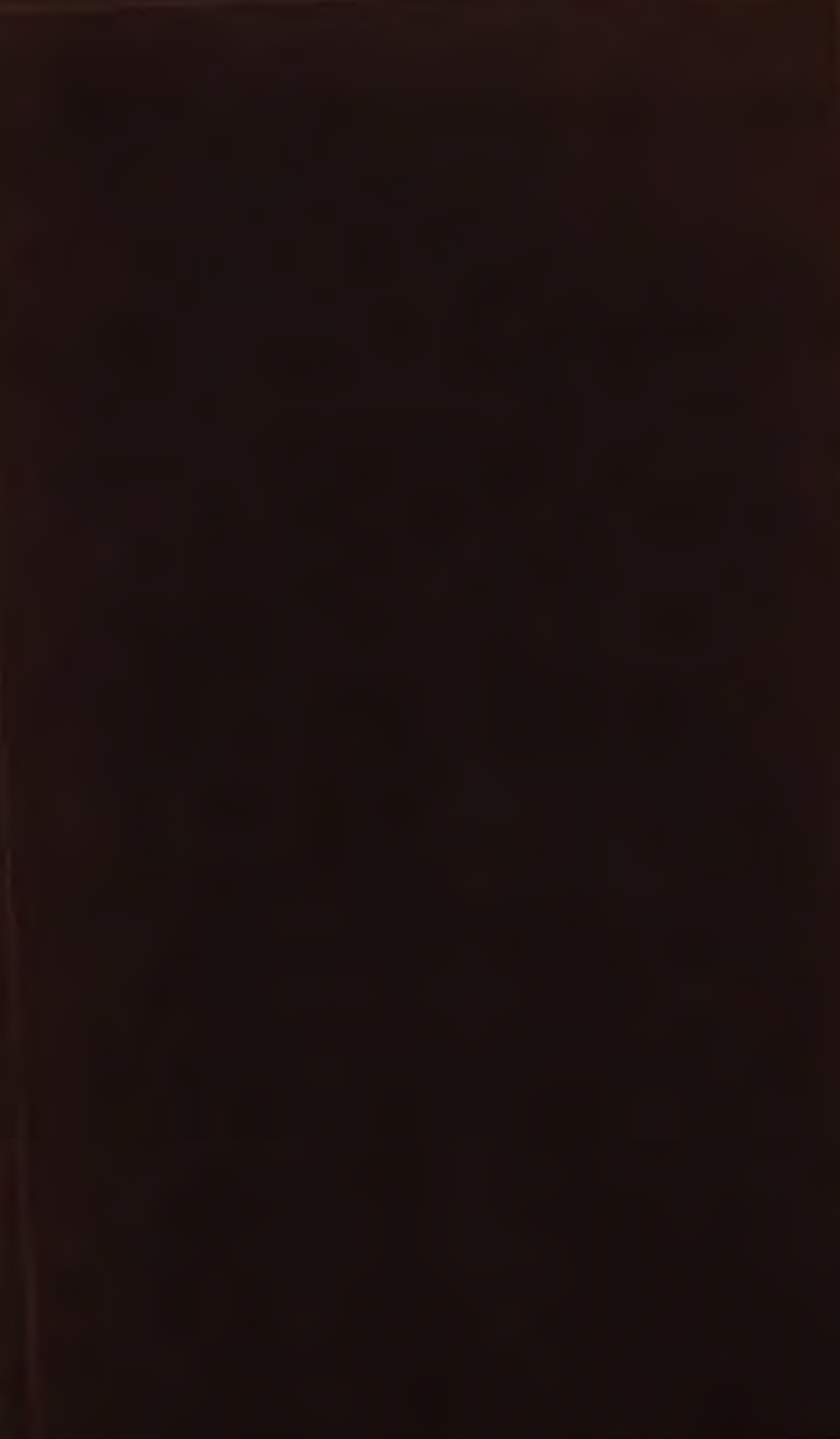




ESSAI

D'INTERPRÉTATION

DES DERNIÈRES PARTIES

DE L'ÉVANGILE SELON SAINT MATTHIEU.

PAR

HENRI LUTTEROTH.

CHAPITRES XIV-XXVIII.

PARIS

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER,

33, RUE DE SEINE.

1876

ESSAI D'INTERPRÉTATION

DES DERNIÈRES PARTIES

DE L'ÉVANGILE SELON SAINT MATTHIEU.

IV-VI.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS

RUE CUJAS, 13. — 7141

ESSAI

D'INTERPRÉTATION

DES DERNIÈRES PARTIES

DE L'ÉVANGILE SELON SAINT MATTHIEU.

PAR

HENRI LUTTEROTH.

CHAPITRES XIV-XXVIII.

PARIS
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER,
33, RUE DE SEINE.

1876


LIBRARY
4 OCT 87
OXFORD.

Cet *Essai d'Interprétation des dernières parties de l'Evangile selon saint Matthieu* est le complément des *Premières parties* que j'ai publiées, de 1860 à 1867, en trois écrits qu'on peut réunir au moyen d'un titre qui leur est commun.

Ainsi que je l'ai dit dans leur *Introduction*, l'intention de l'Apôtre, en choisissant et coordonnant ses matériaux comme il l'a fait, me paraît avoir été de s'en servir, dans un enseignement polémique oral destiné à ses compatriotes, comme de base pour opposer le royaume messianique spirituel annoncé par les prophètes, et que Jésus est venu fonder, au royaume messianique temporel attendu par les Juifs. J'espère avoir montré jusqu'au bout dans ce volume le développement du plan que j'attribue à saint Matthieu. On y verra que dans les sections mêmes où les sujets des récits qui se suivent sont en apparence sans rapport entre eux, leur groupement a été déterminé par l'idée essentielle qui ressort de chacun d'eux.

M'étant occupé des questions relatives à la chronologie pascale dans une dissertation sur *le Jour de la Préparation*, je me suis borné ici à me référer pour elles à ce travail an-

térieur, après avoir pris soin toutefois de le corriger, dans une note (page 410), sur un point important. Quant aux autres questions d'interprétation à résoudre, ne voulant me détourner d'aucune d'elles, je les ai toutes abordées à mesure que je les ai rencontrées.

Il a semblé à l'un des critiques qui ont bien voulu parler de la première partie de cet *Essai*, que j'avais eu tort de ne pas aborder, avant tout, des difficultés qui intéressent ma tentative et qu'il a jugées, à elles seules, en état de la faire écrouler par la base.

J'ai supposé que Matthieu a rédigé son Évangile d'après un plan en rapport avec le but qu'il poursuivait dans son enseignement. C'était, ainsi que ce critique le remarque, « ne pas mettre en doute le bien fondé de la tradition qui « attribue le premier Évangile à l'apôtre Matthieu. Il y a « là, ajoutait-il, une question préliminaire fort grave, une « question, par conséquent, qui aurait mérité une dis« cussion spéciale et approfondie. Il paraît acquis à la « science que l'apôtre Matthieu a écrit en langue araméenne « un recueil des discours du Seigneur, dont la traduction « en langue grecque a servi de base au premier de nos « Évangiles actuels. Celui-ci serait l'œuvre d'un compi« lateur, qui, à l'écrit de l'apôtre, aurait joint ce que lui « fournissaient d'autres sources, plus spécialement orales. « Que devient dès lors le but attribué par M. Lutteroth à « l'Apôtre (1)? »

(1) Article de M. F.-L.-Fréd. Chavannes dans le *Lien* du 1er février 1862.

Il est évident que si, conformément à cette hypothèse, l'Évangile attribué à Matthieu n'était qu'une compilation appartenant à une époque postérieure, aucun plan conçu par cet apôtre n'aurait pu présider à sa rédaction; mais c'est précisément pour cela que la question préliminaire sur laquelle on appelait mon attention, se trouvait déjà résolue pour moi. Comme je m'étais rendu compte, dès l'entrée, du plan de Matthieu dans son ensemble, je me suis senti constamment, pendant l'étude que j'ai faite de son livre, en présence d'un auteur ayant pleine conscience de son œuvre, et ce sentiment, qui se fortifiait en moi à mesure que j'avançais dans mon travail, ne pouvait être détruit par une tardive hypothèse, à l'appui de laquelle on n'alléguait aucune preuve.

J'éprouvais cependant le besoin d'examiner de près la valeur des résultats qu'elle affirme être acquis à la science. Aussi en ai-je fait, dans un Appendice intitulé *l'Apostolat de Matthieu et son Évangile*, l'objet d'une discussion spéciale, qui servira de complément à cet *Essai*.

SOMMAIRE DES SECTIONS.

ESSAI D'INTERPRÉTATION

DES DERNIÈRES PARTIES

DE L'ÉVANGILE SELON SAINT MATTHIEU.

QUATRIÈME PARTIE.

I. LE CHRIST ET L'ÉGLISE.

XIV, 1. Ἐν ἐκείνῳ τῷ καιρῷ ἤκουσεν Ἡρώδης ὁ τετράρχης τὴν ἀκοὴν Ἰησοῦ,	**XIV, 1.** En ce temps-là Hérode le tétrarque apprit comment on parlait de Jésus,
2. Καὶ εἶπε τοῖς παισὶν αὐτοῦ· Οὗτός ἐστιν Ἰωάννης ὁ βαπτιστής· αὐτὸς ἠγέρθη ἀπὸ τῶν νεκρῶν, καὶ διὰ τοῦτο αἱ δυνάμεις (1) ἐνεργοῦσιν ἐν αὐτῷ.	**2.** Et il dit à ses serviteurs : C'est Jean le Baptiste; il s'est réveillé des morts, et de là les forces *qui* agissent en lui.
3. Ὁ γὰρ Ἡρώδης κρατήσας τὸν Ἰωάννην, ἔδησεν αὐτὸν καὶ ἔθετο ἐν φυλακῇ διὰ Ἡρωδιάδα τὴν γυναῖκα Φιλίππου τοῦ ἀδελφοῦ αὐτοῦ.	**3.** Car Hérode ayant fait prendre Jean, l'avait fait lier et mettre en prison, à cause d'Hérodias, la femme de Philippe son frère;
4. Ἔλεγε γὰρ αὐτῷ ὁ Ἰωάννης· Οὐκ ἔξεστί σοι ἔχειν αὐτήν.	**4.** Car Jean lui disait : Il ne t'est pas permis de l'avoir.
5. Καὶ θέλων αὐτὸν ἀποκτεῖναι	**5.** Tout en voulant le faire

(1) « Vocat δυνάμεις hoc loco, non, ut paulo ante, facta illa « Christi mirifica et vim omnem humanam superantia, sed ipsam « potius vim et facultatem illa efficiendi. » (Beza.) C'est le sens admis par Érasme, David Martin et De Wette. « Et ideo virtutes « agunt in illo. » (Érasme.) — « C'est pourquoi la vertu *de faire* « *des miracles* agit puissamment en lui. » (Martin.) — « Und « darum wirken die Kræfte in ihm. » (De Wette.)

ἐφοβήθη τὸν ὄχλον, ὅτι ὡς προφήτην αὐτὸν εἶχον.

mourir, il craignait la multitude, parce qu'elle tenait *Jean* pour un prophète.

6. Γενεσίων δὲ ἀγομένων τοῦ Ἡρώδου ὠρχήσατο ἡ θυγάτηρ τῆς Ἡρωδιάδος ἐν τῷ μέσῳ, καὶ ἤρεσε τῷ Ἡρώδῃ·

6. Mais, comme on célébrait le jour de la naissance d'Hérode, la fille d'Hérodias dansa devant tous, et elle plut à Hérode,

7. Ὅθεν μεθ' ὅρκου ὡμολόγησεν αὐτῇ δοῦναι, ὃ ἐὰν αἰτήσηται.

7. De sorte qu'il promit avec serment de lui donner ce qu'elle demanderait.

8. Ἡ δὲ προβιβασθεῖσα ὑπὸ τῆς μητρὸς αὐτῆς, δός μοι, φησίν, ὧδε ἐπὶ πίνακι τὴν κεφαλὴν Ἰωάννου τοῦ βαπτιστοῦ.

8. Mais elle, induite à cela par sa mère, lui dit : Donne-moi ici dans un plat la tête de Jean le Baptiste.

9. Καὶ ἐλυπήθη ὁ βασιλεύς· διὰ δὲ τοὺς ὅρκους καὶ τοὺς συνανακειμένους ἐκέλευσε δοθῆναι.

9. Et le roi en fut mécontent; néanmoins à cause de *ses* serments et des convives, il commanda qu'elle lui fût donnée;

10. Καὶ πέμψας ἀπεκεφάλισε τὸν Ἰωάννην ἐν τῇ φυλακῇ.

10. Et il envoya décapiter Jean dans la prison.

11. Καὶ ἠνέχθη ἡ κεφαλὴ αὐτοῦ ἐπὶ πίνακι καὶ ἐδόθη τῷ κορασίῳ· καὶ ἤνεγκε τῇ μητρὶ αὐτῆς.

11. Et sa tête fut apportée dans un plat et donnée à la jeune fille, et elle la porta à sa mère.

12. Καὶ προσελθόντες οἱ μαθηταὶ αὐτοῦ ἦραν τὸ σῶμα καὶ ἔθαψαν αὐτό· καὶ ἐλθόντες ἀπήγγειλαν τῷ Ἰησοῦ.

12. Et ses disciples vinrent, prirent le corps et l'ensevelirent, et ils allèrent en informer Jésus.

Le récit de la seconde visite de Jésus à Nazareth, qui clôt la section des paraboles relatives au royaume des cieux, pourrait, par l'un de ses détails, servir de transition à la section actuelle. « D'où viennent à « celui-ci cette sagesse et les miracles? » demandaient les concitoyens de Jésus. (XIII, 54.) Hérode répondait à sa manière à cette question qu'ils se faisaient les uns aux autres, en disant à ses serviteurs en ce temps-là, c'est-à-dire peu de temps avant que

les apôtres ne fussent de retour auprès de leur maître, après avoir accompli la mission dont il les avait chargés (Luc, IX, 6-10) : « C'est Jean le Baptiste; il « s'est réveillé des morts, et de là les forces qui « agissent en lui. » Étrange explication, qui a besoin d'être éclaircie. J'en rechercherai le sens; mais il convient d'en rappeler d'abord l'origine; car ce méchant homme ne s'en serait jamais avisé lui-même. Son crime, sur lequel je vais emprunter à l'historien Josèphe quelques renseignements qu'on ne trouve pas dans les Évangiles, me paraît l'avoir suggérée au peuple, en haine de ce tyran, qui n'a fait qu'y donner son assentiment par des motifs qui lui étaient propres.

Hérode, surnommé Antipas, fils d'Hérode le Grand et de Malthace, avait, lors du partage des États de son père fait par Auguste, obtenu de ce prince la Galilée et la Pérée, avec le titre de tétrarque. Il avait épousé la fille d'Arétas, roi de Pétra; mais, au bout de quelques années, il rompit cette union pour en contracter une autre avec Hérodias, qui était à la fois sa nièce et sa belle-sœur, étant fille de son frère Aristobule et femme d'un autre de ses frères nommé Hérode-Philippe, qu'il ne faut pas confondre avec le tétrarque Philippe (Luc, III, 1), leur frère à tous deux (1). Celui dont il s'agit ici est sans titre chez

(1) « Josèphe appelle le premier mari d'Hérodiade, comme le « second, Hérode, nom commun à ces princes. (*Ant. Jud.*, XVIII, « v, 4.) Saint Marc, plus précis que Josèphe, le nomme Phi- « lippe. C'est ainsi que Dion donne aussi le nom d'Hérode à

Josèphe comme dans les Évangiles, ce qui donne lieu de penser qu'il vivait en simple particulier. Hérode s'étant arrêté chez lui dans un voyage qu'il fit à Rome, conçut une telle passion pour Hérodias qu'il lui proposa d'abandonner son mari pour s'unir à lui. Elle y consentit, et ce projet devait s'exécuter lorsqu'il reviendrait de Rome. La femme d'Hérode l'ayant découvert, n'attendit pas qu'il la répudiât. S'étant retirée auprès du roi son père, elle l'informa de l'offense qu'on lui voulait faire. Arétas déclara en conséquence la guerre à son gendre et défit ses troupes; mais s'il le punit ainsi d'avoir méprisé son alliance, il ne put empêcher Hérodias d'aller occuper la place laissée vide par l'épouse outragée. Non contente de quitter Philippe, elle emmena sans scrupule avec elle la fille qu'elle avait eue de lui, comme s'il lui était indifférent que la présence de cette enfant à la cour d'Antipas fît encore plus ressortir combien les nouveaux liens qu'elle avait contractés, et qui constituaient un double adultère, étaient coupables (1).

Une seule voix paraît s'être élevée alors pour les condamner. Tandis que les courtisans d'Hérode s'empressaient de faire accueil à la femme qu'il avait enlevée à son frère, Jean le Baptiste vint trouver le

« Archélaüs, quand il parle de son exil (LV, 27); et pourtant il « aurait dû craindre la confusion, puisqu'un autre Hérode, le « tétrarque de Galilée dont nous parlons ici, fut aussi exilé. « C'est aussi le nom d'Archélaüs sur les médailles. » (Wallon, *De la croyance due à l'Évangile*, page 236.)

(1) Fl. Jos., *Ant. Jud.*, lib. XVIII, c. v, §§ 1, 4.

tétrarque et lui dit : « Il ne t'est pas permis de « l'avoir. »

Irrité d'une telle audace, Hérode avait fait arrêter Jean. Mais ce n'était pas assez pour Hérodias qu'il le retînt en prison ; elle demandait sa mort, ayant peur sans doute qu'il ne réussît, s'il demeurait en vie, à persuader à Hérode qu'il était de son devoir de la renvoyer. Elle n'obtint rien d'abord, à cause du respect du prince pour le caractère de ce saint homme, et d'une sorte de crainte qu'il lui inspirait. (Marc, VI, 19, 20.) Mais ce sentiment s'usa peu à peu, et le tétrarque, après avoir résisté quelque temps à ses instances, finit par désirer lui-même d'être débarrassé de cet accusateur importun, dont la voix lui semblait arriver jusqu'à lui, du fond de son cachot. Il aurait alors consenti volontiers à ce qu'on le fît mourir ; mais il craignait la multitude, qui regardait Jean comme un prophète (Matthieu, XIV, 5), et il continuait à refuser à Hérodias l'arrêt de sa mort, lorsqu'elle parvint à le lui arracher par surprise.

C'était moins d'un an après l'établissement de Jésus à Capernaüm, qui suivit de près l'incarcération de Jean ; car on célébrait alors pour la première fois, depuis que celui-ci avait été mis en prison, l'anniversaire de la naissance d'Hérode. Ce prince se trouvait à Machéro, peut-être en raison des dispositions qu'il avait à prendre pour la guerre qu'il soutenait contre son beau-père. Cette forteresse, qu'Alexandre, roi des Juifs, avait construite sur une haute montagne, non loin de la mer Morte, avait été renversée par

Gabinius pendant la guerre que les Romains firent à Aristobule. Elle fut relevée par Hérode le Grand, qui bâtit, en outre, dans le voisinage une ville entourée de murailles élevées, et à l'intérieur de la place un palais magnifique (1). Machéro, à ce que Josèphe rapporte, appartenait à Arétas au moment où les hostilités éclatèrent. Elle paraît avoir été reprise sur lui dès leur ouverture, puisque le même historien nous apprend qu'Hérode le tétrarque y tenait Jean renfermé (2). Peut-être l'y fit-il conduire, après s'en être emparé, afin que, n'ayant plus la prison de leur prophète sous les yeux, les Juifs s'occupassent moins de sa captivité. On peut supposer qu'Hérodias était venue, avec sa fille, y rejoindre Antipas, afin de prendre part à la fête, et que c'est ainsi qu'elle put profiter, pour arriver à ses fins, du serment inconsidéré qu'il avait fait.

Il est certain qu'Hérode ne se serait pas cru obligé de le tenir, si personne ne l'avait entendu. Malgré son désir d'avoir un prétexte pour se défaire de Jean, il savait fort bien qu'aucun jour ne convenait moins pour ordonner une exécution capitale que celui que les rois choisissent de préférence pour accorder des amnisties et des grâces, et qu'aucun lieu n'y était moins propre qu'une salle de festin. Il devait se dire, en outre, que le peuple ne lui pardonnerait jamais d'avoir fait d'une tête aussi vénérée le prix d'une danse qui l'avait charmé. Il était donc mécontent de ce que la

(1) Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. VII, c. vi, § 2.
(2) Fl. Jos., *Ant. Jud.*, lib. XVIII, c. v, § 2.

fille d'Hérodias lui eût adressé cette demande ; mais ayant juré en présence des grands de sa cour et des officiers de ses troupes de lui accorder ce qu'elle réclamerait de lui, il ne voulut pas se dédire devant eux. Il pensait sans doute qu'un abus de pouvoir et un crime le compromettraient moins à leurs yeux que de ne pas oser aller jusqu'au bout dans la voie où il s'était si follement engagé.

Je ne m'arrêterai pas aux détails du récit. Sa parfaite simplicité en fait ressortir l'horreur, et les réflexions ne pourraient rien ajouter à l'impression qu'il produit. Le tétrarque, auquel on donnait abusivement le titre de roi, quoiqu'il n'y eût aucun droit, tout comme il parlait lui-même par jactance de son royaume (Marc, VI, 23), avait, de sa propre autorité et sans jugement, fait décapiter Jean : quel saisissement pour ses disciples lorsqu'ils apprirent l'affreuse nouvelle ! Ils s'étaient établis, paraît-il, dans le voisinage de la prison, afin de pouvoir lui rendre tous les offices dont il aurait besoin. (XI, 2.) Maintenant que leur maître est mort, ils viennent hardiment chercher son corps, qu'on leur laisse enlever pour lui donner la sépulture ; et ce devoir accompli, rien ne pouvant plus les retenir à Machéro, ils quittent la ville et se hâtent de se rendre auprès de Jésus, que deux d'entre eux avaient tout récemment été voir de la part de Jean (XI, 2), voulant l'instruire de ce qui venait d'avoir lieu.

Hérode-Antipas dut mettre moins d'empressement à retourner en Galilée. Il était de son intérêt de laisser

d'abord à l'irritation du peuple le temps de se calmer. Elle allait si loin que l'armée envoyée contre Arétas ayant été complétement défaite, on se persuada que ce désastre était un châtiment infligé par Dieu au tétrarque, à cause de la manière dont il avait osé traiter le prophète. En le faisant arrêter, Hérode, qui connaissait le pouvoir qu'il avait sur les Juifs, avait voulu empêcher, suivant Josèphe, qu'il n'en résultât quelque sédition (1). Cette allégation se concilie très-bien avec le récit des Évangiles, le blâme jeté par Jean sur la conduite du prince ayant pu paraître à celui-ci de nature à produire le soulèvement qu'il redoutait.

Peut-être était-il encore à Machéro quand il apprit que l'un des effets de son crime était de rendre les Juifs plus incertains que jamais sur ce qu'ils devaient penser de Jésus. Celui-ci leur avait dit que Jean était Élie (XI, 14), le précurseur du Messie. (Malachie, IV, 5.) Or, ils s'attendaient à ce qu'Élie, lorsqu'il viendrait, oindrait le Messie (2). Mais Jean était mort sans l'avoir oint; il ne pouvait donc être Élie selon eux; et comme le Messie ne devait venir, suivant les scribes, qu'après qu'Élie serait d'abord venu, il fallait reporter ce nom sur un autre. Tous les regards étaient alors tournés vers Jésus; aussi n'est-il pas étonnant qu'il y ait eu des gens qui soutinrent que c'était en lui qu'Élie était apparu. (Luc, IX, 8; Marc, VI, 15.) Ne croyant plus qu'il

(1) Fl. Jos., *Ant. Jud.*, lib. XVIII, c. v, § 2.

(2) Voir le passage de Justin déjà cité : *Essai d'Interprétation*, Partie III, page 113, note 1.

pût être lui-même le Messie, faute d'avoir reçu d'Élie l'onction royale, c'était le plus grand honneur qu'ils pussent lui faire que de le croire appelé à la donner à ce Messie qu'ils attendaient. Ceux qui ne se prononçaient pas en ce sens, prétendaient, ou bien que Jésus était quelque autre des anciens prophètes revenu en ce monde (Luc, IX, 8), ou bien qu'il était un nouveau prophète, semblable à ceux d'autrefois. (Marc, VI, 15.) Mais voilà qu'à ces diverses suppositions s'en ajoute une, qui dut bientôt être accueillie plus généralement par les Juifs, parce qu'elle équivalait à une protestation contre l'indigne conduite d'Hérode, et qu'elle donnait ainsi une sorte de satisfaction à leur colère : « Jean, disaient-ils, s'est « réveillé des morts » (Luc, IX, 17), et ils expliquaient par là, non sans doute les pouvoirs miraculeux exercés par Jésus du vivant de Jean (XI, 5), mais les marques de puissance, plus extraordinaires encore à leurs yeux, que Jésus avait données depuis que Jean était mort.

Les Juifs croyaient à deux sortes de retour des âmes des morts sur la terre. Quelquefois elles y revenaient, selon eux, au moyen d'une nouvelle naissance, avec un nouveau corps formé expressément pour elles, et auquel elles demeuraient unies jusqu'à une nouvelle mort. On désignait par le mot de *gilgul* cette espèce de retour, et les pharisiens enseignaient qu'il n'était réservé qu'aux justes (1). D'autres fois elles allaient,

(1) . . . ψυχὴν δὲ πᾶσαν μὲν ἄφθαρτον, μεταβαίνειν δὲ εἰς ἕτερον σῶμα τὴν τῶν ἀγαθῶν μόνην... (Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. II, c. viii, § 14.)

en rentrant en ce monde, habiter un corps déjà animé par une autre âme, à laquelle la nouvelle venue n'était souvent associée que pour un temps. Nous avons vu que c'est à cette entrée des esprits des méchants qui étaient morts dans les vivants, que les Juifs attribuaient la folie (1). Quand c'étaient, au contraire, les esprits des saints ou des hommes illustres des temps passés qui pénétraient en eux, ils leur communiquaient, par une fécondation mystérieuse (*ibbur*), une sagesse et une puissance extraordinaires. On assurait que lorsqu'une personne était appelée à quelque mission importante pour laquelle son âme aurait été insuffisante, une seconde âme entrait en elle et lui apportait le complément de vie et les forces supérieures dont elle avait besoin pour l'accomplissement de sa tâche (2). L'âme de Seth, à en croire les docteurs, aurait été associée ainsi à l'âme de Moïse, et

(1) Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. VII, c. vi, § 3.

(2) Je ne fais guère ici que traduire ce que le savant Beer a dit de cette croyance des Juifs : « Es gibt noch eine andere Art von « Seelenwanderung, welche die Kabbalisten *Ibbur* (Schwængerung) nennen. Der Unterschied, sagt R. Manasses ben Israël « in seinem Buche *Rischmath Chajjm*, bestehet darin, dass bei « dem *Gilgul* (Transmigration) die Seele eines verstorbenen « Menschen in einen ganz neuen Kœrper versetzt wird, und bis « zu seinem Tode in ihm verbleibt : beim *Ibbur* hingegen behælt « der Mensch zwar seine eigene Seele, es wird ihm aber nebst « dieser noch die Seele eines bereits Verstorbenen, zu einem « gewissen Zwecke, und nur auf eine bestimmte Zeit gegeben, « wo ihn sodann zwei Seelen beleben, und er dadurch mehr « Leben und Regsamkeit zur Ausführung grosser Zwecke erhælt, « wozu ihm seine einfache Seele nicht genügen konnte. » (P. Beer, *Geschichte*, *Lehren und Meinungen aller religiœsen Sekten der Juden*. 1823. Tome II, page 144.)

les âmes de Moïse et d'Aaron l'auraient été à celle de Samuel. Ils essayaient même de le prouver à l'aide de passages de l'Ancien Testament qui ne peuvent absolument pas signifier ce qu'ils s'imaginaient y lire (1).

Ces superstitions des Juifs que les Kabbalistes modernes se sont appropriées, ont sans nul doute, comme toute la Kabbale, une très-haute antiquité (2). Il résulte de témoignages irrécusables que la transmigration des âmes était enseignée dans les premiers âges du christianisme comme une doctrine ésotérique et traditionnelle (3). Elle peut même l'avoir été chez les Juifs longtemps auparavant, comme d'autres idées kabbalistiques qui étaient connues parmi eux plus d'un siècle avant l'ère chrétienne (4). Il ne serait donc pas étonnant qu'il y fût fait allusion dans les

(1) P. Beer, *Geschichte, Lehren und Meinungen aller religiœsen Sekten der Juden.* 1823. Tome II, page 145.

(2) « Ex hoc cabalisticæ superstitionis judaïco fermento prodierunt, puto, Ophitæ, Gnostici et Valentiniani hæretici. » (Corn. Agrippa, *De Incertitudine et vanitate scientiarum*, c. 47.) — « Agrippa, dit M. Franck, qui cite ce passage, a compris la haute « antiquité des idées kabbalistiques, et les rapports qu'elles pré- « sentent avec les diverses sectes du gnosticisme. » (A. Franck, *La Kabbale*. 1843. Page 15.)

(3) M. Franck appuie cette assertion de l'autorité de saint Jérôme (*Epistola ad Demetriadem*), et de celle d'Origène. (Περὶ ἀρχῶν, lib. I, c. vii. — *Adv. Celsum*, lib. III. — *Ibid.*, page 327.) Il expose, au même endroit, la doctrine des Kabbalistes sur l'association de deux âmes en un même corps. (*La Kabbale*, page 246.)

(4) *Ibid.*, page 327. — « Nous voyons, dit Calvin, comme une « erreur attire l'autre : car pource que le commun peuple estoit « préoccupé de ceste opinion, que les âmes passoyent d'un corps « en autre, cela fait que plus facilement il tombe en ceste imagi- « nation. » (*Commentaires sur le N. T.*, tome I, page 435.)

Évangiles sous les deux formes que j'ai signalées. J'admets sans peine que quand une portion du peuple disait que Jésus était Élie, et une autre qu'il était l'un des anciens prophètes, ceux qui parlaient ainsi se représentaient ces personnages comme revenus en ce monde par une seconde naissance semblable à celle qui les y avait fait arriver une première fois. Josèphe, en effet, autorise cette interprétation, en nous apprenant quelle était à cet égard la croyance générale des Juifs au premier siècle : « Ne savez-vous « pas, leur disait-il, que les âmes pures et dociles ont « en partage le séjour très-saint du ciel, pour de là, « dans la révolution des siècles, venir habiter de « nouveau en des corps innocents (1)? » Mais comment expliquer de la même manière le langage de ceux qui affirmaient que Jésus c'était Jean le Baptiste, puisque Jean et Jésus ayant, au vu et au su de tous, vécu en même temps et entretenu des rapports ensemble, ne pouvaient être, aux yeux de personne, des incarnations successives de la même âme en des corps différents? Cette parole doit évidemment être interprétée dans le sens de la seconde des superstitions que j'ai rappelées : elle signifiait que l'âme de Jean, déjà de retour du séjour des morts, était entrée en Jésus (2) et y habitait avec son âme, prêtant à

(1) Ἆρα οὐκ ἴστε, ὅτι... καθαραὶ δὲ καὶ ἐπήκοοι μένουσιν αἱ ψυχαὶ, χῶρον οὐρανοῦ λαχοῦσαι τὸν ἁγιώτατον, ἔνθεν ἐκ περιτροπῆς αἰώνων ἁγνοῖς πάλιν ἀντενοικίζονται σώμασιν; (Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. III, c. viii, § 5.)

(2) « Ἐν αὐτῷ. (XIV, 2.) In inniger Verbindung mit Jesus. Der « Einfall dieses über Mœglichkeiten aus der Geisterwelt phanta-

celle-ci son puissant concours, et opérant en lui les grandes choses qui émerveillaient la multitude.

Quand Hérode apprit ce qu'on disait de Jésus dans les rangs du peuple (1), il en fut d'abord fort en peine, ne sachant trop ce qu'il devait faire. (Luc IX, 7.) De toutes les suppositions qui avaient cours, celle du retour de l'âme de Jean en ce monde et de son habitation en Jésus était celle qui semblait devoir lui déplaire le plus, parce qu'elle avait le caractère d'une opposition personnelle contre lui. Après quelque incertitude, il comprit cependant qu'il pouvait en tirer parti et qu'il avait intérêt à combattre les autres. Laisser s'accréditer l'opinion que Jésus était l'un des anciens prophètes, et plus encore celle qu'il était Élie, qu'on attendait comme le précurseur du Messie, c'eût

« sirenden Aberglaubens war eigentlich : dass der von den Todten, « aus dem Scheol, zurückgekommene Geist des Tæufers in Jesus « gleichsam übergegangen sey und nun durch ihn wirke, wie dies « die Juden gewœhnlich von den besitzenden Dæmonien oder « Seelen der Verstorbenen glaubten. John. X, 21. Jüd. Krieg, « VII, VI, 3. » (PAULUS, *Exegetisches Handbuch über die drei ersten Evangelien*. 1842. Tome II, page 39.)

(1) ... τὴν ἀκοὴν Ἰησοῦ. (XIV, 1.) Ces mots désignent, non pas *ce qu'on racontait de Jésus* (version de M. Arnaud), mais la manière dont on parlait de lui. Ils me paraissent correspondre à ceux de saint Luc, διὰ τὸ λέγεσθαι ὑπό τινων, etc. (Luc, IX, 7), et à l'énumération des suppositions diverses sur Jésus donnée par saint Marc, VI, 14-16. La restitution proposée par M. Ewald dans le premier verset de ce dernier passage est tout à fait nécessaire à son intelligence. Il veut, avec le manuscrit du Vatican, qu'on y lise ἔλεγον au lieu de ἔλεγεν. D'après cela, ce n'est pas la manière dont Hérode parlait de Jésus qui y serait exprimée (elle ne l'est qu'au verset 16), mais l'une des opinions répandues parmi les Juifs, et dont Hérode fut alors informé. (*Die drei ersten Evangelien*. 1850. Page 258.) Le manuscrit du Sinaï a aussi ἔλεγον.

été fournir un nouvel aliment à l'agitation qui régnait en Galilée. Au contraire, paraître adopter la croyance que l'esprit de Jean agissait en Jésus, et dire hypocritement aux personnes de sa suite, sans doute pour qu'elles le répétassent à d'autres, que tel était son sentiment, c'était, par l'hommage qu'il rendait ainsi à la mémoire de Jean, offrir une réparation aux Juifs et les empêcher de tourner contre lui une superstition qu'il se donnait l'air de partager. Ils lui reprocheront moins, d'ailleurs, d'avoir fait mourir le Baptiste, s'ils sont persuadés que celui-ci n'est pas pour cela perdu pour eux. Il abonde donc dans leur sens, et parle comme ses ennemis, afin de se les concilier.

Saint Matthieu n'a pas énuméré les diverses suppositions du peuple, à propos du choix fait entre elles par Hérode, vu qu'il devait avoir bientôt une autre occasion de les exposer. (XVI, 14.) Il se borne à indiquer celle à laquelle le tétrarque s'est arrêté, et qui, naïve dans la bouche de ceux qui étaient attachés au prophète, ne pouvait être qu'intéressée dans la sienne. Jean avait dit de Jésus : « Il faut qu'il « croisse et que je diminue. » (Jean, III, 30.) Mais maintenant l'inverse avait lieu. Qui ne voit, en effet, qu'attribuer à la coopération de l'esprit de Jean, qui n'avait point fait de miracles pendant sa vie, le déploiement plus grand de forces qu'on croyait remarquer en Jésus, c'était élever Jean au-dessus de lui? Voilà où il fallait remonter, après la mort du Précurseur, pour reconnaître en Jésus le Messie. Matthieu

me paraît avoir voulu indiquer le point de départ du chemin que l'on avait à faire pour arriver à sa vraie connaissance, en ouvrant par cette parole la section actuelle qui y aboutit.

A peine est-il nécessaire de dire que les appréciations du peuple que j'ai rappelées, ne furent jamais accueillies par les disciples de Jésus. Les miracles de leur maître que l'évangéliste va rapporter contribuèrent à former leurs convictions à son sujet et leur fournirent l'occasion de les exprimer : c'est à cause de cela sans doute qu'il leur a fait place en cet endroit :

XIV, 13. Καὶ ἀκούσας ὁ Ἰησοῦς ἀνεχώρησεν ἐκεῖθεν ἐν πλοίῳ εἰς ἔρημον τόπον κατ' ἰδίαν. Καὶ ἀκούσαντες οἱ ὄχλοι ἠκολούθησαν αὐτῷ πεζῇ ἀπὸ τῶν πόλεων.

14. Καὶ ἐξελθὼν [ὁ Ἰησοῦς] εἶδε πολὺν ὄχλον· καὶ ἐσπλαγχνίσθη ἐπ' αὐτοῖς καὶ ἐθεράπευσε τοὺς ἀῤῥώστους αὐτῶν.

15. Ὀψίας δὲ γενομένης προσῆλθον αὐτῷ οἱ μαθηταὶ αὐτοῦ λέγοντες· Ἔρημός ἐστιν ὁ τόπος καὶ ἡ ὥρα ἤδη παρῆλθεν· ἀπόλυσον τοὺς ὄχλους, ἵνα ἀπελθόντες εἰς τὰς κώμας ἀγοράσωσιν ἑαυτοῖς βρώματα.

16. Ὁ δὲ Ἰησοῦς εἶπεν αὐτοῖς· Οὐ χρείαν ἔχουσιν ἀπελθεῖν· δότε αὐτοῖς ὑμεῖς φαγεῖν.

17. Οἱ δὲ λέγουσιν αὐτῷ· Οὐκ ἔχομεν ὧδε εἰ μὴ πέντε ἄρτους καὶ δύο ἰχθύας.

18. Ὁ δὲ εἶπε· Φέρετέ μοι αὐτοὺς ὧδε.

XIV, 13. Et Jésus, l'ayant appris, se retira de là dans une barque à l'écart en un lieu désert. Et la multitude, le sachant, le suivit à pied hors des villes.

14. Et en sortant Jésus vit une grande foule de gens, et il fut ému de compassion pour eux, et il guérit leurs malades.

15. Or le soir étant venu, ses disciples s'approchèrent de lui et lui dirent : Le lieu est désert, et l'heure est déjà avancée. Renvoie la foule, afin qu'ils s'en aillent dans les bourgades et qu'ils s'achètent des vivres.

16. Mais Jésus leur dit : Ils n'ont pas besoin de s'en aller; donnez-leur, vous, à manger.

17. Et ils lui dirent : Nous n'avons ici que cinq pains et deux poissons.

18. Et il dit : Apportez-les-moi ici.

19. Καὶ κελεύσας τοὺς ὄχλους ἀνακλιθῆναι ἐπὶ τοὺς χόρτους, λαβὼν τοὺς πέντε ἄρτους καὶ τοὺς δύο ἰχθύας, ἀναβλέψας εἰς τὸν οὐρανὸν εὐλόγησε· καὶ κλάσας ἔδωκε τοῖς μαθηταῖς τοὺς ἄρτους, οἱ δὲ μαθηταὶ τοῖς ὄχλοις.

20. Καὶ ἔφαγον πάντες καὶ ἐχορτάσθησαν· καὶ ἦραν τὸ περισσεῦον τῶν κλασμάτων, δώδεκα κοφίνους πλήρεις.

21. Οἱ δὲ ἐσθίοντες ἦσαν ἄνδρες ὡσεὶ πεντακισχίλιοι, χωρὶς γυναικῶν καὶ παιδίων.

19. Et après avoir commandé que la foule s'assît sur l'herbe, ayant pris les cinq pains et les deux poissons, les yeux levés au ciel, il prononça la bénédiction, et ayant rompu les pains il les donna aux disciples, et les disciples à la multitude.

20. Et tous mangèrent et furent rassasiés, et on ramassa les restes des morceaux : douze paniers pleins.

21. Or ceux qui avaient mangé étaient environ cinq mille hommes, sans les femmes et les enfants.

Instruit par les disciples de Jean de la mort de leur maître, et ayant appris en outre, sans doute par la voix publique, de quelle manière Hérode parlait de lui, Jésus résolut de se retirer des États de ce prince et de passer, de la rive occidentale de la mer de Galilée, où il paraît avoir résidé depuis son retour du dernier voyage de Pâque qu'il avait fait à Jérusalem (1), à la rive orientale, dans la

(1) ... ἡ ἑορτὴ τῶν Ἰουδαίων. (Jean V, 1.) Ces mots me paraissent désigner la Pâque de l'an de Rome 780 (an 27 de l'ère vulgaire), ou la seconde Pâque après le baptême au Jourdain, comme je l'ai établi ailleurs. (*Le Recensement de Quirinius en Judée*, page 48.) C'est la première après l'emprisonnement de Jean.

L'absence de l'article devant ἑορτή, en beaucoup de manuscrits, a fait penser à divers commentateurs qu'il ne s'agissait pas dans ce passage de *la* fête principale des Juifs, mais d'*une* fête autre que la Pâque. L'article ne serait pas nécessaire pour désigner la Pâque; il se trouve, au reste, dans quelques-uns des manuscrits les plus anciens, notamment dans le plus ancien de tous, le *Codex Sinaïticus*, découvert par M. Tischendorf.

On a prétendu que la fête dont il s'agit ici est celle des *Purim*

Gaulanite, qui faisait partie de la tétrarchie de Philippe. Les apôtres venaient de se rassembler autour de lui, après s'être acquittés de la mission qu'il leur avait confiée; peut-être l'approche d'une autre Pâ-

ou des *Sorts*, qui se célébrait un mois avant la Pâque. Mais si Jésus avait été à Jérusalem à la fête des Purim (V, 1), comment, au lieu d'y rester pour la Pâque, en serait-il reparti avant la Pâque (VI, 4), pour aller au delà de la mer de Galilée (VI, 1), au risque de choquer les Juifs par son départ de la ville sainte, au moment où l'on allait s'y rendre de toutes parts? Une autre objection plus forte encore contre cette interprétation, c'est qu'il serait impossible, si la fête mentionnée au chapitre V du quatrième Évangile avait été la fête des Purim et que Jésus l'eût passée à Jérusalem, de faire place, dans le mois qui séparait les Purim de la Pâque du chapitre VI, à tous les événements qu'il faudrait, dans ce cas, y faire entrer. Comment aurait-il suffi d'un mois pour les quelques jours au moins que Jésus passa encore après la fête à Jérusalem (V, 14-16); pour son retour en Galilée, et son séjour dans cette province, marqué par de nombreux miracles; pour l'effet produit sur le peuple par la décapitation du Baptiste, et pour l'influence que les pensées du peuple eurent sur l'esprit d'Hérode; pour le retour des apôtres auprès de Jésus, et leur retraite avec lui dans la Gaulanite; pour les scènes, enfin, qui se passèrent là et en la contrée de Génézareth (Jean, VI, 4-59; Matthieu, XV, 1-20), et à la suite desquelles il fallait encore que les Juifs qui se trouvaient alors en Galilée et qui voulaient assister à la Pâque, eussent le temps d'y arriver au plus tard pour le 10 de nisan, c'est-à-dire quatre jours avant sa célébration? Il y a à cela de telles impossibilités qu'on est forcé d'espacer beaucoup plus ces faits, ne pouvant les renfermer en de si étroites limites.

La principale raison alléguée par les commentateurs dont je combats l'opinion, pour ne pas reconnaître une Pâque dans la fête du chapitre V, c'est que si c'était une Pâque, il se trouverait que Jésus, qui ne s'est pas rendu à la Pâque du chapitre VI, mais seulement, six mois après, à la fête des Tabernacles, serait resté éloigné pendant un an et demi de Jérusalem, ce qui leur paraît peu probable. Ils ne prennent pas garde qu'ils écourtent et bouleversent toutes choses en retranchant ainsi onze mois au ministère de Jésus en Galilée, et ils méconnaissent complétement

que (1), époque où la loi obligeait les Juifs à s'en aller de chez eux pour se rendre à la fête, y mettait-elle fin ; peut-être aussi la nouvelle de la mort de Jean les rappela-t-elle auprès de Jésus. Il les emmena avec lui, afin de leur procurer un peu de repos dans un lieu solitaire qu'il avait choisi pour y demeurer quelque temps à l'écart. Bethsaïde était la ville la plus voisine (2). Il ne faut pas la confondre avec le bourg du même nom, proche de Capernaüm (Jean, VI, 17), dans la contrée de Génézareth (Marc, VI, 53), vers

que l'hostilité des pharisiens, qui décida Jésus à quitter la Judée après l'emprisonnement de Jean (Jean, IV, 2), n'ayant fait que s'accroître depuis lors et lui suscitant les plus grands dangers (V, 16), était de nature à l'en tenir éloigné (VII, 1), ou à lui faire prendre toutes sortes de précautions pour y aller (VII, 6-10), jusqu'au jour où, son heure étant venue, il se décida à ne plus se soustraire, comme auparavant (X, 39), à leur fureur. (XI, 7-9.) L'histoire des dix-huit mois passés en Galilée et employés à annoncer le royaume des cieux se trouve chez les synoptiques. Saint Jean, dont le but est différent du leur, puisque ce qu'il a voulu montrer c'est que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu (XX, 31), ne pouvait se rencontrer avec eux que lorsqu'ils ont fait voir comment cette foi est devenue celle des apôtres, et il n'y a pas manqué. (Matthieu, XIV, 13-33; XVI, 13-16. = Jean, VI.)

(1) ... τὸ πάσχα, ἡ ἑορτὴ τῶν Ἰουδαίων. (Jean, VI, 4.) C'est la Pâque de l'an 781 (an 28 de l'ère vulgaire), la troisième après le baptême au Jourdain, la seconde après l'emprisonnement de Jean, la première après sa mort. La Pâque suivante, celle de l'an de Rome 782 (an 29 de notre ère), sera celle de la crucifixion. (Jean, XI, 55; XII, 1.)

(2) C'est saint Luc qui nous apprend que ce lieu désert était du territoire de la ville de Bethsaïde. (Luc, IX, 10.) Cette ville n'avait été qu'un village; mais Philippe, tétrarque de la Trachonite et de la Batanée (Fl. Jos., *Ant. Jud.*, XVII, xi, 4), à l'est de la mer de Galilée, l'avait considérablement accrue et embellie. Il lui donna le nom de Juliade en l'honneur de Julie, fille de l'empereur Auguste. (*Ibid.*, XVIII, ii, 1.)

lequel Jésus avait donné ordre à ses disciples de diriger leur barque, quand ils étaient partis de la rive opposée à laquelle il les ramenait maintenant. (Marc, VI, 45.)

Lorsqu'il y arriva, il y trouva beaucoup de monde qui l'attendait. On l'avait vu s'embarquer. L'éveil fut bientôt donné. Quelques-uns se mirent en route, le long de la côte, vers l'endroit où il semblait aller, et leur nombre s'étant accru de lieu en lieu, à cause des guérisons qu'on lui avait vu faire (Jean, VI, 2), toute une foule qui l'avait devancé, s'y trouva réunie, lorsque sa barque, retardée peut-être par des vents contraires, y aborda. (Marc, VI, 30-34.) Plein de compassion pour la multitude qui le poursuivait dans sa retraite (Luc, IX, 10), Jésus l'accueille, guérit ses malades (XIV, 14), l'instruit (Marc, VI, 34) et lui parle du royaume des cieux, mais sans renoncer pour cela, quand il en éprouverait le besoin, à se retirer à part avec les siens, comme il se l'était proposé. Il s'établit (1) dans cette intention avec eux sur la

(1) ... καὶ ἐκεῖ ἐκάθητο μετὰ τῶν μαθητῶν αὐτοῦ. (Jean, VI, 3.) Ostervald traduit : *où il s'assit avec ses disciples*. Les mots ἐκάθητο ἐκεῖ se trouvent aussi chez Matthieu, XV, 29, dans le récit de la seconde multiplication des pains, et Ostervald y rend ainsi ce passage : *Et étant monté sur une montagne, il s'y assit*. Il suffit de lire le contexte, pour s'assurer que cette manière de traduire est vicieuse. En effet, Jésus, après s'être *assis*, comme Ostervald traduit, dit à ses disciples, en parlant de la multitude qui vint le trouver alors, qu'elle était déjà depuis trois jours avec lui (verset 32), ce qui obligerait, avec cette traduction, à supposer qu'il est demeuré assis tout ce temps-là. Le verbe καθῆσθαι ne signifiant pas seulement *être assis* ou *s'asseoir*, mais aussi *rester en place*, *s'arrêter*, *camper*, *séjourner*, il est évident

montagne, ainsi que saint Jean le rapporte. (Jean, VI, 3.) Il en descendait, à ce qu'il paraît, lorsqu'il voulait se mettre en rapport avec le peuple, et il y remontait lorsqu'il désirait être seul. (Jean, VI, 15.)

L'affluence était grande. Saint Jean nous fait entendre, en rappelant qu'on était alors peu éloigné de la principale fête des Juifs (Jean, VI, 4), comment elle se trouva un certain jour prodigieusement augmentée. On se rendait à cette époque de toutes les portions du pays, par troupes nombreuses, avant la Pâque, à Jérusalem pour se purifier. (Jean, XI, 55.) Il n'est pas étonnant que l'un de ces flots de peuple, en passant près du lieu désert où Jésus s'était réfugié, ayant appris qu'il était là, se soit détourné de sa route pour l'aller trouver, et que Jésus, en levant les yeux, ait ainsi vu tout à coup une grande multitude venir à lui, ce qui le fit s'écrier, en s'adressant à Philippe, avec lequel il était alors, mais seulement dans le dessein de l'éprouver : « D'où achèterons-nous « des pains, afin que ces gens-ci aient à manger ? » (Jean, VI, 5.) La réponse de Philippe confirme, par l'importance de la somme qu'il dit être nécessaire pour donner un peu de pain à chacun, l'impossibilité où l'on aurait été d'en faire chercher pour tout ce

qu'il faut le prendre en ce dernier sens dans le passage de saint Matthieu, XV, 29, qui, en raison du contexte, ne comporte absolument pas le premier. Les mots ἐκεῖ ἐκάθητο se rencontrant chez saint Jean, VI, 3, dans un récit tout semblable, j'en conclus qu'il faut les traduire là de la même manière qu'on est obligé de le faire dans le premier Évangile, et qu'ils désignent, dans les deux cas, un séjour d'une certaine durée sur une montagne.

monde. (Verset 7.) La journée se passa ainsi. Quand le soir fut arrivé, il fallut bien aviser à ce qu'il y avait à faire. Les disciples, qui en étaient préoccupés, s'approchèrent de Jésus, et le rendant attentif à la nature du lieu et à l'heure avancée, ils le prièrent de renvoyer la foule, afin que ces gens, se dispersant dans les villages des environs, pussent trouver à s'y loger et s'y procurer de la nourriture. (Luc, IX, 12.) C'est alors que leur maître, qui savait dès le commencement ce qu'il voulait faire (Jean, VI, 6), leur dit : « Ils n'ont pas besoin de s'en aller ; donnez-leur, « vous, à manger. » Les disciples lui objectent qu'il faudrait pour cela aller acheter, suivant l'estimation de Philippe, pour deux cents deniers de pain. (Marc, VI, 37.) Il leur répond qu'il suffit qu'ils s'assurent de ce dont ils peuvent actuellement disposer. (Verset 38.) André fait rencontre d'un jeune garçon qui a cinq pains d'orge et deux poissons (Jean, VI, 8, 9), et quoique ce ne soit rien pour tant de monde, il vient avec ses compagnons le dire à Jésus, qui se les fait apporter.

Matthieu omet la plupart de ces détails sur les entretiens que Jésus eut avec les douze en cette occasion. Il passe également sous silence les renseignements qu'on trouve dans les autres Évangiles sur les dispositions qui furent prises, par l'ordre de son maître, pour rendre plus facile la distribution qu'il commanda de faire des pains et des poissons qu'on avait réussi à découvrir. (Marc, VI, 39, 40.) Tout ce que nous savons par lui, c'est que Jésus, ayant fait asseoir le peuple sur l'herbe, invoqua la bénédiction

d'en haut, rompit les pains, les donna aux disciples, qui les donnèrent aux troupes, que tous mangèrent et que tous furent rassasiés, quoiqu'il y eût là, sans compter les femmes et les enfants, environ cinq mille hommes, et qu'on put, en outre, remplir douze paniers des morceaux qu'il y eut de reste. Ailleurs, nous apprenons qu'on avait divisé le peuple en cent compagnies, chacune de cinquante hommes (Marc, VI, 39, 40; Luc, IX, 14), en permettant sans doute à ceux qui étaient accompagnés de leurs femmes ou de leurs enfants, de les garder auprès d'eux. Cet arrangement, qui devait empêcher que personne ne fût oublié, rendait facile le compte de ces nombreux convives. On peut conclure de la simplicité extrême des récits des quatre Évangiles, qui tous les quatre rapportent ce miracle, que tout se passa simplement. Aucune parole de Jésus ni de ses historiens ne nous fait connaître le moment précis où la multiplication des pains s'accomplit, ni de quelle manière les spectateurs eurent conscience de ce qui se passait alors sous leurs yeux. En vain l'imagination essayerait-elle d'y suppléer: nous comprenons aisément qu'une volonté toute-puissante ait pu faire qu'un pain ait suffi pour nourrir mille personnes; mais nous tenterions en vain de nous représenter l'acte matériel de la multiplication, ou ce que l'on pourrait appeler la forme sous laquelle le miracle se produisit (1).

(1) Lavater l'a essayé dans sa *Messiade*. L'idée qu'il se fait du miracle de la multiplication des pains répond à celle que saint Hilaire de Poitiers en donne dans son commentaire sur saint

Les Juifs au profit desquels il fut fait, en furent si frappés que, croyant reconnaître à ce signe le Prophète qui devait, selon eux, venir au monde, ils projetèrent d'enlever Jésus pour le faire roi. (Jean, VI, 14, 15.) Ce n'était, il est vrai, que parce qu'ils espéraient qu'il leur donnerait toujours du pain (verset 26), ce qui est en tout temps la question essentielle pour les peuples ; mais comme ils n'avaient pas de motif plus élevé pour se soumettre à lui, ils s'en détournèrent tout aussi promptement, quand, ne tenant nul compte de ce qui les avait attirés, Jésus leur prescrivit de préférer à la nourriture qui périt celle qui demeure jusqu'à la vie éternelle. (Verset 27.) Matthieu n'a pas raconté cette scène, où Jésus fut considéré par la multitude comme le Prophète-Roi ou l'*Erchomenos*. S'étant occupé dans une section précédente de cette attente du peuple, il a pu lui paraître inutile d'y revenir ici. Tout ce qu'il semble s'être proposé c'est de rapporter sommairement ce miracle, duquel les apôtres, bien que leurs propres mains, ainsi qu'on l'a dit, dussent leur en rendre témoignage (1), avaient tiré si peu d'instruction (Marc, VI, 52), qu'un autre miracle fut nécessaire pour leur inspirer les pensées que celui-ci aurait dû, à lui seul, éveiller en eux.

Matthieu : « Dat deinde discipulis panes. Non quinque multipli- « cantur in plures : sed fragmentis fragmenta succedunt, et fal- « lunt semper præfracta frangentes. » (Page 384.)

(1) *XLIXe Homélie de saint Chrysostome sur l'Évangile de saint Matthieu.*

XIV, 22. Καὶ εὐθέως ἠνάγκασεν [ὁ Ἰησοῦς] τοὺς μαθητὰς [αὐτοῦ] ἐμβῆναι εἰς τὸ πλοῖον καὶ προάγειν αὐτὸν εἰς τὸ πέραν, ἕως οὗ ἀπολύσῃ τοὺς ὄχλους.

XIV, 22. Et aussitôt Jésus contraignit ses disciples à entrer dans la barque et à partir avant lui pour la rive opposée, en attendant qu'il eût renvoyé la foule.

23. Καὶ ἀπολύσας τοὺς ὄχλους ἀνέβη εἰς τὸ ὄρος κατ' ἰδίαν προσεύξασθαι. Ὀψίας δὲ γενομένης, μόνος ἦν ἐκεῖ.

23. Et quand il l'eut renvoyée, il monta sur la montagne, à l'écart, pour prier. Et le soir étant venu (1), il était seul en ce lieu-là.

24. Τὸ δὲ πλοῖον ἤδη μέσον τῆς θαλάσσης ἦν, βασανιζόμενον ὑπὸ τῶν κυμάτων· ἦν γὰρ ἐναντίος ὁ ἄνεμος.

24. Mais la barque était déjà au milieu de la mer, tourmentée par les vagues; car le vent était contraire.

Le repas achevé, Jésus voulut sans retard congédier la foule qui s'était détournée de sa route pour le venir trouver en ce lieu désert, afin qu'elle pût atteindre avant la nuit les villages les plus rapprochés. Il avait d'autant plus hâte de les voir partir, qu'il connaissait le projet qu'ils avaient formé de s'emparer de sa personne pour faire de lui leur roi. (Jean, VI, 15.) Ce dessein s'accordait trop bien avec les illusions que ses disciples continuèrent longtemps encore à entretenir sur la nature de son règne

(1) *Et le soir étant venu.* La répétition de ces mots, qui se trouvent déjà au verset 15, indique que la soirée est plus avancée. Le repas sépare ces deux moments l'un de l'autre. « Les Hébreux « avaient deux soirs qu'ils nommaient dans leur langue égale- « ment *hereb*, l'un avant le coucher du soleil et l'autre après. « Exode, XII, 6. » (Le Clerc.) On était alors en mars, la Pâque ayant correspondu en l'an 28 au 28 mars. Le soleil se couche vers six heures à cette époque de l'année; c'était à la fois le second soir et la première veille de la nuit, qui s'étend de six heures à neuf heures.

(Marc, X, 35, 36; Luc, XXIV, 21; Actes, I, 6), pour qu'il ne fût pas à craindre qu'ils le favorisassent, si quelque tentative de ce genre avait lieu. Aussi les força-t-il à s'embarquer, avant même qu'il ne congédiât la multitude, de peur qu'ils ne fissent cause commune avec elle, dans le cas d'une manifestation ayant ce but (1); et c'est seulement après qu'ils furent descendus, du lieu où ils étaient, au bord de la mer (Jean, VI, 16), qu'il persuada au peuple de se mettre également en route. Le peuple suivit donc les disciples, sans être obligé pour cela de renoncer à son entreprise; car il devait penser que Jésus les rejoindrait pour faire la traversée avec eux. Mais Jésus ne vint pas (Jean, VI, 17), et ceux qui arrivèrent au rivage avant le départ de la barque des apôtres, purent s'assurer qu'il n'y était pas entré avec eux, et qu'ils s'en étaient allés sans lui. (Verset 22.)

A la faveur de l'obscurité, tandis qu'ils supposaient qu'il était descendu vers la mer, il était au contraire remonté sur la montagne, pour y prier seul et à l'écart, comme il aimait à le faire. (Marc, I, 35; Luc, V, 16.) Jésus priait trop habituellement son Père, pour que notre attention ne soit pas éveillée par la mention spéciale faite dans les Évangiles de

(1) « Ainsi s'explique la singulière expression de Matthieu, XIV, « 22, et de Marc, VI, 45, *Il contraignit aussitôt ses disciples*, etc. « Cette conduite de Jésus n'est motivée par rien dans la narration « synoptique. » (F. Godet, *Commentaire sur l'Évangile de saint Jean*, tome II, page 88.) On a pu voir que ce n'est pas la seule explication des faits rapportés par saint Matthieu dont nous soyons redevables au sixième chapitre de saint Jean.

quelques-unes de ses prières, et nous voudrions, à l'aide de ce que nous savons des circonstances où il se trouvait alors, pouvoir deviner quel en était l'objet. C'était assurément un moment bien solennel que celui de la décapitation de Jean, du retour des douze et de cet aveuglement des Juifs, avides seulement, après tant d'avertissements, des grâces temporelles dont Jésus était prodigue envers eux. Quelle instruction pouvaient retirer des miracles ceux qui ne se souciaient que de leurs effets, et non de leur signification? Ces signes devaient exciter le peuple à chercher auprès de Jésus, qui les opérait, la satisfaction des besoins les plus élevés : que serait-il advenu du royaume des cieux qu'il venait fonder, s'il avait laissé ces hommes le faire roi parce qu'ils avaient mangé des pains multipliés par lui et qu'ils avaient été rassasiés? (Jean, VI, 26.) Peut-être demandait-il à Dieu de les faire entrer en de plus saintes pensées, et se préparait-il sur la montagne, en priant, à leur enseigner, comme il le fit deux jours après, qu'il était lui-même le pain vivant descendu du ciel, et que si quelqu'un mange de ce pain-là, il vivra de la vie éternelle. (Jean, VI, 51.)

Pendant que Jésus priait, la barque des apôtres avait accompli la moitié de la traversée. La largeur de cette petite mer intérieure est d'environ quarante stades, un peu plus de deux lieues. Mais un grand vent, qui leur était contraire, s'étant élevé, ils n'avaient pu faire en plusieurs heures, en ramant, qu'une partie de ce court trajet, quand ils aperçurent

tout à coup près de leur barque, battue par les vagues, Jésus qui marchait sur la mer. (Jean, VI, 18, 19.) Voici le récit de Matthieu :

XIV, 25. Τετάρτῃ δὲ φυλακῇ τῆς νυκτὸς ἀπῆλθε πρὸς αὐτοὺς [ὁ Ἰησοῦς] περιπατῶν ἐπὶ τῆς θαλάσσης.	XIV, 25. Or, en la quatrième veille de la nuit (1), Jésus s'en vint à eux, marchant sur la mer.
26. Καὶ ἰδόντες αὐτὸν οἱ μαθηταὶ ἐπὶ τὴν θάλασσαν περιπατοῦντα ἐταράχθησαν, λέγοντες· ὅτι φάντασμά ἐστι· καὶ ἀπὸ τοῦ φόβου ἔκραξαν.	26. Et les disciples, le voyant marcher sur la mer, en furent tout troublés, disant : C'est un fantôme, et ils crièrent de frayeur.
27. Εὐθέως δὲ ἐλάλησεν αὐτοῖς ὁ Ἰησοῦς λέγων· Θαρσεῖτε, ἐγώ εἰμι· μὴ φοβεῖσθε.	27. Mais aussitôt Jésus leur parla, disant : Rassurez-vous, c'est moi, n'ayez point de peur.
28. Ἀποκριθεὶς δὲ αὐτῷ ὁ Πέτρος εἶπε· Κύριε, εἰ σὺ εἶ, κέλευσόν με πρός σε ἐλθεῖν ἐπὶ τὰ ὕδατα.	28. Seigneur, lui répondit Pierre, si c'est toi, commande que je vienne à toi sur les eaux.
29. Ὁ δὲ εἶπεν· Ἐλθέ. Καὶ καταβὰς ἀπὸ τοῦ πλοίου ὁ Πέτρος περιεπάτησεν ἐπὶ τὰ ὕδατα, ἐλθεῖν πρὸς τὸν Ἰησοῦν.	29. Il *lui* dit : Viens. Et Pierre, étant descendu de la barque, marcha sur les eaux pour venir à Jésus.
30. Βλέπων δὲ τὸν ἄνεμον ἰσχυρὸν ἐφοβήθη· καὶ ἀρξάμενος καταποντίζεσθαι ἔκραξε λέγων· Κύριε, σῶσόν με.	30. Mais quand il vit combien le vent était fort, il eut peur, et commençant à enfoncer, il s'écria : Seigneur, sauve-moi.
31. Εὐθέως δὲ ὁ Ἰησοῦς ἐκτείνας τὴν χεῖρα ἐπελάβετο αὐτοῦ,	31. Et aussitôt Jésus, étendant la main, le saisit et lui dit

(1) « Anciennement les Juifs partageaient les nuits en trois « veilles ou *gardes*, de quatre heures chacune, et il semble que « saint Luc y ait eu encore égard, ch. XII, 38. La coutume de « partager les nuits en quatre veilles était nouvelle dans la Judée, « et c'étaient les Romains qui l'y avaient introduite. Elles étaient « de trois heures chacune, depuis six heures du soir jusqu'à six « heures du matin. — Saint Marc, XIII, 35, les désigne par ces « quatre mots, le *soir*, le *minuit*, le *chant du coq* et le *matin*. » (David Martin.)

καὶ λέγει αὐτῷ· Ὀλιγόπιστε, εἰς τί ἐδίστασας;	Homme de petite foi, pourquoi as-tu douté?
32. Καὶ ἐμβάντων αὐτῶν εἰς τὸ πλοῖον ἐκόπασεν ὁ ἄνεμος.	32. Et à leur entrée dans la barque, le vent cessa.
33. Οἱ δὲ ἐν τῷ πλοίῳ ἐλθόντες προσεκύνησαν αὐτῷ λέγοντες· Ἀληθῶς Θεοῦ υἱὸς εἶ (1).	33. Et ceux qui étaient dans la barque vinrent se prosterner devant lui, disant : Vraiment, tu es fils de Dieu.

Jésus, dès le soir, avait vu, du lieu où il était seul, la peine qu'ils avaient à ramer. (Marc, VI, 47, 48.) L'agitation de la mer durait encore le matin. C'est alors que pour traverser il marcha sur les eaux. Les apôtres le virent tous, comme il passait auprès d'eux et qu'il voulait les devancer. (Verset 48.) Saint Marc et saint Jean se bornent à dire quel fut leur effroi, et comment, s'étant rassurés en entendant sa voix, ils voulaient le recevoir dans leur barque (2), ce qui eut lieu en effet. (Marc, VI, 51.) Après cela, le vent contraire, qui leur avait fait perdre de si longues heures, s'étant apaisé, ils achevèrent en moins de rien la traversée (Jean, VI, 21), on ne peut plus surpris et dans une extrême admiration de ce qui avait eu lieu. Matthieu entre dans plus de détails.

(1) Saint Luc n'a pas ce récit. Saint Marc, VI, 45-52 et saint Jean, VI, 15-21, l'ont dans le même enchaînement de faits; mais ce qui se rapporte à Pierre ne se trouve que dans le premier Évangile.

(2) ... καὶ ἤθελε παρελθεῖν αὐτούς. (Marc, VI, 48.)— Ἤθελον οὖν λαβεῖν αὐτὸν εἰς τὸ πλοῖον. (Jean, VI, 21.) M. Lange fait sur ces deux imparfaits de saint Marc et de saint Jean, ἤθελε et ἤθελον, la remarque qu'ils s'expliquent l'un par l'autre. (Lange, *Das Leben Jesu*, tome I, partie II, page 788.)

Ils s'étaient écriés que c'était un fantôme, sans attacher probablement une signification précise à ce mot. Mais leur frayeur cessa bien vite quand Jésus leur eut dit : « C'est moi. » Si c'est lui, le miracle de marcher sur les eaux leur paraît aussi possible que tous les autres miracles qu'ils lui ont vu faire. Pierre, en particulier, est si convaincu de l'étendue de la puissance de son maître, qu'il le croit capable, non-seulement de marcher lui-même sur la mer, mais aussi d'y faire marcher les autres. Tout en lui demandant cette preuve que c'est bien lui, il en est déjà certain : on le voit à l'empressement avec lequel, sur un seul mot d'encouragement, il répond à son appel. « Viens, » lui a dit Jésus, et il va. C'est qu'il sait qu'il y a une promesse dans cette invitation, et qu'elle lui communique aussi réellement la faculté de faire ce qu'il demande que la parole adressée au paralytique lui donnait celle de se lever, de se charger de son lit et de s'en aller à sa maison. (VIII, 6.) Ici encore, comme pour les guérisons, le pouvoir de faire me paraît attaché à une volonté d'une nature et d'une portée supérieures à celles de la volonté dont nous sommes ordinairement doués, et ayant, comme celle-ci, en raison d'une loi dont les hommes ont eu occasion, de loin en loin, de constater les effets, la vertu de modifier d'autres lois. La chose se passe absolument comme cela a lieu, dans une sphère moins étendue, lorsque cette volonté inférieure, que nous possédons tous, modifie, ainsi que je l'ai dit, conformément à une loi con-

stante, l'action d'autres lois en se combinant avec elles (1).

Jésus était, pour tous les usages qu'il en voulait faire, en pleine possession de la volonté qui opère les miracles. Les apôtres n'en avaient conscience que dans de certaines limites et pour les résultats déterminés en vue desquels il leur était permis de s'en servir. Mais, dans ces limites mêmes, il fallait y avoir foi pour l'exercer, puisqu'on ne peut vouloir tout de bon que ce que l'on croit pouvoir produire par un acte de sa volonté. Pierre en a fait ici l'expérience à ses dépens. Quand il ne sait plus vouloir, il ne sait plus se soutenir sur les eaux; s'il fléchit, c'est qu'il ne croit plus assez fermement. Tel est le sens de la réprimande de Jésus : « Homme de petite foi, pourquoi as-tu douté (2)? » Ce n'était pas la force du vent qui le faisait enfoncer, mais la pe-

(1) Voir IIIe Partie de cet *Essai d'Interprétation*, page 52.

(2) Le verbe διστάζειν, rendu par *douter* dans nos versions, ne se trouve que deux fois dans l'Évangile selon saint Matthieu, ici et XXVIII, 17. Les mots *doute* (Romains, IV, 20) et *douter* (Matthieu, XXI, 21; Marc, XI, 23; Romains, XIV, 23) ne figurent, du reste, dans nos traductions qu'en quatre autres passages; ils y correspondent au verbe διακρίνειν. Dans ces différents endroits, *douter* c'est avoir de l'incertitude, ou sur la suffisance du moyen qu'on emploie pour produire un certain effet, ou sur la réalité d'un événement, ou sur la légitimité d'une action. Il peut s'agir quelquefois, comme dans le cas actuel, d'un manque suffisant de confiance et d'une sorte d'hésitation de l'âme, jamais d'un doute de l'esprit, suivant la signification qu'on attache aujourd'hui à ce mot, surtout pour exprimer l'état d'indécision relativement aux doctrines. Ce genre de doute ne se rencontrant pas dans les récits des Évangiles, ne saurait servir nulle part pour les expliquer.

titesse de sa foi : si sa foi ne se fût point affaiblie, il eût résisté aisément au vent le plus violent. Aussi Jésus, pour le lui apprendre, tout en lui venant en aide, laissa-t-il souffler encore le vent qui l'épouvantait, et qu'il aurait pu apaiser aussitôt. (VIII, 26.)

Le caractère de Pierre se montre ici, comme partout ailleurs dans les Évangiles, plein d'ardeur, impétueux, mais avec des retours aussi prompts et un découragement aussi brusque. Peut-être la demande qu'il fait à Jésus et la hardiesse avec laquelle il répond à son appel, sont-elles ce qui nous surprend le plus dans sa conduite; mais Jésus s'étonne surtout de ce que sa foi, qui a eu sa récompense, puisqu'il a marché sur les eaux, n'a pas eu de durée. Elle n'a plus été pour lui une force, dès l'instant qu'il a regardé aux circonstances extérieures, au lieu de regarder uniquement à celui qui lui a donné le pouvoir de les dominer. Au reste, que de foi encore dans son peu de foi! Comme il sait bien où s'adresser pour obtenir du secours, au moment même où sa confiance dans la suffisance du secours déjà obtenu s'affaiblit! Qui ne voit, d'ailleurs, que s'il enfonce, c'est un avertissement, et non un abandon? Au lieu d'être submergé en un instant, « il commença à enfoncer, » dit l'évangéliste : bien qu'il descende déjà, la mer le soutient encore; c'est comme une continuation du miracle; et quelques moments après, quand Jésus, marchant miraculeusement sur les eaux, y trouve miraculeusement son point d'appui pour retenir Pierre qui a perdu le sien, on

pourrait dire que c'est le miracle qui vient en aide au miracle.

Les apôtres ne paraissent pas avoir été aussi impressionnés que le peuple par la multiplication des pains. Elle s'était faite avec le concours de leurs mains, comme les guérisons auxquelles Jésus les associait depuis quelque temps. Peut-être est-ce parce qu'ils y prenaient part, que le merveilleux de ces actes, quoiqu'ils ne sussent pas comment ils avaient lieu, leur semblait moins extraordinaire. Mais en voici auxquels ils n'ont point de part. Jésus, pour les arracher à leur torpeur (Marc, VI, 52), fait pour eux seuls ces deux miracles : marcher sur la mer, et puis calmer ses flots. Le saisissement qu'ils leur causent et la conclusion qu'ils en tirent, les jettent dans un nouveau courant de pensées, bien supérieur à celui auquel s'abandonnait le peuple qu'ils venaient de quitter. Lors de la première tempête apaisée par le Seigneur, ils s'étaient écriés : « Quel est celui-ci « à qui les vents mêmes et la mer obéissent? » (VIII, 27.) Cette fois, répondant eux-mêmes à la question qu'ils s'étaient autrefois posée, après que leur maître est monté avec Pierre dans la barque, ils se prosternent à ses pieds et ils lui disent : « Vrai« ment, tu es fils de Dieu. »

C'est un pas important dans la connaissance de Jésus à laquelle ils doivent arriver; voilà pourquoi Matthieu, que son plan appelait à marquer les degrés par lesquels ils y sont parvenus, a pris soin d'enregistrer ce progrès; mais que cette connaissance est

encore imparfaite ! Ce qui les fait s'écrier ainsi, ce ne sont, après tout, que les témoignages de sa puissance qu'il vient de leur donner. Leur exclamation signifiait que Dieu, en lui accordant un tel pouvoir, image, par sa grandeur, de son pouvoir souverain, le traitait avec une extrême faveur, et c'était pour cela seulement qu'ils le nommaient son fils, comme la voix qui était venue des cieux l'avait appelé le jour de son baptême au Jourdain. Mais aussi longtemps qu'ils n'auront pas une raison supérieure à celle-là pour lui donner ce titre, l'hommage qu'ils lui rendent étant privé de ce qui aurait dû en être le motif essentiel, ne pourra avoir dans leur bouche qu'un sens incomplet. Peut-être est-ce pour cela que les autres évangélistes ne s'y sont pas arrêtés.

XIV, 34. Καὶ διαπεράσαντες ἦλθον εἰς τὴν γῆν Γεννησαρέτ.	XIV, 34. Et ayant traversé, ils arrivèrent au territoire de Génézareth.
35. Καὶ ἐπιγνόντες αὐτὸν οἱ ἄνδρες τοῦ τόπου ἐκείνου ἀπέστειλαν εἰς ὅλην τὴν περίχωρον ἐκείνην, καὶ προσήνεγκαν αὐτῷ πάντας τοὺς κακῶς ἔχοντας.	35. Et les hommes de ce lieu-là, le connaissant, envoyèrent alentour dans tout le pays et lui amenèrent tous les malades,
36. Καὶ παρεκάλουν αὐτόν, ἵνα μόνον ἅψωνται τοῦ κρασπέδου τοῦ ἱματίου αὐτοῦ· καὶ ὅσοι ἥψαντο, διεσώθησαν.	36. Et ils le priaient de leur laisser seulement toucher la frange de son manteau, et tous ceux qui la touchèrent, recouvrèrent la santé.

Jésus leur avait dit de traverser dans la direction de Bethsaïde (Marc, VI, 45), d'où étaient Philippe, André et Pierre (Jean, I, 44), et où il avait fait déjà beaucoup de miracles (Luc, X, 13), pour se rendre

de là à Capernaüm. (Jean, VI, 17.) Mais la barque fut poussée par le vent plus au sud. La portion du rivage où ils abordèrent, dépendait du territoire de Génézareth, dont le nom était quelquefois donné à la mer de Galilée (1) et servait en outre à désigner la belle contrée qui la longe de ce côté, sur une étendue de trente stades environ (2).

Les gens de ce lieu-là connaissaient Jésus. En le voyant, ils pensèrent aussitôt à leurs parents, à leurs amis, à leurs voisins malades; ils envoyèrent dire partout qu'il venait de débarquer, afin qu'on pût de toutes parts recourir à lui; et comme ils avaient appris qu'il n'avait l'intention de s'arrêter ni chez eux ni dans les autres endroits de sa route, voici comment ils s'y prirent pour que chacun pût profiter, suivant ses besoins, de sa présence. De tout le pays on se mit à apporter les malades, sur des brancards, dans les villes, les bourgs, les villages où l'on savait qu'il devait passer; on les y rassemblait sur les places, et lorsqu'il arrivait, on lui demandait, sachant qu'il voulait continuer son chemin, de permettre aux malades qu'on avait réunis, de toucher le bord de son manteau quand il s'approcherait d'eux, ce qui ne le retarderait point, et suffirait, comme témoignage de la confiance qu'ils avaient en lui, pour leur assurer la guérison, s'il consentait à exaucer leur muette prière. (Marc, VI, 55, 56.) Il n'en avait pas fallu davantage à la femme malade d'une perte de sang pour

(1) ... παρὰ τὴν λίμνην Γεννησαρέτ. (Luc, V, 1.)
(2) Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. III, c. x, §§ 7, 8.

obtenir ce qu'elle avait sollicité de cette manière. (IX, 20-22.) Son exemple leur suggéra sans doute cet expédient, qui dispensait Jésus de s'occuper de chaque malade en particulier, et ils ont pu y avoir recours sans qu'il soit nécessaire de supposer, pour expliquer leur requête, qu'elle provenait d'un mélange de foi et de superstition.

Les Juifs qui avaient assisté au départ des disciples, ayant vu que Jésus n'était pas parti avec eux, et qu'il n'y avait pas là d'autre barque que la leur, se croyaient sûrs qu'il était resté sur la rive orientale. Ils l'y cherchèrent le lendemain, peut-être pour donner suite au projet de l'enlever, qu'ils avaient formé. (Jean, VI, 22.) Ce fut, je pense, pour échapper à cette tentative qu'il pouvait prévoir, que Jésus s'en alla de là avant le jour. Ne le découvrant nulle part, ces gens, qui ne pouvaient être qu'un reste de la multitude qu'il avait congédiée, en conclurent qu'il avait trouvé à leur insu quelque moyen de suivre les apôtres à l'autre rive ; et comme des barques venaient d'arriver de Tibériade, ils en profitèrent pour se faire conduire à Capernaüm, où ils espéraient le rencontrer. Il y était en effet, mais seulement en passage, se proposant de se rendre ailleurs pour ne pas séjourner alors dans les États d'Hérode.

Deux incidents importants marquèrent le court séjour qu'il fit dans cette ville. Comme il y enseignait dans la synagogue (Jean, VI, 59), ces mêmes hommes qui le cherchaient y étant venus, il leur repro-

cha de ne s'enquérir de lui que parce qu'ils avaient été rassasiés, et non à cause des signes qu'ils avaient vus (Jean, VI, 26), et qui auraient dû leur donner de lui de tout autres pensées que celles qu'ils s'en étaient faites. Les paroles qu'il prononça à cette occasion, et que nous aurons à étudier ailleurs (1), n'ont été recueillies que par saint Jean. Elles heurtèrent tellement plusieurs des disciples, qu'elles les déterminèrent à s'éloigner de leur maître. (Jean, VI, 66.) Elles firent, au contraire, faire aux autres un progrès si décisif dans sa connaissance, qu'ils furent peu après en état de lui rendre le témoignage que nous verrons bientôt. (XVI, 16.) Le second incident dont je veux parler, c'est la vive discussion que Jésus eut en ce même temps avec les pharisiens, dont l'opposition nous apparaît dans les Évangiles comme un fait permanent, qu'il n'était jamais permis à leurs auteurs de perdre de vue, parce que c'était lui surtout qui, d'époque en époque, préparait le grand dénoûment. Matthieu la rapporte en ces termes :

XV, 1. Τότε προσέρχονται τῷ Ἰησοῦ οἱ ἀπὸ Ἱεροσολύμων γραμματεῖς καὶ Φαρισαῖοι λέγοντες·

2. Διὰ τί οἱ μαθηταί σου παραβαίνουσι τὴν παράδοσιν τῶν πρεσβυτέρων; οὐ γὰρ νίπτονται τὰς χεῖρας αὐτῶν, ὅταν ἄρτον ἐσθίωσιν.

3. Ὁ δὲ ἀποκριθεὶς εἶπεν αὐτοῖς· Διὰ τί καὶ ὑμεῖς παρα-

XV, 1. Alors les scribes et les pharisiens de Jérusalem s'approchèrent de Jésus et lui dirent :

2. Pourquoi tes disciples transgressent-ils la tradition des anciens? car ils ne se lavent pas les mains lorsqu'ils mangent *leur* pain.

3. Mais il leur répondit : Pourquoi vous-mêmes transgressez-

(1) Voir Partie VI, section I, sur Matthieu, XXVI, 26-29.

βαίνετε τὴν ἐντολὴν τοῦ Θεοῦ διὰ τὴν παράδοσιν ὑμῶν;

4. Ὁ γὰρ Θεὸς ἐνετείλατο λέγων· Τίμα τὸν πατέρα καὶ τὴν μητέρα· καί· Ὁ κακολογῶν πατέρα ἢ μητέρα θανάτῳ τελευτάτω.

5. Ὑμεῖς δὲ λέγετε· Ὃς ἂν εἴπῃ τῷ πατρὶ ἢ τῇ μητρί· Δῶρον, ὃ ἐὰν ἐξ ἐμοῦ ὠφεληθῇς· καὶ οὐ μὴ τιμήσῃ τὸν πατέρα αὐτοῦ ἢ τὴν μητέρα αὐτοῦ.

6. Καὶ ἠκυρώσατε τὴν ἐντολὴν τοῦ Θεοῦ διὰ τὴν παράδοσιν ὑμῶν.

7. Ὑποκριταί, καλῶς προεφήτευσε περὶ ὑμῶν Ἡσαΐας λέγων·

8. Ἐγγίζει μοι ὁ λαὸς οὗτος τῷ στόματι αὐτῶν, καὶ τοῖς χείλεσί με τιμᾷ, ἡ δὲ καρδία αὐτῶν πόῤῥω ἀπέχει ἀπ' ἐμοῦ.

9. [Μάτην δὲ σέβονταί με] διδάσκοντες διδασκαλίας, ἐντάλματα ἀνθρώπων (1).

vous le commandement de Dieu au moyen de votre tradition?

4. Car Dieu a commandé, disant : « Honore *ton* père et *ta* « mère ; » et : « Que celui qui « maudira *son* père ou *sa* mère, « soit puni de mort. »

5. Mais, vous, vous dites : Celui qui aura dit à *son* père ou à *sa* mère : « Tout ce que tu pourrais recevoir de moi comme « assistance, j'en fais offrande *à* « *l'Éternel*, » n'honorera plus son père ou sa mère.

6. Et vous avez annulé le commandement de Dieu au moyen de votre tradition.

7. Hypocrites, Ésaïe a bien prophétisé de vous, en disant :

8. « Ce peuple s'approche de « moi de la bouche et il m'honore des lèvres; mais leur « cœur est fort loin de moi,

9. « Et en vain ils me servent, « enseignant à suivre des commandements d'hommes. »

Peut-être les scribes et les pharisiens de Jérusalem avaient-ils coutume, à l'approche de la Pâque, de se répandre dans le pays, pour presser les Juifs de se rendre en grand nombre à la fête, et pour accompa-

(1) Voici la citation d'Ésaïe d'après les Septante : Ἐγγίζει μοι ὁ λαὸς οὗτος ἐν τῷ στόματι αὐτοῦ, καὶ ἐν τοῖς χείλεσιν αὐτῶν τιμῶσί με, ἡ δὲ καρδία αὐτῶν πόῤῥω ἀπέχει ἀπ' ἐμοῦ. [Μάτην δὲ σέβονταί με], διδάσκοντες ἐντάλματα ἀνθρώπων καὶ διδασκαλίας. (Ésaïe, XXIX, 13. *LXX*.) Les mots entre crochets ne se trouvent ni dans l'hébreu ni dans quelques-uns des plus anciens manuscrits du Nouveau Testament.

gner les caravanes qui partaient des grands centres pour la ville sainte. On pourrait, s'il en était ainsi, expliquer par cet usage la présence à Capernaüm, en ce moment-là (Jean, VI, 4), des docteurs qui s'approchèrent alors de Jésus.

Leur irritation contre lui s'était manifestée dès le premier séjour qu'il avait fait en Judée après son baptême; ce fut même l'une des raisons qui le décidèrent à retourner en Galilée, lorsque Jean eut été mis en prison. (Jean, III, 23-IV, 3.) Leur haine dut s'accroître encore quand ils apprirent qu'il les attaquait ouvertement dans l'enseignement qu'il donnait à ses disciples. (V, 20.) Dès lors tout ce parti jura sa perte. Nous avons vu, dans la section de cet Évangile relative aux pharisiens, comment ceux qui résidaient en Galilée lui adressaient dans ce but des questions se rapportant au sabbat, espérant trouver dans ses réponses de quoi l'accuser. (XII, 1-14.) A la Pâque suivante, on avait voulu de même, à cause d'une guérison qu'il avait opérée en un jour de sabbat, le poursuivre et le faire mourir, comme ayant violé ainsi, au dire des pharisiens, le repos du saint jour (Jean, V, 1-16); mais il était reparti pour les États d'Hérode, avant qu'on eût pu donner suite aux mauvais desseins formés contre lui. Il n'est pas étonnant que, le rencontrant inopinément à Capernaüm, à son retour de la tétrarchie de Philippe, les représentants de cette secte, qui venaient d'y arriver, aient tenté de venir en aide par une nouvelle attaque aux pharisiens de la contrée, qu'ils savaient avoir échoué

dans leur dessein de tirer parti de ses discours contre lui.

La manière dont il avait justifié ses guérisons du septième jour ayant obtenu dans cette province l'approbation du peuple, ainsi que cela résulte de l'enthousiasme croissant dont il y fut l'objet, ils résolurent de porter le débat sur un autre point et, à propos de la remarque qu'ils avaient faite que les disciples de Jésus ne se lavaient pas les mains avant de manger, de lui demander pourquoi ils ne gardaient pas la tradition des anciens. Poser ainsi la question, c'était l'agrandir en la généralisant.

Les anciens (πρεσβύτεροι) aux prescriptions desquels les pharisiens assujettissaient les Juifs, étaient fort modernes auprès de ceux (ἀρχαῖοι) auxquels la loi avait été donnée. (V, 21.) Mais les pharisiens n'en convenaient pas ; ils soutenaient, au contraire, que la tradition remontait à Moïse comme la loi, et que leurs pères, après l'avoir reçue de lui, se l'étaient fidèlement transmise, par un enseignement oral, de génération en génération (1). Moins ce qui faisait l'objet de la tradition se recommandait par sa valeur intrinsèque, plus sans doute on jugeait nécessaire de fonder son autorité sur son antiquité ; mais celle-ci était illusoire. On ne trouve aucune trace de la tradition pendant les temps de la grande synagogue, lesquels s'étendent des jours d'Esdras à ceux de Simon

(1) Pour l'histoire de la tradition ainsi comprise, voir le livre de P. Beer, *Geschichte aller Sekten der Juden*, tome I, pages 205-224.

le Juste. Jusqu'à la mort de ce souverain sacrificateur, vers l'an 292 avant notre ère, les livres sacrés des Juifs étaient regardés par eux comme la seule règle de la religion et des mœurs. Après lui seulement commence le règne de la Mischna, ou *seconde loi*, suivant la signification de ce mot, à laquelle les docteurs attribuèrent bientôt une autorité égale à celle de la loi écrite, et qu'ils finirent par élever au-dessus d'elle, ainsi que nous voyons qu'on le faisait au temps de Jésus (1).

Moïse avait condamné à l'avance la tradition, en disant à Israël : « Vous n'ajouterez rien à la parole « que je vous annonce, et vous n'en diminuerez rien, « afin que vous observiez les commandements de « l'Éternel votre Dieu que je vous prescris. » (Deutéronome, IV, 2.) Mais ces deux sortes d'altérations de la loi par la tradition n'en avaient pas moins eu lieu : autant les pharisiens avaient ajouté à la loi de préceptes minutieux, pour la plupart extension arbitraire et puérile de la loi cérémonielle, et n'ayant pas comme celle-ci une signification religieuse, autant ils en avaient altéré profondément le caractère, en amoindrissant les obligations morales qu'elle impose, à l'aide de maximes relâchées inconciliables avec elles, et qui quelquefois les abolissaient tout à fait. Les choses en étaient venues au point que tandis que les Juifs n'osaient pas violer les ordonnances

(1) Prideaux a fort bien fait voir que la Mischna ne remonte pas plus haut : *Connection*. Oxford, 1851. Tome I, page 634. Il donne ailleurs, tome II, page 569, la chaîne de la tradition depuis Simon le Juste jusqu'à Hillel et Schammaï.

de leurs docteurs, ils violaient sans crainte, et avec l'assentiment de ceux-ci, les commandements de Dieu lui-même.

L'une des règles que les pharisiens leur avaient imposées, en alléguant la tradition, les obligeait à se laver les mains avant de prendre leurs repas. Ils en donnaient l'exemple, et tous les Juifs faisaient comme eux. (Marc, VII, 3.) Il n'y aurait eu pour les disciples de Jésus aucune raison de ne pas s'y conformer, si ce n'avait été qu'une coutume; mais bien que rien de pareil ne soit ordonné nulle part dans l'Ancien Testament, les pharisiens en avaient fait un devoir, ce qui obligeait à y regarder de plus près avant d'observer cet usage. En s'y conformant, on paraissait obéir à ce qu'ils avaient commandé, et l'on affermissait ainsi d'autant mieux leur autorité que les occasions de l'observer revenaient sans cesse. Ils savaient fort bien que plus ils réussiraient à se soumettre le peuple en ces petites choses, et plus ils pouvaient être assurés d'être en tout ses maîtres. Aussi représentaient-ils le mépris de ces observances, et en particulier de l'ablution des mains, comme une faute aussi grande que la commission des actes immoraux que la loi défend expressément, et disaient-ils de ceux qui s'en rendaient coupables, qu'ils méritaient d'être exclus de la synagogue, qu'ils tomberaient dans la pauvreté, et qu'ils seraient retranchés de dessus la terre (1). Jésus, s'il avait suivi cette coutume,

(1) Voir les maximes des écrivains juifs citées par Whitby, dans

aurait paru se soumettre aux pharisiens, desquels il voulait détruire l'empire : il ne la suivait donc pas. (Luc, XI, 37, 38.) Une partie de ses disciples s'en abstenaient également dès cette époque (Marc, VII, 2), parce qu'il était naturel, à mesure que de meilleures convictions se formaient en eux, qu'ils abandonnassent ce qui ne s'accordait pas avec elles; mais ce changement ne leur était pas imposé; il n'avait lieu que quand ils en sentaient le besoin, et il ne s'accomplissait pas chez tous à la fois. Quelques-uns d'eux, ayant osé montrer qu'ils avaient rejeté ce joug, en mangeant leur pain avec des mains non lavées en présence des docteurs venus de Jérusalem, ceux-ci, afin de mettre Jésus en cause, lui demandèrent l'explication d'une conduite que son enseignement avait déterminée. Jésus, dans sa réponse, ne se justifie point; il les accuse : « Pourquoi vous-mêmes, leur dit-il, transgressez-vous le commandement de Dieu au moyen de votre tradition? » Et puis, il leur fait voir par un exemple combien ce reproche qu'il leur adresse est fondé.

« Honore ton père et ta mère, afin que tes jours « soient prolongés sur la terre que l'Éternel ton Dieu « te donne, » avait-il été dit à Israël sur le Sinaï. (Exode, XX, 12.) C'était, comme saint Paul en a fait la remarque, le premier commandement auquel une promesse fût attachée. (Éphésiens, VI, 2.) Mais si l'on désobéissait au commandement, le contraire

le commentaire de Thomas Scott sur l'Évangile selon saint Matthieu. Traduction française. Paris, 1828.

devait arriver : « Celui qui maudira son père ou sa « mère, sera puni de mort, » disait la loi. (Exode, XXI, 17.) Le châtiment était substitué à la récompense. L'honneur dû aux parents devait consister en égards et en respects de toute sorte et en tous les soins dévoués et affectueux que la vraie piété filiale suggère naturellement aux enfants. À peine est-il besoin d'ajouter que l'obligation de les secourir, s'ils étaient nécessiteux, était comprise dans ce devoir, puisque c'en était le moindre degré; il fallait alors les « honorer de son bien. » (Proverbes, III, 9.) La signification du mot allait d'ailleurs jusque-là, comme on peut le voir par divers passages où il est employé (1).

Les pharisiens n'entendaient pas la chose autrement, et c'est précisément parce que telle était à leurs yeux la portée du commandement, qu'ils avaient imaginé d'en tirer profit en dispensant de s'y conformer. Un fils dénaturé se soumettait-il à regret à l'obligation qui lui était imposée par la loi de venir en aide à son père ou à sa mère dans leur dénûment, ils lui faisaient comprendre qu'il était possible d'arranger cela sans qu'il lui en coûtât autant. N'y a-t-il pas, en effet, tout un chapitre dans le Lévitique

(1) Dans le passage : Χήρας τίμα, τὰς ὄντως χήρας (I. Timothée, V, 3), l'honneur qu'il faut rendre aux veuves véritablement veuves comprend l'assistance qui leur est due, ainsi que cela résulte de Timothée, V, 4, 16, où il est dit que le devoir de les assister ne regarde l'Église que lorsqu'elles sont véritablement veuves, ou, comme l'explique saint Paul, lorsqu'elles n'ont ni enfants, ni petits-enfants, ni famille pour en prendre soin.

relatif aux offrandes à l'Éternel faites en vertu d'un vœu, et n'est-il pas dit aussi dans la loi que ces vœux, que nul, au reste, n'était obligé de faire, sont irrévocables (Deutéronome, XXIII, 22, 23), tout ce qui a été l'objet d'un vœu étant saint (ἅγιον) ou définitivement consacré à Dieu (1)? C'en était assez pour que ces casuistes trouvassent dans la loi même le moyen d'éluder la loi.

Les offrandes volontaires qu'on promettait avec serment de faire, étaient sans doute destinées le plus souvent à marquer la reconnaissance qu'on ressentait pour quelque bénédiction reçue. L'usage en était si fréquent qu'on avait pris l'habitude, pour abréger, de s'engager par un seul mot à faire une oblation d'une chose quelconque, d'un champ, par exemple, d'une maison, ou d'une bête pour le sacrifice. Dire qu'elle était *corban*, ou *un don*, comme saint Marc l'explique (VII, 11), c'était en faire abandon aussi solennellement à Dieu que si l'on avait remplacé ce mot par des imprécations contre soi-même (2). Le

(1) Δῶρον τῷ Κυρίῳ. (Lévitique, XXVII, *passim. LXX.*) — Ὃς ἂν εὔξεται εὐχήν. (Verset 2.) — ... ἅγιον. (Verset 9.)

(2) Le mot *Corban* n'était pas, à ce que Lightfoot rapporte, la seule abréviation de ce genre en usage chez les Juifs. Les mots *Konem, Konah, Kones*, dont il donne la signification, étaient aussi des formules de consécration, *words of devoting*, parmi eux : « This went for a noted axiom among them, *All epithets « of vows are as the vows themselves*. They added certain short « forms, by which they signified a vow, and which carried with « it the force of a vow, as if the thing were spoken out in a « larger periphrasis : as for example, if one should say to his « neighbour *Konem, Konah, Kones*, behold, these are epithets « of a thing devoted unto sacred uses... But above all such like

nom de *corban* donné aux offrandes venait du nom que les Juifs donnaient au trésor sacré (1). Ils désignaient aussi par le nom de *corban* le serment que ce mot résumait, ainsi qu'on peut le voir par un passage de Josèphe, qui rapporte, d'après Théophraste, qu'il était interdit aux Tyriens d'employer les formules de serment des autres peuples, et en particulier celle nommée *corban*, dont les Juifs seuls se servent (2).

Le sentiment de gratitude qui faisait faire des offrandes à l'Éternel pouvait seul les lui rendre agréables. Nous savons que le sacrifice des méchants lui est en abomination (Proverbes, XV, 8), et qu'il ne veut pas non plus des holocaustes qui ne coûtent rien à ceux qui les font. (II. Samuel, XXIV, 24.) Ce qu'il demande par-dessus tout aux hommes, ce n'est pas qu'ils apportent des présents à son autel, mais c'est qu'ils fassent ce qui est droit et qu'ils aiment la miséricorde. (Michée, VI, 8.) Certes, il eût été impossible de méconnaître plus complétement ces règles que ne le faisaient les pharisiens, lorsqu'ils osaient mettre la portion du revenu d'un homme, qu'il aurait dû employer à secourir son père ou sa mère dans le besoin, au rang des choses qu'il lui était permis d'offrir à Dieu, et que Dieu aurait pris plaisir à

« forms of vowing, the word *Corban*, was plainest of all; which « openly speaks a thing devoted and dedicated to sacred use. » (LIGHTFOOT, *Horæ hebraicæ et talmudicæ*, Matthew, XV, 5.)

(1) ... τὸν ἱερὸν θησαυρὸν — καλεῖται δὲ Κορβανᾶς. (FL. JOS., *Bell. Jud.*, lib. II, c. IX, § 4.)

(2) FL. JOS., *Contra Apionem*, lib. II, § 22.

accepter de sa main. Si un mauvais fils avait fait vœu de la lui consacrer, un tel vœu était évidemment nul, comme l'aurait été tout autre vœu opposé à la loi divine. Quel crime n'était-ce donc pas, non-seulement de l'autoriser, mais encore d'en exiger impérieusement l'exécution! C'est pourtant là ce que faisaient ces docteurs de la loi. Ils consentaient probablement à moins recevoir pour le trésor du temple que les parents n'auraient obtenu du fils ingrat pour leur subsistance. Les deux parties contractantes trouvaient ainsi leur compte à ce marché honteux. Une fois qu'il était conclu, les pharisiens ne pensaient plus qu'à en tirer tout le profit possible, et si le fils, revenant à des sentiments meilleurs, voulait assister son père ou sa mère, ils empêchaient qu'il ne fît plus rien pour eux (Marc, VII, 12), parce qu'en conséquence de son vœu, tout ce dont il pourrait encore vouloir les assister était *corban* (1). Opposer ainsi au cinquième commandement, par un motif intéressé, les misérables arguties d'une fausse dévotion, c'était, comme le leur disait Jésus, annuler la loi de Dieu par leur tradition.

Il n'en produit ici que cet exemple; mais tout l'enseignement et toute la pratique des pharisiens n'étaient que cela. Et comme cependant, tout en transgressant et en enseignant aux Juifs à transgres-

(1) « He was not at all bound by these words to dedicate his « estate to sacred uses; but not to help his father he was inviolably bound. » (LIGHTFOOT, *Horæ hebraicæ et talmudicæ*, Matthew, XV, 5.)

ser la loi, ils voulaient être considérés comme ses plus fermes soutiens, c'est à bon droit qu'il les nomme des hypocrites, et qu'il leur applique les paroles sévères qu'Ésaïe avait adressées autrefois à ses contemporains. Le bien et le mal étant les mêmes dans tous les temps, les sentences des prophètes demeurent toujours vraies. Ésaïe a donc condamné à l'avance tous ceux qui, n'importe à quelle époque, substitueront aux commandements de Dieu des commandements d'hommes, c'est-à-dire des commandements que Dieu n'a pas donnés et qu'il n'aurait jamais pu donner, parce que, fruits de la perversité humaine, ils sont en contradiction avec sa juste et sainte volonté. C'est en ce sens qu'Ésaïe a prophétisé d'eux. Leur tradition forme un tout détestable. Jésus veut la déraciner entièrement. Il ne se contente pas d'avoir reproché leur hypocrisie à ces faux docteurs; il va apprendre au peuple dans quelle grossière erreur ils le retiennent.

XV, 10. Καὶ προσκαλεσάμενος τὸν ὄχλον εἶπεν αὐτοῖς· Ἀκούετε καὶ συνίετε.

XV, 10. Et ayant appelé la multitude, il lui dit : Écoutez et comprenez.

11. Οὐ τὸ εἰσερχόμενον εἰς τὸ στόμα κοινοῖ τὸν ἄνθρωπον, ἀλλὰ τὸ ἐκπορευόμενον ἐκ τοῦ στόματος, τοῦτο κοινοῖ τὸν ἄνθρωπον.

11. Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui souille l'homme; mais ce qui sort de la bouche, c'est cela qui souille l'homme.

12. Τότε προσελθόντες οἱ μαθηταὶ αὐτοῦ εἶπον αὐτῷ· Οἶδας, ὅτι οἱ Φαρισαῖοι ἀκούσαντες τὸν λόγον ἐσκανδαλίσθησαν;

12. Alors ses disciples s'approchèrent et lui dirent : Sais-tu que les pharisiens, en entendant cette parole, s'en sont scandalisés?

13. Ὁ δὲ ἀποκριθεὶς εἶπε·

13. Mais il répondit : Toute

Πᾶσα φυτεία, ἣν οὐκ ἐφύτευσεν ὁ πατήρ μου ὁ οὐράνιος, ἐκριζωθήσεται.

14. Ἄφετε αὐτούς· ὁδηγοί εἰσι τυφλοὶ τυφλῶν· τυφλὸς δὲ τυφλὸν ἐὰν ὁδηγῇ, ἀμφότεροι εἰς βόθυνον πεσοῦνται.

plante que n'a point plantée mon Père céleste, sera déracinée.

14. Laissez-les. Ils sont les conducteurs aveugles d'*autres* aveugles. Or si un aveugle conduit un aveugle, tous deux ils tomberont dans la fosse.

Jésus, en répondant à ces pharisiens, avait négligé à dessein l'exemple de mépris de la tradition qu'ils avaient allégué. Voulant frapper un coup plus fort, il s'était hâté de montrer, par un autre exemple qu'il opposait au leur, à quels usages criminels on la faisait servir. Il revient maintenant au premier, non pour convaincre les pharisiens de la vanité des coutumes relatives aux ablutions qu'ils reprochaient à ses disciples de ne pas observer, mais pour éclairer à cet égard la multitude qu'ils tenaient asservie par leur moyen. Appelant à lui tous ceux qui sont à portée de l'entendre, il leur déclare, en présence des docteurs qui viennent de l'interroger, que ce que l'on mange avec des mains non lavées ne peut pas souiller l'homme, la souillure morale, à laquelle seule Dieu regarde, et de laquelle la souillure légale n'est qu'une image, venant du dedans, et non du dehors.

Plus est courte la sentence dans laquelle Jésus exprime cette vérité, plus est remarquable le soin qu'il prend de recommander l'attention avant de la prononcer, et de conseiller ensuite à ses auditeurs, en des termes qui lui étaient habituels, de la médi-

ter, ainsi que Marc le rapporte. (VII, 16.) Ce qui ne l'est pas moins, c'est sa détermination de répondre en public à la question que les pharisiens lui avaient posée en particulier, afin de faire reconnaître au peuple le néant de ce qu'ils lui ont enseigné. Grande dut être leur irritation : ils voulaient l'accuser, et il se fait leur accusateur. Les disciples, mêlés à la foule, avaient été témoins du choc qu'ils en avaient reçu. Quand ils furent seuls avec lui, ils lui demandèrent s'il s'était aperçu qu'ils en avaient été tout à fait offensés. Leur force était dans la tradition; leur prestige en dépendait : attaquer la tradition, c'était les attaquer eux-mêmes.

Mais leur colère importe peu à Jésus, qui veut ruiner leur empire. « Toute plante, dit-il, que n'a point « plantée mon Père céleste, sera déracinée. » Cette parole n'est pas en contradiction avec ce qu'il a dit précédemment de l'ivraie, qu'il veut que les ouvriers laissent croître avec le bon grain jusqu'à la moisson. (XIII, 29, 30.) Là il s'agissait d'autre chose. Ici l'idée exprimée est celle que nous retrouverons plus tard dans une parabole (XXI, 41-45), où Jésus annonce, comme en cet endroit, quelle sera la fin de ceux « qui font éga- « rer le peuple qu'ils conduisent. » (Ésaïe, III, 12.)

Au lieu d'attendre qu'ils soient déconsidérés pour les quitter, le plus sûr, pour les disciples, est de se séparer dès à présent et d'eux et de leur doctrine. « Laissez-les, » ajoute Jésus, et la raison qu'il en donne, c'est que ce sont des aveugles qui en veulent conduire d'autres, ce qu'ils seraient hors d'état de

faire. Il faut être aveugle soi-même, incapable par conséquent de reconnaître qu'ils le sont, pour se laisser mener par eux : autrement, comment pourrait-on consentir à les prendre pour guides (1)? Tel n'est pas le cas des disciples ; ils voient, parce que Jésus leur a ouvert les yeux; ils savent, grâce à ses instructions, que les pharisiens sont des aveugles, grossièrement ignorants de ce qui se rapporte à Dieu et au caractère spirituel de sa loi ; et avec cela si orgueilleux, qu'ils se croient plus clairvoyants que personne, et qu'ils veulent montrer aux autres le chemin. Aussi les disciples doivent-ils résolûment se détacher d'eux.

XV, 15. Ἀποκριθεὶς δὲ ὁ Πέτρος εἶπεν αὐτῷ· Φράσον ἡμῖν τὴν παραβολὴν ταύτην.
16. Ὁ δὲ Ἰησοῦς εἶπεν· Ἀκμὴν καὶ ὑμεῖς ἀσύνετοί ἐστε;
17. Οὔπω νοεῖτε, ὅτι πᾶν τὸ εἰσπορευόμενον εἰς τὸ στόμα εἰς τὴν κοιλίαν χωρεῖ καὶ εἰς ἀφεδρῶνα ἐκβάλλεται;
18. Τὰ δὲ ἐκπορευόμενα ἐκ τοῦ στόματος ἐκ τῆς καρδίας ἐξέρχεται, κἀκεῖνα κοινοῖ τὸν ἄνθρωπον.
19. Ἐκ γὰρ τῆς καρδίας ἐξέρχονται διαλογισμοὶ πονηροί, φόνοι, μοιχεῖαι, πορνεῖαι, κλοπαί, ψευδομαρτυρίαι, βλασφημίαι.

XV, 15. Pierre prenant la parole, lui dit : Explique-nous cette parabole.
16. Mais Jésus dit : A présent même, vous aussi, êtes-vous sans intelligence?
17. Ne comprenez-vous pas encore que tout ce qui entre dans la bouche, s'en va dans le ventre et est jeté aux lieux secrets?
18. Mais ce qui sort de la bouche procède du cœur, et c'est là ce qui souille l'homme.
19. Car du cœur procèdent les mauvaises pensées, les meurtres, les adultères, les impudicités, les vols, les faux témoignages, les diffamations.

(1) Voir Luc, VI, 39, comment Jésus s'était appliqué à rendre cette pensée familière à ses disciples, avant d'en faire une application directe aux pharisiens.

20. Ταῦτά ἐστι τὰ κοινοῦντα τὸν ἄνθρωπον· τὸ δὲ ἀνίπτοις χερσὶ φαγεῖν οὐ κοινοῖ τὸν ἄνθρωπον.

20. Ces choses-là sont celles qui souillent l'homme; mais de manger avec des mains non lavées, ne souille point l'homme.

Les disciples de Jésus n'avaient pas encore tous renoncé aux ablutions prescrites par la tradition. Il paraît que Pierre était du nombre de ceux qui avaient besoin d'être éclairés sur ce point, puisqu'il se rendit leur organe, après qu'ils furent arrivés à la maison (Marc, VII, 17), pour le prier de leur expliquer la parabole qu'il avait dite : renseignement intéressant qui nous fait voir combien il devait être difficile aux Juifs, assujettis à la fois aux ordonnances de leurs docteurs et aux rites de la loi cérémonielle, d'en faire le triage, et de rejeter les unes, tout en retenant les autres. Quelque lourd que fût le joug imposé aux Israélites par Moïse, les disciples, et Pierre en particulier (Actes, X, 14), n'en continuèrent pas moins à le porter scrupuleusement jusqu'au jour où le mur de séparation entre les Juifs et les Gentils ayant été renversé à la suite d'une détermination inspirée d'en haut (Actes, XV, 28), les ordonnances de la loi elle-même ne furent plus considérées comme obligatoires. Jésus ne voulait alors porter à celles-ci aucune atteinte : relever la loi morale et rendre au culte de Dieu la sainteté qu'il doit avoir, en empêchant les pharisiens de transformer plus longtemps les actions communes et indifférentes en actes de religion, et de faire de la religion une routine et un commerce, voilà tout ce qu'il se pro-

posait. Après un éclat comme celui qui venait d'avoir lieu, l'opposition qui existait entre eux et lui devait nécessairement avoir de plus en plus le caractère d'une guerre ouverte. Tel fut, en effet, le résultat de la rencontre de Jésus avec les docteurs de Jérusalem, à laquelle se rattache cet entretien avec les disciples.

Dans sa réponse à Pierre, Jésus s'étonne de ce que lui et ses compagnons ont si peu profité des leçons qu'il leur a données jusque-là, qu'une explication leur soit encore nécessaire pour comprendre ce qu'il vient de dire avec une si parfaite clarté. Il consent cependant à la leur donner puisqu'ils la demandent, et il ne se refusera à aucun détail pour leur rendre intelligible le sens de la parabole qu'il a proposée au peuple. La forme lui en avait été suggérée par la discussion qu'il venait d'avoir avec les pharisiens. Ceux-ci avaient reproché à quelques-uns des disciples de prendre leur nourriture avec des mains non lavées : elle est ce qui entre dans la bouche. Jésus les avait accusés eux-mêmes de donner un enseignement qui annulait la loi de Dieu par la tradition : il est ce qui en sort. La bouche n'est nommée ici que parce qu'elle a été en cette occasion comme une issue du cœur (XII, 35); mais, dans le passage parallèle de saint Marc, elle ne l'est pas (Marc, VII, 15), et elle ne peut pas l'être, parce qu'il s'agit là de sentiments du cœur se manifestant la plupart, non par des discours, mais par des actes. Toutes les infractions à la loi divine ont pour germes

de « mauvaises pensées, » quoiqu'elles ne se traduisent pas toujours en paroles : alors que la bouche se tait, les pieds peuvent courir au mal, et les mains faire des actions de violence. (Ésaïe, LIX, 6, 7.) Elles sont nommées à l'entrée de cette énumération que Jésus fait de toutes sortes de fautes, non comme un péché particulier, mais comme la source commune de tous les péchés qui suivent, et qui tous viennent du cœur. La liste en est plus longue chez Marc (VII, 22) que chez Matthieu ; mais celle de Matthieu suffit pleinement au but ; et si l'on se souvient que Jésus venait de parler de la violation du commandement d'honorer les parents par lequel s'ouvre la seconde table de la loi, plaçant ainsi ce commandement en tête des autres, on reconnaîtra que, par les grossières violations de la loi qu'elle rappelle, elle correspond, selon leur ordre, à tous les commandements de cette partie du décalogue. (Exode, XX, 12-16.) Ces choses-là, qui sortent de l'homme, souillent l'homme ; mais ce qui entre en lui ne le souille point, parce que le cœur ne saurait être rendu impur par les viandes, qui n'ont aucun rapport avec lui, et desquelles, impures ou non, il ne reste, peu de temps après, plus rien en l'homme. Vaine est donc cette excessive préoccupation de la souillure légale, la moralité n'y étant pas intéressée, et le cœur, auquel Dieu regarde, n'y ayant point de part.

Mieux on se rendra compte des idées des Juifs et des intérêts des pharisiens à cette époque, et plus on reconnaîtra la grandeur de la lutte que Jésus venait

d'engager contre ces derniers. Les hommes puissants qu'il avait démasqués et hardiment accusés, allaient remonter à Jérusalem avec les Juifs de la contrée qui se disposaient à aller à la fête. Jésus se joindra-t-il à eux pour s'y rendre? Mais ce serait se livrer à eux et courir à une perte certaine, avant d'avoir achevé d'instruire ses disciples sur sa personne et sur ses plans, et de les avoir ainsi mis en état de continuer son œuvre. Il se décida donc à ne pas aller, cette année-là, à la Pâque qui était proche.

XV, 21. Καὶ ἐξελθὼν ἐκεῖθεν ὁ Ἰησοῦς ἀνεχώρησεν εἰς τὰ μέρη Τύρου καὶ Σιδῶνος.	XV, 21. Et Jésus, étant parti de là, se retira dans la contrée qui dépend de Tyr et de Sidon.
22. Καὶ ἰδού, γυνὴ Χαναναία ἀπὸ τῶν ὁρίων ἐκείνων ἐξελθοῦσα ἐκραύγασεν αὐτῷ λέγουσα· Ἐλέησόν με, κύριε, υἱὲ Δαυίδ· ἡ θυγάτηρ μου κακῶς δαιμονίζεται (1).	22. Et voici, une femme Cananéenne de ces confins-là, étant sortie, le poursuivit de ses cris, disant : Aie pitié de moi, Seigneur, fils de David; ma fille est démoniaque et dans un misérable état.
23. Ὁ δὲ οὐκ ἀπεκρίθη αὐτῇ λόγον. Καὶ προσελθόντες οἱ μαθηταὶ αὐτοῦ ἠρώτων αὐτὸν λέγοντες· Ἀπόλυσον αὐτήν, ὅτι κράζει ὄπισθεν ἡμῶν.	23. Mais il ne lui répondit mot. Ses disciples, s'étant approchés, lui disaient, en le priant : Renvoie-la, car elle crie derrière nous.
24. Ὁ δὲ ἀποκριθεὶς εἶπεν· Οὐκ ἀπεστάλην εἰ μὴ εἰς τὰ πρόβατα τὰ ἀπολωλότα οἴκου Ἰσραήλ.	24. Il répondit : Je ne suis envoyé qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël.
25. Ἡ δὲ ἐλθοῦσα προσεκύνει αὐτῷ, λέγουσα· Κύριε, βοήθει μοι.	25. Elle vint alors se prosterner devant lui, en disant : Seigneur, sois-moi en aide!
26. Ὁ δὲ ἀποκριθεὶς εἶπεν·	26. Il répondit : Il n'est pas

(1) « ... Male dæmonizatur. » (ARIAS MONTANUS.) — « ... est misérablement démoniaque. » (*Version de Lausanne.*)

Οὐκ ἔστι καλὸν λαβεῖν τὸν ἄρτον τῶν τέκνων καὶ βαλεῖν τοῖς κυναρίοις.

bien de prendre le pain des enfants et de le jeter aux petits chiens.

27. Ἡ δὲ εἶπε· Ναί, κύριε· καὶ γὰρ τὰ κυνάρια ἐσθίει ἀπὸ τῶν ψιχίων τῶν πιπτόντων ἀπὸ τῆς τραπέζης τῶν κυρίων αὐτῶν.

27. Mais elle dit : En effet, Seigneur ; aussi ce que mangent les petits chiens, ce sont les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres.

28. Τότε ἀποκριθεὶς ὁ Ἰησοῦς εἶπεν αὐτῇ· Ὦ γύναι, μεγάλη σου ἡ πίστις· γενηθήτω σοι ὡς θέλεις. Καὶ ἰάθη ἡ θυγάτηρ αὐτῆς ἀπὸ τῆς ὥρας ἐκείνης.

28. Alors Jésus lui répondit : O femme, grande est ta foi : qu'il te soit fait comme tu veux ! Et sa fille fut guérie dès cette heure-là.

Tout Israélite était obligé de célébrer la Pâque le quatorzième jour du mois de nisan. Il n'y avait d'exception que pour ceux qui étaient souillés ou qui se trouvaient en voyage hors du pays (1). La loi de Moïse était positive à cet égard. (Nombres, IX, 10, 13.) Il est probable sans doute qu'on en était venu peu à peu à considérer beaucoup d'autres raisons comme suffisantes pour ne pas assister à la grande fête nationale. Le danger que Jésus aurait couru à Jérusalem, s'il s'y était rendu après ce qui venait d'avoir lieu, devait être à ses yeux un motif légitime pour n'y pas aller, et pour n'y pas laisser aller ses disciples, qui y auraient été exposés aux mêmes périls que lui ; mais afin que ses ennemis ne pussent pas l'accuser de violer par son abstention la loi qu'il reprochait aux pharisiens d'annuler par leur tradition, il résolut de sortir du pays et de se retirer dans la

(1) ... καὶ ἐν ὁδῷ μακρὰν οὐκ ἔστι. (Nombres, IX, 13. *LXX.*) — « Si quelqu'un n'étant pas en voyage à l'étranger... » (Colani, *Revue de Théologie*, tome XI, page 27.)

portion de la Phénicie où sont Tyr et Sidon : de cette manière il se trouvait dans l'un des cas où l'absence de la fête était formellement autorisée. La Pâque se célébrait pendant sept jours. (II. Chroniques, XXX, 21 ; Ézéchiel, XLV, 21.) On comptait trois jours pour y aller des provinces, et trois jours pour en revenir (1) : il fallait donc deux semaines environ pour y prendre part. Mais comme ceux qui étaient en voyage au 14 de nisan, devaient célébrer la Pâque le 14 du mois suivant, s'ils étaient alors de retour (Nombres, IX, 10, 11), et que les raisons que Jésus avait pour ne pas monter à Jérusalem auraient été aussi fortes à cette seconde époque qu'à la première, il était obligé, pour ne pas enfreindre la loi, de demeurer absent tout ce temps-là. Il paraît, d'après saint Marc, dont le récit est plus détaillé que celui de Matthieu, s'être établi d'abord sur les confins de Tyr (2) et n'avoir

(1) Démétrius constatait avec beaucoup d'exactitude cette coutume des Juifs, quand, voulant combattre l'ascendant qu'Alexandre, fils d'Antiochus Épiphane, commençait à prendre, il leur promettait, dans une lettre adressée à Jonathan Maccabée et au peuple, « que les sabbats et les fêtes, et trois jours avant la fête et trois « jours après la fête, καὶ τρεῖς ἡμέραι πρὸ ἑορτῆς καὶ τρεῖς « ἡμέραι μετὰ ἑορτὴν, seraient pour eux, sous sa domination, des « jours de vacation et d'immunité. » (I. Maccab., X, 34.)

(2) Le texte reçu, Καὶ ἐκεῖθεν ἀναστὰς ἀπῆλθεν εἰς τὰ μεθόρια Τύρου καὶ Σιδῶνος (Marc, VII, 24), désigne, il est vrai, d'une manière générale *les confins de Tyr et de Sidon* comme la contrée où Jésus se rendit alors ; mais les mots καὶ Σιδῶνος manquent dans plusieurs manuscrits importants, entre autres dans celui de Cambridge. La version de l'Évangile selon saint Marc publiée par des ministres des deux Églises protestantes nationales de France suit cette leçon. Elle traduit ainsi : *Jésus partit ensuite de là et s'en alla sur le territoire de Tyr*, sans ajouter *et de Sidon*.

été à Sidon que plus tard, au moment où il repartit de cette contrée. (Marc, VII, 31.)

Son intention n'était pas de s'y montrer en public. Il désirait, au contraire, que le séjour qu'il y allait faire ne fût pas connu des habitants. Le repos qu'il avait voulu procurer aux apôtres dans la solitude voisine de Bethsaïde, où il s'était réfugié avec eux, ayant été rendu impossible par l'arrivée de la multitude qui l'y avait suivi (XIV, 13), c'était à la fois une occasion de les en faire jouir et de reprendre avec eux, dans la demeure écartée qu'il avait choisie, les entretiens par lesquels il les préparait à la grande mission qu'il leur devait confier; mais nous verrons bientôt qu'il ne put pas y être caché. (Marc, VII, 24.)

Tyr et Sidon sont situées au nord-ouest de la Galilée. Tyr est la plus méridionale de ces deux villes. Sidon n'en est éloignée que de quelques lieues. Ce pays n'a jamais appartenu aux Hébreux. La tribu d'Ascer s'y était établie au milieu des Cananéens, sans les déposséder. (Juges, I, 31, 32.) A l'époque où Alexandre s'empara des contrées voisines (il serait inutile de remonter plus haut), ce prince agrandit le territoire de Tyr et de Sidon, et en fit un petit royaume; mais cet État insignifiant, trop faible pour maintenir son indépendance, partagea bientôt les vicissitudes de la Syrie et finit par tomber avec elle au pouvoir des Romains. Le nom de Syrophénicie a pu être employé, à partir de cette époque, en parlant de la Phénicie, pour la distinguer des autres parties de la province romaine de Syrie, ce

qui suffit pour expliquer qu'on ait, d'après les Évangiles, nommé Syrophéniciens, au temps de Jésus, les descendants des anciens habitants de cette contrée. (Marc, VII, 26, à comparer avec Matthieu, XV, 22.) La Phénicie ne paraît pas, du reste, avoir formé, après son adjonction à la Syrie, une province distincte avant le temps de Septime-Sévère. Ce n'est qu'à cette époque que le nom de Syrophénicie fut officiellement donné à la portion méridionale de la Syrie, après la séparation en deux de cette grande province (1).

Une foule de gens étaient venus de ce pays-là pour entendre Jésus et pour être guéris de leurs maladies, lorsqu'il avait été demeurer à Capernaüm. (Luc, VI, 17.) C'était après qu'il eut soutenu contre les pharisiens le droit qu'il avait de guérir le jour du sabbat, comme on le peut voir par la place que ce récit occupe dans le troisième Évangile. Il opéra en ce même temps cette guérison d'un démoniaque aveugle et muet, dont les Juifs furent si étonnés qu'ils se demandaient, ainsi que Matthieu le rapporte, si Jésus ne serait point le Fils de David. (XII, 23.) A leur retour chez eux, ces étrangers racontèrent naturellement tout ce dont ils avaient été témoins. Quelles ne durent donc pas être les émotions de la pauvre mère dont l'histoire est ici racontée, quand elle apprit que celui qui faisait de telles choses était dans son voisinage!

(1) A cette époque appartiennent les bornes milliaires qui existent encore entre Tyr et Sidon, et qui portent cette inscription : *Præsidem. Provinc : Syriæphœnic*. Voir Orelli, *Inscriptionum latinarum collectio*, tome I, nº 905.

Ce n'était pas une femme juive, bien que de tout temps il y ait eu beaucoup de Juifs en ce pays-là, mais une femme grecque (Marc, VII, 26), dans le sens large que les Juifs, habitués depuis la conquête macédonienne à comprendre sous le nom de Grecs toutes les races autres que la leur, attachaient à ce mot (1); ou, pour parler comme Matthieu, c'était une vraie Cananéenne (2), issue des anciens habitants

(1) « Ἑλληνίς, a religione, non ab origine... Recte Latinus « interpres reddidit : *Erat enim mulier gentilis, genere Syro-* « *phœnissa*... Infinitam liceret segetem exemplorum ex auctoribus « demetere et admetiri, quibus vox Ἕλλην sic sumitur pro *gen-* « *tili*, si res ignota pluribus testibus probari deberet... Sic cum « genus humanum Paulus in Ἕλληνας et Ἰουδαίους dividit (Rom., « III, 9), duas religiones quæ tunc vigebant maxime, comprehen- « dere voluit, gentilem, quam Græci maxime profitebantur, et unius « verique Dei cultum, quæ erat θρησκεία Judæorum. » (Salmasius.) — « Depuis que les Grecs sous la conduite d'Alexandre le Grand « se furent rendus maîtres de la Syrie, les Juifs commencèrent « à appeler tous les païens des Grecs, ce qu'ils continuèrent même « après que les Latins eurent établi leur empire dans tout l'Orient, « comme il paraît par ce passage, et Rom., I, 16; I. Cor., I, 22, 23; « Col., III, 11. » (David Martin.) — « Pour cette raison, dit « Calvin, souvent en saint Paul on trouve cette antithèse entre « les Grecs et les Juifs. » (*Commentaires sur le N. T.*, tome I, page 420.) Les Grecs, toutefois, se distinguant à leur tour des Barbares, cette distinction est aussi marquée dans les épîtres. Il résulte de là que la désignation de Grecs n'y embrasse pas toujours indistinctement, comme celle de Gentils (τὰ ἔθνη), tous ceux qui ne sont pas de la nation des Juifs. Voir Romains, I, 14; Colossiens, III, 11.

(2) Les Septante donnent le nom de Phénicie au pays de Canaan. Exemple : « Les enfants d'Israël... mangèrent la manne jusqu'à « ce qu'ils furent parvenus aux frontières du pays de Canaan, « ἕως παρεγένοντο εἰς μέρος τῆς Φοινίκης. » (Exode, XVI, 35. *LXX.*) Ils nomment les rois des Cananéens οἱ βασιλεῖς τῆς Φοινίκης. (Josué, V, 1. *LXX.*) Samuel Bochart a fait la remarque

de la Phénicie, dont Sidon, fils de Canaan, était le père. (Genèse, X, 15.) Informée du lieu où Jésus demeure, elle sort pour aller le trouver, et ne doutant pas que ce ne soit lui, en compagnie de ses disciples, quand elle aperçoit devant elle des inconnus sur le chemin, elle élève la voix, et le nommant comme elle sait que le font les Juifs, elle le conjure, avant même de l'avoir rejoint, d'avoir pitié d'elle, en guérissant sa fille qui est démoniaque.

Jésus gardait le silence; mais ses disciples, instruits de son désir de ne pas attirer l'attention dans ce pays, lui représentèrent que les cris de cette femme ne manqueraient pas de le faire connaître à tous, s'il n'y mettait un terme, et qu'il fallait absolument, pour rester inconnu, qu'il la congédiât d'une manière ou d'une autre. Jésus ne l'ignorait pas; mais des pensées plus hautes que les leurs l'empêchaient de lui répondre : aussi rempli de compassion pour l'affliction de la Cananéenne que pour les maux de ses compatriotes, il lui en coûtait de lui dire qu'il outrepasserait son mandat s'il lui venait en aide; et cependant c'est là ce qui le préoccupe, et il le déclare à ses disciples : « Je ne suis envoyé, leur dit-il, qu'aux « brebis perdues de la maison d'Israël. » Les enfants d'Israël, tous issus d'un seul homme, formaient une même famille, alors même qu'ils étaient devenus une

que la même personne est appelée *Cananéenne* en un endroit de la version des Septante, et *Phénicienne* en un autre : « καὶ Σαοὺλ υἱὸς τῆς Χαναvίτιδος. (Genèse, XLVI, 10.) — καὶ Σαοὺλ ὁ ἐκ τῆς Φοινίσσης. (Exode, VI, 15.) — Pour l'usage du mot *Phénicie* dans le Nouveau Testament, voir Actes, XI, 19; XV, 3; XXI, 2.

nation. Il fallait que Jésus exerçât son ministère parmi eux, pour accomplir les promesses qui leur avaient été faites, avant que les Gentils ne pussent se réjouir avec son peuple. (Romains, XV, 8-10.) Provoquer en Phénicie, par des miracles, de grands rassemblements pareils à ceux de la Galilée, empiéter ainsi sur l'œuvre réservée à ses apôtres, au lieu d'achever la sienne, c'eût été renverser l'ordre que Dieu avait établi, dans l'intérêt même des Gentils, en ne l'envoyant qu'aux Juifs; et cela, au risque d'irriter les Juifs et de les rendre hostiles à son œuvre, en paraissant se détourner d'eux. Il y avait certes là, pour Jésus, des questions graves à considérer, au lieu de suivre simplement l'impulsion de son cœur.

Tandis que le maître et les disciples s'entretiennent ensemble, la Cananéenne s'est approchée; elle les a atteints, et se jetant aux pieds de Jésus, elle sollicite de nouveau son secours. Jésus lui répond que n'étant pas de la maison d'Israël, elle n'est pas dans les conditions où il faut être pour avoir part aux grâces dont la dispensation lui est confiée: « Laisse pre« mièrement rassasier les enfants, » lui dit-il, suivant saint Marc, plus complet en cet endroit que ne l'est saint Matthieu; « car il n'est pas bien de pren« dre le pain des enfants et de le jeter aux petits « chiens. » (Marc, VII, 27.) Il y avait assurément des grâces en grand nombre destinées également aux Juifs et aux Gentils, et toujours accessibles aux uns et aux autres; mais il y avait aussi des bénédictions spécialement réservées aux enfants du royaume (Mat-

thieu, VIII, 12), ou qui du moins devaient passer par eux comme par un canal, avant d'arriver aux autres nations de la terre. Tout ce qui correspondait à l'adoption de ce peuple, et à la place qu'il tenait dans le plan de Dieu pour la réconciliation du monde, en faisait partie. C'est là ce que Jésus nomme ici *le pain des enfants*. Les guérisons miraculeuses étaient comprises par lui sous ce nom, puisque c'est à leur occasion qu'il en fait mention. Faire, au milieu des Juifs, des miracles au profit des Gentils, comme il l'avait fait quelquefois (1), ce n'était rien ôter aux Juifs; mais se mettre à en faire en la contrée de Tyr et de Sidon, comme si, renonçant à poursuivre son travail parmi les Juifs, il se tournait vers les Gentils, ce serait prendre aux uns ce qui leur appartient et leur est nécessaire, pour le jeter à d'autres qui n'y ont point de droit; or, le proverbe qu'il cite, affirme qu'agir ainsi ce serait mal faire.

Que répond à cela la Cananéenne? Toute la conduite de Jésus, qui n'était pas sorti jusque-là de l'enceinte de son pays, et qui avait expressément rattaché son œuvre à la loi de Moïse et à la parole des prophètes, était de nature à la lui faire envisager comme une œuvre essentiellement nationale, ainsi qu'elle devait, en effet, l'être d'abord, et il n'y avait en cela rien qui dût l'étonner, les Juifs ayant été sé-

(1) Matthieu, VIII, 5-13. — On peut supposer qu'il y avait des Gentils parmi ceux qui vinrent des environs de Tyr et de Sidon. (Marc, III, 8.) Ils font partie de ceux dont Matthieu dit que Jésus les guérit tous. (Matthieu, XII, 15.)

parés des Gentils à travers toute leur histoire. Elle n'objecte donc rien à ce que Jésus vient de dire; elle y souscrit au contraire. Mais qu'y a-t-il là qui doive l'empêcher d'obtenir ce qu'elle sollicite? Les miettes qui tombent de la table du père de famille sont pour les petits chiens, sans qu'il en résulte aucune privation pour les enfants. Aussi demande-t-elle avec confiance que ce dont les enfants n'ont que faire soit pour elle. Si sa fille est guérie, les malades juifs ne le seront pas moins pour cela, et la grâce qu'elle désire obtenir ne leur peut ainsi faire aucun tort.

Comment, après une telle réponse, Jésus aurait-il pu résister encore à sa prière? N'était-ce pas lui qui avait dit à la femme de Sichar, qui s'était montrée surprise que, quoique Juif, il lui eût demandé à boire, à elle qui était Samaritaine, que si, sachant qui il était, elle le lui avait demandé elle-même, il lui aurait donné une eau vive? (Jean, IV, 9, 10.) La foi de la Cananéenne est grande comme celle du centurion : pourquoi donc ne serait-elle pas exaucée comme lui? Le motif qui avait fait hésiter Jésus à lui accorder la guérison de son enfant n'existait plus, du moment qu'il était bien entendu que ce n'était là qu'une grâce personnelle, ce qui empêchait tout à fait de considérer ce miracle, accompli hors des limites assignées par son Père au ministère de Jésus, comme une extension intempestive qu'il lui aurait donnée arbitrairement. Il répond donc à la femme, comme il y était porté dès le premier instant : « Qu'il te soit fait comme tu veux! » Et en rentrant dans sa

maison, elle trouva la pauvre démoniaque, naguère si agitée, revenue à son bon sens et paisiblement couchée sur son lit. (Marc, VII, 30.)

Dans le temps même où Jésus venait de blâmer les pharisiens et de recommander à ses disciples de *les laisser* (XV, 14), il témoignait que la barrière qui le séparait des Gentils ne devait pas toujours subsister, quoique la vraie saison de les secourir ne fût pas encore venue. S'il préparait la rupture du lien charnel qui seul unissait alors les Juifs les uns aux autres, il leur faisait entrevoir aussi la formation du lien spirituel destiné à unir désormais ce qui avait été en opposition jusque-là. Quand nous serons arrivés au terme de cette section, il nous sera facile de reconnaître le rapport entre eux des faits qui la remplissent, et qui tendent tous à ce but.

XV, 29. Καὶ μεταβὰς ἐκεῖθεν ὁ Ἰησοῦς ἦλθε παρὰ τὴν θάλασσαν τῆς Γαλιλαίας· καὶ ἀναβὰς εἰς τὸ ὄρος ἐκάθητο ἐκεῖ.

30. Καὶ προσῆλθον αὐτῷ ὄχλοι πολλοὶ ἔχοντες μεθ' ἑαυτῶν χωλούς, τυφλούς, κωφούς, κυλλούς, καὶ ἑτέρους πολλούς, καὶ ἔῤῥιψαν αὐτοὺς παρὰ τοὺς πόδας τοῦ Ἰησοῦ· καὶ ἐθεράπευσεν αὐτούς,

31. Ὥστε τοὺς ὄχλους θαυμάσαι βλέποντας κωφοὺς λαλοῦντας, κυλλοὺς ὑγιεῖς, χωλοὺς

XV, 29. Et Jésus, s'en étant allé de là, vint aux bords de la mer de Galilée; et étant monté sur la montagne, il y séjournait (1).

30. Et de grandes troupes vinrent à lui, ayant avec elles des boiteux, des aveugles, des muets, des impotents, et d'autres encore, et ils les amenèrent aux pieds de Jésus, et il les guérit;

31. De sorte que la multitude était dans l'admiration à la vue de *ces* muets qui parlaient, de

(1) J'ai dit ci-dessus, page 19, note 1, pourquoi je traduis ainsi, au lieu de traduire *il s'y assit*, comme on le fait ordinairement.— « Il s'y arrêta. » (Le P. Bouhours.) — « Καθῆσθαι, *sich setzen*, hier *verweilen*. » (Paulus.)

περιπατοῦντας καὶ τυφλοὺς βλέποντας· καὶ ἐδόξασαν τὸν Θεὸν Ἰσραήλ.

ces impotents *rendus* valides, de *ces* boiteux qui marchaient, de *ces* aveugles *devenus* voyants, et elle glorifiait le Dieu d'Israël.

32. Ὁ δὲ Ἰησοῦς προσκαλεσάμενος τοὺς μαθητὰς αὐτοῦ εἶπε· Σπλαγχνίζομαι ἐπὶ τὸν ὄχλον, ὅτι ἤδη ἡμέραι τρεῖς, προσμένουσί μοι, καὶ οὐκ ἔχουσι τί φάγωσι· καὶ ἀπολῦσαι αὐτοὺς νήστεις οὐ θέλω, μήποτε ἐκλυθῶσιν ἐν τῇ ὁδῷ.

32. Or Jésus, ayant appelé ses disciples, dit : Je suis ému de compassion pour *cette* multitude ; car voici déjà trois jours qu'ils restent auprès de moi, et ils n'ont rien à manger, et je ne veux pas les renvoyer à jeun, de peur qu'ils ne défaillent en chemin.

33. Καὶ λέγουσιν αὐτῷ οἱ μαθηταὶ αὐτοῦ· Πόθεν ἡμῖν ἐν ἐρημίᾳ ἄρτοι τοσοῦτοι, ὥστε χορτάσαι ὄχλον τοσοῦτον;

33. Et ses disciples lui dirent : D'où aurions-nous en un désert autant de pains qu'il en faut pour rassasier tant de monde ?

34. Καὶ λέγει αὐτοῖς ὁ Ἰησοῦς· Πόσους ἄρτους ἔχετε; Οἱ δὲ εἶπον· Ἑπτά, καὶ ὀλίγα ἰχθύδια.

34. Et Jésus leur dit : Combien avez-vous de pains ? Ils dirent : Sept, et quelques petits poissons.

35. Καὶ ἐκέλευσε τοῖς ὄχλοις ἀναπεσεῖν ἐπὶ τὴν γῆν.

35. Alors il commanda à la foule de prendre place à terre.

36. Καὶ λαβὼν τοὺς ἑπτὰ ἄρτους καὶ τοὺς ἰχθύας εὐχαριστήσας ἔκλασε καὶ ἔδωκε τοῖς μαθηταῖς αὐτοῦ, οἱ δὲ μαθηταὶ τῷ ὄχλῳ.

36. Et ayant pris les sept pains et les poissons, après avoir rendu grâces, il *les* rompit et *les* donna à ses disciples, et les disciples à la multitude.

37. Καὶ ἔφαγον πάντες καὶ ἐχορτάσθησαν· καὶ ἦραν τὸ περισσεῦον τῶν κλασμάτων, ἑπτὰ σπυρίδας πλήρεις.

37. Et tous mangèrent et furent rassasiés, et on ramassa les restes des morceaux : sept corbeilles pleines.

38. Οἱ δὲ ἐσθίοντες ἦσαν τετρακισχίλιοι ἄνδρες, χωρὶς γυναικῶν καὶ παιδίων.

38. Or ceux qui avaient mangé étaient quatre mille hommes, sans les femmes et les enfants.

Jésus, après avoir accordé à la Cananéenne la guérison de sa fille, semble avoir quitté, à peu près en même temps qu'elle, le lieu où elle était venue le trouver. Matthieu nous apprend seulement qu'il alla

de là aux bords de la mer de Galilée; Marc nous fait connaître son itinéraire.

Comme cet évangéliste n'avait pas jugé nécessaire de le donner pour le voyage de Jésus de Capernaüm aux confins de Tyr, on en peut conclure que le maître et les disciples avaient pris, pour s'y rendre, le chemin direct que suivent encore aujourd'hui les voyageurs qui ont hâte d'arriver. Ce chemin passe par Saffed, que sa position élevée permet d'apercevoir de tous les points de la contrée, par El-Djich, la Giscala de Josèphe (1), à peu de distance de Cana, qu'on laisse sur la droite, traverse ensuite un plateau de roches où l'on rencontre à chaque pas des traces de l'importance que ces lieux avaient autrefois, et puis une vallée, à l'issue de laquelle on découvre la ville de Tyr. Dix-sept heures suffisent pour y arriver (2). Jésus étant venu chercher dans ce pays une retraite où il pût demeurer quelque temps sans attirer l'attention, ne descendit sans doute pas dans la plaine qui aboutit à Tyr. Il est probable, d'après le récit de Matthieu, que s'avançant par les hauteurs dans la direction de Sidon, il alla demeurer en quelque endroit écarté entre les deux villes, qui sont peu éloignées l'une de l'autre (3).

Au retour, il ne suivit pas cette même route. S'il faut s'en rapporter à une leçon du second Évangile

(1) Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. II, c. xxi, § 1, et lib. IV, c. ii, § 1; *Vita Jos.*, x.

(2) M. de Saulcy a suivi cette route dans son second voyage en Palestine. (*Voyage en Terre Sainte*, tome II, pages 264-280.)

(3) Διέχει δὲ τῆς Σιδῶνος ἡ Τύρος οὐ πλείους τῶν διακοσίων σταδίων. (Strabo, lib. XVI, 2.)

qui diffère du texte reçu (1), mais qui est fortement autorisée (2), il se rendit d'abord de l'endroit où il était à Sidon, et ensuite aux bords de la mer de Galilée par la Décapole. Peut-être passa-t-il par Sidon pour ne pas prendre le même chemin que la Cananéenne, qui s'en retournait au bourg du ressort de Tyr, voisin de la frontière (XV, 22), où elle demeurait, de peur que le peuple de la contrée, instruit par cette femme du miracle qu'il avait fait en sa faveur, ne s'attachât à ses pas. Peut-être aussi était-il plus facile, dans ce pays montagneux, de rejoindre par cette voie, le chemin par lequel il désirait revenir. Il est possible également que le temps que Jésus devait demeurer à l'étranger pour être dispensé d'assister à ce qu'on nommait la petite Pâque du second mois ne fût pas encore entièrement écoulé, et qu'il ait préféré en passer le reste à Sidon, plutôt que d'aller de lieu en lieu dans ce pays.

(1) Καὶ πάλιν ἐξελθὼν ἐκ τῶν ὁρίων Τύρου καὶ Σιδῶνος ἦλθε πρὸς τὴν θάλασσαν τῆς Γαλιλαίας ἀνὰ μέσον τῶν ὁρίων Δεκαπόλεως. (Marc, VII, 31. Révision d'Érasme.)

(2) Καὶ πάλιν ἐξελθὼν ἐκ τῶν ορίων Τύρου ἦλθε διὰ Σιδῶνος πρὸς τὴν θάλασσαν τῆς Γαλιλαίας ἀνὰ μέσον τῶν ὁρίων Δεκαπόλεως. (Marc, VII, 31. B, *Vaticanus*; D, *Cantabrigiensis*; L, *Regius*, 62; Δ, *San-Gallensis*.) Cette leçon, confirmée dans ce qu'elle a d'essentiel par le manuscrit du Sinaï, a été suivie par la Vulgate : *Et iterum exiens de finibus, venit per Sidonem ad mare Galilææ inter medios fines Decapoleos.* Elle vient de l'être dans la nouvelle version de saint Marc publiée par des pasteurs et ministres des deux Églises protestantes nationales de France : *Jésus, étant reparti du territoire de Tyr, passa par Sidon et alla vers la mer de Galilée, en traversant le pays de Décapole.* Le texte reçu et les versions qui s'y conforment font disparaître la circonstance intéressante du passage de Jésus par Sidon.

La Décapole, par laquelle il rentra en Palestine, est un district qui s'étend, du nord au sud, à l'est de cette contrée, comme la Phénicie à l'ouest. Des dix villes qu'il comprend, ainsi que l'exprime son nom, deux, Damas et Raphanée, étaient situées en dehors des anciennes limites des Hébreux. Les huit autres y étaient comprises. Elles étaient toutes au delà du Jourdain, à l'exception de Scythopolis, la principale d'entre elles (1), qui était en deçà du fleuve, au revers des montagnes de la Galatie, dans la plaine d'Esdraëlon (2). Les Israélites n'ayant pu chasser de ces villes leurs anciens habitants, les Cananéens avaient continué à demeurer avec eux dans les unes (Josué, XVII, 11, 12; Juges, I, 27), et les Ammonites étaient restés maîtres des autres. (Jérémie, XLIX, 1, 2.) Elles finirent toutes par tomber au pouvoir des Romains, qui tantôt leur permirent de se gouverner elles-mêmes (3), et tantôt en disposèrent autrement.

Pour se rendre de Sidon à la mer de Galilée par la Décapole, Jésus pouvait, après avoir longé la

(1) Scythopolis, l'ancienne Beth-scéan (Josué, XVII, 11; Juges, I, 27; I. Rois, IV, 12) ou Beth-sçan (I. Samuel, XXXI, 10), aujourd'hui Betsân. — ... εἰς Σκυθόπολιν· ἡ δέ ἐστι μεγίστη τῆς Δεκαπόλεως, καὶ γείτων τῆς Τιβεριάδος. (Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. III, c. IX, § 7.)

(2) Pline l'Ancien, dans son *Histoire naturelle*, publiée en l'an 78 de notre ère, indique les noms et la situation des dix villes principales de la Décapole. Ce sont, selon lui, Scythopolis, Philadelphie, Raphanæ, Gadara, Hippos, Dion, Pella, Gerasa, Canatha et Damas; mais il remarque que d'autres en donnent une liste différente. (*Nat. Hist.*, lib. V, c. XVI.)

(3) Fl. Jos., *Ant. Jud.*, lib. XIV, c. IV, § 4.

chaîne du Liban et celle de l'Anti-Liban, y entrer par le nord et la traverser dans sa longueur jusqu'à cette mer. Il pouvait aussi se diriger de Sidon vers le sud, tourner les montagnes de la Galilée, gagner ainsi Scythopolis, et après avoir passé le Jourdain non loin de cette ville, à l'endroit où est aujourd'hui le pont de Majâmiâ, arriver à la mer de Galilée par deux autres villes de la Décapole, voisines l'une de l'autre, Gadara (1) et Hippos, cette dernière située sur sa rive orientale. Elles sont ordinairement nommées ensemble par Josèphe. Auguste les avait données à Hérode le Grand (2) ; mais à la mort de ce prince, il les détacha de son royaume, parce que la plupart de leurs habitants étaient des Grecs, et il les réunit à la Syrie (3). Cette seconde route rejoignait

(1) ... Γάδαρα μητρόπολιν τῆς Περαίας καρτερὰν... (Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. IV, c. VII, § 3.)

(2) Fl. Jos., *Ant. Jud.*, lib. XV, c. VII, § 3. — *Bell. Jud.*, lib. I, c. XX, § 3.

(3) Γάζα γὰρ καὶ Γάδαρα καὶ Ἵππος Ἑλληνίδες εἰσι πόλεις, ἃς ἀποῤῥήξας αὐτοῦ διοικήσεως Συρίας προσθήκην ποιεῖται. (Fl. Jos., *Ant. Jud.*, lib. XVII, c. XI, § 4.) — C'est près d'Hippos, aujourd'hui Khurbet es-Sumrah, qu'eut probablement lieu la guérison du démoniaque de la contrée des Gadaréniens (Marc, V, 1) ou des Gergéséniens, rapportée plus haut. (VIII, 28-34.) La mer s'avance en cet endroit jusqu'au pied des collines (*Murray's Handbook for Syria and Palestine*, page 424), ce qui explique comment le troupeau de pourceaux a pu s'y précipiter. Quant à la présence dans le pays d'un grand nombre de ces animaux, elle n'a rien d'étonnant, puisque Josèphe dit en deux endroits, que Gadara et Hippos étaient des villes grecques, par où il faut entendre qu'elles étaient surtout habitées par des Gentils : τὰς γὰρ Ἑλληνίδας... Γάδαρα καὶ Ἵππον. (*Bell. Jud.*, lib. II, c. VI, § 3.) — Voir ci-dessus, page 59, note 1.

à Scythopolis celle par laquelle on allait autrefois de l'Égypte à Damas. Elle traversait en partie la Décapole dans sa largeur, de l'ouest à l'est. En raison de ses facilités plus grandes, c'est elle qu'il était le plus naturel de prendre, quand on ne voulait pas passer par la Galilée; il est donc probable que Jésus l'a suivie, de préférence à l'autre, qui traverse la Décapole du nord au sud, quoiqu'on ait quelquefois soutenu le contraire (1).

Dès le commencement du ministère de Jésus en Galilée, on était accouru à lui de la Décapole. Plus tard, le démoniaque qu'il avait guéri en la contrée des Gadaréniens avait publié en tout ce pays-là les grandes choses qu'il lui avait faites. (Marc, V, 19, 20.) Aussi, quand on sut qu'il y était arrivé, la multitude se rassembla-t-elle aussitôt partout sur son passage. Dans l'un des endroits de la route, c'est Marc qui le rapporte, on se hâta de lui amener un sourd qui par-

(1) M. Lange suppose que Jésus, faisant un long circuit par les vallées désertes du Liban et de l'Anti-Liban, a passé au pied de l'Hermon, la plus haute cime de la seconde de ces chaînes, et qu'il est arrivé au bord de la mer de Galilée par le nord de la Décapole et le pays montagneux des sources du Jourdain, où est Césarée de Philippe, qu'il pense, avec Lightfoot, avoir fait partie de ce district. (LANGE, *Das Leben Jesu*, tome II, pages 869-871.) Indépendamment de ce que le choix de ce chemin long et difficile a d'invraisemblable, comment admettre que Jésus le prit pour revenir de Sidon, puisque c'est précisément aux environs de Césarée de Philippe qu'il se rendit peu de jours après son retour? (XVI, 13.) La question qu'il y fit alors à ses disciples sur ce qu'on disait de lui dans cette contrée montre qu'il ne venait pas de la traverser peu auparavant; car s'il y avait été, il aurait su déjà comment on y parlait de lui.

lait difficilement, pour qu'il lui imposât les mains. Jésus le guérit, mais seulement après l'avoir conduit loin de la foule, et il recommanda aux amis de cet homme de n'en rien dire à personne, ne voulant, pas plus qu'aux environs de Sidon, opérer publiquement des miracles dans la Décapole où les Gentils étaient, comme dans la première de ces contrées, plus nombreux que les Juifs, de peur qu'on ne lui attribuât l'intention de donner à son ministère un autre caractère que celui qu'il devait avoir. Mais ces gens ne tinrent nul compte de sa défense ; ils firent, au contraire, bruit de cette guérison (Marc, VII, 31-37), ce qui explique comment il se fit que Jésus étant monté du bord de la mer sur une montagne qui en était proche, de grandes troupes, ayant avec elles toutes sortes de malades et d'infirmes, l'y vinrent trouver. Comme il y était dans les conditions régulières de son ministère, il ne fit aucune difficulté de leur rendre la santé à tous. Après ces nombreuses guérisons faites en faveur de son peuple, personne certes n'aurait pu songer à dire qu'il prenait le pain des enfants pour le jeter aux petits chiens. Aussi, bien loin de se plaindre, les Juifs glorifièrent-ils le Dieu d'Israël. (XV, 31.)

Leur admiration était telle, qu'ils ne pouvaient se décider à partir. Au bout de trois jours passés avec Jésus, leurs provisions étaient épuisées. Voyant qu'ils n'avaient plus rien à manger, il eut compassion d'eux ; et comme ils étaient quatre mille hommes environ, et que ses disciples n'avaient que

sept pains et quelques petits poissons, il résolut de les en nourrir tous miraculeusement, ainsi qu'avec cinq pains et deux poissons il avait nourri précédemment cinq mille hommes. La répétition du miracle de la multiplication des pains ne doit pas plus nous étonner que la répétition des diverses sortes de guérisons. Jésus ne se proposant pas d'offrir sans cesse de nouveaux spectacles par ses miracles, mais tout simplement de venir en aide selon que cela était nécessaire, il consentait, quand les besoins étaient les mêmes, à renouveler les mêmes grâces.

La fois précédente, c'étaient les disciples qui avaient fait l'observation que le peuple n'avait point de vivres; cette fois-ci cette remarque est faite par Jésus. A cela près, les deux récits se ressemblent fort dans leurs détails. On pourrait croire que Jésus, en interrogeant ses disciples, en cette seconde occasion, dans les mêmes termes qu'il l'avait fait en la première, a voulu les faire souvenir du miracle qu'il avait opéré tout récemment, après leur avoir adressé une question toute semblable, et élever ainsi leur esprit à de plus hautes pensées que celles qu'ils entretenaient. (Marc, VI, 52.) S'il en était ainsi, il faut reconnaître que son but n'a pas été atteint : ce n'est évidemment pas par respect pour leur maître qu'ils s'abstiennent de lui demander d'user de nouveau de son pouvoir pour nourrir la multitude ; ce n'est pas non plus par crainte de voir le peuple former encore une fois, dans son enthousiasme, des projets auxquels Jésus avait été obligé de se soustraire; non, c'est

uniquement parce que leur esprit étant appesanti (Marc, VI, 52), il leur était plus naturel de ne regarder qu'aux ressources dont ils pouvaient disposer eux-mêmes. Mais ce n'est pas là-dessus que le récit appuie : ce qu'il me paraît surtout destiné à faire ressortir, c'est que Jésus ne se laissait pas détourner par ce qu'il faisait occasionnellement pour les Gentils d'user largement de sa puissance miraculeuse dans l'intérêt des Juifs. Rien n'est changé dans sa conduite à leur égard par la compassion qu'il a témoignée à la démoniaque des confins de Tyr et à l'homme sourd des environs de Scythopolis; rien ne le sera non plus par celle qui le portera bientôt à guérir un aveugle, à son passage par une ville habitée en partie par des Gentils (1). La guérison de

(1) Cette guérison d'un aveugle eut lieu, peu de jours après la seconde multiplication des pains, près de Bethsaïde. (Marc, VIII, 22-26.) J'ai dit, dans une note précédente, page 18, que Philippe le tétrarque, ayant transformé en ville ce bourg de la Gaulanite, l'avait nommé Juliade, en l'honneur de Julie, fille d'Auguste. Comme les Juifs éprouvaient de la répugnance à se fixer dans les villes nouvelles construites par Hérode le Grand et par les deux tétrarques ses fils, par la raison qu'on y violait en beaucoup de choses leurs coutumes (Fl. Jos., *Ant. Jud.*, lib. XV, c. IX, § 5), ce furent principalement des Gentils qui s'y établirent. Nous le savons positivement de Tibériade. Des étrangers de toute sorte y vinrent de toutes parts habiter; des Galiléens y allèrent aussi demeurer de leur plein gré; mais il y en eut aussi qu'on n'y décida qu'en usant envers eux de contrainte, πρὸς βίαν. (*Ibid.*, lib. XVIII, c. II, § 3.) Juliade était trop voisine de Tibériade, pour qu'on puisse supposer qu'il en ait été là autrement. La population de cette ville ayant été composée ainsi essentiellement de Gentils, il me semble naturel d'expliquer par cette circonstance le soin que prit Jésus d'en faire sortir, avant de le guérir, l'aveugle qu'on

ces boiteux, de ces aveugles, de ces muets, de ces impotents, qu'on avait conduits en grand nombre auprès de lui sur la montagne le dit assez haut; et la seconde multiplication des pains, rapportée dans les mêmes termes à peu près que la première, nous fait reconnaître jusque dans l'uniformité des deux récits, que ce peuple continue à être l'objet d'une faveur spéciale.

Rien n'est changé, ai-je dit. Jusqu'à la fin, Jésus, pour montrer la fidélité de Dieu, sera « ministre de « la circoncision. » (Romains, XV, 8.) Mais après lui, tout changera à la fois (Jean, XII, 32); et dès ce temps-là, ainsi que Matthieu s'est appliqué à le montrer, l'infidélité des Juifs, et celle en particulier de leurs chefs religieux, préparait ce grand changement.

XV, 39. Καὶ ἀπολύσας τοὺς ὄχλους ἐνέβη εἰς τὸ πλοῖον καὶ ἦλθεν εἰς τὰ ὅρια Μαγδαλά.

XVI, 1. Καὶ προσελθόντες οἱ Φαρισαῖοι καὶ Σαδδουκαῖοι, πειράζοντες ἐπηρώτησαν αὐτόν, σημεῖον ἐκ τοῦ οὐρανοῦ ἐπιδεῖξαι αὐτοῖς.

XV, 39. Et quand il eut renvoyé la foule, il entra dans la barque, et vint aux confins de Magdala.

XVI, 1. Et les pharisiens et les sadducéens s'étant rendus auprès de lui, lui demandèrent, pour l'éprouver, de leur faire voir un signe du ciel.

lui avait amené pour qu'il lui rendit la vue, et la recommandation qu'il lui fit de n'y pas rentrer et de n'y informer personne de ce qu'il avait fait en sa faveur. Cette recommandation avait le même motif que son hésitation à guérir la fille de la Cananéenne et que sa défense aux amis de l'homme sourd de la Décapole de parler de sa guérison : dans ces trois cas, Jésus ne voulut pas opérer publiquement les miracles qu'on lui demandait de faire, parce qu'il n'était envoyé qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël (XV, 24), et qu'il se trouvait au milieu de populations en grande partie païennes, pour lesquelles l'heure où elles devaient être appelées n'était pas encore venue.

2. Ὁ δὲ ἀποκριθεὶς εἶπεν αὐτοῖς· Ὀψίας γενομένης λέγετε· Εὐδία, πυῤῥάζει γὰρ ὁ οὐρανός.
3. Καὶ πρωΐ· Σήμερον χειμών, πυῤῥάζει γὰρ στυγνάζων ὁ οὐρανός. Ὑποκριταί, τὸ μὲν πρόσωπον τοῦ οὐρανοῦ γινώσκετε διακρίνειν, τὰ δὲ σημεῖα τῶν καιρῶν οὐ δύνασθε.
4. Γενεὰ πονηρὰ καὶ μοιχαλὶς σημεῖον ἐπιζητεῖ· καὶ σημεῖον οὐ δοθήσεται αὐτῇ, εἰ μὴ τὸ σημεῖον Ἰωνᾶ τοῦ προφήτου. Καὶ καταλιπὼν αὐτοὺς ἀπῆλθε.

2. Mais il leur répondit : Le soir venu, vous dites : Il fera beau, car le ciel est rouge.
3. Et le matin : Mauvais temps aujourd'hui (1), car sombre et rouge est le ciel. Hypocrites, vous savez juger de l'apparence du ciel ; mais des signes des temps, vous ne le pouvez.
4. Une génération méchante et adultère demande un signe ; et il ne lui sera point donné de signe, hormis le signe de Jonas le prophète. Et les quittant, il s'en alla.

(1) On traduit ordinairement : *Il y aura de l'orage aujourd'hui.* J'ai préféré suivre M. Arnaud et le P. Gratry, dont la traduction est tout aussi exacte, parce que la rougeur du ciel, le matin, n'est pas un signe d'orage, mais de pluie : « Les apparences du « crépuscule dépendant de l'état du ciel, il en résulte qu'elles « peuvent faire prévoir jusqu'à un certain point le temps du « lendemain. Quand le ciel est bleu et qu'après le coucher du « soleil la région occidentale se couvre d'une légère teinte de « pourpre, on peut assurer que le temps sera beau, surtout si « l'horizon semble couvert d'une légère fumée. Après la pluie, « des nuages isolés colorés en rouge et bien éclairés annoncent « le retour du beau temps. — Les signes tirés de l'aurore sont « un peu différents : quand elle est très-rouge, on doit s'attendre « à de la pluie, tandis qu'une aurore grise annonce du beau temps. « La raison de cette différence entre une aurore et un crépuscule « gris vient de ce que le soir cette coloration dépend surtout des « *cirrus* (ce sont les nuages les plus élevés, composés de filaments déliés), le matin d'un *stratus* (bande horizontale), qui « cède bientôt aux rayons du soleil couchant, tandis que les *cirrus* « s'épaississent pendant la nuit. » (Kaemtz, *Cours complet de météorologie*, traduit de l'allemand par Ch. Martins, page 413.) Notre proverbe, *Rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du pèlerin*, confirme celui des Juifs, et montre que les observations du peuple sont en ceci d'accord avec celles des savants.

Jésus, en raison des nombreux miracles qu'il venait d'opérer, aurait couru risque, après avoir congédié le peuple, d'être entouré bientôt d'une nouvelle foule, s'il ne s'en était pas allé de là. Aussi, pendant que la multitude accourue de la Décapole s'en retournait par terre aux lieux d'où elle était venue, traversa-t-il la mer avec ses disciples. Ils débarquèrent sur la rive occidentale aux confins du territoire de Magdala, à un endroit dépendant de Dalmanutha, bourgade probablement de peu d'importance, puisqu'on ne rencontre son nom nulle part ailleurs (1). Peut-être voulait-il y reprendre avec eux les entretiens déjà plusieurs fois interrompus dans les autres retraites qu'il avait choisies; mais il

(1) ... καὶ ἦλθεν εἰς τὰ ὅρια Μαγδαλά. (Matthieu, XV, 39.) — ... ἦλθεν εἰς τὰ μέρη Δαλμανουθά. (Marc, VIII, 10.) Je ne saurais voir aucune contradiction entre ces deux désignations différentes qui me paraissent se concilier très-bien ensemble. M. Renan en a jugé autrement. Il pense que dans le premier passage, au lieu de *Magdala*, qui est dans le texte reçu, il faut lire *Magadan* qui se trouve dans les plus anciens manuscrits, et qui lui paraît être « une altération de *Dalmanoutha* écrit en lettres onciales, « antérieure à la constitution définitive du texte actuel de Mat- « thieu. » (*Bulletin de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, juillet-août 1866. Tome II, pages 265-267. Communication de M. Renan.) « *Magadan* étant tout à fait inconnu, » ainsi qu'il le remarque, et *Dalmanoutha* l'étant également, on ne voit pas trop sur quoi se fonde sa prétention d'annuler l'une par l'autre, tandis que rien n'oblige à en supprimer une. Au reste, si Magadan est inconnu, Magdala ne l'est pas. Lightfoot (*Chorographical Century*, chapitre XVI) rapporte plusieurs passages des rabbins qui la placent dans le très-proche voisinage de Tibériade. On la reconnaît généralement dans le hameau nommé aujourd'hui *el-Medjdel*. (Saulcy, *Voyage autour de la mer Morte*, tome II, pages 486-488.)

était trop près de Tibériade, dont Magdala n'est éloignée que d'une lieue environ, pour que sa présence dans le voisinage pût tarder longtemps à y être connue. Cette ville, construite depuis peu par Hérode le tétrarque, était devenue promptement la principale ville de la Galilée. Elle devait être le siége des institutions civiles et des établissements religieux de ses États. C'est donc là que résidaient probablement les pharisiens et les sadducéens, qui se rendirent auprès de Jésus, quand ils surent qu'il était dans le pays.

En arrivant, ils se mirent à discuter avec lui. (Marc, VIII, 11.) Quelques semaines auparavant, il avait, à Capernaüm, au moment de partir pour la Phénicie, reproché aux pharisiens venus de Jérusalem d'être des hypocrites et d'annuler la loi de Dieu par des traditions qui y étaient contraires. (XV, 1-21). Cette accusation atteignait en réalité toute la secte des pharisiens, puisque celle-ci était animée tout entière du même esprit, et que son enseignement était partout le même. Quelle n'avait donc pas dû être leur irritation, lorsqu'ils apprirent qu'il parlait de leurs docteurs comme d'aveugles conduisant d'autres aveugles, et qu'il prescrivait à ceux qui le suivaient de se détourner d'eux! Si on l'écoutait, c'en était fait de leur empire sur le peuple. Ne nous étonnons pas après cela de l'empressement des pharisiens de Tibériade à venir lui demander compte des jugements qu'il avait portés sur leurs confrères de la ville sainte : ils se sentaient atteints par ses paroles, comme s'il les leur avait adressées à eux-mêmes.

Malgré l'inimitié qu'il y avait entre eux et les sadducéens, ils s'en rapprochèrent en cette occasion, parce que Jésus les combattant les uns et les autres, ils avaient un égal intérêt à le perdre. Les sadducéens étaient surtout nombreux dans les classes élevées; leur concours n'était donc pas à dédaigner. Hérode, qui avait fait mourir Jean le Baptiste, ne pouvait être que fort mal disposé pour le prophète auquel Jean avait rendu témoignage; aussi, quoique Hérode, pour faire sa paix avec le peuple, se donnât l'air d'accueillir l'opinion de ceux qui attribuaient à Jean réveillé des morts les forces qui agissaient en Jésus (XIV, 1, 2), les sadducéens de la cour de ce prince devaient-ils trouver dans le désir de lui complaire un motif de plus de seconder les pharisiens.

Les deux sectes professant des doctrines qui se contredisaient, il aurait été impossible à leurs membres de s'entendre pour se soutenir dans la discussion. Ils trouvèrent plus facile de se mettre d'accord pour demander à Jésus de leur faire voir un signe du ciel. Au commencement de son ministère, avant qu'il n'eût fait des miracles à Jérusalem, quand il chassa du temple les vendeurs et les changeurs, les Juifs avaient réclamé de lui un signe qui leur prouvât qu'il était autorisé à agir ainsi. (Jean, II, 14-18.) Maintenant qu'il s'attaque, non plus seulement à ceux qui, trafiquant dans le temple, en faisaient un marché, mais à eux, hommes importants, qui, à des titres et par des moyens divers, avaient su gagner la confiance du peuple, ce qui leur devait

paraître bien autrement grave, ils le requièrent de montrer qu'il en a le droit. Et comme Jésus avait refusé, quelque temps auparavant, de leur accorder un signe (XII, 39), parce qu'ils ne pouvaient être de bonne foi en en demandant un de plus pour se soumettre à sa parole, après en avoir déjà obtenu tant d'autres inutilement, ils changent quelque chose à leur demande, afin de la mettre à l'abri de l'objection que je viens de mentionner. Ce qu'ils désirent actuellement de Jésus, ce ne sont pas simplement des signes sur la terre, comme les guérisons dont ils étaient tous les jours témoins, preuve insuffisante, selon eux, d'une mission divine, puisqu'ils les attribuaient à Béelzébul; c'est un prodige dans le ciel, semblable à ceux dont les prophètes ont parlé (Joël, II, 29-31), lequel, ne pouvant être expliqué de la même manière que ceux qui ne les avaient pas convaincus (1), serait, à les en croire, un signe irrécusable par lequel ils se laisseraient persuader. Ils ne songeaient nullement cependant, en produisant cette nouvelle exigence, à se procurer le moyen de sortir d'incertitude au sujet de Jésus : ce qu'ils voulaient, c'était d'essayer s'ils ne pourraient pas, en le mettant ainsi à l'épreuve, l'amener à dire quelque parole qui leur permît de l'accuser. (XII, 10.) Mais ils furent déçus dans leur espérance.

(1) C'est ainsi qu'Origène explique leur demande : ... ἐδόκει δ' αὐτοῖς μὴ δύνασθαι ἐξ οὐρανοῦ σημεῖον ἀπὸ Βεελζεβοὺλ, ἤ τινος ἄλλης πονηρᾶς γίγνεσθαι δυνάμεως. (*Commentaria in Evangelium secundum Matthæum.* Tome XII, § 2.)

En effet, Jésus, qui n'ignorait pas les mauvais desseins de ses ennemis à son égard (Jean, V, 16; VII, 19), se borna à leur répondre qu'ils savaient, il est vrai, fort bien juger, d'après certaines apparences du ciel, du temps qu'on aurait probablement le jour même ou le lendemain, mais qu'ils étaient tout à fait incapables de reconnaître d'après des signes quelconques, qu'ils fussent du ciel ou de la terre, quels étaient les temps, par où il entendait sans doute l'année de la bienveillance de l'Éternel qui était commencée, et le jour de la vengeance de Dieu qui la devait suivre (1).

(1) « Ex habitu facieque cœli nostis divinare an tempus idoneum « futurum sit itineri, navigationi, sementi, aut messi, aut aliis « rebus ad usum corporis pertinentibus : in noscendo autem tempore quod adfert salutem animarum, tam estis stupidi et oscitantes. Clamat astrologus : Nunc tempus est plantandi, vel « medicinas sumendi, etc., et sequimur. Verum longe alia præscribit Spiritus sanctus in Scriptura : Ecce, inquit, nunc tempus « acceptabile : exhibeamus igitur nos sicut Dei ministros. Item : « Dum lucem habetis, credite in lucem, ut filii lucis sitis. Item : « Dum tempus est, operemur bonum. Item : Hora est jam nos sed « somno surgere. Cur non et hic sequimur? Sed impletur in nobis « et illud propheticum : Stultus populus meus me non cognovit : « sapientes sunt ut faciant mala, bene autem facere nescierunt. « Item : Milvus in cœlo cognovit tempus suum, populus autem « meus non cognovit me, etc. Atque, ut semel omnia dicam, in « nobis etiam nunc videmus impleri quod Ioannes dicit : In mundo « erat et mundus eum non cognovit. Ne hæc igitur in nobis impleantur, consideremus signa, quæ nobis in nostro cœlo ostenduntur. « Habemus enim in Christo signa et serenitatis et tempestatis, « hoc est, misericordiæ et judicii. Serenitatis dies nunc est, quandiu prædicatur Evangelium; veniet autem et dies tempestatis, id « est, judicii, cujus etiam nunc non pauca signa videmus, si diligenter attendamus. Hæc igitur agnoscamus, abundantius enim nos « oportet observare ea quæ audivimus, ne pereffluamus. » (J. Ferus, *In Evangelium secundum Matthæum Enarrationes*. Fol. 344, *b*.)

(Ésaïe, LXI, 2; Luc IV, 19; Matthieu, XI, 22.) L'obstacle qui les empêchait d'en tirer instruction était en eux-mêmes et dans leur état moral, et non dans la nature des signes. Il n'aurait servi de rien de les multiplier ou de les diversifier pour des gens dont la demande à cet égard n'était qu'un pur artifice. Aussi, cette fois encore, Jésus s'y refusa-t-il absolument. Profondément attristé de leurs feintes (Marc, VIII, 12), il les nomma des hypocrites, comme précédemment les pharisiens de Jérusalem (XV, 7), et il déclara de nouveau qu'il n'y aurait plus désormais pour cette génération méchante et adultère d'autre signe que le signe du prophète Jonas. D'après l'explication qu'il avait donnée de cette parole, sa résurrection devait être un dernier signe de nature à amener la conversion de ceux-là même qui l'auront fait mourir, s'ils voulaient se repentir.

Jésus n'aurait pu ajouter rien de plus, après avoir parlé ainsi à ces hommes. S'il était demeuré dans la contrée, il y aurait été exposé à tout ce que la haine de ces deux sectes, auxquelles l'appui d'Hérode n'aurait peut-être pas manqué (Luc, XIII, 31), pouvait leur faire entreprendre contre lui. Il se décida donc à les quitter brusquement, sans leur laisser le loisir de se concerter, et rentrant dans la barque, il passa à l'autre bord.

XVI, 5. Καὶ ἐλθόντες οἱ μαθηταὶ αὐτοῦ εἰς τὸ πέραν ἐπελάθοντο ἄρτους λαβεῖν.

6. Ὁ δὲ Ἰησοῦς εἶπεν αὐτοῖς·

XVI, 5. Et ses disciples, en allant à la rive opposée, avaient oublié de prendre des pains.

6. Or Jésus leur dit : Soyez

Ὁρᾶτε καὶ προσέχετε ἀπὸ τῆς ζύμης τῶν Φαρισαίων καὶ Σαδδουκαίων.

7. Οἱ δὲ διελογίζοντο ἐν ἑαυτοῖς λέγοντες· Ὅτι ἄρτους οὐκ ἐλάβομεν.

8. Γνοὺς δὲ ὁ Ἰησοῦς εἶπεν [αὐτοῖς]· Τί διαλογίζεσθε ἐν ἑαυτοῖς, ὀλιγόπιστοι, ὅτι ἄρτους οὐκ ἐλάβετε;

9. Οὔπω νοεῖτε; οὐδὲ μνημονεύετε τοὺς πέντε ἄρτους τῶν πεντακισχιλίων, καὶ πόσους κοφίνους ἐλάβετε;

10. Οὐδὲ τοὺς ἑπτὰ ἄρτους τῶν τετρακισχιλίων, καὶ πόσας σπυρίδας ἐλάβετε;

11. Πῶς οὐ νοεῖτε, ὅτι οὐ περὶ ἄρτου εἶπον ὑμῖν, προσέχειν ἀπὸ τῆς ζύμης τῶν Φαρισαίων καὶ Σαδδουκαίων;

12. Τότε συνῆκαν, ὅτι οὐκ εἶπε προσέχειν ἀπὸ τῆς ζύμης τοῦ ἄρτου, ἀλλ' ἀπὸ τῆς διδαχῆς τῶν Φαρισαίων καὶ Σαδδουκαίων (1).

circonspects et vous gardez du levain des pharisiens et des sadducéens.

7. Eux donc étaient préoccupés et disaient : C'est parce que nous n'avons pas pris de pains.

8. Mais Jésus, le sachant, leur dit : Pourquoi êtes-vous préoccupés, gens de petite foi, de ce que vous n'avez pas pris de pains?

9. Ne comprenez-vous pas encore? Ne vous souvenez-vous ni des cinq pains des cinq mille hommes et combien vous en avez emporté de paniers,

10. Ni des sept pains des quatre mille hommes, et combien vous en avez emporté de corbeilles?

11. Comment ne comprenez-vous pas que ce n'est pas au sujet du pain que je vous ai dit de vous garder du levain des pharisiens et des sadducéens?

12. Alors ils comprirent qu'il ne leur avait pas dit de se garder du levain du pain, mais de l'enseignement des pharisiens et des sadducéens.

Jésus, comme nous l'avons vu, s'était embarqué, sur la rive orientale de la mer de Galilée, probablement aux environs d'Hippos, pour se rendre aux confins du territoire de Magdala sur la rive occidentale (2). En en partant, pour regagner la rive qu'il

(1) Autre leçon : Τότε συνῆκαν ὅτι οὐκ εἶπεν προσέχειν ἀπὸ τῆς ζύμης τῶν Φαρισαίων καὶ Σαδδουκαίων, ἀλλὰ ἀπὸ τῆς διδασκαλίας τῶν Φαρισαίων καὶ Σαδδουκαίων. (*Codex Sinaiticus*.)

(2) Voir ci-dessus, page 76.

venait à peine de quitter, il traversa dans la direction de Bethsaïde-Juliade (Marc, VIII, 22), non loin de laquelle la première multiplication des pains avait eu lieu.

Tout plein encore de ce qui venait de se passer, il continuait sans doute à penser avec tristesse à la funeste influence exercée sur les Juifs par les sectes dont quelques-uns des chefs étaient venus le trouver, quand, arrêtant les yeux sur ses disciples, il leur dit, peut-être pour les soustraire à ce péril en les y rendant attentifs : « Gardez-vous du levain des pharisiens et des « sadducéens. » Jésus, dans ses paraboles, leur avait déjà parlé du levain comme faisant lever la pâte à laquelle il est mêlé. (XIII, 33.) Cette image étant susceptible de recevoir des applications diverses (I. Corinthiens, V, 6), ils auraient facilement pu comprendre le sens qu'il y attachait alors, s'ils avaient su se représenter ce que la scène à laquelle ils venaient d'assister avait dû faire éprouver à leur maître. Mais, au lieu d'entrer dans ses sentiments pour s'expliquer ses paroles, ils s'aperçoivent à leur occasion qu'ils ont oublié de s'approvisionner de pains, bien qu'il ne leur en restât plus qu'un seul (Marc, VIII, 14), et ils s'imaginent que c'est à cela que Jésus a voulu faire allusion. Les voilà donc qui retournent sa recommandation dans leur esprit, examinant probablement ensemble ce qu'ils ont à faire pour s'y conformer. Mais comment ne se disaient-ils pas que s'il était de leur devoir de faire provision de pain pour n'en pas manquer, il était tout à fait impossible que leur maître fût

préoccupé de ce qu'ils avaient négligé de s'en munir? Que lui pouvait importer l'origine du levain avec lequel on aurait fait lever le pain qu'ils devaient se procurer, puisque Jésus leur avait dit que ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui souille l'homme? (XV, 11.) Et même, que lui pouvait faire qu'ils eussent ou non pris des pains, puisqu'il avait le pouvoir de les nourrir miraculeusement aussi bien que la multitude, si cela était nécessaire?

Jésus, ayant su comment ils l'avaient compris, le leur reprocha en des termes qui durent leur rappeler ceux qu'il employait quelquefois pour déplorer le manque d'intelligence du peuple (XIII, 13): « N'entendez-vous et ne comprenez-vous point encore? leur dit-il. Avez-vous toujours un cœur « stupide? Ayant des yeux, ne voyez-vous point? « Ayant des oreilles, n'entendez-vous point? Et n'a« vez-vous point de mémoire? » (Marc, VIII, 17, 18.) Puis, les interrogeant sur les deux miracles pour lesquels ils avaient été ses intermédiaires lorsqu'ils distribuèrent de leurs mains le pain destiné à nourrir les cinq mille hommes et les quatre mille hommes, il les obligea de constater par leurs réponses aux questions qu'il leur adressa, à quel point, en ces deux occasions, les grâces accordées avaient dépassé les besoins. (Marc, VIII, 19, 20.) Combien donc n'étaient-ils pas insensés de ne pas avoir, pour ce qui leur était nécessaire à eux-mêmes, une confiance sans bornes dans les compassions et le pouvoir de leur maître, et de n'attribuer qu'un sens vulgaire à

ses paroles, au lieu d'y chercher l'enseignement élevé qu'elles renfermaient toutes !

Au reste, l'étonnement que leur témoigna Jésus de ce qu'ils avaient pu croire qu'il avait voulu les prévenir contre le levain du pain des pharisiens et des sadducéens suffit pour les mettre sur la voie ; ils comprirent enfin ce qu'il avait voulu dire, sans qu'il ait eu besoin de le leur expliquer.

Il est de la nature du mal, tout comme de la nature du bien, de s'étendre de proche en proche. De même que ceux qui font partie du royaume des cieux s'efforcent de communiquer leur vertu au monde (1), de même les ennemis de ce royaume s'efforcent de détourner de Dieu ceux dont le cœur est incliné vers lui. Que les disciples soient donc sur leurs gardes, pour ne pas se laisser séduire par les deux classes d'hommes auxquelles Jésus vient de reprocher leur hypocrisie, parce que ce n'est pas en sincérité, mais dans un mauvais dessein, qu'ils lui ont demandé un signe. Qu'avaient besoin d'un signe pour le croire, ceux-ci, quand il leur disait de ne pas annuler la loi de Dieu par leurs traditions (XV, 6), ceux-là, quand il les pressait de se détourner de leurs voluptés ? Remarquons-le bien, en effet, dans tous les récits de saint Matthieu, c'est de cela qu'il s'agissait essentiellement entre eux et lui. Aussi l'enseignement (ἡ διδαχή ou ἡ διδασκαλία) des pharisiens et des sadducéens dont il invitait instamment ses disciples à se

(1) Voir mon explication de la parabole du levain, *Essai d'Interprétation*, Partie III, page 221.

défendre, était-ce moins une doctrine formulée que tout ce qu'ils auraient pu, en les fréquentant, en les écoutant, en les imitant, apprendre d'eux, s'ils n'avaient pas été mis en garde contre les faux-semblants des premiers qui se contentaient de l'apparence de la rigidité et de la dévotion, et contre la frivolité des seconds qui refusaient de prendre la religion et le devoir au sérieux.

Saint Marc rapporte que Jésus fit aussi mention en cette occasion du levain d'Hérode. (Marc, VIII, 15.) L'action de ce ferment devait être autre. Les pharisiens corrompent; les sadducéens séduisent; Hérode intimide, et obtient ainsi de la lâcheté morale de ceux qui le redoutent, qu'ils s'assimilent à lui. On a pu le voir par la conduite des officiers de ses troupes et des grands de sa cour, qui, par leur assentiment silencieux, quand il donna l'ordre, au milieu du festin, de couper la tête du prophète, devinrent ses complices. Le levain d'Hérode n'est pas seulement à l'usage d'Hérode; on le peut rencontrer où l'on s'y attendrait le moins. La suite de cette histoire montrera qu'il n'était pas superflu de prémunir les disciples contre ce levain-là. (XXVI, 69-74.)

« Laissez-les, » leur avait précédemment dit Jésus, en parlant des pharisiens. (XV, 14.) Il confirme ici cette sentence et il l'étend aux sadducéens. Ces derniers étaient plutôt des railleurs que des docteurs; leur influence, limitée aux hautes classes, était à peu près nulle sur le peuple : peut-être est-ce pour cela qu'ils sont rarement nommés dans les Évangiles.

Les pharisiens, au contraire, qui travaillaient constamment, par des motifs intéressés, à le pervertir, y apparaissent sans cesse. Il faut étudier à leur place, dans le premier Évangile, les divers actes de l'opposition qu'ils ont faite à Jésus et que Jésus leur a faite; car il y a un progrès marqué, facile à reconnaître, dans cette lutte, à la suite de laquelle Jésus recommande en cet endroit à ses disciples de se défier de cette génération méchante et adultère, en attendant qu'il leur confie expressément le soin de l'exclure de l'alliance nouvelle qu'ils auront mission de former. (XVI, 19; XVIII, 18.)

XVI, 13. Ἐλθὼν δὲ ὁ Ἰησοῦς εἰς τὰ μέρη Καισαρείας τῆς Φιλίππου ἠρώτα τοὺς μαθητὰς αὐτοῦ λέγων· Τίνα με λέγουσιν οἱ ἄνθρωποι εἶναι, τὸν υἱὸν τοῦ ἀνθρώπου (1);

14. Οἱ δὲ εἶπον· Οἱ μὲν Ἰωάννην τὸν βαπτιστήν· ἄλλοι δὲ Ἠλίαν· ἕτεροι δὲ Ἰερεμίαν ἢ ἕνα τῶν προφητῶν.

15. Λέγει αὐτοῖς· Ὑμεῖς δὲ τίνα με λέγετε εἶναι;

16. Ἀποκριθεὶς δὲ Σίμων Πέτρος εἶπε· Σὺ εἶ ὁ Χριστός, ὁ υἱὸς τοῦ Θεοῦ τοῦ ζῶντος.

XVI, 13. Or Jésus, étant venu dans la contrée qui dépend de Césarée de Philippe, interrogea ses disciples en disant : Qui disent les hommes que je suis, moi le Fils de l'homme?

14. Ils lui dirent : Les uns, Jean le Baptiste, d'autres Élie, et d'autres Jérémie ou l'un des prophètes.

15. Il leur dit : Et vous, qui dites-vous que je suis?

16. Simon-Pierre répondit : Tu es l'Oint (le Christ), le Fils du Dieu vivant.

(1) Le *Codex Sinaïticus* n'a pas le pronom μέ, qui manque aussi en d'autres manuscrits. Voici sa leçon : Τίνα οἱ ἄνθρωποι εἶναι λέγουσιν τὸν υἱὸν τοῦ ἀνθρώπου; Jésus parlant partout ailleurs de lui-même à la troisième personne, lorsqu'il se désigne comme le Fils de l'homme, cette leçon est plus en rapport avec sa manière ordinaire de s'exprimer. Au reste, avec ou sans le pronom personnel, la signification de la question est absolument la même.

17. Καὶ ἀποκριθεὶς ὁ Ἰησοῦς εἶπεν αὐτῷ· Μακάριος εἶ, Σίμων βὰρ Ἰωνᾶ· ὅτι σὰρξ καὶ αἷμα οὐκ ἀπεκάλυψέ σοι, ἀλλ' ὁ πατήρ μου ὁ ἐν τοῖς οὐρανοῖς.

17. Et Jésus, reprenant la parole, lui dit : Tu es heureux, Simon, fils de Jonas; car la chair et le sang ne te *l'*ont pas découvert; mais c'est mon Père qui est dans les cieux.

18. Κἀγὼ δέ σοι λέγω, ὅτι σὺ εἶ Πέτρος, καὶ ἐπὶ ταύτῃ τῇ πέτρᾳ (1) οἰκοδομήσω μου τὴν ἐκκλησίαν, καὶ πύλαι ᾅδου (2) οὐ κατισχύσουσιν αὐτῆς.

18. Et moi aussi, je te dis : Tu es Pierre, et sur cette pierre j'édifierai mon Église, et les portes des enfers ne prévaudront pas contre elle.

19. Καὶ δώσω σοι τὰς κλεῖς τῆς βασιλείας τῶν οὐρανῶν· καὶ ὃ ἐὰν δήσῃς ἐπὶ τῆς γῆς, ἔσται δεδεμένον ἐν τοῖς οὐρανοῖς· καὶ ὃ ἐὰν λύσῃς ἐπὶ τῆς γῆς, ἔσται λελυμένον ἐν τοῖς οὐρανοῖς.

19. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux. Et tout ce que tu auras lié sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu auras délié sur la terre sera délié dans les cieux.

20. Τότε διεστείλατο τοῖς μαθηταῖς αὐτοῦ, ἵνα μηδενὶ εἴπωσιν, ὅτι αὐτός ἐστιν ὁ Χριστός.

20. Alors il prescrivit à ses disciples de ne dire à personne qu'il fût l'Oint (le Christ).

(1) « Dominus syriace loquens, nulla usus est agnominatione, « sed utrobique dixit *Cepha*. » (Beza.)

(2) « Ἅιδης. (Voir Partie III, page 126, la note 3.) — C'était, chez les Grecs, le nom du séjour des morts considéré dans son ensemble; les bons et les méchants y étaient séparés en des demeures distinctes, les champs Elysées, τὸ Ἠλύσιον πεδίον, et le lieu du châtiment, τὸν κολάσεως χῶρον. L'idée que s'en faisaient les Juifs, d'après Luc, XVI, 23-26, a du rapport avec celle-là. Le *Hadès* n'est donc pas *l'Enfer*, ce mot, lorsqu'il est au singulier, ne désignant pas en français le séjour des morts dans sa généralité, mais seulement, suivant la définition de l'Académie, « le lieu destiné au supplice des damnés. » Il y correspond cependant le plus souvent dans nos traductions, et c'est ainsi que les théologiens, égarés par une manière de traduire erronée, sont arrivés à une interprétation du passage auquel cette note se rapporte, que la vraie signification du mot *Hadès* n'autorise absolument pas. Le *Hadès* n'est pas *l'Enfer*, mais *les Enfers*, le mot *enfers*, au pluriel, ayant dans notre langue le sens étendu du mot grec. — Le mot Ἅιδης (Job, XVII, 13, 16; XXI, 13. *LXX*.) se trouve dans le Nouveau Testament aux endroits suivants :

J'ai dit, à l'entrée de cette section, que Jean le Baptiste ayant été mis à mort sans avoir donné l'onction royale à Jésus, les Juifs en avaient conclu qu'il ne pouvait pas avoir été Élie, celui-ci devant, d'après leur interprétation, remplir cet office auprès du Messie. Il en résultait, en outre, pour eux, que Jésus n'ayant pas été oint par Élie, il ne pouvait pas être le Christ qu'ils attendaient.

De là les diverses suppositions que nous avons vues. Les uns prétendaient que Jésus lui-même était Élie, le précurseur du Messie, d'autres qu'il était quelque ancien prophète revenu sur la terre, ou bien encore

Matthieu, XI, 23; XVI, 18; Luc, X, 15; XVI, 23; Actes, II, 27, 31; I. Corinthiens, XV, 55; Apocalypse, I, 18; III, 7 (?); VI, 8; XX, 13, 14. Sur son emploi dans le premier de ces passages, voir la IIIe Partie de cet *Essai*, page 126.

Quant à l'association de mots, *les portes du Hadès*, Ἀΐδαο πύλαι, on la rencontre déjà chez Homère (*). Elle est employée par les écrivains profanes pour désigner l'entrée du monde invisible, comme Elsner (Vol. I, pages 77, 78) l'a fait voir par de nombreux exemples. Lorsque les Juifs qui ont écrit en grec en ont fait usage à leur tour, ils n'en ont pas restreint le sens. Les Septante, en traduisant les livres poétiques des Hébreux, se servent des mots *les portes de la mort* et *les portes du Hadès* comme répondant les uns aux autres. Ainsi : « Les portes de la mort te furent-elles « découvertes ? As-tu vu les portes des enfers, ᾅδου ; » (Job, XXXVIII, 17.) L'auteur du livre de la Sapience dit de même : « Tu as la puissance de la vie et de la mort, et tu mènes jusqu'aux « portes des enfers et tu en ramènes, καὶ κατάγεις εἰς πύλας « ᾅδου καὶ ἀνάγεις. » (Sapience, XVI, 13.) La prière d'Ezéchias, après qu'il fut guéri de sa maladie, me fournira une dernière citation : « J'avais dit, lorsque mes jours allaient être retranchés :

(*) *Ilias*, V, 646; IX, 312. *Odyssea*, XIV, 156. — Note de C.-G. Heyne sur *Ilias*, IX, 312 : « Ἄδου πύλαι sunt in antiquo sermone ipsa domus, « regia Orci, dicta pro locis inferis et ipsa morte. » (*Homeri Ilias*. Oxonii, 1834. Vol. I, page 420.)

qu'il était un nouveau prophète semblable à ceux d'autrefois. Il y en avait aussi qui se persuadaient que l'esprit de Jean, qui venait d'être décapité et que l'on avait à peine descendu au sépulcre, habitait en Jésus (1). J'ai déjà dit qu'après la première multiplication des pains dans le désert voisin de Bethsaïde-Juliade, une pensée différente de celles-là s'était emparée tout à coup de la multitude au profit de laquelle Jésus avait fait ce miracle. Au lieu de s'arrêter aux autres suppositions, elle se dit qu'il devait être le Prophète par excellence, l'*Erchomenos* (Jean, VI, 14, 15), que les Juifs, depuis le temps de Simon

« Je m'en vais aux portes des enfers, ἐν πύλαις ᾅδου, je suis « privé du reste de mes années. » (Ésaïe, XXXVIII, 10.) Il aurait pu dire aussi bien, avec le Psalmiste, qu'il avait été « aux portes « de la mort, ἕως τῶν πυλῶν τοῦ θανάτου (Ps. CVI, *LXX*), ainsi qu'on le dit en français pour exprimer qu'on a été à l'extrémité. Voir le Dictionnaire de l'Académie. Dans tous les passages cités, *les portes du Hadès* ne signifient que cela : il est, par conséquent, évident que dans le passage qui nous occupe, le seul du Nouveau Testament où cette association de mots se trouve, il ne peut désigner autre chose, et que c'est à tort que prenant le Hadès pour le lieu des châtiments et pour l'habitation des démons, on a vu dans les portes du Hadès *les portes de l'Enfer*, point de départ de la déplorable interprétation que l'Académie a popularisée en disant que *les portes de l'Enfer* ce sont *les puissances de l'Enfer*, ou suivant la définition des théologiens, « le règne « du Diable » (Diodati), « les complots et les forces de l'Enfer, « les hérésies et les persécutions. » (David Martin.) Ils prétendent que Jésus affirme ici que toutes ces forces seront impuissantes pour triompher de l'Église et la renverser, rapportant ainsi à son affermissement et à sa conservation en ce monde des paroles qui ne peuvent avoir d'autre but, en laissant aux mots la signification qu'ils ont toujours eue, que de lui promettre que son existence se prolongera au delà de ces portes, dans le monde à venir.

(1) Voir ci-dessus, pages 8-15.

Maccabée, croyaient appelé à régner un jour sur eux, et auquel la tradition ne donnait pas un précurseur comme au Messie (1). C'est alors que Jésus, sachant que le peuple projetait de l'enlever afin de le faire roi, avait obligé ses disciples à s'embarquer pour les mettre ainsi dans l'impossibilité de faire cause commune avec la foule, et s'était soustrait lui-même à son empressement, déjouant de ces deux manières un plan qui ne pouvait se concilier avec le but qu'il avait en vue.

Deux ou trois mois se sont écoulés depuis lors, et le voici revenu dans cette même contrée (Marc, VIII, 22) où il s'était rendu des confins de Magdala par le lac. (XV, 39.) Il s'arrêta peu, à ce qu'il paraît, à Bethsaïde. Longeant probablement la rive orientale du Jourdain et celle du lac Méroun que ce fleuve traverse, il s'avança avec ses disciples dans la direction de Césarée de Philippe, en passant par les bourgades de son ressort. (Marc, VIII, 27.) Cette ville se nommait auparavant Panéas, d'une grotte du voisinage consacrée à Pan. Le tétrarque Philippe, l'ayant agrandie, la nomma Césarée, en l'honneur de Tibère César, et comme il y avait déjà plusieurs villes de ce nom, il y ajouta le sien, pour la distinguer des autres. Elle était située près des sources du Jourdain, au pied du mont Hermon, qui fait partie de la chaîne de l'Anti-Liban. On retrouve son ancien nom de Panéas, qu'elle reprit plus tard, dans celui de Banias, qu'elle porte aujourd'hui (2).

(1) Voir Partie III, pages 89-90.

(2) ... « Cæsaream, quæ nunc Paneas dicitur. » (Hieronym.,

Jésus ne recherchait pas à cette époque le séjour des cités. Les évangélistes ne nous apprennent pas qu'il ait été à Césarée. Il semble ne s'être rendu dans la contrée qui en dépend que pour y demeurer dans la retraite et y vaquer à la prière. (Luc, IX, 18.) Ce pays avait fourni, sans nul doute, son contingent aux troupes nombreuses qui, à l'approche de la dernière Pâque, étaient venues le trouver dans le voisinage de Bethsaïde, et dont une partie se rencontra ensuite avec lui à Capernaüm. (Jean, VI, 4, 24.) Il était naturel que Jésus voulût savoir ce qu'on y pensait alors de lui. Quelque chose de l'enthousiasme dont ce peuple s'était montré animé naguère subsistait-il encore chez quelques-uns, ou bien les gens de la contrée, sur le rapport qu'on leur avait fait des paroles qu'il avait prononcées dans la synagogue, refusaient-ils, à l'exemple de ceux qui les avaient entendues, de considérer ses miracles comme des signes suffisants pour croire en lui? (Jean, VI, 26, 30.) Ses disciples devaient avoir eu pendant le voyage (1) mainte occasion de s'en assurer. Il s'informa donc auprès d'eux des suppositions dont il était l'objet, et il put se convaincre par leurs réponses que les émotions diverses tour à tour ressenties par la population n'avaient pas laissé de traces profondes après elles.

Commentar. in Evang. Matthæi, lib. I, c. XVI, 13. — Sur Banias, l'ancienne Césarée de Philippe, voir SAULCY, *Voyage en Syrie et autour de la mer Morte*, tome II, pages 554 et suivantes, et ED. DE PRESSENSÉ, *le Pays de l'Évangile*, pages 217-221.

(1) ... καὶ ἐν τῇ ὁδῷ. (Marc, VIII, 27.)

Le peuple continuait à parler de Jésus ainsi que nous avons vu qu'il le faisait après la mort de Jean (Luc, IX, 7, 8), avec cette différence seulement que plusieurs de ceux qui le considéraient comme l'un des anciens prophètes revenu en ce monde, donnaient un nom à ce prophète : c'était Jérémie, à les en croire; certaines croyances entretenues par les Juifs pouvaient autoriser cette superstition à leurs yeux (1). Il ne paraît pas, du reste, qu'on en fût revenu encore à parler de Jésus dans ce pays comme du Fils de David, ce qui avait été, avant la décapitation de Jean, l'une des manières les plus habituelles de le désigner.

Quant aux apôtres, ils avaient beau savoir que leur maître descendait de ce prince, cette connaissance n'aurait pu leur donner aucune idée de la nature de la royauté pour laquelle il était né. (Jean, XVIII, 36, 37.) Aussi, en même temps qu'il les instruisait avec beaucoup de soin de la spiritualité du royaume des cieux, s'appliquait-il à leur faire comprendre à quel titre il en était le roi. Saint Matthieu ne nous a pas fait assister aux progrès de ce second enseignement avec le même détail qu'à ceux du premier. Il se borne

(1) On lit au second livre des Maccabées, II, 4-7, que Jérémie, vers le temps de la captivité de Babylone, cacha l'arche dans une caverne de la montagne où Moïse était monté avant sa mort, et qu'il défendit d'en marquer le lieu. On en avait conclu qu'il reviendrait lui-même pour le faire connaître. Voici ce que le rabbin Joseph Ben Gorion disait de lui : « Jeremias iratus juravit : « Nemo hominum sciet locum donec venero ego et Elias propheta, « famulus Domini; tunc restituemus arcam intra sanctum sanc- « torum, etc. » (Paulus, *Exegetisches Handbuch*, tome II, page 399.)

presque à nous montrer toute formée la conviction à laquelle Jésus amena ses disciples à cet égard. Nous la trouvons exprimée dans la réponse de Pierre à cette autre question de son maître : « Et vous, qui « dites-vous que je suis? » — question par laquelle, après les avoir interrogés sur ce qu'on disait autour d'eux, il leur demandait compte de leurs propres pensées.

Le titre de Fils de l'homme qu'il s'était souvent donné, et par lequel il venait encore à l'instant même de se désigner, les pouvait mettre sur la voie de la réponse qu'il attendait d'eux. Il devait leur rappeler, en effet, les déclarations que ce nom avait introduites et qui étaient destinées à leur en apprendre la haute signification. Jésus leur avait dit, il est vrai, que le Fils de l'homme n'a pas où poser sa tête (VIII, 20); mais il leur avait dit aussi qu'il est le maître du sabbat institué par la loi de Dieu (XII, 8), qu'il a sur la terre le pouvoir de remettre les péchés (IX, 6), et qu'à la fin de ce siècle-ci il enverra ses anges ôter de son royaume, avec tout ce qui occasionne les chutes, ceux qui commettent l'iniquité, pour les jeter dans la fournaise du feu, tandis que les justes brilleront alors comme le soleil dans le royaume de leur père. (XIII, 40–43.) C'étaient là des affirmations positives sur la nature de son office; après les avoir entendues de sa bouche, il fallait nécessairement en tenir compte si l'on voulait demeurer son disciple, et comme les divers noms qui lui étaient donnés par la foule étaient inconciliables avec de telles attributions, on était ap-

pelé par ces attributions mêmes à se faire du Fils de l'homme une idée avec laquelle elles se pussent concilier. Jésus était venu en aide pour cela, par d'autres déclarations, à ceux qui le suivaient. En même temps qu'il se nommait le Fils de l'homme, il n'avait cessé de parler au peuple de son Père dans les cieux. Nous en avons rencontré plusieurs exemples dans cet Évangile. (VII, 21 ; X, 32 ; XI, 27 ; XV, 13.) Il y a, de plus, dans celui de saint Jean toute une série de leçons du Seigneur destinées à établir qu'il y a identité entre le Fils de l'homme et le Fils de Dieu. (Jean, I, 49, 51 ; III, 13-18 ; V, 27, 17-43.) Elles auraient été moins à leur place dans le premier Évangile que dans le quatrième, en raison des plans différents de leurs auteurs ; mais tout en ayant pour but essentiel de servir le dessein de Jean (Jean, XX, 31), elles peuvent nous aider à comprendre comment les apôtres en sont venus peu à peu à rendre à Jésus le témoignage enregistré ici par Matthieu.

Aussitôt après son baptême, quelques-uns de ceux que le Seigneur invita plus tard à le suivre, ayant reçu une vive impression de ce que le Précurseur, qui avait entendu la voix du ciel le nommer le Fils de Dieu, disait de lui, se persuadèrent qu'il était le Messie (Jean, I, 41), et c'est évidemment sous l'empire de cette préoccupation que l'un d'eux lui dit : « Maître, tu es le Fils de Dieu, tu es le roi « d'Israël. » (Jean, I, 49.) Cette association de titres nous apprend ce qu'ils entendaient par le nom de Messie ou de Christ qu'ils donnaient à Jésus. Quoi-

qu'ils le saluent du beau nom de Fils de Dieu, le Christ n'était alors rien de plus pour eux que le roi attendu des Juifs, qu'ils croyaient devoir relever le trône de David. Aussi Jésus n'attribue-t-il pas à leur hommage un sens plus étendu que celui qu'il a réellement. Il le réduit à ce qu'il vaut en parlant de lui-même dans sa réponse, non comme du Fils de Dieu, ainsi qu'ils l'avaient fait, mais simplement comme du Fils de l'homme. C'est la première fois qu'il a employé ce terme. Ses disciples devaient apprendre à le connaître en cette qualité, en y attachant la signification qu'il leur enseignerait, avant de pouvoir arriver à le connaître véritablement comme le Fils de Dieu.

Quant aux enseignements plus directs de Jésus auxquels j'ai renvoyé, les disciples ne se les approprièrent d'abord que très-imparfaitement. Ainsi, lorsqu'ils s'écrièrent, après l'avoir reçu dans leur barque, quand il vint à eux marchant sur les eaux : « Vraiment, tu es fils de Dieu » (XIV, 22, 23), ce n'était évidemment que sa puissance sur la nature qu'ils songeaient à célébrer. Le discours de Jésus dans la synagogue de Capernaüm apprit plus tard aux apôtres à regarder à ce qu'il y avait d'essentiel dans sa personne et dans sa mission. On peut juger des progrès que cette instruction leur fit faire par la réponse de Simon-Pierre à Jésus qui avait demandé aux douze s'ils ne voulaient pas s'en aller comme d'autres disciples qui s'étaient retirés de lui : « Seigneur, à qui irions-nous? Tu as les paroles de la « vie éternelle, et nous avons cru et nous avons connu

« que tu es le Saint de Dieu (1). » (Jean, VI, 67-69.) Leurs pensées s'étaient donc tournées enfin vers la vie éternelle, et ils firent aussitôt un grand pas dans sa connaissance, ainsi que cela résulte de l'exclamation de Pierre.

Ils en firent d'autres assurément durant le temps qu'ils passèrent, à partir de ce jour, avec leur maître, en divers lieux dans la retraite. Les progrès de Simon-Pierre paraissent avoir été beaucoup plus marqués que ceux de ses compagnons. En effet, tandis qu'ils s'étaient tous empressés de répondre, lorsque Jésus les avait interrogés sur les suppositions du peuple au sujet du Fils de l'homme, ils se taisent tous quand il leur demande ce qu'eux-mêmes ils pensent de lui, et c'est Simon-Pierre seul qui lui répond : « Tu es l'Oint (le Christ), le Fils du Dieu

(1) Il y a dans le texte reçu : « Nous avons cru et nous avons « connu que tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant. » (Jean, VI, 69.) Si cette leçon était la vraie, il en résulterait d'après Jean, que Pierre avait déjà rendu à Jésus, au nom des douze, à la suite du discours prononcé par son maître dans la synagogue de Capernaüm, le témoignage qu'il ne lui rendit, suivant Matthieu, en son propre nom qu'après son arrivée dans la contrée qui dépend de Césarée de Philippe. (XVI, 16.) Mais cette leçon n'est pas celle des plus anciens manuscrits. Voici la leçon du manuscrit du Vatican, traduite par M. Rilliet : « Et nous, nous avons cru et « nous avons connu que c'est toi qui es le Saint de Dieu. » Le *Codex Sinaïticus* a de même : Καὶ ἡμεῖς πεπιστεύκαμεν καὶ ἐγνώκαμεν ὅτι σὺ εἶ ὁ ἅγιος τοῦ Θεοῦ. Avec cette leçon, qui me paraît devoir être préférée, il y a progrès de l'exclamation des disciples dans la barque (XIV, 33) à la déclaration faite par Pierre en leur nom à Capernaüm (Jean, VI, 69), et progrès encore de cette déclaration à la confession de Pierre à Césarée de Philippe. (XVI, 16.)

« vivant. » Nathanaël, nous l'avons vu tout à l'heure, avait aussi donné, longtemps auparavant, le nom de Fils de Dieu à Jésus; mais il y avait ajouté aussitôt celui de roi d'Israël. (Jean, I, 49.) C'était le nommer fils de Dieu dans le sens où Salomon, avant sa naissance, avait été appelé ainsi par l'Éternel, alors qu'il promit à David son père d'accorder à l'enfant qui allait naître un règne paisible et prospère (1). Ici rien de pareil. Lorsque Simon-Pierre, instruit par les leçons de Jésus des attributions du Fils de l'homme, lui dit : « Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant, » il attache à ces derniers mots une signification tout autre que celle qu'ils avaient eue pour Nathanaël, la vraie signification qu'il y fallait attacher en parlant de Jésus. On n'en peut douter après avoir entendu la réponse que le Seigneur lui fait : « Tu es heureux, « Simon, fils de Jonas; car la chair et le sang ne te « l'ont pas découvert; mais c'est mon Père qui est « dans les cieux. » Il résulte clairement de là que la conviction que l'apôtre a voulu exprimer est réellement celle à laquelle le maître désirait amener ses disciples.

On interprète ordinairement ces paroles en disant que « la chair et le sang, ce sont les raisonnements « que les hommes sont capables de faire d'eux-

(1) David dit à Salomon : « ... La parole de l'Éternel m'a été « adressée et il m'a dit : ... Voici, un fils va te naître... Il me « sera fils, et je lui serai père; et j'affermirai le trône de son « règne sur Israël à jamais. » (I. Chroniques, XXII, 7-10.) — « Je me le suis choisi pour fils, et je lui serai père. » (*Ibid.*, XXVIII, 6.)

« mêmes par les seules lumières naturelles (1), » et l'on en conclut qu'elles signifient que la confession que Simon venait de faire n'ayant pu lui être inspirée par aucune sagesse humaine, il faut l'attribuer à une révélation intérieure de Dieu. Mais est-ce bien là ce que Jésus a voulu dire? *La chair et le sang* désignent ailleurs la nature humaine (Hébreux, II, 14), à laquelle Jésus a aussi participé. (Jean, I, 14; Romains, VIII, 3; Philippiens, II, 7.) Pourquoi en serait-il autrement en cet endroit? Si, en répondant à Jésus, Simon avait regardé, comme tant d'autres (XII, 23), à sa descendance charnelle, à la chair et au sang dont il était issu (Actes, II, 30), il lui aurait dit : « Tu es « le Christ, le Fils de David. » (XXII, 42.) Mais il n'a regardé qu'à son Père céleste, et voilà pourquoi il a pu s'écrier : « Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant. »

Cette interprétation, qui me paraît la vraie, s'accorde très-bien avec celle donnée, vers le milieu du quatrième siècle, par saint Hilaire de Poitiers, dans le plus ancien commentaire des pères latins sur l'Évangile selon saint Matthieu que nous possédions : « Pierre, dit-il, examina avec soin les termes de la « question posée. Le Seigneur avait dit : *Qui disent « les hommes que je suis, moi le Fils de l'homme?* La vue « de son corps donnait la certitude qu'il était fils « d'homme. Mais en ajoutant : *Qui disent-ils que je « suis?* il faisait entendre, qu'outre ce qui en lui se

(1) D. Martin, *La Sainte Bible expliquée par des notes de théologie et de critique.* In-folio. Amsterdam, 1707. Tome II, page 209.

« pouvait voir, il y avait autre chose encore à per« cevoir ; car il était le Fils de l'homme. Quel juge« ment désirait-il donc qu'on exprimât sur lui? Ce « n'était pas, je pense, ce qu'il en avait déclaré lui« même. Sa question se rapportait à ce qui était ca« ché et devait être embrassé par la foi des croyants. « Et certes ce fut une belle récompense que celle « qu'obtint la confession que Pierre fit, parce qu'il « avait vu en l'homme le Fils de Dieu ! Heureux est « celui qui fut loué pour avoir voulu voir et pour « avoir vu ce qui est plus qu'humain, ne regardant « pas à ce qui était de la chair et du sang, mais con« sidérant le Fils de Dieu révélé par le Père céleste, « et qui a été jugé digne de reconnaître le premier « ce qu'était le Christ de Dieu (1). »

Simon-Pierre, dans le témoignage qu'il a rendu au Christ, au lieu de rappeler qu'il est « né de la race de « David selon la chair, » ne s'est préoccupé que d'une

(1) « Sed Petrus conditiones propositionis expenderit. Dominus « enim dixerat : Quem me homines esse dicunt, filium hominis? « Et certe filium hominis contemplatio corporis præferebat. Sed « addendo, quem me esse dicunt, significavit præter id quod in se « videbatur, esse aliud sentiendum : erat enim hominis filius. « Quod igitur de se opinandi judicium desiderabat? Non illud « arbitramur, quod de se ipse confessus est : sed occultum erat « de quo quærebatur, in quod se credentium fides debebat exten« dere. Et dignum plane confessio Petri præmium consecuta est, « quia Dei filium in homine vidisset. Beatus hic est, qui ultra « humanum oculos intendisse et vidisse laudatus est : non id quod « ex carne et sanguine erat contuens, sed Dei filium cœlestis « Patris revelatione conspiciens : dignusque judicatus, qui quod « in Christo Dei esset, primus agnosceret. » (HILAR. PICTAV., *In Matthæum Commentarius*. Canon XVI.)

seule chose, c'est qu'il est « fils de Dieu selon l'esprit « de sainteté. » (Romains, I, 3, 4.) Il a discerné l'essentiel, et voilà de quoi Jésus le félicite, le nommant, à son tour, non pas seulement du nom qu'il tenait de son père, mais de ce nom de Pierre, qui se rapportait à sa vocation céleste, et duquel le Seigneur lui avait annoncé précédemment qu'il serait appelé. (Jean, I, 42.) Il y a droit, à la suite de la confession de sa foi qu'il vient de faire. D'autres, après lui, croiront comme lui et deviendront comme lui des pierres de l'édifice que Jésus veut élever ; mais il en est la première pierre, et le nom de Pierre, en tant que nom prophétique, lui appartient exclusivement. Aussi, de même que ce n'est qu'à lui seul que son maître avait dit autrefois : « Tu seras appelé Pierre, » est-ce à lui seul qu'il dit maintenant : « Tu es Pierre, « et sur cette pierre j'édifierai mon Église (1). »

(1) Les plus anciens interprètes n'ont appliqué qu'à Pierre ces paroles. On ne trouverait pas un mot dans leurs écrits qu'on pût alléguer à l'appui de la thèse que Jésus, en les lui adressant, a voulu établir la Papauté. Cette interprétation, longtemps inconnue à la tradition, n'a été proposée ou plutôt imposée au monde, que quand ceux à qui elle pouvait profiter se sont crus assez forts pour la faire prévaloir. Il est certain qu'elle était ignorée d'Origène au troisième siècle, de saint Hilaire de Poitiers au quatrième, de saint Jérôme et de saint Jean Chrysostome, qui ne sont morts que vers le commencement du cinquième ; car, appelés tous les quatre, non en passant, mais dans des travaux suivis, les trois premiers dans leurs commentaires, le dernier dans ses homélies sur l'ensemble de l'Évangile selon saint Matthieu, à dire quel était le sens des mots *Tu es Pierre*, qui ne se rencontrent que dans cet Évangile, ils n'ont pas écrit une seule ligne qui soit de nature à y rattacher le prétendu pontificat universel des évêques de Rome, qu'on soutient avoir commencé avec saint Pierre, et que personne ne connaissait

Son Église ! Peut-être sommes-nous si bien accoutumés à l'usage banal qu'on fait aujourd'hui de ce mot, qui ne se trouve que deux fois dans les Évangiles (XVI, 18; XVIII, 17), que nous n'essayons pas même de nous représenter ce que les apôtres durent penser en entendant Jésus le prononcer alors pour la première fois. Il ne leur était pas inconnu ; car on le donnait, dans les temps anciens, aux assemblées des Hébreux. (Michée, II, 5. *LXX*.) Mais ici il s'agissait d'une institution entièrement nouvelle et qui même n'existait pas encore, puisque Jésus la comparait à un édifice qu'il voulait construire, et dont il n'avait que la première pierre à sa disposition (1). Quelle idée devaient-ils s'en faire? Aucun d'eux sans

de leur temps. Voir les passages auxquels je renvoie ; Origen., *Comment. in Evang. Matthæi.* — Hilar. Pictav., *In Matthæum Commentarius.* Canon XVI. — Eus. Hieron., *Commentar. in Evang. Matthæi*, lib. III, c. xvi. — Chrysostome, *LIVe Homélie sur l'Évangile de saint Matthieu.* Traduction de P.-A. de Marsilly.

(1) « Ἐκκλησία. Notat quemcunque cœtum, e promiscua multitudine convocatum; sive sit confusus, sive ordinatus, sive politicus, sive sacer. — *Suidas.* Ἐκκλησίαν συναγωγὴν ὄχλου. » (Schleusner.) Le mot est employé par les Septante aux endroits où il y a dans nos versions : ... *n'entrera pas dans l'assemblée de l'Éternel*, εἰς ἐκκλησίαν κυρίου. (Deutéronome, XXIII, 1, 2, 3, 8. *LXX*.) Il désigne quelquefois dans le Nouveau Testament une assemblée tumultueuse ou régulière du peuple : Actes, XIX, 32, 39. Mais la signification du mot ἐκκλησία qui a prévalu est celle qui a reçu, de l'usage que Jésus en a fait ici, une sorte de consécration. Voir Actes, II, 47 ; I. Timothée, III, 15; Hébreux, XII, 23. Il est question dans ces passages du corps entier des disciples du Christ. Les églises locales, les églises territoriales et les églises confessionnelles sont des faits postérieurs, dont on n'a pas à s'occuper en étudiant les Évangiles.

doute n'aurait su le dire, et la déclaration du Seigneur sur l'Église ne dut les remplir que d'un grand étonnement. Simon lui-même ne la comprit sans doute que plus tard; mais alors il en donna une parfaite explication, comparant le peuple de l'Église à des « pierres qui vivent, » λίθοι ζῶντες, et qui, en étant ajoutées les unes aux autres, deviennent une « maison spirituelle, » ou, comme il le dit sans image, « une nation sainte » et « un royal sacer-« doce. » (I. Pierre, II, 5, 9.) Voilà ce qui distingue ce peuple de tous les peuples et le royaume du Christ de tous les royaumes. Toutefois, ce n'est pas cela seulement; car, après avoir dit à Pierre, que sur cette pierre, qui en est comme le point de départ, il édifiera son Église, Jésus ajoute : « Et les portes des « enfers ne prévaudront pas contre elle. » C'est comme s'il avait dit : Formée en deçà du sépulcre, elle se retrouvera tout entière au delà..

L'existence des nations, comme celle de toutes les autres associations d'hommes, est limitée à la terre; aucune d'elles ne se retrouvera de l'autre côté de la tombe; mais l'Église, recrutée ici-bas au sein de tous les peuples pour être le peuple de Dieu, ne doit point y finir : tous ceux qui en auront fait partie durant la vie présente continueront, comme les membres d'un même corps, à être unis entre eux dans les cieux et y seront éternellement l'Église, en sorte que la mort et le sépulcre, ces portes qui séparent notre monde du monde invisible, et devant lesquelles se dissout tout ce qui n'est que pour un temps, ne

pourront rien contre elle. Le ciel est assuré collectivement à l'Église comme il l'est individuellement à chaque fidèle, et c'est là sans doute l'une des raisons de ce beau nom de royaume des cieux qui lui a été donné. L'apôtre qui a, le premier, discerné dans le Christ le Fils du Dieu vivant, est le premier aussi qui sera employé à rapprocher les uns des autres ceux qui, de quelque part qu'ils viennent, rempliront les conditions exigées pour y avoir accès. Tel est le sens de la promesse que le Seigneur lui a faite en lui disant : « Je te donnerai les clefs du royaume des cieux. « Et ce que tu auras lié sur la terre, sera lié dans « les cieux ; et ce que tu auras délié sur la terre sera « délié dans les cieux (1). » En d'autres mots, l'al-

(1) La valeur de ὃ ἐὰν dans ce verset, et celle de ὅσα ἐὰν dans le passage parallèle, XVIII, 18, a besoin d'être fixée ; en effet, malgré la forme du neutre, ils peuvent signifier également *tout ce que* et *tous ceux que*. « Le neutre, au singulier et au pluriel, « dit Winer, est quelquefois employé quand il s'agit de personnes, « alors qu'on veut donner à l'affirmation une signification tout à « fait générale. » A l'appui de cette remarque, il cite les exemples suivants : II. Thess. II, 6, τὸ κατέχον οἴδατε, à rapprocher de ὁ κατέχων, verset 7. — I. Cor. I, 27, 28, τὰ μωρὰ, τὰ ἀσθενῆ, τὰ ἐξουθενημένα, en même temps que τοὺς σοφούς. — Hébreux, VII, 7, τὸ ἔλαττον ὑπὸ τοῦ κρείττονος εὐλογεῖται. — Jean, VI, 37. — I. Jean, V, 4, à comparer avec le verset 1. — Dans le verset 32 de Romains, XI, Συνέκλεισε γὰρ ὁ Θεὸς τοὺς πάντας εἰς ἀπείθειαν, ἵνα τους πάντας ἐλεήσῃ, plusieurs manuscrits ont le neutre au lieu du masculin, D et E τὰ πάντα, et F et G πάντα, au lieu de τοὺς πάντας. La Vulgate s'y est conformée en traduisant : *Conclusit enim Deus omnia* (et non *omnes*) *in incredulitatem*. (Voir aussi Matthieu, XVIII, 11.) Winer, à la suite de ces exemples de l'emploi du neutre en parlant des personnes, recueillis dans le Nouveau Testament, exemples auxquels je me crois autorisé à ajouter Matthieu XVI, 19, en cite d'autres empruntés à Thucy-

liance sainte qu'il commencera à opérer entre ceux qui sont propres au royaume des cieux, subsistera dans l'économie future, tandis que les fausses alliances, sectes ou religions dont le Saint-Esprit n'était pas le lien, qu'il aura fait cesser (VIII, 11, 12), ne pourront pas s'y reformer. Il est à peine nécessaire de rappeler avec quel éclat, peu de temps après l'ascension de Jésus, la promesse faite ici à Pierre a été réalisée, lorsque trois mille Juifs d'abord, venus de diverses contrées à Jérusalem pour y célébrer la fête de la Pentecôte, et bien d'autres à leur suite, gagnés par ses appels et ajoutés de jour en jour à l'Église,

dide, 3, 11, et à Xénophon, Anab. 7, 3, 11. (Winer, *Grammatik des neutestamentlichen Sprachidioms*. Leipzig, 1844. Page 204.)

Le savant jésuite Maldonat avait déjà fait, au seizième siècle, sur Jean, VI, 37, une remarque qu'il ne sera pas inutile de citer après celle de Winer : « Quod neutro dixit genere, *Omne quod* (πᾶν ὃ) « *dat mihi Pater* potius quam *omnes*, quemadmodum dicendum « videbatur, cum de hominibus loqueretur, recte videtur Rupertus « indicare, eo pertinere, ut majorem significet universitatem. » (*Commentarii in quatuor evangelistas*, col. 692.) Maldonat explique par le même motif l'emploi du neutre au verset 39, où plusieurs traducteurs l'ont fait disparaître.

Mais si ὃ ἐὰν et ὅσα ἐὰν servent à désigner des personnes, et non des choses, dans les deux versets qui nous occupent, il n'est plus nécessaire de rechercher péniblement ce qu'il faut entendre par les verbes δέειν et λύειν avec lesquels ils y sont mis en rapport. Lightfoot a entrepris d'établir par l'usage que les rabbins font souvent de deux verbes hébreux qui y correspondent selon lui, que *lier* c'est *déclarer défendu*, et que *délier* c'est *déclarer légal et permis*. (Lightfoot, *Horæ hebraicæ et talmudicæ*. Oxford, 1859. Vol. II, pages 236-241.) D'autres ont vu dans ces paroles le pouvoir de *retenir* et de *remettre* les péchés, de refuser ou de donner l'absolution. D'autres encore ont réuni les deux choses : « Jésus-Christ donne à Pierre tout pouvoir de « déclarer dans la nouvelle loi ce qui était péché et ce qui ne

ne formèrent plus tous ensemble qu'un cœur et qu'une âme (Actes, II, 9-11, 47; IV, 32); et plus tard, d'une autre manière encore, lorsque, malgré l'interdiction faite aux Juifs d'avoir aucune liaison avec les étrangers (Actes, X, 28), les premiers Gentils craignant Dieu et s'adonnant à la justice furent, aussi bien qu'eux, sur l'ordre exprès de Dieu, reçus par Pierre dans l'alliance nouvelle, qui devait remplacer l'ancienne, pour n'être, au sens spirituel, qu'un seul peuple, un seul corps, un seul homme nouveau, par leur union sainte dans un même esprit. (Éphésiens, II, 11-22.)

« l'était point, et d'en absoudre, » dit Richard Simon dans les notes de sa version du Nouveau Testament. Tout cela est forcé; mais ce qui est énorme, c'est l'interprétation de Boniface VIII, si ardent, dans ses querelles avec Philippe le Bel, à revendiquer pour les papes le droit de déposer les souverains. Il s'appuie, dans la bulle *Unam sanctam*, sur cette déclaration du Seigneur à Pierre : *Tout ce que tu lieras*, etc., pour soutenir que « si la puissance « terrestre dévie, elle doit être jugée par la puissance spirituelle, » en d'autres mots par les pontifes romains, successeurs de Pierre, à qui la puissance spirituelle a été donnée pour lui et pour eux, et que leurs décisions sur la terre seront ratifiées dans les cieux. Rien, dans ces interprétations diverses, ne saurait être justifié par la signification naturelle des mots. On les prend, au contraire, dans une de leurs acceptions les plus ordinaires en paraphrasant ainsi le passage : « Tous ceux que tu auras liés ou unis entre eux « sur la terre seront liés ou unis dans les cieux, et tous ceux que « tu auras déliés ou séparés les uns des autres sur la terre seront « déliés dans les cieux. » *Déliés* a ici le sens de *séparés* dans cette déclaration de l'Éternel à Jérémie : « Si tu sépares ce qui « est précieux de ce qui est méprisable, tu seras ma bouche. » (Jérémie, XV, 19.) — Voir I. Corinthiens, VII, 27, pour l'emploi simultané de δέειν et de λύειν dans un sens qui se rapproche beaucoup de celui que j'attribue ici à ces deux verbes; et pour δέειν seul, le verset 39 du même chapitre et Romains, VII, 2.

Ces grands faits correspondent à la mission si solennellement donnée à Pierre, et qui devait bientôt être donnée aussi à ses compagnons d'œuvre. (XVIII, 17, 18.) Jésus n'avait pas cessé de les y préparer depuis le commencement de son ministère (V, 20; VIII, 11; XII, 32; XIII; XV, 14); et si nous y avons pris garde, nous trouverons tout simple d'attribuer aux mots *lier* et *délier* la signification que je viens d'indiquer, et par laquelle ils se rattachent au reste de la déclaration du Seigneur (1).

Avec cette interprétation, tout dans celle-ci se tient et s'enchaîne naturellement, malgré la diversité des images employées, en sorte que toutes ses parties sont dans un rapport étroit les unes avec les autres. Nous ne déchirons donc pas cette page de notre Évangile, ainsi qu'on a accusé récemment les

(1) « Toutes les *liaisons* et les *alliances* qui naissent de la « chair et du sang, dit Saint-Cyran, se perdent par la rupture de « celle qui est entre l'âme et le corps; et il n'y aura que les « *liaisons* et les *alliances* qui sont nées du pur esprit de Dieu et « de sa génération divine qui se conserveront éternellement dans « le ciel, où la chair et le sang, et tout ce qu'ils auront produit « ici, n'aura nulle entrée. Peu s'en faut que je ne m'attendrisse « en vous disant ceci, voyant l'aveuglement dans lequel vivent « les hommes, qui semblent faire tous leurs efforts pour rendre « éternel, même après leur mort, ce qui n'est que temporel, et « rendre temporel durant leur vie ce qui est éternel. » (*Lettre à M. Guillebert*. Chapitre XX, page 197.) — Saint-Cyran combat dans ce passage le préjugé de la noblesse; mais la portée de ses remarques va beaucoup plus loin. Certes, il ne songeait pas, en parlant ainsi, à expliquer les mots *lier* et *délier*, et cependant il le fait admirablement à son insu, empruntant jusqu'aux mots dont il se sert à notre texte, dont le vrai sens, bien qu'il ne songeât pas à l'interpréter, s'imposait à son esprit en écrivant ces lignes.

Églises chrétiennes indépendantes de l'Église romaine de le faire, parce qu'elles se refusent à y voir l'institution de la Papauté, que les docteurs de cette Église affirment y être contenue, sans avoir jamais entrepris sérieusement de le démontrer (1). Bien loin de songer à la déchirer, nous la retenons au contraire avec grand soin, la regardant à la fois comme le point culminant vers lequel tend tout ce qui la précède dans l'Évangile selon saint Matthieu, et comme l'introduction nécessaire à tout ce qui la suit.

Jésus s'était montré satisfait du témoignage que Pierre lui avait rendu, et il en avait pris occasion de lui déclarer ce que serait le royaume duquel, en tant que Christ, il était né pour être le roi. (Jean,

(1) Cette accusation est du P. Gratry. Il reproche aux Églises séparées de l'Église romaine de déchirer la page qui contient les paroles que nous venons d'étudier, et cela parce qu'elles n'ont pas une INSTITUTION, une doctrine, un esprit qui la représente. (*Commentaire sur l'Évangile selon saint Matthieu*, Partie II, pages 31-33.) Mais ces paroles n'ont été adressées qu'à Pierre seul, ainsi que Bossuet a pris soin de le faire remarquer dans son *Sermon sur l'Unité de l'Église*, afin d'élever Pierre au-dessus des autres apôtres : « C'est un seul, dit-il, qui parle à un seul : « Jésus-Christ, fils de Dieu, à Simon, fils de Jonas. » S'il résulte de là qu'il n'a pas parlé aux compagnons de Pierre, il en résulte évidemment aussi qu'il n'a pas parlé davantage à ceux qu'on prétend avoir succédé à Pierre sur le siége de Rome. C'est donc en vain que Bossuet s'écrie : « Pierre vivra dans ses successeurs. » Les paroles que Jésus n'a adressées qu'à lui seul ne peuvent, quel qu'en soit le sens, avoir eu pour but de fonder une institution : « On appuie le droit sur le fait, a dit M. Vinet, au lieu « d'appuyer le fait sur le droit, c'est-à-dire que ne pouvant « autoriser par les textes un établissement humain, on prend le « parti d'interpréter les textes d'après cet établissement. » (*Nouvelles Études évangéliques : Simon-Pierre*. Premier Discours.)

XVIII, 37.) Ce devait être, nous l'avons vu, un royaume commençant sur la terre et continuant d'exister dans les cieux. Pour être roi d'un tel royaume, il ne suffisait pas d'être fils de David; il fallait, de plus, être le Fils du Dieu vivant; et c'est parce que Pierre l'avait salué de ce nom, lui le Fils de l'homme, en y attachant enfin la signification la plus élevée, que Jésus a pu lui parler comme il vient de le faire.

L'entretien avait eu lieu en présence des autres disciples. Les voilà donc bien instruits, et cependant, au lieu de leur laisser croire que c'est assez pour qu'ils puissent le faire connaître pour ce qu'il est, leur maître leur prescrit, au contraire, expressément de ne dire à personne qu'il est le Christ. Il avait de puissants motifs pour le leur défendre. Ce qu'ils savaient de lui, même après ce qu'ils venaient d'entendre, n'était pas tout ce qu'il en fallait savoir pour être en état de le bien annoncer. Nous verrons dans la section suivante ce qu'il restait à Simon-Pierre lui-même à apprendre avant de pouvoir être véritablement l'apôtre du Fils de Dieu.

II. L'ENSEIGNEMENT DE JÉSUS SUR SA PASSION.

XVI, 21. Ἀπὸ τότε ἤρξατο ὁ Ἰησοῦς δεικνύειν τοῖς μαθηταῖς αὐτοῦ, ὅτι δεῖ αὐτὸν ἀπελθεῖν εἰς Ἱεροσόλυμα καὶ πολλὰ παθεῖν ἀπὸ τῶν πρεσβυτέρων καὶ ἀρχιερέων καὶ γραμματέων καὶ ἀποκτανθῆναι καὶ τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ ἐγερθῆναι.
22. Καὶ προσλαβόμενος αὐτὸν ὁ Πέτρος ἤρξατο ἐπιτιμᾷν αὐτῷ λέγων· Ἵλεώς σοι, κύριε· οὐ μὴ ἔσται σοι τοῦτο.
23. Ὁ δὲ στραφεὶς εἶπε τῷ Πέτρῳ· Ὕπαγε ὀπίσω μου, σατανᾶ· σκάνδαλόν μου εἶ, ὅτι οὐ φρονεῖς τὰ τοῦ Θεοῦ, ἀλλὰ τὰ τῶν ἀνθρώπων.

XVI, 21. Jésus commença dès lors à faire voir à ses disciples qu'il fallait qu'il s'en allât à Jérusalem, et qu'il souffrît beaucoup de la part des anciens et des archiprêtres et des scribes, et qu'il fût mis à mort et qu'il ressuscitât le troisième jour.
22. Et Pierre, l'ayant pris à part, se mit à le reprendre en disant : Miséricorde, Seigneur! Cela ne t'arrivera point.
23. Mais lui, se tournant, dit à Pierre : Arrière de moi, Satan! Tu m'es en piége (1) parce que tu ne considères pas ce qui est de Dieu, mais ce qui est des hommes.

Les disciples de Jésus savaient, par l'accueil qu'il avait fait à la confession de Pierre, que lui, qui s'était si souvent nommé le Fils de l'homme, il était le Christ, le Fils du Dieu vivant. Ils l'avaient entendu promettre à l'apôtre qui, le premier, lui avait rendu ce témoignage, qu'il se servirait de lui, avant nul autre, pour rassembler et unir entre eux ceux qui devaient former le peuple du royaume des cieux. Ces paroles,

(1) « Une pierre d'achoppement. » (RILLIET.) — « *Obstaculo es mihi.* » (ÉRASME.)

simplement comprises, exprimaient tout le dessein du Seigneur; mais comme elles ne répondaient nullement ainsi à l'attente des Juifs, il était à craindre que les disciples, imbus des préjugés de leur nation, ne les détournassent de leur vrai sens, pour y voir des images de ce règne temporel du Messie, unique objet de leurs espérances. Il importait donc de leur déclarer positivement que ces espérances ne se réaliseraient point et, pour mieux détruire leurs illusions, de leur faire connaître la voie douloureuse par laquelle « il fallait que le Christ entrât dans sa gloire. » (Luc, XXIV, 26.) Jusque-là il n'y avait fait allusion que par des mots qui, bien que propres à éveiller leur attention, ne pouvaient être entendus pleinement qu'après l'événement. (Jean, II, 19; III, 14; VI, 53. Matthieu, X, 38; XII, 40.) Mais à partir de ce moment, il commença à en parler aux siens ouvertement (Marc, VIII, 32), et même à en faire le sujet d'un enseignement sur lequel il revenait souvent, leur faisant voir, qu'au lieu de régner à Jérusalem, il fallait qu'il y fût rejeté par ceux qui auraient été le plus en position de l'acclamer (Marc, VIII, 31), et qu'il y fût mis à mort. Il est bien vrai que Jésus ajoutait à ce lugubre programme qu'après la mort violente qu'on lui ferait subir il ressusciterait le troisième jour; mais que voulait dire cela, et à quoi bon s'y arrêter, puisque si le reste se réalisait, les disciples ne pouvaient plus espérer, leur semblait-il alors, de le voir jamais en possession de la royauté qu'ils croyaient promise au Messie?

Telles furent sans doute leurs pensées, et en particulier celles de Pierre. La royauté des rois de ce monde finit avec leur vie, et voilà que son maître, qu'il sait être le Christ, lui annonce qu'il sera mis à mort avant même que la sienne n'ait commencé! Ignorant encore ce que c'est que la résurrection, il ne lui vient pas à l'esprit qu'elle puisse être la condition de l'établissement d'un règne sur lequel il n'a que de fausses idées. Persuadé comme il l'est que le Christ ne peut être roi si on le tue, il se révolte contre la déclaration de Jésus qu'il en sera ainsi et il se récrie : « Miséricorde, Seigneur ! » lui dit-il vivement; « cela ne t'arrivera point! »

Ces paroles me paraissent s'expliquer à la fois par le caractère impétueux de Pierre, par ses espérances déçues et par son attachement pour son maître. Il n'est pas à craindre que celui-ci n'ait pas tenu compte, dans ce mélange de sentiments, de la tendresse inquiète de son disciple; mais elle a été un motif pour lui de le reprendre avec plus de force encore. Quand le grand Adversaire lui était apparu dans une vision, lui offrant tous les royaumes du monde et leur gloire, au lieu de la sainte royauté à laquelle il était appelé et qu'il ne pouvait tenir que de son Père, il s'était écrié : « Arrière de moi, Satan! » (IV, 10.) Et maintenant que Pierre, à son insu assurément, remplit auprès de lui l'office du Tentateur, en s'efforçant de le détourner de sa vocation par des protestations contre le plan divin, il le repousse par la même exclamation. La pierre sur laquelle il voulait édifier son

Église, n'est plus à ses yeux qu'un obstacle, un piége, une pierre d'achoppement sur son chemin. La raison qu'il lui en donne est que Pierre n'a égard, dans ce qui lui doit arriver, qu'à ce qui est des hommes, c'est-à-dire aux souffrances et à la mort que ses ennemis avaient résolu depuis longtemps de lui infliger (XII, 14), et non à ce qui est de Dieu, c'est-à-dire à la résurrection qui devait, le troisième jour, suivre sa mort, et à tout ce que cette mort et cette résurrection devaient servir à réaliser conformément à sa volonté. Si Pierre y avait cru, sur la parole de Jésus, sa foi aurait produit sur lui l'effet que la vue du Christ ressuscité produisit plus tard sur les disciples : il se serait attendu dès lors, malgré la prédiction de sa mort, à son règne dans la gloire; tandis que, ne sachant pas entrer par une franche adhésion dans les desseins de Dieu que Jésus avait révélés, aucune espérance ne pouvait prendre en lui la place de la vaine attente que la déclaration de son maître sur sa mort prochaine avait renversée. Il fallait donc l'arracher, ainsi que ses compagnons, témoins de la réprimande qui venait de lui être adressée (Marc, VIII, 33), à leur point de vue purement humain, pour que, se plaçant avec Jésus dans l'ordre des pensées divines, ils pussent le suivre résolûment dans la voie où il allait s'engager. Tel est le but des instructions qu'il va leur faire entendre.

XVI, 24. Τότε ὁ Ἰησοῦς εἶπε τοῖς μαθηταῖς αὐτοῦ· Εἴ τις θέλει ὀπίσω μου ἐλθεῖν, ἀπαρ-

XVI, 24. Alors Jésus dit à ses disciples : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à

νησάσθω ἑαυτόν, καὶ ἀράτω τὸν σταυρὸν αὐτοῦ καὶ ἀκολουθείτω μοι.

25. Ὃς γὰρ ἂν θέλῃ τὴν ψυχὴν αὐτοῦ σῶσαι, ἀπολέσει αὐτήν· ὃς δ' ἂν ἀπολέσῃ τὴν ψυχὴν αὐτοῦ ἕνεκεν ἐμοῦ, εὑρήσει αὐτήν.

26. Τί γὰρ ὠφελεῖται ἄνθρωπος, ἐὰν τὸν κόσμον ὅλον κερδήσῃ, τὴν δὲ ψυχὴν αὐτοῦ ζημιωθῇ; ἢ τί δώσει ἄνθρωπος ἀντάλλαγμα τῆς ψυχῆς αὐτοῦ;

27. Μέλλει γὰρ ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου ἔρχεσθαι ἐν τῇ δόξῃ τοῦ πατρὸς αὐτοῦ μετὰ τῶν ἀγγέλων αὐτοῦ, καὶ τότε ἀποδώσει ἑκάστῳ κατὰ τὴν πρᾶξιν αὐτοῦ.

28. Ἀμὴν λέγω ὑμῖν, εἰσί τινες τῶν ὧδε ἑστώτων, οἵτινες οὐ μὴ γεύσωνται θανάτου (1), ἕως ἂν ἴδωσι τὸν υἱὸν τοῦ ἀνθρώπου ἐρχόμενον ἐν τῇ βασιλείᾳ αὐτοῦ.

soi-même et qu'il prenne sa croix, et qu'il me suive.

25. Car celui qui voudra sauver sa vie, la perdra; mais celui qui perdra sa vie à cause de moi, la trouvera.

26. Et que servira-t-il à un homme de gagner le monde entier, mais d'être privé de la vie? Ou que donnera-t-il en échange de sa vie?

27. Car le Fils de l'homme doit venir dans la gloire de son Père avec ses anges, et alors il rendra à chacun selon ce qu'il aura fait.

28. En vérité, je vous le dis, il y en a quelques-uns de ceux présents ici qui ne souffriront pas la mort, qu'ils n'aient vu le Fils de l'homme venir en son règne.

Pierre avait pris Jésus à part pour le contredire; c'est en public, au contraire, et après avoir invité le peuple à se joindre à ses disciples, que Jésus leur fait entendre à tous ces solennels avertissements. (Marc, VIII, 34; Luc, IX, 23.) Tandis que Pierre

(1) Γεύεσθαι θανάτου. Seuls emplois dans le Nouveau Testament : Matthieu, XVI, 28; Marc, IX, 1; Luc, IX, 27; Jean, VIII, 52; Hébreux, II, 9. Ce n'est pas seulement *mourir*, mais *goûter la mort*, comme Calvin, Bossuet et d'autres ont traduit. Ostervald, qui a *mourir* partout ailleurs, a dans le dernier passage, comme moi ici, *souffrir la mort*, pour équivalent de *goûter la mort*, qui n'est pas d'usage en français.

l'avait exhorté à avoir pitié de lui-même, il exhorte, lui, tout homme qui veut tout de bon être son disciple à ne se compter pour rien et à être continuellement disposé à mourir pour sa cause, se chargeant chaque jour de sa croix (Luc, IX, 23), comme s'il devait être appelé, ce jour-là même, à faire pour lui le sacrifice de sa vie. Il avait dit ces mêmes choses aux douze, lorsque, les ayant choisis pour être ses apôtres, il leur annonça qu'on les persécuterait et qu'on les ferait mourir. (X, 38, 39.) Il les répète, maintenant que l'heure de son martyre approche, afin que ses vrais disciples soient prêts, lorsqu'il le faudra, à souffrir comme lui et à le suivre jusqu'à la mort. Prendre sa croix, c'est, en effet, je l'ai déjà dit, « s'exposer aux dernières extrémités plutôt que de se « détourner du service du maître; c'était, dans les « temps de persécution qui allaient commencer, agir « aussi résolûment que si, condamné déjà à être cru- « cifié, et marchant au supplice, on ne pouvait voir « son sort empiré par une nouvelle sentence de « mort (1). »

Il leur rappelle de nouveau, pour les y déterminer, que la vie de l'homme n'est pas limitée à la vie présente, que la vie future en est un degré supérieur, et qu'il faut, par conséquent, durant la vie temporelle, se proposer pour fin la vie éternelle. Insensé serait celui qui refuserait de sacrifier à la vie éternelle, qui est la vie dans sa plénitude et dans sa durée, ce commencement de vie qui se passe ici-bas, si

(1) Partie III, page 81.

son devoir exigeait qu'il en fît l'abandon; car de même que tous les biens qu'on peut acquérir en ce monde ne sont rien auprès de la vie présente, puisqu'ils se perdent avec elle, de même la vie présente tout entière n'est rien auprès de la vie future puisqu'après l'avoir compromise, avec ce qui en fait le prix, pour des intérêts passagers, la perte de cette vie supérieure serait aussi sans compensation, et qu'après l'avoir perdue, l'homme n'a plus aucun bien à sa disposition qui puisse lui servir à la recouvrer.

A ces motifs qu'il leur avait proposés depuis longtemps, Jésus en ajoute un autre tiré de la connaissance qu'ils ont maintenant, que lui, le Fils de l'homme, il est le Fils du Dieu vivant, leur apprenant, par une déclaration expresse, qu'au jour des rétributions, il doit venir, avec ses anges, dans la gloire de son Père, qui est aussi la sienne (Luc, IX, 26), et ayant reçu de lui tout pouvoir de juger (Jean, V, 22), afin de rendre à chacun selon ce qu'il aura fait. Voilà de quoi dissiper les inquiétudes de Pierre et corriger ses idées sur le règne du Messie. La mort ne pourra pas mettre obstacle à ce règne; la résurrection lui permettra d'être un règne de tous les siècles. Les disciples le verront bientôt commencer; car bien avant que le Fils de l'homme ne vienne dans la gloire de son Père (verset 27), ils le verront venir en son règne (verset 28), ou comme s'exprime un autre évangéliste, « ils verront le règne de Dieu venir avec « puissance. » (Marc, IX, 1.) Tout autant de raisons

propres à leur persuader de se charger de leur croix, comme Jésus va se charger de la sienne.

Il ne leur dit pas d'attendre jusqu'à ce moment-là pour s'en charger; car ce serait autoriser leurs lâchetés et leurs répugnances à la prendre. Il ne leur dit pas non plus qu'on n'en fera mourir aucun d'eux avant la venue de son règne; car il en serait résulté pour eux une sécurité qui leur aurait ôté toute énergie pour se préparer au sacrifice de leur vie. Ce qu'il leur dit seulement, c'est que parmi ceux qui auront pris leur croix (il ne peut être ici question que d'eux), il y en aura qui ne souffriront la mort qu'après qu'ils l'auront vu venir en son règne. Quelle que soit la nature de ce règne et de quelque manière qu'il se manifeste (Luc, XVII, 20, 21), ils auront conscience de sa venue, et ils puiseront dans ce sentiment la résolution, qui leur aura peut-être manqué jusque-là, d'affronter la mort pour le service de leur maître. Pierre, en particulier, qui tout à l'heure repoussait avec horreur la pensée de ce qui devait arriver à Jésus, trouvera alors qu'il n'y a rien d'extraordinaire pour les fidèles à être éprouvés comme dans une fournaise, et s'inspirant, à ce qu'il semble, des paroles qu'il vient d'entendre, il estimera qu'on doit « se réjouir d'avoir part aux souffrances du Christ. » (1 Pierre, IV, 12-16.) Qu'il y a loin des dispositions où il est maintenant à celles où il sera quand il tiendra ce langage, et que de leçons et d'expériences seront encore nécessaires pour l'y faire entrer!

XVII, 1. Καὶ μεθ' ἡμέρας ἓξ παραλαμβάνει ὁ Ἰησοῦς τὸν Πέτρον καὶ Ἰάκωβον καὶ Ἰωάννην τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ, καὶ ἀναφέρει αὐτοὺς εἰς ὄρος ὑψηλὸν κατ' ἰδίαν.

2. Καὶ μετεμορφώθη ἔμπροσθεν αὐτῶν, καὶ ἔλαμψε τὸ πρόσωπον αὐτοῦ ὡς ὁ ἥλιος, τὰ δὲ ἱμάτια αὐτοῦ ἐγένετο λευκὰ ὡς τὸ φῶς.

3. Καὶ ἰδού, ὤφθησαν αὐτοῖς Μωϋσῆς καὶ Ἠλίας, μετ' αὐτοῦ συλλαλοῦντες.

4. Ἀποκριθεὶς δὲ ὁ Πέτρος εἶπε τῷ Ἰησοῦ· Κύριε, καλόν ἐστιν ἡμᾶς ὧδε εἶναι· εἰ θέλεις, ποιήσωμεν ὧδε τρεῖς σκηνάς, σοὶ μίαν καὶ Μωϋσῇ μίαν καὶ μίαν Ἠλίᾳ.

5. Ἔτι αὐτοῦ λαλοῦντος, ἰδού, νεφέλη φωτεινὴ ἐπεσκίασεν αὐτούς· καὶ ἰδού, φωνὴ ἐκ τῆς νεφέλης λέγουσα· Οὗτός ἐστιν ὁ υἱός μου ὁ ἀγαπητός, ἐν ᾧ εὐδόκησα· αὐτοῦ ακούετε.

6. Καὶ ἀκούσαντες οἱ μαθηταὶ ἔπεσον ἐπὶ πρόσωπον αὐτῶν καὶ ἐφοβήθησαν σφόδρα.

7. Καὶ προσελθὼν ὁ Ἰησους ἥψατο αὐτῶν καὶ εἶπεν· Ἐγέρθητε καὶ μὴ φοβεῖσθε.

8. Ἐπάραντες δὲ τοὺς ὀφθαλμοὺς αὐτῶν οὐδένα εἶδον, εἰ μὴ τὸν Ἰησοῦν μόνον.

9. Καὶ καταβαινόντων αὐτῶν ἐκ τοῦ ὄρους, ἐνετείλατο αὐτοῖς ὁ Ἰησοῦς λέγων· Μηδενὶ εἴπητε τὸ ὅραμα, ἕως οὗ ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου ἐκ νεκρῶν ἀναστῇ.

XVII, 1. Puis, six jours après, Jésus prend avec lui Pierre, et Jacques, et Jean son frère, et les mène à l'écart sur une haute montagne.

2. Et il fut transfiguré devant eux, et son visage resplendit comme le soleil, et ses vêtements devinrent d'une blancheur éclatante comme la lumière.

3. Et voici, Moïse et Élie leur apparurent, s'entretenant avec lui.

4. Sur quoi Pierre, prenant la parole, dit à Jésus : Seigneur, il est bon que nous soyons ici! Si tu veux, faisons-y trois tentes, une pour toi, et une pour Moïse, et une pour Élie.

5. Comme il parlait encore, voici une nuée lumineuse qui les couvrit; et voici, de la nuée sortit une voix, qui dit : « Celui-ci « est mon fils bien-aimé en qui « j'ai pris plaisir; écoutez-le. »

6. Aussitôt qu'ils l'entendirent, les disciples tombèrent sur leur face, saisis d'un grand effroi.

7. Alors Jésus, s'étant approché, les toucha et leur dit : Levez-vous et n'ayez point de peur.

8. Ayant donc levé les yeux, ils ne virent personne que Jésus seul.

9. Et pendant qu'ils descendaient de la montagne, Jésus leur fit ce commandement : Ne dites à personne la vision, jusqu'à ce que le Fils de l'homme soit ressuscité des morts.

Jésus était en ce temps, comme nous l'avons vu (XVI, 13), dans le voisinage de Césarée de Philippe. La montagne sur laquelle il monta avec Pierre, Jacques et Jean est donc probablement le mont Panium, au pied duquel cette ville est située, et non le Thabor, comme on l'a supposé à tort, Jésus ne s'étant rendu que plus tard dans la Galilée méridionale dont cette montagne fait partie.

Il s'y était retiré pour prier, et c'est pendant qu'il priait, qu'il fut transfiguré en présence des trois disciples qui l'avaient accompagné. (Luc, IX, 28, 29.) Matthieu, très-sobre de détails dans son récit, après avoir dit qu'ils virent tout à coup le visage de Jésus briller d'un éclat extraordinaire et ses vêtements devenir d'une blancheur que rien ne pourrait surpasser, ajoute que Moïse et Élie leur apparurent s'entretenant avec lui, mais sans nous apprendre, comme Luc (IX, 31), quel fut le sujet de leur entretien. La simple mention de leur apparition lui paraissait donc suffire pour que ses lecteurs pussent se rendre compte, d'après son récit, de l'impression que les disciples en reçurent. Or, ce qui résulte clairement pour nous des paroles incohérentes de Pierre qu'il rapporte, c'est qu'ils ne mirent pas un instant en doute que c'étaient Moïse et Élie qu'ils voyaient de leurs yeux. Ils ne demandent pas qui ils sont : celui qui leur avait donné la vision, et qui ne fait rien à demi, leur en avait sans doute donné l'intelligence par une révélation intérieure. Ils ne demandent pas non plus comment cette apparition a pu avoir lieu. On n'a

pas de telles curiosités dans l'état d'esprit où ils étaient. Aussi, ne cherchant pas l'explication de ce qui se passait, n'eurent-ils besoin ni de se souvenir des croyances des Juifs sur le retour des âmes d'élite en ce monde, qui avaient cours en ce temps-là et dont nous avons plusieurs fois déjà retrouvé les traces (1), ni de s'élever subitement à l'idée de la résurrection qui leur était encore étrangère (Marc, IX, 10), ni de se rappeler d'autres apparitions du même genre qui tenaient une place importante dans leurs légendes nationales et qui, par la popularité qu'elles avaient acquise, pouvaient leur faire trouver celles-ci moins surprenantes (2). Entraînés, en quelque sorte, dans le cercle de la vision, ils s'y mêlent comme acteurs, et au lieu de raisonner sur elle, ils ne s'inquiètent, sans trop savoir ce qu'ils disent, tant leur effroi est grand, que de ce qu'ils peuvent eux-mêmes avoir à faire. C'est en ce moment-là qu'une nuée lumineuse les en sépare.

Jusque-là c'était, malgré la transfiguration de Jé-

(1) Voir ci-dessus, page 9.

(2) On lit dans l'histoire de Judas Maccabée que voulant encourager les siens à résister à Nicanor, nommé gouverneur de la Judée par Démétrius, il leur raconta une vision qu'il avait eue : Onias, qui avait été autrefois souverain sacrificateur, lui était apparu en songe, les mains étendues et priant pour les Juifs; puis il avait vu, environné de gloire, un vieillard à cheveux blancs, qu'Onias lui dit être Jérémie le prophète, « l'ami des frères, « lequel priait beaucoup pour le peuple et pour la ville sainte, » et Jérémie lui avait remis, comme un don de Dieu, une épée, lui promettant que par elle il détruirait leurs ennemis. Le récit de cette vision encouragea les Juifs et leur fit remporter une victoire décisive. (II. Maccabées, XV, 11-17.)

sus, sur Moïse et sur Élie que l'attention des disciples s'était surtout portée. Mais voici qu'une voix qui n'est pas de la terre la ramène tout entière sur lui, en leur faisant entendre ces paroles que Jean le Baptiste avait entendues à son baptême : « Celui-ci est « mon fils bien-aimé, en qui j'ai pris plaisir ; » à quoi elle ajoute : « Écoutez-le. » À cette voix, laquelle sort de la nuée, leur frayeur augmente ; ils tombent sur leur face, comme autrefois, lorsque la nuée descendait et s'arrêtait devant le tabernacle, le peuple se prosternait, chacun devant la porte de sa tente, pendant que l'Éternel parlait avec Moïse. (Exode, XXXIII, 9-11.) Les disciples ne pensèrent assurément pas alors à cette scène du désert; mais les circonstances extérieures étant à quelques égards les mêmes, l'effet moral produit sur les assistants a pu être le même aussi, et ce souvenir peut nous aider à comprendre ce qui devait se passer en eux. S'il fallait écouter Moïse après qu'il s'était approché de l'Éternel, combien plus ne fallait-il pas écouter Jésus qui, par deux fois, avait été déclaré d'en haut être le Fils bien-aimé du Père ! Quelle enquête cette seconde proclamation dont il est l'objet ne les obligeait-elle pas à faire sur la docilité avec laquelle ils se sont laissé instruire par lui jusqu'à présent, et quel appel à accueillir avec plus de soumission toutes ses paroles ! « Écoutez-le, » a dit la voix : s'il vous dit qu'il faut qu'il soit mis à mort, ne vous y opposez pas ; et s'il vous presse de renoncer à vous-mêmes, ne comptez votre vie pour rien, afin d'avoir part à sa gloire.

C'étaient les dernières instructions que Jésus leur avait données. Saint Matthieu, en prenant soin de marquer que la transfiguration eut lieu six jours après, me paraît avoir voulu rattacher ces deux fragments de son Évangile l'un à l'autre, et nous inviter ainsi à rechercher les rapports qu'il y a entre eux. Aussi l'a-t-on fait souvent. La transfiguration, a-t-on dit, devait disposer les apôtres à regarder au delà de la passion, et l'apparition de Moïse et d'Élie les encourager à tout souffrir plutôt que de se détourner, dans l'accomplissement de leur ministère, du chemin du devoir. Saint Jean Chrysostome a fait ressortir ainsi ce dernier point : « Comme Jésus venait de « leur dire : *Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il « prenne sa croix et qu'il me suive*, il fait venir aussitôt « après en sa présence des personnes qui s'étaient of« fertes cent fois à la mort pour obéir aux ordres de « Dieu et pour procurer le bien du peuple qu'il leur « avait confié ; car on peut dire de chacun de ces « deux prophètes qu'il avait perdu sa vie et qu'il l'a« vait retrouvée. Tous deux s'étaient hardiment pré« sentés devant des princes endurcis, l'un devant « Pharaon, et l'autre devant Achab ; tous deux s'é« taient exposés pour leur parler en faveur d'un « peuple désobéissant et rebelle, qui, après avoir « été délivré d'une tyrannie insupportable, devait « ensuite porter sa furie contre ses propres libéra« teurs. Il les leur fait voir dans une grande ma« jesté, afin de les encourager davantage à monter « par leurs vertus, non-seulement à ce même degré

« de gloire, mais encore à un autre plus élevé. Re-
« présentez-vous ce qui donne d'ordinaire le plus de
« terreur aux hommes, la mort, la pauvreté, l'in-
« famie et cent autres choses fâcheuses. Jésus-Christ
« leur persuade de se roidir contre ces maux et de
« passer au travers de ces souffrances comme à pied
« sec et dans une pleine paix; et pour les fortifier et
« les exercer dans cette pénible carrière, il fait venir
« en leur présence ces divins athlètes d'autrefois, qui
« s'étaient davantage signalés du temps de l'ancienne
« loi (1). » Les trois disciples voient vivants et dans la gloire ces deux hommes qui, après avoir encouru tous les périls à cause de leur fidélité, avaient cessé depuis des siècles de vivre ici-bas. Moïse était mort au pays de Moab (Deutéronome, XXXIV, 5, 6); Élie s'était élevé dans l'ouragan vers le ciel (II. Rois, II, 11); et les voilà s'entretenant sous leurs yeux avec ce Jésus qui leur a commandé à eux-mêmes de se charger de leur croix, après leur avoir déclaré qu'on le fera mourir, mais qui les a informés aussi qu'il se réveillera le troisième jour, et qu'il doit venir, avec ses anges, rendre à chacun selon ce qu'il aura fait. S'ils vivent, comment ne revivrait-il pas? Ils ont pu ne pas prendre assez garde à sa parole; mais comment, une fois revenus de leur effroi, du-

(1) Chrysostome, *LVIe Homélie sur l'Évangile de saint Matthieu*. Traduction de P.-A. de Marsilly. Tome II, pages 628-631. — « Horum exemplo apostolos animare voluit ad fortiter « quæque agenda et patienda pro gloria Dei et fidelium salute. » (J. Ferus, *In Evangelium secundum Matthæum Enarrationes*. Parisiis, 1564. Fol. 372 *a*.)

quel Jésus prit soin de les tirer, auraient-ils pu ne pas prendre instruction de la vision qui leur permettait de jeter un regard de l'autre côté du voile qui nous cache le monde invisible? L'impression qu'ils en avaient reçue ne pouvait s'effacer en eux (II. Pierre, I, 16, 17), et ils en avaient sans doute pleinement compris le sens, lorsqu'ils furent appelés, chacun d'eux à son tour, à se conformer, en renonçant à eux-mêmes, à ceux qu'elle avait offerts à leur imitation. (Actes, XII, 1-3; Apocalypse, I, 9.)

Pour le moment, ils n'en sont pas encore là. Aussi Jésus, lorsqu'il descend le lendemain (Luc, IX, 37) avec eux de la montagne, leur défend-il de rien dire à personne de la vision qu'ils ont eue, avant qu'il ne se soit relevé des morts. Ils ne savaient pas, raconte saint Marc, ce que cela voulait dire *se relever des morts*, et ils se le demandaient les uns aux autres (Marc, IX, 10), connaissant seulement comme Marthe la résurrection au dernier jour. (Jean, XI, 24.) Il leur était indispensable pourtant de savoir ce que serait la résurrection du Fils de l'homme, pour tirer de la vision les enseignements qui y sont renfermés, et pour pouvoir en parler comme il faut. Ce fut, quoiqu'il les y eût préparés à l'avance, cet événement même qui le leur apprit, et il nous a mis en état, comme eux, de profiter de la vision, sans que nous ayons besoin plus qu'eux pour cela de pouvoir nous expliquer comment il a été possible que Moïse et Élie leur soient apparus. Il y a là aussi, à côté des choses révélées qui sont pour l'homme, des choses

cachées qui n'appartiennent qu'à l'Éternel. (Deutéronome, XXIX, 29.)

Mais voici une autre difficulté qui les préoccupait en chemin, et pour la solution de laquelle ils s'adressèrent à leur maître, au lieu de se borner, ainsi qu'ils l'avaient fait pour celle relative à la résurrection, à s'en entretenir entre eux.

XVII, 10. Καὶ ἐπηρώτησαν αὐτὸν οἱ μαθηταὶ αὐτοῦ λέγοντες· Τί οὖν οἱ γραμματεῖς λέγουσιν, ὅτι Ἠλίαν δεῖ ἐλθεῖν πρῶτον;	XVII, 10. Là-dessus ses disciples lui firent cette question : Pourquoi donc les scribes disent-ils qu'il faut qu'Élie vienne premièrement?
11. Ὁ δὲ Ἰησοῦς ἀποκριθεὶς εἶπεν αὐτοῖς· Ἠλίας μὲν ἔρχεται πρῶτον, καὶ ἀποκαταστήσει (1) πάντα.	11. Jésus leur répondit : Élie vient, il est vrai, premièrement, et il remettra tout en état.
12. Λέγω δὲ ὑμῖν, ὅτι Ἠλίας ἤδη ἦλθε, καὶ οὐκ ἐπέγνωσαν αὐτόν, ἀλλ' ἐποίησαν ἐν αὐτῷ ὅσα ἠθέλησαν· οὕτω καὶ ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου μέλλει πάσχειν ὑπ' αὐτῶν.	12. Mais, je vous le dis, Élie est déjà venu; et ils ne l'ont point connu, mais ils lui ont fait tout ce qu'ils ont voulu. Et le Fils de l'homme va pareillement avoir à souffrir par eux.
13. Τότε συνῆκαν οἱ μαθηταί, ὅτι περὶ Ἰωάννου τοῦ βαπτιστοῦ εἶπεν αὐτοῖς.	13. Alors les disciples comprirent qu'il leur parlait de Jean le Baptiste.

Les trois disciples qui redescendent de la montagne avec Jésus ne doutent nullement qu'il ne soit le Christ, le Fils du Dieu vivant (XVI, 16; XVII, 5); mais plus ils en sont persuadés, moins ils savent que penser de certaines croyances populaires, fondées en partie sur des déclarations de leurs livres saints, en partie sur les interprétations que les scribes en avaient

(1) Autres emplois du mot : XII, 13; Marc, VIII, 25; Actes, I, 6; Hébreux, XIII, 19.

données. Le prophète Malachie avait annoncé qu'avant la venue du Seigneur, par où l'on entendait le Messie, un ange serait envoyé pour préparer la voie devant lui (Malachie, III, 1) ; et comme il désigne ailleurs cet ange ou ce messager sous le nom d'Élie (IV, 5), les Juifs en avaient conclu qu'Élie lui-même devait revenir dans ce but en ce monde. Peut-être cependant leur aurait-il suffi de lire attentivement son histoire pour en venir à penser que Malachie n'avait pas voulu parler de l'ancien Élie, mais d'un nouveau prophète animé de son esprit. Nous y voyons, en effet, Élisée, après que l'esprit d'Élie lui eut été donné, exécuter, comme s'il était Élie (II. Rois, VIII, 7, 13; IX, 1-3), les ordres que celui-ci avait personnellement reçus de l'Éternel. (I. Rois, XIX, 15, 16.) Si de telles substitutions de personnes répondaient, dans l'histoire du peuple juif, au dessein de Dieu, on ne doit pas s'étonner d'en rencontrer dans le langage de ses prophètes. Aussi les noms propres des hommes du passé n'y désignent-ils pas toujours ceux-là mêmes qui les ont portés autrefois, mais d'autres hommes, des hommes de l'avenir, qui mériteront d'être surnommés ainsi, parce qu'ils seront de nouveaux représentants des qualités qui distinguaient ceux qui les portaient. (Luc, I, 17.) Il serait facile d'en citer des exemples. (Jérémie, XV, 1; Ézéchiel, XXXIV, 23, 24.) Mais les scribes ne représentaient pas la chose de cette manière au peuple. Ils lui enseignaient que plusieurs de leurs ancêtres les plus illustres devaient reparaître personnellement au

milieu d'eux. Ils l'affirmaient en particulier d'Élie, et ils avaient réussi à faire croire à tous les Juifs qu'il serait le précurseur du Messie, et que quand celui-ci viendrait, il serait oint par Élie, comme David l'avait été par Samuel, et qu'Élie le ferait connaître à tous par cette onction (1).

Les disciples durent naturellement s'en souvenir après avoir vu Élie leur apparaître sur la montagne, mais pour disparaître presque aussitôt. Cette apparition ne pouvait évidemment pas répondre à l'idée que l'on se faisait autour d'eux de la venue d'Élie; et puis, ainsi que le remarque Origène, comment aurait-il été possible au peuple d'y voir l'accomplissement de la parole de Malachie, puisque ce n'était pas avant le Messie, en supposant que Jésus fût le Messie, mais après lui, qu'Élie était ainsi venu (2)? Comment donc satisfaire ceux qui s'informeront d'Élie, lorsque la défense que leur maître leur a faite de dire qu'il est le Christ aura été levée (XVI, 20), et qu'il leur sera permis, en outre, de parler de la vision qu'ils viennent d'avoir? Voilà sans doute ce qui les préoccupe et ce qui motive leur demande : « Pourquoi « donc les scribes disent-ils qu'il faut qu'Élie « vienne premièrement? »

(1) Justin Martyr le dit expressément dans son *Dialogue* avec le Juif Tryphon, §§ 8 et 49. Les passages auxquels je renvoie ici sont cités dans la IIIe Partie de cet *Essai*, page 113.

(2) Ἡ δὲ ἐν τῷ ὄρει ὀπτασία, καθ' ἣν ὁ Ἠλίας ἐφάνη, ἐδόκει μὴ συνᾴδειν τοῖς εἰρημένοις, ἐπεὶ οὐ πρὸ τοῦ Ἰησοῦ ἔδοξεν αὐτοῖς ἐληλυθέναι ὁ Ἠλίας, ἀλλὰ μετ' αὐτόν. (Orig., *Comment. in Matthæum*.)

Jésus n'a besoin, pour les tirer de peine, que de débarrasser la prophétie de ce qu'on y a ajouté. Oui, Malachie l'a annoncé, comme le disent les scribes, « Élie vient premièrement ; » mais l'office de donner au Messie l'onction royale dont ils prétendent qu'il sera chargé, est une pure invention de leur part ; Malachie n'a rien prédit de pareil. Sa prophétie peut se résumer en un seul mot, et le mot dont Jésus se sert ici pour en donner le sens, est précisément, dans la version des Septante, le mot essentiel du passage qu'il analyse : Ἀποκαταστήσει (1), « Il rétablira « toutes choses, » comme on traduit ordinairement, ou, comme il vaut peut-être mieux traduire, en ayant égard aux diverses acceptions du mot en d'autres endroits du Nouveau Testament, « il remettra tout « en état (2). » C'est d'une restauration morale qu'il s'agit ici, d'un retour à la loi de Moïse, de laquelle, là même, le prophète engage le peuple à se souvenir, d'un changement qui doit avoir lieu dans les cœurs et dont Élie sera l'instrument. (Malachie, IV, 4-6.) Mais pour cela ce qu'il faut, ce n'est pas que cet Élie, quel qu'il soit, remplisse sa corne d'huile et qu'il la verse sur la tête du fils de David, comme le prétendaient les scribes ; non, c'est « qu'il ramène les en- « fants d'Israël au Seigneur leur Dieu, et qu'il

(1) « Mihi pro certo est vocem istam ἀποκαθιστάναι sumptam esse ex Malachia, cujus postremum comma ita verterunt LXX : Ὃς ἀποκαταστήσει καρδίαν πατρὸς πρὸς υἱὸν, καὶ καρδίαν ἀνθρώπου πρὸς τὸν πλησίον αὐτοῦ. » (Grotius.)

(2) « Reponere in verum et naturæ congruentem statum. » (Grotius.) — Luther traduit : « Alles zurecht bringen. »

« tourne les cœurs des pères vers les enfants, et les « rebelles à la sagesse des justes, afin de préparer « au Seigneur un peuple bien disposé. » (Luc, I, 16, 17.) Si l'on s'enquiert de cet Élie-là, on n'aura pas de peine à le reconnaître en celui qui est venu devant Jésus « dans l'esprit et dans la vertu d'Élie, » s'efforçant de rétablir toutes choses par la prédication de la repentance, et qui, après l'avoir prêchée au peuple, osa la prêcher à Hérode le tétrarque, comme Élie le Tisçbite à Achab. (I. Rois, XVIII, 18).

Jésus ne nomme pas le Baptiste dans la réponse qu'il fait ici à ses disciples; mais précédemment, sans attendre qu'on l'interrogeât, il avait expressément déclaré à la foule que Jean était cet « Élie « qui devait venir, » et que si on voulait le recevoir pour ce qu'il est véritablement, il ne fallait pas voir en lui un prophète ordinaire, mais le précurseur duquel Malachie a parlé. (XI, 9-15.) Les quelques mots qu'il leur adressait maintenant : « Élie est déjà venu, « et ils ne l'ont point connu, mais ils lui ont fait tout « ce qu'ils ont voulu, » suffisaient donc pour leur faire comprendre que c'était de Jean qu'il leur parlait; aussi le comprirent-ils. Tandis que tout le peuple était accouru au baptême de Jean, les pharisiens et les docteurs de la loi, rejetant le dessein de Dieu à leur égard, ne s'étaient pas fait baptiser par lui. (Luc, VII, 30.) Ils auraient voulu pouvoir l'empêcher d'exercer son ministère (Jean, I, 21, 22); ils faisaient certainement partie de ceux qui disaient de lui qu'il avait

un démon (XI, 18); et jusqu'à la fin nous les verrons se refuser à confesser que sa mission lui venait du ciel. (XXI, 25.) Ils ne l'ont donc pas connu, et en conséquence, bien loin de l'accueillir comme un prophète, ils se sont opposés à lui, et ils lui ont fait tout le mal qu'ils ont jugé possible de lui faire sans se nuire à eux-mêmes. Comme ils craignaient le peuple, qui avait Jean en haute estime, ils étaient obligés de ne pas dépasser certaines limites dans ce qu'ils entreprenaient contre lui; et il est probable qu'ils n'eurent aucune part au crime d'Hérode, qui fit décapiter le Baptiste. Habiles à mettre d'accord leur haine et leur intérêt, ils n'auraient pas voulu aller jusque-là.

Ayant méconnu le Précurseur, il n'est pas étonnant qu'ils aient rejeté Jésus auquel Jean rendait témoignage, et qui parlait volontiers de lui-même en se nommant le Fils de l'homme. Aussi Jésus ajoute-t-il, qu'ils vont le faire souffrir pareillement. C'est par cette déclaration, confirmation de ce qu'il leur avait dit quelques jours auparavant, « qu'il fallait qu'il souffrît « beaucoup de la part des anciens, des archiprêtres « et des scribes » (XVI, 21), que l'entretien qui se termine ainsi rentre dans la série de ses enseignements sur sa passion. Il montre comment le Seigneur saisissait alors les occasions de revenir sur ce sujet, et peut-être est-ce pour cela que Matthieu l'a recueilli.

XVII, 14. Καὶ ἐλθόντων αὐτῶν πρὸς τὸν ὄχλον, προσῆλθεν αὐτῷ ἄνθρωπος, γονυπετῶν αὐτὸν,	XVII, 14. Et quand ils furent arrivés près de la foule, un homme s'approcha de lui et s'agenouilla devant lui,

15. Καὶ λέγων· Κύριε, ἐλέησόν μου τὸν υἱόν, ὅτι σεληνιάζεται καὶ κακῶς πάσχει· πολλάκις γὰρ πίπτει εἰς τὸ πῦρ καὶ πολλάκις εἰς τὸ ὕδωρ.

15. En disant : Seigneur, aie pitié de mon fils ; car il est lunatique et il souffre beaucoup ; souvent il tombe dans le feu, et souvent dans l'eau.

16. Καὶ προσήνεγκα αὐτὸν τοῖς μαθηταῖς σου, καὶ οὐκ ἠδυνήθησαν αὐτὸν θεραπεῦσαι.

16. Et je l'ai présenté à tes disciples, et ils n'ont pu le guérir.

17. Ἀποκριθεὶς δὲ ὁ Ἰησοῦς εἶπεν· Ὦ γενεὰ ἄπιστος καὶ διεστραμμένη, ἕως πότε ἔσομαι μεθ' ὑμῶν ; ἕως πότε ἀνέξομαι ὑμῶν ; φέρετέ μοι αὐτὸν ὧδε.

17. Sur quoi Jésus, prenant la parole, dit : O génération incrédule et perverse ! jusqu'à quand serai-je avec vous ? jusqu'à quand vous supporterai-je ? Amenez-le-moi ici.

18. Καὶ ἐπετίμησεν αὐτῷ ὁ Ἰησοῦς, καὶ ἐξῆλθεν ἀπ' αὐτοῦ τὸ δαιμόνιον, καὶ ἐθεραπεύθη ὁ παῖς ἀπὸ τῆς ὥρας ἐκείνης.

18. Et Jésus commanda au démon (1), et il sortit de l'enfant, qui fut guéri dès cette heure-là.

19. Τότε προσελθόντες οἱ μαθηταὶ τῷ Ἰησοῦ κατ' ἰδίαν εἶπον· Διὰ τί ἡμεῖς οὐκ ἠδυνήθημεν ἐκβαλεῖν αὐτό ;

19. Alors les disciples, étant venus trouver Jésus en particulier, lui dirent : Pourquoi n'avons-nous pu, nous, le chasser ?

20. Ὁ δὲ Ἰησοῦς εἶπεν αὐτοῖς· Διὰ τὴν ἀπιστίαν ὑμῶν· ἀμὴν γὰρ λέγω ὑμῖν, ἐὰν ἔχητε πίστιν ὡς κόκκον σινάπεως, ἐρεῖτε τῷ ὄρει τούτῳ· μετάβηθι ἐντεῦθεν ἐκεῖ, καὶ μεταβήσε-

20. Jésus leur répondit : A cause de votre manque de foi ; car, en vérité, je vous le dis, si vous aviez de la foi comme un grain de sénevé, vous diriez à cette montagne : Transporte-toi d'ici

(1) Pour commander à ce démon, Jésus n'a pas besoin de le considérer comme un être réel. Il commande au démon et il sort, comme il commande à la fièvre dont souffrait la belle-mère de Pierre, et la fièvre la quitte (Luc, IV, 39), comme il commande au vent, et il cesse, comme il donne ses ordres à la mer, et il se fait un grand calme. (Marc, IV, 39.) Ces personnifications ne sont toutes que des métaphores, qui s'expliquent les unes par les autres et par les habitudes de langage du peuple. Aussi dans la première, quelles qu'aient pu être les idées des Juifs sur les démons, le démon n'est-il « qu'une expression figurée pour désigner simplement la maladie, » ainsi que Beausobre et Lenfant l'indiquent dans une note sur ce verset.

ται, καὶ οὐδὲν ἀδυνατήσει ὑμῖν.

21. Τοῦτο δὲ τὸ γένος (1) οὐκ ἐκπορεύεται, εἰ μὴ ἐν προσευχῇ καὶ νηστείᾳ.

là, et elle s'y transporterait, et rien ne vous serait impossible.

21. Mais cette engeance ne sort que s'il y a prière et jeûne.

Au moment où Jésus arriva, avec Pierre, Jacques et Jean, au bas de la montagne, il y trouva beaucoup de monde rassemblé, qui, en le voyant venir, se porta à sa rencontre. (Luc, IX, 37.) Des scribes, mêlés à la foule, étaient en contestation avec les disciples qui attendaient son retour en cet endroit, et

(1) On traduit ordinairement *cette sorte de démons* (Ostervald) ou *ce genre de démon* (version d'une réunion de pasteurs et ministres des deux Églises protestantes nationales), ce qui a l'inconvénient de paraître restreindre à l'expulsion de cette sorte de démons-là la nécessité de la prière et du jeûne, comme s'il n'en était pas besoin pour chasser les autres. Τοῦτο τὸ γένος n'est pas une exception à ce que Jésus a dit, au verset 20, de la toute-puissance et de la suffisance de la foi. Le verset 21, où ces mots se trouvent, en est bien plutôt la confirmation, avec cette explication que la prière et le jeûne, qui y sont mentionnés, sont des moyens d'entretenir cette foi sans lesquels elle cesserait d'être une force. Jésus n'a pas voulu les représenter comme des appendices à la foi, nécessaires seulement pour la guérison d'une certaine classe de démoniaques, ainsi que cela résulterait de cette manière erronée de traduire. Il a voulu insister, au contraire, à propos de ce cas particulier, sur leur indispensable nécessité (ἐν οὐδενὶ δύναται (Marc, IX, 29), dans tous les cas où ils voudront chasser des démons. C'est ce qui me fait penser qu'il faut donner la préférence à une autre signification tout aussi fréquente du mot γένος, et traduire : « *Cette race,* » ou, ce qui revient au même, « *cette engeance,* » par où j'entends, non une certaine espèce de démons, mais les démons en général, « ne sort que s'il « y a prière et jeûne. » C'est parce que cette condition n'était pas remplie, que les disciples n'avaient pas pu guérir l'enfant lunatique. (XVII, 16.) — A comparer avec l'Évangile selon saint Marc, où le verset qui correspond à celui-ci (IX, 29) répond seul à la question qu'ils ont faite à Jésus. Voir aussi, page 131, la note 1.

quand il leur demanda quel était le sujet de leur dispute, ce fut le père du lunatique qui, répondant à leur place, lui raconta que les disciples qu'il avait laissés là n'avaient pu guérir son fils. (Marc, IX, 14-18.) On peut conclure du récit de Marc que c'était de cela même que les scribes disputaient avec eux. Après avoir prétendu, pour discréditer Jésus auprès du peuple, que c'était de Béelzébul, le faux dieu de Hékron, qu'il avait reçu la puissance de guérir les démoniaques (IX, 32-34 ; XII, 22-24), les voilà qui, prenant prétexte de l'insuccès de la tentative que les disciples venaient de faire, nient, dans le même but, qu'il y ait rien de réel dans le pouvoir de chasser les esprits impurs (X, 1) qu'il avait donné à ses apôtres. Cette scène lui est une marque nouvelle du misérable état de la nation et de ses conducteurs : aussi, avant de confondre les scribes par la guérison du lunatique, se sent-il pressé de reprendre en termes énergiques, empruntés au cantique prophétique de Moïse (1), cette « génération incré« dule et perverse » qu'il avait déjà censurée tant de fois. (XI, 16 ; XII, 39-45 ; XVI, 4.) Il lui reproche d'avoir jusque-là si mal profité de son ministère, qui doit bientôt finir. Qu'ils se hâtent de se convertir pendant qu'il est encore avec eux et qu'il les supporte avec tant de patience, de peur qu'il ne leur soit ôté avant qu'ils n'aient été gagnés par ses appels !

(1) Γενεὰ σκολιὰ καὶ διεστραμμένη. — ... ὅτι γενεὰ ἐξεσταμμένη ἐστίν· υἱοὶ οἷς οὐκ ἔστι πίστις ἐν αὐτοῖς. (Deuteronomion, XXXII, 5, 20. *LXX*.)

Jésus s'étant retiré à part, après avoir guéri l'enfant (Marc, IX, 28), ses disciples, inquiets de savoir pourquoi ils n'ont pu réussir dans cette guérison, viennent s'en informer auprès de lui. Jésus leur répond qu'il ne faut en chercher la cause qu'en eux-mêmes. Les crises violentes par lesquelles le mal se manifestait les avaient-ils tellement effrayés qu'ils en aient oublié de réclamer l'assistance d'en haut nécessaire pour le combattre? Ou bien, ce que leur maître leur avait dit de la mort que ses ennemis lui feraient subir, avait-il affaibli leur confiance dans le pouvoir dont il les avait revêtus? Ou bien encore, s'étaient-ils relâchés à quelque égard, au lieu de redoubler de vigilance pendant son absence? Nous l'ignorons; mais toujours est-il que le don qui leur a été fait ne leur ayant pas été retiré, s'ils ont échoué, c'est preuve qu'ils ont été en faute; et c'est parce qu'ils ont été en faute qu'ils ont manqué de foi, ce qui est l'unique raison de leur incapacité, ainsi que Jésus le leur déclare ici. La foi n'est pas une croyance seulement; elle est un état d'âme, qui a ses degrés comme la charité et qui, comme elle, se révèle par ses effets. Dans cet état, pourvu qu'ils demeurent dans les limites des promesses et du mandat qu'ils ont reçus de Dieu, ils pourront accomplir les plus grandes choses. Avec la foi, mais à la condition que ce soit vraiment de la foi, rien ne leur sera impossible; avec elle, tant elle a de vertu, ne fût-elle même que comme un grain de sénevé, ils transporteront, s'ils en font usage, cette montagne qui est là devant eux.

Mais qu'ils prennent garde de ne pas sortir de l'état d'âme que la foi caractérise; car sans la foi ils ne pourront rien faire de ce qui se fait par la foi, et la foi se perd, quand on ne l'entretient pas par la prière et par le jeûne. Le jeûne, qui consiste, non à se mortifier pendant un jour (Ésaïe, LVIII, 5), mais à ne vivre plus selon ses convoitises (I. Pierre IV, 2, 3), et la prière, qui est le recours confiant à Dieu, source de toute force et de tout secours, sont des conditions essentielles de la foi; et comme sans elles il n'y a point de foi, sans elles aussi on ne peut pas plus guérir les démoniaques qu'on ne pourrait transporter les montagnes, ni faire aucune des choses surpassant les forces humaines, qui, promises à leur foi, étaient exclusivement de son domaine.

XVII, 22. Ἀναστρεφομένων δὲ αὐτῶν ἐν τῇ Γαλιλαίᾳ, εἶπεν αὐτοῖς ὁ Ἰησοῦς· Μέλλει ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου παραδίδοσθαι εἰς χεῖρας ἀνθρώπων,
23. Καὶ ἀποκτενοῦσιν αὐτόν, καὶ τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ ἐγερθήσεται. Καὶ ἐλυπήθησαν σφόδρα.

XVII, 22. Or, quand ils furent de retour en Galilée, Jésus leur dit : Le Fils de l'homme sera livré entre les mains des hommes,
23. Et ils le feront mourir, et il ressuscitera le troisième jour. Et ils en furent très-affligés.

A peine de retour en Galilée avec ses douze apôtres, Jésus y reprend l'enseignement sur ses souffrances, sa mort et sa résurrection, qu'il avait commencé à leur donner dans la tétrarchie de Philippe. Mais comme ils ne comprenaient pas, ainsi que nous l'avons vu, ce que *ressusciter* ou *se réveiller le troisième jour* voulait dire et qu'ils craignaient de l'interroger à cet égard (Marc, IX, 32), toutes leurs pen-

sées, au lieu de s'arrêter sur cette assurance consolante, se reportaient sur sa passion; et cela d'autant plus, qu'à ce qu'il leur en avait dit précédemment il venait d'ajouter ce nouveau trait, « qu'il sera livré « entre les mains des hommes ; » mots redoutables, qui ne pouvaient manquer de leur rappeler ce qu'il leur avait annoncé devoir leur arriver à eux-mêmes (X, 17, 18, 21), et sur lesquels il ne cessera d'appuyer toujours plus (XX, 19; XXVI, 2, 45, 46), jusqu'à ce que les événements leur en apprennent la portée en leur en faisant voi l 'accomplissement. (XXVI, 47; XXVII, 2, 26.)

Peut-être nous semble-t-il qu'après tout ce qu'il leur avait dit du Fils de l'homme, qu'ils savent maintenant être le Fils de Dieu, qu'après aussi ce que Pierre, Jacques et Jean ont vu et entendu sur la montagne, et la marque de sa puissance qu'il leur a donnée à tous depuis qu'il en est descendu, les disciples auraient dû se sentir fortifiés en leur cœur et être persuadés que celui qui doit venir dans la gloire de son Père (XVI, 27), ne peut être vaincu par la mort. Mais ils étaient aussi lents que nous le sommes nous-mêmes à se laisser instruire ; et si aucun d'eux, en entendant cette nouvelle déclaration de leur maître sur ce qui devait lui arriver n'osa s'écrier, comme Pierre l'avait fait quelques jours auparavant : « Mi« séricorde, Seigneur ! cela ne t'arrivera point, » tous n'en furent pas moins profondément attristés. Pour leur faire reprendre confiance et relever leur courage, il fallait les faire souvenir de ce qu'était

Jésus. Peut-être en se mettant à leur parler, comme il va le faire, des enfants des rois de la terre, voulait-il surtout leur remettre, dans ce but, en mémoire qu'il est le Fils du Dieu vivant, du Roi éternel. (Jérémie, X, 10.) Mais à cette intention me paraît s'en être ajoutée une autre, celle de leur suggérer des pensées comme celles que je vais essayer de dégager du récit suivant, et qui auraient dû être les leurs si dès lors ils avaient pu se sentir le droit d'être « appelés enfants de Dieu. » (I. Jean, III, 1.)

XVII, 24. Ἐλθόντων δὲ αὐτῶν εἰς Καπερναούμ, προσῆλθον οἱ τὰ δίδραχμα λαμβάνοντες τῷ Πέτρῳ καὶ εἶπον· Ὁ διδάσκαλος ὑμῶν οὐ τελεῖ τὰ δίδραχμα;

25. Λέγει· Ναί. Καὶ ὅτε εἰσῆλθεν εἰς τὴν οἰκίαν, προέφθασεν αὐτὸν ὁ Ἰησοῦς λέγων· Τί σοι δοκεῖ, Σίμων; οἱ βασιλεῖς τῆς γῆς ἀπὸ τίνων λαμβάνουσι τέλη ἢ κῆνσον; ἀπὸ τῶν υἱῶν αὐτῶν, ἢ ἀπὸ τῶν ἀλλοτρίων;

26. Λέγει αὐτῷ ὁ Πέτρος· Ἀπὸ τῶν ἀλλοτρίων. Ἔφη αὐτῷ ὁ Ἰησοῦς· Ἄραγε ἐλεύθεροί εἰσιν οἱ υἱοί.

27. Ἵνα δὲ μὴ σκανδαλίσωμεν αὐτούς, πορευθεὶς εἰς τὴν θάλασσαν βάλε ἄγκιστρον, καὶ τὸν ἀναβάντα πρῶτον ἰχθὺν ἆρον· καὶ ἀνοίξας τὸ στόμα αὐτοῦ εὑρήσεις στατῆρα· ἐκεῖνον λαβὼν δὸς αὐτοῖς ἀντὶ ἐμοῦ καὶ σοῦ.

XVII, 24. Lorsqu'ils furent arrivés à Capernaüm, ceux qui recevaient les didrachmes s'approchèrent de Pierre et lui dirent : Votre maître ne paye-t-il pas les didrachmes?

25. Il dit : Oui. Et quand il fut entré dans la maison, Jésus le prévint en disant : Que t'en semble, Simon? Les rois de la terre, de qui reçoivent-ils des tributs ou le cens? de leurs enfants, ou des étrangers?

26. Pierre lui dit : Des étrangers. Jésus lui dit : Ainsi donc les enfants sont exempts.

27. Mais de peur que nous ne leur soyons en piége, va à la mer, jette l'hameçon, et enlève le premier poisson qui montera; et quand tu lui auras ouvert la bouche, tu trouveras un statère : prends-le et le leur donne pour moi et pour toi.

Jésus, arrivé en Galilée, avait continué à déclarer à ses disciples qu'il serait livré entre les mains des hommes et qu'ils le feraient mourir. (XVI, 22, 23.) Jusque-là ira donc son acquiescement filial à la volonté de son Père. Mais voilà qu'à son retour à Capernaüm, où il n'avait pas été depuis son enseignement dans la synagogue, quelque temps avant la dernière fête de Pâque (Jean, VI, 4, 24), les receveurs des didrachmes s'informent auprès de Pierre si son maître ne les payera point. Quelle distance entre ces deux choses : donner sa vie et payer les didrachmes! C'est elle qu'il faut considérer si l'on veut comprendre l'intention des paroles de Jésus que nous venons de lire ; mais avant de les examiner, il est nécessaire de bien nous rendre compte de ce qui y a donné lieu.

Depuis le temps de Moïse, tous les Israélites âgés de vingt ans et au-dessus étaient astreints à payer une taxe annuelle, dont le produit servit d'abord à l'érection du tabernacle (Exode, XXXVIII, 24-26), ensuite aux frais du culte, plus tard encore à la restauration du temple (II. Chroniques, XXIV, 8-10), et qui continua à être levée jusqu'après le règne de Vespasien. Elle était d'un demi-sicle ou dix oboles, ce qui équivalait à deux drachmes (Luc, XV, 8, 9), d'où lui est venu le nom qu'elle portait au temps de Jésus. C'était un véritable impôt, obligatoire pour tous, et qu'il ne faut pas confondre avec les offrandes volontaires, faites dès l'origine pour le même usage avec un grand empressement par les Israélites

pieux que « leur cœur y portait. » (Exode, XXXV, 20-29.) La perception des didrachmes se faisait dans toutes les villes de la Palestine à partir du quinzième jour d'Adar, et si quelqu'un avait été empêché par une cause légitime de les payer, il devait, l'année suivante, acquitter la taxe des deux années à la fois (1).

Jésus étant venu, en quittant Nazareth, demeurer à Capernaüm (IV, 13), c'était sa ville (IX, 1), et c'est là, par conséquent, qu'il était assujetti à cet impôt; mais quand il y était venu quelques mois auparavant, le recouvrement annuel était achevé. Les receveurs le voyant de retour et craignant, en raison de ses fréquents voyages, qu'il ne fût encore absent à l'époque de la prochaine perception, imaginèrent de profiter de ce qu'il était là pour réclamer de lui, par l'intermédiaire de Pierre, ainsi que nous l'avons vu, le payement de la taxe hors du temps ordinaire. Pierre, sachant peut-être ce que son maître avait fait précédemment, prit sur lui de répondre qu'il payait les didrachmes; mais à peine furent-ils à la maison

(1) « It was not unusual to defer the payment of the half shekels « of this year to the year following, by reason of some urgent « necessity. Hence it was, when they sat to collect and receive « this tribute, the collectors had before them two chests placed, « in one of which they put the tax of the present year, in the « other of the year past. See Shekal, cap. 2. Maimon., *ibid.* — « It is certain there were in every city money-changers to collect « it, and, being collected, to carry it to Jerusalem. Hence is that « in the tract cited, *the fifteenth day of the month Adar the « collectors sit in the cities*, to collect the half shekel, *and the « five and twentieth they sit in the Temple.* » (LIGHTFOOT, *Horæ hebraicæ et talmudicæ*. Vol. II, page 254.)

que Jésus, sans attendre que Pierre lui eût raconté la demande qu'on lui avait faite, le prévint par une question dont le but était d'assimiler les didrachmes aux tributs et au cens que les rois de la terre lèvent sur les étrangers, et non sur leurs enfants, afin de pouvoir ajouter, après que Pierre aurait reconnu qu'il en est ainsi, que les enfants en sont donc exempts. C'était faire entendre qu'il en devait être de même pour le fils de ce roi des cieux, pour le service duquel la levée du demi-sicle avait été instituée, et en rappelant à son apôtre qu'il lui avait reconnu cette qualité (XVI, 16), l'empêcher de se laisser aller au découragement à la suite de la nouvelle prédiction qu'il venait de faire de sa mort. (XVII, 23.) Lorsque les disciples réfléchirent plus tard à cet entretien, ils comprirent sans doute que si les rois n'exigent pas de leurs enfants le cens ou les tributs, c'est que ce serait trop peu demander à des fils dont le dévouement libre doit être sans limites, et ils purent en tirer la leçon, que ceux qui se dévouent ainsi à Dieu sont seuls les enfants du Très-Haut (Luc, VI, 35) et qu'il tient les autres, même en Israël, pour des étrangers. Mais au moment même, ce qui probablement les a frappés ce n'est pas cela, c'est plutôt qu'il y a sur la terre des exemptions et des priviléges pour les fils de rois. De là à se dire qu'il y a des faveurs et des honneurs pour les grands qui sont à leurs côtés, et à en conclure qu'il en sera de même dans le royaume que Jésus nommait le royaume des cieux et dont ils se faisaient de si fausses idées, il n'y avait pas

loin. Nous verrons tout à l'heure, par la question qu'ils lui adressèrent un instant après (XVIII, 1), que c'est bien ainsi qu'ils laissaient courir leurs pensées, alors qu'ils auraient dû reconnaître que si les fils sont affranchis des obligations qui ne sont que des marques de servitude, c'est uniquement parce que la loi écrite dans leur cœur les oblige à infiniment plus.

Jésus, d'après cela, était dispensé de payer les didrachmes, et Pierre l'était également s'il pouvait déjà se considérer comme l'un de ceux que Dieu avoue pour ses fils. (II. Corinthiens, VI, 18.) Mais n'importe, ils les payeront, pour ne pas risquer, en ne les payant pas, de détourner de le faire, par leur exemple, quelqu'un de ceux pour qui c'est un devoir. Le Seigneur commande donc à Pierre d'acquitter la taxe; et en même temps, par les termes dont il se sert pour lui donner cet ordre, il réduit l'acte lui-même à sa juste valeur : « Va à la mer, lui dit-il, « jette l'hameçon, et enlève le premier poisson qui « montera; et quand tu lui auras ouvert la bouche, « tu trouveras un statère (1) : prends-le et le leur « donne pour moi et pour toi. » Voilà, certes, une offrande à l'Éternel de laquelle on peut dire qu'elle

(1) La valeur du demi-sicle, égal à deux drachmes, a été estimée à 1 fr. 50, et celle du statère, égal à quatre drachmes, à 3 fr. environ. On trouve le dessin des sicles et des demi-sicles frappés au temps des Maccabées dans les *Recherches sur la numismatique judaïque*, par F. de Saulcy. Paris, 1854. Voir aussi, pour toutes les questions relatives aux monnaies qui avaient cours chez les Juifs, le savant ouvrage de F.-W. Madden : *History of jewish coinage and money in the Old and New Testament*. London, 1864.

ne leur coûtera rien. (II. Samuel, XXIV, 24.) Le premier poisson qui mordra à l'hameçon apportera à Pierre ce qui doit servir à les libérer tous les deux, et il lui suffira de lui ouvrir la bouche pour trouver le statère. Il est indifférent pour nous qu'il ait été mis en possession de cette pièce de monnaie par une intervention providentielle particulière comme celle qui lui avait procuré autrefois, contre toute espérance, une pêche vraiment miraculeuse (Luc, V, 4-7), ou qu'il l'ait due seulement à cette assistance non moins efficace que Dieu accorde, dans la diversité de leurs professions, au travail des hommes : de quelque manière qu'il l'ait obtenue, ce gain rapide et facile se concilie aussi mal que la nature obligatoire de la taxe avec l'idée qu'on doit se faire d'une offrande agréable à Dieu. Une telle oblation n'a rien de commun avec les sacrifices qui lui seront faits bientôt par ceux qui quitteront tout pour son service (XIX, 29) ; et ces sacrifices ne leur seront possibles que s'ils commencent par se donner eux-mêmes tout entiers à lui par le renouvellement de leur esprit.

Saint Matthieu va montrer, dans la section suivante de son Évangile, comment, à partir de ce moment, le Seigneur profita souvent des moindres incidents pour insister sur les caractères essentiels de ce renouvellement, et enseigner à ses disciples ce que doivent être ceux qui veulent appartenir à son royaume.

III. CE QU'IL FAUT ÊTRE POUR ENTRER AU ROYAUME DES CIEUX.

XVIII, 1. Ἐν ἐκείνῃ τῇ ὥρᾳ προσῆλθον οἱ μαθηταὶ τῷ Ἰησοῦ λέγοντες· Τίς ἄρα μείζων ἐστὶν ἐν τῇ βασιλείᾳ τῶν οὐρανῶν;

2. Καὶ προσκαλεσάμενος ὁ Ἰησοῦς παιδίον ἔστησεν αὐτὸ ἐν μέσῳ αὐτῶν,

3. Καὶ εἶπεν· Ἀμὴν λέγω ὑμῖν, ἐὰν μὴ στραφῆτε καὶ γένησθε ὡς τὰ παιδία, οὐ μὴ εἰσέλθητε εἰς τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν.

4. Ὅστις οὖν ταπεινώσῃ ἑαυτὸν ὡς τὸ παιδίον τοῦτο, οὗτός ἐστιν ὁ μείζων ἐν τῇ βασιλείᾳ τῶν οὐρανῶν·

5. Καὶ ὃς ἐὰν δέξηται παιδίον τοιοῦτον ἓν ἐπὶ τῷ ὀνόματί μου, ἐμὲ δέχεται.

6. Ὃς δ' ἂν σκανδαλίσῃ (2)

XVIII, 1. En cette même heure les disciples s'approchèrent de Jésus et lui dirent : Qui donc est grand (1) dans le royaume des cieux ?

2. Et Jésus, ayant appelé un enfant, le mit au milieu d'eux,

3. Et dit : En vérité, je vous le dis, si vous ne changez et ne devenez comme les petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux.

4. Celui donc qui se fait petit comme ce petit enfant, celui-là est le plus grand dans le royaume des cieux ;

5. Et celui qui reçoit un tel enfant en mon nom, il me reçoit.

6. Mais si quelqu'un est une

(1) Littéralement, *plus grand*. On peut se dispenser de mettre l'adjectif au comparatif, parce que son opposition à *petit* suffit pour indiquer le degré de comparaison.

(2) Σκανδαλίζειν. De σκάνδαλον, piége où l'on se prend par les pieds, obstacle qui fait trébucher. (*Dictionnaires*.) — « Si « vous me demandez ce que signifie ce mot de *scandales*, ce sont « proprement les obstacles qu'on met devant les hommes pour « les empêcher d'entrer et de marcher dans la voie étroite. » (CHRYSOSTOME, *LIXe Homélie sur l'Évangile de saint Matthieu*. Traduction de P.-A. de Marsilly. Tome III, page 8.) En français,

ἕνα τῶν μικρῶν τούτων, τῶν πιστευόντων εἰς ἐμέ, συμφέρει αὐτῷ ἵνα κρεμασθῇ μύλος ὀνικὸς ἐπὶ τὸν τράχηλον αὐτοῦ καὶ καταποντισθῇ ἐν τῷ πελάγει τῆς θαλάσσης.

occasion de chute pour l'un de ces petits qui croient en moi, il lui serait avantageux qu'on lui suspendît au cou une meule de moulin (1) et qu'on le jetât au plus profond de la mer.

L'humilité est requise de ceux qui veulent entrer dans le royaume des cieux : « J'habiterai dans le lieu « haut et saint avec celui qui est humble d'esprit, a « dit celui qui habite dans l'éternité et dont le nom « est le Saint. » (Ésaïe, LVII, 15.) Mais les disciples de Jésus n'en étaient pas encore revêtus, et dans le temps même où il les exhortait à ne se compter pour rien, ils aspiraient aux choses élevées. Ce qu'il leur avait dit de sa mort les avait, il est vrai, remplis de tristesse ; mais ils ne s'en étaient pas moins disputés, en allant à Capernaüm, à propos de la supériorité qu'ils désiraient avoir les uns sur les autres. (Luc, IX, 44-46.) Au lieu de conclure de l'entretien de leur maître avec Pierre auquel ils venaient d'assister, qu'il faut aspirer à être, non des grands du royaume, mais des enfants du souverain, ils ne se montrent

scandale se dit aussi de l'indignation qu'on a des actions et des discours de mauvais exemple, et de l'éclat que fait une action honteuse. Comme il en peut résulter de fausses associations d'idées, j'ai préféré remplacer quelquefois ce mot par ceux de *piége*, *obstacle*, *occasion de chute*, qui en sont la traduction, et qui se rencontrent déjà dans plusieurs versions catholiques et protestantes publiées au dix-septième siècle.

(1) Littéralement, *une meule d'âne*. Beausobre et Lenfant traduisent : « Une de ces meules qu'un âne tourne. » — « C'étaient « les plus grosses meules, disent-ils, les petites étant mises en « mouvement par des hommes. »

préoccupés que de la grandeur terrestre. Aussi, quand Jésus, dans le dessein de les en reprendre, se fut informé de quoi ils avaient parlé ensemble en chemin, lui demandèrent-ils ouvertement, après quelques instants de silence (Marc, IX, 34) : « Qui donc « est grand dans le royaume des cieux? »

Le Seigneur leur avait dit, dès le commencement, qui sont ceux qui y seront appelés *petits* ou *grands*. (V, 19.) S'ils s'en étaient souvenus, ils auraient su que la grandeur morale est la seule qui soit en rapport avec la nature de ce royaume, et qu'il ne peut, par conséquent, y être question d'aucune autre. Tant qu'ils songeront à y être grands d'une autre manière, ils ne pourront pas même y avoir accès. Jésus le leur déclare en leur montrant un petit enfant, qu'il a appelé et placé au milieu d'eux, afin de mieux fixer leur attention, il faut, pour y entrer, qu'ils changent et qu'ils deviennent comme les petits enfants. Puis il ajoute : « Celui qui se fait petit comme ce petit en« fant, celui-là est le plus grand dans le royaume des « cieux. » Et pourquoi cela? Parce que le petit enfant est humble naturellement, sa taille, son ignorance et sa faiblesse ne lui permettant guère de se faire illusion sur ce qu'il est. Qu'ils apprennent à se connaître (Rév. de s. Jean, III, 17), et ils arriveront, par le sentiment de tout ce qui leur manque, à une appréciation d'eux-mêmes qui, les rapetissant à leurs propres yeux, leur fera retrouver en quelque sorte cette humilité de l'enfance qu'ils n'ont plus. Et voilà pourquoi, « tandis que dans le monde le pré-

« cepteur dit à l'enfant : Conduisez-vous en homme, « Jésus-Christ dit à l'homme : Conduisez-vous en « enfant. Soyez par le cœur, dans vos rapports avec « Dieu et avec les hommes, ce qu'est un petit en- « fant pour son père et pour toutes les personnes qui « l'entourent (1). »

Avec l'humilité, on a la vraie charité : on fait accueil aux petits, qu'ils le soient par l'âge, par la condition, par l'intelligence, par la culture ou autrement; et combien plus, s'ils ont cette enfance du cœur qui abaisse toutes les barrières, et qui est la condition de la vraie grandeur. « Celui, dit Jésus, « qui reçoit un tel enfant en mon nom, il me reçoit. » En d'autres mots, comme il l'a déjà dit et comme il le dira encore, tout le bien qu'on aura fait à l'un de ces plus petits de ses frères, il estimera qu'on le lui a fait, et ceux qui le lui auront fait ne perdront pas leur récompense. (X, 40-42; XXV, 40-46.) Il ne faut donc pas s'efforcer de s'élever au-dessus d'eux, ou se croire supérieur à eux, ou se refuser à frayer avec eux, comme si on ne voyait en eux que des inférieurs. S'il était vrai qu'il ne leur suffit pas de croire en Jésus pour être reçus en vue de lui comme des frères par les autres croyants, s'ils avaient besoin en outre pour cela d'avoir de l'apparence ou quelqu'une des choses qui assurent la faveur du monde, que serait-ce donc que le royaume des cieux! En se détournant d'eux avec orgueil ou en les

(1) A. Vinet. *Discours sur quelques sujets religieux : La nécessité de devenir enfants.*

traitant avec dureté, quelles fausses idées sur la grandeur, quelles jalousies, quels sentiments d'envie, quel esprit de jugement, quels doutes peut-être sur l'efficacité de l'Évangile, les disciples ne risqueraient-ils pas de faire naître en ces petits, et de quelles chutes ne seraient-ils pas ainsi l'occasion pour eux! Mais non, ils auraient beau, en agissant de la sorte, prendre le nom de disciples, ils ne feraient que rendre manifeste qu'ils n'appartiennent pas au royaume des cieux. Leur part serait le châtiment, et non la récompense. Malheur à eux; car quels que soient les maux qui puissent atteindre les hommes ici-bas, ils ne sont rien auprès de l'infortune de l'homme qui, par son orgueil ou par ses vices, aura été une pierre d'achoppement pour le moindre de ceux qui croient au Seigneur. (Verset 6.) S'ils veulent donc avoir droit au nom de disciples, qu'ils prennent garde à eux-mêmes, afin que ce ne soit pas d'eux, mais seulement du monde, que proviennent les occasions de chute que ces petits rencontreront sur leur chemin.

XVIII, 7. Οὐαὶ τῷ κόσμῳ ἀπὸ τῶν σκανδάλων· ἀνάγκη γάρ ἐστιν ἐλθεῖν τὰ σκάνδαλα· πλὴν οὐαὶ τῷ ἀνθρώπῳ ἐκείνῳ, δι' οὗ τὸ σκάνδαλον ἔρχεται.

XVIII, 7. Malheur au monde à cause des occasions de chute! Il est certes nécessaire qu'il y ait des occasions de chute; toutefois malheur à l'homme par lequel l'occasion arrive!

8. Εἰ δὲ ἡ χείρ σου ἢ ὁ πούς σου σκανδαλίζει σε, ἔκκοψον αὐτὰ καὶ βάλε ἀπὸ σοῦ· καλόν σοί ἐστιν εἰσελθεῖν εἰς τὴν ζωὴν χωλὸν ἢ κυλλόν, ἢ δύο χεῖρας ἢ δύο πόδας ἔχοντα βληθῆναι εἰς τὸ πῦρ τὸ αἰώνιον.

8. Que si ta main ou ton pied t'est en piége, coupe-les et les jette loin de toi; il vaut mieux pour toi que tu entres dans la vie boiteux ou impotent, que d'avoir deux mains ou deux pieds et d'être jeté dans le feu éternel.

9. Καὶ εἰ ὁ ὀφθαλμός σου σκανδαλίζει σε, ἔξελε αὐτὸν καὶ βάλε ἀπὸ σοῦ· καλόν σοί ἐστι μονόφθαλμον εἰς τὴν ζωὴν εἰσελθεῖν, ἢ δύο ὀφθαλμοὺς ἔχοντα βληθῆναι εἰς τὴν γέενναν τοῦ πυρός.

9. Et si ton œil t'est en piége, arrache-le et le jette loin de toi; il vaut mieux pour toi que tu entres dans la vie n'ayant qu'un œil, que d'avoir deux yeux et d'être jeté dans la géhenne du feu.

Il faut que les hommes aient occasion de choisir entre le bien et le mal. Il y a été pourvu dès le commencement (Genèse, II, 9, 16, 17), et il en sera ainsi jusqu'à la fin de l'économie présente, où tout ce qui peut causer des chutes sera ôté du royaume du Fils de l'homme. (XIII, 41.) Mais jusque-là malheur au monde, où tantôt les choses et tantôt les personnes font tomber dans le péché! Malheur aussi à ceux qui y entraînent les autres, après s'être laissé séduire eux-mêmes! Jésus le leur dit à propos de ce désir de grandeur mondaine qui les possède; mais comme toutes les passions peuvent également perdre celui qui s'y abandonne et réagir sur autrui d'une manière aussi funeste, il leur recommande, à propos de celle-ci, une vigilance qui s'étende à tout, afin que rien en eux, ni la main, ni le pied, ni l'œil, ne leur soit en piége, et qu'ils ne soient non plus eux-mêmes en piége à qui que ce soit. Il le leur avait déjà dit autrefois dans les mêmes termes (V, 27-29) et en employant les mêmes images (1). Ensuite il en revient à ceux au-dessus desquels ils aspirent à s'élever, et il leur apprend tout le cas qu'ils doivent en faire :

(1) Voir Partie II, pages 88 et suivantes, l'explication que j'en ai donnée.

XVIII, 10. Ὁρᾶτε, μὴ καταφρονήσητε ἑνὸς τῶν μικρῶν τούτων· λέγω γὰρ ὑμῖν, ὅτι οἱ ἄγγελοι αὐτῶν ἐν οὐρανοῖς διαπαντὸς βλέπουσι τὸ πρόσωπον τοῦ πατρός μου τοῦ ἐν οὐρανοῖς.
11. Ἦλθε γὰρ (1) ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου σῶσαι τὸ ἀπολωλός.

XVIII, 10. Gardez-vous de mépriser l'un de ces petits : car, je vous le dis, leurs anges dans les cieux regardent continuellement la face de mon Père qui est dans les cieux;
11. Car *encore* le Fils de l'homme est venu sauver ce qui était perdu.

Ce sont deux raisons pour ne pas mépriser ces petits dont ils font si peu de cas, ajoutées l'une à l'autre. Dieu les entoure des soins de sa providence et de sa grâce. (Hébreux, I, 14.) Il donne charge d'eux à ses anges, toujours attentifs à son commandement, afin qu'ils les gardent dans toutes leurs voies (Psaume XCI, 11) et qu'ils campent autour d'eux (Psaume XXXIV, 8), tellement que ses anges sont vraiment leurs anges. Et puis, ces petits qui étaient perdus, le Fils de l'homme est venu pour les sauver, et non, comme les disciples se l'imaginent, pour leur procurer à eux-mêmes des priviléges et des honneurs. Comment donc les disciples pourraient-ils avoir pour eux du dédain? Jésus a recours à une parabole pour leur représenter la sollicitude de leur Père dans les cieux pour les moindres d'entre eux.

XVIII, 12. Τί ὑμῖν δοκεῖ; ἐὰν γένηταί τινι ἀνθρώπῳ ἑκατὸν πρόβατα, καὶ πλανηθῇ ἓν ἐξ αὐτῶν· οὐχὶ ἀφεὶς τὰ ἐννενηκονταεννέα ἐπὶ τὰ ὄρη πορευθεὶς ζητεῖ τὸ πλανώμενον;

XVIII, 12. Que vous en semble? Si un homme a cent brebis et que l'une d'elles s'égare, ne laisse-t-il pas les quatre-vingt-dix-neuf, pour s'en aller par les montagnes chercher celle qui s'est égarée?

(1) Voir la note sur Matthieu XXIV, 28, relative à la répétition de γάρ, pour introduire un second argument.

13. Καὶ ἐὰν γένηται εὑρεῖν αὐτό, ἀμὴν λέγω ὑμῖν, ὅτι χαίρει ἐπ' αὐτῷ μᾶλλον, ἢ ἐπὶ τοῖς ἐννενηκονταεννέα τοῖς μὴ πεπλανημένοις.

14. Οὕτως οὐκ ἔστι θέλημα ἔμπροσθεν τοῦ πατρὸς ὑμῶν τοῦ ἐν οὐρανοῖς, ἵνα ἀπόληται εἷς τῶν μικρῶν τούτων.

13. Et s'il arrive qu'il la trouve, en vérité, je vous le dis, il en a plus de joie que des quatre-vingt-dix-neuf qui ne se sont pas égarées.

14. De même, la volonté de votre Père qui est dans les cieux n'est point que l'un de ces petits se perde.

Il nous est inutile de savoir quelle est la brebis du troupeau qui s'est égarée ; car s'il s'en égarait une autre, les efforts du berger pour la retrouver seraient les mêmes, et sa joie, en la retrouvant, la même aussi. Le Père n'a pas moins de sollicitude pour ces petits : il ne veut pas qu'un seul d'entre eux se perde ; mais les apôtres, bien différents du berger, qui n'a d'autre préoccupation que de veiller sur le troupeau, ne songent, eux, qu'à exercer la domination. « Si vous ne changez, leur a dit Jésus, vous n'en« trerez point dans le royaume des cieux. » (Verset 3.) Or tel a été le changement survenu en eux, que ces mêmes hommes qui se disputaient alors pour avoir le premier rang, ont appris ensuite à dire comme l'apôtre des Gentils : « Nous sommes vos « serviteurs pour l'amour de Jésus. » (II. Corinthiens, IV, 5.) Leur foi a été « exempte de toute acception « de personnes » (Jacques, II, 1), et ils ont « mar« ché avec les humbles. » (Romains, XII, 16.)

Après avoir combattu ainsi l'esprit de domination chez ses disciples, Jésus va les mettre en garde contre la disposition à prendre ombrage de tout, à conser-

ver de la rancune pour les offenses reçues, à se diviser au lieu de demeurer unis comme des frères, sachant bien que cette disposition pourrait être, autant que l'orgueil et que l'ambition, un empêchement à l'établissement de son royaume sur la terre. Savoir pardonner est une seconde qualité qui y est exigée.

XVIII, 15. Ἐὰν δὲ ἁμαρτήσῃ εἰς σὲ ὁ ἀδελφός σου, ὕπαγε καὶ ἔλεγξον αὐτὸν μεταξὺ σοῦ καὶ αὐτοῦ μόνου. Ἐάν σου ἀκούσῃ, ἐκέρδησας τὸν ἀδελφόν σου·

16. Ἐὰν δὲ μὴ ἀκούσῃ, παράλαβε μετὰ σοῦ ἔτι ἕνα ἢ δύο, ἵνα ἐπὶ στόματος δύο μαρτύρων ἢ τριῶν σταθῇ πᾶν ῥῆμα.

17. Ἐὰν δὲ παρακούσῃ αὐτῶν, εἰπὲ τῇ ἐκκλησίᾳ. Ἐὰν δὲ καὶ τῆς ἐκκλησίας παρακούσῃ, ἔστω σοὶ ὥσπερ ὁ ἐθνικὸς καὶ ὁ τελώνης.

XVIII, 15. Ton frère a-t-il péché contre toi, va et fais-lui des représentations, étant seul avec lui. S'il t'écoute, tu auras gagné ton frère.

16. S'il ne t'écoute pas, prends-en encore un ou deux avec toi, afin que tout ce qui aura été dit soit constaté par la bouche de deux ou de trois témoins.

17. Et s'il refuse de les écouter, dis-le à l'Église. Et s'il refuse même d'écouter l'Église, qu'il te soit comme le Gentil et le publicain.

Jésus ne distingue pas entre les sujets de plainte que les membres de son royaume peuvent avoir les uns contre les autres; il les suppose légitimes, et contrairement à ce qui se passe dans le monde, c'est tout d'abord à l'offensé qu'il fait un devoir de chercher à se réconcilier avec celui qui a fait l'offense, et il lui enseigne comment il doit s'y prendre pour cela. Si quelques représentations faites dans le tête-à-tête, avec des égards et avec mesure, y peuvent suffire, ce sera le mieux : à l'aide de paroles ne dissimulant pas la peine qu'on ressent, mais

toutes pleines d'affection, on aura empêché la rupture, et loin d'avoir à souffrir de cette franche et cordiale explication, l'amour fraternel ne fera que s'en accroître. C'est donc par là qu'il faut se hâter de commencer.

Mais si l'on ne réussit pas ainsi, qu'on ne s'en tienne pas là. Il est possible que le sentiment du tort éprouvé ou de l'injure subie se soit manifesté trop vivement pour qu'un rapprochement immédiat ait pu avoir lieu : il faut alors retourner auprès du frère qu'on n'a pas su gagner tout seul, en se faisant accompagner par un ou deux autres frères. Cette cause n'étant pas la leur, peut-être parleront-ils avec plus de sagesse, où seront-ils écoutés avec moins de prévention ; et si leur intervention ne fait pas cesser la brouille, elle leur permettra, en tous cas, de se bien rendre compte de ce qui en est l'objet. Ils pourront alors faire un rapport exact sur ce qui s'est passé, comme cela sera nécessaire si l'offensé, ainsi que Jésus veut qu'il le fasse après un nouvel échec, est appelé à le dire à l'Église (XVIII, 17), c'est-à-dire au corps des fidèles dont il fera partie, ou à ceux d'entre eux qui auront mission de les représenter.

C'est une troisième tentative qu'il doit faire pour amener la réconciliation. Si l'auteur de l'offense refuse aussi d'écouter la famille spirituelle à laquelle il prétend être uni, ce sera la preuve que l'unité d'esprit, sans laquelle elle ne peut subsister, n'existe pas entre ses membres et lui. L'offensé, ayant accompli tout ce qui était en son pouvoir pour arriver à un

accommodement, est donc autorisé à ne plus se regarder comme lié à celui qui l'a offensé et qui persiste obstinément dans son tort, par la relation étroite de la fraternité, laquelle ne saurait avoir aucune réalité dans de telles conditions. Il ne lui doit plus que ce que les Juifs devaient au Gentil, étranger à l'ancienne alliance, et au publicain, qu'ils regardaient comme s'en étant retiré. Mais que leur devaient-ils donc? Autant, certes, qu'à leurs ennemis. Or Jésus avait enseigné depuis longtemps à ses disciples à aimer leurs ennemis, à les bénir, à leur faire du bien et à prier pour eux. (V, 43-47.) En d'autres mots, ils leur doivent tout, excepté ce qui suppose une vraie communion et « une affection réciproque tendre « et fraternelle. » (Romains, XII, 10.)

XVIII, 18. Ἀμὴν λέγω ὑμῖν, ὅσα ἐὰν (1) δήσητε ἐπὶ τῆς γῆς, ἔσται δεδεμένα ἐν τῷ οὐρανῷ· καὶ ὅσα ἐὰν λύσητε ἐπὶ τῆς γῆς, ἔσται λελυμένα ἐν τῷ οὐρανῷ.

19. Πάλιν λέγω ὑμῖν, ὅτι ἐὰν δύο ὑμῶν συμφωνήσωσιν ἐπὶ τῆς γῆς περὶ παντὸς πράγματος, οὗ ἐὰν αἰτήσωνται, γενήσεται αὐτοῖς παρὰ τοῦ πατρός μου τοῦ ἐν οὐρανοῖς.

20. Οὗ γάρ εἰσι δύο ἢ τρεῖς συνηγμένοι εἰς τὸ ἐμὸν ὄνομα, ἐκεῖ εἰμι ἐν μέσῳ αὐτῶν.

XVIII, 18. En vérité, je vous le dis, tout ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel.

19. Je vous dis encore que si deux de vous s'accordent sur la terre pour demander quelque chose que ce soit, ils l'obtiendront de mon Père qui est dans les cieux.

20. Car là où deux ou trois sont réunis en mon nom, j'y suis au milieu d'eux.

Le Seigneur leur répète ici, en l'étendant à eux tous, ce qu'il avait dit précédemment à Pierre :

(1) Sur l'emploi de ὅσα ἐὰν dans ce verset, voir page 104, la note 1.

« Tout ce que vous aurez lié sur la terre sera lié « dans le ciel, et tout ce que vous aurez délié sur la « terre sera délié dans le ciel. » (XVI, 19.) Pierre devait, en déliant, dissoudre le premier les fausses alliances, sectes ou religions, qui se sont formées en dehors de l'influence du Saint-Esprit. Mais comment l'Église pourrait-elle répondre à sa destination et, après s'être constituée sur la terre, continuer à exister dans le ciel, si elle était à son tour une association où les profanes et les vicieux sont tolérés. Le double mandat donné ainsi dès l'origine aux apôtres servira à l'affermir et à la purifier. Les règles qu'il fallait suivre en des cas comme celui-ci montrent avec quelle prudence on devait procéder aux séparations nécessaires. Il y en aura d'autres encore où elles seront inévitables (I. Corinthiens, V, 1, 2, 11; II. Thessaloniciens, III, 6), pour préserver de la corruption l'Église qui doit paraître devant son chef glorieuse, sainte et irrépréhensible. (Éphésiens, V, 27.)

En raison même de ces retranchements affligeants, il faudra redoubler d'efforts pour amener dans la nouvelle alliance ceux qui n'y sont pas entrés encore, et pour resserrer, entre ceux qu'elle embrasse, les liens qui courent risque de se relâcher. Rien n'y concourra davantage que la prière en commun. Non-seulement l'accord dans la prière, ne fût-ce que celui de deux ou trois réunis au nom de Jésus, leur fera, conformément à sa promesse, obtenir de son Père dans les cieux toutes les grâces qu'ils lui demanderont ensemble, mais elle sera en outre pour eux un

moyen de mieux sentir sa présence au milieu d'eux. Que l'on multiplie à l'infini par la pensée les grâces assurées ici à l'union de quelques-uns, et l'on pourra se faire une idée des bénédictions destinées à l'Église, qui n'est autre chose, dans son ensemble, que le produit d'une multitude de rapprochements, d'abord aussi imperceptibles que ceux-ci, que la prière a accrus et rendus indissolubles.

XVIII, 21. Τότε προσελθὼν αὐτῷ ὁ Πέτρος εἶπε· Κύριε, ποσάκις ἁμαρτήσει εἰς ἐμὲ ὁ ἀδελφός μου καὶ ἀφήσω αὐτῷ; ἕως ἑπτάκις;
22. Λέγει αὐτῷ ὁ Ἰησοῦς· Οὐ, λέγω σοι, ἕως ἑπτάκις, ἀλλ' ἕως ἑβδομηκοντάκις ἑπτά.

XVIII, 21. Alors Pierre, s'étant approché, lui dit : Seigneur, combien de fois mon frère péchera-t-il contre moi et lui pardonnerai-je? Jusqu'à sept fois?
22. Jésus lui dit : Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois.

S'il y en a qui, lorsqu'ils ont offensé ceux qu'ils nommaient leurs frères, refusent de se réconcilier avec eux, ne voulant ni reconnaître leurs torts ni les réparer, il en est d'autres dont les offenses, quoique fréquentes, sont exemptes de malice, et qui sont aussi prompts à en avoir du regret qu'ils ont été prompts à les commettre. Ils n'attendent pas qu'on vienne les exhorter à la repentance pour se repentir; mais eussent-ils offensé quelqu'un sept fois le jour, ce qui de leur part n'aurait rien d'étonnant, sept fois le jour ils reviendraient à lui et ils lui diraient : « Je « me repens. » (Luc, XVII, 4.) Peut-être en demandant à Jésus combien de fois il devrait pardonner à un frère qui ne se lasserait pas de pécher contre lui,

Pierre songeait-il moins à ces offenseurs inconsidérés qu'à ceux qui continueraient, par des causes plus graves que cette légèreté naturelle, à avoir des torts à son égard. En s'informant si c'est jusqu'à sept fois qu'il faut leur pardonner, il fait voir qu'il est entré dans la pensée de son maître; car le nombre sept désignait chez les Juifs le grand nombre, la plénitude et la perfection, ainsi qu'on peut s'en assurer par son emploi dans les livres saints(1). L'apôtre devait s'attendre d'après cela à une réponse affirmative ; mais Jésus, pour donner plus de force à son assentiment, voulut renchérir sur ce que Pierre avait dit : « Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, lui répon« dit-il, mais jusqu'à septante fois sept fois. » Il dit du pardon ce que Lémec avait dit de la vengeance(2). C'est comme s'il lui avait répondu : « Je « ne te dis pas qu'il faut pardonner toujours, mais « qu'il faut pardonner à l'infini. » Le précepte est le même; mais cette expression nouvelle, qui l'accentue plus fortement, semble ajouter encore à son étendue (3).

(1) En voici des exemples : Genèse, IV, 15; Lévitique, XXVI, 28; Deutéronome, XXVIII, 7; Ruth, IV, 15; I. Samuel, II, 5; Psaume XII, 7; LXXIX, 12; CXIX, 164; Proverbes, XXIV, 16.

(2) Genèse, IV, 24. Il y a *soixante-dix-sept fois* dans nos versions; mais les Septante ont, comme Matthieu, XVIII, 22, ἑβδομηκοντάκις ἑπτά, *septante fois sept fois.*

(3) « Numerum infinitum in denarium conversum, et per eundem « multiplicatum, magis infinitum reddidit. Quamquam re ipsa « idem est, *usque septies*, et *usque septuagies septies*, cum uter« que numerus numeri negationem, id est innumerabilitatem signi« ficet, quemadmodum si diceret, non solum dico tibi, ut innumera« bilibus vicibus nimirum fratri remittas : sed etiam innumerabiliter

Toujours pardonner, quels que soient le nombre et la grandeur des fautes à remettre, pardonner comme leur Père qui est dans les cieux pardonne (V, 48), voilà à quoi sont obligés les enfants du royaume des cieux. Jésus, pour les empêcher de se montrer impitoyables, leur avait déclaré maintes fois que son Père ne leur pardonnera leurs péchés que s'ils pardonnent à leurs frères. Il avait prescrit à ses disciples de s'en souvenir en implorant le pardon de Dieu dans leurs prières. (VI, 12, 14, 15.) Et maintenant, pour mieux leur inculquer cette importante leçon, il va la leur proposer sous la forme d'une parabole, qui leur rappellera en même temps qu'il est impossible qu'ils aient rien à pardonner à personne qui se puisse comparer aux manquements de toute sorte dont ils ont besoin de recevoir de Dieu le pardon.

XVIII, 23. Διὰ τοῦτο ὡμοιώθη ἡ βασιλεία τῶν οὐρανῶν ἀνθρώπῳ βασιλεῖ, ὃς ἠθέλησε συνᾶραι λόγον μετὰ τῶν δούλων αὐτοῦ.

24. Ἀρξαμένου δὲ αὐτοῦ συναίρειν, προσηνέχθη αὐτῷ εἷς ὀφειλέτης μυρίων ταλάντων.

25. Μὴ ἔχοντος δὲ αὐτοῦ ἀποδοῦναι, ἐκέλευσεν αὐτὸν ὁ κύριος αὐτοῦ πραθῆναι, καὶ τὴν γυναῖκα αὐτοῦ καὶ τὰ τέκνα καὶ πάντα ὅσα εἶχε, καὶ ἀποδοθῆναι.

XVIII, 23. C'est pourquoi il en est de même du royaume des cieux que d'un roi qui voulut régler ses comptes avec ses serviteurs.

24. Or quand il eut commencé à le faire, il lui en fut présenté un qui devait dix mille talents.

25. Et comme il n'avait pas de quoi payer, son maître commanda qu'on le vendît, lui, et sa femme, et ses enfants (1), et tout ce qu'il avait, afin d'être payé.

« innumerabilibus. » (Maldonat, *Commentarii in quatuor evangelistas*, col. 424.)

(1) « Ton serviteur, mon mari, est mort,... et son créancier est « venu prendre mes deux enfants, afin qu'ils soient esclaves. » (II. Rois, IV, 1.)

26. Πεσὼν οὖν ὁ δοῦλος προσεκύνει αὐτῷ λέγων· Κύριε, μακροθύμησον ἐπ' ἐμοί, καὶ πάντα σοι ἀποδώσω.

26. Sur quoi, tombant à ses pieds, le serviteur se prosterna devant lui, en disant : Seigneur, prends patience avec moi, et je te payerai tout.

27. Σπλαγχνισθεὶς δὲ ὁ κύριος τοῦ δούλου ἐκείνου ἀπέλυσεν αὐτόν, καὶ τὸ δάνειον ἀφῆκεν αὐτῷ.

27. Et le maître de ce serviteur, ému de compassion, le renvoya et lui remit la dette.

28. Ἐξελθὼν δὲ ὁ δοῦλος ἐκεῖνος εὗρεν ἕνα τῶν συνδούλων αὐτοῦ, ὃς ὤφειλεν αὐτῷ ἑκατὸν δηνάρια· καὶ κρατήσας αὐτὸν ἔπνιγε λέγων· Ἀπόδος μοι εἴ τι ὀφείλεις.

28. Mais, en sortant, ce serviteur rencontra un de ses compagnons de service, qui lui devait cent deniers, et l'ayant saisi, il l'étranglait en disant : Paye-moi ce que tu dois.

29. Πεσὼν οὖν ὁ σύνδουλος αὐτοῦ [εἰς τοὺς πόδας αὐτοῦ] παρεκάλει αὐτὸν λέγων· Μακροθύμησον ἐπ' ἐμοί, καὶ πάντα ἀποδώσω σοι.

29. Sur quoi, son compagnon, tombant à ses pieds, le suppliait en disant : Prends patience avec moi, et je te payerai tout.

30. Ὁ δὲ οὐκ ἤθελεν· ἀλλὰ ἀπελθὼν ἔβαλεν αὐτὸν εἰς φυλακήν, ἕως οὗ ἀποδῷ τὸ ὀφειλόμενον.

30. Mais il ne le voulut point, et s'en étant allé, il le fit mettre en prison jusqu'au payement de ce qu'il devait.

31. Ἰδόντες δὲ οἱ σύνδουλοι αὐτοῦ τὰ γενόμενα ἐλυπήθησαν σφόδρα· καὶ ἐλθόντες διεσάφησαν τῷ κυρίῳ αὐτῶν πάντα τὰ γενόμενα.

31. Or les autres serviteurs, ayant vu ce qui était arrivé, en furent très-affligés, et ils vinrent informer leur maître de tout ce qui avait eu lieu.

32. Τότε προσκαλεσάμενος αὐτὸν ὁ κύριος αὐτοῦ λέγει αὐτῷ· Δοῦλε πονηρέ, πᾶσαν τὴν ὀφειλὴν ἐκείνην ἀφῆκά σοι, ἐπεὶ παρεκάλεσάς με·

32. Alors son maître, l'ayant fait venir, lui dit : Méchant serviteur, je t'avais remis toute cette dette, parce que tu m'avais supplié.

33. Οὐκ ἔδει καὶ σὲ ἐλεῆσαι τὸν σύνδουλόν σου, ὡς καὶ ἐγώ σε ἠλέησα;

33. Ne te fallait-il pas avoir pitié aussi de ton compagnon de service, comme j'avais eu pitié de toi ?

34. Καὶ ὀργισθεὶς ὁ κύριος αὐτοῦ παρέδωκεν αὐτὸν τοῖς βασανισταῖς, ἕως οὗ ἀποδῷ πᾶν τὸ ὀφειλόμενον αὐτῷ.

34. Et son maître irrité le livra aux bourreaux, jusqu'à ce qu'il eût payé tout ce qu'il devait.

35. Οὕτω καὶ ὁ πατήρ μου ὁ

35. C'est ainsi que vous fera

ἐπουράνιος ποιήσει ὑμῖν, ἐὰν μὴ ἀφῆτε ἕκαστος τῷ ἀδελφῷ αὐτοῦ ἀπὸ τῶν καρδιῶν ὑμῶν τὰ παραπτώματα αὐτῶν.

mon Père céleste, si vous ne pardonnez pas chacun, de cœur, à son frère ses fautes.

Le roi qui veut régler ses comptes avec ses serviteurs, c'est Dieu. Le serviteur qui doit au roi dix mille talents (1) et qui ne peut les payer, c'est l'homme pécheur dont les iniquités dépassent en nombre les cheveux de sa tête. (Psaume XL, 12.) Le compagnon de service auquel le premier serviteur, après que sa dette lui a été remise, ne veut pas accorder du temps pour le payement des cent deniers dont il lui est redevable, c'est l'homme, quel qu'il soit, qui en a offensé un autre. Le frère eût-il péché septante fois sept fois contre son frère, et ses fautes eussent-elles été les plus graves qu'on peut imaginer, qu'est-ce que cela auprès de l'immense dette que l'homme a contractée envers Dieu? Tous les détails de la parabole sont destinés à faire ressortir ce contraste, et sa conclusion est que Dieu n'usera point

(1) Quelques-uns ont supposé qu'il s'agissait dans cette parabole d'un gouverneur de province ou d'un administrateur du fisc; mais cela ne suffirait pas pour expliquer une dette si prodigieuse. Dix mille talents, c'est ce que Haman s'engagea à verser dans le trésor royal, si Assuérus l'autorisait à faire périr tous les Juifs de son royaume, se réservant sans doute le surplus de leurs dépouilles. (Esther, III, 8, 9.) C'est aussi l'indemnité de guerre, suivant Eutrope, IV, 2 (elle était de douze mille talents, suivant Tite-Live, *Hist.*, lib. XXXVIII, c. 38) qu'Antiochus le Grand dut payer aux Romains pour obtenir la paix. On a estimé à cinquante millions de francs la valeur des dix mille talents dus par le premier serviteur, et à cinquante francs celle des cent deniers dus par le second. Tout ce qui importe ici, c'est l'énormité de l'une des sommes, et l'insignifiance de l'autre.

de miséricorde envers celui qui se refusera à faire miséricorde. Ceux-là seuls qui pardonnent aux autres comme Dieu leur veut pardonner par Christ (Éphésiens, IV, 32) ont droit de cité dans son royaume.

On n'en saurait faire partie non plus, comme nous allons l'apprendre, sans la pureté. (I. Timothée, IV, 12; V, 2.)

XIX, 1. Καὶ ἐγένετο, ὅτε ἐτέλεσεν ὁ Ἰησοῦς τοὺς λόγους τούτους, μετῆρεν ἀπὸ τῆς Γαλιλαίας.	XIX, 1. Et après cela, Jésus, quand il eut achevé ces discours, s'en alla de la Galilée.
Καὶ ἦλθεν εἰς τὰ ὅρια τῆς Ἰουδαίας πέραν τοῦ Ἰορδάνου.	Et il vint aux confins de la Judée au delà du Jourdain.
2. Καὶ ἠκολούθησαν αὐτῷ ὄχλοι πολλοί, καὶ ἐθεράπευσεν αὐτοὺς ἐκεῖ.	2. Et de grandes troupes le suivirent, et il y guérit leurs malades.
3. Καὶ προσῆλθον αὐτῷ οἱ Φαρισαῖοι πειράζοντες αὐτὸν καὶ λέγοντες αὐτῷ· Εἰ ἔξεστιν ἀνθρώπῳ ἀπολῦσαι τὴν γυναῖκα αὐτοῦ κατὰ πᾶσαν αἰτίαν;	3. Et les pharisiens se rendirent auprès de lui, et voulant l'éprouver, ils lui dirent : Est-il permis à un homme de répudier sa femme pour quelque cause que ce soit?
4. Ὁ δὲ ἀποκριθεὶς εἶπεν αὐτοῖς· Οὐκ ἀνέγνωτε, ὅτι ὁ ποιήσας ἀπ' ἀρχῆς (1) ἄρσεν καὶ θῆλυ ἐποίησεν αὐτούς (2);	4. Mais il leur répondit : N'avez-vous pas lu que celui qui a fait *l'homme* au commencement, « les « fit mâle et femelle? »

(1) Ἀπὸ δὲ ἀρχῆς κτίσεως ἄρσεν καὶ θῆλυ ἐποίησεν αὐτοὺς ὁ Θεός. (Marc, X, 6.)

(2) Καὶ ἐποίησεν ὁ Θεὸς τὸν ἄνθρωπον. Κατ' εἰκόνα Θεοῦ ἐποίησεν αὐτόν. Ἄρσεν καὶ θῆλυ ἐποίησεν αὐτούς. (Genesis, I, 27. *LXX.*) C'est à ce verset de la Genèse que Jésus résume ici, et non au texte de saint Matthieu, que j'ai emprunté le mot *homme* par lequel je complète le premier membre de la phrase à laquelle cette note se rapporte. Kuinoël m'y autorise en disant : « Cum non sit « nomen collectivum, ad quod αὐτοὺς referatur, subintelligi debet ἄνθρωπον collective capiendum e Gen. l. c. » (*Commentarius in libros N. T. historicos*. Vol. I, page 531.)

5. Καὶ εἶπεν· Ἕνεκεν τούτου καταλείψει ἄνθρωπος τὸν πατέρα καὶ τὴν μητέρα καὶ προσκολληθήσεται τῇ γυναικὶ αὐτοῦ, καὶ ἔσονται οἱ δύο εἰς σάρκα μίαν.

5. Et il dit : « Voilà pourquoi « l'homme quittera son père et « sa mère, et il s'unira à sa « femme, et ils seront, eux deux, « une seule chair (1). »

6. Ὥστε οὐκέτι εἰσὶ δύο, ἀλλὰ σὰρξ μία. Ὃ οὖν ὁ Θεὸς συνέζευξεν, ἄνθρωπος μὴ χωριζέτω.

6. Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair : que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a joint!

7. Λέγουσιν αὐτῷ· Τί οὖν Μωϋσῆς ἐνετείλατο δοῦναι βιβλίον ἀποστασίου, καὶ ἀπολῦσαι αὐτήν;

7. Ils lui dirent : Pourquoi donc Moïse a-t-il commandé de donner un acte de divorce et de la répudier?

8. Λέγει αὐτοῖς· Ὅτι Μωϋσῆς πρὸς τὴν σκληροκαρδίαν ὑμῶν ἐπέτρεψεν ὑμῖν ἀπολῦσαι τὰς γυναῖκας ὑμῶν· ἀπ' ἀρχῆς δὲ οὐ γέγονεν οὕτω.

8. Il leur dit : C'est à cause de votre dureté de cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes; mais au commencement il n'en était pas ainsi.

9. Λέγω δὲ ὑμῖν, ὅτι ὃς ἂν ἀπολύσῃ τὴν γυναῖκα αὐτοῦ, μὴ ἐπὶ πορνείᾳ, καὶ γαμήσῃ ἄλλην, μοιχᾶται· καὶ ὁ ἀπολελυμένην γαμήσας μοιχᾶται.

9. Aussi vous dis-je que celui qui répudie sa femme sauf pour motif d'impudicité, et en épouse une autre, commet adultère, et celui qui épouse une répudiée commet adultère.

10. Λέγουσιν αὐτῷ οἱ μαθηταὶ αὐτοῦ· Εἰ οὕτως ἐστὶν ἡ αἰτία (2) τοῦ ἀνθρώπου μετὰ τῆς γυναικός, οὐ συμφέρει γαμῆσαι.

10. Ses disciples lui dirent : Si telle est la condition de l'homme avec la femme, il n'est pas avantageux de se marier.

11. Ὁ δὲ εἶπεν αὐτοῖς· Οὐ πάντες χωροῦσι τὸν λόγον τοῦτον, ἀλλ' οἷς δέδοται.

11. Mais il leur dit : Tous ne reçoivent pas cette parole, mais ceux à qui cela est donné.

12. Εἰσὶ γὰρ εὐνοῦχοι, οἵτινες ἐκ κοιλίας μητρὸς ἐγεννήθησαν οὕτω· καὶ εἰσιν εὐνοῦχοι, οἵτινες εὐνουχίσθησαν ὑπὸ τῶν ἀνθρώ-

12. Car il est des eunuques qui l'étaient quand leur mère les a enfantés; il y a aussi des eunuques qui ont été faits eunuques

(1) Genèse, II, 23, 24.

(2) « Αἰτία, *negotium,* aut *jus conjugale*, quasi dicat si ita « inter virum et uxorem se habet res. » (Maldonat,, col. 440.) Le mot *cause*, par lequel αἰτία a été traduit au verset 3, a en français, comme αἰτία en grec, un sens juridique qui permettrait peut-être de l'employer aussi dans ce verset.

πων· καὶ εἰσιν εὐνοῦχοι, οἵτινες εὐνούχισαν ἑαυτοὺς διὰ τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν. Ὁ δυνάμενος χωρεῖν χωρείτω.

par les hommes; et puis il y a des eunuques qui se sont faits eunuques eux-mêmes à cause du royaume des cieux. Que celui qui le peut recevoir le reçoive.

Les entretiens avec les pharisiens et les disciples rapportés ici n'ont pas eu lieu, comme les précédents, en Galilée, mais en Pérée, où Jésus ne se rendit pas directement (1), mais seulement après avoir assisté à Jérusalem à la fête des Tabernacles (Jean, VII, 2, 10) et à celle de la Dédicace (Jean, X, 22), ainsi que nous l'apprenons du quatrième Évangile. (Jean, X, 40.) Saint Matthieu, qui ne s'est proposé de recueillir dans le sien que ceux des enseignements de Jésus qui ont rapport au royaume des cieux, venait de montrer, à l'aide des discours prononcés par le Seigneur dans la première de ces provinces, quelles sont quelques-unes des qualités exigées de ceux qui veulent être membres de ce royaume. Ne trouvant rien dans les instructions données par son maître pendant son séjour dans la ville sainte, qui l'appelât à faire mention des autres, il le passe tout entier sous silence, de peur de faire perdre de vue son dessein à ses lecteurs par des récits qui y seraient étran-

(1) « Ce séjour en Pérée, peu avant la Passion, est le point « auquel se rencontrent les quatre récits évangéliques : Mat- « thieu, XIX, 1; Marc, X, 1; Luc, XVIII, 15 et suivants; enfin, « Jean, X, 40-42. » (GODET, *Commentaire sur l'Évangile de saint Jean*, tome II, pages 297-300.) Voir sur le même sujet: NEANDER, *Leben Jesu Christi*, 1845. Pages 530-532.—WIESELER, *Chronologische Synopse*, 1845. Partie IV. — PAULUS, *Exegetisches Handbuch*, 1842. Tome II, pages 543 et 584-585.

gers, et il se hâte d'emprunter les traits qui lui manquent aux paroles que Jésus fit entendre, un peu plus tard, au delà du Jourdain, à Béthabara (Jean, I, 28), ville de Pérée, qui n'est séparée de la Judée que par ce fleuve, et où Jean le Baptiste avait d'abord baptisé. (Jean, X, 40.) Nous savons déjà qu'ils doivent être humbles et toujours disposés à pardonner; Jésus leur déclare maintenant qu'il faut aussi qu'ils soient purs : purs dans le mariage, relation conforme à la nature de l'homme, et par conséquent approuvée de Dieu, en étant fidèles à leur premier engagement, au lieu de le rompre pour se procurer la liberté de contracter de nouveaux liens; ou purs hors du mariage, s'ils ne se marient pas.

Ce sont les pharisiens qui lui fournissent l'occasion de combattre les maximes qui avaient cours parmi les Juifs sur le premier point, en venant lui demander, lorsque, arrivé dans ce pays, il se fut mis, selon sa coutume, à instruire (Marc, X, 1) et à guérir le peuple accouru auprès de lui, s'il est permis à un homme de répudier sa femme pour quelque cause que ce soit. Comme ils ne pouvaient guère ignorer sa doctrine à cet égard (V, 31, 32), il est probable qu'ils cherchaient, en l'interrogeant, à lui faire répéter devant la foule ce qu'il avait dit précédemment dans le cercle plus restreint de ses disciples, afin de pouvoir l'accuser d'exagérer les rigueurs de la loi, comme ils l'accusaient d'autres fois de la violer.

Pour toute réponse, Jésus les renvoie à ce qui est dit, au premier chapitre de la Genèse (I, 27), de la

création de l'homme, se bornant à y ajouter les mots par lesquels se termine, dans le chapitre suivant, l'histoire de la première rencontre entre Adam et la femme que l'Éternel avait formée pour être sa compagne, et dans laquelle il avait reconnu aussitôt l'os de ses os et la chair de sa chair : « Voilà pourquoi, dit l'auteur du saint livre, l'homme quittera « son père et sa mère, et il s'unira à sa femme, et ils « seront, eux deux, une seule chair. » (II, 23, 24.) Cette conclusion, tirée de l'un des récits, convenait tout aussi bien à l'autre, leur fond étant le même. Par cette citation de l'écrivain sacré, Jésus a voulu rattacher à l'institution même du mariage l'idée que toutes les générations devaient s'en faire, et de plus, déduire des termes dont l'auteur de la Genèse s'était servi cette conséquence, que le lien conjugal est un lien indissoluble : « Ainsi, dit-il, ils ne sont plus « deux, mais une seule chair : que l'homme ne sé- « pare donc pas ce que Dieu a joint ! » Si telle est la volonté de Dieu, ce sera nécessairement aussi la loi de son royaume.

Mais les pharisiens, dont la justice était insuffisante pour entrer dans le royaume des cieux, ne l'entendaient pas ainsi. Opposant Moïse, duquel ils se disaient les disciples, à ce nouveau docteur qu'ils s'efforçaient de discréditer, en prétendant ne pas savoir d'où il était (Jean, IX, 28, 29), ils lui demandent : « Pourquoi donc Moïse a-t-il commandé de « donner un acte de divorce à la femme et de la ré- « pudier ? » La réponse de Jésus ne se fait pas at-

tendre : « C'est à cause de votre dureté de cœur, « leur dit-il, que Moïse vous a permis de répudier vos « femmes ; mais au commencement il n'en était pas « ainsi. » Cela signifiait : « Ne vous en prenez pas à Moïse, mais à vous-mêmes. Comme organe de Dieu, Moïse vous a fait connaître la loi morale ; comme législateur, il vous a donné la loi civile que vous m'objectez et qui, quoi que vous en disiez, ne renferme pas un commandement. (Deutéronome, XXIV, 1.) C'est, comme tant d'autres lois humaines, une loi de tolérance, un de ces compromis entre la morale et les mœurs dont les législateurs sont obligés de se contenter en raison de la corruption des peuples; mais le commandement de Dieu : « Tu ne com- « mettras pas adultère » (Exode, XX, 14), n'en subsiste pas moins. Aussi, moi qui suis venu pour accomplir la loi, je vous déclare, continue-t-il, que malgré la loi civile qui a autorisé les répudiations pour empêcher de plus grands désordres, ce sont de vrais adultères que commettent ceux qui se remarient après avoir répudié leurs femmes, si ce n'est pour cause d'impudicité, et ceux également qui épousent des femmes répudiées. » Michée avait représenté les répudiations, dans tous les temps si fréquentes parmi les Israélites, comme l'une des causes de l'irritation de l'Éternel contre son peuple. (Michée, II, 7, 9.) Malachie avait dit, de la part de Dieu, qu'il intervient comme témoin entre l'homme et la femme de sa jeunesse, et qu'il hait qu'on la renvoie. (Malachie, II, 14, 16.) La loi civile, destinée à régulariser

la position de la femme répudiée, et par là même à la protéger, ne pouvait donc pas être opposée, d'après les prophètes, à la loi morale qui interdit les répudiations. Y avoir recours, pour donner une forme légale par de nouvelles noces à la satisfaction de ses convoitises, c'était être impur dans l'état du mariage; or, « les impurs n'hériteront point le « royaume de Dieu. » (I. Corinthiens, VI, 10.)

Les disciples de Jésus n'approuvaient assurément pas les répudiations dont le relâchement des mœurs était le motif réel; mais sans pactiser avec le mal comme les pharisiens, il leur semblait, préoccupés qu'ils étaient du bonheur que l'homme cherche dans le mariage et qu'il est loin d'y trouver toujours, que plutôt que de courir le risque de se mal marier et d'être astreint ensuite à demeurer engagé toute la vie dans des liens que tant de causes peuvent rendre insupportables, mais qu'il n'est loisible à l'homme, suivant la déclaration de leur maître, de rompre que dans un seul cas, il vaut mieux ne pas se marier du tout. Ils lui font part de leur pensée. Sa réponse a pour but de leur faire sentir que ce n'est pas du bonheur, mais de la pureté, qu'il s'agit avant tout pour eux. Le mariage rend légitimes des relations qui sont coupables dans le célibat. On ne doit donc faire choix de celui-ci que si, tout entier à la poursuite du royaume de Dieu et de sa justice, on a appris à résister aux convoitises qui séduisent (Éphésiens, IV, 22), et si, en marchant selon l'Esprit et en n'accomplissant pas les désirs de la chair (Galates, V, 16),

on s'est en quelque sorte fait eunuque soi-même (1), comme d'autres le sont depuis leur naissance, ou le sont devenus par la méchanceté des hommes. A ceux-là il est permis de faire accueil à l'avis exprimé par les disciples et de s'y conformer; mais il n'en peut pas être de même de tous; car ceux qui n'ont pas reçu cette grâce particulière seraient exposés dans le célibat à des périls qu'ils ne doivent pas affronter. La continence leur serait plus difficile dans cet état que le support et même que la résignation dans le mariage. Qu'ils se marient donc (I. Corinthiens, VII, 9), afin de demeurer purs dans leurs pensées et dans leur vie : « Heureux les purs de cœur, » a dit le Seigneur, « parce qu'ils verront Dieu ! » (V, 8.)

XIX, 13. Τότε προσηνέχθη αὐτῷ παιδία, ἵνα τὰς χεῖρας ἐπιθῇ αὐτοῖς καὶ προσεύξηται. Οἱ δὲ μαθηταὶ ἐπετίμησαν αὐτοῖς.

XIX, 13. Alors on lui présenta des petits enfants, afin qu'il leur imposât les mains en priant. Mais les disciples les en reprenaient.

14. Ὁ δὲ Ἰησοῦς εἶπεν· Ἄφετε τὰ παιδία, καὶ μὴ κωλύετε αὐτὰ ἐλθεῖν πρός με· τῶν γὰρ τοιούτων ἐστὶν ἡ βασιλεία τῶν οὐρανῶν (2).

14. Sur quoi Jésus dit : Laissez les petits enfants, et ne les empêchez point de venir à moi ; car le royaume des cieux est à ceux qui sont tels *qu'eux*.

15. Καὶ ἐπιθεὶς αὐτοῖς τὰς χεῖρας ἐπορεύθη ἐκεῖθεν.

15. Et leur ayant imposé les mains, il s'en alla de là.

(1) « Εὐνουχίζειν ἑαυτὸν est locutio hyperbolica, similis illi « ἐκκόπτειν τὴν δεξιὰν, V, 29, 30; XVIII, 8, 9. » (Kuinoël, *Commentarius in libros Novi Testamenti historicos*. Vol. I, page 536.)

(2) « *Talium est enim regnum cœlorum*. Significanter dixit, « *talium*, non *istorum*; ut ostenderet non ætatem regnare, sed « mores ; et his qui similem haberent innocentiam et simplicitatem, « præmium repromitti. » (Eus. Hieron., *Commentar. in Ev. Matthæi*, lib. II.)

Au moment où, après avoir répondu aux pharisiens, Jésus achevait de parler de la pureté à ses disciples comme essentielle au royaume des cieux, on vint lui présenter des petits enfants pour qu'il leur imposât les mains et qu'il priât pour eux. Les gens de la contrée n'avaient pas oublié comment le Précurseur, lorsqu'il commença à y baptiser, lui avait rendu témoignage. Beaucoup d'entre eux disaient : « Jean n'a fait aucun miracle; mais tout ce que Jean a « dit de celui-ci était vrai, » et il y en eut plusieurs qui crurent en lui. (Jean, X, 40-42.) Ce furent eux probablement qui lui amenèrent ces enfants. Les disciples voulaient s'y opposer, de peur qu'il n'en fût importuné; mais le Seigneur leur ordonna de les laisser venir, au lieu de les en empêcher. La raison qu'il leur en donna c'est que le royaume des cieux est à ceux qui sont tels que les petits enfants, et que « celui qui ne recevra pas le royaume de Dieu comme « un enfant, n'y entrera point. » (Luc, XVIII, 17; Marc, X, 15.) De même qu'il avait appelé à lui un enfant à Capernaüm, pour leur enseigner à se faire petits comme lui (XVIII, 2-4), de même il veut maintenant qu'ils considèrent ces enfants qu'on lui demande de bénir, comme des modèles de ce qu'ils doivent être eux-mêmes sous le rapport qui vient de l'occuper. Qu'ils aient l'innocence des enfants jusque dans leurs pensées. Ceux-ci l'ont naturellement, en étant redevables à leur âge; mais à partir de la jeunesse il n'en est plus ainsi (II. Timothée, II, 22) ; ils devront donc, pour leur ressembler, et pour que le

royaume des cieux soit à eux, se maintenir purs ou le redevenir par « la sanctification de l'esprit. » (II. Thessaloniciens, II, 13.)

A la pureté, il faut qu'ils joignent le détachement des richesses. Ce sera le sujet de l'enseignement suivant :

XIX, 16. Καὶ ἰδού, εἷς προσελθὼν εἶπεν αὐτῷ· Διδάσκαλε ἀγαθέ, τί ἀγαθὸν ποιήσω, ἵνα ἔχω ζωὴν αἰώνιον;

17. Ὁ δὲ εἶπεν αὐτῷ· Τί με λέγεις ἀγαθόν; οὐδεὶς ἀγαθός, εἰ μὴ εἷς ὁ Θεός. Εἰ δὲ θέλεις εἰσελθεῖν εἰς τὴν ζωήν, τήρησον τὰς ἐντολάς.

18. Λέγει αὐτῷ· Ποίας; Ὁ δὲ Ἰησοῦς εἶπε· Τό· οὐ φονεύσεις· οὐ μοιχεύσεις· οὐ κλέψεις· οὐ ψευδομαρτυρήσεις·

19. Τίμα τὸν πατέρα καὶ τὴν μητέρα· καί· ἀγαπήσεις τὸν πλησίον σου ὡς σεαυτόν.

XIX, 16. Et voici, quelqu'un, s'étant approché, lui dit : Bon maître, quelle chose bonne doisje faire pour avoir la vie éternelle ?

17. Mais il lui dit : Pourquoi m'appelles-tu bon ? Nul n'est bon que Dieu seul (1). Mais si tu veux entrer dans la vie, observe les commandements.

18. Lesquels ? dit-il. Jésus lui dit : Tu ne tueras point ; tu ne commettras point adultère ; tu ne déroberas point ; tu ne rendras point de faux témoignage ;

19. Honore ton père et ta mère ; et, tu aimeras ton prochain comme toi-même.

(1) Τί με ἐρωτᾷς περὶ τοῦ ἀγαθοῦ ; εἷς ἐστὶν ὁ ἀγαθός. (*Codex Sinaiticus.*) La Vulgate suit cette leçon, autorisée par plusieurs manuscrits, en traduisant : *Quid me interrogas de bono? Unus est bonus, Deus.* (*Pourquoi m'interrogez-vous sur ce qui est bon?* etc.) M. l'abbé Crampon met ce passage au rang de ceux qui prouvent que saint Matthieu n'a pas écrit en grec, mais que le grec est une traduction de l'araméen. La phrase araméenne présenterait, selon lui, au traducteur, deux sens possibles, celui qui précède, admis par le traducteur grec, et suivi par la Vulgate, qu'il rejette, et cet autre qu'il admet et qui s'accorde avec Marc, X, 18 et Luc, XVIII, 19 : *Pourquoi m'interrogez-vous en m'appelant bon?* etc.

20. Λέγει αὐτῷ ὁ νεανίσκος· Πάντα ταῦτα ἐφυλαξάμην ἐκ νεότητός μου· τί ἔτι ὑστερῶ;

20. Le jeune homme lui dit : J'ai gardé tout cela depuis ma jeunesse : que me manque-t-il encore ?

21. Ἔφη αὐτῷ ὁ Ἰησοῦς· Εἰ θέλεις τέλειος εἶναι, ὕπαγε, πώλησόν σου τὰ ὑπάρχοντα καὶ δὸς πτωχοῖς, καὶ ἕξεις θησαυρὸν ἐν οὐρανῷ· καὶ δεῦρο, ἀκολούθει μοι.

21. Jésus lui dit : Si tu veux être parfait, va, vends ce qui t'appartient, et le donne aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel ; et puis viens et me suis.

22. Ἀκούσας δὲ ὁ νεανίσκος τὸν λόγον ἀπῆλθε λυπούμενος· ἦν γὰρ ἔχων κτήματα πολλά.

22. Mais quand le jeune homme eut entendu cette parole, il s'en alla tout triste, car il avait de grands biens.

Le jeune homme qui s'approche ici de Jésus avait bien compris que tous ceux qui ont part à la vie présente ne sont pas assurés d'avoir part à ce que Daniel nomme « la vie éternelle, » par opposition à ce qu'il nomme « l'opprobre et une ignominie éternelle. » (Daniel, XII, 2.) Mais il ne savait pas « que si un « homme ne naît de nouveau, il ne peut voir le « royaume de Dieu. » (Jean, III, 3.) Il était si content de lui-même et si confiant en son désir de bien faire, qu'il ne doutait pas qu'il ne lui fût facile de remplir les conditions, quelles qu'elles fussent, exigées pour y participer. C'est avec la résolution de s'y conformer qu'il s'en enquiert auprès de Jésus, en l'appelant « son bon maître, » titre banal auquel le Seigneur a dû préférer celui de « docteur venu de la « part de Dieu, » que Nicodème lui avait donné. (Jean, III, 2.) La bonté dont il a été le représentant et à laquelle il avait mission de convier les hommes (V, 48), est, en effet, celle de Dieu même ; c'est

pour cela qu'il déclare à ce jeune homme, que « nul « n'est bon que Dieu seul (1). » Il est à la fois « le seul « Éternel, » (Deutéronome, VI, 4), « le seul Bon, » et « le seul Législateur qui peut sauver et qui peut « perdre. » (Jacques, IV, 12.) C'est donc sa loi seule que Jésus, comme son envoyé, doit s'appliquer à faire prévaloir ; car, ainsi que l'a dit Moïse, « ce sera « là notre justice, quand nous prendrons garde de « faire tous ces commandements devant l'Éternel « notre Dieu, selon qu'il nous l'a ordonné. » (Deutéronome, VI, 25.)

En conséquence, quand le jeune homme lui demande : « Quelle chose bonne dois-je faire pour avoir « la vie éternelle? » Jésus se borne à lui dire : « Si « tu veux entrer dans la vie, observe les commande- « ments. » Et lorsque, insistant, il veut savoir exactement de quels commandements particuliers le Seigneur entend parler, celui-ci lui déclare que c'est de tous indistinctement, depuis ceux qu'il a qualifiés de « très-petits commandements » (V, 19) jusqu'à

(1) « *Pourquoy m'appelles-tu bon?* Je ne pren pas ceste cor- « rection si subtilement que la plus grand' part des expositeurs, « comme si Christ vouloit toucher de sa Divinité. Car il leur sem- « ble que ces mots emportent autant comme s'il eust dit : Si tu ne « cognois rien en moy plus haut que la nature humaine, à tort tu « m'attribues le titre de *bon*, lequel convient à Dieu seul..... L'in- « tention de Christ n'a point esté autre que de donner authorité à « sa doctrine, comme s'il eust dit : Sans cause tu m'appelles bon « maistre, si tu ne recognois que je suis venu de Dieu. Ainsi « donc ce propos ne tend pas à maintenir l'essence de la Divinité, « mais à faire que ce jeune homme porte honneur à la doctrine, « et la reçoyve avec révérence. » (J. CALVIN, *Commentaires sur le Nouveau Testament*, tome Ier, page 495.)

celui qu'il a dit être « le plus grand » (XXII, 38, 39); depuis le commandement : « Tu ne tueras point » (Exode, XX, 13) jusqu'à celui qui ordonne d'aimer son prochain comme soi-même. » (Lévitique, XIX, 18.) Le jeune homme paraît bien s'y être appliqué en sincérité (Marc, X, 21); mais quelle ne devait pas être son ignorance des exigences de la loi, et combien il devait se faire illusion sur lui-même, pour oser s'écrier, peut-être avec plus de naïveté encore que de présomption, en parlant de ce couronnement de la loi aussi bien que de ses prescriptions élémentaires : « J'ai gardé tout cela depuis ma jeunesse (1): « que me manque-t-il encore? »

Ce qui lui manque, c'est d'avoir fait en réalité ce qu'il s'imagine avoir fait; c'est d'avoir été jusqu'au bout du commandement d'aimer son prochain comme lui-même, qu'il se persuade avoir observé; c'est d'a-

(1) Ἐκ νεότητός μου. On traduit ordinairement *dès ma jeunesse*, et l'on considère ces mots comme une preuve de la vanité du jeune riche : « Quis igitur non videat arroganter dictum esse : « *Hæc omnia servavi*, maxime cum hoc addito : *A juventute* « *mea?* » (Ferus.) Il serait singulier cependant qu'un jeune homme parlât de ce qu'il a fait *dès sa jeunesse*, ce qui ne pourrait guère être dit que par un homme plus âgé : En traduisant : « J'ai gardé tout cela *depuis ma jeunesse*, » j'ai supposé que ἡ νεότης désignait ici l'époque de la majorité religieuse des jeunes Israélites, qui commençait avec leur treizième année, et à partir de laquelle ils étaient assujettis à la loi et responsables de leurs actes. J'ai reproduit ailleurs, d'après Wetstein, divers passages tirés des écrits des rabbins qui la fixent à l'âge de douze ans et un jour et qui disent ce qu'elle est. Voir *Le Recensement de Quirinius*, page 33, note. C'est à sa majorité religieuse que le jeune riche me paraît faire allusion quand il affirme avoir *depuis sa jeunesse* observé les commandements que Jésus lui rappelle.

voir vraiment eu le même souci du bonheur d'autrui que de son propre bonheur. Pour qu'il soit forcé de le reconnaître, il suffit à Jésus de donner une autre expression au commandement d'aimer le prochain autant que soi : s'il veut véritablement, ainsi qu'il le prétend, ne rien négliger de ce que cette loi d'amour que Dieu, le seul Bon, a donnée, peut en certains cas exiger de lui, qu'il le montre en se dépouillant au profit des pauvres de ce qu'il a, et même alors il n'aura pas satisfait encore à toutes les obligations qui y sont renfermées, et il ne sera pas quitte envers le prochain (1). S'il s'y refuse, l'épreuve à laquelle Jésus le soumet aura nécessairement pour résultat de le convaincre que bien qu'il se croie prêt à faire des choses extraordinaires pour obtenir la vie éternelle, il n'a ni la volonté ni la force de se conformer à la loi divine proposée comme règle à tous, alors que son étendue lui est révélée, et qu'il faudrait, pour la suivre, renoncer à des biens qui ont, à son insu, plus

(1) « Concluons que Christ n'entend pas que le jeune homme « ait encores faute d'une chose OUTRE l'observation de la Loy, « mais EN l'observation de la Loy. Christ fait seulement mention « d'une chose, pource qu'il... prétend seulement de toucher le « mal particulier dont il estoit le plus entaché : comme qui presseroit une apostume avec le doigt. » (J. CALVIN, *Commentaires sur le Nouveau Testament*, tome Ier, pages 497-498.) — Saint Marc et saint Luc ne font pas mention, comme saint Matthieu, du commandement relatif à l'amour du prochain après ceux empruntés au Décalogue; mais cette omission est sans importance, puisque, chez eux aussi, Jésus demande au jeune riche de le mettre en pratique d'une certaine manière. Ils ne présentent, il est vrai, le commandement que sous sa seconde forme; mais celle-ci implique la première, et le sens du récit n'en est pas altéré.

de prix qu'elle à ses yeux. Et c'est là ce qui arrive (1). Le Seigneur lui avait promis en compensation un trésor dans le ciel; mais le jeune homme riche se cramponne à ses richesses, et il fait voir ainsi que c'est sur la terre qu'est son trésor. (VI, 21.) Il se retire, au lieu de suivre Jésus, rendant évident par sa conduite que le détachement des biens d'ici-bas, qu'on ne possède innocemment que lorsqu'on leur préfère les biens éternels, est nécessaire pour entrer dans le royaume des cieux. Ce détachement est donc une disposition à ajouter à celles déjà mentionnées, et c'est parce que cela ressort de ce récit que saint Matthieu l'a inséré à cette place. Les déclarations du Seigneur qui vont suivre mettront pleinement en lumière l'enseignement qu'il renferme.

XIX, 23. Ὁ δὲ Ἰησοῦς εἶπε τοῖς μαθηταῖς αὐτοῦ· Ἀμὴν λέγω ὑμῖν, ὅτι δυσκόλως πλούσιος εἰσελεύσεται εἰς τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν.

24. Πάλιν δὲ λέγω ὑμῖν, εὐκοπώτερόν ἐστι, κάμηλον διὰ τρυπήματος ῥαφίδος διελθεῖν, ἢ πλούσιον εἰς τὴν βασιλείαν τοῦ Θεοῦ εἰσελθεῖν.

XIX, 23. Jésus donc dit à ses disciples : En vérité, je vous le dis, un riche entrera malaisément dans le royaume des cieux.

24. Et je vous le dis encore, il est plus facile qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille qu'il ne l'est qu'un riche entre dans le royaume de Dieu.

(1) Les lignes qui suivent sont extraites de l'agenda de M. Vinet : *4 avril* 1833. — « Nous avons lu le chapitre XIX de Matthieu, « du verset 13 à la fin. J'ai été frappé de la marche sublimement « socratique de Jésus dans tout l'épisode du jeune homme riche. « Partout, ce semble, de la justice des œuvres, il conduit pas « à pas l'âme angoissée jusqu'à la justification d'une autre espèce, « au salut venant de Dieu seul. » Cette note de M. Vinet est évidemment le point de départ de son discours sur *Le Jeune riche*.

25. Ἀκούσαντες δὲ οἱ μαθηταὶ ἐξεπλήσσοντο σφόδρα, λέγοντες· Τίς ἄρα δύναται σωθῆναι;

25. Les disciples, entendant cela, en étaient très-étonnés, et ils disaient : Qui donc peut être sauvé ?

26. Ἐμβλέψας δὲ ὁ Ἰησοῦς εἶπεν αὐτοῖς· Παρὰ ἀνθρώποις τοῦτο ἀδύνατόν ἐστι, παρὰ δὲ Θεῷ πάντα δυνατά.

26. Jésus, les regardant, leur dit : Quant aux hommes, cela est impossible ; mais quant à Dieu, toutes choses sont possibles.

Les richesses exposent ceux qui les possèdent, par le bien-être, le contentement et la considération qu'elles procurent, à s'attacher tellement à la terre que le ciel soit pour eux sans attrait, et qu'ils ne ressentent ni goût ni affection pour ce qui est d'en haut. Enivrés de leur félicité temporelle, ils ne songent qu'à la conservation et à l'accroissement de leurs biens, et plus leurs richesses augmentent, plus ils se laissent fasciner par elles (XIII, 22), y mettant leur confiance (Marc, X, 24), au lieu de se confier en Dieu. Elles sont un péril pour ceux-là mêmes qui ne se croient préoccupés que de la vie éternelle, comme le jeune riche qui vient de s'éloigner tout triste. Aussi Jésus emploie-t-il les termes les plus énergiques pour signaler le danger auquel ils sont exposés. Plus l'image à laquelle il a recours pour donner une idée des difficultés qu'ils ont devant eux est étrange par la disproportion de ses parties, plus elle est de nature à faire impression. Les disciples qui savent que si tous ne sont pas riches, la plupart de ceux qui ne le sont pas désirent passionnément de le devenir, en sont si frappés qu'ils s'écrient : « Qui donc peut être sauvé ? » Ils ne donnaient pro-

bablement pas à ces mots ni à ceux de *royaume des cieux* le sens élevé que Jésus leur attribuait ; mais c'est en en fixant la signification par l'usage qu'il en faisait, qu'il s'efforçait de les faire entrer peu à peu dans sa pensée. Au reste, s'il y a des obstacles au salut dans une grande prospérité, il y en a aussi dans l'état opposé ; il y en a dans toutes les situations où les hommes peuvent se trouver. Et c'est pour cela que, sans tenir compte des différences qui proviennent des circonstances extérieures et qui diversifient les tentations, il déclare d'une manière générale que si l'on ne regarde qu'à eux, il y a, pour tous indistinctement, impossibilité absolue d'être sauvés. Mais, après avoir effrayé ainsi ses disciples, il les rassure aussitôt en ajoutant que toutes choses sont possibles à Dieu. C'est lui seul qui sauve, parce que c'est lui seul qui pardonne et qui sanctifie. Il faut donc que les hommes aient foi en sa puissance et en sa miséricorde, et qu'ils recourent à sa grâce ; car il a le pouvoir d'arracher l'amour des richesses du cœur du riche, d'étouffer le murmure, l'inquiétude et l'envie dans le cœur du pauvre, et de renouveler pour le ciel l'homme né de la chair en le faisant naître de l'Esprit. (Jean, III, 6, 8.)

XIX, 27. Τότε ἀποκριθεὶς ὁ Πέτρος εἶπεν αὐτῷ· Ἰδού, ἡμεῖς ἀφήκαμεν πάντα καὶ ἠκολουθήσαμέν σοι· τί ἄρα ἔσται ἡμῖν;

XIX, 27. Alors Pierre, prenant la parole, lui dit : Voici, nous avons, nous, tout laissé et nous t'avons suivi : que nous arrivera-t-il donc ?

28. Ὁ δὲ Ἰησοῦς εἶπεν αὐτοῖς· Ἀμὴν λέγω ὑμῖν, ὅτι

28. Jésus leur dit : En vérité, je vous le dis, vous qui m'avez

ὑμεῖς οἱ ἀκολουθήσαντές μοι ἐν τῇ παλιγγενεσίᾳ (1), ὅταν καθίσῃ ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου ἐπὶ θρόνου δόξης αὐτοῦ, καθίσεσθε

suivi, lors de la renaissance, quand le Fils de l'homme sera assis sur le trône de sa gloire, vous aussi vous serez assis sur

(1) « Παλιγγενεσία est un de ces mots nombreux que l'Évangile « a trouvés et que, pour ainsi dire, il a glorifiés... Παλιγγενεσία, « qui signifie dans le grec païen et dans le grec juif un recou- « vrement, un amendement, un réveil, n'y atteint cependant jamais « à la profondeur de signification que ce mot acquiert dans le « langage chrétien ; il n'en approche pas même. Nous ne le ren- « controns pas une seule fois dans l'A. T. (dans Job XIV, 14, « c'est πάλιν γίνεσθαι), et deux fois seulement dans le Nouveau « (Matthieu, XIX, 28 ; Tite, III, 5) ; mais dans ces deux cas, chose « remarquable, c'est avec des significations apparemment diffé- « rentes. Dans les paroles de notre Seigneur, il y a évidemment « une allusion à la nouvelle naissance de toute la création, à « l'ἀποκατάστασις πάντων (Actes, III, 21), renouvellement qui « aura lieu quand le Fils de l'homme viendra dans sa gloire, « tandis que le *baptême de la régénération* se rapporte à la « nouvelle naissance, au réenfantement non pas de toute la créa- « tion, mais de l'âme seule, fait incessant dans la nouvelle Alliance. « Est-ce que παλιγγενεσία s'emploie donc dans deux sens diffé- « rents, sans lien commun entre eux ? Nullement : une telle sup- « position serait contraire à toutes les lois du langage. Le fait est « plutôt que le Seigneur se sert du mot dans un sens plus large, « et l'Apôtre, dans un sens plus étroit. Ce sont deux cercles « d'idée, dont l'un est plus étendu que l'autre, mais dont le centre « est le même... Le premier siége de la παλιγγενεσία, c'est l'âme « de l'homme, et c'est d'*elle* que parle l'apôtre ; mais après y avoir « établi son centre, la palingénésie s'étend en cercles toujours plus « grands, et d'abord elle atteint le corps de l'homme, dont le jour « de la résurrection est le jour de sa παλιγγενεσία. Les Pères « avaient donc jusqu'à un certain point raison, en faisant de « παλιγγενεσία, dans Matthieu, XIX, 28, l'équivalent d'ἀνάστασις, « et en employant eux-mêmes continuellement ces mots comme « synonymes. (EUSEB., *Hist. eccl.*, V, 1, 58 ; SUICER, *Thes.*) « Sans doute que notre Seigneur, dans le passage cité, pré- « suppose la résurrection, mais il y inclut bien plus qu'elle. « Par delà le jour de la résurrection, ou, peut-être, à la même « époque, un jour viendra, que toute la nature se dépouillera de

καὶ ὑμεῖς ἐπὶ δώδεκα θρόνους, κρίνοντες τὰς δώδεκα φυλὰς τοῦ Ἰσραήλ.

29. Καὶ πᾶς ὅστις ἀφῆκεν οἰκίας ἢ ἀδελφοὺς ἢ ἀδελφὰς ἢ πατέρα ἢ μητέρα ἢ γυναῖκα ἢ τέκνα ἢ ἀγροὺς ἕνεκεν τοῦ ὀνόματός μου, ἑκατονταπλασίονα λήψεται καὶ ζωὴν αἰώνιον κληρονομήσει.

30. Πολλοὶ δὲ ἔσονται πρῶτοι ἔσχατοι, καὶ ἔσχατοι πρῶτοι.

douze trônes, jugeant les douze tribus d'Israël;

29. Et tout homme qui aura laissé maisons, ou frères, ou sœurs, ou père, ou mère, ou femme, ou enfants, ou des champs, à cause de mon nom, recevra cent fois autant et héritera la vie éternelle.

30. Mais beaucoup d'entre les premiers seront des derniers, et d'entre les derniers seront des premiers.

La conduite des apôtres avait été l'inverse de celle du jeune riche. Tandis qu'il avait refusé de se séparer de ce qu'il possédait pour suivre Jésus, eux ils avaient quitté, les uns leurs filets (IV, 20), les autres leur barque et leur père (IV, 22), cet autre encore son bureau des impôts (IX, 9), et ils l'avaient suivi. Il est vrai que l'amour du prochain n'était pour rien

« ses vêtements souillés et se revêtira de sa robe de fête; c'est le « jour de la *restauration de toutes choses* (Actes, III, 21), le « jour *des nouveaux cieux et de la nouvelle terre* (Apocalypse, « XXI, 1), le jour après lequel, nous dit saint Paul, toute la « création *soupire et est en travail jusqu'à présent.* (Romains, « VIII, 21-23.) Dès maintenant l'homme est l'objet de la παλιγ- « γενεσία et de la merveilleuse transformation qu'elle implique; « mais en ce jour-là cette transformation embrassera le monde « entier, dont l'homme est la figure centrale. — On voit ici la « conciliation des deux passages : dans l'un le renouvellement est « considéré comme appartenant à l'âme seule, et dans l'autre à « toute la création des rachetés. Les deux se rapportent au même « événement, mais à des époques et à des degrés différents de « son développement. » (*Synonymes du Nouveau Testament*, par R.-C. Trench; *traduit de l'anglais par* Clément de Faye. 1869. Pages 69-73.)

dans leur détermination, et en outre, qu'ils n'avaient pas de grands biens. Mais comme tout est relatif, le peu qu'ils abandonnaient pouvait, dans leur situation, leur paraître un grand sacrifice. L'exclamation de Pierre : « Nous avons tout laissé, » fait voir qu'ils en jugeaient effectivement ainsi. Mais sa question : « Que « nous arrivera-t-il donc? » nous montre que leur désintéressement n'était pas parfait. Ils aspiraient après des récompenses mondaines. Si nous ne savons que d'un seul d'entre eux qu'il avait la soif de l'or, nous savons de plusieurs qu'ils avaient l'ambition des grandeurs. Mais Jésus ne les promet pas plus que les richesses à ceux qui s'attachent à lui. De même qu'il avait dit au jeune homme qui vient de s'éloigner que c'est dans le ciel qu'il aurait un trésor s'il renonçait à s'amasser des trésors sur la terre, de même c'est dans la vie future seulement, quand il sera assis sur le trône de sa gloire, qu'il accordera à ses apôtres une élévation qu'il décrit magnifiquement et qui laissera loin derrière elle celle qu'ils voudraient obtenir dans la vie présente. Ces promesses répondaient toutes deux par leur forme aux préoccupations diverses de ceux à qui elles étaient adressées; mais en transportant dans une autre économie la réalisation de leurs désirs, elles leur donnaient une hauteur et une dignité qu'ils n'y avaient pas attachées. Nous ne pouvons, d'après les termes dont Jésus se sert, nous représenter clairement quelle sera alors leur récompense; mais comme il leur a tenu une seconde fois un langage

tout semblable, on en peut conclure qu'il y a plus que des images dans les mots qu'il a employés en ces deux occasions : « Vous êtes ceux qui avez persévéré « avec moi dans mes épreuves, leur dira-t-il plus « tard ; c'est pourquoi je dispose du royaume en vo- « tre faveur, comme mon Père en a disposé pour « moi, afin que vous mangiez et que vous buviez à « ma table dans mon royaume, et que vous soyez « assis sur des trônes, pour juger les douze tribus « d'Israël. » (Luc, XXII, 28-30.) Quel contraste entre ces paroles et celles par lesquelles il leur avait prédit qu'on les persécuterait par toutes les villes d'Israël et qu'on les ferait mourir ! (X, 21, 23.) Il y a tout un monde entre elles : leurs souffrances devaient correspondre à son abaissement ; leur gloire correspondra à sa gloire.

Ce que Jésus ajoute ne concerne plus seulement Pierre et ses compagnons, mais tous ceux qui, à cause de lui, feront le sacrifice de leurs intérêts ou de leurs affections. (X, 37.) Ils recevront le centuple « en ce temps-ci, avec des persécutions, » dit un autre évangéliste, « et dans le siècle à venir la vie éter- « nelle. » (Marc, X, 30.) Déjà durant cette vie, ils trouveront dans l'amour fraternel qui leur sera témoigné de larges compensations à leurs renoncements, et après elle, ils hériteront la vie pour laquelle sont les meilleures promesses.

Mais que l'on y prenne garde, il ne servira de rien d'avoir été quelque temps parmi les plus empressés, si l'on se laisse devancer ensuite par ceux

qui se tenaient d'abord à l'écart. Les promesses de l'Évangile supposent toutes la persévérance chez ceux à qui elles sont faites, et il faut se dire, à la suite de toutes : « Pourvu que nous conservions jusqu'à la « fin ce qui nous soutient dès le commencement. » (Hébreux, III, 14.) Le jeune riche, qui était accouru auprès de Jésus (Marc, X, 17) rempli d'ardeur pour le ciel, et qui, après cela, s'en est allé tout triste, nous est un exemple de ce qui arrive à un grand nombre ; aussi est-ce une leçon générale que Jésus a voulu tirer pour ses disciples de ce fait particulier, quand il leur a dit, comme correctif aux promesses qu'ils viennent d'entendre : « Mais beaucoup d'entre « les premiers seront des derniers, et d'entre les der- « niers seront des premiers. »

Cette sentence comprend deux déclarations distinctes, qui, par leur opposition, forment un tout en se complétant mutuellement, mais que l'on peut aussi considérer et appliquer chacune séparément. La première seule, ***Beaucoup d'entre les premiers seront des derniers***, sert de conclusion au récit qui la précède, tandis que la seconde, ***Beaucoup d'entre les derniers seront des premiers***, sert seule à introduire la parabole qui la suit. Les sujets traités dans les deux fragments sont entièrement différents; mais la transition est préparée par la maxime qui les unit, et qui se rattache par l'un ou l'autre de ses bouts à chacun d'eux.

L'intention de saint Matthieu, en recueillant en cet endroit la parabole qu'on va lire et qui n'a été in-

sérée que dans son Évangile, me paraît avoir été d'appeler l'attention sur une dernière disposition, nous verrons tout à l'heure laquelle, aussi nécessaire aux disciples du Christ, en vue du royaume des cieux qui est proche, qu'aucune de celles qu'il a mentionnées jusqu'à présent.

XX, 1. Ὁμοία γάρ ἐστιν ἡ βασιλεία τῶν οὐρανῶν ἀνθρώπῳ οἰκοδεσπότῃ, ὅστις ἐξῆλθεν ἅμα πρωῒ μισθώσασθαι ἐργάτας εἰς τὸν ἀμπελῶνα αὐτοῦ.	XX, 1. Car le royaume des cieux est semblable à un chef de famille qui sortit de grand matin, afin d'engager des ouvriers pour sa vigne.
2. Συμφωνήσας δὲ μετὰ τῶν ἐργατῶν ἐκ δηναρίου τὴν ἡμέραν ἀπέστειλεν αὐτοὺς εἰς τὸν ἀμπελῶνα αὐτοῦ.	2. Et ayant fait accord avec les ouvriers à un denier pour la journée (1), il les envoya à sa vigne.
3. Καὶ ἐξελθὼν περὶ τρίτην ὥραν εἶδεν ἄλλους ἑστῶτας ἐν τῇ ἀγορᾷ ἀργούς·	3. Étant ressorti vers la troisième heure, il en vit d'autres qui se tenaient sur la place sans rien faire.
4. Κἀκείνοις εἶπεν· Ὑπάγετε καὶ ὑμεῖς εἰς τὸν ἀμπελῶνα, καὶ ὃ ἐὰν ᾖ δίκαιον, δώσω ὑμῖν.	4. Et il leur dit : Allez, vous aussi, à la vigne, et ce qui sera juste, je vous le donnerai.
5. Οἱ δὲ ἀπῆλθον. Πάλιν ἐξελθὼν περὶ ἕκτην καὶ ἐννάτην ὥραν ἐποίησεν ὡσαύτως.	5. Et ils y allèrent. Étant sorti de nouveau vers la sixième et la neuvième heure, il fit de même.
6. Περὶ δὲ τὴν ἑνδεκάτην ὥραν ἐξελθὼν εὗρεν ἄλλους ἑστῶτας	6. Puis, étant sorti vers la onzième heure, il en trouva d'au-

(1) « Non est h. l. sermo de pluribus, sed de uno tantum die. » (KUINOEL, *Commentarius in libros Novi Testamenti historicos*. Vol. I, page 552.) — Les Juifs divisaient la journée en douze heures. (Jean, XI, 9.) En les comptant du lever du soleil à l'équinoxe, ou de six heures après minuit, leur troisième heure correspond, suivant notre manière de compter les heures, à neuf heures du matin, leur sixième heure à midi, leur neuvième heure à trois heures après midi, et leur onzième heure à cinq heures du soir. Le jour finissait ainsi à six heures. La nuit était divisée en quatre veilles, de trois heures chacune.

[ἀργοὺς] καὶ λέγει αὐτοῖς· Τί ὧδε ἑστήκατε ὅλην τὴν ἡμέραν ἀργοί;

tres qui étaient désœuvrés, et il leur dit : Pourquoi vous tenez-vous ici tout le jour sans rien faire ?

7. Λέγουσιν αὐτῷ· Ὅτι οὐδεὶς ἡμᾶς ἐμισθώσατο. Λέγει αὐτοῖς· Ὑπάγετε καὶ ὑμεῖς εἰς τὸν ἀμπελῶνα· καὶ ὃ ἐὰν ᾖ δίκαιον, λήψεσθε.

7. Ils lui dirent : Parce que personne ne nous a loués. Il leur dit : Allez, vous aussi, à la vigne, et ce qui sera juste, vous le recevrez.

8. Ὀψίας δὲ γενομένης λέγει ὁ κύριος τοῦ ἀμπελῶνος τῷ ἐπιτρόπῳ αὐτοῦ· Κάλεσον τοὺς ἐργάτας, καὶ ἀπόδος αὐτοῖς τὸν μισθόν, ἀρξάμενος ἀπὸ τῶν ἐσχάτων ἕως τῶν πρώτων.

8. Or, quand le soir fut venu, le maître de la vigne dit à son intendant : Appelle les ouvriers et fais-leur la paye, en commençant par les derniers et finissant par les premiers.

9. Καὶ ἐλθόντες οἱ περὶ τὴν ἑνδεκάτην ὥραν ἔλαβον ἀνὰ δηνάριον.

9. Ceux loués vers la onzième heure étant venus, ils reçurent chacun un denier.

10. Ἐλθόντες δὲ οἱ πρῶτοι ἐνόμισαν, ὅτι πλείονα λήψονται· καὶ ἔλαβον καὶ αὐτοὶ ἀνὰ δηνάριον.

10. Les premiers, quand ils vinrent, pensaient qu'ils recevraient plus. Eux aussi, ils reçurent chacun un denier.

11. Λαβόντες δὲ ἐγόγγυζον κατὰ τοῦ οἰκοδεσπότου,

11. Mais, en le recevant, ils murmuraient contre le chef de famille,

12. Λέγοντες· ὅτι οὗτοι οἱ ἔσχατοι μίαν ὥραν ἐποίησαν, καὶ ἴσους ἡμῖν αὐτοὺς ἐποίησας, τοῖς βαστάσασι τὸ βάρος τῆς ἡμέρας καὶ τὸν καύσωνα.

12. Disant : Ceux-ci, les derniers venus, n'ont fait qu'une heure, et tu les as égalés à nous, qui avons porté le poids du jour et de la chaleur (1).

13. Ὁ δὲ ἀποκριθεὶς εἶπεν ἑνὶ αὐτῶν· Ἑταῖρε, οὐκ ἀδικῶ σε· οὐχὶ δηναρίου συνεφώνησάς μοι;

13. Mais il répondit à l'un d'eux : Mon ami, je ne te fais point de tort. N'est-ce pas à raison d'un denier que tu as fait accord avec moi ?

14. Ἆρον τὸ σὸν καὶ ὕπαγε. Θέλω δὲ τούτῳ τῷ ἐσχάτῳ δοῦναι ὡς καὶ σοί.

14. Prends ce qui te revient et t'en va. Je veux donner à ce dernier venu comme à toi.

(1) Littéralement : *et la chaleur;* mais la phrase est devenue proverbiale en français sous cette forme. Voir le *Dictionnaire de l'Académie*, au mot *Poids*.

15. Ἢ οὐκ ἔξεστί μοι ποιῆσαι ὃ θέλω ἐν τοῖς ἐμοῖς; ἢ ὁ ὀφθαλμός σου πονηρός ἐστιν, ὅτι ἐγὼ ἀγαθός εἰμι;
16. Οὕτως ἔσονται οἱ ἔσχατοι πρῶτοι, καὶ οἱ πρῶτοι ἔσχατοι. Πολλοὶ γάρ εἰσι κλητοί, ὀλίγοι δὲ ἐκλεκτοί.

15. Ne m'est-il pas permis de faire ce que je veux de ce qui est à moi ? Ou ton œil est-il mauvais parce que je suis bon (1)?
16. Ainsi les derniers seront les premiers, et les premiers seront les derniers; car beaucoup sont appelés, mais peu sont élus.

Quelques-uns ont pensé que les ouvriers appelés au travail de la vigne à différentes heures représentent, dans cette similitude, les hommes appelés au service de Dieu aux différents âges de la vie. Elle doit servir, selon eux, à encourager les personnes qui ont tardé longtemps à se donner à lui, et les empêcher de croire que la vieillesse la plus avancée, s'ils ne se convertissent qu'après l'avoir atteinte, puisse diminuer leur récompense (2). Mais comment expliquer, avec ce sens, les murmures que les premiers ouvriers loués font entendre lorsqu'ils voient que les derniers leur sont égalés ? L'expérience nous apprend que ceux qui se sont donnés à Dieu dans leur jeunesse, bien loin de se plaindre de ce que les grâces qui leur sont assurées le sont aussi à ceux qui ne se tournent vers lui qu'à l'approche de la mort, s'en réjouissent au contraire : il faut donc abandonner cette interprétation et en chercher une autre.

Une remarque peut nous mettre sur la voie; c'est que ces noms de *premiers* et de *derniers*, par lesquels

(1) Nous dirions : « Ou es-tu fâché de voir que je suis bon? »
(2) CHRYSOSTOME, *Homélies sur l'Evangile de saint Matthieu*, LXIIe Homélie. Tome III, page 134.

les deux groupes d'ouvriers, loués les uns dès le matin, les autres au déclin du jour, sont désignés ici, servent ailleurs, dans une sentence toute semblable à celles par lesquelles s'ouvre et se ferme cette parabole, à désigner les Juifs et les Gentils. (Luc, XIII, 28-30.) Non-seulement l'Éternel a choisi d'ancienneté les descendants d'Israël d'entre tous les peuples (Deutéronome, X, 15), mais à l'entrée des temps évangéliques, ils ont été les premiers appelés, les seuls même pendant longtemps. C'est exclusivement aux « brebis perdues de la maison d'Israël » que furent successivement envoyés Jean le Baptiste (III, 2), Jésus (IV, 17), les douze apôtres (X, 7) et les soixante et dix disciples (Luc, X, 9), pour leur prêcher la conversion et leur annoncer que le royaume des cieux était proche. Ils sont figurés, et par ceux engagés de grand matin, et par ceux envoyés à la vigne à la troisième, à la sixième et à la neuvième heure. Quant aux ouvriers que personne n'avait loués, et qui le seront à la onzième heure, ce sont les Gentils, dont le tour viendra enfin. En effet, « toutes les nations se- « ront instruites. » (XXVIII, 19.) « Tous les bouts « de la terre verront le salut de notre Dieu. » (Ésaïe, LII, 10.) Ce sera le temps où Dieu donnera « aux « Gentils même la repentance, afin qu'ils aient la « vie » (Actes, XI, 18), et « où ils seront amenés à « l'obéissance de la foi. » (Romains, I, 5.) Alors se réalisera pour tous l'égalité de grâces représentée par l'égalité du salaire des différentes classes d'ouvriers. Alors aussi on dira ouvertement que les Gentils ont

part aux biens spirituels des Juifs (Romains, XV, 27), qu'ils sont leurs cohéritiers, qu'ils « font un même « corps avec eux, qu'ils participent à la promesse que « Dieu a faite en Christ par l'Évangile. » (Éphésiens, III, 6.) Mais Jésus prévoit que quand il commencera à en être ainsi, il y aura des murmures parmi les Juifs convertis. Ils ne se sont pas faits immédiatement à l'idée que les Gentils convertis comme eux entreraient dans l'alliance nouvelle au même titre et avec les mêmes priviléges que ceux qui avaient fait partie de l'ancienne alliance. Toute une époque a été remplie par la résistance opposée à saint Paul par ceux d'entre eux qui étaient le plus imbus de l'orgueil et des préjugés de leurs compatriotes, et c'est ceux-là que Jésus a en vue dans la réprimande qui termine la parabole.

Mais il n'en doit pas être ainsi dans le royaume des cieux. Au lieu d'être mécontents et jaloux des grâces que Dieu y accorde aux derniers venus, il faut que les premiers l'en bénissent et s'en réjouissent avec eux. N'en pas éprouver le besoin serait être privé de l'une des dispositions les plus nécessaires aux disciples en ces temps solennels où Juifs et Gentils devant par Christ avoir, « les uns et les autres, accès auprès du « Père dans un même Esprit, » le mur de séparation entre eux allait être abattu. (Éphésiens, II, 14, 18.) L'endurcissement d'une partie d'Israël, au moment même où les nations commenceront à se convertir, ôtera d'ailleurs aux Juifs tout sujet de s'élever au-dessus des Gentils. Jésus y fait allusion en répétant à la suite

de la parabole, mais en en renversant les termes, la sentence par laquelle il l'a introduite. « Ainsi, dit-il, « les derniers seront les premiers, et les premiers « seront les derniers. » Puis il explique en quel sens il a voulu faire cette application nouvelle du membre de phrase qui se trouve ainsi rejeté à la fin, lorsqu'il ajoute : « car beaucoup sont appelés, mais peu « sont élus. » Les *appelés*, c'est tout ce peuple dont la vocation a été préparée de loin par des dispensations si merveilleuses; les *élus*, ce sont ceux-là seulement pour qui, dans ses rangs, l'enfant né à Bethléhem sera une occasion de relèvement. (Luc, II, 34.)

Nous avons vu dans cette section, d'après les instructions données par Jésus à ses disciples avant son départ de la Galilée et pendant son séjour en Pérée, ce qu'ils doivent être pour appartenir au royaume des cieux. Il faut qu'ils soient humbles (XVIII, 1-14), toujours disposés à pardonner (XVIII, 15-35), purs dans le mariage et dans le célibat (XIX, 1-15), affectionnés aux choses d'en haut et non à celles de la terre (XIX, 16-30), et prêts à accueillir comme des frères et des coopérateurs, et comme leurs égaux dans l'Église, les Gentils qui y entreront quand le temps des Gentils sera venu, quoiqu'ils les aient méprisés jusque-là. (XX, 1-16.) En étant renouvelés ainsi dans leur esprit et dans leur vie, ils montreront qu'ils sont les enfants du Roi du ciel, exempts à ce titre, ainsi que le Fils unique venu du Père, de payer les didrachmes,

comme les enfants des rois de la terre le sont de payer les tributs et le cens (XVII, 24-27), et affranchis des lois de la servitude, parce que leur plus grand désir sera de faire continuellement la volonté de leur Père qui est aux cieux.

CINQUIÈME PARTIE.

I. ACCLAMATIONS AU FILS DE DAVID. MÉCONNAISSANCE DU FILS DE DIEU.

XX, 17. Καὶ ἀναβαίνων ὁ Ἰησοῦς εἰς Ἱεροσόλυμα παρέλαβε τοὺς δώδεκα μαθητὰς κατ' ἰδίαν ἐν τῇ ὁδῷ καὶ εἶπεν αὐτοῖς·

18. Ἰδού, ἀναβαίνομεν εἰς Ἱεροσόλυμα, καὶ ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου παραδοθήσεται τοῖς ἀρχιερεῦσι καὶ γραμματεῦσι· καὶ κατακρινοῦσιν αὐτὸν θανάτῳ,

19. Καὶ παραδώσουσιν αὐτὸν τοῖς ἔθνεσιν εἰς τὸ ἐμπαῖξαι καὶ μαστιγῶσαι καὶ σταυρῶσαι· καὶ τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ ἀναστήσεται.

20. Τότε προσῆλθεν αὐτῷ ἡ μήτηρ τῶν υἱῶν Ζεβεδαίου μετὰ τῶν υἱῶν αὐτῆς, προσκυνοῦσα καὶ αἰτοῦσά τι παρ' αὐτοῦ.

21. Ὁ δὲ εἶπεν αὐτῇ· Τί θέλεις; Λέγει αὐτῷ· Εἰπέ, ἵνα καθίσωσιν οὗτοι οἱ δύο υἱοί μου εἷς ἐκ δεξιῶν σου καὶ εἷς ἐξ εὐωνύμων σου ἐν τῇ βασιλείᾳ σου.

22. Ἀποκριθεὶς δὲ ὁ Ἰησοῦς εἶπεν· Οὐκ οἴδατε, τί αἰτεῖσθε. Δύνασθε πιεῖν τὸ ποτήριον, ὃ ἐγὼ

XX, 17. Et Jésus, montant à Jérusalem, prit les douze disciples à part pendant le chemin et leur dit :

18. Voici, nous montons à Jérusalem, et le Fils de l'homme sera livré aux archiprêtres et aux scribes ; et ils le condamneront à mort,

19. Et le livreront aux Gentils, pour être moqué et flagellé et crucifié ; et le troisième jour il ressuscitera.

20. Alors la mère des fils de Zébédée s'approcha de lui avec ses fils, et lui demanda, en se prosternant, de lui accorder quelque chose.

21. Mais il lui dit : Que veux-tu ? Elle lui dit : Dis que mes deux fils que voici soient assis, l'un à ta droite et l'autre à ta gauche, dans ton royaume.

22. Mais Jésus répondit : Vous ne savez ce que vous demandez. Pouvez-vous boire la coupe que

μέλλω πίνειν; ἢ τὸ βάπτισμα, ὃ ἐγὼ βαπτίζομαι (1), βαπτισθῆναι; Λέγουσιν αὐτῷ· Δυνάμεθα.

je dois boire, ou être baptisés du baptême dont je suis baptisé? Ils lui dirent : Nous le pouvons.

23. Καὶ λέγει αὐτοῖς· Τὸ μὲν ποτήριόν μου πίεσθε καὶ τὸ βάπτισμα, ὃ ἐγὼ βαπτίζομαι, βαπτισθήσεσθε· τὸ δὲ καθίσαι ἐκ δεξιῶν μου καὶ ἐξ εὐωνύμων μου οὐκ ἔστιν ἐμὸν δοῦναι, ἀλλ' οἷς ἡτοίμασται ὑπὸ τοῦ πατρός μου (2).

23. Et lui, leur dit : Vous boirez ma coupe en effet, et vous serez baptisés du baptême dont je suis baptisé; mais d'être assis à ma droite et à ma gauche, je n'ai pas à l'accorder, mais ce sera donné à ceux pour qui cela a été préparé par mon Père.

24. Καὶ ἀκούσαντες οἱ δέκα ἠγανάκτησαν περὶ τῶν δύο ἀδελφῶν.

24. Les dix autres, l'ayant appris, furent indignés contre les deux frères.

25. Ὁ δὲ Ἰησοῦς προσκαλεσάμενος αὐτοὺς εἶπεν· Οἴδατε, ὅτι οἱ ἄρχοντες τῶν ἐθνῶν κατακυριεύουσιν αὐτῶν, καὶ οἱ μεγάλοι κατεξουσιάζουσιν αὐτῶν.

25. Jésus, les ayant appelés, dit : Vous savez que les chefs des nations les maîtrisent, et que les grands ont autorité sur elles.

26. Οὐχ οὕτως ἔσται ἐν ὑμῖν· ἀλλ' ὃς ἐὰν θέλῃ ἐν ὑμῖν μέγας γενέσθαι, ἔστω ὑμῶν διάκονος·

26. Il n'en sera pas ainsi entre vous; mais celui qui voudra devenir grand parmi vous, qu'il soit votre serviteur;

27. Καὶ ὃς ἐὰν θέλῃ ἐν ὑμῖν εἶναι πρῶτος, ἔστω ὑμῶν δοῦλος·

27. Et celui qui voudra être premier parmi vous, qu'il soit votre esclave;

28. Ὥσπερ ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώ-

28. Tout comme le Fils de

(1) « Presens βαπτίζομαι vim habet Futuri, atque positum est « pro μέλλω βαπτίζεσθαι. Sed hæc ipsa verba τὸ βάπτισμα... « βαπτισθῆναι h. l. (et ... βαπτισθήσεσθε, v. 23) in plerisque « codd. et verss. desunt. » (KUINOEL, *Commentarius in libros Novi Testamenti historicos*. Vol. I, page 562.)

(2) « Ἀλλά n'est pas ici au lieu de εἰ μή. La conjonction « signifie *mais* (*sondern*). On doit sous-entendre après elle « δοθήσεται, contenu dans δοῦναι qui la précède. » (WINER, *Grammatik des neutestamentlichen Sprachidioms*, 4e édition, page 530.) — « C'est une expression défectueuse où il faut sup- « pléer quelque chose. » (J. LE CLERC, *Le Nouveau Testament traduit sur l'original*, 1703. Page 82.)

του οὐκ ἦλθε διακονηθῆναι, ἀλλὰ διακονῆσαι καὶ δοῦναι τὴν ψυχὴν αὐτοῦ λύτρον (1) ἀντὶ πολλῶν.

l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour un grand nombre.

Nous avons vu, dans la quatrième partie de cet *Essai*, comment Jésus, qui se nommait habituellement le Fils de l'homme, s'est appliqué, depuis le jour où Simon-Pierre reconnut en lui le Christ, le Fils du Dieu vivant (XVI, 16), à rectifier les idées que ses disciples se faisaient du royaume qu'il venait fonder sur la terre, et qui, leur disait-il, devait subsister dans les cieux. Il commença alors à leur déclarer qu'il fallait qu'il allât à Jérusalem, qu'il souffrît beaucoup de la part des anciens, des archiprêtres et des scribes, et qu'il fût mis à mort, mais pour se réveiller le troisième jour à la vie. En même temps qu'il leur annonçait sa passion, il les préparait à la souffrance, n'engageant à venir après lui que ceux qui voulaient renoncer à eux-mêmes et prendre leur croix pour le suivre. Quand ils s'élevaient, il les abaissait, et pour qu'ils ne pussent se faire aucune illusion sur le caractère spirituel de sa royauté, il revenait sans cesse sur les qualités morales qu'il exigeait de ceux qui aspireraient à faire partie de son peuple.

C'est aux instructions données en Pérée par son maître, que Matthieu a emprunté les derniers ensei-

(1) Λύτρον. Seuls emplois du mot : ici et Marc, X, 45. Ἀντίλυτρον, mot qui a le même sens, particulier au N. T., ne s'y trouve qu'une fois : I. Timothée, II, 6.

gnements ayant ce but qu'il a recueillis. Le Seigneur était encore dans cette contrée lorsque, sur la nouvelle de la maladie de Lazare, il se décida à retourner en Judée. A son arrivée à Béthanie, Lazare était mort depuis quatre jours; mais Jésus avait dit à Marthe : « Ton frère ressuscitera, » et quand il l'appela, Lazare sortit vivant du sépulcre. (Jean, XI, 1-44.)

Ce miracle, en raison duquel beaucoup de Juifs crurent en Jésus, donna lieu à une réunion du conseil, dans laquelle on résolut de le faire mourir (et cela sans avoir fait aucune enquête sur sa culpabilité), de peur que tout le monde ne crût en lui. Il partit en conséquence de Judée, et se retira secrètement avec ses disciples à Éphraïm (Jean, XI, 54), non loin du désert de ce nom, à quelques lieues au nord de Jérusalem. Les archiprêtres et les pharisiens firent alors commandement à ceux qui sauraient où il était de le faire connaître, afin qu'on pût se saisir de lui. Matthieu a passé tout cela sous silence. Il ne reprend son récit qu'au moment où Jésus, à l'approche de la Pâque, a quitté Éphraïm (Jean, XI, 53) pour aller à Jéricho, d'où il voulait se rendre à la fête.

Ses disciples le suivaient pleins de crainte sur ce qui pourrait arriver (Marc, X, 32), n'ayant pas oublié tout ce qu'on avait entrepris déjà contre lui. (Jean, VII, 1-32; VIII, 59; X, 31, 39.) Mais, au lieu de les rassurer, il leur répète ce qu'il leur a déclaré plusieurs fois sur le sort qui lui est réservé dans la

ville sainte, en y ajoutant des détails qu'il ne leur avait pas donnés encore : « Voici, nous montons à « Jérusalem, leur dit-il, et le Fils de l'homme sera « livré aux archiprêtres et aux scribes ; et ils le con- « damneront à mort et le livreront aux Gentils, pour « être moqué et flagellé et crucifié ; et le troisième « jour il ressuscitera. » *Nous y montons!* Ce qu'il leur a annoncé précédemment est donc sur le point d'arriver : on va le faire mourir, et c'est le supplice infamant de la croix, duquel il fait mention ici pour la première fois en termes exprès, quoiqu'il y ait fait allusion ailleurs (Jean, III, 14; VIII, 28), qui lui sera infligé. Quand on se rappelle les instructions dont Jésus avait accompagné ses déclarations antérieures sur le même sujet, il semble que les apôtres auraient dû être tout préparés à entrer dans sa pensée ; mais il n'en était rien, et les récits de cette section me paraissent destinés à nous faire connaître leurs sentiments et ceux du peuple à la veille du dénoûment qui approchait.

La résurrection de Lazare dont ils avaient été les témoins devait les encourager à attendre avec confiance celle de leur maître, après qu'il aurait été crucifié. Mais comme ils étaient charnels, quelques-uns d'eux, au lieu de se laisser seulement rassurer par elle, n'ont-ils pas pu se dire, que puisque la mort de Lazare ne l'avait pas empêché, après sa sortie du tombeau, de reprendre son train de vie ordinaire (Jean, XII, 2), celle de Jésus ne l'empêcherait pas non plus, lorsqu'il serait ressuscité, de fonder le

royaume temporel qu'ils attendaient? Et s'ils raisonnaient ainsi, plus il leur disait que sa mort était proche, plus ils pouvaient trouver à propos de songer à ce qui, selon eux, devait la suivre. Voilà comment je m'explique la démarche des deux fils de Zébédée s'approchant avec leur mère, malgré ce qu'ils venaient d'entendre, pour supplier le Seigneur de leur accorder d'être assis dans son royaume, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche. Il avait promis que quand il serait assis sur le trône de sa gloire, ses apôtres seraient assis, eux aussi, sur douze trônes jugeant les douze tribus d'Israël (XIX, 28); mais cela ne suffit pas à Jacques et à Jean, et ils lui demandent, comme marque spéciale de sa faveur, la préséance sur leurs compagnons, ce qui impliquait une autorité supérieure à celle qu'il attribuerait à ceux-ci. Étrange requête de la part de gens auxquels leur maître n'avait pas laissé ignorer qu'on les persécuterait par toutes les villes d'Israël et qu'on les ferait mourir (X, 21, 23), ce qui aurait dû leur faire comprendre que l'accomplissement de la promesse dont ils voulaient tirer plus d'avantage que les autres était réservé pour l'époque glorieuse où tout ce qu'ils auront lié sur la terre sera lié dans les cieux. (XVIII, 18.) A voir leurs préoccupations actuelles, il n'est pas étonnant que Jésus ait trouvé nécessaire de les contraindre à s'embarquer (XIV, 22), quand le peuple voulait l'enlever pour le faire roi (Jean, VI, 15); car ils auraient pu consentir à prêter la main à l'exécution de ce dessein. Quels qu'aient dû être leurs progrès depuis ce

temps-là, c'étaient cependant encore les mêmes hommes, disciples sans doute du Christ, parce qu'il avait les paroles de la vie éternelle (Jean, VI, 68), mais ses partisans au moins autant que ses disciples, parce qu'ils espéraient avoir part à son élévation, lorsque son règne serait venu.

Jésus le sait bien; aussi, s'adressant aux deux frères, et non à leur mère, quoiqu'ils se fussent d'abord servis d'elle pour être leur organe, leur répond-il : « Vous ne savez ce que vous demandez. » Ils ne le savent pas, parce qu'ils ne savent ni quelle est la nature de son royaume, ni combien ce que désignent les mots dont ils usent si légèrement est différent de ce qu'ils désirent réellement obtenir. Et puis, ils devraient réclamer de lui tout autre chose que des grandeurs à cette heure où il vient de leur dire qu'il va être condamné à mort, livré aux Gentils et crucifié. Ne se souviennent-ils donc pas qu'il leur a parlé de leur croix avant même de leur parler de la sienne? (X, 38; XVI, 24.) C'est de souffrir avec lui, et non de régner avec lui, qu'il s'agit maintenant : « Pouvez-vous boire la coupe que je dois boire « et vous laisser submerger par les grosses eaux qui « m'atteignent déjà? » Ces deux images, celle de la coupe et celle de l'immersion ou du baptême, sont empruntées, l'une et l'autre, à la langue de l'Ancien Testament (1). Elles ont trouvé accueil dans la nôtre;

(1) En voici des exemples. Pour la *coupe*, voir : Psaume LXXV, 9; Ésaïe, LI, 17, 22, 23; Jérémie, XXV, 15, 17, 28; Ézéchiel, XXIII, 33. Pour le *baptême* ou l'*immersion*, voir :

car nous disons, à l'imitation des Hébreux, « boire « la coupe amère » et « être plongé dans un abîme, » en parlant des épreuves que nous endurons. « Le « pouvez-vous ? » c'est-à-dire, y êtes-vous préparés intérieurement? vous sentez-vous en état de tout accepter et de souffrir avec moi? avez-vous la foi, qui est aussi nécessaire pour résister aux grosses eaux que pour transporter les montagnes?

Ils répondent : « Nous le pouvons, » résolus qu'ils sont, pour participer aux grandeurs de son règne, à s'associer à la partie douloureuse de la tâche de leur maître, mais sans se douter de ce qu'il leur faudra pour cela de force. C'est ainsi que Pierre s'écriera bientôt, en comptant trop sur lui-même : « Sei-« gneur, je suis tout prêt d'aller avec toi et en prison « et à la mort. » (Luc, XXII, 33.) Et encore : « Pourquoi ne puis-je pas te suivre maintenant? Je « mettrai ma vie pour toi. » (Jean, XIII, 37.)

L'heure viendra en effet, leur dit Jésus, où ils auront à boire sa coupe et à être baptisés de son baptême; mais c'est pour cela qu'au lieu d'élever de

Psaume XVIII, 17; XXXII, 6; XLII, 8; LXIX, 3; CXXIV, 4, 5; Job, XXII, 11. Il suffit de se rappeler que *plonger* et *baptiser* sont synonymes en français et correspondent au même mot grec, pour comprendre qu'*être baptisé du baptême dont Jésus est baptisé* signifie *être plongé dans une détresse semblable à la sienne*. (*Malis submergi quibus ego submergar.* Kuinoel, I, 561.) Le Clerc a traduit : *Pouvez-vous être plongés de la manière dont je serai plongé?* J'ai préféré employer les mots *baptiser* et *baptême*, pour conserver dans la traduction quelque chose de l'effet que leur rapprochement produit dans l'original.

vaines prétentions, ils auraient dû le conjurer de leur accorder son assistance en cette heure-là. Ils ne l'obtiendront que quand ils auront appris par une triste expérience combien ils ont besoin de la demander; et ce qu'ils demandent, ils ne le recevront pas, « parce qu'ils demandent mal, pour satisfaire à leurs « convoitises. » (Jacques, IV, 3.) D'ailleurs, dans le royaume des cieux, il n'y a point « acception de per- « sonnes. » (I. Pierre, I, 17.) Rien ne s'y fait par de simples motifs de préférence. Les récompenses, ainsi que Jésus le leur dit, y appartiennent à ceux qui remplissent les conditions déterminées par son Père, lequel a voulu que l'élévation et le bonheur dans la vie future fussent proportionnés à la piété et à la sainteté en celle-ci. (V, 3-10.) C'est pour eux qu'il les a préparées, de même que par son Esprit il les a préparés pour elles.

Quand les dix autres disciples apprirent ce qui venait de se passer, ils ressentirent une vive indignation de ce que les fils de Zébédée avaient voulu être mis au-dessus d'eux, chacun d'eux nourrissant l'espérance de l'emporter sur les autres, et une même cupidité perverse régnant en tous (1). « Dieu a voulu, « dit saint Jean Chrysostome, que tout le monde « connût combien ils étaient imparfaits d'abord, afin « qu'on admirât davantage ce changement si admi- « rable que la grâce de Dieu a fait dans leurs « cœurs (2). »

(1) J. Calvin, *Commentaires sur le N. T.*, Tome Ier, page 513.
(2) *LXVe Homélie sur l'Évangile de saint Matthieu.*

Jésus, pour couper court à leur ambition, se mit à les reprendre à leur tour. Il leur déclara qu'à l'inverse de ce qui a lieu dans les royaumes de la terre où les princes et les grands commandent avec autorité, dans son royaume ceux qui occupent les premiers rangs doivent considérer leur élévation, non comme une dignité, mais comme une charge, qui les subordonne aux autres. Il faut qu'ils s'abaissent, et qu'aucun office ne leur paraisse vil et abject, lorsqu'il s'agit d'accomplir les devoirs de l'amour fraternel. Serviteurs et esclaves, pour savoir à quoi ces noms les obligent, ils n'ont qu'à regarder au « Fils de « l'homme, qui n'est pas venu, dit-il, pour être « servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon « pour un grand nombre. » Lui, à qui le Père a remis toutes choses entre les mains, il se ceindra d'un linge et il lavera les pieds de ses disciples, afin de leur apprendre à ne trouver trop bas aucun des services qu'ils pourront se rendre les uns aux autres. (Jean, XIII, 3-17.) Lui qui est la vie (Jean XIV, 6), il donne volontairement et de lui-même sa vie (Jean, X, 17, 18), quoique instruit des outrages et du cruel genre de mort qui lui sont destinés (XX, 18, 19), afin qu'elle soit la rançon des nombreux « esclaves du « péché, » et qu'affranchis à ce prix, ils soient « vé« ritablement libres. » (Jean, VIII, 34, 36.) Et eux aussi, comme leur maître, ils doivent être prêts à donner leur vie. C'est la leçon qu'ils tireront de cette parole et de l'exemple que le Christ leur va laisser, lorsqu'ils diront, après l'accomplissement de

son sacrifice : « Nous avons connu ce que c'est que « la charité, en ce qu'il a mis sa vie pour nous; « nous devons donc aussi mettre notre vie pour nos « frères. » (I. Jean, III, 16.) Mais qu'ils étaient loin de songer à se dévouer ainsi, alors qu'ils demandaient à Jésus du pouvoir et des honneurs !

Il importait d'autant plus qu'il dissipât leur erreur et qu'il combattît la passion qui les égarait, qu'ils allaient, en approchant de Jérusalem, trouver le peuple plus disposé à lui faire l'accueil enthousiaste dû au Fils de David.

XX, 29. Καὶ ἐκπορευομένων αὐτῶν ἀπὸ Ἱεριχώ, ἠκολούθησεν αὐτῷ ὄχλος πολύς.	XX, 29. Et comme ils sortaient de Jéricho, une grande foule les suivit.
30. Καὶ ἰδού, δύο τυφλοὶ καθήμενοι παρὰ τὴν ὁδόν, ἀκούσαντες ὅτι Ἰησοῦς παράγει, ἔκραξαν λέγοντες· Ἐλέησον ἡμᾶς, κύριε, υἱὸς Δαυΐδ.	30. Et voici, deux aveugles, assis près du chemin, ayant entendu que Jésus passait, s'écrièrent : Aie pitié de nous, Seigneur, Fils de David !
31. Ὁ δὲ ὄχλος ἐπετίμησεν αὐτοῖς, ἵνα σιωπήσωσιν. Οἱ δὲ μεῖζον ἔκραζον λέγοντες· Ἐλέησον ἡμᾶς, κύριε, υἱὸς Δαυΐδ.	31. Et la foule les voulait obliger à se taire ; mais ils criaient d'autant plus : Aie pitié de nous, Seigneur, Fils de David !
32. Καὶ στὰς ὁ Ἰησοῦς ἐφώνησεν αὐτοὺς καὶ εἶπε· Τί θέλετε ποιήσω ὑμῖν;	32. Jésus, s'étant arrêté, les appela et leur dit : Que voulez-vous que je vous fasse ?
33. Λέγουσιν αὐτῷ· Κύριε, ἵνα ἀνοιχθῶσιν ἡμῶν οἱ ὀφθαλμοί.	33. Ils lui dirent : Seigneur, que nos yeux soient ouverts.
34. Σπλαγχνισθεὶς δὲ ὁ Ἰησοῦς ἥψατο τῶν ὀφθαλμῶν αὐτῶν· καὶ εὐθέως ἀνέβλεψαν αὐτῶν οἱ ὀφθαλμοί· καὶ ἠκολούθησαν αὐτῷ.	34. Et Jésus, ému de compassion, toucha leurs yeux, et aussitôt leurs yeux recommencèrent à voir, et ils le suivirent.

Matthieu a compris dans la section de son Évangile où il fait voir de quelle manière le Seigneur

« guérissait tout mal et toute infirmité parmi le peu-« ple » (IX, 35), une histoire de la guérison de deux aveugles à Capernaüm, assez semblable à celle-ci. (IX, 27-30.) Les guérisons de cette sorte qu'il opérait étaient d'ailleurs si fréquentes, que les disciples de Jean, envoyés par leur maître auprès de Jésus pour s'informer s'il était l'*Erchomenos*, reçurent ordre de lui dire dans leur rapport : « Les aveugles « voient. » (XI, 5.) Il n'est donc pas probable que le miracle actuel, qui est tout ce que Matthieu nous apprend du passage de Jésus à Jéricho, soit rapporté ici pour lui-même. Il doit l'être en raison de quelque circonstance qui lui donnait, en ce moment-là, un intérêt particulier, et cette circonstance me paraît être le cri de *Fils de David* que les deux aveugles ont fait entendre. « Celui-ci n'est-il pas le Fils de « David? » demandait un jour le peuple, après avoir vu Jésus guérir un démoniaque aveugle et muet. (XII, 23.) Par ce nom il désignait le Messie ou le Christ, lequel, suivant les prophètes, devait naître dans la maison de David (Jérémie, XXIII, 5, 6) et ouvrir les yeux des aveugles. (Ésaïe, XLII, 7.) Les deux marques étant réunies en celui auquel ils demandent de leur rendre la vue, les deux aveugles de Jéricho n'hésitent pas à lui appliquer ce nom. Plus ceux qui ne tenaient nul compte de ce que Jésus était né à Bethléhem, d'où le conducteur chargé de paître Israël devait sortir (II, 6; Michée, V, 2), ou qui se laissaient tromper à cet égard par son long séjour en Galilée, voulaient les en empêcher, et plus ils

criaient : « Aie pitié de nous, Seigneur, Fils de David! » Un mot suffit quelquefois pour émouvoir la foule et lui imprimer subitement une nouvelle direction. Il en fut ainsi en cette occasion. L'exclamation de deux aveugles va contribuer à faire reconnaître à la multitude le Fils de David en celui qu'elle nommait « Jésus de Nazareth. » (Marc, X, 47.) Nous voilà bien loin des suppositions que ceux qui voulaient l'honorer le plus faisaient à son sujet dans la contrée qui dépend de Césarée de Philippe ! (XVI, 14.)

Saint Jean, par lequel nous connaissons le séjour que Jésus a fait à Éphraïm, a passé sous silence son départ de cette ville et son passage à Jéricho, lorsqu'il s'en fut allé de là pour monter à Jérusalem. Omettant les incidents du voyage rapportés par Matthieu et les deux autres évangélistes, il le montre seulement revenant à Béthanie, « où était Lazare qui « avait été mort et que Jésus avait ressuscité ; » puis il raconte le souper qu'on lui fit là, et après lequel Jésus se rendit le lendemain à la ville sainte, comme nous allons le voir. Le souper du soir (Jean, XII, 1, 2) et le départ du lendemain (Jean, XII, 12, 14) appartiennent au même jour légal, d'après l'usage des Hébreux de compter leurs jours d'un soir à l'autre soir (1). L'entrée à Jérusalem dont il va être

(1) Cet usage de compter les jours *depuis un soir jusqu'à l'autre soir* (Lévitique, XXIII, 32) est constaté par Josèphe comme existant encore chez les Juifs en l'an 68 de notre ère. Il dit qu'on nommait Pastophorion le lieu dépendant du temple d'où l'un des prêtres annonçait *le soir* (δείλης), par le son de la trompette, le commencement du sabbat, et *le soir d'après* (αὖθις περὶ ἑσπέραν),

question, et dont le récit se trouve dans les quatre Évangiles, a eu lieu, par conséquent, aussi bien que l'arrivée à Béthanie, le sixième jour légal avant la Pâque. Le mot de Pâque désigne ici, ainsi que je l'ai fait voir dans un travail spécial, non le grand jour de la fête, qui se célébrait le 14 de nisan, mais le temps pascal dans son ensemble, qui s'ouvrait, le 10 de nisan, par le jour de la Préparation. La date donnée par saint Jean correspond, d'après cela, au 4 de nisan (1).

XXI, 1. Καὶ ὅτε ἤγγισαν εἰς Ἱεροσόλυμα καὶ ἦλθον εἰς Βηθφαγῆ πρὸς τὸ ὄρος τῶν ἐλαιῶν, τότε ὁ Ἰησοῦς ἀπέστειλε δύο μαθητάς,

XXI, 1. Et quand ils furent proche de Jérusalem, et sur le point d'arriver à Bethphagé, près du mont des Oliviers, Jésus envoya deux disciples,

2. Λέγων αὐτοῖς· Πορεύθητε εἰς τὴν κώμην τὴν ἀπέναντι ὑμῶν, καὶ εὐθέως εὑρήσετε ὄνον δεδεμένην, καὶ πῶλον μετ' αὐτῆς· λύσαντες ἀγάγετέ μοι.

2. Auxquels il dit : Allez à la bourgade qui est devant vous (2), et tout de suite vous trouverez une ânesse attachée et un ânon avec elle ; détachez-les et amenez-les-moi.

3. Καὶ ἐάν τις ὑμῖν εἴπῃ τι, ἐρεῖτε, ὅτι ὁ κύριος αὐτῶν

3. Et si quelqu'un vous dit quelque chose, vous direz que

la fin du sabbat, afin que le peuple sût quand il fallait quitter le travail, et quand le reprendre. (Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. IV, c. ix, § 12.) Les jours fériés et les jours ouvrables commençaient donc également le soir.

(1) Voir *Le Jour de la Préparation. Lettre sur la Chronologie pascale*. Paris, 1855. Page 14. Et pour le rapport des faits avec les jours, du 4 au 14 de nisan, le tableau de la chronologie pascale, page 51, dans le même ouvrage.

(2) « Verisimile est Βηθφαγῆ esse κώμην quo mittuntur disci« puli, ita ut Christus locutus hæc sit in valle quæ ab uno latere « habebat Bethaniam, ab altero Betphagen; sed Betphagen urbi « propiorem Syrus ad Marcum dixit : per declive Betphage et « Bethaniæ. Vide tabulam Judææ a Judæis editam. » (Grotius.)

χρείαν ἔχει· εὐθέως δὲ ἀποστελεῖ αὐτούς.

4. Τοῦτο δὲ ὅλον γέγονεν, ἵνα πληρωθῇ τὸ ῥηθὲν διὰ τοῦ προφήτου λέγοντος·

5. Εἴπατε τῇ θυγατρὶ Σιών· Ἰδού, ὁ βασιλεύς σου ἔρχεταί σοι, πραῢς καὶ ἐπιβεβηκὼς ἐπὶ ὄνον καὶ (1) πῶλον, υἱὸν ὑποζυγίου.

6. Πορευθέντες δὲ οἱ μαθηταὶ καὶ ποιήσαντες καθὼς προσέταξεν αὐτοῖς ὁ Ἰησοῦς,

7. Ἤγαγον τὴν ὄνον καὶ τὸν πῶλον, καὶ ἐπέθηκαν ἐπάνω αὐτῶν τὰ ἱμάτια αὐτῶν· καὶ ἐπεκάθισεν ἐπάνω αὐτῶν.

le Seigneur en a besoin, et aussitôt il les enverra.

4. Et tout cela arriva, afin qu'eût lieu pleinement ce qui a été dit par le prophète en ces mots :

5. « Dites à la fille de Sion : « Voici, ton roi vient à toi, doux « et monté sur un âne, voire sur « un ânon, né d'une bête soumise « au joug. »

6. Les disciples, s'en étant donc allés et ayant fait comme Jésus le leur avait prescrit,

7. Amenèrent l'ânesse et l'ânon, et ils mirent sur eux leurs manteaux, et il s'assit dessus.

Jésus, depuis le jour où il déclara formellement à ses disciples qu'il était le Christ (XVI, 17, 20) n'avait cessé de combattre les fausses idées qu'ils s'étaient faites de son règne. Il leur avait dit maintes fois qu'on

(1) La particule *et*, qui est dans l'hébreu et dans le grec, n'y est souvent, suivant Beausobre et Lenfant, que pour expliquer, et non pour joindre deux choses différentes. Aussi l'ont-ils supprimée dans leur version, et beaucoup d'autres traducteurs ont fait comme eux. David Martin a une remarque semblable; il incline à rendre καὶ par *dis-je*. Diodati, auquel je me conforme, a été plus exact en le rendant par *voire* (*même*), ce qui est l'une des significations du mot. Paulus pense que καὶ équivaut ici à *und zwar* (*à savoir*), et que ce qui le suit, au lieu d'être ajouté à ce qui le précède, ne sert qu'à le mieux déterminer. C'est parce que Zacharie veut faire remarquer combien est humble la monture du roi de Sion, qu'après avoir dit qu'il vient *monté sur un âne*, il ajoute *voire sur un ânon, né d'une bête soumise au joug*, — *pullum, filium subjugalis*. (Vulgate.) Les Septante emploient le mot ὑποζύγιον, *bête de somme* (Rilliet), sans distinction de mâle ou de femelle, en parlant de l'âne : Genèse, XXXVI, 24; Exode, IV, 20.

le ferait mourir, et il venait encore de le leur répéter en se mettant en route pour la ville sainte. (XX, 17-19.) Saint Luc rapporte que quand ils furent arrivés dans le voisinage de Jérusalem, comme ils croyaient que le règne de Dieu allait aussitôt être manifesté, il les détrompa au moyen d'une parabole, dans laquelle un homme de grande naissance qui était venu pour se rendre maître d'un royaume, au lieu de s'en emparer immédiatement, se borne à donner des ordres à ses serviteurs, et s'en va ensuite, pour ne revenir que longtemps après s'en mettre réellement en possession. (Luc, XIX, 11-15.) Rien assurément ne répondait moins que cela à leur attente. Étant ensuite venu à Béthanie, c'est saint Jean qui le raconte, on lui fit là un souper : Marie ayant alors oint les pieds de Jésus avec un nard de grand prix, et quelques-uns s'étant récriés, il ne voulut pas qu'on lui fît de la peine, et il expliqua son action en disant qu'elle avait gardé ce parfum pour le jour de sa sépulture. (Jean, XII, 7.) Ainsi, son départ et sa mort, voilà de quoi il persistait à les entretenir, alors qu'ils ne rêvaient que gloire pour lui et grandeurs pour eux-mêmes.

Le lendemain de ce souper (Jean, XII, 12), Jésus se rendit de Béthanie à Jérusalem. La distance était si courte, que l'on pouvait sans fatigue faire le chemin à pied. Toutefois, quand il fut sur le territoire de Bethphagé (Luc, XIX, 29), il envoya deux de ses disciples jusqu'à cette bourgade pour y emprunter une ânesse et un ânon, faisant dire au maître de ces ani-

maux qu'il en avait besoin. Ils les lui amenèrent et les chargèrent de leurs manteaux; après quoi, Jésus s'assit sur ceux qu'on avait étendus sur l'ânon (Marc, XI, 7; Luc, XIX, 35; Jean, XII, 14), lequel n'avait jamais encore servi de monture à personne. (Marc, XI, 2, 4.) Jésus ne voulait pas se mêler à la foule des piétons, de peur de dissimuler son arrivée et de se soustraire ainsi à l'empressement dont il devint l'objet; mais il ne voulait pas davantage se recommander par l'appareil extérieur à l'attention du peuple, ni paraître rechercher de cette manière ses hommages. De là cette pauvre monture, si peu appropriée à une entrée triomphale, qu'il choisit à dessein, afin que tout, dans son apparence, aussi bien que dans ses discours, fît contraste avec elle. La Judée était alors au pouvoir des Romains; les armes seules auraient pu les en déposséder; mais Jésus n'est pas un conquérant : pour établir son règne, il n'a besoin ni de chevaux, ni de chariots de guerre, ni de l'arc du combat (Zacharie, IX, 10); et c'est pour qu'on le sache bien qu'il donne la préférence en cette occasion au pacifique animal dont s'était contenté en son temps l'illustre prince de Juda qui ne voulait pas non plus régner par les armes, et duquel le prophète Zacharie disait à la population de Jérusalem : « Voici, ton roi vient à « toi, doux et monté sur un âne, voire sur un ânon, né « d'une bête soumise au joug (1). » (Zacharie, IX, 9.)

(1) Les chevaux étaient alors rares au pays. Les Juifs revenus de la captivité avec Zorobabel n'en possédaient que sept cent trente-six. Les ânes étaient beaucoup plus nombreux; il y en avait,

Lorsque ces paroles furent prononcées, le premier retour des Juifs de la captivité, à la suite du décret de Cyrus qui l'autorisait, avait eu lieu depuis une vingtaine d'années, sous la conduite de deux hommes éminents, Zorobabel et Jéhosçuah, dont les noms sont ordinairement associés dans l'Ancien Testament, et qui, ainsi que le remarque Bossuet, représentaient l'un l'empire dans le temporel, et l'autre le sacerdoce dans le spirituel (1). Le premier avait reçu de Cyrus le titre de gouverneur; mais ce qui devait bien plus que sa charge donner du prestige à son autorité aux yeux de ses compatriotes, c'est qu'il était du sang de leurs rois, comme on peut le voir par le rôle des descendants de David inséré au premier livre des Chroniques. (III, 19.) Le second était à la tête des sacrificateurs et des lévites qui revinrent alors de Babylone et dont Néhémie nous a conservé la liste. (XII, 1-9.) Quand le temple, à la reconstruction duquel, comme Cyrus l'avait commandé, on se mit aussitôt, fut achevé, c'est lui qui remplit le premier, après le rétablissement du culte, l'office de souverain sacrificateur. Mais grâce aux intrigues des ennemis des Juifs, le travail entrepris

d'après le compte qui en fut fait, six mille sept cent vingt. (Esdras, II, 66, 67.) Il me semble y avoir dans le passage de Zacharie cité par Matthieu une allusion à cet état de choses : le prince duquel il parle au peuple comme de son roi est pauvre comme lui, puisqu'il n'est pas mieux monté que ne le sont la plupart des habitants.

(1) Bossuet, *Politique tirée de l'Écriture sainte.* Livre VII, article v, 12e proposition. (Explication de Zacharie, VI, 13.)

avait été longtemps interrompu. Il ne fut repris qu'en la seconde année de Darius, fils d'Hystaspe, roi de Perse, vers l'an 520 avant notre ère, à l'instigation des deux prophètes Aggée et Zacharie, qui unirent leurs efforts dans ce but avec un plein succès ; la maison de Dieu fut achevée en la sixième année de Darius (Esdras, VI, 15); et comme rien n'avait empêché pendant ce temps-là que Jérusalem elle-même fût rebâtie (Aggée, I, 4), on en était venu à une véritable prospérité, favorisée par les récoltes abondantes des dernières années (Aggée, II, 19), et qui devait prendre bientôt de plus grands développements encore. (Zacharie, VIII, 1-15.) Les jeûnes établis en mémoire de la prise de Jérusalem et de l'incendie de la ville et du temple furent alors abolis et remplacés par des fêtes solennelles de réjouissance. (Zacharie, VIII, 19.) Tandis que les peuples voisins, riches, puissants et pleins d'orgueil, témoins autrefois de la ruine de la Judée, devaient, dans un avenir prochain, être humiliés, affligés et appauvris à leur tour (Zacharie, IX, 1-7), les enfants d'Israël, revenus pleins d'espérance de la captivité, allaient reprendre possession successivement de toute l'étendue de leur pays et, tout en étant astreints à fournir un contingent militaire aux rois de Perse quand ceux-ci l'exigeraient (1),

(1) C'est à cette obligation de fournir un contingent militaire aux rois de Perse que me paraissent se rapporter ces paroles de Zacharie : « Je réveillerai tes enfants, ô Sion ! contre tes enfants, « ô Javan ! et je te mettrai comme l'épée d'un puissant homme. » (IX, 13.) On sait que les enfants de Javan (*Jen*, en hébreu), ce

jouir chez eux de la paix (*Ibid.*, IX, 8, 10-12), sous le gouvernement de Zorobabel, ce descendant des rois de Juda, que l'on regardait comme leur prince et leur chef pendant les derniers temps de leur exil, et duquel Cyrus ne fit que reconnaître le droit à les commander en le mettant à leur tête lorsqu'il les renvoya dans leur patrie (1). Il était issu de la famille de David; aussi, quoiqu'il n'ait jamais eu le titre de roi, le prophète voulait-il que le peuple se réjouît de la restauration du pouvoir royal en sa personne,

sont les Ioniens, nom qui, après avoir été celui des Grecs en général, a plus particulièrement servi à désigner ceux qui vinrent s'établir sur les côtes de l'Asie Mineure. Darius, pendant le règne duquel la reconstruction du temple fut achevée, leur fit la guerre, et il est probable que les Juifs durent fournir un contingent à son armée, comme ils en fournirent un à Xerxès, son successeur, pour sa malheureuse expédition contre la Grèce. » (Fl. Jos., *Contra Apionem*, lib. I, § 22.)

(1) Zorobabel est nommé *le prince des Juifs*, Ζοροβάβηλον τὸν ἄρχοντα τῶν Ἰουδαίων, dans la lettre de Cyrus aux satrapes de Syrie donnée par Josèphe. (*Ant. Jud.*, lib. XI, c. III, § 1.) Josèphe en parle lui-même en ces termes : Ζοροβάβηλος, ὃς τῶν αἰχμαλώτων Ἰουδαίων ἡγεμών. Et ailleurs : Ὁ Ζοροβάβηλος ἄρχων. (*Ibid.*, lib. XI, c. III, § 1, et c. IV, § 1.) On ignore l'époque de la mort de Zorobabel. Ses fils (I. Chroniques, III, 19) n'héritèrent pas de son autorité. La direction des affaires appartint dès lors à un petit nombre d'hommes influents, sous la présidence des souverains sacrificateurs. Cette forme aristocratique de gouvernement s'est maintenue jusqu'au rétablissement de la monarchie dans la famille des Maccabées (Fl. Jos., *Ant. Jud.*, lib. XI, c. IV, § 8), et peut-être le roi Artaxerxès y a-t-il aidé en favorisant les projets d'Esdras et de Néhémie pour le relèvement de leur peuple, qui était tombé dans une grande misère, après avoir joui de la prospérité dont j'ai parlé. Il faut se souvenir qu'il y a un espace d'environ cinquante-sept ans entre l'achèvement de la reconstruction du temple (Esdras, VI, 15) et l'arrivée d'Esdras à Jérusalem. (Esdras, VII, 1, 8.)

comme il venait de se réjouir, à la dédicace du temple, de la reprise du service divin. (Esdras, VI, 16.) C'est à cela que tendaient ces paroles que Matthieu n'a citées qu'en partie : « Tressaille de joie, fille de « Sion! Crie, fille de Jérusalem (1)! Voici, ton roi « vient à toi, juste et libérateur, pauvre (2) et monté « sur un âne, voire sur un ânon, né d'une bête sou- « mise au joug. » (Zacharie, IX, 9.)

L'auteur du *Chronicon Paschale* a reconnu que ces paroles se rapportent à Zorobabel. Il lui semblait seulement qu'elles étaient dites de lui par exagération (3), sans doute parce que Zorobabel, quoique de la famille royale et quoique roi de fait, n'a jamais

(1) Les villes et les contrées étant considérées dans l'Ancien Testament comme les mères de ceux qui y habitent, les populations qui en dépendent sont nommées leurs filles. De là ces désignations : « La vierge, fille de Sion; la fille de Jérusalem. » (II. Rois, XIX, 21.) « La fille de Babylone. » (Psaume CXXXVII, 8.) « La fille d'Égypte. » (Jérémie, XLVI, 24.)

(2) Il y a *pauvre*, en hébreu, et *humble* dans la version d'Ostervald. Les *LXX* et Matthieu ont πραῢς, *doux* ou *débonnaire*, ce qui importe peu dans l'application faite ici de ce mot à Jésus, puisqu'il a été l'un et l'autre. Voir Matthieu, VIII, 20, et XI, 29.

(3) Ὑπερβολικῶς μὲν εἰς τὸν Ζοροβάβελ εἴρηκεν ταύτην τὴν χρῆσιν· τὴν ἔκβασιν δὲ κυρίως ἔσχεν ἐπὶ τοῦ δεσπότου Χριστοῦ. (*Chronicon Paschale*. Bonnæ, 1832. Vol. I, page 284.) « Hyper- « bolice quidem de Zorobabel hanc sententiam dixit, sed eventum « proprie habet in Domino Christo. » (*Traduction de Ducange*.) Le *Chronicon Paschale*, découvert en Sicile au milieu du seizième siècle, a été commencé, à ce qu'il paraît, par un écrivain du quatrième siècle et continué par un compilateur du septième. L'auteur reconnaît que Zacharie, dans le passage cité, parle de Zorobabel; c'est tout ce que j'ai voulu constater; car on a vu ci-dessus que je n'admets pas le double sens d'après lequel, selon lui, il se rapporterait aussi au Christ.

porté le titre de roi, ainsi que j'en faisais la remarque tout à l'heure (1). Mais cette exagération ne se retrouve pas dans l'application faite à Jésus par Matthieu d'une partie de ce passage de Zacharie. En effet, Jésus était le Christ (XVI, 16), le roi promis aux Juifs (Jean, XVIII, 37), ainsi qu'il le déclarait lui-même; et en même temps, par son humble équipage, en tout semblable à celui de Zorobabel, et si différent de celui des rois de Juda, qui faisaient leur entrée dans leur capitale avec pompe, accompagnés des principaux personnages de leur royaume, comme eux assis sur des chariots ou montés sur des chevaux (Jérémie, XVII, 25), il voulait rendre évident à tous, alors qu'on l'acclamait Fils de David, que son règne n'avait rien de commun avec le leur (2).

Saint Jean raconte que les disciples de Jésus ne pensèrent pas à cela d'abord, mais que quand il fut

(1) Le langage de Zacharie s'explique par la mission plusieurs fois donnée aux prophètes de proclamer et d'oindre les rois : I. Samuel, IX, 1; X, 16; XVI, 1, 13; I. Rois, XIX, 15, 16; II. Rois, IX, 1-6. On était si accoutumé à leur intervention, que quand plus tard Samballat, l'un des chefs des Samaritains, accusa calomnieusement Néhémie de vouloir se faire roi des Juifs, il ne manqua pas de leur attribuer un rôle dans ce complot imaginaire : « On entend dire, lui écrivit-il, que tu vas être leur roi, comme « le montre ce que vous faites, et même que tu as établi des « prophètes pour te proclamer à Jérusalem, et pour dire : Il est « roi en Judée. » (Néhémie, VI, 6, 7.) C'est précisément là ce que Zacharie avait dit de Zorobabel.

(2) « Il n'y a point de doute qu'il ne mette ceste monture du « commun populaire à l'opposite de la magnificence royale. » (Calvin, *Commentaires sur le N. T.*, tome I, page 529.)

glorifié, ils se souvinrent que ces choses avaient été écrites de lui, c'est-à-dire, comme je le comprends, qu'on pouvait les lui appliquer, et qu'elles lui étaient arrivées. (Jean, XII, 16.) On voit, du reste, par ce que saint Jean néglige du verset de Zacharie, que les paroles qu'il en cite étaient les seules dont il pensât qu'on pût faire un tel usage. Nul évangéliste, certes, alors que Jésus venait de pleurer sur Jérusalem, parce qu'elle n'avait pas connu le temps de sa visitation, et au moment où il lui avait prédit sa ruine (Luc, XIX, 41-44), n'aurait pu songer à dire à propos de son entrée dans cette ville : « Tressaille de « joie, fille de Sion! Crie, fille de Jérusalem! » Aussi saint Jean, voulant faire comprendre à qui s'adressait ce qui suit, a-t-il remplacé la phrase où se trouve le mot de *joie* par cette autre : « Ne crains « point, fille de Sion. » Saint Matthieu a préféré la supprimer tout à fait. Il introduit la citation qu'il emprunte à Zacharie par les mots : «Dites à la fille « de Sion, » qui sont peut-être une réminiscence (Ésaïe, LXII, 11), mais qui n'ont pas besoin d'en être une pour nous apprendre, ainsi que c'en est le but, que c'est à la ville sainte que le prophète parlait ainsi. Est-il nécessaire de répéter encore ici que les changements et les retranchements que Matthieu se permet dans les passages de l'Ancien Testament qu'il mêle à ses récits sont une preuve qu'il ne les allègue pas comme des prophéties accomplies par les faits qui les lui rappellent? La liberté avec laquelle il les accommode à son dessein fait assez voir qu'il n'a pas égard

à la signification qu'ils ont à leur place, mais à leur rapport fortuit avec ce qu'il raconte (1).

Lorsque Jésus fut monté sur l'ânon qu'on lui avait amené, il se remit en route avec ses disciples.

XXI, 8. Ὁ δὲ πλεῖστος ὄχλος ἔστρωσαν ἑαυτῶν τὰ ἱμάτια ἐν τῇ ὁδῷ· ἄλλοι δὲ ἔκοπτον κλάδους ἀπὸ τῶν δένδρων καὶ ἐστρώννυον ἐν τῇ ὁδῷ.	XXI, 8. Et le peuple en foule étendit ses manteaux sur le chemin ; d'autres coupaient des rameaux aux arbres et les répandaient sur le chemin.
9. Οἱ δὲ ὄχλοι οἱ προάγοντες καὶ οἱ ἀκολουθοῦντες ἔκραζον λέγοντες· Ὡσαννὰ τῷ υἱῷ Δαυίδ· εὐλογημένος ὁ ἐρχόμενος ἐν ὀνόματι κυρίου· ὡσαννὰ ἐν τοῖς ὑψίστοις.	9. Et la multitude de ceux qui allaient devant et qui suivaient criait : Hosanna au Fils de David ! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! Hosanna dans les lieux très-hauts !
10. Καὶ εἰσελθόντος αὐτοῦ εἰς Ἱεροσόλυμα ἐσείσθη πᾶσα ἡ πόλις λέγουσα· Τίς ἐστιν οὗτος;	10. Et quand il fut entré à Jérusalem, toute la ville fut dans l'agitation, disant : Qui est celui-ci ?
11. Οἱ δὲ ὄχλοι ἔλεγον· Οὗτός ἐστιν Ἰησοῦς ὁ προφήτης, ὁ ἀπὸ Ναζαρὲτ τῆς Γαλιλαίας.	11. Et la multitude disait : C'est Jésus, le prophète de Nazareth en Galilée.
12. Καὶ εἰσῆλθεν ὁ Ἰησοῦς εἰς τὸ ἱερὸν τοῦ Θεοῦ.	12. Et Jésus entra dans le temple de Dieu.

Nous trouvons dans les autres Évangiles quelques détails de plus sur les hommages qui furent rendus alors à Jésus et sur ce qui les motiva. Saint Jean raconte qu'un grand nombre de Juifs, aussitôt qu'ils surent son arrivée à Béthanie, y coururent pour le voir ainsi que Lazare qu'il avait réveillé des morts.

(1) Voir mes remarques sur les citations des prophètes introduites par le verbe πληροῦν dans les chapitres précédents de cet Évangile : Matthieu, I, 22; II, 15; II, 17; IV, 14; VIII, 17; XII, 17; XIII, 35.

(Jean, XII, 9.) Le lendemain, ce fut bien autre chose; beaucoup de ceux qui étaient venus pour la fête, ayant appris que Jésus était sur le point d'arriver à Jérusalem, allèrent au-devant de lui, des branches de palmes à la main. (Jean, XII, 12, 13.) C'étaient ses miracles, à ce qu'il paraît (Luc, XIX, 37), et en particulier la résurrection de Lazare, qui exaltaient ainsi le peuple qui venait à sa rencontre. La guérison des deux aveugles de Jéricho, qui, après avoir recouvré la vue, s'étaient mis à le suivre (XX, 34), et qui continuaient sans doute à parler de lui comme du Fils de David, avait dû produire le même effet dans les rangs de ceux qui l'accompagnaient. Quand il fut près de la descente du mont des Oliviers, toute la multitude des disciples, tant de ceux qui faisaient route avec lui que de ceux qui venaient de Jérusalem, se mit, transportée de joie, à louer Dieu à haute voix (Luc, XIX, 37), acclamant en même temps Jésus comme le roi d'Israël qui vient au nom du Seigneur, et formant pour lui des vœux qu'elle désirait faire monter jusqu'au ciel. (Luc, XIX, 38; Jean, XII, 13). Autrefois c'était le Prophète appelé à régner qu'on avait cru reconnaître en lui, et on avait voulu l'enlever pour le faire roi (Jean, I, 21; VI, 14, 15); maintenant c'est le Christ qui devait sortir de la race de David et du bourg de Bethléhem, d'où était David (Jean, VII, 42), et ils lui chantent hosanna (1) et lui

(1) En hébreu, *Hoschia na*, « sauve, nous t'en prions. » (Rilliet.) Cette exclamation s'était altérée et avait pris une signification plus large en devenant populaire. « Quod turba clamat *hosanna*, perinde

appliquent les paroles du psalmiste : « Béni soit celui « qui vient au nom du Seigneur (1) ! » Lors de la fête des tabernacles, les deux opinions avaient été en présence. (Jean, VII, 40-43.) Aujourd'hui, les disciples, dans l'enthousiasme que les miracles de leur maître leur inspirent, se prononcent unanimement comme nous venons de le voir, et Jésus, malgré les réclamations des pharisiens, refuse de leur imposer silence (Luc, XIX, 39, 40), parce que, son heure étant venue, il importait plus que jamais que tous apprissent quel était celui qui les avait visités. Mais s'ils ne se trompent pas en disant qu'il est le Christ, combien ils se trompent dans les idées qu'ils se font de ce que le Christ devait être ! En vérité, l'on ne peut s'en étonner, en voyant que les apôtres eux-mêmes continuaient à se le représenter comme un roi temporel (2). Leur erreur ne pourra plus subsister longtemps.

Ceux qui étaient sortis de Jérusalem pour aller à la rencontre de Jésus avaient pu le faire sans que le

« est ac si dicat : Vivat rex! » (MALDONAT, *Commentarii in quatuor evangelistas*, col. 492.)

(1) Εὐλογημένος ὁ ἐρχόμενος ἐν ὀνόματι κυρίου. (Psalmi, CXVII (CXVIII), 26. *LXX.*) — Voir mes remarques sur ce verset, Partie III, page 91.)

(2) « Cette multitude avait le sentiment confus que le Christ était « un roi béni, et que dans sa venue il y avait paix pour les « hommes et gloire à Dieu. Mais il est plus que douteux que ces « sentiments fussent clairs, distincts et complets. Il y aurait abus « à entendre ces paroles comme on les prendrait si elles étaient « prononcées par un Paul, un Pierre, un Jean, après l'envoi du « Saint-Esprit. » (VINET, *Homilétique*, page 134.)

reste de la ville y prît garde ; mais quand ils revinrent avec toute cette foule et en poussant ces cris à son honneur, il n'en fut pas de même. Une agitation extrême en fut la suite. Tout le monde voulut savoir qui l'on proclamait ainsi fils de David et roi d'Israël. La troupe qui formait le cortége répondait au peuple qui l'interrogeait, que c'était Jésus, le prophète de Galilée, celui-là même au sujet duquel on avait fait cette objection, six mois auparavant : Mais le Christ viendra-t-il de Galilée? (Jean, VII, 41.) Oui, il vient de Galilée, disent cette fois les disciples; mais cela n'empêche pas qu'il soit le Christ, car il descend de David. Ne l'entendez-vous pas, c'est pour lui qu'on crie : « Hosanna au Fils de David! »

Que fera Jésus en présence de ces démonstrations? S'il n'a pas voulu les empêcher, il ne veut pas non plus encourager une exaltation qui fait fausse voie, parce qu'elle est plus patriotique que religieuse, et qui, si elle prenait un caractère de nature à inquiéter les Romains, pourrait paraître justifier les craintes exprimées naguère dans le conseil assemblé par les archiprêtres et les pharisiens. (Jean, XI, 47, 48.) En conséquence, il se rend directement au temple. C'est là que pendant ce dernier séjour il va essentiellement poursuivre son œuvre, comme s'il espérait faire ainsi mieux comprendre au peuple que son règne, loin d'être un règne temporel, est un règne tout spirituel et qu'il se confond avec celui de son Père qui est aux cieux (VI, 9, 10), et que l'on vient adorer dans le temple. Mais l'émotion des esprits était telle en cet

instant, qu'il n'aurait pu essayer utilement alors de leur donner une autre impulsion ; il fallait leur laisser le temps de se calmer. Aussi en ce jour-là (on était, ainsi que je l'ai montré ailleurs, au 4 de nisan, six jours avant l'ouverture du temps pascal et dix jours avant la fête de Pâque), le Seigneur ne prit-il pas la parole dans le temple. Il se borna, c'est saint Marc qui nous l'apprend, à y tout regarder ; puis il s'en retourna, vu qu'il était déjà tard, à Béthanie, d'où il était venu. (Marc, XI, 11.) Nous savons par le même évangéliste que c'est le lendemain seulement, ainsi le 5 de nisan, et non le jour où il fut accueilli comme nous venons de le voir, qu'eut lieu la scène que Matthieu raconte ensuite sans en préciser la date (1).

XXI, 12. Καὶ ἐξέβαλε πάντας τοὺς πωλοῦντας καὶ ἀγοράζοντας ἐν τῷ ἱερῷ, καὶ τὰς τραπέζας τῶν κολλυβιστῶν κατέστρεψε, καὶ τὰς καθέδρας τῶν πωλούντων τὰς περιστεράς.	XXI, 12. ...Et il chassa tous ceux qui vendaient et qui achetaient dans le temple, et il renversa les tables des changeurs et les siéges de ceux qui vendaient les colombes.
13. Καὶ λέγει αὐτοῖς· Γέγραπται· Ὁ οἶκός μου οἶκος προσευχῆς κληθήσεται (2), ὑμεῖς δὲ αὐτὸν ἐποιήσατε σπήλαιον λῃστῶν.	13. Et il leur dit : Il est écrit : « Ma maison sera appelée une « maison de prière ; » mais vous en avez fait, vous, une caverne de brigands.
14. Καὶ προσῆλθον αὐτῷ τυφλοὶ καὶ χωλοὶ ἐν τῷ ἱερῷ, καὶ ἐθεράπευσεν αὐτούς.	14. Et des aveugles et des boiteux s'approchèrent de lui dans le temple, et il les guérit.

(1) Voir, pour le classement des faits rapportés par saint Matthieu dans les huit derniers chapitres de son Évangile, et qui ont eu lieu, selon moi, du 4 au 14 de nisan, le travail que j'ai publié sous ce titre : *Le Jour de la Préparation. Lettre sur la chronologie pascale.* 1855. On y trouvera la justification des dates que je leur attribue ici.

(2) Esaias, LVI, 7. *LXX.*

15. Ἰδόντες δὲ οἱ ἀρχιερεῖς καὶ οἱ γραμματεῖς τὰ θαυμάσια, ἃ ἐποίησε, καὶ τοὺς παῖδας κράζοντας ἐν τῷ ἱερῷ καὶ λέγοντας· Ὡσαννὰ τῷ υἱῷ Δαυΐδ, ἠγανάκτησαν

16. Καὶ εἶπον αὐτῷ· Ἀκούεις τί οὗτοι λέγουσιν; Ὁ δὲ Ἰησοῦς λέγει αὐτοῖς· Ναί· οὐδέποτε ἀνέγνωτε ὅτι ἐκ στόματος νηπίων καὶ θηλαζόντων κατηρτίσω αἶνον (1);

17. Καὶ καταλιπὼν αὐτοὺς ἐξῆλθεν ἔξω τῆς πόλεως εἰς Βηθανίαν, καὶ ηὐλίσθη ἐκεῖ.

15. Mais les archiprêtres et les scribes, voyant les choses admirables qu'il avait faites, et les enfants qui criaient dans le temple : Hosanna au Fils de David, en furent indignés;

16. Et ils lui dirent : Entends-tu ce que ceux-ci disent ? Jésus leur dit : Oui; n'avez-vous jamais lu cette parole : « Tu as « tiré la louange de la bouche « des petits enfants, et de ceux « qu'on allaite. »

17. Et les quittant, il s'en alla hors de la ville, à Béthanie, et y passa la nuit.

Jésus, dès l'entrée de son ministère, à la Pâque qui suivit son baptême, alors que déjà quelques-uns disaient qu'il était le Messie, le roi d'Israël (Jean, I, 41, 49), avait voulu affirmer le caractère exclusivement spirituel de sa mission, en montrant que ce qui le préoccupait, ce n'était pas de maîtriser ce peuple (XX, 25), mais de le ramener à son Dieu. Rien, s'ils avaient eu des yeux pour voir, n'y aurait pu être plus propre que de commencer la réforme à laquelle il les appelait par la purification du temple : de là, la première expulsion des marchands qui le profanaient, acte d'autorité tout semblable à ceux dont leurs anciens prophètes usaient quelquefois pour les reprendre, et qui avait fait souvenir ses disciples de ces mots du Psalmiste : « Le zèle de ta maison m'a dévoré. » (Jean, II, 13-17.)

(1) Psalmi, VIII, 3. *LXX*.

Trois ans s'étaient écoulés depuis lors; et ce qui n'avait été d'abord que la supposition d'un petit nombre de disciples, venait d'être l'acclamation d'une multitude, espérant en lui comme en celui qui délivrerait Israël. (Luc, XXIV, 21.) Mais Jésus était tout entier à son premier dessein, et il le fit bien voir, quand, au lieu de rien faire qui pût paraître déterminé par les hommages dont il avait été l'objet, retrouvant le même scandale dans le temple, malgré ses longs efforts pour changer les dispositions du peuple, il recourut aux mêmes rigueurs qu'autrefois pour le faire cesser. Ne voulant être roi qu'à sa manière et non pas à la leur, il persiste à agir en prophète, et c'est pour cela que donnant une forme plus sévère encore à la censure qu'il leur avait précédemment adressée (Jean, II, 16), il leur dit : « Il est écrit : Ma « maison sera appelée une maison de prière » (saint Marc ajoute, comme on le lit dans Ésaïe : « pour tous les peuples »), « mais vous en avez fait, vous, une « caverne de brigands. »

C'était le temple, avec toutes ses dépendances, qui devait mériter le beau nom suggéré par le prophète. Il le fallait d'autant plus que les Juifs auraient regardé comme une profanation que des étrangers entrassent dans le temple proprement dit (Actes, XXI, 28), et que cependant Salomon, en dédiant la maison qu'il avait bâtie à l'Éternel, lui avait fait cette prière : « Écoute aussi l'étranger qui ne sera pas de ton peu- « ple d'Israël, mais qui sera venu d'un pays éloigné « pour l'amour de ton nom. Quand donc il sera venu

« et qu'il te priera dans cette maison, exauce-le des « cieux, du domicile arrêté de ta demeure, et fais « tout ce que cet étranger t'aura prié de faire. » (I. Rois, VIII, 41–43.) C'était le parvis extérieur, nommé à cause de cela *le parvis des Gentils*, qui devait servir aux prières de ceux d'entre eux qui voulaient entrer dans l'alliance de l'Éternel. (Ésaïe, LVI, 6.) Mais les sacrificateurs, pour avoir plus d'offrandes, et « afin qu'il n'y eût personne de qui ils « n'attrapassent quelque chose (1), » au lieu d'accorder aux Gentils cette place pour adorer Dieu, les en avaient privés en en faisant un marché, où l'on pouvait se pourvoir de ce qui était nécessaire au culte et aux sacrifices, en sorte qu'on ne songeait guère qu'aux gains et aux profits dont ils pouvaient être l'occasion, dans ce lieu consacré autrefois à la prière. Tel est le mal contre lequel Jésus s'élève de nouveau avec une grande énergie. Après avoir dit, en citant Ésaïe, ce que le temple devrait être, il se sert des termes employés par Jérémie pour dire ce que, sauf pour les vrais fidèles (Luc, II, 37; Actes, II, 44, 46), il est devenu. « Cette maison, sur laquelle mon nom est réclamé devant vos yeux, « n'est-elle pas devenue une caverne de voleurs? » disait ce prophète aux Israélites de son temps, qui commettaient des abominations de toute sorte, tout en criant à qui mieux mieux : « C'est ici le temple de « l'Éternel! » (Jérémie, VII, 4, 10, 11.) Et mainte-

(1) CALVIN, *Commentaires sur le N. T.*, tome Ier, page 535.

nant, Jésus était appelé à adresser le même reproche aux Juifs ses contemporains !

Si tous ces gens qu'il expulse ne lui résistent point, c'est sans doute parce qu'ils craignent le peuple, sachant qu'il lui est favorable, comme le craignaient ces scribes et ces archiprêtres qui cherchaient de quelle manière ils le feraient périr. (Marc, XI, 18.) L'irritation de ceux-ci ne fit que s'accroître quand, tout comme aux précédents séjours du Seigneur, des infirmes s'approchèrent de lui quelques instants après cette scène, et qu'il les guérit. Ils ne redoutaient rien tant que ses miracles ; car c'était à propos d'eux qu'ils avaient dit : « Si nous le laissons faire, « tout le monde croira en lui. » (Jean, XI, 48.) Puis vinrent des enfants, qui, prenant modèle sur la foule à laquelle ils avaient été mêlés, ainsi que les enfants le font après les mouvements populaires dont ils ont été témoins, se mirent, avec l'entrain de leur âge, quand ils furent en présence de Jésus, à renouveler les cris d'hosanna au Fils de David, que l'on avait poussés la veille. On dirait que ses adversaires, en l'y rendant attentif, veulent à la fois lui faire un crime et le railler de ces acclamations enfantines, qui sont tout ce qui reste des démonstrations bruyantes dont il avait été l'objet. Mais lui, pour toute réponse, leur rappelle qu'il est écrit que son Père reconnaissait comme un commencement de louange dans les premiers sons des nouveau-nés. Comment, après cela, pourrait-il avoir honte d'être acclamé par ces petits? L'enfant qui gazouille pendant qu'on l'allaite, c'est

l'homme futur que Dieu a établi dominateur sur les ouvrages de ses mains, et qui, un jour, saura lui dire : « Éternel, notre Seigneur ! que ton nom est magni- « fique par toute la terre ! » (Psaume VIII, 3, 7, 10.) Et ces enfants aussi, qui le célèbrent naïvement dans leurs chants comme le Fils de David, peut-être seront-ils de ceux qui le célébreront plus tard comme le Fils du Dieu vivant.

XXI, 18. Πρωΐας δὲ ἐπανάγων εἰς τὴν πόλιν ἐπείνασε.
19. Καὶ ἰδὼν συκῆν μίαν ἐπὶ τῆς ὁδοῦ ἦλθεν ἐπ' αὐτήν, καὶ οὐδὲν εὗρεν ἐν αὐτῇ, εἰ μὴ φύλλα μόνον. Καὶ λέγει αὐτῇ· Μηκέτι ἐκ σοῦ καρπὸς γένηται εἰς τὸν αἰῶνα· καὶ ἐξηράνθη παραχρῆμα ἡ συκῆ.

XXI, 18. Or, au matin, en retournant à la ville, il eut faim ;
19. Et voyant un figuier près du chemin, il y alla et n'y trouva rien que des feuilles. Et il lui dit : Qu'il ne naisse plus de fruit de toi désormais ; et le figuier sécha subitement.

20. Καὶ ἰδόντες οἱ μαθηταὶ ἐθαύμασαν λέγοντες· Πῶς παραχρῆμα ἐξηράνθη ἡ συκῆ;

20. Et les disciples, voyant cela, s'en étonnèrent en disant : Comment le figuier a-t-il séché subitement ?

21. Ἀποκριθεὶς δὲ ὁ Ἰησοῦς εἶπεν αὐτοῖς· Ἀμὴν λέγω ὑμῖν, ἐὰν ἔχητε πίστιν καὶ μὴ διακριθῆτε, οὐ μόνον τὸ τῆς συκῆς ποιήσετε, ἀλλὰ κἂν τῷ ὄρει τούτῳ εἴπητε· Ἄρθητι καὶ βλήθητι εἰς τὴν θάλασσαν, γενήσεται·
22. Καὶ πάντα, ὅσα ἂν αἰτήσητε ἐν τῇ προσευχῇ πιστεύοντες (1), λήψεσθε.

21. Mais Jésus leur répondit : En vérité, je vous le dis, si vous avez foi et que vous ne soyez point hésitants, non-seulement vous ferez ce que *j'ai fait* au figuier, mais même si vous dites à cette montagne : Lève-toi et te jette dans la mer, cela arrivera.
22. Et tout ce que vous demanderez dans la prière en croyant, vous l'obtiendrez.

Saint Marc nous apprend que c'est en allant, le matin du jour où nous l'avons vu chasser les mar-

(1) *En croyant*, c'est-à-dire, *si vous croyez*. « Participium « hoc loco conditionem in se includit. » (Beza.)

chands du temple, de Béthanie à Jérusalem, que Jésus s'approcha du figuier et qu'il le maudit, mais que ce fut le lendemain matin seulement, en refaisant avec leur maître le même chemin, que les disciples qui avaient entendu ses paroles, s'aperçurent que l'arbre était séché jusqu'aux racines et en témoignèrent une surprise qui donna occasion au Seigneur de leur faire entendre cette encourageante déclaration. (Marc, XI, 12-14; 20-26.) Matthieu, au lieu de raconter à leur place ces divers incidents, en les répartissant entre les deux journées, les a renfermés, sans égard au temps, en un seul récit, comme s'il avait hâte d'arriver à la leçon qui le termine. Le fait qui en a été comme l'introduction a cependant son importance, et il faut que nous nous y arrêtions.

On était au 5 de nisan. C'est dans la première moitié de ce mois que les feuilles du figuier commencent à poindre en Palestine. Cet arbre y est si abondant qu'Origène le nomme *l'arbre du peuple* (1); mais quoiqu'il dût y en avoir un grand nombre sur la montagne des Oliviers, un seul, qu'on voyait de loin, attira l'attention de Jésus, parce que, devançant la saison, il était déjà tout couvert de feuilles. Les fruits du figuier précèdent toujours ses feuilles. La précocité de celui-ci, attestée par son feuillage, autorisait donc Jésus à penser, que quoique ce ne fût pas le temps où les figues arrivent à maturité, il pourrait en trouver de mûres sur cet arbre; et comme il

(1) ... συκῆν, τὸ δένδρον τοῦ λαοῦ. (ORIGENES, *Comment. in Matthæum.*)

avait faim, il y alla pour s'en assurer. Mais non, il n'y trouva pas de fruits; malgré sa belle apparence, le figuier était stérile. Comment, à cette vue, le Seigneur ne se serait-il pas souvenu de l'usage qu'il avait fait déjà de cette image dans l'une de ses similitudes? (Luc, XIII, 6-9.) Attristé, comme il l'était, par ce qu'il avait vu la veille au temple, où il avait tout considéré, nous est-il dit, il dut sentir jusqu'au fond de son âme que la stérilité de cet arbre au feuillage opulent était comme une figure de celle de ce peuple, qui, à ne regarder qu'à son culte, semblait en avant de tous les autres, et qui, en réalité, ne portait point les fruits de la piété. L'inutilité, sauf de rares exceptions, des soins dont il avait été l'objet de sa part jusqu'à cette dernière heure était évidente; il ne restait donc plus à Jésus qu'à prononcer la sentence dont il l'avait menacé. (Luc, XIII, 3, 5.) Dans cette parabole en action, c'est la nation juive qui est condamnée sous le nom du figuier; mais quoique l'Église, après l'événement, ait parfaitement compris le symbole (1), les disciples ne paraissent pas même en avoir alors cherché le sens. On le peut conclure du langage qu'ils tinrent le lendemain, lorsque, repassant par là, ils virent le figuier desséché. Exclusivement occupés du miracle, ils ne s'informèrent pas

(1) « Cumque vidisset arborem unam (quam intelligimus Synagogam, et conciliabulum Judæorum) juxta viam... Nihilque invenit « in ea, nisi folia tantum, promissionum strepitum, traditiones pharisaicas, et jactationem legis, et ornamenta verborum, absque « ullis fructibus veritatis. » (Eus. Hieronym., *Commentar in Evangelium Matthæi*. Lib. III, cap. xxi.)

auprès de Jésus du motif qui l'avait fait agir; ils se bornèrent à lui demander comment ce qu'ils voyaient était arrivé. Aussi est-ce exclusivement à la question qu'ils ont faite que se rattache la leçon renfermée dans sa réponse.

Ils désiraient savoir comment le figuier était devenu sec tout à coup. Jésus, sans le leur expliquer, leur déclare, par une double affirmation, dont la seconde n'a pour objet que d'enchérir sur la première, qu'ils pourront faire, et ce qu'il a fait à cet arbre, et les autres choses le plus impossibles en apparence, s'ils ont foi en Dieu (Marc, XI, 22), et s'ils sont fermement persuadés en leur cœur que sa force accomplira ce qu'une mystérieuse impulsion venant de lui leur aura fait vouloir. Mais pour obtenir d'en haut l'assistance qui leur est nécessaire, il faut qu'ils la demandent en croyant; car des prières sans foi sont impuissantes, aussi bien qu'une foi sans prières. Ils avaient déjà fait l'expérience que le pouvoir de guérir, que Jésus leur avait donné, ne se peut exercer par ceux qui l'ont reçu que dans de certaines conditions morales. (XVII, 20, 21.) Le Seigneur, sur le point de les quitter, saisit cette dernière occasion de leur inculquer ce qu'il leur a dit précédemment à cet égard. C'était un avertissement dont ils avaient tout particulièrement besoin, alors qu'ils allaient en être réduits à leurs propres miracles pour donner autorité à leur parole. Il importe infiniment qu'ils sachent que sans la foi il ne se fait pas de miracles, mais que grâce à la promesse de leur maître, il n'en

est pas de trop grand pour qu'avec elle ils ne puissent accomplir tout ce qu'il leur a donné le pouvoir de faire.

XXI, 23. Καὶ ἐλθόντι αὐτῷ εἰς τὸ ἱερὸν προσῆλθον αὐτῷ διδάσκοντι οἱ ἀρχιερεῖς καὶ οἱ πρεσβύτεροι τοῦ λαοῦ λέγοντες· Ἐν ποίᾳ ἐξουσίᾳ ταῦτα ποιεῖς; καὶ τίς σοι ἔδωκε τὴν ἐξουσίαν ταύτην;

24. Ἀποκριθεὶς δὲ ὁ Ἰησοῦς εἶπεν αὐτοῖς· Ἐρωτήσω ὑμᾶς κἀγὼ λόγον ἕνα, ὃν ἐὰν εἴπητέ μοι, κἀγὼ ὑμῖν ἐρῶ, ἐν ποίᾳ ἐξουσίᾳ ταῦτα ποιῶ·

25. Τὸ βάπτισμα Ἰωάννου πόθεν ἦν; ἐξ οὐρανοῦ, ἢ ἐξ ἀνθρώπων; Οἱ δὲ διελογίζοντο παρ' ἑαυτοῖς λέγοντες· Ἐὰν εἴπωμεν· Ἐξ οὐρανοῦ, ἐρεῖ ἡμῖν· Διὰ τί οὖν οὐκ ἐπιστεύσατε αὐτῷ;

26. Ἐὰν δὲ εἴπωμεν· Ἐξ ἀνθρώπων, φοβούμεθα τὸν ὄχλον· πάντες γὰρ ἔχουσι τὸν Ἰωάννην ὡς προφήτην.

27. Καὶ ἀποκριθέντες τῷ Ἰησοῦ εἶπον· Οὐκ οἴδαμεν. Ἔφη αὐτοῖς καὶ αὐτός· Οὐδὲ ἐγὼ λέγω ὑμῖν, ἐν ποίᾳ ἐξουσίᾳ ταῦτα ποιῶ.

XXI, 23. Et quand il fut venu dans le temple, les archiprêtres et les anciens du peuple s'approchèrent de lui comme il enseignait, et lui dirent : Par quelle autorité fais-tu ces choses ? et qui t'a donné cette autorité ?

24. Mais Jésus leur répondit : Je vous demanderai, moi aussi, une chose, et si vous me la dites, moi aussi je vous dirai par quelle autorité je fais ces choses :

25. Le baptême de Jean d'où était-il : du ciel ou des hommes ? Mais ils faisaient ce raisonnement en eux-mêmes : Si nous disons : Du ciel, il nous dira : Pourquoi donc ne l'avez-vous pas cru ?

26. Et si nous disons : Des hommes, nous craignons le peuple ; car tous tiennent Jean pour un prophète.

27. Ils répondirent donc à Jésus : Nous n'en savons rien. Et lui leur dit : Moi non plus, je ne vous dirai pas par quelle autorité je fais ces choses.

Non contents d'avoir exprimé, la veille, leur indignation à Jésus de ce qu'il ne faisait pas taire les enfants qui l'acclamaient jusque dans le temple, les archiprêtres, avertis qu'il y est revenu et qu'il y en-

seigne (or c'était un jour de sabbat (1), et la foule y devait affluer à l'approche de la Pâque), se hâtent de se rendre auprès de lui, afin d'essayer d'un moyen qu'ils avaient imaginé pour le faire périr. (Marc, XI, 18.) Cette fois, désirant sans doute donner plus de solennité à leur démarche, ils viennent accompagnés par des anciens du peuple. Interrompant son enseignement, ils se mettent à l'interroger, comme gens auxquels appartient la police du lieu saint, et qui ouvrent une enquête sur le trouble dont il a été l'auteur en faisant cesser dans le parvis des Gentils un commerce qu'ils avaient trouvé bon d'y permettre.

Trois ans auparavant, Jésus en avait chassé de même les trafiquants qui y étaient établis. Mais c'était le temps où tout le peuple courait au Jourdain pour se faire baptiser par Jean, et où Jean rendait témoignage à Jésus comme au Fils de Dieu sur lequel il avait vu l'Esprit descendre, et qui devait, disait-il, baptiser du Saint-Esprit. (Jean, I, 33, 34.) Au milieu de l'attente produite par ces paroles, on s'était borné à lui demander par quel signe il pouvait montrer qu'il avait le droit de faire de telles choses, et Jésus, tout en les renvoyant, dans un langage figuré, à sa résurrection comme au signe dont l'effet devait surpasser celui de tous les autres, avait opéré divers

(1) Il suffit pour s'en assurer de se rappeler que le 14 de nisan, jour de la Pâque des Juifs, où Jésus est ressuscité, a été un dimanche, et de rechercher, à l'aide de cette indication, avec quel jour de la semaine, le 6 de nisan, jour de cette enquête des archiprêtres, a coïncidé en cette année-là. Voir *le Jour de la Préparation*, *Lettre sur la chronologie pascale*, pages 18 et 81.

miracles pendant ce séjour à Jérusalem. (Jean, II, 13-23.) Et combien n'en avait-il pas faits depuis lors, et la veille encore, après la seconde expulsion des marchands du temple! On ne pouvait donc plus le sommer de légitimer sa conduite de cette manière; c'était déjà fait; et d'ailleurs, ils n'auraient pas réussi ainsi à le perdre : il fallait donc s'y prendre autrement.

En demandant à Jésus par quelle autorité il faisait ces choses et qui lui avait donné cette autorité, ils espéraient lui faire dire à lui-même, comme ses disciples l'avaient proclamé le jour de son arrivée, qu'il était le Fils de David attendu des Juifs, Celui qui vient au nom du Seigneur, le Christ en d'autres mots, ce qui leur aurait permis de l'accuser, non-seulement de blasphème devant le sanhédrin, mais en raison des idées de royauté temporelle qu'ils attachaient à ce titre, de sédition auprès des Romains. Voilà à quoi ils tendent; toutefois Jésus, qui ne veut pas leur abandonner sa vie avant d'avoir rempli pleinement le message dont il est chargé, n'a garde de leur fournir ce prétexte de se saisir de lui en ce jour-là pour le livrer aux Gentils. (XX, 18, 19.) Au lieu de leur répondre comme ils le désirent, il les interroge à son tour: Est-ce de Dieu, leur demande-t-il, que Jean tenait sa mission, ou bien n'a-t-il agi que par un simple mouvement humain, et le baptême, qui a été la marque de son ministère, ne doit-il son importance qu'à l'empressement que les hommes ont mis à se faire baptiser par lui?

Les archiprêtres et les anciens, pressés de s'expliquer sur ce point, comprenaient fort bien, que s'ils reconnaissaient, d'accord avec le peuple, que Jean était un vrai prophète, il leur faudrait aller plus loin; et que Jean ayant déclaré que celui auquel il préparait la voie était le Messie, qui est venu d'en haut et qui est au-dessus de tous (Jean, III, 28, 31), ils seraient obligés, après avoir admis la mission divine du Précurseur, d'adhérer à ce qu'il avait dit de Jésus; or c'est ce qu'ils ne voulaient pas faire. Et comme, d'un autre côté, ils craignaient, en le niant, de s'exposer à la fureur du peuple qui aurait pu s'emporter contre eux jusqu'à les lapider (Luc, XX, 6), ils prirent le parti de répondre qu'ils n'en savaient rien. Mais c'était reconnaître que, malgré la prétention qu'ils affichaient depuis longtemps, ils étaient hors d'état de faire la distinction entre les vrais envoyés de Dieu et ceux qui font les inspirés et les prophètes sans l'être. (Jérémie, XXIX, 26, 27.) Puisque, de leur propre aveu, ils ne savent pas dire ce qui en est de Jean, ils n'ont évidemment pas qualité pour le dire de Jésus. Et comment celui-ci ne les récuserait-il pas, alors qu'en alléguant leur ignorance, ils ont confessé eux-mêmes qu'ils sont incompétents? Au reste, ce n'est pas seulement pour avoir rejeté le témoignage que Jean lui a rendu, qu'ils sont indignes d'être à la tête du peuple élu; c'est aussi pour n'avoir pas répondu à l'appel à la repentance que Jean a adressé à toute la nation, ainsi que Jésus va le leur reprocher.

XXI, 28. Τί δὲ ὑμῖν δοκεῖ; ἄνθρωπος εἶχε τέκνα δύο· καὶ προσελθὼν τῷ πρώτῳ εἶπε· Τέκνον, ὕπαγε σήμερον, ἐργάζου ἐν τῷ ἀμπελῶνί μου.

29. Ὁ δὲ ἀποκριθεὶς εἶπεν· Οὐ θέλω· ὕστερον δὲ μεταμεληθεὶς ἀπῆλθε.

30. Καὶ προσελθὼν τῷ δευτέρῳ εἶπεν ὡσαύτως. Ὁ δὲ ἀποκριθεὶς εἶπεν· Ἐγώ, κύριε· καὶ οὐκ ἀπῆλθε.

31. Τίς ἐκ τῶν δύο ἐποίησε τὸ θέλημα τοῦ πατρός; Λέγουσιν αὐτῷ· Ὁ πρῶτος. Λέγει αὐτοῖς ὁ Ἰησοῦς· Ἀμὴν λέγω ὑμῖν, ὅτι οἱ τελῶναι καὶ αἱ πόρναι προάγουσιν ὑμᾶς εἰς τὴν βασιλείαν τοῦ Θεοῦ.

32. Ἦλθε γὰρ πρὸς ὑμᾶς Ἰωάννης ἐν ὁδῷ δικαιοσύνης, καὶ οὐκ ἐπιστεύσατε αὐτῷ· οἱ δὲ τελῶναι καὶ αἱ πόρναι ἐπίστευσαν αὐτῷ· ὑμεῖς δὲ ἰδόντες οὐ μετεμελήθητε ὕστερον, τοῦ πιστεῦσαι αὐτῷ.

XXI, 28. Mais que vous en semble? Un homme avait deux fils. S'adressant au premier, il lui dit : Mon enfant, va aujourd'hui travailler dans ma vigne.

29. Son fils lui répondit : Je ne veux pas ; mais ensuite, se repentant, il y alla.

30. Puis, s'adressant au second, il lui parla de même. Celui-ci répondit : Moi, *j'y vais*, seigneur ; et il n'y alla point.

31. Lequel des deux a fait la volonté du père? Ils lui dirent : Le premier. Jésus leur dit : En vérité, je vous le dis, les publicains et les femmes de mauvaise vie vous précèdent au royaume de Dieu.

32. Car Jean est venu à vous dans la voie de la justice (1), et vous ne l'avez pas cru ; mais les publicains et les femmes de mauvaise vie l'ont cru ; et vous, ayant vu cela, vous ne vous êtes pas ensuite repentis pour le croire.

Si Jean avait été envoyé pour rendre témoignage que Jésus était le Fils de Dieu, il l'avait été aussi pour être, comme autrefois Noé, « un prédicateur de la « justice » (II. Pierre, II, 5), et préparer, en cette qualité, la voie devant lui. (Malachie, III, 1.) Ceux qui s'étaient laissé persuader par ses appels, lorsqu'il leur disait : « Convertissez-vous, car le royaume « des cieux est proche » (III, 2), étaient allés à son

(1) Phrase hébraïque : « Moi, Tobie, je marchais dans les voies « de la vérité et de la justice. » (Tobie, I, 3.)

baptême, exprimant par la confession de leurs péchés qu'ils désiraient en être nettoyés, et qu'ils voulaient à la fois cesser de mal faire et apprendre à bien faire, (Ésaïe, I, 16, 17.) Mais nous ne lisons nulle part que les archiprêtres et les anciens du peuple y soient venus, tandis que des publicains y venaient, disant à Jean: « Maître, que ferons-nous? » (Luc, III, 12.) Des femmes de mauvaise vie aussi se repentaient et se convertissaient après l'avoir entendu, ainsi que nous l'apprenons ici. Si les premiers pensaient n'avoir pas autant besoin de conversion que les seconds, c'est donc qu'ils ignoraient que nul homme, à moins de naître de nouveau, ne peut entrer dans le royaume de Dieu (Jean, III, 3, 5); eux les faux justes, qui font profession de lui être parfaitement soumis, mais qui ne lui obéissent qu'en paroles et non en réalité, pas plus que ces publicains décriés à cause de leurs exactions, que ces pécheresses dont l'inconduite était notoire, et que tant d'autres qui ne prenaient nul souci de cacher leur rébellion. Les hypocrites sont aussi réellement en révolte contre Dieu que les pécheurs déhontés, desquels ils ne diffèrent que par le langage; et comme ces derniers seuls se sont repentis, seuls aussi ils sont devenus obéissants. Voilà ce que Jésus a voulu faire sentir aux membres du sanhédrin accourus pour l'interroger, en leur racontant l'histoire de ces deux fils, dont l'un refuse d'abord d'aller travailler dans la vigne de son père, et puis s'en repent et y va, et dont l'autre se déclare en termes respectueux prêt à y aller et n'y va point.

Après les avoir obligés à dire eux-mêmes quelle est la leçon renfermée dans la parabole, il leur en fait l'application. Ils auraient dû, en leur qualité de docteurs de la loi et de chefs du peuple, précéder tous les autres dans la voie de la justice par laquelle Jean était venu à eux, et qu'il invitait les Juifs à choisir, parce qu'on arrive par elle au royaume de Dieu; mais ils ne l'ont pas cru davantage quand il leur prêchait la repentance que quand il leur déclarait qui était Jésus. Laissant les publicains et les femmes de mauvaise vie prendre les devants sur eux, ils sont demeurés en arrière; et tandis qu'ils auraient dû donner à ces pécheurs scandaleux qu'ils méprisaient l'exemple de la conversion, ils ne se sont pas même laissé stimuler à se convertir par celui qu'ils recevaient d'eux, et qui était comme une seconde prédication ajoutée à celle de Jean, en sorte qu'ils sont doublement coupables pour avoir refusé de les imiter.

A cet endurcissement dans l'impénitence, les chefs de la nation ajoutaient depuis longtemps la violence envers les prophètes que Dieu leur envoyait pour leur demander compte de leur administration, et nous venons de voir qu'en ce moment même ils complotaient contre Jésus, cherchant comment ils pourraient se défaire de lui. Il va le leur reprocher dans une autre parabole, à la suite de laquelle, en reconnaissant l'indignité de ceux qui y sont mis en scène, ils prononceront de nouveau, sans s'en apercevoir d'abord, leur propre condamnation.

XXI, 33. Ἄλλην παραβολὴν ἀκούσατε. Ἄνθρωπος ἦν οἰκοδεσπότης, ὅστις ἐφύτευσεν ἀμπελῶνα, καὶ φραγμὸν αὐτῷ περιέθηκε, καὶ ὤρυξεν ἐν αὐτῷ ληνόν (1), καὶ ᾠκοδόμησε πύργον· καὶ ἐξέδοτο αὐτὸν γεωργοῖς, καὶ ἀπεδήμησεν.

XXI, 33. Écoutez une autre parabole : Il y avait un chef de famille, qui planta une vigne, et l'entoura d'une clôture, et y creusa un pressoir, et y bâtit une tour ; et il la loua à des vignerons, et s'en alla du pays.

34. Ὅτε δὲ ἤγγισεν ὁ καιρὸς τῶν καρπῶν, ἀπέστειλε τοὺς δούλους αὐτοῦ πρὸς τοὺς γεωργούς, λαβεῖν τοὺς καρποὺς αὐτοῦ.

34. Or quand le temps des fruits fut proche, il envoya ses serviteurs aux vignerons pour recevoir d'eux ses fruits.

35. Καὶ λαβόντες οἱ γεωργοὶ τοὺς δούλους αὐτοῦ, ὃν μὲν ἔδειραν, ὃν δὲ ἀπέκτειναν, ὃν δὲ ἐλιθοβόλησαν.

35. Sur quoi les vignerons, s'étant saisis de ses serviteurs, battirent l'un, tuèrent l'autre, et en lapidèrent un autre.

36. Πάλιν ἀπέστειλεν ἄλλους δούλους, πλείονας τῶν πρώτων· καὶ ἐποίησαν αὐτοῖς ὡσαύτως.

36. Il envoya là-dessus d'autres serviteurs, en plus grand nombre que les premiers, et ils les traitèrent de même.

37. Ὕστερον δὲ ἀπέστειλε πρὸς αὐτοὺς τὸν υἱὸν αὐτοῦ λέγων· Ἐντραπήσονται τὸν υἱόν μου.

37. Enfin, il leur envoya son fils, disant : Ils auront du respect pour mon fils.

38. Οἱ δὲ γεωργοὶ ἰδόντες τὸν υἱὸν εἶπον ἐν ἑαυτοῖς· Οὗτός ἐστιν ὁ κληρονόμος· δεῦτε, ἀποκτείνωμεν αὐτόν, καὶ κατάσχωμεν τὴν κληρονομίαν αὐτοῦ.

38. Mais les vignerons, voyant le fils, se dirent : Celui-ci est l'héritier ; venez, tuons-le, et nous approprions son héritage.

39. Καὶ λαβόντες αὐτὸν ἐξέβαλον ἔξω τοῦ ἀμπελῶνος καὶ ἀπέκτειναν.

39. Et s'étant saisis de lui, ils le jetèrent hors de la vigne et le tuèrent.

40. Ὅταν οὖν ἔλθῃ ὁ κύριος τοῦ ἀμπελῶνος, τί ποιήσει τοῖς γεωργοῖς ἐκείνοις;

40. Quand donc viendra le maître de la vigne, que fera-t-il à ces vignerons ?

41. Λέγουσιν αὐτῷ· Κακοὺς κακῶς ἀπολέσει αὐτούς, καὶ τὸν

41. Ils lui dirent : Il fera misérablement périr ces misérables,

(1) Marc, XII, 1 : ὑπολήνιον. C'est la cuve placée sous le pressoir, qui recevait le jus des raisins, et pour laquelle on creusait un trou dans la terre.

ἀμπελῶνα ἐκδώσεται ἄλλοις γεωργοῖς, οἵτινες ἀποδώσουσιν αὐτῷ τοὺς καρποὺς ἐν τοῖς καιροῖς αὐτῶν.	et il louera la vigne à d'autres vignerons, qui lui en délivreront les fruits quand c'en sera le temps.

Cette image d'une vigne est souvent employée dans l'Ancien Testament pour désigner le peuple d'Israël. Asaph disait à Dieu : « Tu avais transporté une vigne « hors d'Égypte et tu l'avais plantée, » et il lui demandait de la visiter. (Psaume LXXX, 9, 15.) Ésaïe et Jérémie ont recours à la même comparaison. (Ésaïe, V, 1-7 ; Jérémie, II, 21.) Jésus, en s'en servant à son tour, n'avait donc besoin d'expliquer ni ce que représentait la vigne, ni quel était ce maître qui, ayant fait pour elle, avant de la louer à des vignerons, tout ce qu'il importait de faire quand on voulait en établir une (Ésaïe, V, 1), nous est montré ici réclamant d'eux sa part des fruits. Ils en auraient eu sans doute à lui envoyer, s'ils n'avaient exploité sa vigne, après son départ, exclusivement à leur profit ; mais c'étaient des hommes sans conscience, n'ayant nul souci des intérêts de leur maître, qui tiraient avantage de son absence pour ne pas tenir leurs engagements. Aussi ne lui envoyèrent-ils pas de fruits, quand la saison où il aurait dû en recevoir fut arrivée. Ils maltraitèrent en conséquence, afin de se débarrasser d'eux, ceux de ses serviteurs qui vinrent, les uns après les autres (Marc, XII, 2-5), et à plusieurs reprises, leur en demander en son nom, et ils en tuèrent même quelques-uns; et lorsque le maître de la vigne, pour les obliger à s'acquitter,

leur députa son fils, au lieu de rentrer dans le devoir, ils le mirent à mort, s'imaginant que puisque le chef de famille, qui avait quitté le pays, n'avait plus d'héritier, personne désormais ne viendrait réclamer d'eux les fruits de la vigne ni en revendiquer la propriété, en sorte que s'ils la cultivaient, ce serait pour eux seulement et non pour lui. Mais il n'en devait pas être ainsi. Jésus, en terminant la parabole, fait prévoir au peuple qui l'écoute (Luc, XX, 9) la venue du maître, et il demande aux archiprêtres et aux anciens ce que celui-ci fera alors à ces misérables vignerons.

Ils lui répondent aussitôt, d'après notre Évangile, qu'il fera périr ces méchants, dignes en effet du plus sévère châtiment, puisque ce sont des meurtriers, et qu'il louera sa vigne à d'autres ouvriers, qui lui rendront fidèlement les fruits auxquels il a droit. Tandis que ce sont eux qui, suivant saint Matthieu, prononcent cette sentence, saint Luc la met dans la bouche de Jésus ; mais comme saint Matthieu rapporte que Jésus leur en a fait, l'instant d'après, l'application (XXI, 43), il est facile de rattacher les deux récits l'un à l'autre. On peut supposer que les interlocuteurs de Jésus, après avoir répondu, sans retour sur eux-mêmes, de la seule manière qu'il était naturel de le faire, à la question qu'il leur avait adressée, s'apercevant qu'il retournait contre eux la parole qu'ils avaient dite (1), se sont récriés (Luc, XX, 16), ce

(1) « Probabilius est... hæc verba, ut Matthæus scribit, primum « a sacerdotibus dicta : Christum vero et confirmasse et explicasse,

qui l'a mis dans le cas de leur déclarer, en les regardant fixement (Luc, XX, 17) que c'est bien en vain qu'ils formaient de criminels projets contre lui, puisque, malgré tous leurs efforts, Dieu lui-même fera triompher sa cause. Le passage du psaume qu'il va leur rappeler, lui servira à l'affirmer en termes énergiques ; et puis, il leur dira ouvertement qu'ils sont les vignerons prévaricateurs de la parabole.

XXI, 42. Λέγει αὐτοῖς ὁ Ἰησοῦς· Οὐδέποτε ἀνέγνωτε ἐν ταῖς γραφαῖς· Λίθον ὃν ἀπεδοκίμασαν οἱ οἰκοδομοῦντες, οὗτος ἐγενήθη εἰς κεφαλὴν γωνίας· παρὰ κυρίου ἐγένετο αὕτη, καὶ ἔστι θαυμαστὴ ἐν ὀφθαλμοῖς ἡμῶν (1);

XXI, 42. Jésus leur dit : N'avez-vous jamais lu dans les Écritures : « La pierre qu'ont rejetée « ceux qui bâtissaient, est celle « qui est devenue la principale « pierre de l'angle. Cela a été « fait par le Seigneur, et c'est « une chose merveilleuse pour « nos yeux. »

43. Διὰ τοῦτο λέγω ὑμῖν, ὅτι ἀρθήσεται ἀφ' ὑμῶν ἡ βασιλεία τοῦ Θεοῦ καὶ δοθήσεται ἔθνει ποιοῦντι τοὺς καρποὺς αὐτῆς (2).

43. C'est à cause de cela que je vous dis que le royaume de Dieu vous sera ôté, et qu'il sera donné à un peuple en produisant les fruits,

44. Καὶ ὁ πεσὼν ἐπὶ τὸν λίθον τοῦτον συνθλασθήσεται· ἐφ' ὃν δ' ἂν πέσῃ, λικμήσει αὐτόν (3).

44. Et que celui qui tombera sur cette pierre en sera brisé, et que si elle tombe sur quelqu'un, elle l'écrasera.

« ita ut sacerdotes intelligerent illum contra se loqui;... tunc « autem respondisse sacerdotes, quod Lucas ait, *absit...* » (Maldonat, *Commentarii in quatuor evangelistas*, col. 502.)

(1) « Αὕτη et θαυμαστὴ positum est pro τοῦτο et θαυμαστὸν, « Hebræi enim femininum sæpius ponere solent pro neutro, et « hanc loquendi rationem secuti sunt quoque interpr. Alexandrini « Ps. l. c. » (Kuinoel.)

(2) ... τοὺς καρποὺς αὐτοῦ. (*Codex Sinaïticus.*)

(3) Images empruntées à Ésaïe, VIII, 14, 15.

Le psaume CXVIII, duquel la citation de Jésus (versets 22 et 23) est tirée, est consacré tout entier à célébrer et à demander les délivrances de l'Éternel, dont les miséricordes demeurent éternellement. Avec son secours on triomphe de ses ennemis, parce que sa droite fait vertu. L'auteur de ce cantique y semble raconter ce qui lui est arrivé à lui-même, en disant que la pierre rejetée par ceux qui bâtissaient est devenue la principale pierre de l'angle; et si c'est David qui l'a composé, il est probable que c'est de son élévation à la royauté, malgré le peu de cas qu'on a d'abord fait de lui, qu'il parle en ces mots, et que c'est elle qu'il exalte comme une œuvre du Seigneur propre à exciter l'admiration. Jésus est certain qu'on pourra bientôt les lui appliquer aussi, et que, bien que les archiprêtres et les docteurs d'Israël refusent de le reconnaître pour le Messie, il n'en sera pas moins le roi que Dieu mettra à la tête du royaume qu'il a résolu de fonder par son moyen et qu'il était de leur devoir de préparer. En renvoyant ses adversaires à ce passage des Écritures, il leur notifie que c'est inutilement qu'ils le rejettent, et qu'il en résultera seulement qu'ils seront rejetés à leur tour. La conclusion qu'il tire de la citation est celle qu'ils avaient tirée eux-mêmes de la parabole : après ce qu'ils ont fait, vignerons ou constructeurs, ils ne peuvent plus être employés au travail pour lequel ils avaient été engagés; et comme ce travail devait avoir pour objet l'établissement du royaume de Dieu, le royaume de Dieu leur sera ôté. Ils ont beau alléguer

la longue possession du gouvernement religieux de leur nation, qu'ils ont abusivement retenu malgré leur incurie et leurs vices, ils ne sauraient être les instruments d'une œuvre qu'ils auraient voulu empêcher. Au lieu de leur caste, c'est tout un peuple, un peuple composé de ceux qui « portent des fruits « pour Dieu » (Romains, VII, 4), et à qui son royaume sera donné (V, 3-11), qui la fera. La vigne sera remise par le maître à d'autres vignerons, qui lui en délivreront les fruits ; l'édifice s'élèvera sur la pierre rejetée par ceux qui bâtissaient, mais que Dieu a choisie pour être la principale pierre de l'angle, et en la voyant à sa place, ils seront forcés, après l'avoir méprisée, de reconnaître combien elle répond à sa destination. Qui aura cru en elle ne sera pas confus ; mais si elle est pour quelqu'un une pierre d'achoppement ou une pierre de chute, il en sera brisé comme un vase de potier (1).

(1) On se fera une plus juste idée de ces pierres de l'angle, quand on aura lu ce qu'en dit M. Renan, dans son *Rapport sur sa mission scientifique en Orient*, à propos des blocs de la tour de Gébeil (Gebal, *Byblos*) en Phénicie, blocs dont les plus grands mesurent 5 m. 60, 5 m. 12, 4 m. 82 de long : « C'est à bon droit « que M. de Saulcy a vu dans ces blocs en bossage le trait domi- « nant du vieux style phénicien. C'est à bon droit que MM. Welcott, « de Vogué, Van de Velde ont rapproché la tour de Gébeil de la « tour d'Hippicus à Jérusalem, et remarqué que les maçons gi- « blites, qui construisirent les ouvrages de Salomon (I. Rois, V, « 18) durent apporter à Jérusalem leur style national. Voilà ces « *grandes pierres*, ces *pierres équarries*, ces *pierres de grand* « *prix*, dont parle l'historien des travaux de Salomon. Ces blocs « énormes des angles, auxquels l'architecte a sacrifié la régularité « des premières assises, sont les *pierres angulaires*, les *coins* « *taillés* (Psaume CXLIV, 12), qui jouaient un rôle si essentiel

XXI, 45. Καὶ ἀκούσαντες οἱ ἀρχιερεῖς καὶ οἱ Φαρισαῖοι τὰς παραβολὰς αὐτοῦ ἔγνωσαν, ὅτι περὶ αὐτῶν λέγει.

46. Καὶ ζητοῦντες αὐτὸν κρατῆσαι ἐφοβήθησαν τοὺς ὄχλους, ἐπειδὴ ὡς προφήτην αὐτὸν εἶχον.

XXI, 45. Et les archiprêtres et les pharisiens, ayant entendu ses paraboles, comprirent qu'il parlait d'eux.

46. Et tout en cherchant à l'arrêter, ils craignaient le peuple, parce qu'il le tenait pour un prophète.

Ils renoncèrent donc à se saisir de lui « à l'heure « même » (Luc, XX, 19); mais, « le laissant, ils s'en « allèrent » (Marc, XII, 12), et l'on peut supposer que Jésus reprit l'enseignement qu'ils avaient interrompu. (XXI, 23.)

« dans l'architecture hébraïque. » (*Moniteur* du 25 février 1861.) La grandeur de ces pierres, après nous avoir fait comprendre leur importance dans un édifice, nous apprend quelle destruction elles pourraient causer. Il y a ici une menace de châtiment contre les constructeurs aveugles, comme il y en a une, au verset 44, contre les méchants vignerons.

II. LES CARACTÈRES DU ROYAUME DE DIEU.

XXII, 1. Καὶ ἀποκριθεὶς ὁ Ἰησοῦς πάλιν εἶπεν αὐτοῖς ἐν παραβολαῖς λέγων·

2. Ὡμοιώθη ἡ βασιλεία τῶν οὐρανῶν ἀνθρώπῳ βασιλεῖ, ὅστις ἐποίησε γάμους τῷ υἱῷ αὐτοῦ.

3. Καὶ ἀπέστειλε τοὺς δούλους αὐτοῦ, καλέσαι τοὺς κεκλημένους εἰς τοὺς γάμους· καὶ οὐκ ἤθελον ἐλθεῖν.

4. Πάλιν ἀπέστειλεν ἄλλους δούλους λέγων· Εἴπατε τοῖς κεκλημένοις· Ἰδού, τὸ ἄριστόν μου ἡτοίμασα· οἱ ταῦροί μου καὶ τὰ σιτιστὰ τεθυμένα, καὶ πάντα ἕτοιμα· δεῦτε εἰς τοὺς γάμους.

5. Οἱ δὲ ἀμελήσαντες ἀπῆλθον, ὁ μὲν εἰς τὸν ἴδιον ἀγρόν, ὁ δὲ εἰς τὴν ἐμπορίαν αὐτοῦ·

6. Οἱ δὲ λοιποὶ κρατήσαντες τοὺς δούλους αὐτοῦ ὕβρισαν καὶ ἀπέκτειναν.

7. Ἀκούσας δὲ ὁ βασιλεὺς ὠργίσθη· καὶ πέμψας τὰ στρατεύματα αὐτοῦ ἀπώλεσε τοὺς φονεῖς ἐκείνους, καὶ τὴν πόλιν αὐτῶν ἐνέπρησε.

8. Τότε λέγει τοῖς δούλοις αὐτοῦ· Ὁ μὲν γάμος ἕτοιμός ἐστιν, οἱ δὲ κεκλημένοι οὐκ ἦσαν ἄξιοι.

XXII, 1. Puis Jésus, prenant la parole, s'adressa de nouveau à eux en paraboles et leur dit :

2. Il en est de même du royaume des cieux que d'un roi, qui fit un festin de noces pour son fils.

3. Et il envoya ses serviteurs appeler ceux qui étaient invités aux noces, et ils ne voulurent point venir.

4. Il envoya encore d'autres serviteurs en disant : Dites aux invités : Voici, j'ai préparé mon festin ; mes taureaux et mes bêtes grasses ont été tués, et tout est prêt ; venez aux noces.

5. Mais eux, n'y ayant point égard, s'en allèrent, celui-ci au champ qui lui appartenait, celui-là à son négoce.

6. Et les autres, s'étant saisis de ses serviteurs, les outragèrent et les tuèrent.

7. Le roi, l'ayant appris, en fut courroucé, et envoyant ses soldats, il fit périr ces meurtriers, et il brûla leur ville.

8. Alors il dit à ses serviteurs : Le festin de noces est prêt ; mais les invités n'étaient pas dignes d'en être.

9. Πορεύεσθε οὖν ἐπὶ τὰς διεξόδους τῶν ὁδῶν, καὶ ὅσους ἂν εὕρητε, καλέσατε εἰς τοὺς γάμους.

10. Καὶ ἐξελθόντες οἱ δοῦλοι ἐκεῖνοι εἰς τὰς ὁδοὺς συνήγαγον πάντας ὅσους εὗρον, πονηρούς τε καὶ ἀγαθούς· καὶ ἐπλήσθη ὁ γάμος ἀνακειμένων.

11. Εἰσελθὼν δὲ ὁ βασιλεὺς θεάσασθαι τοὺς ἀνακειμένους εἶδεν ἐκεῖ ἄνθρωπον οὐκ ἐνδεδυμένον ἔνδυμα γάμου.

12. Καὶ λέγει αὐτῷ· Ἑταῖρε, πῶς εἰσῆλθες ὧδε μὴ ἔχων (1) ἔνδυμα γάμου; Ὁ δὲ ἐφιμώθη.

13. Τότε εἶπεν ὁ βασιλεὺς τοῖς διακόνοις· Δήσαντες αὐτοῦ πόδας καὶ χεῖρας ἄρατε αὐτὸν καὶ ἐκβάλετε εἰς τὸ σκότος τὸ ἐξώτερον· ἐκεῖ ἔσται ὁ κλαυθμὸς καὶ ὁ βρυγμὸς τῶν ὀδόντων.

14. Πολλοὶ γάρ εἰσι κλητοί, ὀλίγοι δὲ ἐκλεκτοί.

9. Allez-vous-en donc aux carrefours des chemins, et tous ceux que vous trouverez, conviez-les aux noces.

10. Et ces serviteurs, ayant été dehors sur les chemins, assemblèrent tous ceux qu'ils trouvèrent, et mauvais et bons, et la salle de noces fut remplie de convives.

11. Or, le roi étant entré pour considérer ceux qui étaient à table, vit là un homme qui n'était pas vêtu d'un habit de noces ;

12. Et il lui dit : Mon ami, comment es-tu entré ici, toi qui n'as pas un habit de noces ? Et il ne put rien répondre.

13. Alors le roi dit à ceux qui servaient : Liez-lui pieds et mains, prenez-le et le jetez dans les ténèbres qui sont dehors. Là seront les pleurs et les grincements de dents.

14. Car beaucoup sont appelés, mais peu sont élus.

Saint Luc, après avoir rapporté l'expulsion des marchands du temple, raconte, en deux endroits de son Évangile, que Jésus y enseignait tous les jours (Luc, XIX, 47), et que le peuple y venait dès le matin pour l'entendre. (Luc, XXI, 37, 38.) Les instructions du Seigneur dans le temple, depuis cette expulsion, appartiennent donc à une suite de jours entre lesquels il nous est permis de chercher à les répartir.

(1) « Da du nicht hast. » (WINER, *Grammatik des neutestamentlichen Sprachidioms*. 1844. Page 562.)

La parabole que nous venons de lire étant à l'adresse de tout le peuple a un but tout autre que celles qui la précèdent, dans lesquelles Jésus n'avait en vue que les archiprêtres et les pharisiens. On pourrait supposer, d'après cela, qu'elle ne lui a été proposée que le lendemain ; et ce qui me confirme dans cette pensée, c'est qu'elle est introduite par les mots *Jésus prenant la parole*, qui peuvent servir à marquer le commencement d'un nouvel enseignement; nous serions donc au 7 de nisan.

Ceux mêmes des Juifs qui ne reconnaissaient pas en Jésus le Messie, le regardaient comme un prophète. (XXI, 11.) C'eût été assez pour les décider à prendre parti contre les sacrificateurs, s'ils avaient voulu le faire arrêter dans le temple, à la suite des paraboles qu'il y avait prononcées contre eux ; mais cela ne suffisait pas pour les rendre dociles à sa voix. Le Seigneur les avait comparés autrefois à des enfants assis dans les places publiques, que leurs compagnons chercheraient en vain à tirer de leur apathie en leur jouant de la flûte et en leur chantant des complaintes (XI, 16, 17), et ils étaient encore les mêmes. Leurs chefs religieux n'étaient donc pas les seuls coupables. Aussi est-ce toute leur génération qu'il a maintenant en vue, en parlant, dans cette nouvelle parabole, de gens invités depuis longtemps par un roi à un banquet pour les noces de son fils, afin que, prévenus à l'avance, ils puissent prendre leurs dispositions pour s'y rendre.

Le jour en est arrivé, et il les fait appeler à deux

reprises par ses serviteurs; mais quoiqu'une telle invitation, de la part d'un roi, fût pour eux un très-grand honneur et qu'ils dussent ne s'en promettre que du plaisir, au lieu d'accourir quand on les avertit qu'il en est temps, ils refusent de venir; et quand l'avertissement est renouvelé, ils ne tiennent pas plus de compte du second message que du premier, et ils continuent à vaquer à leurs affaires ordinaires. Il en est même parmi eux qui s'irritent de tant d'insistance, au point d'outrager et de mettre à mort ceux qui leur sont envoyés. Ce trait doit paraître excessif dans la parabole; car on ne pourrait comprendre pourquoi des personnes invitées à une noce par un roi feraient mourir les serviteurs qui les y convient; mais il l'est à dessein; car il doit servir à faire ressortir l'énormité du crime dont il est la figure.

Le festin de noces représente les bénédictions et les grâces de l'alliance évangélique annoncée par les prophètes (Jérémie, XXXI, 31-33), et dans laquelle le nom d'époux est donné au Fils de Dieu. Le premier appel à y venir qu'on ait entendu parmi les Juifs est celui dont les anges ont été les organes, lorsqu'ils ont célébré la naissance du Sauveur, qui est le Christ, le Seigneur, comme le sujet d'une grande joie pour tout le peuple, et qui, répété d'abord par les bergers, l'a été ensuite par Siméon divinement inspiré et par Anne la prophétesse. (Luc, II.) Tous ceux qui, trente ans après, ont été chargés d'aller vers les brebis perdues de la maison d'Israël, pour leur dire : « Le « royaume des cieux est proche » (III, 2; IV, 17;

X, 7; Luc, X, 9), ont été les ministres du second appel. En n'y répondant pas, les Juifs ont fait voir qu'ils ne faisaient aucun cas des joies célestes qui leur étaient proposées. Jésus, qui savait ce qui était dans l'homme et de quoi chacun en particulier était capable (Jean, II, 25), reproche même à une partie de ceux-ci d'avoir fait périr les envoyés de son Père, quoiqu'ils ne l'eussent pas fait encore. Il savait bien qu'ils en viendraient là et il l'avait déjà prédit. (X, 17, 21.) Aussi, quand il veut faire le procès à cette génération, la divise-t-il en deux classes, celle des indifférents, qui font le grand nombre, gens qui, ne consultant que leurs penchants naturels et leurs intérêts, ne se laissent détourner du train de ce monde par rien de supérieur aux choses terrestres; et puis celle des ennemis, dont les fureurs, il est vrai, ne se sont pas encore manifestées, mais desquels Jésus disait alors : « Ils ont haï et moi et mon Père » (Jean, XV, 24), et qui, disciples des faux docteurs qui le feront mourir, feront mourir, à leur exemple, ceux qui confesseront son nom. (Actes, VII, 58; XII, 2, 3; etc.)

Dans la parabole, leur châtiment est terrible : le roi envoie ses armées; il fait périr ces meurtriers, et il brûle leur ville. Jésus ayant expressément annoncé, quelques jours après, la désolation de Jérusalem (Luc, XXI, 20) et la ruine de la nation juive, en déclarant que cette génération ne passera point que ces choses ne soient arrivées (XXIV, 34), il faut sans doute prendre ceci à la lettre, et y voir le pendant de

la sentence prononcée auparavant contre les villes de la Galilée où le Seigneur avait fait le plus de miracles. (XI, 21, 23.) Mais à côté de ce châtiment temporel, il en est un autre. De même que Jésus avait dit la veille aux archiprêtres et aux pharisiens que le royaume de Dieu leur serait ôté et qu'il serait donné à un peuple en produisant les fruits (XXI, 43), de même il dit ici à tout Israël que puisqu'il s'est rendu indigne des promesses de l'Évangile par le mépris qu'il en a fait, les appels qui lui avaient été d'abord adressés, parce qu'il était le dépositaire des oracles de Dieu (Romains, III, 2) et qu'à lui appartenaient l'adoption et les alliances (Romains, IX, 4), vont l'être maintenant à ceux qui n'ont été jusqu'à présent que des étrangers et des gens de dehors. (Éphésiens, II, 19.) Cette vocation des Gentils, alors qu'ils entendront la voix des apôtres les convier au banquet des cieux, ne pourra manquer de leur causer une surprise aussi grande que le serait celle de voyageurs qui se verraient tout à coup invités à des noces, au point de rencontre de plusieurs routes, quelles que soient leur origine et leur condition, par les serviteurs d'un roi. Nous savons par l'histoire qu'ils ont répondu à l'invitation avec un empressement égal à celui de ces passants ramassés sur les chemins.

Elle était faite indistinctement à ceux-ci sans égard à la mauvaise mine ou à la bonne apparence qu'ils pouvaient avoir; mais il allait bien sans dire, puisqu'il s'agissait de noces, qu'ils n'y devaient venir que vêtus comme il est d'usage de l'être en pareille

occasion. De même aussi, ceux qu'ils représentent, appelés sans triage préalable, mauvais et bons, ne doivent entrer dans l'Église qu'avec les vêtements de salut et le manteau de justice dont parle Ésaïe (LXI, 10), en d'autres mots, qu'avec les sentiments et la vie qui conviennent à des élus de Dieu. (Colossiens, III, 12, 14.) Si quelqu'un s'y introduisait sans les avoir, ses compagnons n'y prendraient peut-être pas garde; mais l'heure viendrait certainement où le roi du ciel lui demanderait compte de son audace et le ferait jeter dehors dans les ténèbres, pour en être puni, parce qu'il est indigne de faire partie de l'assemblée, quoiqu'il se soit mêlé à elle. Tout cela, dans la parabole, a lieu en une même journée, image de l'économie présente. Le moment où le roi entre et regarde ouvre l'économie future, dans laquelle ceux-là seulement qui seront vêtus de l'habit de noces auront part aux joies du banquet, tandis que les pleurs et les grincements de dents seront le partage de ceux qui, pour ne l'avoir pas, en seront expulsés. Jésus avait dit précédemment (VIII, 12) que tel serait le sort de ces Israélites qui, parce qu'ils étaient de la postérité d'Abraham, s'imaginaient tous être ses enfants. (Romains, IX, 7.) Si, dans la portion de la parabole qui se rapporte à la vocation des Gentils, il n'est question que d'une seule expulsion, c'est qu'en ces premiers temps il n'y avait guère que ceux qui se convertissaient réellement qui pussent avoir des motifs pour se joindre à l'Église. La salle des noces était pleine; mais quelque grand que fût le nombre

des fidèles, qu'était-ce auprès de l'innombrable multitude des Gentils vers lesquels les messagers de la bonne nouvelle étaient envoyés? Et qu'en est-il encore aujourd'hui? Il est donc vrai pour tous les hommes, comme il l'a été pour les Juifs, que beaucoup sont appelés, mais que peu sont élus.

L'enseignement de Jésus sur le royaume des cieux, qui est le fond de l'Évangile de saint Matthieu, a surtout été donné par lui en Galilée. C'est, il est vrai, à Jérusalem qu'il dit à Nicodème, à la Pâque qui suivit son baptême, qu'il fallait naître de nouveau pour entrer dans ce royaume. (Jean, III, 5.) Mais, autant que nous le pouvons savoir, considérant que rien n'était plus propre à exaspérer ses ennemis que l'annonce d'un royaume de Dieu sans rapport avec celui dont ils rêvaient le rétablissement, il s'abstint d'en faire le sujet de ses instructions pendant les autres séjours qu'il fit dans la ville sainte, de peur sans doute qu'ils ne voulussent l'empêcher d'achever son œuvre. Mais son heure étant venue (Jean, XII, 23), il n'a plus rien à ménager. Aussi, depuis son arrivée, toutes ses paraboles ont-elles eu pour objet le royaume éternel (II. Pierre, I, 11) qu'il est venu fonder. Les docteurs des Juifs, à quelque secte qu'ils appartinssent, ne s'en accommodaient pas mieux que les archiprêtres et que les anciens. Nous allons les voir essayer de venir en aide à ceux-ci, en recourant à divers expédients destinés à perdre Jésus ou à le discréditer auprès du peuple. La vivacité croissante

de ses attaques leur faisait désirer d'en trouver promptement le moyen.

XXII, 15. Τότε πορευθέντες οἱ Φαρισαῖοι συμβούλιον ἔλαβον, ὅπως αὐτὸν παγιδεύσωσιν ἐν λόγῳ.

16. Καὶ ἀποστέλλουσιν αὐτῷ τοὺς μαθητὰς αὐτῶν μετὰ τῶν Ἡρωδιανῶν λέγοντες· Διδάσκαλε, οἴδαμεν, ὅτι ἀληθὴς εἶ καὶ τὴν ὁδὸν τοῦ Θεοῦ ἐν ἀληθείᾳ διδάσκεις, καὶ οὐ μέλει σοι περὶ οὐδενός· οὐ γὰρ βλέπεις εἰς πρόσωπον ἀνθρώπων.

17. Εἰπὲ οὖν ἡμῖν, τί σοὶ δοκεῖ; ἔξεστι δοῦναι κῆνσον Καίσαρι, ἢ οὔ;

18. Γνοὺς δὲ ὁ Ἰησοῦς τὴν πονηρίαν αὐτῶν εἶπε· Τί με πειράζετε, ὑποκριταί;

19. Ἐπιδείξατέ μοι τὸ νόμισμα τοῦ κήνσου. Οἱ δὲ προσήνεγκαν αὐτῷ δηνάριον.

20. Καὶ λέγει αὐτοῖς· Τίνος ἡ εἰκὼν αὕτη καὶ ἡ ἐπιγραφή;

21. Λέγουσιν αὐτῷ· Καίσαρος. Τότε λέγει αὐτοις· Ἀπόδοτε οὖν τὰ Καίσαρος Καίσαρι, καὶ τὰ τοῦ Θεοῦ τῷ Θεῷ.

22. Καὶ ἀκούσαντες ἐθαύμασαν, καὶ ἀφέντες αὐτὸν ἀπῆλθον.

XXII, 15. Alors les pharisiens, s'étant retirés, convinrent ensemble par quels discours (1) ils l'attireraient dans le piége.

16. Et ils lui envoyèrent leurs disciples, avec les Hérodiens, qui lui dirent : Maître, nous savons que tu es vrai, et que tu enseignes véritablement la voie de Dieu, et sans t'inquiéter de personne ; car tu ne regardes point quelle est la figure des gens.

17. Dis-nous donc, que t'en semble-t-il, est-il permis de payer le cens à César, ou non ?

18. Mais Jésus, ayant reconnu leur méchant dessein, leur dit : Pourquoi cherchez-vous à me surprendre, hypocrites ?

19. Montrez-moi la monnaie du cens. Et ils lui présentèrent un denier.

20. Et il leur dit : De qui est cette image et cette inscription ?

21. Ils lui dirent : De César. Alors il leur dit : Rendez donc à César ce qui est dû à César, et à Dieu ce qui est dû à Dieu.

22. Et ayant entendu cela, ils en furent dans l'admiration, et le laissant, ils s'en allèrent.

(1) Littéralement : *comment... avec un discours;* ὅπως... ἐν λόγῳ. Ces mots se rapportent aux paroles suggérées par les pharisiens à leurs disciples, et non à celles qu'ils espèrent tirer par leur moyen de la bouche de Jésus. (Luc, XI, 54.) De Wette traduit : « Damit sie ihn mit Reden in die Falle zœgen. »

Les délégués du sanhédrin n'ayant pas osé faire arrêter Jésus comme s'attribuant faussement une mission divine (XXI, 46), les pharisiens, qui l'entendaient parler depuis deux jours à Jérusalem du royaume des cieux ou, comme il disait encore, du royaume de Dieu (XXI, 31, 43), avec la même liberté qu'il l'avait fait en Galilée, résolurent d'examiner s'ils ne pourraient pas en tirer parti contre lui, et ils s'en allèrent pour en délibérer.

On sait qu'il y avait en Palestine, depuis l'annexion des États d'Archélaüs à la Syrie, un parti très-hostile aux Romains. Judas le Galiléen (Actes, V, 37) et un pharisien nommé Sadoc, qui se mirent à sa tête à l'époque du recensement de Quirinius, affirmaient que les Israélites ne devaient reconnaître d'autre souverain que Dieu seul (1), et que payer le tribut à ces nouveaux maîtres c'était les égaler à lui (2). Le temps n'avait pas calmé ce parti. Il se montrait surtout ardent dans les deux tétrarchies, soit parce qu'on y prévoyait qu'elles pourraient bien, un jour, être incorporées aussi à la Syrie, ce qui serait un dernier coup porté à la nationalité juive, soit parce que, n'étant pas placées comme la Judée sous la surveillance d'un procurateur, il était plus facile d'y fomenter l'agitation. Ses chefs, toujours préoccupés du relèvement et de la délivrance d'Israël (Luc, XXIV, 21), entretenaient de là des intelligences avec les provinces annexées, et quand quelque occa-

(1) Fl. Jos., *Ant. Jud.*, lib. XVIII, c. i, § 1.
(2) Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. II, c. viii, § 1.

sion se présentait de répandre leurs doctrines à Jérusalem, surtout à l'époque des fêtes solennelles, ils la saisissaient avec empressement. Peut-être faut-il voir des émissaires de ce parti dans les Galiléens que Pilate avait fait mourir peu auparavant, « mêlant leur « sang à celui de leurs sacrifices » (Luc, XIII, 1); et s'il en est ainsi, les pharisiens pouvaient d'autant plus se croire fondés à compter sur l'énergique intervention du gouverneur en cherchant à compromettre Jésus au moyen de la scène qu'ils préparaient.

Jésus avait, dans sa dernière parabole, reproché aux Juifs de ne pas répondre à ses appels relatifs au royaume de Dieu. Ses apôtres eux-mêmes continuant à croire, malgré ses efforts persévérants pour les détromper, qu'il ne s'agissait sous ce nom que du royaume d'Israël à reconstituer comme monarchie théocratique, c'est-à-dire avec une forme de gouvernement qui reconnaîtrait au roi la qualité de ministre de Dieu, les pharisiens se placent à ce point de vue, et ils envoient auprès de lui quelques-uns de leurs disciples chargés de le consulter sur la conduite à tenir en vue de la restauration qui ne peut tarder sans doute d'avoir lieu. Les Hérodiens qu'ils leur adjoignent me paraissent être, quoiqu'on ne l'ait pas entendu jusqu'à présent ainsi, des Juifs appartenant aux tétrarchies encore gouvernées par des princes de la famille d'Hérode, et dont il pouvait sembler naturel de désigner les habitants de cette manière pour les distinguer des Juifs des portions de la Palestine dont l'incorporation à la Syrie avait déjà eu lieu.

Qu'ils fussent ou non de leur secte, c'étaient en tout cas des Hérodiens hostiles à Jésus, comme ceux avec lesquels les pharisiens s'étaient concertés précédemment à Capernaüm pour le faire périr. (Marc, III, 6.) Ceux-ci étaient probablement venus à Jérusalem pour la fête de Pâque (1). Leur langage devait immédiatement faire connaître leur origine; ils pouvaient donc aisément passer pour être de ces agitateurs sans cesse occupés à répandre les semences d'une insurrection future. Leur présence était propre à expliquer la démarche de leurs compagnons, qui, en venant avec eux questionner Jésus, avaient l'air de lui dire : « Le grand-prêtre Joazar nous a persuadé autrefois, au temps du dénombrement, de payer le cens (2); mais ceux-ci nous disent qu'il ne faut plus le payer. Est-ce la conséquence qu'il faut tirer de ta déclaration que le royaume des cieux est proche? Que t'en semble-t-il : est-il permis de payer le cens à César ou non? le payerons-nous, ou ne le payerons-nous pas? » (Marc, XII, 14.)

(1) Il n'est fait mention des Hérodiens dans le Nouveau Testament qu'en ces deux occasions, et il n'en est pas question ailleurs. On a pensé qu'il fallait voir en eux des courtisans d'Hérode Antipas, qui tenait son pouvoir des Romains, ou des Juifs formant un parti favorable aux étrangers. Rien ne me paraît autoriser ces interprétations. Avec celle que j'ai adoptée, le rare emploi du mot s'explique par la signification même que je lui attribue. Si par *Hérodiens* il faut entendre les Juifs des deux tétrarchies qui continuèrent à être gouvernées par des fils d'Hérode après l'annexion des États d'Archélaüs à la Syrie, il est tout simple que cette désignation ait cessé d'être en usage lorsqu'elles y eurent aussi été réunies.

(2) Fl. Jos., *Ant. Jud.*, lib. XVIII, c. I, § 1.

Et cette question qu'ils lui font, ils l'introduisent par de belles paroles, louant la vérité de son enseignement, son indépendance, les motifs élevés qui le déterminent toujours, et paraissant n'avoir eux-mêmes d'autre souci que d'apprendre de lui quel est leur devoir, tandis qu'ils ne songeaient en réalité qu'à trouver dans sa réponse un prétexte de l'accuser. (Luc, XX, 20; XXIII, 2.)

Jésus n'était pas dupe de leurs faux semblants, et il le fit bien voir en les nommant des hypocrites. Ce mot aurait pu suffire s'il n'avait voulu que les démasquer; le reste leur importait peu, puisque leur conscience n'avait pas besoin d'être rassurée et qu'ils n'étaient aucunement disposés à tout braver pour la satisfaire. Mais il désirait dissiper l'erreur de ceux qui, dans son entourage, persistant à confondre le royaume de Dieu avec le royaume d'Israël, étaient persuadés que l'existence de ce royaume ne se pouvait concilier avec la dépendance où les Juifs étaient de César. C'est donc eux qu'il a en vue en répondant aux autres.

S'il demande qu'on lui montre un denier romain (Marc, XII, 15), ou, comme il l'appelle, « la monnaie « du cens » que l'on était assujetti depuis vingt-deux ans à payer (1), c'est que la monnaie qui a lé-

(1) Le recensement de Quirinius a eu lieu en la trente-septième année de l'ère actiaque, qui court du 2 septembre 759 au 2 septembre 760 de Rome, et nous sommes en 782. C'est l'année du consulat des deux Géminus, où Jésus fut crucifié, ou l'an 29 de l'ère vulgaire. Voir mon livre sur *le Recensement de Quirinius en Judée*, pages 10 et 71.

galement cours dans un pays est nécessairement déterminée par sa condition politique.

Au temps de la domination des Perses, leur sicle d'argent était répandu en Palestine, et ce fut leur darique d'or (*adarkon* et *darkemon*, il y a *drachmes d'or* dans nos versions), qui servit aux dons présentés, après le retour de la captivité, pour le relèvement du temple par les chefs des maisons patriarcales. Lorsque l'Empire persan s'écroula, et que la Judée eut été conquise ainsi que la Phénicie par Alexandre, on frappa des monnaies grecques d'or et d'argent dans plusieurs de ses villes. La pièce d'or à laquelle on donnait son nom (Ἀλεξάνδρειος) avait la même valeur que la darique persane, ce qui devait faciliter le passage d'un régime à l'autre. Les Lagides et les Séleucides ne firent pas de grands changements à sa monnaie. Il n'en fut pas de même quand les Juifs eurent secoué le joug, et qu'Antiochus VII eut reconnu à Simon Maccabée le droit de battre monnaie en son pays à son propre coin (1). Les princes asmonéens prirent d'abord sur leurs monnaies le titre de souverain sacrificateur, et on lit à la suite les mots : *et le Conseil des Juifs*, le tout en caractères hébraïques(2). Mais sur d'autres pièces, qui indiquent évidemment une situation politique intérieure différente, l'inscription est en caractères grecs ; le titre de souve-

(1) Καὶ ἐπέτρεψά σοι ποιῆσαι κόμμα ἴδιον νόμισμα τῇ χώρᾳ σου. (I. Maccab., XV, 6.)

(2) C'est une formule officielle, comme on le voit par la lettre de Jonathan Maccabée à ceux de Sparte : Ἰωνάθαν ἀρχιερεὺς καὶ ἡ γερουσία τοῦ ἔθνους. (I. Maccab. XII, 6.)

rain sacrificateur y est remplacé par celui de roi, et la mention du Conseil des Juifs y est omise. On n'y trouve aucune effigie, les Israélites s'étant interdit les représentations de figures d'hommes et d'animaux, bien qu'elles ne leur fussent pas défendues d'une manière absolue (Exode, XXV, 18 et suiv.; I. Rois, VII, 23 et suiv.; I. Rois, X, 19, 20; II. Chroniques, III, 7; IX, 19), mais seulement lorsqu'elles pouvaient les entraîner à l'idolâtrie. (Exode, XX, 4, 5.) Hérode, élevé sur le trône de Judée par les Romains, n'ayant obtenu d'eux que la permission de frapper de la monnaie de cuivre, et ses fils ayant dû également observer dans leurs États cette loi, qui était imposée aux procurateurs dans les provinces, c'est la monnaie d'argent de l'Empire qui servit principalement dès lors aux transactions commerciales. Telles sont les nécessités de la circulation monétaire, que les Juifs, qui ne voulaient pas souffrir que l'on envoyât en quartier d'hiver à Jérusalem des troupes portant sur leurs enseignes l'image de Tibère, ne songèrent jamais à protester contre l'usage de la monnaie sur laquelle elle était empreinte; et bien que les gouverneurs romains, pour ménager leur susceptibilité, n'admissent sur les pièces de cuivre qu'ils faisaient frapper que des symboles qui ne pussent pas les froisser, Philippe-Hérode, tétrarque de l'Iturée, ne craignit pas, sans tenir compte d'eux, de mettre sur les siennes l'effigie de l'empereur, espérant sans doute s'assurer par là sa faveur (1).

(1) On peut consulter les ouvrages suivants pour l'histoire de la

Voilà où l'on en était alors en Palestine. Le denier romain y était d'un usage général. Aussi en est-il souvent question dans le Nouveau Testament. (XVIII, 28; XX, 2, 9, 13; Marc, VI, 37; XIV, 5; Luc, VII, 41; X, 35; Jean, VI, 7; Apocalypse, VI, 6.) On le nommait *la monnaie du cens*, parce qu'il servait à l'acquitter, les Romains ayant toujours obligé les peuples auxquels ils imposaient des tributs à les leur payer, non en or, mais en argent (1). Si Jésus, avant de répondre à la question qu'on lui a faite, invite les Juifs qui l'interrogent à lui en montrer un, c'est qu'il voulait tout d'abord constater ainsi quelle était, après les révolutions successives que j'ai rappelées, la condition politique actuelle de leur pays. Cet état de choses étant la conséquence des fautes de plusieurs générations, la responsabilité n'en pesait pas tout entière sur les contemporains; et maintenant qu'il avait prévalu et qu'il était accepté, il en résultait des obligations dans lesquelles la conscience n'était pas intéressée, puisqu'il eût été impossible aux individus de s'y soustraire, et que leur soumission au droit relatif violemment établi par la force n'en était pas la reconnaissance, et n'avait pour but que d'empêcher de plus grands maux. — « Que me demandez-vous,

monnaie chez les Juifs : F. de Saulcy, *Recherches sur la numismatique judaïque*. Paris, 1854. — M.-A. Levy, *Geschichte der jüdischen Münzen gemeinfasslich dargestellt*. Breslau, 1862. — F.-W. Madden, *History of jewish coinage*. London, 1864.

(1) « Equidem miror populum Romanum victis gentibus in tri« buto semper argentum imperasse, non aurum. » (Plin., *Natur. Histor.*, lib. XXXIII, cap. III; sect. 15.)

semble dire Jésus à ses interlocuteurs, s'il vous est permis de payer le cens? Payez-le, puisque la monnaie qui a cours légal parmi vous est à l'effigie de César et témoigne que vous appartenez maintenant à son empire, comme vous étiez autrefois sous la domination des rois de Perse et leur payiez tribut. (Esdras, IV, 13; VII, 24; I. Maccabées, X, 29, 30; XI, 35, 36; XV, 5.) Rendez à César ce qui est dû à César, tant que son autorité sur vous subsistera; mais en lui payant le cens et vous acquittant de tout ce que les rois de la terre ont le pouvoir d'exiger de ceux qui leur sont assujettis, n'oubliez pas que vous avez un roi dans le ciel, dont les exigences sont d'un autre ordre, et auquel il faut rendre aussi ce qui lui est dû. Or, vous le savez bien, hypocrites, ce qu'il réclame des sujets de son royaume, ce n'est pas le cens; c'est la vérité, « la justice et l'amour. » (Luc, XI, 42.) Mon enfant, dit-il à chacun d'eux, donne-moi ton cœur. Et moi je vous dis : Rendez à Dieu ce qui est dû à Dieu. »

Mais si le royaume de Dieu est un royaume spirituel, il n'y a rien dans son attente qui puisse motiver la question suggérée par les pharisiens à leurs disciples. Aussi ceux-ci le quittèrent-ils émerveillés d'une réponse qui déjouait tous leurs plans.

Après eux viennent les sadducéens. Ce qui les a frappés, eux, dans l'enseignement du Seigneur sur le royaume de Dieu, c'est qu'il est un royaume éternel, qui commence sur la terre et arrive à sa perfection

dans le ciel. (XVI, 19.) Une telle assertion ne se pouvait accorder avec les doctrines de leur secte. Ils résolurent donc, frivoles comme ils l'étaient, de railler Jésus sur ce sujet, dans l'espoir de le discréditer auprès du peuple.

XXII, 23. Ἐν ἐκείνῃ τῇ ἡμέρᾳ προσῆλθον αὐτῷ Σαδδουκαῖοι, οἱ λέγοντες μὴ εἶναι ἀνάστασιν, καὶ ἐπηρώτησαν αὐτὸν

XXII, 23. En ce jour-là, s'approchèrent de lui des sadducéens, lesquels disent qu'il n'y a point de résurrection, et ils l'interrogèrent

24. Λέγοντες· Διδάσκαλε, Μωϋσῆς εἶπεν· Ἐάν τις ἀποθάνῃ μὴ ἔχων τέκνα, ἐπιγαμβρεύσει (1) ὁ ἀδελφὸς αὐτοῦ τὴν γυναῖκα αὐτοῦ, καὶ ἀναστήσει σπέρμα τῷ ἀδελφῷ αὐτοῦ.

24. En disant : Maître, Moïse a dit : Si quelqu'un meurt n'ayant pas d'enfants, son frère, en qualité d'allié, épousera sa femme, et suscitera lignée à son frère.

25. Ἦσαν δὲ παρ' ἡμῖν ἑπτὰ ἀδελφοί. Καὶ ὁ πρῶτος γαμήσας ἐτελεύτησε· καὶ μὴ ἔχων σπέρμα ἀφῆκε τὴν γυναῖκα αὐτοῦ τῷ ἀδελφῷ αὐτοῦ.

25. Or il y avait parmi nous sept frères; et le premier s'étant marié mourut, et n'ayant pas de postérité, il laissa sa femme à son frère.

26. Ὁμοίως καὶ ὁ δεύτερος καὶ ὁ τρίτος, ἕως τῶν ἑπτά.

26. Et le second de même, et le troisième, et les autres jusqu'au septième.

27. Ὕστερον δὲ πάντων ἀπέθανε καὶ ἡ γυνή.

27. Et après eux tous la femme aussi mourut.

28. Ἐν τῇ οὖν ἀναστάσει τίνος τῶν ἑπτὰ ἔσται γυνή; πάντες γὰρ ἔσχον αὐτήν.

28. En la résurrection donc, duquel des sept sera-t-elle femme ? car tous l'ont eue.

29. Ἀποκριθεὶς δὲ ὁ Ἰησοῦς εἶπεν αὐτοῖς· Πλανᾶσθε, μὴ

29. Mais Jésus leur répondit : Vous êtes dans l'erreur, ne con-

(1) Seul emploi du mot dans le Nouveau Testament. Il se dit du frère du mari épousant la veuve de celui-ci, et s'étend à d'autres rapports de parenté. Les Septante l'ont employé dans ce sens : Genèse, XXXVIII, 8. En allemand, *sich verschwægern*. (Olshausen.) Bèze traduit : *affinitatis jure uxorem ducere*. Voir Kuinoel, *Comment. in libros N. T. historicos*, tome I, page 605.

εἰδότες τὰς γραφὰς μηδὲ τὴν δύναμιν τοῦ Θεοῦ.

30. Ἐν γὰρ τῇ ἀναστάσει οὔτε γαμοῦσιν οὔτε ἐκγαμίζονται, ἀλλ' ὡς ἄγγελοι τοῦ Θεοῦ ἐν οὐρανῷ εἰσι.

31. Περὶ δὲ τῆς ἀναστάσεως τῶν νεκρῶν οὐκ ἀνέγνωτε τὸ ῥηθὲν ὑμῖν ὑπὸ τοῦ Θεοῦ λέγοντος·

32. Ἐγώ εἰμι ὁ Θεὸς Ἀβραὰμ καὶ ὁ Θεὸς Ἰσαὰκ καὶ ὁ Θεὸς Ἰακώβ; οὐκ ἔστιν ὁ Θεὸς Θεὸς νεκρῶν, ἀλλὰ ζώντων.

33. Καὶ ἀκούσαντες οἱ ὄχλοι ἐξεπλήσσοντο ἐπὶ τῇ διδαχῇ αὐτοῦ.

naissant ni les Écritures ni la puissance de Dieu.

30. Car en la résurrection, les hommes ne prennent et ne donnent point en mariage, mais ils sont comme les anges de Dieu dans le ciel.

31. Et quant à la résurrection des morts, n'avez-vous pas lu cette parole que Dieu vous a dite :

32. « Je suis le Dieu d'Abraham, et le Dieu d'Isaac, et le « Dieu de Jacob ? » Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants.

33. Et la foule, entendant cela, était frappée de son enseignement.

Le royaume de Dieu annoncé par Jésus sera dans le ciel un royaume éternel, auquel tous les croyants, à quelque époque qu'ils aient vécu sur la terre, auront part. Dès les premiers temps de son ministère, il en avait parlé ainsi, déclarant à ses disciples que les Gentils qui bientôt se convertiront, s'y rencontreront avec les patriarches dont les Israélites étaient issus. (VIII, 11.) Ce qu'il y avait eu de nouveau pour eux dans ce langage, c'était seulement ce qu'il leur avait dit de la réunion de ceux qui viendraient d'Orient et d'Occident avec leurs pères dans la vie future ; car pour ce qui est de la vie future elle-même, elle avait été si clairement annoncée, que la plupart des Juifs y croyaient, s'appuyant soit sur les paroles d'Ésaïe : « Ceux que tu avais fait mourir vivront;

« mon corps mort se relèvera ; la terre jettera dehors les trépassés (Ésaïe, XXVI, 19), » soit sur celles de Daniel : « Plusieurs de ceux qui dorment « dans la poussière de la terre se réveilleront, les « uns pour la vie éternelle, les autres pour l'opprobre et une ignominie éternelle (Daniel, XII, 2), » soit sur d'autres paroles encore de leurs livres saints. Le relèvement des morts, introduction à la vie future, se nommait depuis longtemps *la résurrection*, ἀνάστασις, et l'on pensait que quand il aurait lieu, il y aurait des châtiments pour les coupables, mais « qu'une grâce excellente était réservée à ceux qui « seraient morts dans une vraie piété. » (II. Maccab., XII, 43-46.) Il semble même, d'après les termes dont l'historien Josèphe se sert en achevant le récit du martyre des Maccabées, que « vivre en présence de « Dieu comme Abraham, Isaac et Jacob et tous les « patriarches (1), » était une expression en usage parmi ses compatriotes pour donner une haute idée du bonheur, dans une autre vie, de ceux qui quittent ce monde dans ces sentiments. Il n'est donc pas étonnant que Jésus l'ait employée plusieurs fois. Tout récemment encore, en se rendant à Jérusalem, il avait dit, comme autrefois à Capernaüm, que les Juifs impies « verront Abraham et Isaac et Jacob et tous les « prophètes dans le royaume de Dieu, et qu'ils se« ront eux-mêmes jetés dehors. » (Luc, XIII, 28.) Son enseignement sur ce sujet revenait à ceci :

(1) ... ζῶσι τῷ Θεῷ, ὥσπερ Ἀβραὰμ, Ἰσαὰκ καὶ Ἰακὼβ, καὶ πάντες οἱ πατριάρχαι. (Fl. Jos., *De Maccabæis*, § 16.)

« Ceux qui auront fait de bonnes œuvres sortiront « des sépulcres et ressusciteront pour la vie ; et ceux « qui en auront fait de mauvaises ressusciteront pour « la condamnation. » (Jean, V, 29.)

C'était la foi de la plupart des Juifs en ce temps-là (Actes, XXIV, 15), quoiqu'ils fussent loin de se dire tous qu'une telle foi, s'ils voulaient être conséquents, les obligeait, pendant la vie présente, à se proposer constamment pour fin la vie éternelle. (Romains, VI, 22.) Les sadducéens, n'en ayant nulle envie, en étaient venus à se persuader à eux-mêmes et essayaient de persuader aux autres que les âmes meurent avec le corps, et qu'il n'y a par conséquent ni résurrection après la mort, ni autre vie après celle-ci (1). Ils avaient transformé leurs négations en doctrines, et comme ils les voyaient menacées par la parole pleine d'autorité de Jésus, ils eurent recours vis-à-vis de lui, pour justifier leur incrédulité et la conduite profane qui en était la suite, à l'une de ces objections, de mise peut-être dans leurs discussions avec les pharisiens, mais auxquelles rien dans l'enseignement du Seigneur ne fournissait de prétexte.

On trouve dans le Deutéronome une loi destinée à sanctionner une ancienne coutume des Hébreux (Genèse, XXXVIII, 8), suivant laquelle lorsqu'un homme mourait sans enfants, son frère, s'il demeurait avec lui, devait épouser sa femme. Le but de cette loi était d'honorer la mémoire du frère mort sans postérité

(1) Σαδδουκαίοις δὲ τὰς ψυχὰς ὁ λόγος συναφανίζει τοῖς σώμασι. (Fl. Jos., *Ant. Jud.*, lib. XVIII, c. I, §, 4.)

et d'assurer un protecteur à sa veuve. Elle prescrivait de donner son nom au premier-né du second mariage, « afin, disait le législateur, que son nom ne « soit pas effacé d'Israël. » (Deutéronome, XXV, 6.) Plus tard on étendit à des parents plus éloignés cette disposition qui ne concernait à l'origine que les frères, et l'on en ajouta d'autres destinées à faire rentrer dans la famille du mari les terres que la femme, devenue veuve, pouvait avoir vendues. En l'épousant, le plus proche parent du mari décédé acquérait le droit de racheter les biens aliénés par elle. (Ruth, IV, 5.) Tout cela pouvait être fort bien approprié aux usages et aux mœurs du peuple pour lequel cette loi avait été faite; mais il est évident que ce n'était qu'une loi civile, se rapportant exclusivement aux circonstances dans lesquelles les familles peuvent se trouver en ce monde. Pour y voir une loi religieuse devant avoir encore son effet dans le monde à venir, il aurait fallu se représenter la vie future comme se passant dans des conditions toutes semblables à celles de la vie présente. Il est vrai que cette opinion a eu cours parmi les Juifs. De là certaines décisions fort hardies de leurs docteurs. L'un d'eux déclare gravement que la veuve qui se remarie sera rendue dans l'autre vie à son premier époux (1).

Ceux qui parlaient ainsi croyaient du moins à la résurrection ; mais les sadducéens n'y croyaient pas. Ce n'est donc pas pour obtenir de Jésus la solution

(1) « Mulier illa, quæ duobus nupsit in hoc mundo, priori restituitur in mundo futuro. » (*Sohar*, Gen. f. 24, 96.)

d'une difficulté qui les préoccupe réellement, mais pour porter le trouble dans l'esprit de ses auditeurs, qu'exagérant à plaisir les applications possibles de la loi de Moïse qu'ils citent, ils imaginent ces sept frères épousant successivement la même femme, afin de pouvoir lui demander duquel des sept elle sera la femme à la résurrection : question narquoise, au moyen de laquelle ils voulaient faire ressortir les impossibilités de la vie future niée par eux.

Jésus leur répond qu'ils sont dans l'erreur parce qu'ils ne connaissent et ne comprennent point les Écritures, et qu'ils ne savent pas quelle est la puissance de Dieu. Où donc ont-ils vu que les lois civiles de Moïse, essentiellement temporaires de leur nature, et qu'ils ont souvent changées eux-mêmes, doivent influer sur ce qui se passera dans la patrie céleste (Hébreux, XI, 16), après avoir été en vigueur sur la terre? Qu'ils sachent qu'il n'y aura là ni mariage, ni naissance, ni mort. « Étant enfants de la « résurrection, » comme le Seigneur s'exprime dans l'Évangile selon saint Luc, « les enfants de Dieu ne « pourront alors plus mourir, » et étant devenus « semblables aux anges, » ἰσάγγελοι (Luc, XX, 36), par le renouvellement qu'aura subi tout leur être, rien dans les relations qu'ils auront entre eux ne rappellera l'existence charnelle d'ici-bas. Jésus avait confirmé précédemment aux Juifs ce qui leur a été dit par les prophètes sur la vie des bienheureux. (Jean, VI, 40 = Ésaïe, XXVI, 19, et Matthieu XIII, 43 = Daniel, XII, 3); mais voici une révélation nou-

velle qui, en corrigeant sous un rapport important l'idée que les pharisiens s'en faisaient, écarte l'objection élevée contre la résurrection par les sadducéens.

Pour le peuple, qui croyait à l'immortalité de l'âme, cette réponse pouvait suffire; mais les sadducéens n'y croyaient pas. L'âme meurt avec le corps, disaient-ils: comment donc auraient-ils pu admettre que l'âme n'étant plus vivante, le corps peut ressusciter? La résurrection des morts ne leur pourra paraître possible que lorsqu'ils auront cru que l'âme survit au corps. « Eh bien oui, elle survit au corps, leur dit ici Jésus. Si j'ai parlé à diverses reprises d'Abraham, d'Isaac et de Jacob comme devant se rencontrer avec les Gentils au royaume des cieux, c'est que, bien qu'ils soient morts, leurs âmes vivent. Dieu lui-même, qui n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants, vous l'a déclaré en se nommant leur Dieu, ainsi que vous pouvez le lire dans les Écritures. » Et ce qui est vrai d'eux, est vrai de tous les morts, puisque, après avoir dit: « Dieu est le Dieu des vi« vants, » le Seigneur a ajouté, suivant un autre évangéliste, que « tous sont vivants pour lui (1). » (Luc, XX, 38.) Ils vivent: pourquoi donc, la puissance de Dieu étant ce qu'elle est, ne ressusciteraient-

(1) Πάντες γὰρ αὐτῷ ζῶσιν. (Luc, XX, 38.) « Nobis mortui « sunt, Deo vivunt, quia nos sola videmus corpora; corpora autem « mortua sunt. Deus videt animas, animæ vero vivunt. » (MALDONAT, *Commentarii in quatuor evangelistas*, col. 520.) Saci traduit : « Tous sont vivants devant lui. »

ils pas? « L'Esprit sonde toutes choses, même ce qu'il « y a de plus profond en Dieu. » (I. Corinthiens, II, 10.) Jésus, « auquel Dieu n'a pas donné l'Esprit avec « mesure » (Jean, III, 34), détermine par cette interprétation quel est le sens des paroles que l'Éternel a commandé à Moïse de dire de sa part aux enfants d'Israël. (Exode, III, 6, 15.) Il ne s'applique pas à leur prouver que l'âme ne meurt point; il l'affirme en se bornant à leur dévoiler la pensée et le dessein de Dieu. « Mon Père a dit à vos pères, comme je vous l'ai dit, qu'Abraham, Isaac et Jacob vivent, quoique morts, et que tous vivent: croyez-le. »

Tel était l'enseignement de Jésus sur le royaume de Dieu: tous y seront appelés (XXII, 1-14); mais quoique commençant sur la terre, ce n'est pas un royaume de ce monde; c'est un royaume spirituel (versets 15-22), qui sera dans le ciel un royaume éternel. (Versets 23-33.) Le peuple était frappé d'étonnement de ce qu'il entendait, et quelques-uns des scribes présents à ce dernier entretien dirent à Jésus: « Maître, tu as bien dit. » (Luc, XX, 39.)

XXII, 34. Οἱ δὲ Φαρισαῖοι ἀκούσαντες, ὅτι ἐφίμωσε τοὺς Σαδδουκαίους, συνήχθησαν ἐπὶ τὸ αὐτό.

XXII, 34. Les pharisiens ayant appris qu'il avait fermé la bouche aux sadducéens, se rapprochèrent ensemble;

35. Καὶ ἐπηρώτησεν εἷς ἐξ αὐτῶν νομικὸς πειράζων αὐτὸν καὶ λέγων·

35. Et l'un d'eux, un docteur de la loi, le questionnant, lui dit pour l'éprouver:

36. Διδάσκαλε, ποία ἐντολὴ μεγάλη ἐν τῷ νόμῳ;

36. Maître, quel est le grand commandement dans la loi?

37. Ὁ δὲ Ἰησοῦς εἶπεν αὐτῷ· Ἀγαπήσεις κύριον τὸν Θεόν σου

37. Jésus lui dit: « Tu aimeras « le Seigneur ton Dieu de tout

ἐν ὅλῃ τῇ καρδίᾳ σου καὶ ἐν ὅλῃ τῇ ψυχῇ σου καὶ ἐν ὅλῃ τῇ διανοίᾳ σου.

38. Αὕτη ἐστὶ πρώτη καὶ μεγάλη ἐντολή.

39. Δευτέρα δὲ ὁμοία αὐτῇ· Ἀγαπήσεις τὸν πλησίον σου ὡς σεαυτόν.

40. Ἐν ταύταις ταῖς δυσὶν ἐντολαῖς ὅλος ὁ νόμος καὶ οἱ προφῆται κρέμανται.

« ton cœur, et de toute ton âme, « et de toute ta pensée. »

38. C'est là le premier et le grand commandement.

39. Et voici le second, qui lui est « semblable : « Tu aimeras ton « prochain comme toi-même. »

40. De ces deux commandements dépendent toute la loi et les prophètes.

Les pharisiens, qui s'étaient tenus à distance pendant que Jésus s'entretenait avec les sadducéens, se rapprochèrent tous ensemble de l'endroit où il enseignait dans le temple (Marc, XII, 35), lorsqu'ils surent qu'il les avait réduits au silence. N'ayant pas réussi à lui faire dire quelque parole qu'ils pussent tourner contre lui, comme ils l'espéraient en envoyant auprès de lui quelques-uns de leurs disciples avec des Hérodiens, ils se proposaient sans doute de lui dresser de nouvelles embûches; mais ils n'en eurent pas le temps. Un docteur de la loi, qui faisait partie de leur troupe, les prévint. Il avait été frappé, à ce qu'il semble, de la distinction que Jésus, en répondant à leurs émissaires, avait faite entre ce qu'il faut rendre à César et ce qu'il faut rendre à Dieu. Le cens lui représentait fort bien ce que César peut exiger; mais il voudrait que le Seigneur lui dît quel est, selon lui, le caractère essentiel des exigences de Dieu. C'est à cela que tend sa question : « Maître, quel est « le grand commandement dans la loi ? » Il n'ignore pas qu'on peut y répondre diversement (Marc, XII,

32, 33), et que c'est un sujet de dispute parmi les Juifs ; mais c'est précisément pour cela qu'il désire savoir ce que le Seigneur en dira, la signification qu'on doit attacher à sa déclaration précédente ne pouvant manquer d'en être éclaircie.

Le premier de tous les commandements de la loi, lui répond Jésus, c'est d'aimer Dieu autant que l'on est capable d'aimer (Deutéronome, VI, 5) ; mais il y a un second commandement, qui est identique au premier, tellement que l'on n'accomplit vraiment l'un que lorsqu'on accomplit aussi l'autre, c'est d'aimer son prochain comme soi-même. (Lévitique, XIX, 18.) La vraie charité envers le prochain est l'effet et la suite naturelle de l'amour pour Dieu, en sorte que celui qui n'aime point Dieu n'aime point son prochain. (I. Jean, IV, 20.) Ces deux affections découlent de la même source ; et quand elles sont parfaites, elles ont ce résultat, « qu'on ne choisit plus entre ses frères « et son Père ; car plus on aime son Père, plus on « aime ses frères (1). » Tous les autres commandements, avec l'extension et les développements qu'ils ont reçus des prophètes, dépendent de ces deux-là, parce que c'est l'amour qui en est le principe, qui les fait observer : il soutient tout, et sans lui tout tombe. L'obéissance par amour, avec Dieu et le prochain pour objet, voilà donc ce que Dieu demande.

Si, au lieu de l'entendre ainsi, quelqu'un avait com-

(1) A. Vinet. *Études Évangéliques : L'affection selon l'esprit.* Partie II, vers la fin.

pris la déclaration de Jésus aux disciples des pharisiens comme signifiant seulement que les Juifs devaient d'une part remplir les obligations résultant pour eux de leur assujettissement aux Romains, et de l'autre se montrer zélés pour le culte de leur Dieu, en offrant les holocaustes et les sacrifices qu'il avait ordonnés (Marc, XII, 33), cette nouvelle parole du Seigneur lui faisait connaître son erreur. Elle proclamait que l'amour de Dieu et du prochain est le résumé de la loi divine, et par conséquent, ce qui est dû à Dieu et ce qu'il faut lui rendre. C'est la loi suprême de son royaume. De là cet encouragement: « Tu n'es pas loin du royaume de Dieu, » que Jésus, ainsi que saint Marc le raconte, adressa au docteur qui l'avait interrogé, après que celui-ci, abondant en son sens, eut reconnu avec lui qu'il n'y a pas de commandement plus grand que les deux commandements d'amour que le Seigneur avait élevés au-dessus de tous les autres. (Marc, XII, 34.)

Mais si telle est la loi du royaume que Jésus est venu fonder, il ne suffit pas, comme le pensaient les pharisiens, d'être fils de David, pour en être le roi. Jésus va leur montrer qu'ils se trompent en le supposant.

XXII, 41. Συνηγμένων δὲ τῶν Φαρισαίων ἐπηρώτησεν αὐτοὺς ὁ Ἰησοῦς

42. Λέγων· Τί ὑμῖν δοκεῖ περὶ τοῦ Χριστοῦ; τίνος υἱός ἐστι; Λέγουσιν αὐτῷ· Τοῦ Δαυίδ.

43. Λέγει αὐτοῖς· Πῶς οὖν

XXII, 41. Or les pharisiens étant réunis, Jésus les questionna,

42. En disant : Que vous semble-t-il du Christ ? De qui est-il fils ? Ils lui dirent : De David.

43. Il leur dit : Comment donc

Δαυὶδ ἐν πνεύματι (1) κύριον αὐτὸν καλεῖ; λέγων·
44. Εἶπεν ὁ κύριος τῷ κυρίῳ μου· Κάθου ἐκ δεξιῶν μου, ἕως ἂν θῶ τοὺς ἐχθρούς σου ὑποπόδιον τῶν ποδῶν σου (2).

David, inspiré, l'appelle-t-il Seigneur, disant :
44. « Le Seigneur a dit à mon « Seigneur : Assieds-toi à ma « droite, jusqu'à ce que j'aie fait « de tes ennemis le marchepied « de tes pieds. »

45. Εἰ οὖν Δαυὶδ καλεῖ αὐτὸν κύριον, πῶς υἱὸς αὐτοῦ ἐστι;
46. Καὶ οὐδεὶς ἐδύνατο αὐτῷ ἀποκριθῆναι λόγον, οὐδὲ ἐτόλμησέ τις ἀπ' ἐκείνης τῆς ἡμέρας ἐπερωτῆσαι αὐτὸν οὐκέτι.

45. Si donc David l'appelle Seigneur, comment est-il son fils ?
46. Et personne ne pouvait lui rien répondre, et nul depuis ce jour-là n'osa plus l'interroger.

Les Juifs étaient persuadés, d'après les Écritures (Jean, VII, 42), que le Messie ou le Christ qu'ils attendaient serait de la race de David (Jérémie, XXIII, 5) et qu'il sortirait du bourg de Bethléhem (Michée, V, 2), d'où était David. De là ces *hosanna au Fils de David* par lesquels beaucoup d'entre eux avaient salué, peu de jours auparavant, l'arrivée de Jésus à Jérusalem. Au lieu de comprendre que cette descendance n'avait par elle-même aucune importance, et que son annonce devait seulement les aider à reconnaître le Messie lorsqu'il paraîtrait, ils en avaient si bien fait l'essentiel qu'ils se le représentaient comme le restaurateur de la dynastie qui avait autrefois régné sur leur pays, venant lui rendre la prospérité et l'indépendance. Le nom de Fils de Dieu lui avait été prophétiquement donné (Psaume II, 7);

(1) « Ἐν πνεύματι, id est, Spiritus prophetici impulsu. » (Beza.)
(2) Citation du Psaume CX, d'après les *LXX*. — « Formula « *facere hostes scamnum pedum*, quæ hebraica est, notat idem « quod simplex verbum ὑποτάσσειν, *subjicere*. » (Kuinoel, *Commentarius in libros N. T.*, tome I, page 615.)

mais il ne leur paraissait qu'un titre d'honneur. Peut-être Nathanaël l'employait-il en ce sens, quand il disait au Seigneur : « Tu es le Fils de Dieu ; tu es le « roi d'Israël. » (Jean, I, 49.) Les pharisiens aussi, que Jésus interroge ici, n'attendaient comme Messie, ainsi que cela résulte de leur réponse, qu'un fils de David, c'est-à-dire qu'un roi temporel. Mais quel rapport aurait-il pu y avoir entre un roi temporel et le royaume spirituel et éternel dont il leur annonçait l'approche ? Pour que ce royaume, avec les caractères qu'il lui attribue et la loi qui le doit régir, pût être à la fois « le royaume de Christ et de Dieu, » ainsi qu'on le nommera un jour (Éphésiens, V, 5), il était nécessaire que le Christ lui-même fût autre chose encore que ce qu'ils pensaient.

Oui sans doute, « il est de la race de David, selon « la chair » (Romains, I, 3), comme ils le disent ; mais, « selon l'esprit de sainteté, » comme Simon-Pierre l'a confessé, « il est le Christ, le Fils du Dieu « vivant ; » et cela, la chair et le sang n'auraient pu le découvrir au fils de Jonas. Et quant au royaume qu'il est venu établir, ce n'est pas un second royaume d'Israël, comme nous avons eu un second Empire ; c'est son Église, contre laquelle les portes des enfers ne prévaudront point. (XVI, 16-18.)

Dans un psaume que les Juifs de ce temps-là s'accordaient à regarder comme un psaume messianique, David, qui était prophète (Actes, II, 30), parlant par le Saint-Esprit (Marc, XII, 36), a nommé le Christ son Seigneur. (Psaume CX, 1.) Jésus le cite aux

pharisiens, et s'ils avaient voulu se laisser instruire par les Écritures, quelle haute idée de la dignité du Christ et de la nature de son règne cette courte citation leur aurait pu donner! Qui ne voit que simple fils de David, le Christ, pour fonder son règne, aurait dû se mettre à la tête des siens et réduire, en les combattant, les ennemis de sa personne et de son autorité? Mais l'Éternel dit à celui-ci : « Assieds-toi à « ma droite jusqu'à ce que j'aie fait de tes ennemis « le marchepied de tes pieds. » (Psaume CX, 1.) Parole magnifique, que l'Église a considérée comme accomplie par l'ascension du Seigneur (Marc, XVI, 19), et qui, souvent répétée par les apôtres (Actes, II, 34, 35; I. Corinthiens, XV, 24-28; Hébreux, I, 8, 13; X, 12, 13; I. Pierre, III, 22), lui a appris, siècle après siècle, à chercher dans le ciel le Christ, son chef éternel, jusqu'à ce que Dieu lui ait assujetti toutes choses (I. Corinthiens, XV, 28), et qu'il en revienne comme il y est monté. (Actes, I, 11.)

Jésus n'a eu besoin de citer aux pharisiens que les premiers mots de ce psaume, qu'ils attribuaient eux-mêmes, comme les autres Juifs (Actes, II, 34) à David, pour qu'ils ne sussent que répondre. Parmi les hommes, « le fils honore le père » (Malachie, I, 6); mais quel est le père qui appelle Seigneur quelqu'un de ses descendants? Pour nommer le Christ ainsi, il fallait que David l'envisageât sous un autre rapport encore, qui lui fît un devoir de s'abaisser devant lui. Les pharisiens ont-ils été jusqu'au bout de la pensée de Jésus? Il leur suffisait, pour la compléter, de prendre

en son vrai sens cette déclaration de l'Éternel dans un autre psaume également relatif au Messie : « Tu es « mon fils ; je t'ai engendré aujourd'hui. » (Psaume II, 7.) Qu'ils aient fait ce rapprochement ou non, ils se turent, et voyant bien, par l'insuccès de leurs tentatives durant les deux derniers jours, qu'ils ne réussiraient pas à surprendre dans les discours de Jésus quelque chose qui leur permît de l'accuser, ils cessèrent, à partir de ce moment, aussi bien que ses autres interlocuteurs, de lui poser des questions captieuses, de peur de se faire du tort à eux-mêmes ; car le peuple prenait plaisir à l'écouter. (Marc, XII, 37.)

J'ai dit, dès l'entrée de ce travail, que le dessein de Matthieu, dans son Évangile, a surtout été « d'op« poser au vain espoir de la restauration de la « royauté nationale que les Juifs entretenaient, l'idée « de ce royaume spirituel, ou comme disent les évan« gélistes, de ce royaume des cieux ou de Dieu, que « seul, à les en croire, le Christ devait fonder (1). » Comme il avait le choix de ses matériaux, il était nécessaire de montrer de quelle manière chacun de ceux que nous venons d'examiner était approprié à son but. J'espère avoir fait voir qu'il n'est pas un seul de ces fragments, y compris ceux sur le payement du cens et sur le mariage des veuves, qui n'ait pu servir, par les réflexions auxquelles il donnait

(1) Première partie, page 8.

lieu, à mettre en lumière quelqu'un des caractères du royaume de Dieu; et si ce royaume a été, ainsi que je n'en doute point, le grand sujet de l'enseignement oral que Matthieu a donné en Judée, il en résulte qu'ils devaient tous trouver place, préférablement à d'autres, dans l'Évangile qui a été la base de la prédication de cet apôtre parmi ses compatriotes.

L'un de ceux qu'il a omis et que saint Jean a recueillis, me paraît appartenir à cette même journée. C'est le récit de la démarche de ces quelques Grecs, venus à Jérusalem pour y adorer pendant la fête, qui témoignèrent à Philippe le désir de voir Jésus. Relégués comme ils l'étaient dans le parvis des Gentils, ils n'avaient pu entendre les instructions que le Seigneur avait données dans le temple; mais comme c'était la préoccupation générale, il était impossible qu'il ne leur en revînt pas quelque chose. Et quand on leur eut redit la parabole relative au royaume des cieux que Jésus avait proposée le matin, et dans laquelle le roi finit par donner ordre à ses serviteurs d'aller aux carrefours des chemins et d'appeler aux noces tous ceux qu'ils trouveront (XXII, 9), avec quelle joie une telle espérance dut-elle être accueillie par ces hommes dont le cœur y était ouvert à l'avance, ainsi que cela résulte de leur présence dans le lieu saint! Saint Jean ne raconte pas que Jésus se soit entretenu personnellement avec eux. Il semble s'être borné à leur faire savoir par Philippe et André, qui lui avaient transmis leur vœu, que la promesse contenue dans la parabole n'aurait son effet qu'après

sa mort. « Si le grain de froment meurt, il porte beaucoup de fruit, » leur dit-il ; et un peu après, s'appliquant à lui-même ces paroles, et faisant allusion à la nature de son supplice, il ajouta, pour marquer qu'avec lui cesserait la distinction entre le Juif et le Grec : « Quand j'aurai été élevé de la terre, je les « attirerai tous à moi. » (Jean, XII, 24, 32.) Cet épisode est mêlé au récit de ce qui se passa alors dans le temple entre Jésus et son Père : Jésus associant dans une même pensée sa mort, sa gloire et la gloire de son Père, et lui disant : « Père, glorifie « ton nom, » et une voix qui vient du ciel répondant : « Et je l'ai glorifié, et je le glorifierai encore. » (Jean, XII, 28.) Une si grande scène aurait nécessairement détourné l'attention de ce que Matthieu voulait enseigner ; aussi n'en a-t-il pas fait mention. Je n'en aurais non plus rien dit, si je n'avais jugé utile d'indiquer ce nouveau point de rencontre entre le premier et le quatrième Évangile.

Ainsi finit le 7 de nisan. Après avoir prévenu ceux qui l'entouraient que la lumière n'était plus avec eux que pour peu de temps, et leur avoir dit : « Pendant « que vous avez la lumière, croyez en la lumière, « afin que vous soyez des enfants de lumière, » Jésus s'en alla et se cacha d'eux. (Jean, XII, 35, 36.) Saint Jean choisit ce moment pour nous apprendre quel était, à la suite de l'enseignement qu'il venait de donner pendant plusieurs jours, l'état des esprits à Jérusalem. Le peuple, dans son ensemble, malgré les nombreux miracles faits en sa présence, ne croyait

pas en lui comme au Christ. Toutefois il y avait un certain nombre de gens, et même des principaux, qui avaient foi en lui; mais à cause des pharisiens, ils ne le confessaient point, de peur d'être exclus de la synagogue. (Jean, XII, 34, 37, 42.) Les pharisiens, qui se sont emparés de l'esprit de la nation et qui la dominent, continuent donc à s'opposer au Christ et à son œuvre; et c'est pour cela aussi que Jésus leur a dit : « Le royaume de Dieu vous sera ôté, et il sera « donné à un peuple en produisant les fruits. » (XXI, 43.)

III. LE ROYAUME DE DIEU OTÉ AUX PHARISIENS.

XXIII, 1. Τότε ὁ Ἰησοῦς ἐλάλησε τοῖς ὄχλοις καὶ τοῖς μαθηταῖς αὐτοῦ

XXIII, 1. Alors Jésus parla à la multitude et à ses disciples,

2. Λέγων· Ἐπὶ τῆς Μωϋσέως καθέδρας ἐκάθισαν οἱ γραμματεῖς καὶ οἱ Φαρισαῖοι.

2. Disant : Sur la chaire de Moïse sont assis les scribes et les pharisiens.

3. Πάντα οὖν ὅσα ἂν εἴπωσιν ὑμῖν τηρεῖν, τηρεῖτε καὶ ποιεῖτε· κατὰ δὲ τὰ ἔργα αὐτῶν μὴ ποιεῖτε· λέγουσι γὰρ καὶ οὐ ποιοῦσι.

3. Toutes les choses donc qu'ils vous diront d'observer, observez-les et les faites ; mais ne faites pas selon leurs œuvres ; car ils disent et ne font pas.

4. Δεσμεύουσι γὰρ φορτία βαρέα καὶ δυσβάστακτα, καὶ ἐπιτιθέασιν ἐπὶ τοὺς ὤμους τῶν ἀνθρώπων· τῷ δὲ δακτύλῳ αὐτῶν οὐ θέλουσι κινῆσαι αὐτά.

4. Ils attachent ensemble de lourds et accablants fardeaux, et ils les mettent sur les épaules des hommes ; et ils ne lèveraient pas le doigt pour les remuer.

5. Πάντα δὲ τὰ ἔργα αὐτῶν ποιοῦσι πρὸς τὸ θεαθῆναι τοῖς ἀνθρώποις. Πλατύνουσι δὲ τὰ φυλακτήρια αὐτῶν καὶ μεγαλύνουσι τὰ κράσπεδα τῶν ἱματίων αὐτῶν·

5. Mais ils font toutes leurs œuvres pour être regardés des hommes. Ils donnent plus de largeur à leurs phylactères, et ils allongent les franges de leurs manteaux ;

6. Φιλοῦσί τε τὴν πρωτοκλισίαν ἐν τοῖς δείπνοις καὶ τὰς πρωτοκαθεδρίας ἐν ταῖς συναγωγαῖς

6. Ils aiment et la première place dans les festins, et les premiers siéges dans les synagogues,

7. Καὶ τοὺς ἀσπασμοὺς ἐν ταῖς ἀγοραῖς καὶ καλεῖσθαι ὑπὸ τῶν ἀνθρώπων ῥαββί, ῥαββί.

7. Et les salutations dans les places publiques, et d'être appelés par les hommes Rabbi, Rabbi.

8. Ὑμεῖς δὲ μὴ κληθῆτε ῥαββί· εἷς γάρ ἐστιν ὑμῶν ὁ καθηγητὴς [ὁ Χριστός]· πάντες δὲ ὑμεῖς ἀδελφοί ἐστε.

8. Mais vous, qu'on ne vous appelle point Rabbi ; car un seul est votre docteur, le Christ, et vous tous êtes frères.

9. Καὶ πατέρα μὴ καλέσητε ὑμῶν ἐπὶ τῆς γῆς· εἷς γάρ ἐστιν ὁ πατὴρ ὑμῶν, ὁ ἐν τοῖς οὐρανοῖς.

10. Μηδὲ κληθῆτε καθηγηταί· εἷς γὰρ ὑμῶν ἐστιν ὁ καθηγητής, ὁ Χριστός.

11. Ὁ δὲ μείζων ὑμῶν ἔσται ὑμῶν διάκονος.

12. Ὅστις δὲ ὑψώσει ἑαυτόν, ταπεινωθήσεται· καὶ ὅστις ταπεινώσει ἑαυτόν, ὑψωθήσεται.

9. Et n'appelez personne sur la terre votre père; car un seul est votre père, *le Père* qui est dans les cieux.

10. Qu'on ne vous appelle pas non plus docteurs; car un seul est votre docteur, le Christ.

11. Mais le plus grand d'entre vous sera votre serviteur.

12. Celui qui s'élèvera lui-même, sera abaissé, et celui qui s'abaissera lui-même sera élevé.

Jésus avait déclaré aux pharisiens que le royaume de Dieu leur serait ôté. (XXI, 43.) Étant revenu le lendemain, 8 de nisan, au temple, il donna un commencement d'exécution à la sentence qu'il avait prononcée contre eux, en les dénonçant au peuple comme indignes d'être ses guides spirituels, et en leur notifiant publiquement à eux-mêmes que leur hypocrisie ne demeurerait pas impunie.

Lorsque le roi Josaphat entreprit autrefois la réforme qu'il avait à cœur d'accomplir, il chargea des lévites et des sacrificateurs de prendre le livre de la loi de l'Éternel et de faire le tour de toutes les villes de Juda pour instruire leurs habitants de ce qu'elle commande. (II. Chroniques, XVII, 7-9.) Au retour de la captivité, ce fut le peuple qui demanda qu'on lui en fît lecture. Une chaire fut dressée, d'où Esdras, assisté des lévites, la lut à tous ceux qui accouraient pour l'entendre. L'usage de lire et d'expliquer Moïse dans les synagogues s'établit bientôt dans tout le pays, et il y eut dès lors des personnes chargées de remplir

cet office les jours de sabbat. (Actes, XV, 21.) Au temps de Jésus, c'étaient les pharisiens qui occupaient à peu près partout la chaire qui servait à cet enseignement, et quand, conformément à leur emploi, ils recommandaient d'observer tout ce que Moïse a prescrit, il fallait assurément les en croire. C'est ce que le Seigneur affirme tout d'abord, parce qu'il n'est pas venu détruire, mais accomplir la loi. (V, 17.) Et puis, il se récrie aussitôt, indigné de ce que de tels hommes ont osé usurper une telle fonction. Qui sont-ils, pour être, préférablement à d'autres, les interprètes des préceptes divins? des gens qui disent et ne font pas, sévères pour autrui dans leurs discours publics, ajoutant même de leur chef aux exigences de la loi, pour donner une plus haute idée de leur rigidité, mais dans la pratique aussi relâchés qu'on peut l'être. Celui qui a dit : « On a trouvé le secret « de faire impunément toutes choses, pourvu qu'on « parle sévèrement, » a révélé le leur sans les nommer (1). Il ne leur en coûtait pas davantage, pour afficher le respect qu'ils professaient avoir pour la loi, de s'adresser aux yeux qu'aux oreilles : de là ces larges bandes de parchemin, sur lesquelles des sen-

(1) Bourdaloue, *Sermon sur la sévérité évangélique.* — Écoutons Matthew Henry sur le même sujet : « What greater « hypocrisy can there be, than to press that upon others to be « done which they themselves disobey; pulling down, in their « practice, what they build up in their preaching; when in the « pulpit, preaching so well, that it is pity they should ever come « out; but, when out of the pulpit, living so ill, that it is pity « they should ever come in. » (*An Exposition of the Old and New Testament.* London, 1827. Vol. V.)

tences de la loi étaient transcrites, et qu'ils s'attachaient au front et au bras (Deutéronome, VI, 8); de là aussi ces longues franges, plus longues que celles qu'on avait coutume de coudre aux manteaux, dont Moïse avait dit, précisément parce qu'il était impossible de ne pas les voir : « Que leur vue vous « rappelle tous les commandements de l'Éternel. » (Nombres, XV, 37-40.) C'étaient des moyens extérieurs de faire souvenir de la nécessité de la vigilance; mais en exagérant ces signes pour attirer les regards, ils les faisaient servir à l'ostentation. « Sain« teté fardée, parades et vaines bouffées, feintise et « badinage, » comme Calvin s'exprime, qui ne tendaient pas à la conversion des pécheurs, mais à obtenir les places d'honneur dans les festins et les synagogues, beaucoup de salutations dans les lieux publics (1), et le titre assez nouveau alors de *Rabbi*, que les Juifs s'étaient mis par adulation à donner à leurs docteurs, et dont ceux-ci tiraient vanité, parce qu'à ce mot répondait l'idée d'excellence et de grandeur (2). Mais avec des préoccupations de cette sorte,

(1) Voici un exemple contraire emprunté aux sources rabbiniques : « On dit de R. Iohannan ben Zaccaï, qui suivait les prin« cipes de Hillel, que jamais homme n'a pu le saluer le premier, « pas même un païen au marché. (*Berachot*, 17 *a*.) Il y avait, « sur ce docteur célèbre, toute une série de contes répandus « parmi les Juifs. » (J. Derenbourg, *Essai sur l'histoire et la géographie de la Palestine*. Paris, 1867. Partie I, page 277.)

(2) « *Rabbi*... eminentem declarat, et eum qui multorum sit « instar. Erat ergo valde fastuosus hic titulus; quod etiam intel« ligitur ex repetitione, qua nimirum isti valde capiebantur. » (Beza.)

qu'auraient-ils pu faire d'utile dans la vigne du maître? Rien absolument; et c'est pour cela qu'il leur avait été dit que la vigne leur serait ôtée pour être confiée à d'autres. (XXI, 41, 43.)

Les apôtres et les disciples qui y devaient travailler étaient auprès de Jésus. Craignant qu'ils n'en viennent un jour à prendre plaisir à ces puérils hommages, ce qui les rendrait impropres à la mission qu'ils ont reçue de lui, il leur prescrit de ne pas consentir à ce qu'on les appelle ni rabbi ni docteur, comme s'ils aspiraient à être des chefs d'école et à avoir des disciples particuliers, tandis qu'ils n'ont tous ensemble qu'un seul docteur, le Christ, par lequel ils doivent se laisser instruire. Ils sont tous frères : qu'ils se gardent donc aussi d'élever l'un d'entre eux au-dessus des autres en le nommant leur père; car étant frères, ils n'ont tous qu'un père, celui à qui Jésus leur a appris à dire *notre Père*, et qui est au ciel (1). S'ils voulaient s'élever eux-mêmes ou élever un de leurs compagnons de service plus haut qu'il ne convient, ce ne pourrait être qu'au préjudice de la dépendance directe dans laquelle il faut qu'ils soient tous du Christ et de Dieu. « Le plus grand honneur « en l'Église n'est pas domination, mais minis-

(1) « Oh! non, disait le P. Gratry, jamais je n'eusse voulu être « appelé père et maître d'un autre esprit. Et pourquoi? parce que « j'étais si heureux d'avoir le Christ pour maître, que je n'en « puis comprendre d'autre ni pour moi, ni pour le moindre de « ces petits... Vous n'avez tous qu'un maître qui est Christ. » (*Commentaire sur l'Évangile selon saint Matthieu*. IIe Partie, page 189.)

« tère (1). » L'orgueil, comme dans le monde, y précède la chute, tandis que l'abaissement volontaire, motivé par la charité, loin d'amoindrir personne, y est la condition de la véritable élévation.

En disant à ses disciples et au peuple, que le Christ est leur seul docteur, Jésus corrigeait la fausse idée qu'ils se faisaient de sa royauté. C'est dans le même sens qu'il dira bientôt : « Je suis Roi; je suis né pour cela; « je suis venu dans le monde pour rendre témoignage « à la vérité. Quiconque est pour la vérité écoute ma « voix. » (Jean, XVIII, 37.) Si la royauté est « l'em- « pire incontesté d'une volonté sur des milliers de vo- « lontés soumises (2), » jamais aucune n'aura mieux que celle-là justifié son nom. Pour qu'elle pût exercer tous ses droits, il n'était pas nécessaire que les Juifs se refusassent à payer le cens à César; mais il était indispensable qu'ils reconnussent dans la personne du Christ « le Docteur unique, le seul véritable, bon, juste, à « l'image et à la ressemblance du Père, le Verbe de « Dieu enfin, » ainsi que le nommait Clément d'Alexandrie (3), et qu'ils secouassent la domination des pharisiens qui s'opposaient à lui comme au représentant de la sainteté et de la vérité. C'est pour renverser leur empire que, s'adressant directement à eux, il va leur arracher le masque et les montrer tels qu'ils sont!

(1) J. CALVIN, *Commentaires sur le N. T.*, tome I, page 575.

(2) A. VINET, *Nouvelles Études évangéliques : L'Indifférentisme religieux.*

(3) Ἕνα μόνον... παιδαγωγὸν ἡμῶν εἶναι. *Pæd.* Lib. I, II. Cité par BEAUSOBRE, *Remarques historiques, critiques et philologiques sur le N. T.* La Haye, 1742. Tome I, page 68.

XXIII, 13. Οὐαὶ δὲ ὑμῖν, γραμματεῖς καὶ Φαρισαῖοι, ὑποκριταί, ὅτι κλείετε τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν ἔμπροσθεν τῶν ἀνθρώπων· ὑμεῖς γὰρ οὐκ εἰσέρχεσθε, οὐδὲ τοὺς εἰσερχομένους ἀφίετε εἰσελθεῖν.

XXIII, 13. Mais malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, parce que vous fermez le royaume des cieux devant les hommes ; car vous n'y entrez point vous-mêmes, et n'y laissez non plus entrer ceux qui y entreraient.

14. Οὐαὶ ὑμῖν, γραμματεῖς καὶ Φαρισαῖοι, ὑποκριταί, ὅτι κατεσθίετε τὰς οἰκίας τῶν χηρῶν, καὶ προφάσει μακρὰ προσευχόμενοι· διὰ τοῦτο λήψεσθε περισσότερον κρίμα (1).

14. Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, parce que vous dévorez les maisons des veuves, et cela en vous donnant l'air de prier longuement ; le jugement que vous subirez en sera d'autant plus sévère.

15. Οὐαὶ ὑμῖν, γράμματεῖς καὶ Φαρισαῖοι, ὑποκριταί, ὅτι περιάγετε τὴν θάλασσαν καὶ τὴν ξηράν, ποιῆσαι ἕνα προσήλυτον· καὶ ὅταν γένηται, ποιεῖτε αὐτὸν υἱὸν γεέννης (2) διπλότερον ὑμῶν.

15. Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, parce que vous courez la mer et la terre pour faire un prosélyte, et quand il l'est devenu, vous faites de lui un fils de la géhenne deux fois plus que vous.

Les disciples avaient appris de Jésus, dès le commencement de son ministère, qu'il était besoin d'une justice surpassant celle des scribes et des pharisiens

(1) Ce verset 14, dont l'objet est de montrer, par la conduite des scribes et des pharisiens, qu'ils n'entrent pas dans le royaume des cieux, ainsi que cela est dit d'eux au verset 13, manque dans plusieurs manuscrits. Il en est d'autres où il précède le verset 13.

(2) Υἱὸς γεέννης me paraît être l'équivalent de ἔνοχος εἰς τὴν γέενναν τοῦ πυρός, *justiciable dans la géhenne du feu*. (V, 22.) Voir Partie II, page 81. Suivant Horne, *Introduction to the study of the Scriptures*, tome II, page 24, le mot *fils* servait aux Hébreux à désigner des rapports très-variés, entre autres celui de la dépendance d'une personne ou d'une chose à une autre. De là, *enfants de colère* (Éphésiens, II, 3), *fils de perdition* (Jean XVII, 12 ; II. Thessaloniciens, II, 3), et chez les *LXX*, υἱὸς θανάτου, *fils de la mort* pour *digne de mort*. (I. Samuel, XX, 31 ; II. Samuel, XII, 5.)

pour entrer dans le royaume des cieux. (V, 19, 20.) Lorsque quelqu'un d'eux paraissait prendre au sérieux ce qu'il y a d'essentiel dans la loi, le Seigneur prenait plaisir à constater qu'il n'était pas éloigné de ce royaume. (Marc, XII, 34.) Mais ce n'étaient là que de rares exceptions; la plupart de ces hommes s'en étaient exclus eux-mêmes par leur injustice et leur hypocrisie. « Vous n'y entrez point, » leur dit Jésus. Et en effet, tels qu'ils sont décrits ici, comment le pourraient-ils faire? Au lieu de recourir en sincérité à la prière pour rechercher les bénédictions de Dieu, ils s'en servent pour capter par une piété apparente la confiance des veuves et les dépouiller de leurs biens; d'autant plus criminels et plus dignes d'un rigoureux châtiment, que leurs extorsions ont eu lieu sous le faux semblant de la dévotion.

Ce sont eux pourtant qui ont « pris la clef de la « connaissance » (Luc, XI, 52), en d'autres mots, qui se sont attribué le monopole de l'enseignement religieux en s'asseyant dans la chaire de Moïse. Et l'on s'étonnerait que de pareils « portiers du royaume « des cieux (1), » bien résolus à demeurer eux-mêmes dehors, et ne songeant à rien moins qu'à presser les autres d'y entrer, en ferment les portes devant eux par leurs leçons et par leur exemple! Jésus les montre faisant de grands efforts pour gagner un Gentil à la religion judaïque. On pourrait croire que c'est « afin qu'il ne vive plus selon les convoitises des

(1) J. Calvin, *Commentaires sur le N. T.*, tome I, page 577.

« hommes, mais selon la volonté de Dieu. » (I. Pierre, IV, 2.) Nullement; tout ce qu'ils se proposent est de pouvoir faire bruit de leur conquête, et d'ajouter ainsi à leur propre considération en augmentant celle de leur secte. Désireux comme cet homme l'était de s'instruire, il aurait été facile, ce semble, de le rendre meilleur; mais ils n'en ont aucun souci; ils ne pensent qu'à lui inculquer leurs détestables principes, pour l'employer ensuite comme un docile instrument. (XXII, 16.) Il aurait pu devenir un enfant du royaume (XIII, 38), et ils en font un fils de la géhenne, un misérable méritant d'être puni deux fois plus qu'eux, parce qu'il arrive ordinairement, en fait de mal, que le disciple enchérit encore sur le maître.

Leur influence sur leurs compatriotes est de la même sorte. Ils perdent ceux qu'ils devraient sauver. Malgré la rigueur dont ils font parade en public, ils sont accommodants dans le particulier et prêts aux concessions intéressées, détournant de la voie resserrée et de la porte étroite qui mènent à la vie (VII, 14) ceux-là mêmes qui ont déjà le pied sur le seuil. C'est tout un système d'amoindrissement et d'annulation de la loi dont nous avons déjà vu quelque chose. (XV, 5.) Aussi, à mesure que Jésus le déroule devant eux, tels qu'ils l'ont imaginé et qu'ils le mettent en pratique, leur crie-t-il, en multipliant ses menaces : « Malheur ! malheur à vous ! »

XXIII, 16. Οὐαὶ ὑμῖν, ὁδηγοὶ τυφλοί, οἱ λέγοντες· Ὃς ἂν ὀμόσῃ ἐν τῷ ναῷ, οὐδέν ἐστιν·

XXIII, 16. Malheur à vous, conducteurs aveugles, qui dites : Si quelqu'un jure par le sanc-

ὃς δ' ἂν ὀμόσῃ ἐν τῷ χρυσῷ τοῦ ναοῦ, ὀφείλει.

17. Μωροὶ καὶ τυφλοί· τίς γὰρ μείζων ἐστίν, ὁ χρυσός, ἢ ὁ ναὸς ὁ ἁγιάζων τὸν χρυσόν;

18. Καί· Ὃς ἐὰν ὀμόσῃ ἐν τῷ θυσιαστηρίῳ, οὐδέν ἐστιν· ὃς δ' ἂν ὀμόσῃ ἐν τῷ δώρῳ τῷ ἐπάνω αὐτοῦ, ὀφείλει.

19. Μωροὶ καὶ τυφλοί· τί γὰρ μεῖζον, τὸ δῶρον, ἢ τὸ θυσιαστήριον τὸ ἁγιάζον τὸ δῶρον;

20. Ὁ οὖν ὀμόσας ἐν τῷ θυσιαστηρίῳ ὀμνύει ἐν αὐτῷ καὶ ἐν πᾶσι τοῖς ἐπάνω αὐτοῦ·

21. Καὶ ὁ ὀμόσας ἐν τῷ ναῷ ὀμνύει ἐν αὐτῷ καὶ ἐν τῷ κατοικοῦντι αὐτόν·

22. Καὶ ὁ ὀμόσας ἐν τῷ οὐρανῷ ὀμνύει ἐν τῷ θρόνῳ τοῦ θεοῦ καὶ ἐν τῷ καθημένῳ ἐπάνω αὐτοῦ.

23. Οὐαὶ ὑμῖν, γραμματεῖς καὶ Φαρισαῖοι, ὑποκριταί, ὅτι ἀποδεκατοῦτε τὸ ἡδύοσμον καὶ τὸ ἄνηθον καὶ τὸ κύμινον, καὶ ἀφήκατε τὰ βαρύτερα τοῦ νόμου, τὴν κρίσιν καὶ τὸν ἔλεον καὶ τὴν πίστιν. Ταῦτα ἔδει ποιῆσαι, κἀκεῖνα μὴ ἀφιέναι,

24. Ὁδηγοὶ τυφλοί, οἱ διυλίζοντες τὸν κώνωπα, τὴν δὲ κάμηλον καταπίνοντες.

tuaire, ce n'est rien; mais si quelqu'un a juré par l'or du sanctuaire (1), il est engagé.

17. Insensés et aveugles, lequel est plus, l'or ou le sanctuaire qui sanctifie l'or?

18. Et : Si quelqu'un jure par l'autel, ce n'est rien; mais si quelqu'un a juré par l'offrande qui est dessus, il est engagé.

19. Insensés et aveugles, qu'est-ce qui est plus, l'offrande ou l'autel qui sanctifie l'offrande?

20. Celui donc qui jure par l'autel, jure par l'autel et par ce qui est dessus;

21. Et celui qui jure par le sanctuaire, jure par le sanctuaire et par celui qui l'habite (2);

22. Et celui qui jure par le ciel, jure par le trône de Dieu et par celui qui y est assis.

23. Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, parce que vous dîmez la menthe et l'aneth, et le cumin, et que vous omettez les prescriptions les plus importantes de la loi, la justice et la compassion, et la foi. Il fallait faire ceci, et ne pas omettre cela,

24. Conducteurs aveugles, qui passez au filtre le moucheron, et avalez le chameau.

(1) « Il disposa l'intérieur en Sanctuaire, en Lieu très-saint... « Et il en fit le revêtement de l'or le plus pur. » (I. Rois, VI, 16, 20. Traduction Perret-Gentil.)

(2) « Ils me feront un sanctuaire, et j'habiterai au milieu d'eux. » (Exode XXV, 8.) « Vous aurez du respect pour mon sanctuaire, Je suis l'Éternel. » (Lévitique, XIX, 30.)

Lorsque les hypocrites veulent servir de guides, on ne peut rien attendre d'eux que d'égarer ceux qu'ils dirigent, comme ils se sont égarés eux-mêmes; ce sont des conducteurs aveugles. Nous les avons vus dévorer les maisons des veuves en paraissant faire de longues prières; les voilà maintenant qui enseignent à leurs disciples l'art de prononcer des serments qui n'obligent pas à tenir ce qu'on a promis, témoignant ainsi de deux manières qu'ils n'ont pas cette vraie foi en Dieu nécessaire pour invoquer son nom.

Les pharisiens, pour aider leurs disciples à jurer faussement sans se parjurer, avaient commencé par substituer au serment par le nom de l'Éternel autorisé par la loi (Lévitique, XIX, 12; Deutéronome, VI, 13) des formules diverses dans lesquelles ce saint nom n'était pas prononcé; puis ils en étaient venus à distinguer entre ces formules, prétendant qu'il en est qui n'ont pas le caractère d'un engagement pris sous le regard du Seigneur. Mais Jésus renverse toutes leurs distinctions, en leur faisant voir combien elles sont arbitraires, plusieurs de celles qu'ils font étant à l'inverse du rapport réel des choses entre elles; puis il leur déclare que toutes ces formules, quelles qu'elles soient, ont, bien qu'ils soutiennent le contraire, une signification de nature à lier la conscience, parce que de toutes on peut remonter jusqu'à Dieu. Rien ne lie la conscience, à moins que tout ne la lie; car si on ne voit pas Dieu partout, on ne sait le voir nulle part.

A ne considérer les hypocrites que dans les petites choses, on pourrait les croire scrupuleux à l'excès; mais c'est pour donner d'eux une idée qui les dispense de l'être dans le reste. Aussi Jésus dit-il un jour à des pharisiens avec qui il se trouvait à table dans la maison de l'un d'eux : « Malheur à vous, « pharisiens, parce que vous dîmez la menthe, la « rue et toute espèce de légume, et que vous négli- « gez la justice et l'amour de Dieu. » (Luc, XI, 42.) Il le redit en cette occasion en termes assez semblables, mais cette fois pour les reprendre, non pas tant de ce qu'ils font que de ce qu'ils enseignent, ainsi que cela résulte du reproche d'être des « con- « ducteurs aveugles » par lequel s'ouvre et se ferme ce paragraphe, et qui en marque l'intention. (Versets 16 et 24.) Se fondant sur ce que « toute « dîme de la terre appartient à l'Éternel » (Lévitique, XXVII, 30), il n'est pas d'herbe pour laquelle les pharisiens ne prescrivent à leurs disciples de la payer ; mais ce qu'on doit au prochain, la justice et la compassion, ce qu'on doit à Dieu, la foi et l'amour, ils le passent sous silence, comme si ce n'étaient pas là les articles desquels dépend toute la loi. (XXII, 40.) Jésus ne rejette pas les bagatelles sur lesquelles ils appuient, parce qu'elles sont autorisées par la lettre de celle-ci; mais c'est sur ce qu'ils omettent qu'il insiste. « Il fallait faire ceci, » qui est l'important, leur dit-il ; mais vous avez renversé l'ordre : de là vient que vous passez au filtre le moucheron et que vous avalez le chameau, ou si vous

l'aimez mieux, que d'une rigueur outrée dans les choses insignifiantes, vous et vos disciples que vous pervertissez, vous méprisez les plus grands commandements et « vous buvez l'iniquité comme l'eau. » (Job, XV, 16.)

Voilà comment ils comprennent leur tâche d'éducateurs de ce peuple ; et ils ne se proposent en réalité rien de plus. Aussi Jésus leur dit-il encore :

XXIII, 25. Οὐαὶ ὑμῖν, γραμματεῖς καὶ Φαρισαῖοι, ὑποκριταί, ὅτι καθαρίζετε τὸ ἔξωθεν τοῦ ποτηρίου καὶ τῆς παροψίδος, ἔσωθεν δὲ γέμουσιν ἐξ ἁρπαγῆς καὶ ἀκρασίας.

26. Φαρισαῖε τυφλέ, καθάρισον πρῶτον τὸ ἐντὸς τοῦ ποτηρίου καὶ τῆς παροψίδος, ἵνα γένηται καὶ τὸ ἐκτὸς αὐτῶν καθαρόν.

27. Οὐαὶ ὑμῖν, γραμματεῖς καὶ Φαρισαῖοι, ὑποκριταί, ὅτι παρομοιάζετε τάφοις κεκονιαμένοις, οἵτινες ἔξωθεν μὲν φαίνονται ὡραῖοι, ἔσωθεν δὲ γέμουσιν ὀστέων νεκρῶν καὶ πάσης ἀκαθαρσίας (1).

28. Οὕτω καὶ ὑμεῖς ἔξωθεν μὲν φαίνεσθε τοῖς ἀνθρώποις δίκαιοι, ἔσωθεν δὲ μεστοί ἐστε ὑποκρίσεως καὶ ἀνομίας.

XXIII, 25. Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, parce que vous nettoyez le dehors de la coupe et du plat ; mais ce qu'il y a dedans provient de la rapine et de l'intempérance.

26. Pharisien aveugle, nettoie d'abord l'intérieur de la coupe et du plat, afin que l'extérieur aussi devienne net.

27. Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, parce que vous êtes semblables à des sépulcres blanchis, lesquels, au dehors, paraissent beaux, mais au dedans sont remplis d'ossements de morts et de corruption.

28. De même, vous aussi, au dehors vous paraissez justes aux hommes, mais au dedans vous êtes pleins d'hypocrisie et d'iniquité.

Les pharisiens, voulant donner bon air à leurs disciples, leur apprenaient à bien composer leur extérieur ; mais ils laissaient l'intérieur tout rempli de

(1) Littéralement : « et de toute impureté. »

vices, sans s'en proposer la réforme. Ils font comme des hommes qui nettoieraient seulement le dehors de leur coupe et de leur plat, oubliant qu'il importe surtout qu'ils soient nets au dedans ; mais pour cela il ne suffit pas de les essuyer avec un linge, il faut que ce que le plat contient ne provienne pas de rapine, et que ce qu'on verse dans la coupe ne soit pas destiné à l'intempérance : trait inattendu que la comparaison n'exigeait pas pour être complète, et que Jésus semble y avoir ajouté dans le dessein d'obliger ses auditeurs à s'élever avec lui à l'idée de la pureté morale qu'il avait en vue. Ils auraient beau frotter le dehors, les effets ne s'en feraient pas sentir au dedans ; mais purifiez le dedans de la manière excellente qu'il vient d'indiquer, et il est impossible que le dehors aussi ne finisse pas par être purifié. C'est dans la même intention que le Seigneur a dit ailleurs : « Celui qui est lavé n'a besoin sinon qu'on « lui lave les pieds ; puis il est entièrement net. » (Jean, XIII, 10.) Mais les pharisiens ne se souciaient point qu'on fût entièrement net, et ils ne demandaient à personne de l'être dans son cœur. Ils voulaient des disciples qui leur ressemblassent, et Jésus, pour exprimer ce qu'ils sont, a eu recours à l'image la plus repoussante qu'il pût employer : Ils sont semblables à des sépulcres beaux au dehors, mais à l'intérieur desquels tout est mort et impur. Leur conscience est morte ; leurs pensées, leurs désirs, leurs poursuites ne sont qu'impureté. Ce n'est que par la dissimulation et le mensonge qu'ils peuvent

cacher ce qu'ils sont. Aussi y ont-ils audacieusement recours; mais nous allons voir quelle terrible condamnation ils attireront par là sur eux.

XXIII, 29. Οὐαὶ ὑμῖν, γραμματεῖς καὶ Φαρισαῖοι, ὑποκριταί, ὅτι οἰκοδομεῖτε τοὺς τάφους τῶν προφητῶν καὶ κοσμεῖτε τὰ μνημεῖα τῶν δικαίων,

XXIII, 29. Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, parce que vous bâtissez les tombeaux des prophètes et que vous ornez les monuments des justes;

30. Καὶ λέγετε· Εἰ ἤμεθα ἐν ταῖς ἡμέραις τῶν πατέρων ἡμῶν, οὐκ ἂν ἤμεθα κοινωνοὶ αὐτῶν ἐν τῷ αἵματι τῶν προφητῶν.

30. Et vous dites : Si nous avions vécu au temps de nos pères, nous ne nous serions pas rendus coupables avec eux du sang des prophètes.

31. Ὥστε μαρτυρεῖτε ἑαυτοῖς, ὅτι υἱοί ἐστε τῶν φονευσάντων τοὺς προφήτας.

31. En sorte que vous affirmez de vous-mêmes que vous êtes fils de ceux qui ont tué les prophètes.

32. Καὶ ὑμεῖς πληρώσατε τὸ μέτρον τῶν πατέρων ὑμῶν.

32. Vous aussi, remplissez la mesure de vos pères !

33. Ὄφεις, γεννήματα ἐχιδνῶν, πῶς φύγητε ἀπὸ τῆς κρίσεως τῆς γεέννης;

33. Serpents, race de vipères, comment échapperez-vous au jugement de la géhenne?

34. Διὰ τοῦτο, ἰδού, ἐγὼ ἀποστέλλω πρὸς ὑμᾶς προφήτας καὶ σοφοὺς καὶ γραμματεῖς· καὶ ἐξ αὐτῶν ἀποκτενεῖτε καὶ σταυρώσετε, καὶ ἐξ αὐτῶν μαστιγώσετε ἐν ταῖς συναγωγαῖς ὑμῶν καὶ διώξετε ἀπὸ πόλεως εἰς πόλιν·

34. Voici, c'est pour cela que je vous envoie, moi, des prophètes et des sages, et des scribes; et vous en tuerez d'entre eux et les crucifierez, et vous en flagellerez d'entre eux dans vos synagogues et les persécuterez de ville en ville ;

35. Ὅπως ἔλθῃ ἐφ' ὑμᾶς πᾶν αἷμα δίκαιον, ἐκχυνόμενον ἐπὶ τῆς γῆς ἀπὸ τοῦ αἵματος Ἄβελ τοῦ δικαίου ἕως τοῦ αἵματος Ζαχαρίου υἱοῦ Βαραχίου, ὃν ἐφονεύσατε μεταξὺ τοῦ ναοῦ καὶ τοῦ θυσιαστηρίου.

35. Afin que tout le sang juste répandu sur la terre vienne sur vous, depuis le sang d'Abel le juste jusqu'au sang de Zacharie, fils de Barachie, lequel vous avez tué entre le sanctuaire (*le lieu très-saint*) et l'autel.

36. Ἀμὴν λέγω ὑμῖν, ἥξει ταῦτα πάντα ἐπὶ τὴν γενεὰν ταύτην.

36. En vérité, je vous le dis, toutes ces choses viendront sur cette génération-ci.

Les Juifs élevaient depuis longtemps des monuments funèbres à ceux des leurs qu'ils voulaient honorer. C'est ainsi que Simon Maccabée construisit à Modin un tombeau d'une grande beauté pour son père, sa mère et ses quatre frères (1). Hérode aussi, qui avait fouillé le sépulcre de David, dans l'espoir d'y trouver des trésors, ne crut pouvoir mieux faire pour empêcher le peuple d'ajouter foi à une telle profanation si on l'en accusait, que de placer à son entrée une superbe porte en marbre blanc (2). Ce calcul d'Hérode nous met sur la voie de celui que Jésus accuse ici les pharisiens de faire en bâtissant des tombeaux aux prophètes et en ornant les monuments des justes (3). De même qu'il s'était proposé de cacher l'outrage qu'il avait fait au roi prophète en honorant ainsi sa mémoire, ils cherchaient à dissimuler l'opposition dans laquelle ils étaient avec les envoyés de Dieu, par les hommages qu'ils affectaient de leur rendre (4).

(1) I. Maccabées, XIII, 25-30.

(2) Fl. Jos., *Ant. Jud.*, lib. XVI, c. vii, § 1. — Actes, II, 29.

(3) Vitringa fait mention des honneurs extraordinaires qu'on rendait au sépulcre de Mardochée. *De Synag.*, page 221.

(4) E. Robinson renvoie aux anciens itinéraires en Judée, entre autres à celui intitulé *Jichus ha-Abot* (Carmoly, page 133 et suiv.), pour la description des sépulcres des saints honorés par les Juifs. Il a vu lui-même à Teyâsir, sur la route de Jérusalem à Beisan, un monument qu'il décrit, et qu'il considère, en raison de ses dispositions, comme ayant servi au même usage. (*Later Biblical Researches*, page 306.) Quant aux galeries sépulcrales, voisines du mont des Oliviers, dont Robinson donne le plan d'après Tobler, et qu'on nomme aujourd'hui *les tombes des prophètes*, tous les archéologues s'accordent à penser qu'elles n'ont rien de

Leur langage répondait à ces démonstrations. On les entendait dire que s'ils avaient vécu au temps où leurs pères faisaient mourir les prophètes, ils ne se seraient pas joints à eux pour répandre leur sang. Ce respect apparent tendait à persuader aux ignorants qu'ils maintenaient la doctrine de ces fidèles témoins, dont ils auraient, disaient-ils, protégé la vie. Mais nous savons que rien n'était plus faux. Ils n'étaient justes dans leurs appréciations du passé que pour qu'on ne les soupçonnât pas d'être injustes dans le présent; mais s'ils avaient rencontré vivants ceux que, morts, ils vénéraient comme des martyrs, tout comme leurs pères, ils les auraient fait mourir. Leurs sentiments actuels à l'égard des hommes qui sont venus à eux de la part de Dieu le font assez voir. Ils sont si peu disposés à recevoir les prophètes en qualité de prophètes, qu'ils prétendent ignorer si le baptême de Jean était du ciel ou non ; et depuis trois ans et demi que Jésus prêche la conversion, leur grande affaire a été de trouver le moyen de le faire périr. En intention, ce sont des meurtriers. Ayant les mêmes passions que leurs ancêtres, ils auraient donc agi comme eux s'ils avaient été à leur place, et aussi souvent qu'ils croiront que cela leur est avantageux, ils imiteront l'exemple qu'ils en ont reçu. Voilà pourquoi Jésus, après les avoir taxés d'hypocrisie, leur déclare qu'il y a solidarité entre eux et

commun avec celles dont Jésus parle ici. (*Ibid.*, page 253. Voir aussi SAULCY, *Voyage autour de la Mer Morte*, tome II, page 284.)

tous ceux qui ont versé le sang des justes. En même temps qu'ils proclament qu'ils n'auraient pas tué les prophètes ainsi que leurs pères l'ont fait, ils reconnaissent, en disant cela, qu'ils sont leurs fils : eh bien! oui, ils sont leurs fils, et dans un autre sens encore qu'ils ne voulaient le faire entendre. Lorsqu'ils s'étaient écriés : « Notre père c'est Abraham, » Jésus leur avait répondu, sachant qu'ils n'avaient pas son esprit : « Si vous étiez enfants d'Abraham, « vous feriez les œuvres d'Abraham. » (Jean, VIII, 39.) Mais maintenant qu'ils conviennent qu'ils sont issus des meurtriers des prophètes, ayant la certitude qu'ils ont les mêmes sentiments qu'eux et qu'au fond du cœur ils consentent à leurs actions (Luc, XI, 48), il leur dit : « Vous aussi, remplissez la me-« sure de vos pères. » Au lieu de tromper le peuple par de beaux discours, puisqu'ils sont leurs dignes descendants, qu'ils aillent jusqu'au bout dans la voie où ils ne sont que trop résolus à ne pas s'arrêter, afin que nul ne puisse plus se faire illusion sur leur compte. C'est à faire ce qu'ils ont fait, qu'on arrive inévitablement quand on leur ressemble.

Et cependant, tout en leur déclarant où aboutit leur voie, le Seigneur voudrait les en arracher par la frayeur, en les avertissant du péril qu'on y court : « Serpents, race de vipères, comment échapperez-« vous au jugement de la géhenne? » Ce jugement s'est appesanti sur les méchants qui vous ont donné le jour, et si vous ne rejetez le venin dont vous êtes remplis, il vous atteindra de même. — Je ne saurais

voir dans ces solennelles paroles une simple allusion aux jugements de Dieu, auxquels les méchants ne peuvent se soustraire en aucun temps, pas plus que les habitants de Jérusalem n'ont pu échapper à la sentence prononcée de sa part contre eux par Jérémie dans la vallée de Hinnom. Il me semble qu'il y a plus que cela ici : Jésus me paraît vouloir les épouvanter par la menace d'une condamnation semblable à celle dont Jérémie a été l'organe. Qu'on en relise les termes (Jérémie, XIX, 6-12), et l'on comprendra sans peine le mélange de commisération et d'indignation avec lequel il se plaint aussitôt après, de ce que, tandis qu'il veut encore tenter de les sauver, ils sont disposés à tout faire pour se perdre. Il ne sait que trop ce qu'ils feront à ses messagers, parce qu'il sait ce qu'ils sont eux-mêmes : prenant modèle sur leurs pères, ils livreront les uns à la mort, et même à la mort de la croix, et ils flagelleront les autres dans les synagogues et ils les persécuteront de ville en ville. (X, 16-24.) Et pourquoi donc sont-ils résolus à traiter ainsi ses envoyés? Ont-ils soif de condamnation? En donnant raison par leur conduite à tous les meurtriers qui ont répandu le sang des justes depuis les premiers jours de la création jusqu'à l'époque présente, ou, comme s'exprime Jésus, depuis Abel jusqu'à Zacharie, veulent-ils attirer sur eux un châtiment égal à celui que les auteurs de tous ces crimes réunis ont mérité? On le dirait, et si tel est leur désir, ils arriveront à leurs fins. Tout ce que renfermait le jugement de la géhenne a eu, au temps

marqué, son effet pour cette ville et pour cette nation; mais puisque celle-ci, en suivant les conseils de ses perfides conducteurs, appelle de nouveau sur elle les foudres de la colère divine, les fils seront punis à leur tour de la même manière que les pères l'ont été. « En vérité, je vous le dis, toutes ces « choses viendront sur cette génération. » Il leur enverra néanmoins des prophètes, des sages et des scribes, afin qu'ils essayent de sauver, s'il est possible, du milieu de cette race perverse, quelques-uns de ceux de leur sang, malgré le parti pris des autres de ne répondre à ses compassions que par leur endurcissement.

L'intention générale de ces mots de Jésus, *depuis le sang d'Abel le juste jusqu'au sang de Zacharie, fils de Barachie, lequel vous avez tué entre le sanctuaire et l'autel*, ne saurait être douteuse pour personne. Elle est comprise par tout le monde de la même manière. Mais on a été embarrassé de dire quel était ce Zacharie dont le nom est opposé ici à celui d'Abel. Tout le sang des justes répandu jusqu'à ce moment-là sur la terre devant, d'après la déclaration du Seigneur, être compris entre ces deux termes, il était nécessaire que le second fût aussi rapproché que le premier était éloigné. Les recherches pour découvrir la victime du dernier meurtre rappelé par Jésus ne doivent donc pas s'étendre beaucoup au delà des temps dont les vieillards de cette époque ont été les témoins, et si l'on n'y trouve pas le Zacharie du pre-

mier Évangile, il vaudra mieux convenir qu'on ne sait pas qui il est, que de remonter plus en arrière.

Voilà, selon moi, ce que les commentateurs auraient dû se dire; mais ils n'aiment pas faire aveu d'ignorance : aussi, désespérant de rencontrer dans le voisinage de l'époque où Jésus a vécu le Zacharie dont ils avaient besoin, ont-ils été le demander au neuvième siècle avant notre ère, quoique rien absolument ne les y autorisât, le sang des justes ayant coulé depuis lors bien des fois encore en Judée. Ils ne se sont pas arrêtés à Zacharie le prophète, bien qu'il ait eu un Barachie pour père (Zacharie, I, 1), sa mort n'étant pas racontée comme le résultat d'un crime; mais quand ils sont arrivés au prêtre Zacharie, fils de Jéhojadah, que le roi Joas donna ordre de lapider, en 839, dans le parvis de la maison de l'Éternel, à cause de ses efforts contre l'idolâtrie, et cela, quoique Jéhojadah, le père de Zacharie, eût soustrait Joas enfant aux fureurs d'Athalie et l'eût rétabli sur le trône de Juda, ils se sont persuadé que c'était celui dont ils étaient en quête (1).

(1) « Ils offrirent continuellement des holocaustes dans la maison « de l'Éternel, pendant tout le temps de Jéhojadah... Mais après « que Jéhojadah fut mort, les principaux de Juda vinrent, et se « prosternèrent devant le roi, et alors le roi les écouta. Et ils « abandonnèrent la maison de l'Éternel, le Dieu de leurs pères, « et ils servirent les idoles des bocages et les faux dieux; c'est « pourquoi la colère de l'Éternel s'embrasa contre Juda et contre « Jérusalem, parce qu'ils s'étaient rendus coupables dans cette « affaire. Et bien qu'il leur envoyât des prophètes pour les faire « retourner à l'Éternel, et qu'ils les en sommassent, toutefois ils « ne les voulurent point écouter. Et l'Esprit de l'Éternel revêtit

Le devoir des critiques était de les arrêter court, en leur disant : « Vous n'y êtes pas ; la date que vous alléguez le fait assez voir ; et puisque les livres saints des Juifs se taisent sur les quatre derniers siècles antérieurs à Jésus, et ne peuvent par conséquent rien vous apprendre sur un événement aussi récent que doit l'être le meurtre de ce Zacharie, rappelez-vous que l'histoire de la nation juive ne finit pas avec l'époque où s'arrêtent ces livres, et renseignez-vous ailleurs. » Mais non ; ils ont accepté l'interprétation des commentateurs, et quand ils se sont crus bien établis sur le terrain que ceux-ci leur avaient préparé, ils se sont écriés : « L'évangéliste, en désignant comme fils de Barachie le Zacharie, fils de Jéhojadah, que Joas fit mourir, l'a évidemment confondu avec le prophète Zacharie, dont le père avait nom Barachie. (Zacharie, I, 1.) L'erreur est manifeste, et nous en montrons l'origine ! » — Comme si une telle confusion était possible, alors que l'histoire de Jéhojadah, de Joas et de Zacharie forme un tout, ainsi que cela résulte en particulier du verset 22, et comme si la réminiscence

« Zacharie, fils de Jéhojadah le sacrificateur ; de sorte qu'il se « tint debout devant le peuple et leur dit : Ainsi a dit Dieu : « Pourquoi transgressez-vous les commandements de l'Éternel ? « C'est pourquoi vous ne prospérerez point ; et parce que vous « avez abandonné l'Éternel, l'Éternel vous abandonnera aussi. Et « ils conjurèrent contre lui, et ils l'assommèrent de pierres, par « le commandement du roi, dans le parvis de la maison de l'Éter- « nel ; de sorte que le roi Joas ne se souvint point de la bonté « dont Jéhojadah, père de Zacharie, avait usé envers lui ; mais il « tua son fils, lequel, mourant, dit : L'Éternel le voit, et il le « redemandera. » (II. Chroniques XXIV, 14, 17-22.)

généalogique par laquelle Matthieu se serait ainsi laissé égarer n'eût pas été aussi extraordinaire que l'oubli qu'on suppose!

Les commentateurs ont répondu fort mal aux critiques. Les moins aventureux s'en sont pris aux copistes. Saint Jérôme les avait mis sur la voie en faisant entendre qu'il pourrait bien y avoir ici une faute de transcription : « *In Evangelio quo Nazaræni utuntur, pro* FILIO BARACHIÆ, FILIUM JOIADÆ *reperimus*, » écrivait-il. Et que serait une variante de plus dans les livres saints? Les Septante ont *Azarias* au lieu de *Zacharias* en ce livre des Chroniques : qu'y aurait-il donc d'étonnant à ce que, par une inadvertance des scribes, *Barachie* eût pris la place de *Jéhojadah* dans l'Évangile selon saint Matthieu? On a pu dire longtemps, il est vrai : « Pas la plus légère variante! » Mais en voici une à laquelle on ne s'attendait guère : le *Codex Sinaïticus*, découvert par M. Tischendorf, diffère en ceci de tous les manuscrits connus auparavant, que dans cette copie Zacharie est nommé en cet endroit, comme dans le parallèle de saint Luc (XI, 51), sans l'addition du nom de son père. Les mots *fils de Barachie* s'y trouvent, il est vrai, mais hors du texte, en surcharge, et comme correction faite par une autre main, au septième siècle, suivant le savant éditeur (1).

J'ajoute volontiers cette dernière remarque, pour

(1) *Novum Testamentum græce. Ex Sinaitico Codice, omnium antiquissimo. Edidit Æ.-F.-C.* TISCHENDORF. Lipsiæ, 1865. Pages XXVI, XXXVI, XXXVII, LXII et 64.

ne rien omettre, à celles qu'on fait ordinairement valoir. J'accorde tout cela ; mais qu'importe si, comme je crois l'avoir établi, Jésus n'a pu vouloir parler d'un événement aussi ancien? En vain a-t-on prétendu « que l'expression placée dans la bouche du Seigneur « était une expression en quelque sorte proverbiale. » Il faudrait pour qu'il en fût ainsi que son usage eût été fréquent, et l'on ne peut citer aucun autre exemple de son emploi. Je persiste donc à penser qu'il faut rejeter l'interprétation qui a prévalu. Voyons si l'on peut la remplacer par une autre, s'imposant à nous avec tous les caractères de la vérité.

J'avertis dès l'entrée le lecteur que je ne me crois lié, pour la détermination du lieu où Zacharie a été mis à mort, que par les paroles de Jésus accusant les Juifs, et plus particulièrement encore les pharisiens, de l'avoir tué *entre le sanctuaire et l'autel.* Ceux qui ont pensé que Jésus faisait allusion au fils de Jéhojadah, qui fut lapidé, nous est-il dit, « dans le parvis « de la maison de l'Éternel » (II. Chroniques, XXIV, 21), ont nécessairement dû supposer qu'il s'agissait là du parvis des sacrificateurs, qui entourait le sanctuaire ou le temple proprement dit, et où se trouvait l'autel d'airain qui servait aux sacrifices. La seule objection que l'on pourrait leur faire, c'est que, s'il en était ainsi, Jésus aurait désigné, après huit siècles, la place où le crime a été commis, avec plus de précision que le chroniqueur ne l'a fait dans l'unique récit que nous en avons. Mais ce qu'il importe de ne

pas oublier, c'est qu'en s'en tenant aux mots employés par le Seigneur, il peut tout aussi bien avoir voulu parler de l'espace qui s'étendait, au dedans de l'édifice, entre le Lieu très-saint, qu'on nommait par excellence le Sanctuaire, et l'autel d'or des parfums, où l'on offrait l'encens et où l'on faisait les aspersions de sang (1), autel situé, dans le Lieu saint, un peu en avant du voile qui, dans le temple de Zorobabel, restauré par Hérode, aussi bien que dans celui de Salomon et dans le tabernacle d'assignation, séparait la maison de l'Éternel en deux parties. C'est en cet endroit-là que le Zacharie, fils de Barachie, que nous cherchons, me paraît avoir été immolé avec d'autres victimes. Reprenons les choses d'un peu plus haut.

Flavius Josèphe raconte ce qui suit dans son *Histoire de la guerre des Juifs contre les Romains* :

Après la mort d'Alexandre, le second des princes asmonéens qui porta le titre de roi, sa veuve, la reine Alexandra, exerça le pouvoir royal, en vertu des dispositions qu'il avait prises en sa faveur. Avec elle commença la puissance des pharisiens. Alexandra,

(1) « Il posa aussi l'autel d'or au tabernacle d'assignation devant « le voile; et il fit fumer sur l'autel le parfum des choses aromatiques, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse. » (Exode, XL, 26, 27. A comparer avec Luc, I, 9-11.) — « Le sacrificateur « trempera son doigt dans le sang, et fera aspersion du sang sept « fois devant l'Éternel, devant le voile du sanctuaire. Le sacrificateur mettra aussi devant l'Éternel du sang sur les cornes de « l'autel du parfum des choses aromatiques, qui est au tabernacle « d'assignation. » (Lévitique, IV, 6, 7. Voir aussi Lévitique, IV, 13-18.)

fascinée par leur grande réputation de piété et par leur exactitude religieuse, leur accorda une confiance entière, et ils réussirent si bien à s'insinuer dans son esprit, qu'ils en vinrent à avoir autorité sur toutes choses, persécutant ou favorisant qui ils voulaient, s'attribuant tous les avantages de la royauté et n'en laissant à la reine que les charges (1).

Cette princesse avait deux fils, Hyrcan et Aristobule. Elle éleva le premier à la souveraine sacrificature, et résolut de tenir l'autre éloigné des affaires (2). D'après ce que nous savons de son assujettissement aux pharisiens (3), il est impossible que des mesures aussi graves aient pu être prises en dehors de leur influence. De là vient sans doute qu'Aristobule, si complétement mis à l'écart et qui n'y voulait pas rester, s'associa à ceux qui étaient opposés aux pharisiens, parce qu'ils avaient à souffrir de leur tyrannie, et travailla à diminuer leur crédit auprès de sa mère (4).

Si j'insiste là-dessus, c'est qu'on en peut conclure de quel parti durent être les pharisiens, lorsque les deux frères se disputèrent le trône de Judée, après la mort d'Alexandra. Aristobule, sans attendre sa fin, s'était rendu maître des forteresses pendant sa dernière maladie, tandis que la reine, avant de mourir, avait remis à Hyrcan l'autorité royale (5). Ils se la dis-

(1) Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. I, c. v, § 2.

(2) *Ibid.*, § 1.

(3) Ἐκράτει δὲ τῶν μὲν ἄλλων αὐτὴ, Φαρισαῖοι δὲ αὐτῆς. (*Ibid.*)

(4) *Ibid.*, § 3.

(5) *Ibid.*, lib. I, c. vi, § 1.

putèrent, les armes à la main, avec des chances diverses, jusqu'à ce que les deux frères eurent chacun l'idée, pour vaincre l'autre, de solliciter l'appui de Pompée, qui venait d'arriver à Damas, après avoir fait la guerre en Arménie (1). Pompée, d'abord incertain entre eux, finit par se décider pour Hyrcan (2). Les partisans de ce prince ouvrirent les portes de Jérusalem aux Romains (3). Ceux d'Aristobule, sans chef, parce que Pompée, abusant de sa confiance, l'avait retenu prisonnier quand il était venu le voir, se retirèrent dans le temple qui était fortifié; et ayant coupé le pont qui le séparait de la ville (4), ils s'y maintinrent durant trois mois (5). Pendant tout ce temps, les assiégés étonnèrent les assiégeants par le zèle pieux avec lequel ils continuèrent, comme s'ils étaient en pleine paix, les sacrifices prescrits par la loi, ce qui faisait contraste avec l'impiété du grand-prêtre Hyrcan, qui avait appelé les Gentils à son aide pour forcer le temple.

Mais enfin, le temple fut pris, et alors eut lieu l'envahissement du sanctuaire, dernier acte de cette guerre sacrilége. C'est à cet acte, raconté en détail par Josèphe, que me paraît se rattacher le meurtre du fils de Barachie. On va voir que j'ai de bonnes raisons pour penser qu'il en a été l'un des épisodes,

(1) Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. I, c. vi, §§ 2, 4.
(2) *Ibid.*, lib. I, c. vi, § 5.
(3) *Ibid.*, lib. I, c. vii, § 2.
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*, lib. I, c. vii, §§ 3, 4.

bien que l'historien de ce siége n'ait pas nommé Zacharie.

Le temple ayant été forcé, un certain nombre d'assiégés se réfugièrent dans le sanctuaire (1), avec l'espoir sans doute de se soustraire ainsi à la mort; mais les envahisseurs s'y précipitèrent à leur suite, et alors se passa dans le Lieu saint la scène émouvante et terrible que Josèphe décrit ainsi : « Là, dit-il, plu-
« sieurs des sacrificateurs, voyant venir les ennemis
« l'épée à la main, continuèrent, sans se troubler, à
« vaquer à leurs fonctions, et pendant qu'ils faisaient
« les aspersions (2) et qu'ils offraient l'encens, ils
« étaient égorgés, attachant moins de prix à sauver
« leur vie qu'à rendre leur culte à la Divinité. Un
« grand nombre étaient tués par ceux de leur propre
« nation, appartenant à la faction contraire (3). »
Pompée, aussi, pénétra ce jour-là dans le Sanctuaire;

(1) ... οὓς μὲν τῷ ναῷ προσφεύγοντας. (Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. I, c. vii, § 4.)

(2) Σπένδοντες, *faisant les aspersions.* Ces aspersions devaient, en particulier, avoir lieu lorsque « toute l'assemblée d'Israël avait « péché par erreur, faisant ce qui ne se devait point faire. » (Lévitique, IV, 13-18.) Cette guerre sacrilége et cette profanation du temple étaient assurément des fautes de tout le peuple, exigeant l'aveu de culpabilité prescrit sous cette forme par la loi. Saint Paul s'est servi du même verbe, au passif, lorsqu'il a dit : « Et si même « je sers d'aspersion (σπένδομαι) sur le sacrifice et l'offrande de « votre foi. » (Philippiens, II, 17.)

(3) Ἔνθα πολλοὶ τῶν ἱερέων ξιφήρεις τοὺς πολεμίους ἐπίοντας βλέποντες, ἀθορύβως ἐπὶ τῆς θρησκείας ἔμειναν. Σπένδοντες δὲ καὶ θυμιῶντες ἀπεσφάττοντο, καὶ τῆς πρὸς τὸ Θεῖον θεραπείας ἐν δευτέρῳ τὴν σωτηρίαν τιθέμενοι. Πλεῖστοι δὲ ὑπὸ τῶν ὁμοφύλων ἀντιστασιαστῶν ἀνῃροῦντο... (Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. I, c. vii, § 5.)

il y considéra le chandelier à sept branches, la table des pains de proposition, et tout ce qui servait aux aspersions et aux encensements; mais ce qui, en de si grands maux, affligea le plus les Juifs, c'est « qu'il « entra avec ceux qui l'accompagnaient dans le *Lieu « très-saint*, où il était permis au souverain sacrifica- « teur seul d'entrer (1). » Le mot ὁ ναὸς, que Josèphe emploie ici avec cette signification restreinte de *Lieu très-saint*, est le même qui lui servait, tout à l'heure, à désigner tout le sanctuaire, d'où il résulte qu'en même temps que ce nom appartenait à toute la Maison de Dieu, il appartenait plus particulièrement encore à cette partie la plus intérieure que l'on considérait comme sa demeure (2), et où l'on « disait

(1) Παρελθὼν γοῦν σὺν τοῖς περὶ αὐτὸν ὁ Πομπήϊος εἰς τὸν ναὸν, ἔνθα μόνῳ θεμιτὸν ἦν παριέναι τῷ ἀρχιερεῖ. (Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. I, c. vii, § 6.)

(2) Cette application, tantôt plus large, tantôt plus restreinte, du mot ναός, suivant qu'il désigne le Lieu saint ou le Lieu très-saint, s'explique par son étymologie, rappelée par M. Trench dans ses *Synonymes du Nouveau Testament*, traduits par M. Clément de Faye : « Ναός=*Ædes*, de ναίω, *habito*, considéré comme « l'*habitation* même de Dieu. » Il en est de même, et par la même raison, d'οἶκος, qui tient la place de ναὸς dans le parallèle de saint Luc, XI, 51. Οἶκος, qui signifie *maison*, et spécialement *l'intérieur de la maison*, c'est *le temple dans son ensemble, avec ses dépendances* (XXI, 13, et Esdras, V, 15. *LXX*), mais c'est aussi le *Sanctuaire* (XII, 4, et I. Rois, VI, 2. *LXX*), comprenant deux divisions, dont l'une, le *Lieu très-saint*, est nommée par Josèphe τὸν ἔνδοθεν οἶκον (*Ant. Jud.*, lib. VIII, c. iii, § 3) et par Ezéchiel simplement οἶκον, *la maison*. (Ezéchiel, XLIII, 5, 6.) C'est d'elle que parlait Jésus en disant que Zacharie avait été tué μεταξὺ τοῦ θυσιαστηρίου καὶ τοῦ οἴκου. Il y a donc, malgré la différence des mots employés par les deux évangélistes pour nommer le *Lieu très-saint*, accord parfait entre eux dans sa désignation.

que l'Éternel habitait entre les chérubins » (I. Chroniques, XIII, 6), à cause des deux chérubins qui en étaient le seul ornement. (II. Chroniques, III, 10.)

Si maintenant, après la lecture de ce récit, la description des lieux et l'explication que j'ai donnée sur les diverses acceptions du mot ναός, on demandait à quelqu'un de préciser l'endroit où les prêtres dont Josèphe nous raconte la mort ont été égorgés à l'intérieur du sanctuaire, pourrait-il répondre plus exactement dans sa langue qu'en disant qu'ils ont été tués entre le ναὸν (le lieu très-saint) et l'autel ? Or c'est là justement ce que Jésus a dit, suivant saint Matthieu, de Zacharie, le fils de Barachie. Pourquoi donc Zacharie ne serait-il pas l'un de ces prêtres courageux qui ont voulu protester par leur attitude, au prix même de leur vie, contre la profanation des lieux saints ? Josèphe, qui écrivait cinquante ans environ après la mort de Jésus, ne nomme pas Zacharie, il est vrai ; mais après tous les événements survenus dans cet intervalle de temps, y compris la ruine de Jérusalem, son nom devait être oublié aussi bien que ceux de ses compagnons. Un demi-siècle auparavant, au contraire, l'année de la mort de Jésus, rien n'empêchait qu'il ne fût encore connu de tous comme celui d'un témoin fidèle qui avait scellé sa foi de son sang, plus populaire que les autres, soit à cause d'un plus grand renom de sainteté, soit peut-être comme ayant conseillé à ses frères la manifestation silencieuse dont ils avaient été les victimes. Il suffisait alors au Seigneur de le prononcer après le nom

d'Abel pour faire comprendre à ses auditeurs combien était longue la chaîne des martyrs qui s'étendait de l'un à l'autre. C'est lui qui, à défaut des historiens, a sauvé de l'oubli la mémoire de ce juste. Ne soyons pas surpris de ce qu'il est fils d'un Barachie, comme le prophète Zacharie. Certains noms se transmettaient souvent chez les Juifs dans le même ordre où ils avaient été portés autrefois dans les familles des ancêtres. Un Barachie pouvait aussi bien, par ce motif, nommer son fils Zacharie, qu'un Jacob nommer le sien Josèphe.

Il aurait été étrange, nous l'avons vu, que Jésus, voulant accuser les archiprêtres et les pharisiens d'être les imitateurs de leurs pères, ces meurtriers des justes et des prophètes, eût cité, comme dernier exemple de leurs crimes, un meurtre commis plus de huit siècles auparavant par ordre d'un roi de Juda, comme s'il n'y en avait pas eu d'autres depuis lors qu'il pût leur reprocher et qui dussent les toucher davantage. Mais combien il était naturel, au contraire, de leur rappeler, comme un fait dont la responsabilité pesait sur leurs prédécesseurs immédiats, ce sang versé aux premiers jours de la décadence nationale dont ils avaient vu eux-mêmes les progrès! En se jetant, en l'an 63, dans les bras de Pompée, le grand-prêtre Hyrcan avait sacrifié les intérêts de la religion au désir d'être roi, et les pharisiens, ses conseillers, avaient espéré assurer la durée du pouvoir qu'ils tenaient de sa mère, et qu'Aristobule leur eût ôté. En réalité, ils ne firent que préparer la domination des

maîtres qui leur furent donnés peu après par César (1), et en même temps que l'avilissement du souverain pontificat, la perte définitive de la liberté et l'assujettissement aux Romains (2). Voilà ce que les auditeurs de Jésus savaient fort bien, et quand il disait de Zacharie aux pharisiens : « Vous l'avez tué, » ils ne pouvaient trouver aucune injustice à ce qu'il accusât de sa mort ceux de leur secte, puisque les amis d'Hyrcan s'étaient montrés pleins d'ardeur à aider Pompée à forcer le temple (3).

Eh bien, puisqu'ils trouvent que ce n'est pas assez du sang répandu depuis Abel jusqu'au fils de Barachie, et qu'ils se disposent à en faire couler encore, il sera demandé compte de tout ce sang à cette génération, ainsi que déjà il en a été demandé compte, à mesure qu'on le versait, à celles qui ont contribué le plus à l'accroître. (Psaume CVI, 37-42.) Oui, il lui en sera demandé compte, et de la même manière qu'à elles, en sorte qu'il faudra dire de nouveau : « L'adversaire et l'ennemi sont entrés par les portes de « Jérusalem, à cause des péchés de ses prophètes et « des iniquités de ses sacrificateurs, qui répandaient « le sang des justes au milieu d'elle. » (Lamentations, IV, 12, 13.) Malheur à vous, conducteurs aveugles; mais malheur aussi au peuple qui, repoussant

(1) Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. I, c. x, § 3.
(2) Fl. Jos., *Ant. Jud.*, lib. XIV, c. iv, § 5.
(3) ... ἔχων τοὺς περὶ τὸν Ὑρκανὸν εἴς τε τὰς ἐπινοίας καὶ τὰς ὑπηρεσίας προθύμους. (Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. I, c. vii, § 2.)

tous les messages qui lui ont été adressés (XI, 16-18), s'est laissé égarer par ces guides trompeurs, tellement qu'on le verra applaudir à leurs crimes. (XXVII, 22-25. Actes, XII, 2, 3.) Malheur à toi, Jérusalem; car si le Dieu d'Israël a fait venir autrefois sur ce lieu une calamité telle qu'on s'en souviendra toujours, « s'il a brisé ce peuple et cette ville comme « on brise le vase de terre d'un potier » (Jérémie, XIX, 1, 3, 11), toutes ces choses vont aussi venir sur cette génération-ci. Et que n'avait pas fait Jésus pour qu'il en pût être autrement!

XXIII, 37. Ἱερουσαλήμ, Ἱερουσαλήμ, ἡ ἀποκτείνουσα τοὺς προφήτας καὶ λιθοβολοῦσα τοὺς ἀπεσταλμένους πρὸς αὐτήν, ποσάκις ἠθέλησα ἐπισυναγαγεῖν τὰ τέκνα σου, ὃν τρόπον ἐπισυν-άγει ὄρνις τὰ νοσσία ἑαυτῆς ὑπὸ τὰς πτέρυγας; καὶ οὐκ ἠθελήσατε.

38. Ἰδού, ἀφίεται ὑμῖν ὁ οἶκος ὑμῶν ἔρημος (1).

39. Λέγω γὰρ ὑμῖν· Οὐ μή με ἴδητε ἀπάρτι, ἕως ἂν εἴπητε· Εὐλογημένος ὁ ἐρχόμενος ἐν ὀνόματι κυρίου.

XXIII, 37. Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes et lapides ceux qui te sont envoyés, combien de fois je voulus rassembler tes enfants, comme une poule rassemble ses poussins sous ses ailes, et vous ne l'avez pas voulu!

38. Voici, votre maison vous est laissée déserte.

39. Car je vous le dis, vous ne me verrez plus désormais, jusqu'à ce que vous disiez : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur!

Jérusalem tue les prophètes : Jésus le savait bien, puisqu'il n'avait pas cessé d'avertir ses disciples, en y montant, que les archiprêtres et les scribes le condamneraient à mort et le livreraient aux Gentils, pour être crucifié. (XX, 18, 19.) Eux de leur côté, comme

(1) Πάντων ἔρημος, *abandonné de tout le monde*. (Plutarque.)

s'ils eussent pu le retenir par là, le faisaient souvenir que le peuple, dans la ville sainte, ne lui était pas plus favorable que les principaux, puisqu'il avait cherché à le lapider. (Jean, XI, 8.) Les pharisiens, au contraire, pendant qu'il était dans les États d'Hérode, essayèrent de lui persuader que ce tétrarque en voulait à sa vie et de l'attirer en Judée, sous prétexte qu'il y serait plus en sûreté, mais en réalité parce que leur pouvoir y était plus grand qu'ailleurs. Jésus, qui les pénétrait, leur répondit qu'il y monterait, non pour se soustraire à la mort, mais pour aller résolûment à sa rencontre, vu qu'il ne serait pas possible, ajouta-t-il, comme pour les accuser par cette insinuation, « qu'un prophète pérît hors de Jérusalem. » (Luc, XIII, 31, 33.)

C'est à cette occasion que le Seigneur prononça pour la première fois les paroles si tendres et si tristes que nous venons de lire, gémissant de ce qu'ils refusaient de se laisser sauver, alors qu'il ne cessait de les appeler à lui, afin de les mettre à l'abri du péril. (Luc, XIII, 34, 35.) Ce sentiment le remplissait tellement qu'en approchant de la ville qui fait mourir les prophètes, il l'avait exprimé de nouveau, pleurant sur elle et disant : « Oh ! si tu avais reconnu au moins en « ce jour les choses qui regardent ta paix ; mais main- « tenant elles sont cachées à tes yeux ; tu n'as point « connu le temps auquel tu as été visitée. » (Luc, XIX, 42, 44.) Et au moment de quitter le temple pour toujours, il compare encore une fois les soins qu'il a pris pour attirer auprès de lui les malheureux habi-

tants de Jérusalem à ceux de la poule rassemblant ses poussins sous ses ailes.

Puis, de même qu'en commençant cette allocution il avait dénoncé ouvertement les scribes et les pharisiens, occupant malgré leur indignité la chaire de Moïse dans les synagogues, il s'adresse en finissant aux archiprêtres, tout-puissants dans le temple, et qui, lorsqu'il avait voulu en empêcher la profanation, lui avaient demandé avec arrogance par quelle autorité il faisait ces choses. (XXI, 23.) Il est écrit que cette maison de son Père sera appelée une maison de prière, mais ils en ont fait une caverne de brigands. (XXI, 13.) Ce n'est donc plus la maison de Dieu; c'est leur maison : elle leur est laissée comme une maison abandonnée pour toujours par le maître qui l'habitait, et déserte par suite de cet abandon.

Jésus, aussi, en va sortir pour ne plus y revenir jamais. L'Ange de l'alliance était entré dans son temple, et il avait dit aux enfants de Jacob, de la part de l'Éternel : « Retournez-vous vers moi, et je me retour« nerai vers vous. » Mais ils lui ont répondu : « En « quoi nous retournerons-nous? » (Malachie, III, 1, 7.) Maintenant, son message auprès des brebis perdues de la maison d'Israël est accompli. Le royaume de Dieu s'est vraiment approché de ce peuple égaré en la personne même de son Roi; mais ils n'ont pas voulu qu'il régnât sur eux. C'en est donc fait : « Il est venu chez « soi, et les siens ne l'ont pas reçu. » (Jean, I, 11.) Désormais cette nation à laquelle le Messie avait été promis, ne le verra plus de ses yeux. Elle ne le verra

que lorsqu'elle aura appris à dire du Christ : « Béni « soit celui qui vient au nom du Seigneur, » sans y associer, comme à la dernière entrée de Jésus à Jérusalem, l'idée d'une royauté temporelle. Mais, après la réjection qu'elle va subir, que sera alors son rappel, « sinon une résurrection d'entre les morts? » (Romains, XI, 15.)

IV. LE FILS DE L'HOMME DANS LE CIEL, ET L'ATTENTE DE SON RETOUR.

XXIV, 1. Καὶ ἐξελθὼν ὁ Ἰησοῦς ἐπορεύετο ἀπὸ τοῦ ἱεροῦ, καὶ προσῆλθον οἱ μαθηταὶ αὐτοῦ ἐπιδεῖξαι αὐτῷ τὰς οἰκοδομὰς τοῦ ἱεροῦ.

2. Ὁ δὲ Ἰησοῦς εἶπεν αὐτοῖς· Οὐ βλέπετε πάντα ταῦτα; ἀμὴν λέγω ὑμῖν, οὐ μὴ ἀφεθῇ ὧδε λίθος ἐπὶ λίθον, ὃς οὐ καταλυθήσεται.

3. Καθημένου δὲ αὐτοῦ ἐπὶ τοῦ ὄρους τῶν ἐλαιῶν, προσῆλθον αὐτῷ οἱ μαθηταὶ κατ' ἰδίαν λέγοντες· Εἰπὲ ἡμῖν, πότε ταῦτα ἔσται; καὶ τί τὸ σημεῖον τῆς σῆς παρουσίας καὶ τῆς συντελείας τοῦ αἰῶνος;

XXIV, 1. Et Jésus, étant sorti, s'en allait du temple. Et ses disciples s'approchèrent pour lui montrer les bâtiments du temple.

2. Mais Jésus leur dit : Vous voyez, n'est-ce pas, tout cela? En vérité, je vous le dis, il ne sera laissé ici pierre sur pierre qui ne soit renversée.

3. Or, comme il était assis sur le mont des Oliviers, les disciples le vinrent trouver en particulier, et lui dirent : Dis-nous, quand cela aura lieu, et quel sera le signe de ton avénement et de l'accomplissement du siècle (1)?

(1) Συντελεία τοῦ αἰῶνος. Cette association de mots ne se trouve que chez saint Matthieu. Voir XIII, 39, 40 et 49, où je les ai rendus par *la fin du siècle*, ce qui est exact, et XXVIII, 20. Je les traduirais de même ici, s'il n'était nécessaire, pour empêcher de regrettables confusions, de rendre par des mots différents, en ce discours de Jésus, τὸ τέλος (versets 6 et 14), qui se rapporte à la *fin* de Jérusalem, et ἡ συντελεία (verset 3) qui désigne la *fin* de ce siècle ou de l'économie présente. La Vulgate a *consummatio sæculi;* de là *la consommation du siècle*, dans quelques versions françaises. J'ai préféré *l'accomplissement du siècle*, dans le sens de son *achèvement*, à cause de quelques-uns des usages du verbe *accomplir*. Le lecteur est prié de rectifier ainsi ma traduction des versets auxquels je renvoie : XIII, 39, 40 et 49.

4. Καὶ ἀποκριθεὶς ὁ Ἰησοῦς εἶπεν αὐτοῖς· Βλέπετε, μή τις ὑμᾶς πλανήσῃ.

5. Πολλοὶ γὰρ ἐλεύσονται ἐπὶ τῷ ὀνόματί μου λέγοντες· Ἐγώ εἰμι ὁ Χριστός· καὶ πολλοὺς πλανήσουσι.

4. Et Jésus leur répondit : Prenez garde que quelqu'un ne vous abuse ;

5. Car plusieurs viendront en prenant mon nom (1), disant : Moi, je suis le Christ, et ils abuseront beaucoup de gens.

Jésus, en sortant du temple, s'était remis en chemin pour Béthanie, sans attendre ses disciples, qui avaient assisté aux adieux qu'il venait de faire au peuple, en lui déclarant qu'il n'y rentrerait plus. Quand ils l'eurent rejoint, ils lui montrèrent avec admiration les bâtiments de ce temple magnifique, reconstruit par le roi Hérode sur l'emplacement de celui de Zorobabel, et duquel on disait proverbialement, que qui ne l'avait pas vu n'avait rien vu (2). C'était peut-être une manière de lui dire : « Voilà « pourtant ce que tu veux quitter ! » S'ils témoignent ainsi plus de surprise que d'émotion, on peut l'expliquer par le sens qu'ils attachaient à ses paroles. En

(1) Ostervald traduit ici : *en mon nom ;* mais dans les passages parallèles, Marc, XIII, 6, *qui prendront mon nom*, et Luc, XXI, 8, *en prenant mon nom.* Saci et d'autres ont : *sous mon nom.*

(2) Voir, sur le temple reconstruit par Hérode, Fl. Jos., *Ant. Jud.*, lib. XV, c. xi, et *Bell. Jud.*, lib. V, c. v. — « Hierosolyma « genti caput. Illic immensæ opulentiæ templum. — Templum in « modum arcis, propriique muri, labore et opere ante alios ; ipsæ « porticus, queis templum ambiebatur, egregium propugnaculum... « Struxere muros in pace tanquam ad bellum. » (Tacit., *Historiæ*, lib. V, §§ 8 et 12.) — « Les Juifs ont conservé pour le sanctuaire « la formule : Quiconque n'a pas vu l'édifice d'Hérode n'a jamais « rien vu de beau. » *Soucca*, 51 *b; Baba-bathra*, 4 *a*. (J. Derenbourg, *Essai sur l'Histoire et la Géographie de la Palestine*. Partie I, page 154.)

même temps que Jésus a notifié à ses auditeurs qu'il allait se séparer d'eux, ne leur a-t-il pas déclaré que quand ils le reverront, ils l'accueilleront en disant : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur! » (XXIII, 38, 39.) Comme ces Juifs de Jérusalem, à la fête des Tabernacles, qui demandaient : « Où ira-t-il « donc? » (Jean, VII, 33-36), ils aimaient à se persuader qu'il parlait de son départ pour une autre contrée, alors qu'il faisait allusion à sa mort. Rien ne s'opposait, en comprenant les choses ainsi, à ce qu'ils associassent à l'attente de son retour celle de la réalisation de sa royauté temporelle. Et que ne sera pas alors son entrée solennelle dans la ville sainte, et dans ce temple duquel il va s'éloigner pour un peu de temps!

Mais non, c'est là une pure illusion : Jésus leur prédit la ruine de tous ces beaux édifices; il n'en restera pierre sur pierre. Tel fut leur trouble, en l'entendant de sa bouche, qu'ils semblent n'avoir osé adresser, au moment même, aucune question à leur maître. Ils le laissent les devancer sur la montagne des Oliviers. Pour eux, demeurés en arrière, qu'auraient-ils pu faire d'autre que de s'entretenir ensemble de ce que le Seigneur venait de leur révéler? Je me les représente se disant les uns aux autres : « Eh! quoi, le temple doit être renversé! Mais quand? Quelle sera la suite des événements qu'il nous a dit, en diverses occasions, devoir arriver? Quelle place faire en particulier, et à cette ruine du temple qu'il nous annonce en cet instant, et à son avénement

(c'est ainsi qu'ils s'expriment), dont il parlait tout à l'heure au peuple, et à ce qu'il nous a dit à nous-mêmes, quand il nous expliquait ses paraboles, devoir se réaliser à l'accomplissement de ce siècle-ci (XIII, 39-42), alors que personne ne s'opposera plus à son règne? Nous avons intérêt à être bien renseignés à ce dernier égard, puisqu'il nous a promis « que quand le Fils de l'homme sera assis sur le trône « de sa gloire, nous aussi, ses apôtres, nous serons « assis sur douze trônes, jugeant les douze tribus d'Is-« raël. » (XIX, 28.)

N'est-il pas naturel de supposer que c'est avec de telles préoccupations, mais sans y mêler, ainsi qu'une traduction fautive des derniers mots du verset 3 pourrait le faire croire, celle de la fin du monde (1), que les disciples (Marc, XIII, 3) qui vinrent, un peu après, trouver Jésus à l'endroit où il s'était assis, s'approchèrent de lui? Leurs demandes confuses et multipliées ne me paraissent pas avoir d'autre objet.

Le Seigneur sait bien qu'ils espèrent le voir revenir comme libérateur temporel; mais il juge inutile de leur répéter encore une fois qu'ils se trompent dans leur attente. Sa crucifixion, sa résurrection et son ascension le leur diront assez dans peu de jours. Ce qu'il trouve plus nécessaire de combattre, c'est ce qu'il voit au delà de leur erreur, je veux dire l'erreur de tout ce peuple auquel il avait été envoyé, et

(1) Les disciples de Jésus n'étaient certainement pas occupés alors de *la fin du monde;* on ne se l'est imaginé que parce que ἡ συντελεία τοῦ αἰῶνος est traduit ainsi dans beaucoup de versions.

qui, ayant refusé de reconnaître en lui le Christ, parce qu'il ne leur offrait pas d'autre délivrance que celle de leurs péchés (I, 21), courra risque de se laisser abuser par les ambitieux qui, usurpant son nom et s'appuyant sur les croyances populaires, aspireront à se rendre les maîtres du pays, sous prétexte de le délivrer du joug des étrangers (1). Ces tentatives, faites en prenant son nom, n'auront lieu que plus tard; mais Jésus, avant d'en marquer l'époque (versets 23-26), en signale ici le péril, dès l'entrée de sa réponse aux disciples, d'une manière générale. Ils sont pour lui, en ce moment, les représentants de la nation entière, et c'est elle qu'il a en vue en leur disant : « Prenez garde. » Ceux qui s'attacheront aux faux christs qui s'élèveront parmi eux, ne retarderont pas d'un jour, il est vrai, la ruine qui doit survenir; mais en persistant à chercher un autre Christ sur la terre après que le vrai Christ sera monté au ciel, ils feront obstacle à la foi qui ne doit plus le chercher dès lors qu'à la droite de son Père, en attendant qu'il revienne d'auprès de lui dans sa gloire.

C'est à établir cette foi, en protestant contre l'erreur qui lui est opposée, que tend tout ce discours de Jésus. Il y va caractériser les temps, en montrant,

(1) « Christi nomine, populus Judaicus intelligebat vindicem « libertatis. Nam illud Ἡμεῖς δὲ ἠλπίζομεν, ὅτι αὐτός ἐστιν ὁ « μέλλων λυτροῦσθαι τὸν Ἰσραήλ (Luc, XXIV, 21) descriptio est « nominis Christi. Quare quicunque se missos divinitus libera- « tores populi Judaici dicebant, eo ipso Christos se profitebantur, « et erant ψευδόχριστοι. » (Grotius.)

d'une part, comment, malgré les faux christs, ils aboutiront à la ruine du temple et de la nation juive, et d'autre part, quels seront parallèlement les progrès de son Évangile, malgré les souffrances de ses confesseurs.

XXIV, 6. Μελλήσετε δὲ ἀκούειν πολέμους καὶ ἀκοὰς πολέμων· ὁρᾶτε, μὴ θροεῖσθε· δεῖ γὰρ πάντα γενέσθαι, ἀλλ' οὔπω ἐστὶ τὸ τέλος.

XXIV, 6. Vous entendrez bientôt parler de guerres et de bruits de guerres ; soyez circonspects, ne vous troublez point ; car il faut que tout arrive, mais ce n'est pas encore la fin.

7. Ἐγερθήσεται γὰρ ἔθνος ἐπὶ ἔθνος καὶ βασιλεία ἐπὶ βασιλείαν· καὶ ἔσονται λιμοὶ καὶ λοιμοὶ καὶ σεισμοὶ κατὰ τόπους.

7. Une nation, en effet, s'élèvera contre une nation, et un royaume contre un royaume ; et il y aura des famines, et des pestes, et des tremblements de terre en différents lieux.

Des guerres et des bruits de guerres agiteront prochainement le monde (1). Que les disciples y fassent

(1) Jésus disait cela en l'an 29. Six ans après, en l'an 35, Artaban III, roi des Parthes, croyant n'avoir rien à redouter de la vieillesse de Tibère, profita de la mort d'Artaxias, qui régnait en Arménie, pour s'emparer de ce pays et en donner la couronne à son fils Arsace. Il osa même attaquer l'empire romain et faire des irruptions dans la Cappadoce. Alors Pharasmane Ier, roi d'Ibérie, marcha contre les Parthes, à l'instigation de Vitellius, que Tibère avait envoyé en Orient ; il leur enleva l'Arménie, et il obligea Artaban, venu en personne à sa rencontre, à s'enfuir au fond des provinces frontières de la Scythie. « Une nation s'éleva alors « contre une nation, et un royaume contre un royaume. » (Tacit., *Ann.*, lib. VI, c. 31-36.) Après la mort de Tibère en l'an 37, Hérode-Agrippa accusa son beau-frère Hérode le tétrarque auprès de Caligula, de se préparer à soutenir Artaban, l'ennemi des Romains, avec une armée. Cette calomnie fit perdre à Hérode sa tétrarchie, que Caligula joignit aux États qu'il avait déjà donnés à Agrippa. (Fl. Jos., *Ant. Jud.*, lib. XVIII, c. VII, § 2.)

attention, mais qu'ils ne s'en alarment point, comme si cela avait du rapport avec le châtiment réservé à leur peuple. Ces guerres n'ayant pas pour cause des séditions contre les Romains, comme ce sera le cas de celle que les faux christs feront éclater, elles ne seront pas de nature à amener la fin que Jésus leur a annoncée. En en faisant mention ici, il veut à la fois les rassurer sur le présent et leur enseigner à attendre l'accomplissement de ses menaces après un assez long intervalle de temps. D'autres événements encore doivent avoir lieu auparavant. (Luc, XXI, 9, 11.) « Il y aura des famines et des pestes (1). »

Quant aux bruits de guerre non suivis d'effet, ils furent des plus étranges pendant le règne de Caligula. (Dio Cass., lib. LIX, 21, 22, 25. — Sueton., lib. IV, 43, 44, 46.) La plupart n'intéressaient les Juifs que parce que le déploiement que l'empereur faisait ailleurs de ses forces, les autorisait à espérer qu'il ne les inquiéterait pas eux-mêmes. Leur heure vint cependant, quand ils se refusèrent à recevoir sa statue dans le temple. Pétrone fut nommé gouverneur de Syrie, avec la mission de les y contraindre. A peine arrivé, il assembla tout ce qu'il put de troupes auxiliaires pour les joindre à ses deux légions romaines, et entrer en campagne contre les Juifs au printemps de l'an 41. Mais Caligula étant mort auparavant, ses ordres, qu'il venait de renouveler, ne furent pas exécutés : ce ne fut qu'un bruit de guerre. (Fl. Jos., *Ant. Jud.*, lib. XVIII, c. viii, §§ 2-9.)

(1) Le prophète Agabus « prédit par l'Esprit qu'il y aurait une « grande famine par toute la terre, ce qui arriva en effet sous « l'empereur Claude. » (Actes, XI, 28.) Peut-être la prédiction d'Agabus avait-elle en partie pour but de rappeler aux disciples celle de Jésus sur les famines qui auraient lieu avant la ruine de Jérusalem. Voir sur cette première famine, Dio Cass., lib. LX, c. 11 ; Sueton., lib. V, c. 12; Fl. Jos., *Ant. Jud.*, lib. XX, c. ii, § 5.) Il y eut une autre famine sous Néron. (Sueton., lib. VI, c. 45.) Les *pestes*, mentionnées dans saint Matthieu, sont les maladies dont les famines sont ordinairement l'occasion; ce mot me

On donnait le nom de *peste*, dans l'antiquité, aux épidémies déterminées par les famines. Et puis aussi, « des tremblements de terre en différents lieux (1). » A mesure que les prédictions du Seigneur relatives à ces fléaux se réaliseront, les Juifs en devront conclure que celles concernant la ruine du temple et de la nation auront également leur effet lorsque tout ce qui devait la précéder sera arrivé. Alors seulement que le dernier tremblement de terre sous Néron, celui qu'on ressentit en l'an 68, le jour même de sa mort, aura épouvanté le tyran et Rome (2), ils pourront se dire que la fin ne se fera plus longtemps attendre. Mais si la crise finale est encore éloignée pour leur pays, ils auront, eux ses disciples, dès à présent et jusqu'à ce dénoûment, beaucoup à souffrir à cause de lui, ainsi qu'il va le leur déclarer.

XXIV, 8. Πάντα δὲ ταῦτα ἀρχὴ ὠδίνων.

XXIV, 8. Or, tout ceci, commencement de douleurs.

Tout ceci, c'est-à-dire tous les événements que Jésus vient d'énumérer comme devant être compris entre le jour où il leur parlait et le jour de la mort de Néron. Ils seront pour eux, dans l'histoire de cette épo-

paraît résumer ici tous les maux dont Hippocrate disait déjà, qu'ils sont engendrés par la vacuité, ou l'état vide de l'estomac : Πολλὰ κακὰ... ἀπὸ κενώσεως. (*De l'ancienne médecine.*)

(1) Un premier tremblement de terre eut lieu sous Néron en l'an 60. Il est célèbre, parce que Laodicée, ville florissante de l'Asie Mineure, fut alors renversée. (Tacit., *Ann.*, lib. XIV, c. 27.)

(2) Καὶ αὐτοῦ ταῦτα πράσσοντος, σεισμὸς ἐξαίσιος ἐγένετο, ὥστε καὶ δόκησιν παρασχεῖν, ὅτι ἥ τε γῆ πᾶσα διαῤῥήγνυται... (Dio Cass., lib. LXIII, c. 28.) — Voir aussi Sueton., lib. VI, c. 48.

que, tout autant de jalons, auxquels en correspondront d'autres dans l'histoire de l'Église. Pour elle ce sera le temps des premières douleurs de l'enfantement (ἀρχὴ ὠδίνων), suivant la force du mot grec, et conformément à l'image employée par les prophètes. (Ésaie, LIV, 1. *LXX.*) Jésus va leur apprendre la nature de ces douleurs, leurs progrès et leurs effets. (Versets 9-14.) Après cela seulement viendra cette fin du temple qu'il leur a annoncée. Des agitations, qui la prépareront (un mot lui suffit pour y faire allusion, verset 11), auront lieu auparavant, et après elles, leurs souffrances augmenteront encore. A mesure que je transcrirai les paroles du Seigneur qui s'y rapportent, je mettrai en regard, pour les interpréter, les principaux faits qui me paraissent les avoir réalisées.

XXIV, 9. Τότε παραδώσουσιν ὑμᾶς εἰς θλῖψιν, καὶ ἀποκτενοῦσιν ὑμᾶς· καὶ ἔσεσθε μισούμενοι ὑπὸ πάντων τῶν ἐθνῶν διὰ τὸ ὄνομά μου.

10. Καὶ τότε σκανδαλισθήσονται πολλοί· καὶ ἀλλήλους παραδώσουσι, καὶ μισήσουσιν ἀλλήλους.

XXIV, 9. Alors on vous livrera aux tourments, et on vous fera mourir; et vous serez haïs de toutes les nations à cause de mon nom.

10. Et alors beaucoup tomberont, et ils se livreront les uns les autres, et ils se haïront les uns les autres.

Jésus avait averti les douze, en les appelant à l'apostolat, des afflictions réservées à ses disciples. (X, 16-25.) Et depuis lors avec quel soin et en combien d'occasions ne le leur a-t-il pas répété pour les fortifier! Maintenant qu'il va les quitter et que les jours où ils commenceront à être éprouvés sont tout proches, il le

leur redit encore. Bientôt, en effet, Pierre et Jean seront mis en prison. (Actes, IV, 3.) Puis, on se saisira par deux fois de tous les apôtres et on les battra de verges. (Actes, V, 18, 26, 40.) Quelque temps après, Étienne sera mis à mort par les Juifs (Actes, VII, 58), et ils susciteront une grande persécution contre l'Église de Jérusalem. (Actes, VIII, 1.) Quand Saul aura été converti, ils chercheront à le faire mourir. (IX, 23, 29.) Encore quelques années, et la persécution recommencera à Jérusalem. Hérode-Agrippa y maltraitera plusieurs de ceux qui feront alors partie de l'Église; il fera mourir Jacques, le frère de Jean, par l'épée, et il ne dépendra pas de lui, voyant que cela avait été agréable aux Juifs, qu'il ne fasse subir à Pierre le même supplice. (Actes, XII, 1-19.) Cet apôtre, s'étant rendu à Césarée, annoncera le premier l'Évangile aux Gentils. (Actes, X.) D'autres le leur annonceront à Antioche, et ce sera là que, du nom du Christ, les disciples seront nommés chrétiens. (Actes, XI, 20-26.) Dès ce moment, Juifs et Gentils s'uniront souvent pour les poursuivre. (Actes, XIII, 50; XIV, 5, 19.) Ils seront haïs de toutes les nations à cause de son nom.

Les religions autorisées (*religiones licitæ*) étant seules tolérées dans l'Empire à côté de la religion officielle (1), et le christianisme ne devant pas être autorisé de longtemps, le moment viendra où l'on y

(1) « Separatim nemo habessit deos; neve novos, sive advenas, « nisi publice adscitos, privatim colunto. » (Cicero, *De legibus*, lib. II, 8.)

sévira contre les chrétiens, dans le même esprit que Mécène avait conseillé à Auguste « d'honorer et de « faire honorer toujours et partout la divinité sui-« vant les usages de la patrie, et de haïr et de punir « ceux qui introduiraient à cet égard des nouveautés « étrangères (1). » Ce principe prévalut, en effet, dans le droit romain, ainsi que l'atteste le jurisconsulte Julius Paulus, qui vivait au second siècle : « Ceux qui introduiront des religions nouvelles et in-« connues, de nature à troubler les âmes, devront, « dit-il, être déportés s'ils appartiennent aux classes « supérieures, et s'ils appartiennent aux classes infé-« rieures, être punis de mort (2). » Alors arrivera, comme le Seigneur l'avait déjà dit en expliquant l'une de ses paraboles, que « l'affliction venant ou la « persécution à cause de la parole, celui qui n'a pas « de racine en lui, mais est sans durée, tombera aus-« sitôt. » (XIII, 21.) Les défections seront suivies de lâchetés. Souvent ceux qui abandonneront l'Église feront connaître aux magistrats ceux qui continueront à en faire partie. Il en sera ainsi dans tous les temps; nous en verrons tout à l'heure des exemples. Et quand ils ne se livreront pas les uns les autres, en tout cas, après s'être séparés, ils se haïront les uns les autres.

(1) Dio Cass., lib. LII, c. 36.

(2) « Qui novas et usu vel ratione incognitas religiones indu-« cunt ex quibus animi hominum moventur, honestiores depor-« tantur, humiliores capite puniuntur. » (J. Paulus, *Sententiæ*, V, xxi, 2.)

XXIV, 11. Καὶ πολλοὶ ψευδοπροφῆται ἐγερθήσονται καὶ πλανήσουσι πολλούς.

XXIV, 11. Et plusieurs faux prophètes s'élèveront, et abuseront beaucoup de gens.

Le premier fut Theudas. Il s'éleva « en se disant « prophète (1), » vers l'an 44, peu de temps après qu'Agrippa II eut succédé sur le trône à Hérode-Agrippa, son père. L'empereur Claude avait peu à peu reconstitué en faveur de ces princes, à l'aide d'adjonctions successives, l'ancien royaume d'Hérode le Grand, divisé entre ses fils à sa mort, et il réussit ainsi à les rendre dociles à toutes ses volontés; mais le peuple lui demeura hostile, parce que cette reconstitution du pays ne lui rendait pas son indépendance. Quand Agrippa II devint roi, on trouva à Rome qu'il était trop jeune pour exercer l'autorité, et Cuspius Fadus fut nommé gouverneur de ses États (2); c'était en réalité les réduire de nouveau en province (3). En effet, Agrippa eut beau prendre plus d'années, on ne cessa jamais de lui adjoindre des gouverneurs.

Qu'on se représente le mécontentement que l'arrivée de Fadus dut exciter ! L'opposition contre les Romains prit la forme qu'il était naturel qu'elle revêtît chez une nation qui se regardait encore comme le peuple de Dieu. Ses chefs se faisaient volontiers

(1) ... γόης τις ἀνὴρ, Θευδᾶς ὀνόματι... Προφήτης γὰρ ἔλεγεν εἶναι. (Fl. Jos., *Ant. Jud.*, lib. XX, c. v, § 1.)

(2) *Ibid.*, lib. XIX, c. ix, § 2.

(3) ... πάλιν τὰς βασιλείας Κλαύδιος ἐπαρχίαν ποιήσας... Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. II, c. xi, § 6.)

passer pour des prophètes. Jésus les nomme ici des faux prophètes. Josèphe emploiera plus tard le même mot en parlant d'eux, et les appellera, en outre, des imposteurs et des magiciens.

Theudas persuada, il est vrai, à une grande multitude de le suivre au Jourdain ; mais il fut fait prisonnier, et Fadus lui fit trancher la tête. Il y eut des troubles en Judée après lui, sous les gouverneurs Tibère Alexandre et Cumanus, sans que des faux prophètes paraissent y avoir été mêlés. Mais il s'en éleva plusieurs sous Félix, qui entra en fonctions en la douzième année de Claude et y fut maintenu par Néron. Ils attiraient beaucoup de gens au désert, leur promettant de leur faire voir des prodiges et des signes (1). L'un d'eux nommé expressément par Josèphe un faux prophète (2), était venu d'Égypte (3), où se trouvait, comme on sait, une nombreuse colonie juive. Lorsqu'il eut rassemblé des milliers d'adhérents au désert, il les conduisit de là au mont des Oliviers, leur affirmant qu'ils n'auraient aucune peine à se rendre maîtres de Jérusalem, parce que ses

(1) Οἱ δὲ γόητες καὶ ἀπατεῶνες ἄνθρωποι τὸν ὄχλον ἔπειθον αὐτοῖς εἰς τὴν ἐρημίαν ἕπεσθαι. Δείξειν γὰρ ἔφασαν ἐναργῆ τέρατα καὶ σημεῖα, κατὰ τὴν τοῦ Θεοῦ πρόνοιαν γενόμενα. (Fl. Jos., *Ant. Jud.*, lib. XX, c. VIII, § 6.)

(2) Μείζονι δὲ ταύτης πληγῇ Ἰουδαίους ἐκάκωσεν ὁ Αἰγύπτιος ψευδοπροφήτης. Παραγενόμενος γὰρ εἰς τὴν χώραν ἄνθρωπος γόης, καὶ προφήτου πίστιν ἐπιθεὶς ἑαυτῷ... (Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. II, c. XIII, § 5.)

(3) Ἀφικνεῖται δέ τις ἐξ Αἰγύπτου κατὰ τοῦτον τὸν καιρὸν εἰς τὰ Ἱεροσόλυμα, προφήτης εἶναι λέγων... (Fl. Jos., *Ant. Jud.*, lib. XX, c. VIII, § 6.)

murs s'écrouleraient, aussitôt qu'il aurait prononcé certaines paroles. Saint Paul y était alors, et comme il y survint un grand tumulte à son sujet, le tribun Lysias, beaucoup moins occupé de l'apôtre que de l'Égyptien, ne douta pas que celui-ci n'en fût cause. (Actes, XXI, 38.)

Plus tard encore, d'autres hommes de cette sorte voulurent de même persuader aux Juifs de secouer le joug des Romains. Ceux-ci leur fournissaient sans cesse de nouveaux sujets de mécontentement. C'est ainsi que Néron ayant, vers l'an 62, pendant que Festus était gouverneur, retiré à ceux de Césarée l'égalité de droits avec les Syriens dont ils avaient joui jusqu'alors, l'irritation de tous les Juifs en fut considérablement accrue. En ce même temps, un autre imposteur, faisant profession de magie, les appela au désert, leur promettant la délivrance, et avec elle la cessation des maux qu'ils enduraient, s'ils venaient à lui; mais Festus lui fit une rude guerre et dispersa ceux qui s'étaient joints à lui (1).

Ces rassemblements au désert, provoqués par les faux prophètes, étaient composés des éléments les plus divers. Tandis qu'une partie de ces gens étaient des mécontents, animés d'un certain patriotisme, imbus des superstitions juives, et prêtant de bonne foi l'oreille aux paroles trompeuses de ceux qui les voulaient soulever, d'autres n'étaient mus que par l'espoir de tirer profit des troubles; Josèphe les nomme des brigands.

(1) Fl. Jos., *Ant. Jud.*, lib. XX, c. viii, §§ 9, 10.

L'époque des faux prophètes comprend, on le voit, dix-huit années environ, de l'an 44 à l'an 62. Ce n'est pas l'époque des faux christs, mais elle la prépare, en habituant les Juifs, par des séditions souvent renouvelées, à tout oser, et en les accoutumant, par le langage que leur tenaient ces imposteurs, à penser qu'ils seraient délivrés de leurs ennemis par une intervention surnaturelle.

La foi des chrétiens étant contraire à cette attente, les gouverneurs romains ne pouvaient pas mettre la même ardeur que les Juifs à les persécuter. Aussi Félix se contenta-t-il de retenir Paul en prison à Césarée, tandis que les Juifs demandaient sa mort, et encore ne l'y retint-il, que parce qu'il espérait en obtenir de l'argent pour le mettre en liberté. Festus le jugeait innocent et l'aurait renvoyé absous s'il n'en avait appelé à César. (Actes, XXIV, 26; XXVI, 31, 32.) Les prêtres savaient si bien qu'ils ne pouvaient pas compter sur ces magistrats pour les seconder énergiquement dans leurs poursuites, que le souverain sacrificateur Ananus se hâta de saisir un moment où la charge de gouverneur était vacante, pour rouvrir la persécution. Festus étant mort et Albinus n'étant pas encore arrivé, il accusa Jacques, le frère du Seigneur, et quelques autres avec lui, devant le Conseil, de transgresser la loi, et il les fit condamner à être lapidés, ce qui eut lieu(1). C'était probablement en l'an 64.

(1) Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib., XX, c. IX, § 1.

Paul, conduit à Rome environ trois ans auparavant, à la suite de son appel à César, en était reparti après un séjour de deux ans entiers. Une église y existait avant son arrivée. (Actes, XXVIII, 15.) Il était en rapport avec elle, et avait témoigné à l'avance à ses membres le désir de les aller voir, espérant, quand il irait « chez eux, y venir avec une grande « abondance des bénédictions de l'Évangile de « Christ. » (Romains, XV, 23, 29.) Ce résultat fut certainement obtenu; car Paul exerça son apostolat à Rome « avec toute liberté et sans aucun empêche« ment. » (Actes, XXVIII, 31.) Tacite parle en termes méprisants des disciples qui s'y trouvaient alors; mais on peut juger par son langage, et de leur grand nombre, et des progrès du christianisme en ce temps-là (1). Les lois qu'on lui opposait étaient sévères assurément. Toutefois on était alors au commencement (verset 8), et non au plus fort des douleurs de l'enfantement. Des intervalles de calme, voulus de Dieu, les séparaient. Il réprimait les ennemis des chrétiens, trouvant suffisant « pour les af« fermir et pour leur apprendre par de si généreux « exemples à mépriser la mort, qu'un petit nombre, « faciles à compter, comme le remarque Origène,

(1) « Vulgus (illos) Christianos appellabat. Auctor nominis ejus « Christus, Tiberio imperitante, per procuratorem Pontium Pila« tum, supplicio affectus erat. Repressaque in præsens exitiabilis « superstitio rursus erumpebat, non modo per Judæam, originem « ejus mali, sed per urbem etiam, quo cuncta undique atrocia aut « pudenda confluunt celebranturque. » (TACIT., *Ann.*, lib. XV, c. 44.)

« moutussent quelquefois pour la religion chré-
« tienne (1). » Mais ce calme, nous allons le voir finir.

XXIV, 12. Καὶ διὰ τὸ πληθυνθῆναι τὴν ἀνομίαν ψυγήσεται ἡ ἀγάπη τῶν πολλῶν.

13. Ὁ δὲ ὑπομείνας εἰς τέλος (2), οὗτος σωθήσεται.

XXIV, 12. Et l'iniquité se multipliant, l'amour du grand nombre par suite se refroidira;

13. Mais celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé.

Saint Paul nous apprend qu'il était tous les jours exposé à la mort pour l'amour de Jésus. (I. Corinthiens, XV, 31; II. Cor. IV, 11.) Loin d'en être ébranlé, il demande: « Qui nous séparera de l'amour « de Christ? Sera-ce l'affliction, ou l'angoisse, ou la « persécution, ou le péril, ou l'épée? » Et il répond que ni la mort ni quelque autre chose que ce soit ne le pourra faire. (Romains, VIII, 35, 38.) Mais tous ne seront pas en droit de parler ainsi. A propos des premières souffrances qu'il avait annoncées à ses disciples, Jésus venait de dire : « Beaucoup tomberont. » (XXIV, 10.) « Ils tomberont, » ou, en d'autres mots, « l'affliction, l'angoisse, la persécution, les sépare-« ront de l'amour de Christ. » Et quand ils en seront séparés, comment l'amour fraternel, qui découle de l'amour de Christ, demeurera-t-il encore en eux? (Hébreux, XIII, 1.) Il se refroidit aux jours du péril. si alors il ne se fortifie pas. Saint Paul le savait bien,

(1) Ὀλίγοι κατὰ καιροὺς καὶ σφόδρα εὐαρίθμητοι ὑπὲρ τῆς Χριστιανῶν θεοσεβείας τεθνήκασιν. (Orig., lib. III, c. 8.)

(2) « Usque ad vitæ finem : εἰς τέλος. Jean, XIII, 1. » (Kuinoel. — Voir X, 22.

lui qui, abandonné pâr Phygelle, par Hermogène et par tous ceux d'Asie, écrivait à Timothée : « Per« sonne ne m'a assisté dans ma première défense; « mais tous m'ont abandonné. Que cela ne leur soit « pas imputé ! » (II. Timothée, I, 15; IV, 16.) D'autres, bouleversés par la crainte, iront jusqu'à haïr, et même jusqu'à se livrer les uns les autres. (XXIV, 10.) Et si l'iniquité se multiplie, combien plus cela ne devra-t-il pas arriver !

On ne le vit que trop, peu de temps après que Paul eut quitté Rome, lors de l'épouvantable incendie qui en dévora des quartiers entiers en l'an 64. Néron fut accusé d'en être l'auteur, et ne pouvant faire cesser les bruits qui le lui attribuaient, il imagina, pour se disculper, d'en jeter l'odieux sur les chrétiens. On s'empara d'abord de ceux qui professaient ouvertement le christianisme, et c'est par eux, dont l'amour s'était refroidi, et qui espéraient peut-être sauver ainsi leur vie, qu'on apprit à connaître les autres. « Sur leur indication, raconte l'historien ro« main, on en saisit une grande multitude, » et on les fit mourir par d'affreux supplices, rendus plus cruels encore par la dérision qu'on y ajoutait (1).

Comment ces iniquités, exécutées à Rome par l'ordre exprès de l'empereur, auraient-elles pu ne pas

(1) « Ergo, abolendo rumori Nero subdidit reos, et quæsitis« simis pœnis affecit quos, per flagitia invisos, vulgus Christianos « appellabat... Igitur primum correpti qui fatebantur, deinde « indicio eorum multitudo ingens, haud perinde in crimine in« cendii, quam odio humani generis convicti sunt. Et pereuntibus « addita ludibria... » (Tacit., *Ann.*, lib. XV, c. 44.)

être suivies d'une recrudescence de persécution dans d'autres parties de l'Empire pendant les dernières années de Néron (1)? Pierre et Paul subirent le martyre à Rome même, en 67, un an avant sa mort. Ils furent de ceux qui, en vue du salut, persévérèrent jusqu'à la fin. Leur exemple a donné à l'Église le même enseignement que la parole du Christ à laquelle ils se sont conformés.

XXIV, 14. Καὶ κηρυχθήσεται τοῦτο τὸ εὐαγγέλιον τῆς βασιλείας ἐν ὅλῃ τῇ οἰκουμένῃ εἰς μαρτύριον πᾶσι τοῖς ἔθνεσι. Καὶ τότε ἥξει τὸ τέλος.

XXIV, 14. Et cette bonne nouvelle du royaume sera publiée par toute la terre, pour que le témoignage arrive à toutes les nations. Et alors viendra la fin.

La bonne nouvelle du royaume de Dieu n'avait été annoncée jusque-là par les apôtres ni aux Samaritains ni aux Gentils, mais aux Juifs seulement. Désormais elle devra l'être indistinctement à tous les hommes. Jésus vient de tracer à l'avance, en deux lignes parallèles, aboutissant l'une et l'autre à la mort

(1) Néander a cru trouver dans la première épître de saint Pierre, écrite, selon lui, dans la dernière partie de l'âge apostolique, après la première captivité de saint Paul à Rome, des traces de l'effet produit par les calomnies répandues contre les chrétiens, et du parti que Néron en sut tirer pour les punir comme auteurs de l'incendie qu'on l'accusait d'avoir ordonné lui-même. « On les poursuivit, dit-il, comme chrétiens, et on les considéra « et les traita comme des malfaiteurs, κακοποιοὶ, *malefici*. » (NEANDER, *Geschichte der Pflanzung der christlichen Kirche*; 4e édition. Hambourg, 1847. Page 593.) Cette remarque donne l'explication de ce passage : « Ils parlent mal de vous comme de « malfaiteurs » (II, 12), ainsi que des recommandations qui le suivent, et de l'insistance avec laquelle Pierre revient plus lois sur le même sujet. (III, 16; IV, 15-19.)

de Néron (versets 6, 7 et 8-13), l'histoire du monde et de l'Église. Au moment de cette mort, l'Évangile aura déjà été publié, comme on peut le voir par le livre des Actes et par les Épîtres, en Syrie, en Cilicie, chez les Parthes, en Arabie, en Asie Mineure et dans les contrées voisines, en Grèce, en Illyrie, en Italie. Nous apprenons ailleurs qu'il a été porté par saint Paul jusqu'aux limites de l'Occident (1). Proclamé à Antioche, à Chypre, à Thessalonique, à Athènes, à Corinthe, à Éphèse, à Rome, à Alexandrie (2), il a pu de ces grands centres parvenir facilement au loin, et nous savons que partout où il est parvenu, il a porté des fruits excellents. (Colossiens, I, 6.) Cette époque n'est cependant pas encore celle de l'action puissante sur les masses; c'est l'époque, comme le Seigneur le dit ici, « du témoignage à « toutes les nations. » Il confirmera cette parole, le jour de son ascension, en disant à ses apôtres : « Vous me servirez de témoins jusqu'aux extrémités « de la terre. » (Actes, I, 8.) Quelle tâche que celle-là ! Ils ont demandé quand la ruine du temple doit avoir lieu. (Verset 3.) Jésus en marque ici le temps, par une troisième révélation ajoutée aux deux autres et qui leur fait connaître ce qu'eux-mêmes, et saint Paul, et les compagnons qui leur seront adjoints, doivent faire à son service auparavant. Quand ils au-

(1) ... δικαιοσύνην διδάξας ὅλον τὸν κόσμον, κα[ὶ ἐπὶ] τὸ τέρμα τῆς δύσεως ἐλθών. (I. CLEMENTIS *ad Cor.*, V.)

(2) D'après la tradition, Pierre et Marc annoncèrent l'Évangile à Alexandrie.

ront rendu fidèlement témoignage, dans tous les lieux où ils recevront ordre d'aller, « que le Père a « envoyé son Fils pour être le Sauveur du monde » I. Jean, IV, 14), « alors viendra la fin. »

Cette fin de Jérusalem et de son temple sous Vespasien arriva en l'an 70. Leur destruction par le roi de Babylone en l'an 588 avant notre ère avait été prédite à peu près dans les mêmes termes par Ézéchiel : « Ainsi a dit l'Éternel : J'enverrai sur toi ma « colère, et je te jugerai selon ton train... La fin « vient, la fin vient; elle se réveille contre toi; voici « elle vient. » (Ézéchiel, VII, 2, 3, 6.) Et elle était venue; aussi n'était-ce plus ni la même ville, ni le même temple. Ceux construits par Zorobabel et restaurés par Hérode vont périr à leur tour, et quand Flavius Josèphe en aura raconté la ruine, il dira, en employant le même mot dont Jésus s'était servi pour l'annoncer (τὸ τέλος) : « Telle fut la fin de Jéru« salem (1). » Voyons comment elle fut amenée.

Les troubles n'avaient fait que s'accroître en Judée pendant le gouvernement d'Albinus. Gessius Florus, qui le remplaça, faisant peser sur les Juifs des maux insupportables, ils se soulevèrent deux ans après son arrivée, en la douzième année de Néron. Ce ne fut pas une simple sédition, mais une vraie guerre. Les premières tentatives pour l'arrêter ne furent pas heureuses. Cestius Gallus, lieutenant de Syrie, livra dif-

(1) Τοῦτο μὲν οὖν τέλος... Ἱεροσολύμοις ἐγένετο. (Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. VII, c. I, § 1.)

férents combats, dans lesquels il fut le plus souvent battu. Néron donna alors le commandement de ses troupes à Vespasien. Celui-ci, secondé par Titus son fils, avait réussi à occuper toute la campagne et toutes les villes, à l'exception de Jérusalem, quand il apprit la mort de Néron(1). Il ne voulut rien entreprendre avant d'en avoir reçu l'ordre de Galba, son successeur, et il avait envoyé Titus lui rendre ses devoirs et lui demander des instructions; mais Titus ayant été informé en chemin que Galba avait été tué le 16 janvier 69 et que c'était Othon qui régnait, revint sur ses pas et rejoignit son père à Césarée (2). Toute cette année-là fut remplie par la guerre civile, et on ne fit rien contre les Juifs (3). Vitellius s'étant élevé contre Othon, et Othon s'étant donné la mort, Vespasien fut opposé à Vitellius par son armée, qui le proclama empereur. Il envoya Mucien, qui commandait en Syrie, avec un corps de troupes en Italie, et les légions étant ainsi détournées de la guerre étrangère par la guerre intérieure, ce n'est qu'après que Vitellius eut été massacré par la populace de Rome, l'un des derniers jours de décembre, et que Vespasien se fut assuré de l'empire, que Titus fut chargé par son père d'achever de réduire la Judée. Il lui confia pour cela la meilleure partie de son armée. C'était au commencement de l'an-

(1) Tacit., *Histor.*, lib. V, c. 10. — Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. III et IV, c. I à IX, § 2.

(2) Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. IV, c. IX, § 2.

(3) « Proximus annus civili bello intentus, quantum ad Judæos, « per otium transiit. » (Tacit., *Histor.*, lib. V, c. 10.)

née 70 (1); mais il fallut du temps à Titus pour réunir à Césarée les légions qu'il amenait d'Égypte, celle qu'il tira de Syrie, et les troupes auxiliaires qui lui furent envoyées par les Arabes et par les rois assujettis aux Romains. Aussi n'est-ce qu'après la fête de Pâque, qui coïncidait cette année-là avec le 14 avril, qu'il put entourer Jérusalem et prendre ses dispositions pour en faire le siége (2).

Cette ville avait été menacée deux fois depuis le commencement de la guerre, d'abord par Cestius, qui fut repoussé et mis en pleine déroute par les Juifs ; ensuite par Vespasien, qui fut empêché par les nouvelles qu'il reçut d'Italie de continuer ses opérations contre elle. Au moment de l'arrivée de Titus, elle était déchirée par des factions contraires, qui furent au moins autant que les ennemis du dehors la cause de sa ruine (3).

Trois ans auparavant, après la réduction de la Galilée, Jean, fils de Lévi, ayant été obligé de s'enfuir de Giscala qu'il avait défendue et qui tomba la dernière au pouvoir des Romains, s'était réfugié à Jérusalem. Il y fut suivi par une foule de gens mal famés, ne vivant que de déprédations, qui avaient tenu jusque-là la campagne par petites bandes pour

(1) « Igitur validissimam exercitus partem Tito tradit, ad reliqua « judaici belli perpetranda. » (Tacit., *Histor.*, lib. IV, c. 51.) — « Ejusdem anni principio, Cæsar Titus perdomandæ Judeæ delectus « a patre... » (*Ibid.*, lib. V, c. 1.)

(2) Tacit., *Histor.*, lib. V, c. 1. — Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. V, c. i, § 1 ; c. iii, §§ 1 et 5.

(3) Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. V, c. vi, § 1.

les harceler, et qui, ne pouvant plus faire ce métier, s'étaient réunis en un même corps pour y entrer. S'emparant de l'autorité que personne n'était en position de leur disputer, ils jetèrent en prison et firent mourir ceux qu'ils pensaient pouvoir leur faire obstacle, et pour se garantir des effets de la haine du peuple, ils se servirent du temple comme de forteresse, et établirent dans le sanctuaire le siége de leur tyrannie (1). Malgré leurs crimes et leurs sacriléges, ils avaient pris le nom de zélateurs, comme si le plus beau zèle les faisait seul agir (2). Jean imagina alors de s'appuyer sur eux pour s'élever, et comme ils étaient trop peu nombreux pour pouvoir résister longtemps aux habitants qui, à la voix du grand sacrificateur Ananus, avaient pris les armes pour mettre un terme à leurs méfaits, il leur persuada d'appeler à leur aide les Iduméens (3). C'était ainsi qu'on appelait indistinctement alors les Juifs de l'Idumée et de la Judée (4). Ils se hâtèrent d'accourir parce qu'on leur fit dire qu'il s'agissait d'empêcher que la ville sainte nè fût livrée aux Romains par les sacrificateurs; mais quand ils eurent reconnu qu'il n'en était rien, ils s'en allèrent d'eux-mêmes.

Tandis que ces choses se passaient à Jérusalem,

(1) ... οἵδε τὸν νεὼν τοῦ Θεοῦ φρούριον αὐτοῖς καὶ τῶν ἀπὸ τοῦ δήμου ταραχῶν ποιοῦνται, καὶ καταφυγὴ καὶ τυραννεῖον ἦν αὐτοῖς τὸ ἅγιον. (Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. IV, c. III, § 7.)

(2) *Ibid.*, lib. IV, c. III, § 9.

(3) *Ibid.*, lib. IV, c. III, §§ 13, 14; c. IV, § 1.

(4) « *Idumæa* est pris, au temps des Romains, dans le même « sens que *Judæa*. » (Raumer, *Palæstina*, page 20.)

toute la contrée d'alentour était mise au pillage par les sicaires, aventuriers aussi redoutables que les zélateurs. Ils s'étaient emparés de Massada, place forte d'où ils faisaient leurs excursions et où ils rapportaient leur butin. Lorsqu'ils eurent ravagé tout ce qui était proche d'eux, ils se rendirent au désert (1), où d'autres gens de la même sorte vinrent les rejoindre. Leur nombre s'étant encore accru après que Vespasien eut jugé nécessaire d'interrompre la guerre de Judée, un homme non moins ambitieux que Jean de Giscala, Simon, fils de Gioras, ancien gouverneur de l'Acrabatane, auquel Ananus avait ôté cette charge, se mit à leur tête. Son courage et ses succès attirèrent auprès de lui tant de monde qu'il en put former une petite armée, qui alla grossissant toujours. Son dessein était de s'en servir pour arracher le pouvoir à Jean ; mais il voulut, avant de rien entreprendre à cet effet, défaire les Iduméens, afin qu'ils ne pussent se tourner plus tard contre lui (2). Il finit cependant par se rapprocher de la ville dans les premiers mois de l'année 69, alors que les Romains se tenaient encore dans le voisinage. On aurait pu croire que les habitants ne craindraient rien autant que de tomber en ses mains; mais tels étaient les crimes et les infamies de ce ramassis de Galiléens auxquels Jean permettait tout, en reconnaissance de la puissance qu'ils lui avaient

(1) ... ἔπειτα εἰς τὴν ἐρημίαν ἀφίσταντο. (Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. IV, c. vii, § 2.)

(2) *Ibid.*, lib. IV, c. ix, §§ 3, 4, 5, 7.

donnée, que tout à coup peuple et sacrificateurs ouvrirent les portes, comme à un libérateur, au tyran qui les menaçait du dehors, pour l'opposer à celui qui les opprimait au dedans (1).

Jean se fortifiait dans le temple où il se voyait renfermé, Simon avançait ses approches, mais ils ne tentaient rien de sérieux l'un contre l'autre, quand, au temps où Titus était encore à Alexandrie, une troisième faction se forma à Jérusalem. Éléazar, fils de Simon, qui supportait impatiemment que Jean se fût mis en possession de la tyrannie, parce que lui-même y aspirait, se sépara de lui et, suivi d'un bon nombre de zélateurs, s'empara de la partie intérieure du sanctuaire. Ils déposèrent leurs armes au-dessus des portes sacrées, sûrs de ne manquer de rien, à cause des offrandes pour le sacrifice continuel qu'on apportait dans le temple, et qu'ils faisaient servir à leur usage. Ils y laissaient entrer dans ce but, en ayant soin seulement de prendre certaines précautions, les Juifs et les étrangers qui venaient pour sacrifier; mais voici alors ce qui arrivait souvent: Jean se servant, pour combattre Éléazar, de machines lançant des pierres, leurs coups, qui portaient jusque sur l'autel, tuaient et les sacrificateurs et ceux qui offraient les sacrifices; et pendant ce temps Éléazar et les siens, qui avaient en garde les prémices et les oblations, étaient presque toujours ivres. « Misé« rable ville! s'écrie ici Josèphe, comment pour-

(1) Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. IV, c. IX, §§ 10-12.

« rais-tu être encore la demeure de Dieu, toi qui as « fait, par la guerre civile, du sanctuaire le sépulcre « des citoyens (1)? »

A la Pâque suivante, alors que Titus, de retour en Judée, avait déjà fait des reconnaissances autour de Jérusalem dans l'intention d'en recommencer le siége, Jean réussit à reprendre par surprise le temple intérieur, et à en chasser les partisans d'Éléazar, qui ne furent pas mis à mort en ce saint jour (2). Il n'y eut plus alors que deux factions en présence, celle de Jean, qui occupait le temple, et celle de Simon, répandue dans la ville haute et dans la ville basse. Le peuple était leur commune proie, et leur animosité ne cessait point, encore que les Romains fussent campés devant leurs murs (3). Ce n'est que quand le péril ne pouvait plus être surmonté, qu'elles s'unirent enfin; mais il était trop tard (4).

(1) Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. V, c. I, §§ 1-4.

(2) *Ibid.*, lib. V, c. III, § 1.

(3) *Ibid.*, lib. V, c. VI, § 1.

(4) Voici comment Tacite raconte ces mêmes événements : « Le temple était une espèce de citadelle, qui avait aussi ses « murs, construits avec encore plus d'art et de soin (que la tour « Antonia). Jusqu'aux portiques qui régnaient autour du temple, « étaient une excellente fortification. Il y avait une fontaine qui « ne tarissait point, de vastes souterrains sous la montagne, des « piscines et des citernes pour conserver l'eau des pluies. Les « fondateurs avaient prévu que l'opposition des mœurs serait une « source de guerres : de là tant de précautions contre le plus « long siége; et, depuis qu'ils avaient échoué contre Pompée, la « crainte et l'expérience leur en avaient indiqué beaucoup d'au- « tres. Sous l'empire de Claude, où tout se vendait, ils achetèrent « la permission de reconstruire leurs murs, et ils se fortifièrent « en pleine paix comme pour la guerre, ramassant tous les misé-

Voilà l'état de choses, inévitable résultat de l'aveuglement des Juifs, qui continuaient à attendre le Messie après qu'il était venu, et de l'ambition de ceux qui prétendaient dominer sur eux, auquel le Seigneur me paraît avoir fait allusion comme devant préparer la fin qu'il leur annonçait. Et voici comment il le caractérisait, en donnant, par l'intermédiaire des apôtres qui étaient venus l'interroger, des directions à ceux de ses disciples qui pourront alors en avoir besoin, sur la conduite qu'il leur faudra tenir :

XXIV, 15. Ὅταν οὖν ἴδητε τὸ βδέλυγμα τῆς ἐρημώσεως, τὸ ῥηθὲν διὰ Δανιὴλ τοῦ προφήτου (1), ἑστὼς ἐν τόπῳ ἁγίῳ (2) (ὁ ἀναγινώσκων νοείτω),

XXIV, 15. Quand donc vous verrez l'abomination de la désolation, comme dit le prophète Daniel, installée dans le lieu saint (que celui qui lit comprenne),

« rables qui leur venaient, et s'augmentant ainsi du malheur des « autres villes; car, s'il y avait quelque part un scélérat déterminé, il était sûr de trouver un asile à Jérusalem : aussi « étaient-ils en proie aux discordes. D'abord ils avaient eu trois « armées sous autant de chefs. La première enceinte, qui était la « plus considérable, était défendue par Simon; la seconde, par « Jean, surnommé Bargioras; le temple, par Éléazar. Jean et « Simon avaient l'avantage du nombre et des armes, Éléazar celui « du lieu. Ce n'étaient, entre eux, que trahisons, combats, incen- « dies, lesquels consumèrent une grande partie des vivres. Depuis, « Bargioras ayant, sous prétexte d'un sacrifice, envoyé massacrer « Éléazar et sa troupe, s'empara du temple. Ainsi la ville ne fut « plus partagée qu'entre deux factions, jusqu'au moment où les « Romains arrivant, la crainte de l'ennemi amena la concorde. » (Tacite, *Histoires*. Livre V, chap. 12. Traduction de Dureau de la Malle.)

(1) « Ut verbis Danielis prophetæ utar. » (Kuinoel, *Commentarius in libros N. T.*, vol. I, page 659.)

(2) ἑστὼς ὅπου οὐ δεῖ : *où elle ne doit pas être*. (Marc, XIII, 14.)

16. Τότε οἱ ἐν τῇ Ἰουδαίᾳ φευγέτωσαν ἐπὶ τὰ ὄρη·	16. Alors que ceux qui seront en Judée s'enfuient sur les montagnes;
17. Ὁ ἐπὶ τοῦ δώματος μὴ καταβαινέτω ἆραι τὰ ἐκ τῆς οἰκίας αὐτοῦ·	17. Que celui qui sera au haut de la maison ne descende point pour emporter ce qu'il y a dans sa maison;
18. Καὶ ὁ ἐν τῷ ἀγρῷ μὴ ἐπιστρεψάτω ὀπίσω ἆραι τὰ ἱμάτια αὐτοῦ.	18. Et que celui qui sera aux champs ne rebrousse pas chemin pour prendre ses vêtements.
19. Οὐαὶ δὲ ταῖς ἐν γαστρὶ ἐχούσαις καὶ ταῖς θηλαζούσαις ἐν ἐκείναις ταῖς ἡμέραις.	19. Malheur à celles qui seront enceintes et à celles qui allaiteront en ces jours-là !
20. Προσεύχεσθε δέ, ἵνα μὴ γένηται ἡ φυγὴ ὑμῶν χειμῶνος, μηδὲ ἐν σαββάτῳ.	20. Priez pour que votre fuite n'ait pas lieu en hiver, ni pendant un sabbat.

Lorsque la fin viendra, ce n'est pas à Jérusalem que ceux qui seront alors en Judée devront se retirer, c'est sur les montagnes. Et quant à ceux qui seront dans la ville, s'ils ont pris, étant sur la terrasse de leur maison, la résolution de s'enfuir et qu'ils en aient trouvé le moyen, qu'ils l'exécutent bien vite, sans y descendre, pour en emporter quoi que ce soit. Ils n'y parviendraient pas; que chacun ne pense donc qu'à sauver sa personne. S'il en est qui soient déjà dehors, qu'ils se gardent, par le même motif, de rentrer pour prendre un manteau avant de s'en aller plus loin; ils ne pourraient peut-être pas se remettre en route. Tout peut devenir un empêchement; mais combien plus seront à plaindre ceux qui en auront d'insurmontables, les femmes grosses, par exemple, et celles qui ont des nourrissons! L'hiver, s'ils attendent jusque-là, pourra leur susciter de grandes difficultés, soit

à cause de la saison, soit à cause des événements qui risquent de se produire avant sa venue. Qu'ils demandent, par conséquent, à Dieu de pouvoir fuir auparavant, et d'en avoir l'occasion en un autre jour que le sabbat, la loi de Moïse, pour laquelle beaucoup de chrétiens de Jérusalem professaient encore en ce temps-là le même attachement que les Juifs (1), ne permettant de faire en ce jour que peu de chemin (2).

Le moment de suivre ces conseils sera arrivé « quand ils verront l'abomination de la désolation « installée dans le lieu saint. » Cette expression, *l'abomination de la désolation*, que Jésus emprunte au prophète Daniel traduit par les Septante (Daniel, XII, 11), se rencontre aussi ailleurs. (I. Maccabées, I, 54.) Il s'en sert ici parce qu'il ne voulait parler qu'à mots couverts des énormités de toute sorte dont se rendront coupables les zélateurs, après qu'ils seront « entrés avec leurs pieds souillés dans les lieux « saints (3), » et parce qu'aucune autre n'aurait pu caractériser mieux leur horrible profanation, et les crimes exécrables, rapines, meurtres, sacriléges, actes infâmes, auxquels ils s'y livreront sans honte. Il faut voir dans l'*Histoire de la guerre des Juifs contre les Romains* combien de fois Josèphe revient sur l'indignation qu'ils excitèrent; mais les quelques mots de Daniel cités par le Seigneur, et dont saint Matthieu,

(1) Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. IV, c. ii, § 3.
(2) Exode, XVI, 29; Actes, I, 12.
(3) ... καὶ ἁγίας χώρας ποσὶ μιαιφόνων στενοχωρουμένας. (Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. IV, c. iii, § 10.)

en raison de ce qu'ils ont d'énigmatique, invite ses lecteurs à rechercher le sens, — « que celui qui lit « comprenne, » — me paraissent en donner une idée plus saisissante encore que tout ce que cet historien en a dit. Aussi était-il impossible, alors que toutes ces choses seraient arrivées à la suite de l'installation des zélateurs dans le sanctuaire, que les disciples n'y reconnussent pas le signe après lequel leur maître leur avait commandé de fuir.

Jésus leur avait donné, dans ce même entretien, un autre signe encore pour les y déterminer ; c'est qu'ils verront alors « Jérusalem environnée par les « armées. » (Luc, XXI, 20.) Saint Matthieu n'en a pas fait mention dans son Évangile, destiné tout d'abord aux chrétiens de la Palestine, peut-être parce qu'il ne voulait pas jeter avant le temps l'alarme parmi eux. Saint Luc, au contraire, qui écrivait pour des Grecs, auxquels le livre de Daniel était inconnu, et qui ne pourront être que fort mal informés des méfaits des zélateurs, s'en est tenu à la seconde indication. Ce n'en sont pas moins deux signes, ainsi que Calvin l'a très-bien su voir (1) ; mais la plupart des commentateurs ont été moins clairvoyants, malgré

(1) « *Abomination* vaut autant dire que profanation..... Au « reste, ceux-là s'abusent qui estiment que ce propos de Christ « s'entende de l'assiégement de Jérusalem. Et les paroles de sainct « Luc ne servent de rien pour sauver leur faute, veu que son « intention n'a pas esté de dire cela mesme que disent sainct Mat- « thieu et sainct Marc : mais une autre chose. » (CALVIN, *Commentaires sur le N. T.*, tome I, page 607.) — Voir pour l'autre interprétation, BOSSUET, *Discours sur l'histoire universelle*. Partie II, chap. 22.

l'avertissement de saint Matthieu. Ils se sont persuadé qu'il n'y avait qu'un seul et même signe dont les deux évangélistes parlaient diversement, parce que l'un interprétait l'autre. « L'abomination de la désolation dans le saint lieu, » disent-ils, ce sont les enseignes romaines plantées sur le territoire sacré autour de la ville sainte, lorsque les armées environnèrent Jérusalem, comme si le lieu saint (ὁ τόπος ἅγιος) pouvait désigner autre chose que le temple ou le sanctuaire (1). Il n'était pas besoin de leur occupation par les Romains pour qu'ils fussent souillés; ils l'avaient été déjà autant qu'ils pouvaient l'être par les Juifs eux-mêmes, quand, non contents d'en avoir fait une caverne de brigands (XXI, 13), ils en firent la place d'armes d'une bande d'assassins et la salle où ils tenaient conseil. Considérer la seconde parole du Seigneur comme donnant la signification de la première, c'est admettre qu'il a passé sous silence tous ces crimes, résultat de l'attitude que le peuple, dans son incrédulité, avait prise vis-à-vis de lui, pour ne faire mention que de son châtiment, tandis que ces crimes, à eux seuls, devaient suffire pour les remplir d'épouvante et les engager à fuir.

Les deux signes se trouvèrent réalisés lorsque les zélateurs, entrés à Jérusalem après la soumission de la Galilée aux Romains, se furent emparés du temple, et que ceux-ci sous la conduite de Vespasien, qui désirait terminer promptement la guerre, se furent

(1) Voir Actes, VI, 13, et XXI, 28.

avancés en Judée, au commencement de juin de l'année 68, jusqu'à Jéricho (1), avec le dessein d'y préparer les opérations du siége. Josèphe raconte qu'une foule d'habitants de cette ville s'enfuirent alors « dans les montagnes qui sont vis-à-vis de Jéru« salem (2). » C'était précisément ce que Jésus avait conseillé à ceux de ce pays-là de faire. Nous savons, en outre, par Eusèbe que ceux qui, à Jérusalem, avaient cru en Christ, se conformant à un avertissement divin, en partirent vers ce temps-là et transportèrent leur séjour à Pella, à l'est du Jourdain, en sorte qu'ils échappèrent à la désolation qui atteignit la ville sainte peu après (3). Bien leur en prit; car Jérusalem ne cessa pas, depuis lors jusqu'à sa ruine, d'avoir des troupes dans son voisinage ou à ses portes : tantôt c'étaient les légions de Vespasien, tantôt les rassemblements formés par Simon, tantôt l'armée de Titus; et ceux qui n'avaient pas fui dès le commencement, n'y réussirent pas ensuite.

Ce ne furent pas tant les Romains, comme on pourrait le croire, que les factions rivales qui y mi-

(1) Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. IV, c. viii, § 1.

(2) Τὸ μὲν οὖν πολὺ πλῆθος ἐκ τῆς Ἱεριχοῦντος... εἰς τὴν ἄντικρυς Ἱεροσολύμων ὀρεινὴν διαπεφεύγει. (*Ibid.*, lib. IV, c. viii, § 2.)

(3) Eusebius, *Histor. Eccles.*, lib. III, c. 5. — « Idem tradit « Epiphanius in bæresi Nazaræorum, cap. 7. In libro autem de « ponderibus et mensuris, Christi discipulos ab angelo admonitos, « Pellam migrasse scribit. Porro cum Eusebius nullum hujus rei « citet auctorem, satis apparet illum ex veterum traditione ista « scripsisse, cum alioqui ipse vicinus esset iis locis. » (Valesius, *Annotationes.*)

rent obstacle. Plusieurs de ceux qui voulaient fuir, voyant bien qu'il leur serait impossible de rien emporter, vendaient ce qu'ils avaient de plus précieux pour quelques pièces d'or, qu'ils avalaient, de peur qu'on ne les leur prît, si on venait à les arrêter (1). En effet, ceux qui essayaient de sortir de la ville en étaient empêchés par les zélateurs qui gardaient les issues et qui souvent tuaient les fuyards sans pitié (2). Ceux qui venaient de la campagne et qui voulaient entrer, étaient de même mis à mort par les soldats de Simon, qui occupaient tous les abords (3). Les habitants ayant ouvert les portes à Simon au troisième mois de l'année suivante (4), ceci devait se passer en hiver, et c'est un exemple de plus du parfait rapport entre les directions de Jésus et les événements en vue desquels il les avait données. Les disciples durent être frappés de la tendre sollicitude avec laquelle, en entrant en tant de détails, il s'était appliqué à mettre les siens à l'abri des périls que tout retard à fuir leur aurait fait courir. Et cependant, pour ne pas être exposé à des maux plus terribles encore, il fallait fuir, les jours de la vengeance et de la désolation étant proches. (Luc, XXI, 20, 22.)

XXIV, 21. Ἔσται γὰρ τότε θλῖψις μεγάλη, οἵα οὐ γέγονεν

XXIV, 21. Car il y aura alors une si grande affliction, que ja-

(1) Fl. Jos., *Bell. Jud.* lib. V, c. x, § 1.
(2) *Ibid.*, lib. IV, c. vi, § 3.
(3) *Ibid.*, lib. IV, c. ix, § 10.
(4) *Ibid.*, lib. IV, c. ix, § 12.

ἀπ' ἀρχῆς κόσμου ἕως τοῦ νῦν, οὐδ' οὐ μὴ γένηται.

mais depuis le commencement du monde jusqu'à présent il n'y en eut, et jamais il n'y en aura de semblable.

22. Καὶ εἰ μὴ ἐκολοβώθησαν αἱ ἡμέραι ἐκεῖναι, οὐκ ἂν ἐσώθη πᾶσα σάρξ· διὰ δὲ τοὺς ἐκλεκτοὺς κολοβωθήσονται αἱ ἡμέραι ἐκεῖναι.

22. Et si ces jours-là n'eussent été abrégés, nulle chair ne serait sauvée ; mais à cause des élus, ces jours-là seront abrégés.

Jésus avait dit, alors qu'il voulait donner une idée de la grandeur du châtiment réservé à cette génération (XXIII, 33, 36), que ce serait comme une nouvelle application de la sentence prononcée dans la vallée de Hinnom ou, comme on disait alors, dans la Géhenne, contre Jérusalem (Jérémie, XIX, 6-12), sentence qui eut son effet lorsque les Babyloniens détruisirent la ville sainte au temps de Nabuchodonosor, brûlant la maison de Dieu qui en était la gloire, démolissant ses murailles, incendiant ses palais, et finissant par mettre le feu à toute la ville, pour ne rien laisser subsister de ce qui s'y trouvait de précieux. (II. Rois, XXV, 8-10 ; II. Chroniques, XXXVI, 17-19.) Au temps de Titus il en fut de même. Aussi se souvient-on sans cesse des menaces de Jérémie, que Jésus a faites siennes en les rappelant, quand on lit dans l'histoire du dernier siége de Jérusalem des désolations pareilles à celles du siége antérieur dont il fut le prophète : une horrible famine (1), les atrocités qui en furent la suite (2), l'abandon

(1) Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. VI, c. iii, § 3.
(2) *Ibid.*, lib. VI, c. iii, §§ 4, 5.

sans sépulture des malheureux que la faim avait fait périr (1) ; et tout cela aboutissant à l'anéantissement de cette illustre cité. Le temple, « qui avait accom« pli, » pour parler avec Bossuet, « tout ce à quoi il « était destiné (2), » et les vastes constructions à l'entour, qui avaient fait dire aux disciples : « Maître, re« garde, quelles pierres et quels bâtiments ! » (Marc, XIII, 1), furent réduits en cendres le 10 août de l'an 70, en la seconde année de Vespasien (3) ; la ville fut prise, le 8 septembre, après un affreux carnage, et entièrement brûlée (4). Titus voulut qu'on la ruinât jusqu'en ses fondements, et cet ordre fut si exactement exécuté, qu'il ne parut plus aucune marque qu'il y eût eu là autrefois des habitants (5). « Il ne « resta pierre sur pierre qui ne fût renversée. » (XXIV, 2.) Et même, s'il faut en croire les traditions talmudiques, « au neuvième jour du mois d'Ab, fatal pour « la vengeance, » (ceci doit se rapporter à l'année suivante), « le méchant Turnus, d'entre les enfants « d'Édom, passa la charrue sur l'emplacement du « temple et sur les lieux environnants (6). »

(1) Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. V, c. xiii, § 7.

(2) *Méditations sur l'Évangile*, LXVIIe jour.

(3) Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. VI, c. iv, §§ 5-8.

(4) *Ibid.*, lib. VI, c. vi, § 3, et c. viii, § 5.

(5) Κελεύει Καῖσαρ ἤδη τήν τε πόλιν ἅπασαν καὶ τὸν νεὼν κατασκάπτειν... Τὸν δ' ἄλλον ἅπαντα τῆς πόλεως περίβολον οὕτως ἐξωμάλισαν οἱ κατασκάπτοντες, ὡς μηδὲ πώποτ' οἰκηθῆναι πίστιν ἂν ἔτι παρασχεῖν τοῖς προσελθοῦσι. (Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. VII, c. i, § 1.)

(6) Maimonides, *Taanith*, cap. IV, bab. 6, cité par Lightfoot, *Exercitations upon St Matthew*.

« Il y aura alors, avait dit Jésus, une si grande « affliction que jamais depuis le commencement du « monde jusqu'à présent il n'y en eut, et que jamais il n'y en aura de semblable. » Josèphe se sert à peu près des mêmes expressions pour déclarer après l'événement « qu'en aucun temps nulle « autre ville n'a eu à souffrir autant de maux (1), « et que les infortunes que toutes les autres en- « semble ont jamais ressenties ont été surpassées « par celles que les Juifs éprouvèrent alors (2). » « Qu'on lise toutes les histoires, s'écrie saint Jean « Chrysostome, on n'y trouvera point de tels mal- « heurs (3). »

Si la résistance avait prolongé tant soit peu le siége, personne n'aurait eu la vie sauve; mais Dieu, « dont les justices sont toujours accompagnées de « miséricorde, » abrégea ces jours-là à cause de ses élus, par un dénoûment auquel on ne s'attendait point : Jean et Simon, qui s'étaient réunis pour la défense commune, abandonnèrent subitement les tours imprenables où ils s'étaient enfermés, « ou « plutôt, dit Josèphe, Dieu les en chassa (4) et l'on

(1) ... μήτε πόλιν ἄλλην τοιαῦτα πεπονθέναι, μήτε γενεὰν ἐξ αἰῶνος γεγονέναι κακίας γονιμωτέραν. (Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. V, c. x, § 5.)

(2) Τὰ γοῦν πάντων ἀπ' αἰῶνος ἀτυχήματα πρὸς τὰ Ἰουδαίων ἡττᾶσθαί μοι δοκεῖ κατὰ σύγκρισιν. (Fl. Jos., *Bell. Jud.*, Procemium, § 4.)

(3) *LXXVI*[e] *Homélie sur l'Évangile de saint Matthieu.*

(4) ... μᾶλλον δὲ ὑπὸ τοῦ Θεοῦ καταβληθέντες ἀπ' αὐτῶν. (Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. VI, c. viii, § 5.)

« vit clairement en cela un effet de la puissance « divine (1). »

Voilà donc ce que sera la fin, et c'est en vue de cette fin que Jésus avait dit qu'il fallait fuir lorsque le temps en serait proche. Mais par quelles circonstances sera-t-elle amenée ? Il va l'apprendre à ses disciples en leur donnant d'autres conseils encore sur la conduite à tenir quand ils verront « l'abomination de la « désolation installée dans le lieu saint. » C'est à ce moment-là que l'on doit rapporter ce qui suit.

XXIV, 23. Τότε ἐάν τις ὑμῖν εἴπῃ· Ἰδού, ὧδε ὁ Χριστὸς ἤ ὧδε· μὴ πιστεύσητε.	XXIV, 23. Alors si quelqu'un vous dit : Voici, le Christ est ici, ou il est là, ne le croyez point ;
24. Ἐγερθήσονται γὰρ ψευδόχριστοι καὶ ψευδοπροφῆται, καὶ δώσουσι σημεῖα μεγάλα καὶ τέρατα, ὥστε πλανῆσαι, εἰ δυνατόν, καὶ τοὺς ἐκλεκτούς.	24. Car il s'élèvera de faux christs et de faux prophètes, et ils feront de grands signes et des prodiges, afin d'abuser, si possible, même les élus.
25. Ἰδού, προείρηκα ὑμῖν.	25. Voici, je vous l'ai annoncé d'avance.

Il s'en fallut peu que l'année qui suivit la mort de Néron ne fût la dernière de l'empire romain (2). La guerre civile ne permettant de prendre aucunes précautions contre les ennemis du dehors, il y eut en diverses contrées des soulèvements. Le raisonnement qu'on y faisait était que tandis que les uns soutiendraient Vespasien et les autres Vitellius, il pouvait y

(1) Ἔνθα δὴ μάλιστ' ἄν τις καταμάθοι τήν τε τοῦ Θεοῦ δύναμιν ἐπὶ τοῖς ἀνοσίοις. (Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. VI, c. viii, § 4.)

(2) « Annum... reipublicæ prope supremum. » (Tacit., *Histor.*, lib. I, c. 11.)

avoir moyen de se débarrasser de tous les deux (1). C'est ainsi que Claudius Civilis, qui était de race royale, en vint à concevoir les plus vastes desseins. Il portait ses regards et sur les Gaules et sur la Germanie, et ne songeait à rien moins qu'à se faire un royaume de ces belles et riches provinces (2).

Il n'est pas étonnant que les mêmes causes aient produit les mêmes effets en Judée, où des tentatives d'insurrection avaient eu lieu en des temps bien moins favorables. Les Juifs, n'ayant pas reconnu le Messie en Jésus qui était venu pour les sauver de leurs péchés, continuaient à attendre sous ce nom un roi qui les délivrerait du joug des étrangers, et dont la domination s'étendrait sur la terre entière. Josèphe dit expressément que ce qui les décida principalement à s'engager dans la guerre contre les Romains, ce fut l'interprétation qu'ils donnèrent à un passage de l'Écriture suivant lequel on devait voir « en ce temps-là un homme de leur pays com« mander à toute la terre (3). » Eusèbe renvoie pour cela au Psaume II, où on lit : « Demande-moi, et je « te donnerai pour héritage les nations, et pour ta « possession les bouts de la terre, » et il pense que ces paroles ont commencé à être accomplies, lors-

(1) Tacit., *Histor.*, lib. IV, c. 17.

(2) *Ibid.*, lib. IV, c. 13, 14, 18.

(3) Τὸ δὲ ἐπάραν αὐτοὺς μάλιστα πρὸς τὸν πόλεμον, ἦν χρησμὸς ἀμφίβολος ὁμοίως ἐν τοῖς ἱεροῖς εὑρημένος γράμμασιν, ὡς κατὰ τὸν καιρὸν ἐκεῖνον ἀπὸ τῆς χώρας τις αὐτῶν ἄρξει τῆς οἰκουμένης. (Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. VI, c. v, § 4.)

que les apôtres, envoyés par le Seigneur, se mirent à prêcher l'Évangile du royaume à tous les peuples, pour les soumettre à son obéissance (1). Une telle attente, fondée soit sur ce passage des livres saints, soit sur d'autres, était assurément répandue alors parmi les Juifs. Ceux d'entre eux qui avaient refusé de les appliquer au vrai Messie, essayaient de les expliquer autrement. Josèphe, dévoué aux Romains, osa prétendre que l'oracle se rapportait à Vespasien, qui fut proclamé empereur alors qu'il était en Judée (2). Tacite et Suétone n'ont pas manqué d'accueillir cette interprétation, et ils ont constaté ainsi une croyance qui, suivant l'un d'eux, régnait alors dans tout l'Orient (3). J'ai dit quelle était celle des patriotes juifs. Ils rêvaient, en se fondant sur les prophéties, l'établissement de la monarchie universelle au profit de leur nation par le moyen de l'un d'eux. « La multitude, dit encore Tacite, par cette faiblesse si naturelle à la vanité humaine, expliquait en sa faveur toutes ces magnifiques promesses, et la calamité

(1) Euseb., *Histor. Eccl.*, lib. III, c. 8.

(2) Ἐδήλου δ' ἄρα περὶ τὴν Οὐεσπασιανοῦ τὸ λόγιον ἡγεμονίαν, ἀποδειχθέντος ἐπὶ Ἰουδαίας αὐτοκράτορος. (Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. VI, c. v, § 4.)

(3) « Pluribus persuasio inerat antiquis sacerdotum literis contineri, eo ipso tempore fore ut valesceret Oriens, profectique Judæa rerum potirentur; quæ ambages Vespasianum ac Titum prædixerat. » (Tacit., *Histor.*, lib. V, c. 13.) — « Percrebuerat Oriente toto vetus et constans opinio, esse in fatis, ut eo tempore Judæa profecti rerum potirentur. Id, de imperatore Romano, quantum eventu postea patuit, prædictum, Judæi ad se trahentes rebellarunt. » (Sueton., *Vitæ XII Cæsarum*, lib. VIII, c. 4.)

« même n'avait pas le pouvoir de la détromper (1). » Ceux qui lui paraissaient destinés à les réaliser, telles qu'elle les comprenait, c'étaient ceux qui l'appelaient aux armes pour combattre les Romains, et qui aspiraient à régner sur elle, en attendant qu'ils régnassent sur le monde. Si, en pressant les Juifs qui demeuraient au delà de l'Euphrate à se soulever en même temps qu'eux, ils parvenaient à exciter d'assez grands troubles en Orient pour que des peuples entiers appréhendassent de leur être assujettis (2), c'était pour eux un nouveau titre. Un Jean de Giscala, un Simon, un Éléazar répondaient bien mieux que Jésus à l'idée qu'on se faisait du Messie en ce temps-là. Aussi, lorsque l'un d'eux, bien loin de s'attribuer une mission religieuse, disait, en se donnant pour un libérateur politique : « Moi, je suis le « Christ (3), » se trouvait-il bientôt beaucoup de gens, qui, après s'être laissé abuser par lui, cherchaient à en gagner d'autres à son parti, en disant : « Le Christ est ici, ou il est là. » (Versets 5 et 23.)

Ces faux christs avaient leurs faux prophètes, auxquels le peuple ajoutait d'autant plus aisément foi qu'ils se servaient du nom de Dieu pour le tromper.

(1) « Sed vulgus, more humanæ cupidinis, sibi tantam fatorum « magnitudinem interpretati, ne adversis quidem ad vera mutabantur. » (TACIT., *Histor.*, lib. V, c. 13.)

(2) FL. JOS., *Bell. Jud.*, Procemium, § 2.

(3) « *Le Christ* : Le libérateur de la nation judaïque; car c'est « l'idée que l'on avait attachée au mot de Christ. Tels étaient « Simon fils de Gioras, Jean de Giscala et d'autres qui vinrent « depuis, et qui promettaient aux Juifs de les délivrer de la « tyrannie des Romains. » (J. LE CLERC.)

L'un d'eux, vers la fin du siége, fut cause de la mort d'une multitude d'hommes, de femmes et d'enfants, qui, étant montés de la ville dans le temple, sur l'assurance qu'il leur avait donnée qu'ils y éprouveraient ce jour-là même les effets du secours divin, y périrent misérablement quand il fut incendié (1). Ces imposteurs « feront de grands signes et des prodiges, » disait Jésus. « Des prodiges et des signes (2), » voilà précisément à quoi, d'après Josèphe, les faux prophètes, ou comme il les nomme aussi, les goètes γόητες) de ce temps-là, avaient recours pour obtenir la confiance des masses. Ils se servaient des forces inconnues de la nature et des secrets d'une prétendue magie pour leur faire illusion. Peut-être faut-il mettre à leur charge quelques-uns des signes que l'on essaya de représenter comme de bon augure pendant que Jérusalem était assiégée : ainsi cette clarté, égale à celle du jour, dont l'autel et le sanctuaire furent éclairés pendant une demi-heure durant la nuit; ainsi encore, cette subite ouverture de la porte orientale du temple, qu'il fallait vingt hommes pour faire tourner sur ses gonds, et qui cette fois eut lieu sans que personne y eût mis la main (3). L'autorité des goètes juifs, qui avaient exercé leurs prestiges jusque dans le camp de Vespasien (4), étant menacée par le christianisme (Actes, XIX, 13-19), ils étaient dans leur rôle en secondant les faux christs.

(1) Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. VI, c. v, §§ 2 et 3.

(2) ... τέρατα καὶ σημεῖα. (Fl. Jos., *Ant. Jud.*, lib. XX, c. viii, § 6.

(3) Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. VI, c. v, § 3.

(4) Fl. Jos., *Ant. Jud.*, lib. VIII, c. ii, § 5.

Tout cela, Jésus l'avait prédit à ses disciples avec tant d'exactitude, que si l'on voulait résumer l'histoire des événements dont je viens de montrer la suite, les paroles du Seigneur qui les annoncent en pourraient être le sommaire. Il leur fait remarquer, afin de mettre les Juifs sur leurs gardes, qu'il les en a avertis à l'avance; et comme si ce n'était pas assez, il va être plus précis encore.

XXIV, 26. Ἐὰν οὖν εἴπωσιν ὑμῖν· Ἰδού, ἐν τῇ ἐρήμῳ ἐστι· μὴ ἐξέλθητε· ἰδού, ἐν τοῖς ταμείοις· μὴ πιστεύσητε·	XXIV, 26. Si donc on vous dit: Voici, il est au désert, n'y allez point; voici, il est dans les magasins d'approvisionnement, ne le croyez point;
27. Ὥσπερ γὰρ ἡ ἀστραπὴ ἐξέρχεται ἀπὸ ἀνατολῶν καὶ φαίνεται ἕως δυσμῶν, οὕτως ἔσται καὶ ἡ παρουσία τοῦ υἱοῦ τοῦ ἀνθρώπου·	27. Car comme l'éclair sort de l'Orient et est visible jusqu'en Occident, ainsi en sera-t-il aussi de l'avénement du Fils de l'homme;
28. Ὅπου γὰρ (1) ἐὰν ᾖ τὸ πτῶμα, ἐκεῖ συναχθήσονται οἱ ἀετοί.	28. Car *encore*, quelque part que soit le corps mort, les aigles s'y rassembleront.

Comment ne pas penser, à propos de ces deux prétendus libérateurs, de l'un desquels on dira : « Voici, « le Christ est au désert, » tandis qu'on dira de l'autre : « Voici, il est dans les magasins d'approvi-

(1) » Le *car* par lequel ce verset commence ne se rapporte pas « aux paroles qui précèdent immédiatement, mais au verset 26 « où Jésus-Christ avertit ses apôtres de ne pas croire les bruits qu'on « ferait courir touchant l'arrivée du Messie. Il leur en donne deux « raisons, dont la première est au verset 27, et la seconde, qui « n'a point de rapport avec elle, dans celui-ci. Les exemples de « plusieurs *car* mis de suite, ne sont pas rares. Voyez Romains, « IV, 13, 14, 15; V, 6, 7. » (J. Le Clerc.) — Voir aussi Matthieu, XVIII, 10, 11; XXVI, 10, 11, 12.

« sionnement, » à Simon, fils de Gioras, et à Jean de Giscala; au premier, alors qu'il était campé à l'entrée du désert de Tékoah (II. Chroniques, XX, 20) et que de toutes parts, et de Jérusalem même (1), une multitude si grande qu'il ne savait où se procurer des vivres pour la nourrir, accourait auprès de lui (2); au second, après qu'il se fut rendu maître de la partie intérieure du temple (3), où on put le croire d'abord assez fort pour être en état de repousser les Romains? Tout ce qui se trouvait dans l'enceinte qu'il occupait (4), y compris les bâtiments à l'usage des sacrificateurs et des chantres, et les chambres où l'on serrait les ustensiles du sanctuaire, et où l'on enfermait l'oblation du froment, du vin et de l'huile, et le produit de la dîme (Néhémie, X, 38, 39), reçut nécessairement par son ordre une destination en rapport avec la guerre. Il en dut être pendant qu'il y commandait comme il en avait été quand les zélateurs se furent emparés du temple et qu'ils en eurent fait une place d'armes, un lieu de refuge et un magasin (ταμιεῖον), en vue des opérations qu'ils préparaient contre leurs adversaires (5).

(1) Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. IV, c. vi, § 1.

(2) *Ibid.*, lib IV, c. ix, §§ 5 et 7. — Le désert de Tékoah faisait partie du désert de Judée, à l'est de la mer Morte. Saint Jérôme dit qu'il s'étendait jusqu'à la mer Rouge. (Raumer, *Palæstina*, pages 41, 148, 149.) Quarante mille hommes, outre les soldats, s'y étaient rassemblés autour de Simon.

(3) Αὐτοὶ δὲ καὶ τὸ ἐνδότερον ἱερὸν κατασχόντες... (Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. V, c. iii, § 1.)

(4) *Ibid.*, lib. V, c. vi, § 1.

(5) Ὁρμητήριον γοῦν αὐτοῖς τοῦτο καὶ καταφυγή, ταμιεῖόν τε

C'était de ces deux hommes-là surtout que la portion remuante de la nation croyait pouvoir attendre la délivrance; mais aucune promesse d'en haut n'autorisait les disciples à rien espérer d'eux. Leur mission sera, au contraire, de combattre l'attente des faux christs, en témoignant que Jésus est le Christ véritable. Les apôtres, au moment où il allait les quitter, venaient de le questionner au sujet de son retour; mais il leur répond que son retour sera tout autre qu'ils ne se le représentent. On n'ira pas le chercher alors, comme on l'a fait jusqu'à présent, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre. (Marc, I, 37; Jean, VI, 24.) On ne dira pas de lui, comme des faux christs : « Il est ici, ou il est là. » (XXIV, 23.) Quand le Fils de l'homme reviendra, ce sera du ciel, et son avénement aura lieu avec tant d'éclat et de gloire, qu'il sera connu de tous et partout au même instant. Il en sera de lui comme de l'éclair qui, aussitôt qu'il paraît, est vu aux deux bouts du ciel.

Au reste, s'il ne faut pas se confier en ces hommes parce qu'aucun d'eux ne peut être le Christ promis, lequel est déjà venu, il y a une autre raison encore pour ne pas se confier en eux, c'est que, quels que soient ceux qui entreprendront de sauver ce peuple, le peuple juif ne pourra pas être sauvé : dès à présent il est mort, et il sera très-certainement la proie de ses ennemis, qui fondront sur lui en grand nombre,

τῶν ἐφ' ἡμᾶς παρασκευῶν γέγονεν. (Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. IV, c. iv, § 3.) — Il faut rapprocher ταμιεῖον, dans ce passage de Josèphe, de ἐν τοῖς ταμείοις, Matthieu, XXIV, 26.

pareils aux aigles qui, quelque part que soit un corps mort, le découvrent et se rassemblent pour le dévorer (1). C'est donc en vain que s'élèveront des faux christs et des faux prophètes : ils ne pourront empêcher la sentence prononcée contre la nation coupable d'avoir partout son effet.

XXIV, 29. Εὐθέως δὲ μετὰ τὴν θλῖψιν τῶν ἡμερῶν ἐκείνων ὁ ἥλιος σκοτισθήσεται, καὶ ἡ σελήνη οὐ δώσει τὸ φέγγος αὐτῆς, καὶ οἱ αστέρες πεσοῦνται ἀπὸ τοῦ οὐρανοῦ, καὶ αἱ δυνάμεις τῶν οὐρανῶν (2) σαλευθήσονται.

XXIV, 29. Mais aussitôt après l'affliction de ces jours-là, le soleil s'obscurcira, et la lune ne donnera plus sa lumière, et les étoiles tomberont du ciel, et le firmament sera ébranlé.

Les jours dont Jésus parle ici sont ceux du siége, ceux durant lesquels les aigles rassemblés là où était le corps mort le feront disparaître en s'en repaissant. Nous avons vu quelle a été l'affliction de ces jours-là. Onze cent mille Juifs, dont le plus grand nombre

(1) « L'aigle s'élèvera-t-il à ton commandement?... Là où sont « des cadavres, il se trouve. » (Job, XXXIX, 30, 33). — « Ex his « quas novimus aquilæ maxumus honos, maxuma et vis. Sex earum « genera..... Quarti generis est percnopterus, eadem oripelargus, « volturina specie, alis minumis, reliqua magnitudine antecellens, « sed inbellis et degener ut quam verberet corvos; eadem ieiunæ « semper aviditatis et querulæ murmurationis. Sola aquilarum « exanima fert corpora, ceteræ cum occidere considunt. » (C. Plin., *Natur. Hist.*, lib. X, c. III, sect. 3.)

(2) « Ego semper existimavi virtutes cœlorum hoc loco vocari, « quos Job alia metaphora cardines cœli vocat cap. XXII, 14, qua « metaphora nihil aliud quam firmamentum, et robur significatur, « quod ipsum virtutis nomen declarat. Itaque docet Christus car- « dines ipsos, et quasi fundamenta cœli præ timore commovenda « esse. » (Maldonat, *Comm. in quat. evangelistas*, col. 554.)

étaient venus des provinces à Jérusalem pour y célébrer la Pâque et ne purent en sortir, perdirent la vie dans cette guerre (1), s'il faut en croire Josèphe, dont les chiffres, il est vrai, sont souvent très-exagérés. Leur disparition de la Palestine, comme peuple, par la dispersion qui commença alors et qui dure encore; la cessation du culte et des sacrifices, tels qu'ils avaient été établis par Moïse; la ruine des diverses institutions nationales qui s'étaient maintenues jusque-là, en furent la conséquence immédiate. Ainsi arriva, par suite de l'ambition des faux christs, opposés les uns aux autres parce qu'ils aspiraient tous à régner, ce que les archiprêtres et les pharisiens avaient prétendu vouloir empêcher en livrant le Christ véritable aux Gentils. « Si nous le laissons faire, « disaient-ils en plein conseil, tout le monde croira « en lui, et les Romains viendront, qui détruiront et « ce lieu et notre nation. » (Jean, XI, 48.) Les voilà venus; mais c'est précisément parce que la réjection du vrai Messie a laissé la voie ouverte à ces prétendus sauveurs, qui ont usurpé son nom; et maintenant qu'ils ont détruit le temple et Jérusalem, la nation aussi va périr, avec tout ce qui avait donné à son existence une signification si particulière.

Quelques-uns des sacrificateurs voyant brûler le temple, et comprenant que leur rôle était fini (XXI, 43), se jetèrent dans les flammes qui le dévoraient (2). Titus en fit mettre d'autres à mort, et la raison qu'il

(1) Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. VI, c. IX, § 3.
(2) *Ibid.*, lib. VI, c. V, § 1.

en donnait, c'était qu'il convenait que le temple et ceux qui y officiaient eussent le même sort (1). S'il en épargna un, ce fut pour le récompenser de l'avoir mis en possession d'une partie des trésors qui y étaient cachés (2). La table d'or et le chandelier d'or, qui se trouvaient aux deux côtés de l'autel des parfums dans le lieu saint, étant tombés en ses mains, ils figurèrent à Rome, comme trophées, lors du triomphe de Titus et de son père. Vespasien les fit déposer plus tard dans le temple de la Paix. Il conservait dans son palais le livre de la Loi et les voiles du sanctuaire, dépouilles qui lui étaient échues en partage (3). C'en était fait du culte. Pour ce qui est de la nation, après des massacres en différents lieux, l'empereur, afin de l'obliger à s'expatrier, commanda de vendre toutes les terres de la Judée. Il ordonna, en outre, qu'en quelque lieu que les Juifs habitassent, ils payeraient chacun par an deux drachmes au Capitole, comme ils les avaient payés auparavant au temple (4). Mais on ne déporte pas tout un peuple. Sous Trajan, les Juifs demeurés dans le pays se soulevèrent de nouveau pour reconquérir leur indépendance. Vaincus à cette époque, ils recommencèrent la guerre sous Adrien, à l'instigation de Barchochébas, qui se donnait ouvertement pour le Christ, et ils subirent alors de telles pertes qu'ils ne s'en relevè-

(1) Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. VI, c. vi, § 1.
(2) *Ibid.*, lib. VI, c. viii, § 3.
(3) *Ibid.*, lib. VII, c. v, § 7.
(4) *Ibid.*, lib. VII, c. vi, § 6.

rent jamais (1). Adrien établit une colonie romaine sur l'emplacement où avait été Jérusalem ; il effaça son nom et donna celui d'Ælia Capitolina à la cité nouvelle qu'il y voulut fonder et dont l'approche fut interdite aux Juifs. Qu'auraient-ils été y faire? Un temple avait été élevé à Jupiter là où pendant tant de siècles on était venu adorer l'Éternel (2). D'ailleurs, la Judée était devenue déserte ; les loups et les hyènes se promenaient dans ses villes (3).

C'est cette ruine totale de la nation, des institu-

(1) « Voici un faux Christ qui va achever de les perdre. Cinquante « ans après la prise de Jérusalem, l'infâme Barchochébas, un « voleur, un scélérat, parce que son nom signifiait le fils de « l'étoile, se disait l'étoile de Jacob prédite au livre des Nombres, « et se porta pour le Christ. (EUSEB., *Hist. Eccl.*, lib. IV, c. 6.) « Akibas, le plus autorisé de tous les rabbins, et à son exemple « tous ceux que les Juifs appelaient leurs sages, entrèrent dans « son parti, sans que l'imposteur leur donnât aucune autre mar- « que de sa mission, sinon qu'Akibas disait que le Christ ne « pouvait pas beaucoup tarder. Les Juifs se révoltèrent par tout « l'empire romain, sous la conduite de Barchochébas, qui leur « promettait l'empire du monde. » (BOSSUET, *Discours sur l'histoire universelle*. Partie II, chap. 22.)

(2) Ἐς δὲ τὰ Ἱεροσόλυμα πόλιν αὐτοῦ ἀντὶ τῆς κατασκαφείσης οἰκίσαντος, ἣν καὶ Αἰλίαν Καπιτωλίναν ὠνόμασε, καὶ ἐς τὸν τοῦ ναοῦ τοῦ Θεοῦ τόπον, ναὸν τῷ Διὶ ἕτερον ἀντεγείραντος... (DIO CASS., lib. LXIX, c. 12.)—Ἔνθεν οὖν εἴργονται πάντη τῆς πόλεως ἐπιμένειν, προστάξει Θεοῦ καὶ Ῥωμαίων κράτει διασπαρέντες κατὰ παντός. (EUSEB., *Chronicorum libri duo*. Berolini, 1866. Vol. II, page 168.)

(3) ... ὥστε πᾶσαν ὀλίγου δεῖν τὴν Ἰουδαίαν ἐρημωθῆναι, καθάπερ που καὶ πρὸ τοῦ πολέμου αὐτοῖς προεδείχθη· τὸ γὰρ μνημεῖον τοῦ Σολομῶντος, ὃν ἐν τοῖς σεβασμίοις οὗτοι ἄγουσιν, ἀπὸ ταὐτομάτου διελύθη τε καὶ συνέπεσε, καὶ λύκοι ὕαιναί τε πολλαὶ ἐς τὰς πόλεις αὐτῶν ἐσέπιπτον ὠρυόμεναι. (DIO CASS., lib. LXIX, c. 14.)

tions religieuses et de l'ordre social à la suite de la destruction du temple et de la ville sainte, que Jésus a voulu marquer en disant à ses disciples : « Aussi-« tôt après l'affliction de ces jours-là, le soleil s'obs-« curcira, et la lune ne donnera plus sa lumière, et « les étoiles tomberont du ciel, et le firmament sera « ébranlé. » Quand Ésaïe avait prédit la ruine de Babylone, il ne s'était pas borné à dire que l'Éternel en exterminera les pécheurs, qu'elle ne sera plus jamais habitée, qu'elle sera le parc des bêtes du désert, et que les hiboux rempliront ses maisons ; il avait été chercher au haut du ciel ces mêmes images pour donner par elles une idée de la grandeur du bouleversement qui aurait lieu sur la terre : « Les « étoiles des cieux, avait-il dit, et leurs astres cesse-« ront de briller ; le soleil s'obscurcira, et la lune « ne fera plus luire sa lumière. Et je punirai le monde « de sa méchanceté, et les impies de leurs crimes. « C'est pourquoi je ferai trembler les cieux, et la « terre sera ébranlée sur sa base. » (Ésaïe, XIII, 10, 11, 13.) Dans sa prophétie contre Édom, Ésaïe a recours à des comparaisons semblables à celles-là. (Ésaïe, XXXIV, 4.) Joël lui en avait donné l'exemple (Joël, III, 15, 16), et plus tard Ézéchiel, prophétisant contre l'Égypte, parlera comme lui. (Ezéchiel, XXXII, 7, 8.) Les disciples, habitués à prendre ces expressions au figuré par l'usage qui en est fait dans les livres saints, n'ont certainement pu y voir aussi que des métaphores ayant la même signification que chez les prophètes, lorsque Jésus s'en est servi à son tour.

Ce que ceux-là avaient dit de l'abaissement de ces peuples, si longtemps les ennemis des Juifs, il le dit ici de l'entière dissolution qui les atteindra eux-mêmes. Les commentateurs ne s'y sont pas trompés plus qu'eux en interprétant Joël, Ésaïe et Ézéchiel (1); quelques-uns ont compris que ce n'étaient de même dans les Évangiles que des figures (2) ; mais d'autres se sont persuadé que Jésus avait voulu parler d'une véritable perturbation dans le ciel. S'ils ont pris à tort ces expressions à la lettre, malgré l'emploi qu'en

(1) « Isaïe use d'une manière de parler excessive, comme aussi « font souvent les autres prophètes, afin d'amplifier l'horreur du « jugement de Dieu, et poindre plus au vif les cœurs tardifs et « hébétés ; car autrement son propos n'auroit point de véhémence, « et ne profiteroit guères envers gens nonchalans et asseurés! Il « ajoute donc que les étoiles mêmes s'obscurciront en cette dé- « confiture, comme si elles devoient périr, pour mieux montrer la « grande pitié qui y sera. Tout ainsi que quand le ciel est trouble « et ténébreux, il semble que les nuées s'enveloppent, que le « soleil et les étoiles pâlissent et viennent comme à défaillir, et « que tous les cieux branlent et soient prêts de tomber, il déclare « qu'en ce temps-là il en adviendra autant, et que tout sera plein « de tristesse et de lamentation. Or ceci se doit rapporter à « l'appréhension des hommes ; car le ciel ne bouge de sa place ; « mais quand le Seigneur déploie les signes de son ire, nous « sommes autant épouvantés que s'il enveloppoit ou faisoit tomber « le ciel. » (CALVIN, *Commentaires sur le prophète Isaïe*. Genève, 1572. Folio 206.)

(2) « Toutes ces expressions sont figurées, et il n'y en a pas « une qui doive être prise à la lettre ; mais comme les prophètes « s'en étaient servis très-souvent pour donner l'idée du boule- « versement de quelques États, Jésus-Christ les a employées dans « les mêmes vues, pour représenter l'affreuse désolation de la « Judée. » (DAVID MARTIN.) — « Ce sont des expressions figu- « rées... Jésus-Christ ne veut dire autre chose, sinon que la « république judaïque serait détruite pour toujours. » (J. LE CLERC.) — Voir aussi R. SIMON.

ont fait les prophètes et qui le leur interdisait, c'est qu'ils ont cru qu'il s'agissait ici de la ruine du monde, dont Jésus aurait, selon eux, par une sorte de confusion volontaire, mêlé la prédiction à celle de la ruine de Jérusalem (1). Mais comment accorder cela avec cette déclaration du Seigneur, que l'obscurcissement du soleil et de la lune, la chute des étoiles et l'ébranlement du firmament dont il parle auront lieu aussitôt après les jours d'affliction du siége? Ce serait impossible. Il ne faut donc voir dans ce qu'il disait devoir se passer bientôt au ciel, que des images saisissantes, comme chez Ésaïe, de ce qui devait se passer sur la terre.

Ézéchiel, après avoir eu recours à des figures toutes semblables pour dépeindre les désolations de l'Égypte, décrit ainsi l'effet que son abaissement produira sur les autres peuples : « Je ferai que leur « cœur frémira, quand j'aurai fait venir la nouvelle « de ta ruine chez les nations, dans les pays que tu « n'as pas connus, et je les rendrai étonnées à cause « de toi. » (Ézéchiel, XXXII, 9, 10.) Mais quand on apprendra quels ont été les jugements de Dieu sur le peuple qu'il avait élu, l'effet en sera bien autrement grand. (Luc, XXI, 25.)

XXIV, 30. Καὶ τότε φανήσεται τὸ σημεῖον τοῦ υἱοῦ τοῦ ἀνθρώπου

XXIV, 30. Et alors le signe du Fils de l'homme dans le

(1) Cette interprétation est, en particulier, celle de Bossuet. Voir ses *Méditations sur l'Évangile. La dernière semaine du Sauveur.* LXVIIIe-LXXe jours.

ἐν τῷ οὐρανῷ. Καὶ τότε κόψονται πᾶσαι αἱ φυλαὶ τῆς γῆς, καὶ ὄψονται τὸν υἱὸν τοῦ ἀνθρώπου ἐρχόμενον ἐπὶ τῶν νεφελῶν τοῦ οὐρανοῦ μετὰ δυνάμεως καὶ δόξης πολλῆς.

ciel sera manifeste (1). Et alors toutes les tribus de la terre se frapperont la poitrine; et elles verront le Fils de l'homme venant sur les nuées du ciel avec puissance et une grande gloire.

Alors, dit Jésus, par conséquent, dans le temps même où se consommera la ruine de la Judée figurée ainsi, le sens de la vision dans laquelle Daniel vit « le Fils de l'homme dans le ciel » deviendra manifeste (2). Comme il s'était désigné maintes fois par ce nom-là (3), il devait être évident pour les disciples que c'était encore de lui-même qu'il parlait ici. Ils lui avaient demandé quel serait le signe de son avénement. Pour toute réponse il leur remet en mémoire ce signe ancien, si propre à leur apprendre d'où il

(1) On traduit ordinairement, en intervertissant l'ordre des mots aux dépens du sens : « Et alors le signe du Fils de l'homme « paraîtra dans le ciel, » ou « apparaîtra au ciel. » Cette version, d'après laquelle Jésus aurait parlé d'un signe futur destiné à annoncer son retour dans un avenir rapproché, détruit toute l'économie de ce discours, et rien n'y correspond dans les faits. Il n'en est pas ainsi de celle que je lui substitue, seule possible quand on associe les mots entre eux dans l'ordre où ils se suivent dans le grec. Avec elle, au lieu d'avoir à attendre un nouveau signe, il faut chercher dans le passé, où on le trouvera, le signe donné autrefois aux Hébreux (Daniel, VII, 13), et qui, éclairé par les événements, brillera alors de tout son éclat.

(2) « Jésus se donne ici le titre de *Fils de l'homme* par égard « à Daniel, VII, 13, 14 ; car il est évident qu'il avait en vue cet « oracle, dont il a suivi toutes les idées et les expressions dans « ce verset. » (DAVID MARTIN.)

(3) Matthieu, VIII, 20; IX, 6; X, 23; XI, 19; XII, 8, 32; XIII, 37, 41; XVI, 13, 27, 28; XVII, 12, 22; XVIII, 11; XIX, 28; XX, 28; XXIV, 27.

viendra à l'époque de son retour ; ce sera d'en haut. Tant qu'on le cherchera ici-bas, qu'on dira de lui : « Le Christ est ici, ou il est là, » et que ce qu'on attendra de lui, ce sera le rétablissement du royaume d'Israël (Actes, I, 6), les nations que cela ne pouvait concerner en rien, seront indifférentes à sa venue ; mais il n'en sera plus ainsi quand elles sauront que le vrai Christ c'est ce Jésus que les Juifs ont rejeté et livré aux Gentils pour être crucifié, qu'il est ressuscité et monté au ciel, et que la terrible sentence qu'il a prononcée contre eux a été pleinement exécutée. Alors, plus sages que les enfants de la parabole, auxquels leurs compagnons avaient chanté des complaintes sans réussir à les émouvoir, elles se frapperont la poitrine, dans le sentiment d'avoir mérité les châtiments de Dieu aussi bien qu'eux. Toutes les illusions, si longtemps entretenues par les Juifs et par les apôtres eux-mêmes, étant dissipées, on se fera du Christ une idée de nature à intéresser tous les peuples. Une domination éternelle sur eux avait été donnée au Fils de l'homme, dans la vision, par l'Ancien des jours, lorsqu'il était venu à lui sur les nuées des cieux ; et il annonce ici à toutes les tribus de la terre que, quand il reviendra d'auprès de lui, ce sera sur les nuées aussi (Actes, I, 9, 10), avec puissance et avec gloire, et que ce ne seront pas les Juifs seulement, mais elles toutes qui le verront. (Apocalypse, I, 7.)

Pendant toute l'époque qui commencera alors et qui s'étendra jusqu'à l'accomplissement du siècle, en

d'autres mots, jusqu'à la fin de l'économie présente, cette attente nouvelle sera un objet d'espérance et de foi, et un puissant moyen de conversion pour les hommes. Le Fils de l'homme demeurera pendant ce temps-là dans le ciel ; mais il prendra soin de là que son salut soit présenté à tous les peuples, et que son Église se puisse former au milieu d'eux.

XXIV, 31. Καὶ ἀποστελεῖ τοὺς ἀγγέλους αὐτοῦ μετὰ σάλπιγγος φωνῆς μεγάλης (1) · καὶ ἐπισυνάξουσι τοὺς ἐκλεκτοὺς αὐτοῦ ἐκ τῶν τεσσάρων ἀνέμων ἀπ' ἄκρων οὐρανῶν ἕως ἄκρων αὐτῶν.

32. Ἀπὸ δὲ τῆς συκῆς μάθετε τὴν παραβολήν· ὅταν ἤδη ὁ κλάδος αὐτῆς γένηται ἁπαλὸς καὶ τὰ φύλλα ἐκφύῃ, γινώσκετε, ὅτι ἐγγὺς τὸ θέρος.

33. Οὕτω καὶ ὑμεῖς, ὅταν ἴδητε πάντα ταῦτα, γινώσκετε, ὅτι ἐγγύς ἐστιν ἐπὶ θύραις.

XXIV, 31. Et il enverra ses anges avec une voix forte comme le son de la trompette, et ils rassembleront ses élus des quatre vents, depuis un bout des cieux jusqu'à l'autre bout.

32. Or, apprenez ce qu'enseigne la parabole du figuier. Dès que ses rameaux deviennent tendres et que ses feuilles poussent, vous savez que l'été est proche ;

33. De même aussi, quand vous verrez toutes ces choses, sachez qu'il est proche et sur le point d'arriver.

Les apôtres devaient pour la plupart sceller de leur mort le témoignage qu'ils étaient chargés de rendre par toute la terre à l'Évangile avant la ruine de Jérusalem. (XXIV, 9, 14.) Il fallait donc, après cet événement, d'autres ouvriers pour continuer leur œuvre. Jésus déclare ici qu'il en suscitera, et il les distingue des apôtres en leur donnant un nom différent, le nom d'anges, mot qui, dans l'usage ordinaire, servait à désigner des messagers ou des

(1) ...ὡς σάλπιγγι ὕψωσον τὴν φωνήν σου. (Ésaïe, LVIII, 1. *LXX*.)

gens qui apportent une nouvelle (Luc, VII, 24; IX, 52; peut-être aussi XII, 15), et qui fut le nom donné à cette époque aux envoyés du Fils de l'homme (Apocalypse, II, III), pour caractériser leur fonction (1). Leur voix puissante devait se faire entendre au loin, pour appeler les Gentils à se convertir, les rassembler de toutes parts, et les faire entrer dans le corps de l'Église. (Jean, XI, 52.)

Les disciples auraient pu se laisser abattre en entendant Jésus parler de toutes les afflictions qui arriveront auparavant; mais il veut, au contraire, quand elles commenceront, et quand les autres hommes seront comme rendant l'âme de frayeur, que les siens regardent en haut et lèvent la tête, en se confiant en la promesse du retour glorieux du Christ, et en se disant que leur délivrance approche. (Luc, XXI, 26-28.) Aussitôt après ces afflictions viendra, en effet, le royaume de Dieu. (Luc, XXI, 31.) Comme la séve qui monte et les feuilles qui poussent au figuier sont le signe que l'été ne se fera pas longtemps attendre, ainsi les calamités qui doivent venir sur ce peuple seront le signe que l'on touche à l'été spirituel où la moisson sera grande (2).

(1) « Ses *anges* ou ses *messagers*, c'est-à-dire les ministres de « son Évangile. » (David Martin.) — « Ses *anges*, c'est-à-dire ses « messagers, par où il faut entendre les ministres de l'Évangile « qui, après la destruction de Jérusalem et l'entière extinction du « culte judaïque, firent entendre par tout le monde la trompette « de l'Évangile avec plus d'éclat qu'auparavant. » (Beausobre et Lenfant.)

(2) Je n'ai rien à dire de cette grande moisson, parce qu'elle ne rentre pas dans mon sujet, la rapide extension du christianisme

XXIV, 34. Ἀμὴν λέγω ὑμῖν, οὐ μὴ παρέλθῃ ἡ γενεὰ αὕτη, ἕως ἂν πάντα ταῦτα γένηται.

XXIV, 34. En vérité, je vous le dis, cette génération ne passera point que toutes ces choses ne soient arrivées.

Tout ce que Jésus a annoncé jusqu'ici devoir arriver, aura lieu, dit-il, avant que cette génération-là n'ait disparu de la terre. Il l'avait dit précédemment des châtiments qui lui seront infligés. (XXIII, 36.) Son affirmation actuelle se rapporte aux promesses aussi bien qu'aux menaces. (XXIV, 14, 30, 31.) Les unes et les autres seront réalisées du vivant de saint Jean, qui n'est mort que vers la fin du premier

à laquelle Jésus fait allusion ici ayant eu lieu en des temps postérieurs à ceux que sa prophétie devait embrasser. (Verset 34.) Qu'il me soit permis cependant de rappeler deux courts passages qui permettent de s'en rendre compte. — Pline le Jeune, gouverneur sous Trajan, vers la fin du premier siècle, de la Bithynie, l'une des plus grandes provinces de l'Empire, lui écrivait « qu'un « grand nombre de personnes de tout âge, de tout ordre, de tout « sexe, étaient poursuivis ou pouvaient l'être comme chrétiens; « que cette superstition, mal contagieux, ne s'était pas seulement « répandue dans les villes, mais qu'elle avait gagné les villages et « les campagnes. » (*Lettres*, livre X, lettre 97.) C'est beaucoup sans doute ; mais ce n'est rien auprès de ce que Tertullien pouvait écrire, cent ans plus tard : « Nous sommes d'hier, et nous rem- « plissons tout, vos villes, vos îles, vos châteaux, vos camps, vos « tribus, le palais, le sénat, le forum; nous ne vous laissons que « vos temples. Nous pourrions vous combattre sans prendre les « armes, sans nous révolter, seulement en nous séparant; car si « un tel nombre d'hommes vous avait quittés, pour se retirer en « quelque coin du monde, la perte de tant de citoyens aurait « décrié votre gouvernement; leur abandon vous aurait punis; « vous auriez été épouvantés de votre solitude..... Nous sommes « un même corps, parce que nous nous connaissons pour avoir la « même religion, les mêmes règles, la même espérance..... » (*Apologie*, chap. 27 et 39.)

siècle de notre ère, et qui a été ainsi l'un des derniers représentants de la génération qui a vu tomber Jérusalem. Celles qui sont venues après jusqu'à nous l'ont vue « foulée par les nations, » et elle sera foulée par elles « jusqu'à ce que les temps des nations « soient accomplis. » (Luc, XXI, 24.) Ensuite seulement, et par conséquent alors que les disciples auxquels il s'adresse ne seront plus en ce monde, arrivera « l'accomplissement du siècle » duquel Jésus leur avait précédemment parlé. (XIII, 39, 40, 49.) Ils avaient cru bien comprendre ce qu'il leur en avait dit (XIII, 51); mais il n'en était rien, et ils n'y attachaient l'idée de son retour que parce qu'ils pensaient que ces mots désignaient un temps rapproché où, ayant triomphé de ses adversaires, il régnerait sur Israël et où il les associerait à sa puissance et à sa gloire, comme s'il ne les avait pas avertis maintes fois qu'ils n'auront, non plus que lui, en partage ici-bas que la souffrance et la mort. Son avénement et l'accomplissement du siècle seront donc tout autre chose que ce qu'ils pensent. Ils lui avaient demandé quel en serait le signe. Sa réponse ne leur permettra d'en attendre aucun, et les termes dont il va se servir pour le leur dire ne laisseront subsister aucune des espérances qu'ils entretenaient encore.

XXIV, 35. Ὁ οὐρανὸς καὶ ἡ γῆ παρελεύσονται, οἱ δὲ λόγοι μου οὐ μὴ παρέλθωσι.

36. Περὶ δὲ τῆς ἡμέρας ἐκείνης καὶ τῆς ὥρας οὐδεὶς οἶδεν,

XXIV, 35. Le ciel et la terre passeront; mais mes paroles ne passeront point;

36. Et quant à ce jour-là et à l'heure, personne, pas même les

οὐδὲ οἱ ἄγγελοι τῶν οὐρανῶν (1), εἰ μὴ ὁ πατήρ μου μόνος.	anges des cieux, ne les sait, mais seulement mon Père.

Cette génération passera ; d'autres générations passeront de même ; puis, le ciel et la terre passeront aussi. (V, 18.) « Ils périront, ils vieilliront, ils seront changés, » disent les Écritures. (Psaume CII, 27.) Nous n'avons pas besoin de savoir comment cela se fera, pour comprendre que ce que ces mots annoncent, c'est la fin de l'économie présente, « l'accomplissement de ce siècle, » après lequel s'ouvrira « le siècle à venir, » duquel Jésus a parlé ailleurs. (XII, 32 ; Luc, XVIII, 30 ; XX, 35.)

Mais si le ciel et la terre doivent passer, les paroles du Seigneur ne passeront point. Tout ce qu'il a déclaré devoir arriver à ce moment-là, arrivera très-certainement. Personne, excepté le Père, n'en connaît ni le jour ni l'heure. Les anges du ciel eux-mêmes les ignorent. Mais, le jour venu, tout se fera : les anges exécuteront la tâche que le Fils de l'homme leur assignera (XIII, 41, 42 ; 49, 50), et les hommes, qui vont apprendre à ne plus le chercher sur la terre, mais à l'attendre du ciel (XXIV, 30), seront traités selon qu'ils auront profité ou non de ce solennel avertissement. S'ils le négligent, et il n'y en aura que

(1) Le *Codex Sinaïticus* a, à la suite de ces mots, οὐδὲ ὁ υἱός, comme Marc, XIII, 32, dans le passage parallèle : *pas même les anges des cieux, pas même le Fils*. Il faut se laisser instruire par ces paroles, au lieu d'en affaiblir le sens, pour les concilier avec des idées préconçues, comme Bossuet l'a fait. Voir *Méditations sur l'Évangile. La dernière semaine du Sauveur.* LXXVIIe et LXXVIIIe jours.

trop qui le négligeront, ils en subiront la peine. Que les disciples prennent garde de ne pas être de leur nombre!

XXIV, 37. Ὥσπερ δὲ αἱ ἡμέραι τοῦ Νῶε, οὕτως ἔσται καὶ ἡ παρουσία τοῦ υἱοῦ τοῦ ἀνθρώπου.
38. Ὥσπερ γὰρ ἦσαν ἐν ταῖς ἡμέραις ταῖς πρὸ τοῦ κατακλυσμοῦ τρώγοντες καὶ πίνοντες, γαμοῦντες καὶ ἐκγαμίζοντες, ἄχρι ἧς ἡμέρας εἰσῆλθε Νῶε εἰς τὴν κιβωτόν,
39. Καὶ οὐκ ἔγνωσαν, ἕως ἦλθεν ὁ κατακλυσμὸς καὶ ἦρεν ἅπαντας· οὕτως ἔσται καὶ ἡ παρουσία τοῦ υἱοῦ τοῦ ἀνθρώπου.
40. Τότε δύο ἔσονται ἐν τῷ ἀγρῷ· ὁ εἷς παραλαμβάνεται, καὶ ὁ εἷς ἀφίεται.
41. Δύο ἀλήθουσαι ἐν τῷ μύλωνι· μία παραλαμβάνεται, καὶ μία ἀφιέται.
42. Γρηγορεῖτε οὖν, ὅτι οὐκ οἴδατε, ποίᾳ ὥρᾳ ὁ κύριος ὑμῶν ἔρχεται.

XXIV, 37. Or comme furent les jours de Noé, ainsi sera aussi l'avénement du Fils de l'homme.
38. Car comme les hommes, dans les jours qui furent avant le déluge, mangeaient et buvaient, prenaient et donnaient en mariage, jusqu'au jour que Noé entra dans l'arche,
39. Et qu'ils ne connurent rien jusqu'à ce que le déluge vint et les emporta tous, ainsi sera aussi l'avénement du Fils de l'homme.
40. Alors deux hommes seront aux champs : l'un est pris, et l'autre est laissé;
41. Deux femmes moudront au moulin : l'une est prise, et l'autre est laissée.
42. Veillez donc, car vous ne savez pas à quelle heure votre Seigneur vient.

Ces dernières paroles de Jésus à ses disciples : « Veillez donc, car vous ne savez pas à quelle heure « votre Seigneur vient, » se rattachent à celles qui se lisent un peu avant, que nul ne sait le jour ni l'heure de son avénement (XXIV, 36), et elles en sont la conclusion pratique. Il se sert d'une parabole pour la leur faire adopter; car ce récit de la conduite tenue par les hommes dans les temps qui ont précédé

le déluge est une parabole, en ce sens qu'il a pour but de leur persuader, en leur en montrant les résultats, qu'il faut que les hommes se conduisent tout autrement dans l'attente de son avénement, s'ils veulent être sauvés. Dans le parallèle qu'il établit entre les deux événements, il marque les différences aussi bien que les ressemblances. Tout comme le déluge, l'avénement du Fils de l'homme surprendra les hommes au milieu de leurs occupations et de leurs préoccupations ordinaires, lorsqu'il arrivera subitement. (Luc, XXI, 34, 35.) Mais tandis qu'ils ne surent rien aux jours de Noé, dans le temps de la patience de Dieu, pendant que l'arche se bâtissait (I. Pierre, III, 20), et que le déluge vint et les emporta tous, à l'avénement du Fils de l'homme il n'en sera pas de même : avertis par lui, leur sort sera déterminé par l'usage qu'ils auront fait de ses avertissements. En effet, ainsi qu'il le leur a déclaré déjà, « à l'accomplissement du siècle, les anges sor« tiront et sépareront les méchants d'avec les justes, « et ils les jetteront dans la fournaise de feu ; mais les « justes brilleront comme le soleil dans le royaume « de leur père. » (XIII, 49, 50; 43.) Il le leur redit ici : quoique placés en des conditions extérieures toutes semblables, « l'un sera pris, » pour être puni de cette manière, « et l'autre sera laissé. » Il faut donc veiller : veiller, ainsi qu'il va le leur recommander, non pas seulement en une certaine heure, comme si quelqu'un pouvait savoir quelle est celle où le ciel et la terre passeront pour lui, et après

laquelle il n'en entendra plus sonner aucune autre avant le retour du Fils de l'homme; non, mais veiller toujours, parce qu'ils sont toujours en péril.

XXIV, 43. Ἐκεῖνο δὲ γινώσκετε, ὅτι, εἰ ᾔδει ὁ οἰκοδεσπότης ποίᾳ φυλακῇ ὁ κλέπτης ἔρχεται, ἐγρηγόρησεν ἄν, καὶ οὐκ ἂν εἴασε διορυγῆναι τὴν οἰκίαν αὐτοῦ.

XXIV, 43. Vous le savez, si le maître d'une maison était informé à quelle veille de la nuit le voleur vient, il veillerait et ne laisserait pas percer sa maison.

44. Διὰ τοῦτο καὶ ὑμεῖς γίνεσθε ἕτοιμοι· ὅτι ᾗ ὥρᾳ οὐ δοκεῖτε ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου ἔρχεται.

44. Soyez donc prêts, vous aussi; car c'est à l'heure que vous ne pensez point, que le Fils de l'homme vient.

Certains que le Fils de l'homme viendra, mais ne sachant absolument pas quand ce sera, les disciples doivent veiller continuellement, comme veillerait pendant une heure celui qui saurait l'heure de sa venue. Ils savent comment l'homme qui connaît l'heure où le voleur viendra fait le guet, pour empêcher qu'il ne force sa maison. S'ils ne se tenaient prêts comme lui, prêts toujours, vu l'ignorance où ils sont, ils feraient voir qu'ils sont moins vigilants pour recevoir dignement leur seigneur que cet autre pour garder son or.

Mais parmi les disciples qui doivent tous attendre ainsi son retour, il en est auxquels il a confié un ministère spécial, duquel résulte pour eux une responsabilité particulière, et qui leur impose des devoirs qu'il faut remplir jusqu'à ce qu'il vienne. Que ceux qui ont reçu ou qui recevront une telle charge se souviennent qu'ils sont de ceux-là; car il s'enquerra de la fidélité de chacun d'eux lorsqu'il viendra.

XXIV, 45. Τίς ἄρα ἐστὶν ὁ πιστὸς δοῦλος καὶ φρόνιμος, ὃν κατέστησεν ὁ κύριος αὐτοῦ ἐπὶ τῆς θεραπείας αὐτοῦ, τοῦ διδόναι αὐτοῖς τὴν τροφὴν ἐν καιρῷ;

XXIV, 45. Qui donc est le serviteur fidèle et prudent que son maître a établi sur ses domestiques, pour leur donner la nourriture au temps qu'il faut ?

46. Μακάριος ὁ δοῦλος ἐκεῖνος, ὃν ἐλθὼν ὁ κύριος αὐτοῦ εὑρήσει ποιοῦντα οὕτως.

46. Heureux ce serviteur-là, que son maître, en venant, trouvera faisant ainsi !

47. Ἀμὴν λέγω ὑμῖν, ὅτι ἐπὶ πᾶσι τοῖς ὑπάρχουσιν αὐτοῦ καταστήσει αὐτόν.

47. En vérité, je vous le dis, il l'établira sur tout ce qui lui appartient.

48. Ἐὰν δὲ εἴπῃ ὁ κακὸς δοῦλος ἐκεῖνος (1) ἐν τῇ καρδίᾳ αὐτοῦ· Χρονίζει ὁ κύριός μου ἐλθεῖν·

48. Mais si, étant méchant, ce serviteur *placé au-dessus des autres* dit en son cœur : Mon maître tarde à venir ;

49. Καὶ ἄρξηται τύπτειν τοὺς συνδούλους αὐτοῦ, ἐσθίῃ δὲ καὶ πίνῃ μετὰ τῶν μεθυόντων·

49. Et s'il se met à battre ses compagnons de service, et qu'il mange et boive avec les gens qui s'enivrent,

50. Ἥξει ὁ κύριος τοῦ δούλου ἐκείνου ἐν ἡμέρᾳ, ᾗ οὐ προσδοκᾷ, καὶ ἐν ὥρᾳ, ᾗ οὐ γινώσκει,

50. Le maître de ce serviteur-là viendra au jour où il ne s'y attend pas, et à l'heure qu'il ne sait pas,

51. Καὶ διχοτομήσει αὐτόν, καὶ τὸ μέρος αὐτοῦ μετὰ τῶν ὑποκριτῶν θήσει· ἐκεῖ ἔσται ὁ κλαυθμὸς καὶ ὁ βρυγμὸς τῶν ὀδόντων.

51. Et il le déchirera *de coups* et lui fera sa part avec les hypocrites. Là seront les pleurs et les grincements de dents.

Le but de cette parabole est d'avertir les pasteurs chargés de paître le troupeau de Dieu en s'en rendant les modèles (I. Pierre, V, 2, 3), que leur ministère, qui les appelle à veiller sur les autres, est pour eux

(1) Δοῦλος ἐκεῖνος ne se rapporte pas ici à la personne du serviteur mentionné au verset 45, lequel est supposé fidèle, mais sert à désigner un autre serviteur exerçant le même office que lui ; c'est ce que j'ai voulu indiquer dans ma traduction par les mots en italiques.

un motif de plus de veiller sur eux-mêmes. Leur maître, à son retour, récompensera la fidélité de ceux qui auront été fidèles; mais quant à ceux qui, négligeant le troupeau et vivant dans la dissolution, se seront promis l'impunité parce que les siècles s'écoulent sans qu'il revienne, hypocrites qu'ils sont, ils seront punis avec les hypocrites, lorsqu'il apparaîtra soudain. La forme interrogative donnée à cet avertissement a pour objet de les amener à s'examiner eux-mêmes sous ce rapport.

De tout cela résulte que le temps durant lequel le Christ, le Fils du Dieu vivant, demeure dans le ciel à la droite de son Père, est pour les siens ici-bas, ainsi qu'il le leur disait alors, celui « de veiller « et de prier en tout temps, afin qu'ils soient trouvés « dignes de subsister devant le Fils de l'homme. » (Luc, XXI, 36.)

Jésus vient de combattre à l'avance toutes les illusions qui empêcheront les Juifs d'élever vers lui leurs regards. Maintenant, il va apprendre à ses apôtres ce que sera son avénement, rectifiant par là même les fausses idées qu'ils s'en étaient faites. Il leur en parle d'abord en paraboles, comme pour préparer ainsi leurs esprits à ce qu'il leur en dira ouvertement ensuite.

Voyons maintenant si rien, dans les portions des Évangiles de saint Marc et de saint Luc qui correspondent au chapitre XXIV de saint Matthieu, n'est

contraire à l'interprétation que je viens de donner de celui-ci.

Marc suit Matthieu pas à pas et ne diffère de lui que par des détails de rédaction et par l'omission qu'il fait de cette parole de Jésus : « Et alors le signe « du Fils de l'homme dans le ciel sera manifeste. » (XXIV, 30.) Le signe qu'il rappelle ainsi c'est, d'après l'usage qui est fait ailleurs du mot *signe* (Apocalypse, XII, 1, 3; XV, 1), la vision que Daniel a eue du « Fils de l'homme venant dans les nuées du ciel « jusqu'auprès de l'Ancien des jours, et recevant de « lui la seigneurie, l'honneur et le règne. » (Daniel, VII, 13, 14.) Il sera *manifeste*, parce que l'ascension de Jésus ayant réalisé, et par là révélé, ce que ce signe figurait, on pourra en comprendre la signification. Matthieu devait recueillir cette déclaration du Seigneur dans son Évangile, parce qu'il était destiné aux Hébreux qui savaient, par la lecture de leurs livres saints, à quoi elle faisait allusion. Marc, au contraire, devait l'omettre, parce qu'il s'adressait à des lecteurs auxquels ces livres étaient inconnus, et pour qui, par conséquent, l'allusion de Jésus aurait été inintelligible. Mais s'il la supprime, il a grand soin de reproduire la prophétie que Jésus y ajoute, et qui fait partie, chez Matthieu, du même verset, par laquelle le Seigneur annonce qu'il reviendra du ciel de la même manière que Daniel, dans sa vision, l'y avait vu monter : « Et alors ils verront le Fils de « l'homme venant dans les nuées avec une grande « puissance et avec gloire. » (Marc, XIII, 26.)

On s'est fondé sur cet *alors* pour prétendre que l'avénement glorieux du Fils de l'homme était représenté ici par lui comme devant suivre immédiatement les perturbations mentionnées dans les deux versets précédents de saint Marc (XIII, 24, 25), et dont on s'était fait aussi, comme je l'ai montré, les plus fausses idées (1). Mais non, il est évident, d'après l'ensemble du discours de Jésus, tel que je l'ai expliqué, que, placé comme il l'est dans les trois premiers Évangiles, cet *alors* ne saurait avoir pour objet de désigner pour son retour une époque déterminée, mais seulement de le rattacher d'une manière générale aux temps postérieurs à la ruine de Jérusalem et aux bouleversements qui la devaient suivre, par opposition aux temps antérieurs à cette ruine, où il annonce que des faux christs s'élèveront en différents lieux. Une désignation plus précise, à l'aide de ce mot, n'a certainement pas pu être la pensée du Seigneur, puisqu'il a affirmé, un instant après, que « quant au jour et à l'heure, personne ne les sait, « pas même les anges qui sont dans le ciel, ni même « le Fils, mais seulement le Père » (Marc, XIII, 32), et que toutes ses exhortations à la vigilance reposent sur cette base, que les hommes ne savent pas quand ce temps viendra. (Marc, XIII, 33.)

Les remarques sur Marc, XIII, 26, qui précèdent, sont naturellement applicables aussi au passage parallèle de saint Luc. (XXI, 27.)

(1) Voir pages 355-361.

Nous lisons dans le troisième Évangile que le jour même où Jésus commença à entretenir ses disciples des souffrances qui l'attendaient à Jérusalem, de sa mort et de sa résurrection, il commença aussi à leur parler de son retour glorieux. Tout comme Matthieu, qui, ayant égard, dans le choix et le classement de ses matériaux, à l'enseignement auquel il voulait les faire servir, en a fait mention en cet endroit (XVI, 27), Luc, qui s'est proposé de raconter les choses par ordre (I, 3), place cette première révélation de Jésus sur l'avénement du Fils de l'homme dans sa gloire et dans celle du Père et des saints anges (IX, 26), aussitôt après sa première déclaration sur sa passion. (IX, 22, 26.) Durant son dernier voyage à Jérusalem (XVII, 11) il la répète et la développe, et il y rattache de nouveau le conseil que déjà la fois précédente il avait donné à ses disciples, de perdre leur vie, s'il le faut, en vue de ce jour-là. (XVII, 33=IX, 24.) Pour décrire ce qui arrivera alors, il emploie des images (XVII, 24, 26, 27, 34, 35) dont il s'est également servi, comme nous l'avons vu, dans l'entretien qu'il eut plus tard, après sa sortie du temple, avec Pierre, Jacques, Jean et André. Matthieu les a recueillies à cette occasion. (XXIV, 27; 37-39; 40, 41.) Luc, les ayant déjà données ailleurs, n'a pas jugé nécessaire de les reproduire ici.

On sait que Jésus faisait souvent usage de locutions proverbiales, susceptibles d'applications diverses. En voici deux exemples :

Il avait dit, suivant Luc, en parlant du jour où le

Fils de l'homme paraîtra : « En ce jour-là, que « celui qui sera au haut de la maison, et qui aura « ses meubles dans la maison, ne descende pas « pour les emporter ; et que celui qui sera aux « champs ne revienne pas sur ses pas. » (Luc, XVII, 30, 31.) Nous savons par Matthieu que sur la montagne des Oliviers il s'est exprimé de même, mais cette fois à propos de la nécessité où l'on sera de fuir en hâte quand la fin viendra pour Jérusalem. (Matthieu, XXIV, 17, 18.) C'est que, dans l'une comme dans l'autre situation, il serait insensé de se mettre en peine pour sauver un meuble ou un vêtement, alors que dans celle-ci il s'agit de sauver sa vie, et dans celle-là de sauver son âme.

Jésus a fait de même deux applications différentes de ces autres paroles : « Où sera le corps mort, les « aigles s'y assembleront; » proverbe dont la forme est empruntée au livre de Job. (XXXIX, 33.) Chez Matthieu, il s'en est servi, ainsi que je l'ai fait voir, pour appuyer par un second motif le conseil qu'il y donnait à ses disciples de se détourner des faux christs qui usurperont son nom. (XXIV, 26, 28.) Chez Luc, il y a recours pour rectifier les idées de ceux d'entre eux auxquels il avait dit qu'à l'avénement du Fils de l'homme, de deux hommes qui seront dans un même lit ou qui travailleront ensemble aux champs, l'un sera pris et l'autre sera laissé, et qui, s'imaginant qu'il s'agissait là de faits particuliers, lui avaient demandé : « Où sera-ce? » Le proverbe qu'il allègue devait leur apprendre, qu'il en sera

alors ainsi sur toute la terre. (Luc, XVII, 34-37.)

Tout cela me paraît fort clair; il n'y a confusion que quand on mêle arbitrairement les récits, au lieu de les étudier à leur place dans les Évangiles. J'espère avoir montré, en suivant cette méthode, que les passages de Marc et de Luc, que je viens d'examiner, se concilient tous avec mon interprétation du chapitre XXIV de l'Évangile selon saint Matthieu. Il était de mon devoir de le faire pour prévenir les objections auxquelles ils auraient pu donner lieu.

V. L'AVÉNEMENT DU FILS DE L'HOMME.

XXV, 1. Τότε ὁμοιωθήσεται ἡ βασιλεία τῶν οὐρανῶν δέκα παρθένοις, αἵτινες λαβοῦσαι τὰς λαμπάδας αὐτῶν ἐξῆλθον εἰς ἀπάντησιν τοῦ νυμφίου.

2. Πέντε δὲ ἦσαν ἐξ αὐτῶν φρόνιμοι, καὶ πέντε μωραί.

3. Αἵτινες μωραὶ λαβοῦσαι τὰς λαμπάδας αὐτῶν οὐκ ἔλαβον μεθ' ἑαυτῶν ἔλαιον·

4. Αἱ δὲ φρόνιμοι ἔλαβον ἔλαιον ἐν τοῖς ἀγγείοις (1) αὐτῶν μετὰ τῶν λαμπάδων αὐτῶν.

5. Χρονίζοντος δὲ τοῦ νυμφίου ἐνύσταξαν πᾶσαι καὶ ἐκάθευδον.

6. Μέσης δὲ νυκτὸς κραυγὴ γέγονεν· Ἰδού, ὁ νυμφίος ἔρχεται, ἐξέρχεσθε εἰς ἀπάντησιν αὐτοῦ.

7. Τότε ἠγέρθησαν πᾶσαι αἱ παρθένοι ἐκεῖναι καὶ ἐκόσμησαν τὰς λαμπάδας αὐτῶν.

8. Αἱ δὲ μωραὶ ταῖς φρονίμοις εἶπον· Δότε ἡμῖν ἐκ τοῦ ἐλαίου ὑμῶν, ὅτι αἱ λαμπάδες ἡμῶν σβέννυνται.

9. Ἀπεκρίθησαν δὲ αἱ φρόνιμοι λέγουσαι· Μήποτε οὐκ ἀρκέσῃ

XXV, 1. Alors le royaume de Dieu sera semblable à dix vierges, qui, ayant pris leurs lampes, allèrent à la rencontre de l'époux.

2. Or, cinq d'entre elles étaient sages, et cinq folles.

3. Les folles, en prenant leurs lampes, ne prirent pas d'huile avec elles;

4. Mais les sages prirent de l'huile dans leurs fioles avec leurs lampes.

5. Et comme l'époux tardait, elles s'assoupirent toutes et s'endormirent.

6. Mais, au milieu de la nuit, un cri se fit entendre : Voici, l'époux vient; sortez à sa rencontre.

7. Alors toutes ces vierges se réveillèrent, et elles apprêtèrent leurs lampes.

8. Et les folles dirent aux sages : Donnez-nous de votre huile; car nos lampes sont éteintes.

9. Mais les sages répondirent : *Nous n'en ferons rien*, de peur

(1) ... πάντα τὰ ἀγγεῖα τοῦ ἐλαίου. (Nombres, IV, 9. *LXX.*) — « Samuel avait pris une fiole d'huile. » (I. Samuel, X, 1.)

ἡμῖν καὶ ὑμῖν. Πορεύεσθε μᾶλλον πρὸς τοὺς πωλοῦντας καὶ ἀγοράσατε ἑαυταῖς.

10. Ἀπερχομένων δὲ αὐτῶν ἀγοράσαι, ἦλθεν ὁ νυμφίος· καὶ αἱ ἕτοιμοι εἰσῆλθον μετ' αὐτοῦ εἰς τοὺς γάμους, καὶ ἐκλείσθη ἡ θύρα.

11. Ὕστερον δὲ ἔρχονται καὶ αἱ λοιπαὶ παρθένοι λέγουσαι· Κύριε, κύριε, ἄνοιξον ἡμῖν·

12. Ὁ δὲ ἀποκριθεὶς εἶπεν· Ἀμὴν λέγω ὑμῖν, οὐκ οἶδα ὑμᾶς.

qu'il n'y en ait pas assez pour nous et pour vous. Allez plutôt chez ceux qui en vendent, et en achetez pour vous.

10. Or, pendant qu'elles s'en allaient pour en acheter, l'époux vint, et celles qui étaient prêtes entrèrent avec lui aux noces; puis la porte fut fermée.

11. Ensuite vinrent aussi les autres vierges, disant : Seigneur, Seigneur, ouvre-nous.

12. Mais il leur répondit : En vérité, je vous le dis, je ne vous connais pas.

« Soyez toujours prêts en attendant le retour du Fils de l'homme, parce que nul ne sait l'heure à laquelle ce retour aura lieu, » avait dit Jésus à ses disciples. Ici il leur apprend que, quel que soit le moment où il doive venir, le temps de la préparation est limité à la vie présente. A quelque génération que les hommes appartiennent, c'est avant de s'endormir du sommeil de la mort, qu'il faut qu'ils se préparent à l'avénement du Seigneur; car ils auront beau, s'ils n'étaient pas prêts alors, s'être mêlés aux vrais disciples, comme s'ils étaient de leur nombre, au jour de la résurrection cela ne leur servira de rien. Ils reconnaîtront eux-mêmes qu'ils n'ont pas ce qu'il faut avoir pour entrer au royaume des cieux. Ce que les autres ont observé ne peut suppléer à ce qu'ils ont négligé, et comme il sera trop tard pour qu'ils puissent se procurer ce qui leur manque, ils seront exclus, malgré leurs supplications, de la béatitude.

Le Fils de l'homme, qui pourrait seul les en rendre participants, leur déclarera qu'il ne les connaît point. (Jean, X, 27.)

Tel me paraît être l'enseignement renfermé dans la parabole des dix vierges. Le sommeil y étant l'image de la mort (1), la vigilance, ainsi qu'on en a fait la remarque, y est exprimée, non par l'état de veille, mais par la provision d'huile faite par les vierges sages (2). Elles ont la vraie sagesse, comme les vierges folles ont une vraie folie. En effet, « la vraie « sagesse c'est d'être toujours prêt, et de vivre tou- « jours dans l'attente du Seigneur. » Et quelle plus grande folie pourrait-il y avoir que « de faire pro- « fession d'aspirer à la vie éternelle et de négliger « toute sa vie de s'y préparer (3) ? »

Saint Matthieu s'est appliqué, ainsi que je l'ai redit

(1) « *Moram autem faciente sponso, dormitaverunt omnes* « *et dormierunt*. Non enim parum temporis inter priorem et « secundum adventum Domini prætergreditur. *Omnes dormita-* « *verunt*, id est mortuæ sunt : quia sanctorum mors somnus « appellatur. Consequenter autem dicitur, *dormierunt* : quia « postea suscitandæ sunt. » (Hieronym., *Commentar. in Evangelium Matthæi*, lib. IV, c. 25.) — « Antequam veniat sponsus, « omnibus obdormiscendum est, hoc est, moriendum. Statutum « enim est hominibus semel mori. » (Ferus, *Commentar. in Matthæum*, Parisiis. 1564. Fol. 550 *a*.) — « The Ancients generally « understood the virgins' slumbering and sleeping of their dying; « they all died, wise and foolish, before judgment-day. » (Matthew Henry, *An exposition of the Old and New Testament*. Vol. V.)

(2) E. Scherer, *Herméneutique des Paraboles*. (*Revue de Théologie*, tome Ier, page 290.)

(3) Le P. Quesnel, *Le Nouveau Testament en français, avec des Réflexions morales sur chaque verset*.

souvent, à recueillir dans son Évangile tous les enseignements de son maître relatifs au royaume des cieux. Il a fait voir, en particulier, comment Jésus a représenté, en de nombreuses paraboles, ses faibles commencements, ses progrès, sa vaste extension, les origines diverses, le caractère, les obligations de ses membres, et les promesses glorieuses qui leur sont faites. Celle-ci nous transporte au moment de son retour, et le Seigneur nous apprend que ce qui aura lieu alors pour son royaume est figuré par ce qui eut lieu pour ces dix vierges à la venue de l'époux : comme les sages furent alors séparées des folles, ainsi, à l'avénement du Fils de l'homme, la séparation se fera entre les vrais disciples et ceux qui ne l'auront été que de nom (1).

(1) Il a suffi à mon dessein de faire ressortir l'instruction renfermée dans la parabole des dix vierges ; aussi n'ai-je pas imité ceux qui, comme le dit Calvin, « se tourmentent beaucoup après les « lampes, les vaisseaux et l'huile. » Plusieurs se sont égarés en voulant donner une signification à chacun des détails de la parabole. Je me bornerai, pour satisfaire ceux qui ne veulent pas qu'on les néglige, à transcrire l'interprétation de Des Marets, moins aventureuse que celles de la plupart des commentateurs : « Par « la *venue de l'époux,* dit-il, se doit entendre le dernier avénement de Jésus-Christ, au jour du jugement ; par les *vierges,* « tous ceux qui portent et professent le nom chrétien ; par les « *sages*, les vrais fidèles, bien fournis de connaissance, de foi, « de charité et de bonnes œuvres ; par les *folles*, les hypocrites « et ceux qui ne sont chrétiens que de nom ; par les *lampes*, la « profession de la religion chrétienne ; par l'*huile* et par la « *lumière*, la vraie foi ouvrante par charité ; par la *minuit*, le « temps de l'avénement inopiné du Fils de Dieu, et par les *noces*, « la joie de l'éternité bienheureuse. » (*La sainte Bible.* Amsterdam, chez L. et D. Elzevier, 1669.)

Voici la conclusion que Jésus tire de la parabole des vierges :

XXV, 13. Γρηγορεῖτε οὖν, ὅτι οὐκ οἴδατε τὴν ἡμέραν οὐδὲ τὴν ὥραν [ἐν ᾗ ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου ἔρχεται.]

XXV, 13. Veillez donc; car vous ne savez point le jour, ni l'heure en laquelle le Fils de l'homme vient.

Le temps de la préparation, nous venons de le voir, finit à l'heure de la mort, et cette heure de la mort est aussi incertaine que l'heure de l'avénement du Fils de l'homme : seconde incertitude, qui a pour les individus, par ses conséquences, la même gravité que la première pour les générations qui passent. « Veillez donc, » dit Jésus, et il rattache à cette conclusion une autre parabole, qui va en faire le point de départ d'un enseignement nouveau ; « veillez... »

XXV, 14. Ὥσπερ γὰρ ἄνθρωπος ἀποδημῶν ἐκάλεσε τοὺς ἰδίους δούλους καὶ παρέδωκεν αὐτοῖς τὰ ὑπάρχοντα αὐτοῦ·

XXV, 14. Car *il fera* comme un homme qui, devant s'absenter de chez lui, appela ses serviteurs et leur remit ce qu'il possédait,

15. Καὶ ᾧ μὲν ἔδωκε πέντε τάλαντα, ᾧ δὲ δύο, ᾧ δὲ ἕν· ἑκάστῳ κατὰ τὴν ἰδίαν δύναμιν· καὶ ἀπεδήμησεν εὐθέως.

15. Donnant à l'un cinq talents, à un autre deux talents, à un autre un talent, à chacun selon sa capacité, et qui s'absenta aussitôt après.

16. Πορευθεὶς δὲ ὁ τὰ πέντε τάλαντα λαβὼν εἰργάσατο ἐν αὐτοῖς καὶ ἐποίησεν ἄλλα πέντε τάλαντα.

16. Or celui qui avait reçu les cinq talents, s'en étant allé, opéra avec eux, et acquit cinq autres talents.

17. Ὡσαύτως καὶ ὁ τὰ δύο ἐκέρδησε καὶ αὐτὸς ἄλλα δύο.

17. De même, celui qui en avait reçu deux, en gagna, lui aussi, deux autres.

18. Ὁ δὲ τὸ ἓν λαβὼν ἀπελθὼν ὤρυξεν ἐν τῇ γῇ καὶ ἀπέ-

18. Mais celui qui en avait reçu un, étant parti, creusa dans la

κρυψε τὸ ἀργύριον τοῦ κυρίου αὐτοῦ.

19. Μετὰ δὲ χρόνον πολὺν ἔρχεται ὁ κύριος τῶν δούλων ἐκείνων καὶ συναίρει μετ' αὐτῶν λόγον.

20. Καὶ προσελθὼν ὁ τὰ πέντε τάλαντα λαβὼν προσήνεγκεν ἄλλα πέντε τάλαντα λέγων· Κύριε, πέντε τάλαντά μοι παρέδωκας· ἴδε, ἄλλα πέντε τάλαντα ἐκέρδησα ἐπ' αὐτοῖς.

21. Ἔφη αὐτῷ ὁ κύριος αὐτοῦ· Εὖ, δοῦλε ἀγαθὲ καὶ πιστέ· ἐπὶ ὀλίγα ἧς πιστός, ἐπὶ πολλῶν σε καταστήσω· εἴσελθε εἰς τὴν χαρὰν τοῦ κυρίου σου.

22. Προσελθὼν δὲ καὶ ὁ τὰ δύο τάλαντα λαβὼν εἶπε· Κύριε, δύο τάλαντά μοι παρέδωκας· ἴδε, ἄλλα δύο τάλαντα ἐκέρδησα ἐπ' αὐτοῖς.

23. Ἔφη αὐτῷ ὁ κύριος αὐτοῦ· Εὖ, δοῦλε ἀγαθὲ καὶ πιστέ· ἐπὶ ὀλίγα ἧς πιστός, ἐπὶ πολλῶν σε καταστήσω· εἴσελθε εἰς τὴν χαρὰν τοῦ κυρίου σου.

24. Προσελθὼν δὲ καὶ ὁ τὸ ἓν τάλαντον εἰληφὼς εἶπε· Κύριε, ἔγνων σε, ὅτι σκληρὸς εἶ ἄνθρωπος, θερίζων ὅπου οὐκ ἔσπειρας, καὶ συνάγων ὅθεν οὐ διεσκόρπισας·

25. Καὶ φοβηθεὶς ἀπελθὼν ἔκρυψα τὸ τάλαντόν σου ἐν τῇ γῇ· ἴδε, ἔχεις τὸ σόν.

terre et y cacha l'argent de son maître.

19. Puis, longtemps après, le maître de ces serviteurs revint, et il régla ses comptes avec eux.

20. Et celui qui avait reçu les cinq talents, s'approchant, présenta cinq autres talents, en disant : Seigneur, tu m'as remis cinq talents ; voici, outre ceux-là, j'ai gagné cinq autres talents.

21. Son maître lui dit : C'est bien, bon et fidèle serviteur ; tu as été fidèle quand il s'agissait de peu ; je t'établirai sur beaucoup ; entre dans la joie de ton seigneur.

22. Ensuite celui qui avait reçu les deux talents s'approcha aussi et dit : Seigneur, tu m'as remis deux talents ; voici, outre ceux-là, j'ai gagné deux autres talents.

23. Son maître lui dit : C'est bien, bon et fidèle serviteur ; tu as été fidèle quand il s'agissait de peu ; je t'établirai sur beaucoup ; entre dans la joie de ton seigneur.

24. Et puis vint aussi celui qui avait reçu un talent, et il dit : Seigneur, je te savais être un homme sévère, qui moissonnes où tu n'as pas semé, et qui amasses où tu n'as pas répandu ;

25. Et ayant peur, je m'en suis allé et j'ai caché ton talent dans la terre. Voici, tu as ce qui est à toi.

26. Ἀποκριθεὶς δὲ ὁ κύριος αὐτοῦ εἶπεν αὐτῷ· Πονηρὲ δοῦλε καὶ ὀκνηρέ, ᾔδεις, ὅτι θερίζω ὅπου οὐκ ἔσπειρα, καὶ συνάγω ὅθεν οὐ διεσκόρπισα;

27. Ἔδει οὖν σε βαλεῖν τὸ ἀργύριόν μου τοῖς τραπεζίταις· καὶ ἐλθὼν ἐγὼ ἐκομισάμην ἂν τὸ ἐμὸν σὺν τόκῳ.

28. Ἄρατε οὖν ἀπ' αὐτοῦ τὸ τάλαντον, καὶ δότε τῷ ἔχοντι τὰ δέκα τάλαντα.

29. Τῷ γὰρ ἔχοντι παντὶ δοθήσεται, καὶ περισσευθήσεται· ἀπὸ δὲ τοῦ μὴ ἔχοντος καὶ ὃ ἔχει ἀρθήσεται ἀπ' αὐτοῦ.

30. Καὶ τὸν ἀχρεῖον δοῦλον ἐκβάλετε εἰς τὸ σκότος τὸ ἐξώτερον· ἐκεῖ ἔσται ὁ κλαυθμὸς καὶ ὁ βρυγμὸς τῶν ὀδόντων.

26. Mais son maître lui répondit : Mauvais, paresseux serviteur, tu savais que je moissonne où je n'ai pas semé, et que j'amasse où je n'ai pas répandu;

27. Il te fallait donc verser mon argent aux banquiers, et moi, à mon retour, j'aurais retiré ce qui est à moi avec l'intérêt.

28. Otez-lui donc le talent, et donnez-le à celui qui a les dix talents.

29. Car il sera donné à celui qui a, et il aura davantage; mais pour celui qui n'a pas, même ce qu'il a lui sera ôté;

30. Et jetez le serviteur inutile dans les ténèbres qui sont dehors. Là seront les pleurs et les grincements de dents.

Jésus continue ici à instruire ses disciples de ce qui aura lieu à son avénement. Il leur a déjà dit qu'il faudra, pendant son absence, qu'ils veillent et qu'ils se tiennent prêts, dans l'attente de sa venue; maintenant il les avertit qu'il leur demandera compte, à son retour, de l'accomplissement de la tâche qu'il leur aura donnée, et qu'il en agira alors diversement avec eux, comme le maître avec ses serviteurs dans la parabole, suivant qu'ils auront été fidèles ou non à s'en acquitter.

Les talents remis par le maître aux serviteurs représentent les moyens d'action qu'il met, à son départ, à leur disposition, et qui sont en rapport avec la tâche qu'il confie à chacun d'eux. Les talents gagnés, ce sont les résultats obtenus à l'aide de la tâ-

che accomplie, et sans qu'il y ait perte sur les moyens d'action, qui demeurent les mêmes. Dans la distribution du travail, le maître a eu égard à ce que les différents serviteurs étaient en état de faire. Ne vous découragez pas, vous qui sentez que, malgré votre bonne volonté, vous n'êtes propres qu'à peu de chose : votre Seigneur n'exigera de vous que ce qui est en votre pouvoir. Bien que leurs tâches n'aient pas été semblables, et que les résultats ne l'aient pas été non plus, les deux premiers serviteurs ayant fait tout ce qu'ils pouvaient faire, avec leurs aptitudes et les moyens dont ils disposaient, leur maître les a loués et leur a promis, dans les mêmes termes, de plus grandes marques de sa confiance. Parce que leur fidélité a été la même, leur félicité sera la même aussi. Si le troisième serviteur, qui avait reçu un seul talent, avait été fidèle, son maître lui aurait témoigné également sa satisfaction, alors même que son incapacité ne lui eût pas permis de faire autant que les autres. Il lui déclare, en effet, expressément, qu'il aurait été content de lui si, faute de savoir s'y prendre mieux, il avait du moins été porter son argent aux banquiers pour qu'ils le fissent valoir. Voilà assurément quelque chose qui est à la portée de ceux qui peuvent le moins : pourquoi donc ne l'a-t-il pas fait ?

La raison qu'il en donne, c'est que, connaissant la sévérité et les exigences de son maître, il se croyait sûr de ne pouvoir, en aucun cas, le satisfaire, en sorte qu'il s'est décidé à ne pas même l'essayer. Il a

enfoui son talent; c'est dire qu'il l'a volontairement rendu improductif : il a passé son temps dans l'oisiveté ; il a perdu sa vie. L'excuse qu'il allègue ajoute à sa faute. Il savait, dit-il, que son maître moissonne où il n'a pas semé, qu'il amasse où il n'a pas répandu; mais le talent qui lui a été remis, n'est-ce pas l'équivalent de la semence? Ce n'est donc pas elle qui a fait défaut, c'est le travail. Au lieu de s'y sentir excité par l'idée qu'il s'était faite de la rigidité de son maître, il a négligé ses intérêts, et la crainte dont il parle était d'une étrange sorte, puisqu'elle ne lui a pas fait surmonter sa paresse. Aussi le dépôt qu'il n'a pas fait valoir lui est-il retiré, et est-il remis au serviteur fidèle qui s'est montré le plus capable et le plus diligent, pour qu'il en tire parti avec ce qu'il avait déjà en mains. Les choses se passent ordinairement ainsi parmi les hommes, et comme le dit un proverbe susceptible de diverses applications (XIII, 12), « il sera donné à celui qui a, et il aura « davantage ; mais pour celui qui n'a pas, même ce « qu'il a lui sera ôté. » Cela signifie ici que celui qui a été fidèle dans l'accomplissement de sa tâche, on lui en donnera une plus grande, avec tout ce qu'il lui faut pour la remplir; mais qu'on retirera tout ce qu'on lui avait confié, à celui qui n'aura voulu en rien faire. Pour lui, serviteur inutile, qu'il ne s'attende pas à être associé, comme ses compagnons de service, à la joie de son Seigneur. Bien loin d'être admis à entrer pour y avoir part, il sera mis dehors, et là, dans les ténèbres, il se désolera du malheu-

reux sort auquel son maître l'aura condamné, après qu'il se le sera préparé lui-même.

Je n'ai eu besoin que d'appuyer sur quelques-uns des détails de la parabole pour en faire ressortir le sens. Toute autre explication serait donc superflue. Elle enseigne aux disciples de Jésus qu'il faut qu'ils fassent, pendant qu'il est jour, les œuvres qu'il leur a donné à faire, comme il avait dû faire lui-même les œuvres de celui qui l'avait envoyé. (Jean, IX, 4.) La nature en est déterminée pour chacun d'eux par les choses auxquelles il est propre et par les circonstances dans lesquelles il est placé : la tâche est toujours en rapport avec la capacité, et elle se mesure d'après les moyens fournis pour l'exécuter. A l'un qui avait de grands biens, il fut dit : « Vends ce qui « t'appartient, et le donne aux pauvres. » (XIX, 21, 22.) Mais voici la promesse du Seigneur à ceux qui n'ont pas de grands biens et à ceux qu'il appelle à faire un autre usage, pour son service, d'une partie de ceux qu'ils ont : « Quiconque donnera à boire à l'un « de ces petits, ne fût-ce qu'un verre d'eau froide « pour son nom de disciple, en vérité, je vous le dis, « il ne perdra pas sa récompense. » (X, 42.) Il en est de même de toutes nos obligations : différentes selon les individus, elles se resserrent ou elles s'étendent, en outre, selon les facultés, la vocation et les possibilités de chacun. Toutefois nous aurons à rendre compte de l'emploi de tous les dons que nous avons reçus. Il n'est pas vrai que le Fils de l'homme moissonne où il n'a pas semé ; mais il est très-cer-

tain que là où il a semé, il prétend moissonner. C'est faire le mal que de ne pas faire le bien dont on est capable ; ceux donc qui, de propos délibéré, ne l'auront pas fait selon leur pouvoir en son absence, n'auront pas d'office à attendre de lui à son retour, et seront exclus alors et des priviléges de son alliance et des douceurs de sa communion. (I. Jean, I, 3, 6.)

Mais c'est assez de paraboles. Jésus, en terminant ses instructions, va répéter encore une fois, sans recourir aux figures, quel est l'essentiel de la tâche qu'il donne aux hommes à exécuter ici-bas, et dont il leur demandera compte, lorsque, à l'accomplissement du siècle, il redescendra du ciel où il va monter bientôt. Écoutons-le décrire à l'avance ce qui arrivera en ce jour-là :

XXV, 31. Ὅταν δὲ ἔλθῃ ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου ἐν τῇ δόξῃ αὐτοῦ καὶ πάντες οἱ [ἅγιοι] ἄγγελοι μετ' αὐτοῦ, τότε καθίσει ἐπὶ θρόνου δόξης αὐτοῦ,

XXV, 31. Or, quand le Fils de l'homme viendra dans sa gloire, et tous les saints anges avec lui, alors il s'assiéra sur le trône de sa gloire;

32. Καὶ συναχθήσεται ἔμπροσθεν αὐτοῦ πάντα τὰ ἔθνη· καὶ ἀφοριεῖ αὐτοὺς ἀπ' ἀλλήλων, ὥσπερ ὁ ποιμὴν ἀφορίζει τὰ πρόβατα ἀπὸ τῶν ἐρίφων,

32. Et toutes les nations seront rassemblées devant lui, et il séparera les uns d'avec les autres, comme le berger sépare les brebis d'avec les boucs;

33. Καὶ στήσει τὰ μὲν πρόβατα ἐκ δεξιῶν αὐτοῦ, τὰ δὲ ἐρίφια ἐξ εὐωνύμων.

33. Et il mettra les brebis à sa droite, et les boucs à sa gauche.

34. Τότε ἐρεῖ ὁ βασιλεὺς τοῖς ἐκ δεξιῶν αὐτοῦ· Δεῦτε, οἱ εὐλογημένοι τοῦ πατρός μου,

34. Alors le Roi dira à ceux à sa droite : Venez, les bénis de mon Père, héritez du royaume

κληρονομήσατε τὴν ἡτοιμασμένην ὑμῖν βασιλείαν ἀπὸ καταβολῆς κόσμου.

préparé pour vous depuis la fondation du monde.

35. Ἐπείνασα γάρ, καὶ ἐδώκατέ μοι φαγεῖν· ἐδίψησα, καὶ ἐποτίσατέ με· ξένος ἤμην, καὶ συνηγάγετέ με·

35. Car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire; j'étais étranger, et vous m'avez accueilli,

36. Γυμνός, καὶ περιεβάλετέ με· ἠσθένησα, καὶ ἐπεσκέψασθέ με· ἐν φυλακῇ ἤμην, καὶ ἤλθετε πρός με.

36. Nu, et vous m'avez vêtu; j'étais malade, et vous m'avez visité; j'étais en prison, et vous êtes venus à moi.

37. Τότε ἀποκριθήσονται αὐτῷ οἱ δίκαιοι λέγοντες· Κύριε, πότε σε εἴδομεν πεινῶντα, καὶ ἐθρέψαμεν; ἢ διψῶντα, καὶ ἐποτίσαμεν;

37. Alors les justes lui répondront: Seigneur, quand est-ce que nous t'avons vu ayant faim, et que nous t'avons donné à manger, ou ayant soif, et que nous t'avons donné à boire?

38. Πότε δέ σε εἴδομεν ξένον, καὶ συνηγάγομεν; ἢ γυμνόν, καὶ περιεβάλομεν;

38. Et quand est-ce que nous t'avons vu étranger, et que nous t'avons accueilli, ou nu, et que nous t'avons vêtu?

39. Πότε δέ σε εἴδομεν ἀσθενῆ ἢ ἐν φυλακῇ, καὶ ἤλθομεν πρός σε;

39. Et quand est-ce que nous t'avons vu malade ou en prison, et que nous sommes venus à toi?

40. Καὶ ἀποκριθεὶς ὁ βασιλεὺς ἐρεῖ αὐτοῖς· Ἀμὴν λέγω ὑμῖν, ἐφ' ὅσον ἐποιήσατε ἑνὶ τούτων τῶν ἀδελφῶν μου τῶν ἐλαχίστων, ἐμοὶ ἐποιήσατε.

40. Et le Roi leur répondra: En vérité, je vous le dis, autant de fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, vous me l'avez fait à moi.

41. Τότε ἐρεῖ καὶ τοῖς ἐξ εὐωνύμων· Πορεύεσθε ἀπ' ἐμοῦ οἱ κατηραμένοι εἰς τὸ πῦρ τὸ αἰώνιον, τὸ ἡτοιμασμένον τῷ διαβόλῳ καὶ τοῖς ἀγγέλοις αὐτοῦ.

41. Alors il dira aussi à ceux à sa gauche: Allez-vous-en loin de moi, maudits, au feu éternel, préparé pour le diable et pour ses anges;

42. Ἐπείνασα γάρ, καὶ οὐκ ἐδώκατέ μοι φαγεῖν· ἐδίψησα, καὶ οὐκ ἐποτίσατέ με·

42. Car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire;

43. Ξένος ἤμην, καὶ οὐ συνηγάγετέ με· γυμνός, καὶ οὐ πε-

43. J'étais étranger, et vous ne m'avez pas accueilli, nu, et vous

ριεβάλετέ με· ἀσθενὴς καὶ ἐν φυλακῇ, καὶ οὐκ ἐπεσκέψασθέ με.	ne m'avez pas vêtu, malade et en prison, et vous ne m'avez pas visité.
44. Τότε ἀποκριθήσονται καὶ αὐτοὶ λέγοντες· Κύριε, πότε σε εἴδομεν πεινῶντα ἢ διψῶντα ἢ ξένον ἢ γυμνὸν ἢ ἀσθενῆ ἢ ἐν φυλακῇ, καὶ οὐ διηκονήσαμέν σοι;	44. Alors ceux-là aussi répondront : Seigneur, quand est-ce que nous t'avons vu ayant faim, ou ayant soif, ou étranger, ou nu, ou malade, ou en prison, et que nous ne t'avons pas été en aide ?
45. Τότε ἀποκριθήσεται αὐτοῖς λέγων· Ἀμὴν λέγω ὑμῖν, ἐφ' ὅσον οὐκ ἐποιήσατε ἑνὶ τούτων τῶν ἐλαχίστων, οὐδὲ ἐμοὶ ἐποιήσατε.	45. Alors il leur répondra : En vérité, je vous le dis, autant de fois que vous ne l'avez pas fait à l'un de ces plus petits, vous ne me l'avez pas fait à moi.
46. Καὶ ἀπελεύσονται οὗτοι εἰς κόλασιν αἰώνιον, οἱ δὲ δίκαιοι εἰς ζωὴν αἰώνιον.	46. Et ceux-ci s'en iront au châtiment éternel, mais les justes à la vie éternelle.

Le Fils de l'homme reviendra à l'heure où on ne le pensera point; nous le savons par quelques-unes des dernières paraboles. (XXIV, 36-51.) Nous savons par les autres que ceux qui dorment, les morts, se réveilleront avant sa venue (XXV, 5-7), et que chacun sera traité alors selon qu'il aura été ou non un bon et fidèle serviteur de son maître. (XXV, 21, 23, 30.) Après tout cela, Jésus apprend ici à ses disciples ce que sera son avénement.

Lorsqu'il naquit à Bethléhem, sa mère l'emmaillotta et le coucha dans une crèche, parce qu'il n'y avait point de place pour eux dans l'hôtellerie (Luc, II, 7), et pendant toute sa vie il n'eut pas où poser sa tête (VIII, 20); mais en ce jour-là il viendra, ainsi qu'il le leur a annoncé tout à l'heure, sur les nuées du ciel (XXIV, 30), avec une puissance faisant con-

traste avec son abaissement antérieur, dans une gloire qui sera celle de son Père (XVI, 27), accompagné, non plus de quelques pauvres pêcheurs de la Galilée, mais de tous les saints anges. Bien qu'il n'ait été envoyé qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël (XV, 24), toutes les nations seront rassemblées devant lui, les justes mêlés avec les injustes, comme ils le sont en ce monde, et comme le sont dans les pâturages les animaux d'espèces diverses qu'on y laisse paître librement ensemble. Mais de même que le berger sépare les brebis d'avec les boucs quand il veut en former des troupeaux distincts, de même le Fils de l'homme, assis alors comme roi sur son trône, sachant parfaitement ce qu'est chaque homme (Jean, II, 25) et quelles ont été ses œuvres (Apocalypse, II, 2, 9, 13, 19), fera le triage de cette immense multitude humaine, comprenant tous les peuples et toutes les générations, et divisera ceux qui y seront confondus ensemble en deux classes, afin de rendre à chacun selon ce qu'il aura fait (XVI, 27), parce qu'il a été établi de Dieu pour juge des vivants et des morts. (Actes, X, 42.) Ce ne sera pas ici ou là, en un lieu plutôt qu'en un autre, qu'il leur apparaîtra ; car il l'a dit, « comme l'éclair sort de l'Orient et « est visible jusqu'en Occident, ainsi en sera-t-il aussi « de l'avénement du Fils de l'homme. » (XXIV, 27.) Tous le verront en même temps, et il les verra tous. Toutes les consciences s'ouvriront en un même instant à sa voix, et seront confuses ou de la grandeur de sa miséricorde, ou de la profondeur de leur indignité.

« Venez, les bénis de mon Père, » dira-t-il aux uns, « héritez du royaume préparé pour vous depuis « la fondation du monde. » Aux autres il dira : « Allez-vous-en loin de moi, au feu éternel, pré- « paré pour le diable et pour ses anges. » Et sa raison pour leur tenir un langage si différent, c'est que, quand il a eu faim ou soif, quand il a été étranger, ou nu, ou malade, ou en prison, les premiers lui ont donné à manger et à boire, l'ont accueilli, vêtu et visité, tandis que les seconds n'ont rien fait de tout cela pour lui : pour lui ou pour le prochain; car, ainsi qu'il l'explique, à ses yeux c'est tout un. En tant que Fils de l'homme, il s'identifie tellement avec les hommes, qu'il les considère tous comme ses frères, et que « dans toute leur détresse il a été en « détresse. » (Ésaïe, LXIII, 9.) Ramenant tout à cette charité active (I. Jean, III, 17) que l'on a dit être « une vraie et certaine preuve de sainteté de vie (1), » et sans laquelle il n'y a pas d'amour de Dieu (I. Jean, IV, 20, 21), il déclare à ses disciples qu'en jugeant les hommes au dernier jour, il aura essentiellement égard à ce qu'ils auront été les uns pour les autres; se substituant aux moindres, afin que nul ne soit exclu, et que leurs préférences, entre ceux qui leur sont adressés par la Providence, soient déterminées, non par des inclinations naturelles, mais par l'étendue des besoins.

« Vous me l'avez fait à moi, » dira-t-il à ceux qui

(1) J. Calvin, *Commentaires sur le N. T.*, tome Ier, page 635.

les auront assistés. Quelle condescendance dans ces mots! Il nous semblait que nous ne pouvions absolument rien faire pour celui qui a tout fait pour nous; et voilà qu'il nous avertit que l'occasion s'en offre à nous à chaque pas, et qu'il estimera fait à lui tout ce que nous aurons fait pour ses frères. C'est la condition de la béatitude. Une conduite contraire, ne pas soulager ses frères dans leur dénûment, témoigner ainsi qu'on ne l'aurait pas soulagé non plus, lui qui s'est fait pauvre comme eux (II. Corinthiens. VIII, 9), sera donc nécessairement le fondement de la condamnation. Il en avertit à l'avance dans sa bonté, afin que ceux qui sont durs envers le prochain devenant charitables, il n'ait pas à le leur répéter dans sa colère au jour du jugement.

La récompense que le Christ, le Roi, accordera alors aux justes qui seront à sa droite, c'est « le « royaume que Dieu a promis à ceux qui l'aiment. » (Jacques, II, 5.) Il leur était destiné de tout temps, et depuis la fondation du monde il a été préparé pour ces bénis du Père, dont le nombre s'est continuellement accru, à mesure que de nouvelles générations se sont succédé sur la terre; mais ils n'en seront mis en possession qu'à ce moment-là, comme l'enfant, bien qu'il soit le maître des biens dont il est l'héritier, ne les reçoit qu'au temps marqué par le père. (Galates, IV, 1, 2.) Il faut qu'il devienne homme pour posséder véritablement l'héritage paternel; et l'homme, à son tour, n'obtiendra le royaume des cieux que quand il aura la plénitude de

vie à laquelle on n'arrive que dans l'éternité. C'est en ce sens-là, et non eu égard à la durée de cette vie future, que Jésus dit de ceux-ci, qu'ils « iront à la « vie éternelle. »

Quant aux autres, aux « maudits, » c'est-à-dire ceux qui, ayant à choisir entre la bénédiction et la malédiction qui leur étaient proposées (Deutéronome, XI, 26), auront fait choix de la malédiction, ils n'auront point accès au « royaume éternel. » (Daniel, VII, 27.) Le Roi les enverra « au feu éternel, » et cette image de la condamnation qui sera prononcée contre eux, lorsque se tiendra le jugement, est si terrible, qu'on ne saurait se faire une idée trop sévère du châtiment qui les attend. Il est permis cependant d'y associer la pensée de la miséricorde; car le mot κόλασις, employé ici pour désigner le châtiment, et qui ne se rencontre que deux fois dans le Nouveau Testament (XXV, 46 et I. Jean, IV, 18), est celui dont on fait ordinairement usage quand on considère la punition comme devant servir à la correction et à l'amélioration de ceux qui l'endurent (1). Il n'avait pas été préparé pour les hommes, mais pour le diable et pour ses anges; toutefois, eux aussi, ils se sont rendus dignes de la misère infinie et de la suprême désolation. Ils seront punis ainsi, alors qu'il

(1) Voir, sur la différence entre κόλασις, *castigatio*, et τιμωρία, *ultio*, l'article instructif de M. Trench, dans ses *Synonymes du Nouveau Testament*, traduits par M. Clément de Faye, pages 26-28. Il cite les définitions que Platon, Aristote, Clément d'Alexandrie et Aulu-Gelle ont données de ces mots.

« n'y aura plus de temps » (Apocalypse, X, 6); le châtiment qu'ils doivent subir leur sera infligé dans l'éternité; et c'est pour cela, et non parce qu'il n'aura point de terme, qu'il me paraît avoir été nommé « le « châtiment éternel, » tout comme j'ai dit que la vie des justes parvenus à la perfection était nommée « la « vie éternelle, » parce qu'ils vivront de cette vie dans le siècle à venir (1).

Nous venons de voir ce que sera le retour du Seigneur. Ce n'est pas ainsi, certes, que les disciples se l'étaient représenté quand ils lui avaient demandé : « Quel sera le signe de ton avénement et de l'accom- « plissement du siècle? » Ils s'imaginaient qu'après s'être soustrait pendant quelque temps à la poursuite de ses ennemis, il reviendrait pour rétablir le royaume d'Israël et pour élever leur nation au-dessus de toutes les autres. Mais non, il ne s'agit nullement de cela pour lui, et ceux qui, après qu'on l'aura rejeté, le voudront tenter en prenant son nom, échoueront dans leur entreprise. Son avénement ne sera pas ce qu'ils pensent, mais ce qu'il vient de leur dire. Telle est l'intention essentielle de l'enseignement donné par Jésus aux apôtres sur le mont des Oliviers.

(1) « Le mot *αἰώνιος* n'indiquait pas, dans la terminologie des « rabbins, la perpétuité des choses. Tout ce qui appartenait au « siècle futur (*αἰὼν μέλλων*) est *αἰώνιος*, même le jugement « (*κρῖμα αἰώνιον*, *αἰώνιος κρίσις*, Hébreux, VI, 2; Marc, III, 29, » bien qu'on se représentât celui-ci comme devant avoir lieu « dans un moment donné. » (*Revue de Théologie*, 1852. Vol. IV, page 107. Article de M. Busken-Huet sur le livre de M. Scholten : *Les Principes de la doctrine réformée.*)

N'étant pas Juifs et n'ayant pas besoin, par conséquent, d'être tirés des erreurs que les Juifs entretenaient, nous nous attachons avec raison davantage aux autres instructions qui y sont renfermées; mais il n'en faut pas moins nous souvenir, si nous voulons les comprendre dans leurs détails et dans leur ensemble, qu'elles constituent, dans leur enchaînement, la réponse du Seigneur à la question de ses disciples, et qu'elles étaient destinées avant tout à les détromper. Tant que leurs pensées ne se seront pas élevées jusque-là, ils ne pourront ni entrer dans ses desseins ni les sentir réalisés en eux-mêmes. Aussi, est-ce à les y amener que tendent tous les avertissements, toutes les paraboles, toutes les révélations qu'il vient de leur faire entendre.

Eh bien, ce que Jésus s'est proposé dans cet entretien, Matthieu, je l'ai fait voir, se l'est proposé dans tout son Évangile. Pour désabuser ses compatriotes de la fausse idée qu'ils se faisaient du royaume du Messie, il n'a cessé d'y opposer ce que son maître a dit de ce royaume. A tout cela il ajoute ici ce que Jésus vient de dire sur la manière dont ceux pour qui il est préparé en seront mis en possession, quand le Fils de l'homme viendra dans sa gloire. On ne meurt pas, on ne ressuscite pas non plus, pour être roi d'un royaume de ce monde; et voilà pourquoi Pierre, qui ne savait pas encore en attendre un autre, s'était écrié, quand Jésus commença à parler à ses disciples de sa mort et de sa résurrection : « Miséricorde, Seigneur ! Cela ne t'arrivera point! »

(XVI, 22.) Mais maintenant qu'ils savent, et ce qu'est le royaume des cieux, et à qui il est destiné, et comment on y entre, et d'où en viendra le roi alors qu'il s'assiéra sur son trône, sa mort, qu'il va de nouveau leur annoncer comme prochaine, ne pourra plus renverser leurs espérances, et sa résurrection, par laquelle il sera déclaré Fils de Dieu avec puissance (Romains, I, 4), en sera pour eux la confirmation.

XXVI, 1. Καὶ ἐγένετο, ὅτε ἐτέλεσεν ὁ Ἰησοῦς πάντας τοὺς λόγους τούτους, εἶπε τοῖς μαθηταῖς αὐτοῦ·	XXVI, 1. Et après cela, quand il eut achevé tous ces discours, Jésus dit à ses disciples :
2. Οἴδατε, ὅτι μετὰ δύο ἡμέρας τὸ πάσχα γίνεται· καὶ ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου παραδίδοται εἰς τὸ σταυρωθῆναι.	2. Vous le savez, dans deux jours la Pâque arrive, et le Fils de l'homme est livré pour être crucifié.

Jésus venait de dire à ses disciples ce que serait son retour dans la gloire; mais s'il importait qu'ils en fussent instruits, il importait tout autant qu'ils se souvinssent de ce que devait être sa séparation d'avec eux. Que de fois il les en avait entretenus depuis que Pierre s'était écrié que Jésus, le Fils de l'homme, était le Christ, le Fils du Dieu vivant ! Et maintenant, après ces discours tenus sur le mont des Oliviers, il le leur répète de nouveau. C'est que le temps où ce qu'il leur a annoncé doit s'accomplir est arrivé. (XX, 18, 19.) Il y a quatre jours déjà que le marché pour le livrer a été conclu. (Jean, XII, 1 ; Marc, XIV, 1, 10, 11.) Dans le moment même où il leur parle.

il y a commencement d'exécution, puisqu'à la suite des résolutions qui se prenaient alors et que saint Matthieu va rapporter, des ordres ayant ce but ont nécessairement dû être donnés. Nous allons voir, en effet, ce qui se passait chez Caïphe, tandis que Jésus, changeant brusquement de sujet, disait aux apôtres qui étaient venus le trouver à l'endroit où il était assis (Marc, XIII, 3) : « Le Fils de l'homme est livré pour « être crucifié (1). »

XXVI, 3. Τότε συνήχθησαν οἱ ἀρχιερεῖς καὶ οἱ γραμματεῖς καὶ οἱ πρεσβύτεροι τοῦ λαοῦ εἰς τὴν αὐλὴν τοῦ ἀρχιερέως, τοῦ λεγομένου Καϊάφα·	XXVI, 3. Alors les archiprêtres et les scribes et les anciens du peuple s'assemblèrent dans la cour du souverain sacrificateur, qui se nommait Caïphe ;
4. Καὶ συνεβουλεύσαντο, ἵνα τὸν Ἰησοῦν δόλῳ κρατήσωσι καὶ ἀποκτείνωσιν.	4. Et ils se concertèrent pour se saisir de Jésus par artifice et le faire mourir.
5. Ἔλεγον δέ· Μὴ ἐν τῇ ἑορτῇ, ἵνα μὴ θόρυβος γένηται ἐν τῷ λαῷ.	5. Mais ils disaient : Pas durant la fête, de peur qu'il n'y ait du tumulte parmi le peuple.

C'était deux jours avant la Pâque (XXVI, 2) ou, comme je le comprends, avant l'ouverture du temps pascal, le 10 de nisan, le grand jour de la fête coïncidant avec le 14 de ce mois. A cette époque de l'année, la Pâque était la grande préoccupation des Juifs, qui se rendaient de partout dans la ville sainte pour

(1) « *Le Fils de l'homme sera livré ; — est livré*, selon le grec : « il le va être ; l'ouvrage est en train... Il parle toujours au temps « présent, à cause que sa perte était résolue. » (BOSSUET, *Méditations sur l'Évangile. La Cène.* Ire Partie, 22e jour.) Matthew Henry a, dans son *Exposition of the New Testament*, une remarque semblable sur ce verset : « *Is betrayed.* The thing was « not only so sure, but so near, that it was as good as done. »

y assister. Mais cette fois les sacrificateurs, les docteurs de la loi et les anciens du peuple avaient de bien autres pensées, et ils avaient fait choix d'une victime plus excellente que celles dont on allait offrir le sang sur l'autel. Irrités au plus haut point par la vive censure prononcée, le matin même, par Jésus contre les scribes et les pharisiens (XXIII), ils désiraient plus que jamais le faire périr. De là ce rendez-vous qu'ils s'étaient donné chez Caïphe. Ce n'était évidemment pas une réunion régulière du sanhédrin, mais une simple conférence, sans caractère officiel, dont le but exclusif était de se concerter sur la manière de se débarrasser de leur adversaire. Comme ils craignaient le peuple, qui le tenait pour un prophète (XXI, 46), ils décidèrent, d'une part, de ne pas procéder contre lui ouvertement, mais d'user d'artifice pour l'arrêter secrètement, dans l'intention de le faire mourir; et d'autre part, de ne pas faire coïncider l'exécution de leur projet avec la fête, de peur, semble-t-il, que s'il en résultait du tumulte, la solennité n'en fût troublée.

Au lieu d'attendre pour l'arrestation que la Pâque fût passée, ils avaient intérêt à la devancer, afin d'empêcher ainsi que Jésus n'en profitât pour détourner d'eux par de nouveaux discours la multitude accourue de toutes parts. La chose, une fois résolue, ne devait pas être difficile à exécuter; car ils savaient à qui s'adresser pour être informés exactement du jour, de l'heure et de l'endroit où elle pourrait se faire sûrement et sans bruit. Un traître, instruit des moindres

mouvements de Jésus, s'était mis à leur disposition pour les bien renseigner. Le récit suivant, qui sert d'introduction à une dernière série de faits aboutissant à la crucifixion et à la résurrection glorieuse du Seigneur, va nous apprendre comment l'accord s'était établi entre eux, quatre jours avant la réunion dans la cour de Caïphe mentionnée ici, ainsi que cela résulte du rapprochement de deux dates, l'une fournie par saint Matthieu (XXVI, 2) et l'autre par saint Jean. (XII, 1.) Ce récit, au lieu d'être la continuation de ce qui précède, nous transportera donc en arrière, pour que nous puissions y rattacher la trahison de Judas et nous expliquer les motifs qui l'ont fait agir.

Les archiprêtres craignaient qu'il n'y eût du tumulte parmi le peuple à propos de l'arrestation de Jésus. Et en effet, comment auraient-ils pu penser que ce peuple, quelque inconstant qu'il fût, qui était sorti de Jérusalem pour aller au-devant de lui, et qui l'avait accueilli comme le Fils de David et comme Celui qui vient au nom du Seigneur, les eût laissés faire, s'il les avait vus s'emparer de sa personne avec la résolution de le faire mourir comme un criminel?

De là ces précautions dont ils usent et ce mystère dont ils s'enveloppent, tandis que Jésus, au contraire, parlait ouvertement et avec une parfaite tranquillité à ses disciples, et de sa mort et des machinations qui la préparaient en cette même heure. C'est que, comme on l'a dit, les desseins de ses ennemis, quoique contraires aux desseins du Seigneur dans

leurs intentions, « en allaient pourtant être les « moyens par sa souveraine sagesse (1). » Tout ce complot, dans lequel « ils consultent ensemble con« tre l'Éternel et contre son Oint » (Psaume II, 2), ne servira finalement qu'à l'établissement du règne du Messie, et cela par les efforts qu'ils font pour s'y opposer; et en agissant contre lui, ils travailleront, ainsi qu'il le leur a déclaré, à leur propre perte. (XXI, 42-44.)

(1) QUESNEL, *Le Nouveau Testament avec des Réflexions morales sur chaque verset.* (Verset 1.)

SIXIÈME PARTIE.

LA CÈNE DU SEIGNEUR ET GETHSÉMANÉ.

XXVI, 6. Τοῦ δὲ Ἰησοῦ γενομένου ἐν Βηθανίᾳ, ἐν οἰκίᾳ Σίμωνος τοῦ λεπροῦ,

7. Προσῆλθεν αὐτῷ γυνὴ ἀλάβαστρον μύρου ἔχουσα βαρυτίμου καὶ κατέχεεν ἐπὶ τὴν κεφαλὴν αὐτοῦ ἀνακειμένου.

8. Ἰδόντες δὲ οἱ μαθηταὶ αὐτοῦ ἠγανάκτησαν λέγοντες· Εἰς τί ἡ ἀπώλεια αὕτη;

9. Ἠδύνατο γὰρ τοῦτο [τὸ μύρον] πραθῆναι πολλοῦ καὶ δοθῆναι πτωχοῖς.

10. Γνοὺς δὲ ὁ Ἰησοῦς εἶπεν αὐτοῖς· Τί κόπους παρέχετε τῇ γυναικί; ἔργον γὰρ καλὸν εἰργάσατο εἰς ἐμέ.

11. Πάντοτε γὰρ τοὺς πτωχοὺς ἔχετε μεθ' ἑαυτῶν· ἐμὲ δὲ οὐ πάντοτε ἔχετε.

12. Βαλοῦσα γὰρ αὕτη τὸ μύρον τοῦτο ἐπὶ τοῦ σώματός μου, πρὸς τὸ ἐνταφιάσαι με ἐποίησεν.

13. Ἀμὴν λέγω ὑμῖν, ὅπου ἐὰν κηρυχθῇ τὸ εὐαγγέλιον τοῦτο ἐν ὅλῳ τῷ κόσμῳ, λαληθήσεται

XXVI, 6. Pendant que Jésus était à Béthanie dans la maison de Simon le lépreux,

7. Une femme s'approcha de lui, avec un vase d'albâtre contenant un parfum de grand prix, et elle le versa sur sa tête, comme il était à table.

8. Quand ses disciples virent cela, ils en furent indignés, et ils dirent : A quoi bon cette perte?

9. Ce parfum, en effet, pouvait être vendu fort cher, et *le produit* être donné aux pauvres.

10. Jésus, le sachant, leur dit : Pourquoi causez-vous du chagrin à cette femme? Elle a bien agi à mon égard;

11. Car vous avez toujours les pauvres avec vous; mais moi, vous ne m'avez pas toujours.

12. Certes, en répandant ce parfum sur mon corps, elle l'a fait pour m'ensevelir.

13. En vérité, je vous le dis, partout où cette bonne nouvelle sera publiée dans le monde en-

καὶ ὃ ἐποίησεν αὕτη, εἰς μνημόσυνον αὐτῆς.

14. Τότε πορευθεὶς εἷς τῶν δώδεκα, ὁ λεγόμενος Ἰούδας Ἰσκαριώτης, πρὸς τοὺς ἀρχιερεῖς,

15. Εἶπε· Τί θέλετέ μοι δοῦναι, κἀγὼ ὑμῖν παραδώσω αὐτόν; οἱ δὲ ἔστησαν αὐτῷ τριάκοντα ἀργύρια.

16. Καὶ ἀπὸ τότε ἐζήτει εὐκαιρίαν, ἵνα αὐτὸν παραδῷ.

tier, on dira aussi, en mémoire d'elle, ce qu'elle a fait.

14. Alors l'un des douze, qui se nommait Judas Iscariote, ayant été trouver les archiprêtres,

15. Leur dit : Que voulez-vous me donner, et je vous le livrerai ? Et ils lui allouèrent trente pièces d'argent.

16. Et depuis lors il cherchait une occasion pour le livrer.

Il y a dans le quatrième Évangile quelques autres détails sur le souper de Béthanie. (Jean, XII, 1-8.) Nous y lisons que Lazare, ressuscité par Jésus, était l'un de ceux qui étaient à table avec lui, que Marthe servait, et que ce fut Marie, son autre sœur, qui répandit le parfum. Matthieu raconte qu'elle le versa sur sa tête, Jean qu'elle en oignit ses pieds. C'est en raison de cette seconde onction que Jésus a pu dire qu'elle a répandu le parfum « sur son corps, » expression que la simple onction de la tête n'aurait peut-être pas suffisamment autorisée.

Judas est seul nommé par Jean comme ayant blâmé l'action de Marie ; suivant Matthieu, les autres disciples la désapprouvèrent aussi, mais assurément dans un sentiment très-différent du sien. S'ils ont exprimé du regret de ce qu'on n'a pas vendu cette huile de grand prix au profit des pauvres, c'est qu'ils avaient réellement compassion des pauvres, tandis que Judas, bien que tenant le même langage, ne se souciait pas d'eux, et n'avait d'autre regret que

de n'avoir pu s'approprier, par un détournement frauduleux, le prix qu'on eût obtenu de ce nard pur.

Tandis que Jean a inséré ce récit à sa place, Matthieu l'a réservé pour servir d'introduction à l'histoire de la passion qui commence ici. En y rattachant la résolution prise par Judas de trahir son maître, il nous fait comprendre qu'elle le fut en conséquence des paroles prononcées alors par Jésus, et il nous oblige ainsi à rechercher en elles ce qui a pu la motiver (1).

Je me représente combien l'étonnement des apôtres a dû être grand, quand ils entendirent Jésus, après avoir repoussé d'un mot l'objection qu'ils avaient faite à l'action de Marie, en donner cette explication, « qu'en répandant ce parfum sur son corps, « elle l'avait fait pour l'ensevelir. » Ils n'avaient su y voir, eux, qu'une vaine prodigalité, et voilà qu'il y reconnaît un suprême hommage qu'elle a éprouvé le besoin de lui rendre, parce qu'elle sait qu'on va le faire mourir. Le Seigneur ne cessait pas depuis quelque temps de les entretenir de sa crucifixion comme

(1) « Nihil est certius quam a scriptoribus Evangeliorum multa « referri non temporis ordine, sed ex rerum ductu; occasiones « narrandi non eædem omnibus. Hanc historiam videntur Matthæus et Marcus hoc loco posuisse, ut notarent quid Judam ad « facinus impulisset. Nam ἀμέσως subsequitur id quod ad Judam « pertinet. Johannes autem historiam hanc suo tempori reddidit, « tum ad confirmandum quod de Lazaro dixerat (nam Lazarus « huic convivio interfuit), tum ad connectenda quæ sequebantur. » (Grotius.)

d'un événement prochain : ils s'en étaient d'abord attristés, mais bientôt ils s'en étaient laissé distraire par leurs fausses idées sur le royaume qu'il devait fonder et sur l'élévation qui serait alors leur partage. Marie, au contraire, avait concentré toutes ses pensées sur ce que Jésus avait dit de sa mort : elle ne doute pas que tout cela ne doive s'accomplir dans peu de jours, comme venait d'avoir lieu, ainsi qu'il l'avait annoncé, la résurrection de Lazare son frère. Elle se sent donc pressée d'exprimer de quelque manière la tristesse de cœur que lui cause une si douloureuse attente, et n'osant le faire en paroles, elle imagine de s'approcher de Jésus avec un vase plein d'une huile odoriférante de grand prix, et de s'en servir, la veille de son entrée dans cette Jérusalem qui tue les prophètes (XXIII, 37), pour en agir à son égard comme si déjà il était mort (1). Telle était, suivant le Seigneur, la signification de l'action de cette femme, dont le souvenir, a-t-il dit, ne sera jamais effacé. Par les termes qu'il a employés en expliquant ce symbole il a fait entendre que sa croix

(1) « She, and she first, believes that Christ should die; and, « under that notion, she pours the ointment upon his head, as if « she were now taking care of his body, and anointing it for « burial. And it is as if Christ had said to those that took excep- « tions and complained : ... A great and weighty reason moves « her to it. She knows I shall die, and now takes care of my « burial : what you approve of towards the dead, she has done « to one ready to die. Hence her fame shall be celebrated in all « ages, for this her faith, and this expression of it. » (LIGHTFOOT, *Horæ hebraicæ et talmudicæ*. Vol. II, page 341. *Exercitations upon St. Matthew.*)

et sa mort seront si peu un obstacle au triomphe de l'Évangile, que la bonne nouvelle se répandra par toute la terre, et que le récit de ce qui vient de se passer dans la maison de Simon le lépreux y parviendra partout avec elle.

Les auditeurs de Jésus durent naturellement être diversement impressionnés par son discours. Il est probable que quelques-uns d'eux, violemment arrachés à leurs illusions, entrèrent dès lors dans le vrai d'une situation dont toutes les paroles du Seigneur tendaient à leur faire sentir la gravité. Il fallut sans doute plus de temps aux autres. Nous n'avons, en cet instant, à nous occuper que de Judas. Des motifs intéressés l'ayant seuls attaché à son maître, il devait souvent s'être demandé, depuis que Jésus s'était mis à entretenir ses disciples de sa mort, s'il n'était pas insensé de continuer à chercher fortune à sa suite et si, au lieu de courir des risques à son service et de s'exposer aux poursuites du sanhédrin, il ne valait pas mieux l'abandonner, lui qui paraissait désespérer de sa cause et s'abandonner lui-même. Judas avait différé jusque-là de prendre un parti, afin de voir comment tourneraient les choses; mais sa décision ne pouvait être retardée plus longtemps, car c'était le lendemain que Jésus voulait se rendre dans la ville sainte. L'y suivra-t-il comme l'un de ses adhérents pour ne pas compromettre les avantages temporels qu'il recherche, ou bien, reconnaissant la vanité des rêves ambitieux qu'il avait formés, prendra-t-il ses mesures pour qu'on ne sévisse pas contre lui en

même temps que contre le Seigneur? Peut-être était-il encore incertain en se mettant à table; mais quand il entend Jésus, qui avait parlé tant de fois de sa mort, après l'onction de Marie parler aussi de sa sépulture, aucune hésitation ne lui paraît plus possible. Convaincu qu'il n'y a rien à gagner auprès de lui, il se décide à passer au plus vite dans les rangs de ses adversaires, et le souper fini, il court chez les archiprêtres leur faire des propositions. On fut aisément d'accord; et le marché conclu, autant ils étaient impatients qu'il leur livrât Jésus, autant Judas l'était-il de leur tenir parole, afin d'être certain qu'on ne l'inquiéterait pas comme s'il était l'un de ses partisans.

Pendant qu'il en cherchait l'occasion, voici ce qui arriva quatre jours après.

XXVI, 17. Τῇ δὲ πρώτῃ τῶν ἀζύμων προσῆλθον οἱ μαθηταὶ τῷ Ἰησοῦ λέγοντες αὐτῷ· Ποῦ θέλεις ἑτοιμάσωμέν σοι φαγεῖν τὸ πάσχα;

18. Ὁ δὲ εἶπεν· Ὑπάγετε εἰς τὴν πόλιν πρὸς τὸν δεῖνα καὶ εἴπατε αὐτῷ· Ὁ διδάσκαλος λέγει· Ὁ καιρός μου ἐγγύς ἐστι· πρός σε ποιῶ τὸ πάσχα μετὰ τῶν μαθητῶν μου.

19. Καὶ ἐποίησαν οἱ μαθηταὶ ὡς συνέταξεν αὐτοῖς ὁ Ἰησοῦς, καὶ ἡτοίμασαν τὸ πάσχα.

20. Ὀψίας δὲ γενομένης ἀνέκειτο μετὰ τῶν δώδεκα.

21. Καὶ ἐσθιόντων αὐτῶν εἶπεν·

XXVI, 17. Or, le premier jour des pains sans levain, les disciples s'approchèrent de Jésus et lui dirent : Où veux-tu que nous fassions pour toi les préparatifs pour manger la pâque?

18. Et il dit : Allez à la ville chez un tel, et dites-lui : Le maître dit : Mon temps est proche ; je fais la pâque chez toi avec mes disciples.

19. Et les disciples firent comme Jésus leur avait commandé, et préparèrent la pâque.

20. Puis, le soir étant venu, il se mit à table avec les douze.

21. Et pendant qu'ils man-

Ἀμὴν λέγω ὑμῖν, ὅτι εἷς ἐξ ὑμῶν παραδώσει με.

22. Καὶ λυπούμενοι σφόδρα ἤρξαντο λέγειν αὐτῷ ἕκαστος αὐτῶν· Μήτι ἐγώ εἰμι, κύριε;

23. Ὁ δὲ ἀποκριθεὶς εἶπεν· Ὁ ἐμβάψας μετ' ἐμοῦ ἐν τῷ τρύβλίῳ τὴν χεῖρα, οὗτός με παραδώσει.

24. Ὁ μὲν υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου ὑπάγει, καθὼς γέγραπται περὶ αὐτοῦ· οὐαὶ δὲ τῷ ἀνθρώπῳ ἐκείνῳ, δι' οὗ ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου παραδίδοται· καλὸν ἦν αὐτῷ, εἰ οὐκ ἐγεννήθη ὁ ἄνθρωπος ἐκεῖνος.

25. Ἀποκριθεὶς δὲ Ἰούδας, ὁ παραδιδοὺς αὐτόν, εἶπε· Μήτι ἐγώ εἰμι, ῥαββί; λέγει αὐτῷ· Σὺ εἶπας.

geaient, il dit : En vérité, je vous le dis, l'un de vous me livrera.

22. Et fort chagrins, ils se mirent, chacun d'eux, à lui dire : Est-ce moi, Seigneur ?

23. Il répondit : Il met la main au plat avec moi, celui qui me livrera.

24. Le Fils de l'homme s'en va, ainsi qu'il est écrit de lui ; mais malheur à l'homme par lequel le Fils de l'homme est livré ; il vaudrait mieux pour cet homme-là qu'il ne fût point né.

25. Sur quoi Judas, qui le livrait, prenant la parole, dit : Est-ce moi, Rabbi ? Il lui répondit : Tu l'as dit.

On était alors, suivant saint Matthieu, *au premier jour des pains sans levain*, et suivant saint Jean, *avant la fête de Pâque*. (Jean, XIII, 1.) Ces deux indications semblent se contredire, car on ne mangeait pas les pains sans levain avant la fête de Pâque, mais seulement à partir de cette fête et pendant les sept jours qui la suivaient. (Exode, XII, 18.) J'ai cependant pensé qu'on pouvait les concilier, et qu'il suffisait pour cela de distinguer entre le grand jour de la fête, dont saint Jean me paraît avoir voulu parler, et la période pascale considérée dans son ensemble, que l'on nommait tantôt *la fête de Pâque et des pains sans levain* (Marc, XIV, 1), tantôt *la fête des pains sans levain appelée la Pâque* (Luc, XXII, 1 ; Actes,

XII, 3, 4), ou simplement *la fête de Pâque*. (Jean, II, 23.)

Cette période s'ouvrait avec le 10 de nisan, parce qu'il fallait dès ce jour-là se procurer l'agneau que l'on devait sacrifier le 14. Il était naturel d'en comprendre tous les jours sous les désignations en usage que je viens de mentionner, bien qu'on ne mangeât pas de pains sans levain pendant les premiers de ces jours, et qu'il n'y en eût qu'un seul où l'on mangeât la pâque. Les Hébreux comptant leurs jours d'un soir à un autre soir, le 10 de nisan, premier jour de la période pascale, commençait au second soir du 9 de nisan. Il en résultait des manières de s'exprimer qui manquaient nécessairement de précision, et qui expliquent comment saint Matthieu a pu donner au jour tout entier duquel il commence ici à nous entretenir, un nom qui n'appartient à bon droit qu'à sa dernière partie (1).

Jésus, au matin de ce jour-là, voulant se confor-

(1) Il me reste à montrer que les passages parallèles des deux autres synoptiques ne font pas obstacle au sens étendu que j'ai attribué à la fête dans celui de saint Matthieu. Saint Marc, qui n'écrivait pas comme lui pour les Juifs, mais pour les Romains, a trouvé bon d'expliquer à ses lecteurs ce qu'on faisait d'essentiel pendant cette fête des pains sans levain, dont c'était le premier jour : Καὶ τῇ πρώτῃ ἡμέρᾳ τῶν ἀζύμων, ὅτε τὸ πάσχα ἔθυον. (Marc, XIV, 12.) Ὅτε ne me paraît pas se rapporter ici à πρώτῃ ἡμέρᾳ, au *premier jour*, mais à τῶν ἀζύμων, à la *fête des azymes* dans son ensemble. — Quant à saint Luc, voici comment il introduit le même récit : Ἦλθε δὲ ἡ ἡμέρα τῶν ἀζύμων, ἐν ᾗ ἔδει θύεσθαι τὸ πάσχα. (Luc, XXII, 7.) Ici, ἐν ᾗ ne peut se rapporter qu'à ἡμέρα, c'est-à-dire *à un certain jour*, et si saint Luc, en disant : « Le jour des pains sans levain arriva, dans lequel il fal-

mer jusqu'à la fin aux prescriptions de la loi, chargea ses disciples de réclamer, selon la coutume, pour tout le temps de la fête, l'usage d'un lieu où l'on pût la célébrer (1). Il importait, au milieu d'un si grand concours de peuple, de ne pas tarder davantage; car c'est le lendemain déjà qu'on y devait conduire l'agneau pascal, afin de l'y tenir en garde jusqu'au

« lait que la pâque fût immolée, » avait voulu parler du sacrifice prescrit par la loi de Moïse (Exode, XII, 27), le jour qu'il mentionne ne pourrait être évidemment que le jour même de la fête de Pâque, ou le 14 de nisan. Mais si, comme je le comprends aujourd'hui, il a voulu, en commençant l'histoire de la passion, dire par ces mots que le jour arriva où « il fallait que le Christ souffrît » ἔδει παθεῖν τὸν Χριστὸν (Luc, XXIV, 46), rien n'empêche qu'il ne soit question chez Luc, aussi bien que chez Matthieu et chez Marc, du premier jour du temps pascal, lequel s'ouvrait le 10 de nisan. (Voir le *Jour de la Préparation*, page 65.) Luc avait été le compagnon de saint Paul, qui disait de Jésus : « Christ, notre pâque, a « été immolé pour nous » (I. Corinthiens, V, 7), et il s'exprime dans tout ce récit (Luc, XXII, 3-16), comme son maître.

J'avais donné un autre sens à ce passage de saint Luc dans l'écrit que j'ai publié en 1855 sous ce titre : *Le Jour de la Préparation ; lettre sur la chronologie pascale*, pages 26-28 ; et n'ayant pas été assez frappé de la justesse des objections que M. Colani y a faites dans un article de la *Revue de Théologie*, tome IX, page 23, je l'ai maintenu en répondant à son article dans une *Note*, à la fin de la première partie de cet *Essai d'Interprétation*, page 118. Mais j'ai reconnu depuis lors que les objections de M. Colani sont parfaitement fondées. J'ai renoncé, en conséquence, au sens que j'avais adopté d'abord, et qui les a motivées, et j'y substitue celui qui précède. Il est destiné à prendre, dans le travail chronologique auquel je me réfère, la place de l'interprétation que j'abandonne.

(1) « *Where wilt thou that we prepare*, etc. For they might « anywhere; since the houses at Jerusalem were not to be hired, « but during the time of the feast they were of common right. « *Bab. Joma*, fol. 12, 1. » (J. LIGHTFOOT, *Horæ hebraicæ et talmudicæ*. Vol. II, page 341. *Exercitations upon St. Matthew*.)

quatorzième jour du mois. (Exode, XII, 3, 6.) C'était là seulement ce qui occupait les Juifs étrangers à Jérusalem dans les dispositions que, par toute la ville, ils étaient en train de prendre; mais on voit, par les termes du message de Jésus au maître de la maison dont il a fait choix, que ses pensées vont bien au delà : « Mon temps est proche, » lui fait-il dire; « je fais la pâque chez toi avec mes disciples. » Son temps, c'est le temps de sa crucifixion; « son heure « est venue pour passer de ce monde à son Père. » (Jean, XIII, 1), et c'est cette pâque-là, ce passage-là, suivant la signification du mot (1), et non la pâque en mémoire de la sortie du pays d'Égypte, qu'il fera avec eux. S'il n'avait songé qu'à la fête nationale, on ne comprendrait pas qu'il se fût senti pressé de dire en un tel moment : « J'ai fort désiré de manger « cette pâque avec vous avant que je souffre. » (Luc, XXII, 15.) Rien de plus naturel, au contraire, que le sentiment qu'il a exprimé ainsi, s'il a envisagé le repas qu'il allait faire comme le banquet d'adieu avant de monter vers son Père. (Jean, XX, 17.)

Le soir venu, Jésus, qui, ayant quitté la veille définitivement le temple, paraît être demeuré jusque-là sur la montagne des Oliviers, se rendit avec les apôtres à la chambre haute où l'on avait tout préparé (Luc, XXII, 12), et il s'y mit à table avec eux.

(1) « C'est la pâque (*Phase*, *Passage*); c'est le passage, par le « sacrifice, à la vie éternelle. » (GRATRY, *Commentaire sur l'Évangile selon saint Matthieu*. Vol. II, page 275.)

Matthieu, depuis le commencement de cette section, nous a montré Judas prenant ses mesures pour le trahir. A cette table même où il a pris place, il en cherche et il en trouvera l'occasion. Mais le Seigneur ne veut pas que l'on puisse croire, quand la chose sera arrivée, que cela s'est fait à son insu (Jean, XIII, 19), et que ses ennemis ont eu le dessus sur lui. (Jean, X, 18.) C'est pour cela qu'il leur dit à tous : « En vérité, je vous le dis, l'un de vous me « livrera ; » et que quand, pour témoigner qu'ils se sentent incapables de rien de pareil, ils demandent chacun : « Est-ce moi? » il se borne, pour toute réponse, à répéter son affirmation en termes plus forts encore, distinguant avec soin, dans le châtiment qu'il dénonce à l'homme qui livrera le Fils de l'homme, entre le péché de l'homme et le dessein de Dieu, lesquels, malgré leur mystérieuse rencontre, s'accomplissent dans la plus entière indépendance l'un de l'autre. Judas a entendu cette parole : « Il vaudrait mieux pour cet « homme-là qu'il ne fût point né (1); » mais au lieu d'être saisi d'effroi et de s'amender, il persiste dans sa résolution, et payant d'audace, il demande à son tour, pour ne pas paraître s'accuser en gardant le silence : « Est-ce moi, Rabbi? » Jésus retourne contre

(1) Phrase proverbiale en usage chez les Hébreux. « *It were* « *better for him that he were not created.* A very usual way « of speaking in the Talmudists. Bab. Berac., fol. 17. 1, etc. » (Lightfoot.) — « Hæc sunt verba citata ex veterum Rabbinorum « dictis : *Quisquis non consulit honori* (sive *gloriæ*) *Creatoris* « *sui, conveniens ipsi esset si in sæculum non venisset.* » (Lud. Capellus.)

lui sa question comme si elle était un aveu. Il savait qui était celui qui le livrerait (Jean, VI, 64), et il l'avait déjà fait connaître à Pierre et à Jean. (Jean, XIII, 11, 24-26.) Maintenant que Judas l'interroge impudemment, il lui déclare à lui-même que c'est lui.

XXVI, 26. Ἐσθιόντων δὲ αὐτῶν λαβὼν ὁ Ἰησοῦς τὸν ἄρτον καὶ εὐλογήσας ἔκλασε καὶ ἐδίδου τοῖς μαθηταῖς καὶ εἶπε· Λάβετε, φάγετε· τοῦτό ἐστι τὸ σῶμά μου.

27. Καὶ λαβὼν τὸ ποτήριον καὶ εὐχαριστήσας ἔδωκεν αὐτοῖς λέγων· Πίετε ἐξ αὐτοῦ πάντες·

28. Τοῦτο γάρ ἐστι τὸ αἷμά μου, τὸ τῆς καινῆς διαθήκης, τὸ περὶ πολλῶν ἐκχυνόμενον εἰς ἄφεσιν ἁμαρτιῶν.

29. Λέγω δὲ ὑμῖν, ὅτι οὐ μὴ πίω ἀπάρτι ἐκ τούτου τοῦ γεννήματος τῆς ἀμπέλου, ἕως τῆς ἡμέρας ἐκείνης, ὅταν αὐτὸ πίνω μεθ' ὑμῶν καινὸν ἐν τῇ βασιλείᾳ τοῦ πατρός μου.

XXVI, 26. Or, pendant qu'ils mangeaient, Jésus, ayant pris le pain et prononcé la bénédiction, le rompit et le donna aux disciples, et dit : Prenez, mangez; ceci est mon corps.

27. Puis, ayant pris la coupe et rendu grâces, il la leur donna, en disant : Buvez-en tous;

28. Car ceci est mon sang, *le sang* de la nouvelle alliance, lequel est répandu pour un grand nombre, en rémission des péchés.

29. Et désormais, je vous le dis, je ne boirai plus de ce fruit de la vigne, jusqu'à ce jour où je le boirai nouveau, avec vous, dans le royaume de mon Père.

« Prenez, mangez, ceci est mon corps, » dit Jésus aux apôtres en leur donnant le pain; puis, en leur donnant la coupe : « Buvez-en tous, car ceci est mon « sang. » Il me paraît nécessaire, pour bien comprendre l'intention de ces paroles, de nous rendre compte d'abord du sens dans lequel le Seigneur a employé les mots *manger sa chair* et *boire son sang*

dans une autre occasion, où il ne s'agissait pas comme ici de la célébration de la pâque nouvelle à la veille de sa mort, mais, ainsi que nous allons le voir, de l'influence que cette mort, dont il n'avait pas commencé encore à leur parler ouvertement (XVI, 21), devait exercer sur leurs sentiments les plus intimes. Plus l'allusion qu'il y faisait alors était voilée, plus il me semble avoir employé à dessein des termes étranges qu'il fût impossible à ses disciples d'oublier, afin que, lorsque l'heure de sa mort serait arrivée, ils en reçussent l'impression qu'il avait en vue en leur tenant ce langage si longtemps à l'avance.

C'était environ un an auparavant, après la multiplication des pains près de Bethsaïde, dans la tétrarchie de Philippe. (XIV, 13-21.) Saint Jean raconte qu'une partie de ceux qui en avaient mangé, croyant reconnaître, à ce miracle, en Jésus le Prophète qu'ils attendaient, avaient projeté de l'enlever pour le faire roi (1). Comme il s'était soustrait à leur empressement, ils se rendirent, à sa poursuite, à Capernaüm, et c'est là qu'eut lieu l'entretien qui va nous occuper. (Jean, VI, 25-63.)

Quand, après l'avoir trouvé, ces gens l'abordent en lui adressant une question banale, Jésus leur reproche de ne le chercher que parce qu'il a apaisé leur faim, et non parce qu'ils ont à cœur d'obtenir de Celui que Dieu a si évidemment marqué de son sceau une nourriture plus excellente se rapportant à

(1) Sur l'attente d'un Prophète-Roi, distinct du Christ, entretenue par les Juifs, voir Partie III, pages 88-92.

la vie éternelle. Là-dessus ils lui deviennent hostiles : « Quel miracle fais-tu donc, afin que nous le voyions « et que nous croyions en toi? » lui demandent-ils, comme s'il n'en avait jusque-là fait aucun. La multiplication des pains elle-même, qui leur avait suggéré le projet de le faire roi, ne leur parut pas un signe suffisant pour reconnaître en lui cet autre envoyé de Dieu, le Christ, qu'ils attendaient également. (Jean, I, 25.) Il a nourri une fois cinq mille hommes avec cinq pains et deux poissons : à la bonne heure; mais qu'est-ce que cela auprès de Moise nourrissant avec la manne tout un peuple pendant quarante ans au désert? Certes, il n'a fait rien de pareil; et cependant, suivant leurs docteurs, le libérateur qui leur était promis, devait les nourrir comme Moïse de ce pain du ciel (1).

« Moïse, leur dit-il alors, ne vous a point donné le « pain du ciel; car le pain de Dieu est celui qui est « descendu du ciel et qui donne la vie au monde. » Et quand quelques-uns d'eux lui demandent de leur donner toujours de ce pain-là, il devient plus explicite, et s'identifiant avec la nourriture dont il leur parle, il leur déclare qu'il est lui-même le pain du

(1) Moïse était aux yeux des Juifs un type du Messie; aussi disaient-ils : « Qualis fuit redemptor primus (Moses), talis erit « redemptor ultimus (Messias). » Et encore : « Redemptor prior « descendere fecit pro iis Manna, sic et redemptor posterior des« cendere faciet Manna, sicut scriptum est Ps. LXXII, 16. » (*Midras Coheleth*, fol. 86, 4. Cité par Lucke sur Jean, VI, 31, d'après Lightfoot, *Horæ hebraicæ et talmudicæ*, sur le même verset.)

ciel que son Père leur veut donner. Que leur âme se l'assimile et s'en nourrisse spirituellement comme leur corps s'assimile les aliments qui servent à sa nutrition. « Je suis le pain de vie, leur dit encore Jésus; « celui qui vient à moi n'aura point de faim, et celui « qui croit en moi n'aura jamais soif. » *Manger* et *boire*, dans les passages où ces mots vont être tout à l'heure employés, devront donc être expliqués par ceux de *venir* et *croire*, dont Jésus se sert en celui-ci. (Verset 35.) Mais les hommes auxquels il s'adresse, et combien d'autres encore pendant les jours de sa chair, l'ont vu et cependant n'ont pas cru! (Verset 36.)

Gardons-nous d'en conclure que c'est en vain que « Dieu a tant aimé le monde que de donner son Fils « unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse « point, mais qu'il ait la vie éternelle. » (Jean, III, 16.) Le Seigneur va nous apprendre que le plan divin comprend autre chose encore : ce n'est pas assez que le Père ait donné son Fils au monde et qu'il ait donné le monde à son Fils; il faut que ce Fils, faisant, non sa volonté, mais la volonté de celui qui l'a envoyé (verset 38), se donne lui-même à son tour, en donnant sa chair, qui seule est mortelle en lui, pour la vie du monde. (Verset 51.) Ce second acte d'amour doit s'ajouter au premier, et à ce second acte un troisième : il faut que l'on croie à ce double amour.

Qu'il s'agisse du don du Père, le pain vivant qui est descendu du ciel, ou du don du Fils, lequel est sa propre chair, la foi à leur égard est décrite par

Jésus dans les termes dont nous essayons de préciser le sens : « Si quelqu'un, dit-il, mange de ce pain, il « vivra éternellement. » (Verset 51.) « Celui qui « mange ma chair, et qui boit mon sang, a la vie « éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour. » (Verset 54.) « Comme le Père, qui est vivant, m'a « envoyé, et que je vis par le Père, ainsi celui qui « me mangera vivra par moi. » (Verset 57.) Ce sont exactement les promesses qu'il a faites à quiconque contemple le Fils et croit en lui. (Verset 40.) Mais si les effets annoncés sont les mêmes, la métaphore nous fait bien mieux comprendre que l'expression simple quelle est l'action et quel doit être l'objet de la foi. Elle nous apprend, d'une part, que l'on ne croit véritablement au Fils que si l'on croit à la vertu de son sacrifice, par lequel seul sa mission dans le monde peut atteindre son but (Jean, XII, 24); et d'autre part, que si, par une contemplation continuelle, « nous portons toujours partout dans « notre corps la mort du Seigneur Jésus, la vie de « Jésus sera aussi manifestée dans notre corps » (II. Corinthiens, IV, 10), suivant cette autre parole qu'il a dite : « Celui qui mange ma chair et qui « boit mon sang, demeure en moi, et moi en lui. » (Verset 56.)

Les Juifs ne savaient point entrer dans ces pensées. Plusieurs des disciples de Jésus furent choqués comme eux de ce qu'il avait dit. Aussi voulut-il, après qu'ils furent sortis de la synagogue, leur venir en aide dans leur incrédulité par des avertissements qu'on

peut, je crois, paraphraser ainsi : « Vous vous scandalisez de ce que j'ai dit : « Je suis descendu du ciel. » (Verset 38.) « Que sera-ce donc si vous voyez le « Fils de l'homme monter où il était auparavant? » (Verset 62.) En ce moment, ce que je vous dis là n'est peut-être pour vous qu'un nouveau sujet de scandale ; mais quand on m'aura vu remonter au ciel, vous n'aurez plus de peine à croire que j'en suis descendu ; ce second événement devant se passer sous vos yeux, sera pour vous la preuve de la vérité du premier. Vous avez, en outre, trouvé dure cette parole que j'ai dite, qu'il faut que vous mangiez la chair du Fils de l'homme, pour avoir la vie en vous-mêmes. (Verset 53.) Mais ne savez-vous pas que l'âme, pour se nourrir, a d'autres procédés que le corps? L'impression spirituelle qu'elle reçoit des choses est ce qui la fait vivre. « C'est l'esprit qui « vivifie ; la chair ne sert de rien » pour cela en tant que chair ; mais « les paroles que je vous dis sont « esprit et vie. » (Verset 63). Elles vous initieront au mystère de mon sacrifice, et c'est ainsi que ma chair et mon sang vous communiqueront la vie éternelle. »

Si déjà à l'approche de la dernière pâque, alors qu'il n'avait pas encore commencé à déclarer ouvertement qu'on le ferait mourir, Jésus s'était efforcé ainsi de préparer ses disciples à accueillir ces pensées et ces sentiments, combien plus, maintenant que dans quelques heures il va offrir son sacrifice,

ne doit-il pas tenir à leur rappeler ce qu'il avait dit sur la seule manière dont ils pourraient en tirer avantage. Ce n'était pas le moment de le leur répéter en de longs discours; il aima mieux les en faire souvenir par un acte, accompagné de courtes paroles ayant la même signification, et qui, en de telles circonstances, ne pouvait manquer de faire sur eux une profonde impression. « Ma chair est véritable-« ment une nourriture, et mon sang est véritable-« ment un breuvage » (Jean, VI, 55), avait-il dit à Capernaüm dans le seul sens où sa chair et son sang peuvent être cela pour l'âme. Se servir, pour les représenter, de pain et de vin, c'est-à-dire de la nourriture et du breuvage dont l'usage est le plus général, c'était le déclarer de nouveau par les figures correspondant le mieux à la métaphore; et comme Jésus s'était précédemment nommé le pain de vie et le cep dont la séve fait produire du fruit aux sarments (Jean, XV, 1, 4, 5), ces images se recommandaient par là encore plus à lui, lorsqu'il institua la cène. Assis à table avec ses disciples, c'est de sa propre main qu'il leur donne le pain et la coupe, en leur disant : « Prenez, mangez, ceci est mon corps; « buvez-en tous, ceci est mon sang. » Peut-être cette circonstance aurait-elle dû rendre impossibles les interprétations réalistes qu'on a données de ces mots. En tout cas, puisqu'aucun des apôtres ne s'est récrié, c'est qu'aucun d'eux ne s'y est trompé, comme les Juifs l'avaient fait autrefois.

Mais voyons ce qu'il y a de plus ici que dans l'en-

tretien de la synagogue, qui puisse aider à caractériser l'acte auquel Jésus les convie. Après leur avoir donné le pain, il leur donne la coupe et il leur dit : « Buvez-en tous ; car ceci est mon sang, le sang de « la nouvelle alliance, lequel est répandu pour un « grand nombre, en rémission des péchés. » L'invitation leur est adressée à tous, et elle le sera par eux à bien d'autres, quand ils se conformeront à l'ordre du Seigneur : « Faites ceci en mémoire de moi. » (Luc, XXII, 19 ; I. Corinthiens, XI, 24, 25.) Mais il ne suffit pas, pour avoir part à la grâce offerte, d'accomplir l'acte extérieur auquel elle est associée. Pour ceux qui le feraient «indignement, » sans être animés des sentiments qu'il y faut apporter, la participation à cette coupe, destinée à être une « coupe de béné« diction, » attestant aux croyants la rémission de leurs péchés, ne serait, au contraire, qu'un acte coupable, ajoutant encore à leur culpabilité, en sorte qu'en mangeant de ce pain et en buvant de cette coupe, ils ne feraient que « manger et boire leur « condamnation, ne discernant point le corps du « Seigneur. » Il faut donc s'éprouver soi-même avant de l'oser faire. (I. Corinthiens, XI, 27-29.) Le sang du Christ, gage de la rédemption et du pardon (Éphésiens, I, 7) dont il sera le prix, est en effet le sang dont va être scellée une nouvelle alliance, exigeant de ceux qu'elle embrasse, avec la foi en cette rédemption, une vie toute nouvelle. C'est l'alliance de laquelle l'Éternel avait dit par l'un de ses prophètes : « Je pardonnerai leur iniquité, et je ne me sou-

« viendrai plus de leur péché. Je mettrai ma loi au « dedans d'eux, et je l'écrirai dans leur cœur, et je « serai leur Dieu, et ils seront mon peuple. » (Jérémie, XXXI, 31-34.)

Ce peuple, recruté du milieu de tous les peuples, et que nous voyons s'accroître sans cesse, c'est l'Église. Le Christ en est le chef, et elle est son corps (Éphésiens, I, 22, 23), appelée à vivre de sa vie sur la terre, pendant qu'il est assis à la droite de Dieu dans le ciel. Saint Paul donne ce développement important à la pensée du Seigneur instituant la cène, quand il demande : « Le pain que nous rompons « n'est-il pas la communion du corps de Christ? » et quand il affirme « qu'il n'y a qu'un seul corps, et « que nous avons tous été abreuvés d'un même Esprit. » (I. Corinthiens, X, 16; XII, 13, 20.)

Voilà, malgré l'ardeur des polémiques qui ont troublé la paix de ce saint repas, les sentiments dans lesquels s'unissent tous ceux qui le célèbrent, en annonçant la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne (I. Corinthiens, XI, 26), et en se confiant en la promesse qu'il a faite à ceux que le Père lui a donnés, de les ressusciter au dernier jour. (Jean, VI, 39.) « C'est là la première résurrection, » a dit saint Jean. (Rév. de s. Jean, XX, 5.)

En cette même nuit où il instituait la cène, Jésus sera livré, et puis on le fera mourir. Il ne boira plus avec ses disciples de ce fruit de la vigne dont la coupe qu'il leur tend est remplie. Il est donc grand temps pour eux de renoncer à l'idée qu'une royauté tem-

porelle est réservée à leur maître. Mais que pour cela ils ne perdent pas courage. Jésus, en détruisant les espérances d'un ordre inférieur qu'ils entretenaient, leur donne rendez-vous dans le royaume de son Père, où il régnera à toujours, et que saint Matthieu oppose partout dans son Évangile au royaume d'Israël dont les Juifs attendaient la restauration par le Messie. Là, mais là seulement, il mangera encore cette pâque ; là il boira encore de ce fruit de la vigne avec eux ; mais dans le royaume de Dieu son Père, ce sera la pâque accomplie (Luc, XXII, 16), parce qu'eux-mêmes, et tous ceux qui auront cru en lui par leur parole, y seront alors parvenus pour y être avec lui. (Jean, XVII, 20, 24.) Le vin aussi, avec lequel on la célébrera, sera un vin « nouveau, » toutes choses alors devant être faites nouvelles (Rév. de s. Jean, XXI, 5), pour se trouver, par leur nature et leur destination, en harmonie avec la nature parfaite du royaume des cieux. L'alliance nouvelle, qu'il va sceller de son sang, y arrivera également à la perfection ; car la prière de Jésus : « O Père, qu'ils « soient un en nous, un comme nous sommes « un » (Jean, XVII, 21, 22), sera alors pleinement exaucée.

XXVI, 30. Καὶ ὑμνήσαντες ἐξῆλθον εἰς τὸ ὄρος τῶν ἐλαιῶν.

XXVI, 30. Et quand ils eurent chanté, ils s'en allèrent au mont des Oliviers.

31. Τότε λέγει αὐτοῖς ὁ Ἰησοῦς· Πάντες ὑμεῖς σκανδαλισθήσεσθε ἐν ἐμοὶ ἐν τῇ νυκτὶ ταύτῃ· γέγραπται γάρ· Πατάξω

31. Alors Jésus leur dit : Tous vous tomberez cette nuit à mon occasion ; car il est écrit : « Je « frapperai le berger, et les bre-

τὸν ποιμένα, καὶ διασκορπισθήσεται τὰ πρόβατα τῆς ποίμνης.

32. Μετὰ δὲ τὸ ἐγερθῆναί με προάξω ὑμᾶς εἰς τὴν Γαλιλαίαν.

33. Ἀποκριθεὶς δὲ ὁ Πέτρος εἶπεν αὐτῷ· Εἰ πάντες σκανδαλισθήσονται ἐν σοί, ἐγὼ οὐδέποτε σκανδαλισθήσομαι.

34. Ἔφη αὐτῷ ὁ Ἰησοῦς· Ἀμὴν λέγω σοι, ὅτι ἐν ταύτῃ τῇ νυκτὶ πρὶν ἀλέκτορα φωνῆσαι τρὶς ἀπαρνήσῃ με.

35. Λέγει αὐτῷ ὁ Πέτρος· Κἂν δέῃ με σὺν σοὶ ἀποθανεῖν, οὐ μή σε ἀπαρνήσομαι. Ὁμοίως καὶ πάντες οἱ μαθηταὶ εἶπον.

« bis du troupeau seront dis-« persées (1). »

32. Mais, après que je serai ressuscité, je vous précéderai en Galilée.

33. Pierre, prenant la parole, lui dit : Quand tous tomberaient à ton occasion, jamais moi je ne tomberai ainsi !

34. Jésus lui dit : En vérité, je te le dis, cette nuit, avant que le coq ait chanté, tu me renieras trois fois.

35. Pierre lui dit : Me fallût-il même mourir avec toi, je ne te renierai point. Et tous les disciples dirent de même.

Judas était sorti avant les autres pour donner suite au dessein qu'il avait formé de livrer son maître en cette nuit même. (Jean, XIII, 30.) C'est après son départ qu'eurent lieu les entretiens rapportés par saint Jean, par lesquels Jésus voulut préparer les apôtres à sa séparation d'avec eux. Aucune de ses paroles ne fut perdue, parce que, conformément à sa promesse, après qu'il les eut quittés, « le Saint-« Esprit leur remit en mémoire toutes les choses « qu'il leur avait dites » (Jean, XIV, 26) ; mais ils n'en recueillirent pas immédiatement le fruit. Il semble bien résulter du dernier verset que nous venons de lire, qu'ils n'osaient plus repousser alors ce qu'il leur avait dit de sa mort, et qu'ils s'atten-

(1) « Espèce de proverbe tiré de Zacharie, XIII, 7, où il y a : « *Frappe mon berger, et le troupeau sera dispersé.* » (J. Le Clerc.)

daient à être persécutés ainsi que lui (Jean, XV, 20); mais il y avait encore en eux une telle incertitude sur le sens de ses déclarations (Jean, XVI, 17, 18), qu'ils n'avaient pu ni en être fortement impressionnés, ni revêtir les dispositions dans lesquelles il aurait fallu qu'ils fussent pour ne pas être ébranlés par ce qui allait arriver. Aussi, quand, ayant terminé le souper par le chant d'un cantique d'actions de grâces, ils se furent mis en route pour la montagne des Oliviers, le Seigneur les avertit-il de la chute que, dans leur état d'esprit, ils ne pouvaient manquer de faire, alors que, cette nuit, ils le verraient aux mains de ses ennemis. Leur épouvante sera si grande, qu'au lieu de continuer à se serrer autour de lui, ils le laisseront dans l'abandon, se dispersant comme les brebis se dispersent lorsque le berger qui les paissait a été frappé et ne peut plus les conduire. Ce sera là leur chute. Elle leur fera faire l'expérience de leur faiblesse, et elle leur apprendra combien ils ont besoin de rechercher le secours qui peut seul les rendre forts. Jésus, qui la leur prédit, leur promet d'ailleurs de leur venir lui-même en aide. Affirmant de nouveau sa résurrection, comme il n'a cessé de le faire depuis qu'il leur a parlé pour la première fois de sa mort, il leur donne rendez-vous, après sa sortie du sépulcre, sur une montagne de la Galilée (XXVIII, 16), où il les précédera, et où il les rassemblera de nouveau autour de lui. Qu'ils prennent donc courage : les brebis abandonneront, il est vrai, le pasteur; mais le pasteur est résolu à ne pas abandonner ses brebis.

Jésus, avant de partir, avait mis Pierre sur ses gardes : « Simon ! Simon ! » lui avait-il dit, « voici, « Satan a demandé à vous cribler comme on crible le « blé. » Et il avait ajouté : « Mais j'ai prié pour toi, « afin que ta foi ne défaille point. » Averti ainsi du danger, averti que son maître a prié pour lui, que devait faire Simon si ce n'est de prier aussi pour lui-même ? Mais non : « Je suis tout prêt, Seigneur, » s'était-il écrié dans sa présomption, « à aller avec « toi, et en prison, et à la mort, » ce qui lui valut dès lors cette réponse, destinée à lui apprendre combien il se connaissait mal : « Pierre, je te le dis, le « coq ne chantera pas aujourd'hui, que tu n'aies nié « trois fois de me connaître. » (Luc, XXII, 31-34.) Et maintenant que sur le chemin Jésus s'adresse à tous, au lieu de garder humblement le silence comme il semblait naturel qu'il le fît après la réprimande qu'il avait reçue, le voilà qui s'élève au-dessus de ses compagnons, protestant qu'alors même que tous ils tomberaient, jamais, lui, il ne tombera. Parole arrogante, qui oblige Jésus à lui prédire une seconde fois sa chute, et cette fois devant tous, mais sans réussir mieux à le faire douter de lui-même : « Me fallût-il « même mourir avec toi, je ne te renierai point, » s'écrie de nouveau Pierre, et tous les autres apôtres tinrent le même langage. Vaine confiance en eux-mêmes, qui leur fait oublier de demander à Dieu la force dont ils ont besoin pour être fidèles. Tous ne le renieront pas comme Pierre, auquel une triple infidélité ouvrira les yeux pour se voir tel qu'il est;

mais tous l'abandonneront parce qu'ils n'ont pas su prier, ainsi que cela ressortira du récit suivant.

XXVI, 36. Τότε ἔρχεται μετ' αὐτῶν ὁ Ἰησοῦς εἰς χωρίον λεγόμενον Γεθσημανῆ, καὶ λέγει τοῖς μαθηταῖς· Καθίσατε αὐτοῦ, ἕως οὗ ἀπελθὼν προσεύξωμαι ἐκεῖ.

XXVI, 36. Alors Jésus se rendit avec eux en un lieu appelé Gethsémané. Et il dit aux disciples : Asseyez-vous ici, pendant que je m'en irai là prier.

37. Καὶ παραλαβὼν τὸν Πέτρον καὶ τοὺς δύο υἱοὺς Ζεβεδαίου ἤρξατο λυπεῖσθαι καὶ ἀδημονεῖν.

37. Et ayant pris avec lui Pierre et les deux fils de Zébédée, il commença à être fort triste et dans une grande anxiété.

38. Τότε λέγει αὐτοῖς· Περίλυπός ἐστιν ἡ ψυχή μου ἕως θανάτου· μείνατε ὧδε καὶ γρηγορεῖτε μετ' ἐμοῦ.

38. Et il leur dit : Mon âme est triste jusqu'à la mort ; demeurez ici, et veillez avec moi.

39. Καὶ προελθὼν μικρὸν ἔπεσεν ἐπὶ πρόσωπον αὐτοῦ προσευχόμενος καὶ λέγων· Πάτερ μου, εἰ δυνατόν ἐστι, παρελθέτω ἀπ' ἐμοῦ τὸ ποτήριον τοῦτο· πλὴν οὐχ ὡς ἐγὼ θέλω, ἀλλ' ὡς σύ.

39. Et étant allé un peu plus avant, il se prosterna sur sa face, priant en ces mots : Mon Père, s'il est possible, que cette coupe s'éloigne de moi ; toutefois, non pas comme je veux, mais comme tu veux !

40. Καὶ ἔρχεται πρὸς τοὺς μαθητὰς καὶ εὑρίσκει αὐτοὺς καθεύδοντας, καὶ λέγει τῷ Πέτρῳ· Οὕτως οὐκ ἰσχύσατε μίαν ὥραν γρηγορῆσαι μετ' ἐμοῦ;

40. Puis il rejoint les disciples, et il les trouve endormis, et il dit à Pierre : Ainsi vous n'avez pu veiller une heure avec moi !

41. Γρηγορεῖτε καὶ προσεύχεσθε, ἵνα μὴ εἰσέλθητε εἰς πειρασμόν· τὸ μὲν πνεῦμα πρόθυμον, ἡ δὲ σὰρξ ἀσθενής.

41. Veillez et priez, de peur que vous n'entriez en tentation ; l'esprit, il est vrai, est prompt ; mais la chair est faible.

42. Πάλιν ἐκ δευτέρου ἀπελθὼν προσηύξατο λέγων· Πάτερ μου, εἰ οὐ δύναται τοῦτο τὸ ποτήριον παρελθεῖν ἀπ' ἐμοῦ, ἐὰν μὴ αὐτὸ πίω, γενηθήτω τὸ θέλημά σου.

42. S'en étant allé une seconde fois, il pria ainsi : Mon Père, si cette coupe ne peut s'éloigner de moi sans que je la boive, que ta volonté soit faite !

43. Καὶ ἐλθὼν εὑρίσκει αὐτοὺς πάλιν καθεύδοντας· ἦσαν γὰρ

43. Puis, étant revenu, il les trouve de nouveau endormis ;

αὐτῶν οἱ ὀφθαλμοὶ βεβαρημένοι.

44. Καὶ ἀφεὶς αὐτοὺς ἀπελθὼν πάλιν προσηύξατο ἐκ τρίτου τὸν αὐτὸν λόγον εἰπών.

45. Τότε ἔρχεται πρὸς τοὺς μαθητὰς αὐτοῦ καὶ λέγει αὐτοῖς· Καθεύδετε τὸ λοιπὸν καὶ ἀναπαύεσθε· ἰδού, ἤγγικεν ἡ ὥρα, καὶ ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου παραδίδοται εἰς χεῖρας ἁμαρτωλῶν.

46. Ἐγείρεσθε, ἄγωμεν· ἰδού, ἤγγικεν ὁ παραδιδούς με.

car leurs yeux étaient appesantis.

44. Et les laissant, il s'en alla encore prier une troisième fois, en usant des mêmes paroles.

45. Après cela, il retourne auprès de ses disciples, et il leur dit : Dormez désormais et vous reposez. Voici, l'heure est proche, et le Fils de l'homme va être livré entre les mains des pécheurs.

46. Levez-vous, allons ; voici, celui qui me livre est tout près.

Jésus venait de prier pour ses disciples (Jean, XVII) ; et maintenant, les ayant conduits à Gethsémané, lieu situé au delà du torrent de Cédron, où ils avaient été souvent ensemble (Jean, XVIII, 1, 2), il se sépare de la plupart d'entre eux, et il s'en va un peu plus loin, accompagné seulement de Pierre, de Jacques et de Jean ; puis, après avoir dit à ces trois qu'il se sent atteint d'une tristesse mortelle, et leur avoir demandé de veiller avec lui, il les quitte aussi, et il se retire à l'écart, à quelques pas de là, afin de prier pour lui-même.

Quelle différence entre ces deux prières! Dans l'une, le Seigneur avait dit : « Mon Père ! l'heure « est venue; glorifie ton Fils, afin que ton Fils te « glorifie. Je t'ai glorifié sur la terre; j'ai achevé « l'ouvrage que tu m'avais donné à faire. » (Jean, XVII, 1, 4.) Dans l'autre, il s'écrie : « Mon Père ! « s'il est possible, que cette coupe s'éloigne de moi ! » et il est rempli d'angoisse, à l'approche de l'heure

terrible qu'il sait venir. (Marc, XIV, 35.) Ah! c'est que, bien qu'il ait pu triompher à l'avance en contemplant l'amour dont son Père l'a aimé (Jean, XVII, 26), il n'en sait pas moins qu'il ne sera réellement vainqueur que quand il aura accompli son douloureux sacrifice. Ne nous étonnons pas de sa tristesse. Plus d'une fois déjà, son âme a été agitée par un combat intérieur semblable à celui-ci : ainsi le jour de son entrée à Jérusalem (Jean, XII, 27); mais avec cette différence, que le trouble qu'il ressentit alors, est arrivé ici à son comble. Ce trouble nous apprend que si le Christ a librement donné sa vie pour nous, il ne l'a cependant pas donnée de son propre mouvement, mais en renonçant à sa volonté pour acquiescer à la volonté de son Père. « Quoiqu'il fût Fils, a-t-il été dit de lui, « il a appris l'obéissance, » c'est-à-dire il a appris jusqu'où l'obéissance doit aller, et il l'a appris « par les choses qu'il a souffertes. » (Hébreux, V, 8.) C'est par elles aussi qu'il l'enseignera aux hommes. Son entrée dans le monde signifiait : « Je viens, « ô Dieu, pour faire ta volonté » (Hébreux, X, 5, 7); mais pour que « par l'obéissance d'un seul plusieurs « fussent rendus justes » (Romains, V, 19), ce n'était pas assez de la parfaite obéissance de sa vie entière ; il fallait « qu'il se rendît obéissant jusqu'à la mort, « même jusqu'à la mort de la croix. » (Philippiens, II, 8.)

L'anxiété de Jésus n'a pas affaibli sa disposition à l'obéissance. Il sait que toutes choses sont possibles à son Père (Marc, XIV, 36) et que rien ne l'est que

s'il le veut. (Luc, XXII, 42.) Aussi, quand il dit à son Père : « S'il est possible, » a-t-il soin en même temps d'adhérer pleinement à sa volonté, quelle qu'elle soit.

Il s'est incliné devant elle, alors qu'en connaissant déjà les rigueurs, il ne la considérait cependant encore que comme de loin. (XVI, 23.) Maintenant, durant cette heure de suprême angoisse qui lui est envoyée, il achève de la faire vraiment sienne, comme on le peut voir par son acquiescement toujours plus grand (versets 39 et 42), tellement que sa volonté et la volonté de son Père, qui étaient d'abord distinctes, finissent par ne plus être qu'une seule et même volonté. Pendant que le Fils de l'homme priait, il a été fortifié d'en haut (Luc, XXII, 43); sa tristesse a disparu, et il ne demandera plus que la coupe qu'il doit boire se détourne de lui.

Avant de s'éloigner de ses disciples, Jésus leur avait recommandé de veiller avec lui, de veiller et de prier, comme il le leur dit quand, interrompant sa prière, il retourna auprès d'eux ; car l'un ne leur aurait servi de rien sans l'autre : « Priez, de peur « que vous n'entriez en tentation. » (Luc, XXII, 40.) Ils devront boire sa coupe et être baptisés du même baptême que lui (XX, 23); il est donc nécessaire qu'eux aussi ils s'y préparent par d'instantes supplications. Mais non, ils se croient prêts ; et tandis qu'en raison de la répugnance naturelle de l'homme pour la mort, Jésus a dû lutter avec une grande énergie pour être en disposition de faire le sacrifice de sa vie,

il sont parlé, eux, de mourir avec lui, et ils n'ont pas même su veiller avec lui une heure. N'ayant pas fait de cette heure précieuse l'emploi qu'il en a fait, ils n'en ont pu tirer aucun avantage, et ils vont éprouver que si l'esprit est prompt dans ses résolutions, la chair est faible pour les réaliser. Déjà leur présomption a fait place à l'abattement ; dans quelques instants, ils seront lâches en présence du péril. Il ne leur dit plus de veiller ; car ils ont laissé écouler le temps où ils pouvaient, en veillant, éviter d'être surpris sans préparation par ce qui va avoir lieu : qu'ils se remettent à dormir, s'ils le veulent ; il ne les en dissuadera point. Au reste, voici des gens qui arrivent, et qui réussiront mieux que ne l'ont fait ses avertissements, à les empêcher de se livrer au sommeil.

XXVI, 47. Καὶ ἔτι αὐτοῦ λαλοῦντος, ἰδού, Ἰούδας, εἷς τῶν δώδεκα, ἦλθε, καὶ μετ' αὐτοῦ ὄχλος πολὺς μετὰ μαχαιρῶν καὶ ξύλων, ἀπὸ τῶν ἀρχιερέων καὶ πρεσβυτέρων τοῦ λαοῦ.

XXVI, 47. Et comme il parlait encore, voici, Judas, l'un des douze, vint, et avec lui une troupe nombreuse, munie d'épées et de bâtons, du parti des archiprêtres et des anciens du peuple ;

48. Ὁ δὲ παραδιδοὺς αὐτὸν ἔδωκεν αὐτοῖς σημεῖον λέγων· Ὃν ἂν φιλήσω, αὐτός ἐστι· κρατήσατε αὐτόν.

48. Et celui qui le livrait leur donna ce signe : Celui que je baiserai, c'est lui ; saisissez-le.

49. Καὶ εὐθέως προσελθὼν τῷ Ἰησοῦ εἶπε· Χαῖρε, ῥαββί· καὶ κατεφίλησεν αὐτόν.

49. Puis, s'approchant aussitôt de Jésus : Salut, Rabbi, dit-il, et il le baisa.

50. Ὁ δὲ Ἰησοῦς εἶπεν αὐτῷ· Ἑταῖρε, ἐφ' ὃ πάρει; τότε προσελθόντες ἐπέβαλον τὰς χεῖρας

50. Jésus lui dit : Mon ami, à quelle fin es-tu ici ? Eux s'avancèrent alors, mirent les mains

ἐπὶ τὸν Ἰησοῦν καὶ ἐκράτησαν αὐτόν.

sur Jésus et se saisirent de lui.

51. Καὶ ἰδού, εἷς τῶν μετὰ Ἰησοῦ ἐκτείνας τὴν χεῖρα ἀπέσπασε τὴν μάχαιραν αὐτοῦ, καὶ πατάξας τὸν δοῦλον τοῦ ἀρχιερέως ἀφεῖλεν αὐτοῦ τὸ ὠτίον.

51. Et voici, l'un de ceux qui étaient avec Jésus, étendant la main, dégaina son épée, et frappant le serviteur du souverain sacrificateur, lui enleva l'oreille.

52. Τότε λέγει αὐτῷ ὁ Ἰησοῦς· Ἀπόστρεψόν σου τὴν μάχαιραν εἰς τὸν τόπον αὐτῆς· πάντες γὰρ οἱ λαβόντες μάχαιραν ἐν μαχαίρᾳ ἀπολοῦνται.

52. Alors Jésus lui dit : Remets ton épée à sa place; car tous ceux qui auront pris l'épée périront par l'épée.

53. Ἢ δοκεῖς, ὅτι οὐ δύναμαι ἄρτι παρακαλέσαι τὸν πατέρα μου, καὶ παραστήσει μοι πλείους ἢ δώδεκα λεγεῶνας ἀγγέλων;

53. Autrement, penses-tu que je ne puisse pas maintenant prier mon Père, et il m'accorderait plus de douze légions d'anges?

54. Πῶς οὖν πληρωθῶσιν αἱ γραφαί, ὅτι οὕτω δεῖ γενέσθαι;

54. Comment donc s'accompliraient les Écritures, suivant lesquelles il faut qu'il en soit ainsi?

55. Ἐν ἐκείνῃ τῇ ὥρᾳ εἶπεν ὁ Ἰησοῦς τοῖς ὄχλοις· Ὡς ἐπὶ λῃστὴν ἐξήλθετε μετὰ μαχαιρῶν καὶ ξύλων συλλαβεῖν με· καθ' ἡμέραν πρὸς ὑμᾶς ἐκαθεζόμην διδάσκων ἐν τῷ ἱερῷ, καὶ οὐκ ἐκρατήσατέ με.

55. Jésus dit, en cette même heure, à la multitude : Vous êtes sortis, comme après un brigand, avec des épées et des bâtons, pour me prendre. Tous les jours j'étais assis près de vous, enseignant dans le temple, et vous ne vous êtes pas saisis de moi.

56. Τοῦτο δὲ ὅλον γέγονεν, ἵνα πληρωθῶσιν αἱ γραφαὶ τῶν προφητῶν. Τότε οἱ μαθηταὶ πάντες ἀφέντες αὐτὸν ἔφυγον.

56. Mais tout cela est arrivé, afin que ce qui a été écrit par les prophètes eût lieu pleinement. Alors tous les disciples, le laissant, s'enfuirent.

Judas exécute la promesse qu'il avait faite aux archiprêtres de leur livrer Jésus. (XXVI, 15.) Ils l'avaient fait accompagner par beaucoup plus de monde qu'il n'en était besoin pour opérer une arrestation en ce lieu solitaire; et non contents de cela,

plusieurs d'entre eux et quelques anciens s'étaient joints à la troupe chargée de cette commission, afin de voir comment les choses se passeraient. Un détachement de soldats romains se trouvait aussi là, pour prêter assistance aux gens du sanhédrin, si c'était nécessaire. (Luc, XXII, 52 ; Jean, XVIII, 3.)

Judas, sachant où le Seigneur devait se rendre après le souper, était parti avant les autres, afin de se concerter avec ses associés. (Jean, XIII, 30.) Arrivé au delà du torrent de Cédron, il précède la bande, voulant reconnaître d'abord en quel endroit de ce jardin de Gethsémané, qu'il connaissait bien, pour y être venu souvent (Jean, XVIII, 2), il trouverait son maître. Comme il faisait nuit, craignant qu'on n'eût peine à le distinguer au milieu des apôtres, il prévient ses hommes qu'après s'être approché, il le leur désignera en s'inclinant vers lui pour le baiser. Jésus lui demande, pour le faire rentrer en lui-même, ce qui l'amène, lui reproche de trahir le Fils de l'homme par un baiser (Luc, XXII, 48), et se dirigeant vers ceux qui étaient demeurés en arrière, il les oblige, afin d'assurer la liberté de ses disciples, de déclarer que c'est lui seul qu'ils cherchent. Tel est l'effet qu'il produit sur eux, qu'ils reculent décontenancés, et que, comme les sergents chargés de l'arrêter à la fête des Tabernacles (Jean, VII, 45, 46), ils auraient bien voulu ne pas obéir à l'ordre qu'ils avaient reçu. (Jean, XVIII, 4-8.) Toutefois, ils surmontent cette répugnance, et toute la troupe s'étant portée en avant, ils s'emparent de Jésus.

En ce moment, l'un des apôtres, c'était Simon-Pierre (Jean, XVIII, 10), croyant se conformer en cela à des paroles du Seigneur qu'il avait mal comprises (Luc, XXII, 36), prit en main une épée qu'il venait de se procurer à Jérusalem, et en frappa un serviteur du souverain sacrificateur. Rien ne pouvait être plus contraire aux intentions de Jésus. Il guérit le serviteur blessé (Luc, XXII, 51), et il dit à Pierre : « Remets ton épée à sa place ; car tous ceux qui au-« ront pris l'épée périront par l'épée. Autrement « penses-tu que je ne puisse pas maintenant prier « mon Père, et il m'accorderait plus de douze « légions d'anges ? » Il se garde bien de les demander à son Père, pour les opposer aux légions romaines, comme s'il se proposait de rétablir le royaume d'Israël. (Actes, I, 6.) L'épée peut servir à conquérir des royaumes ; mais on les perd aussi par l'épée, et ceux qui prennent l'épée s'exposent à périr par elle. Tout autres sont les conditions du royaume qu'il vient fonder : c'est un royaume spirituel. Le Christ n'a d'autre épée que « l'épée de sa bouche » (Rév. de saint Jean, II, 16), et c'est pour cela aussi « qu'il n'y « aura pas de fin à son règne. » (Luc, I, 33.) Ceux qui veulent combattre pour lui ne doivent pas non plus en avoir d'autre. (Éphésiens, VI, 17.) Si deux épées suffisent, comme il le leur a dit au moment du départ (Luc, XXII, 38), c'est qu'elles ne sont destinées qu'à lui fournir l'occasion de le leur apprendre (1).

(1) « Jésus-Christ, qui s'y entendait apparemment, a jeté, lui le « premier, le défi aux théories et aux faits, mais c'était en s'immo-

« Remets ton épée dans le fourreau : ne boirai-je « pas la coupe que le Père m'a donnée à boire? » (Jean, XVIII, 11.) Dans son plein acquiescement à la volonté de son Père (XXVI, 42), quoique sachant

« lant et en disant : *Remettez l'épée au fourreau!* Depuis ce « temps-là le christianisme n'est fort que par l'immolation. Pour « lui, toute politique autre que le sacrifice est une forfaiture d'a- « bord, et un détestable calcul ensuite. » (MASSIMO D'AZEGLIO, *L'Italie de 1847 à 1865. Correspondance politique*, 1866. Page 312.)

Le pape Boniface VIII entendait la chose autrement, lorsqu'il disait, en 1302, dans la bulle *Unam sanctam* :

« Que Pierre ait en sa puissance les deux glaives, l'un spirituel « et l'autre temporel, c'est ce que l'Évangile nous apprend; car les « apôtres ayant dit : *Voici deux glaives ici*, c'est-à-dire dans « l'Église, puisque c'étaient les apôtres qui parlaient, le Seigneur « ne leur répondit pas : *C'est trop;* mais il leur dit : *C'est assez.* « Assurément, celui qui nie que le glaive temporel soit en la puis- « sance de Pierre, méconnaît cette parole du Sauveur : *Remets* « TON *épée dans le fourreau.*

« Le glaive spirituel et le glaive matériel sont donc l'un et l'autre « en la puissance de l'Église; mais le second doit être employé « pour l'Église et le premier par l'Église. Celui-ci est dans la main « du prêtre, celui-là dans la main des rois et des soldats, mais « sous la direction et la dépendance du prêtre. L'un de ces glaives « doit être subordonné à l'autre, et l'autorité temporelle doit être « soumise au pouvoir spirituel.

« En effet, suivant l'Apôtre, *toute puissance vient de Dieu, et* « *celles qui existent sont ordonnées de Dieu.* Or, elles ne se- « raient pas ordonnées si l'un des deux glaives n'était soumis à « l'autre, et, comme inférieur, ramené par lui à l'exécution de la « volonté souveraine. »

« La bulle *Unam sanctam*, » remarque M. Charles Périn, professeur de droit public à l'Université catholique de Louvain, auquel j'emprunte cette traduction, « est une de ces décisions souveraines « du Pontife infaillible, auxquelles les catholiques sont tenus de « se soumettre, en les prenant dans leur sens naturel et sans en « réduire la portée. » (*Les Lois de la société chrétienne.* Paris, 1875. Tome Ier, pages 251-255.)

tout ce qui lui doit arriver (Jean, XVIII, 4), il ne veut plus que le parfait accomplissement de cette volonté telle qu'elle est révélée dans les Écritures, et il repousse ce qui y est contraire. Au lieu de l'arrêter dans le temple où il enseignait tous les jours, ce qu'on n'avait osé faire, parce que le peuple le tenait pour un prophète, on sort après lui, comme après un brigand, avec des épées et des bâtons, pour le prendre. Il en est attristé, mais il n'a pu en être surpris; car il venait, un peu avant cela, de dire à ses disciples : « Je vous dis que ce qui est écrit doit s'ac-« complir en moi : Il a été mis au rang des malfai-« teurs. » (Luc, XXII, 37.) Par cette citation d'Ésaïe (LIII, 12), il les avait mis sur la voie des prophéties relatives à sa passion, dont elle marquait le premier acte. Et maintenant il se borne à dire à ceux qui le viennent arrêter : « C'est ici votre heure et la puis-« sance des ténèbres. » (Luc, XXII, 53.)

Quel calme, après qu'il a prié, dans son attitude et dans ses paroles; mais chez les apôtres, qui se croyaient si sûrs d'eux-mêmes, à la suite d'une surexcitation de quelques instants, quel découragement! Ils le laissent et ils s'enfuient. « Tous, cette « nuit, vous tomberez à cause de moi, » leur avait dit Jésus ; « car il est écrit : Je frapperai le berger, « et les brebis du troupeau seront dispersées. » (XXVI, 31.)

II. LA CONDAMNATION DU CHRIST PAR LE SANHÉDRIN. IL EST LIVRÉ A PILATE.

XXVI, 57. Οἱ δὲ κρατήσαντες τὸν Ἰησοῦν ἀπήγαγον πρὸς Καϊάφαν τὸν ἀρχιερέα, ὅπου οἱ γραμματεῖς καὶ οἱ πρεσβύτεροι συνήχθησαν.

58. Ὁ δὲ Πέτρος ἠκολούθει αὐτῷ ἀπὸ μακρόθεν ἕως τῆς αὐλῆς τοῦ ἀρχιερέως, καὶ εἰσελθὼν ἔσω ἐκάθητο μετὰ τῶν ὑπηρετῶν ἰδεῖν τὸ τέλος.

59. Οἱ δὲ ἀρχιερεῖς καὶ οἱ πρεσβύτεροι καὶ τὸ συνέδριον ὅλον ἐζήτουν ψευδομαρτυρίαν κατὰ τοῦ Ἰησοῦ, ὅπως αὐτὸν θανατώσωσι·

60. Καὶ οὐχ εὗρον. Καὶ πολλῶν ψευδομαρτύρων προσελθόντων οὐχ εὗρον. Ὕστερον δὲ προσελθόντες δύο ψευδομάρτυρες

61. Εἶπον· Οὗτος ἔφη· Δύναμαι καταλῦσαι τὸν ναὸν τοῦ Θεοῦ καὶ διὰ τριῶν ἡμερῶν οἰκοδομῆσαι αὐτόν.

62. Καὶ ἀναστὰς ὁ ἀρχιερεὺς εἶπεν αὐτῷ· Οὐδὲν ἀποκρίνῃ; τί οὗτοί σου καταμαρτυροῦσιν;

63. Ὁ δὲ Ἰησοῦς ἐσιώπα. Καὶ ἀποκριθεὶς ὁ ἀρχιερεὺς εἶπεν αὐτῷ· Ἐξορκίζω σε κατὰ τοῦ

XXVI, 57. Ceux donc qui avaient arrêté Jésus l'emmenèrent chez Caïphe, le souverain sacrificateur, où les scribes et les anciens s'assemblèrent.

58. Et Pierre le suivit de loin jusqu'à la cour du souverain sacrificateur; et y étant entré, il s'assit avec les huissiers, pour voir la fin.

59. Or les archiprêtres et les anciens et le sanhédrin tout entier cherchaient un faux témoignage contre Jésus, afin de le faire mourir,

60. Et ils n'en trouvèrent point. Même après que beaucoup de faux témoins se furent présentés, ils n'en trouvèrent point. Mais deux faux témoins vinrent ensuite,

61. Qui dirent : Il a dit : Je puis détruire le sanctuaire de Dieu, et en trois jours le rebâtir.

62. Le souverain sacrificateur se leva alors et lui dit : Ne réponds-tu rien? Qu'est-ce que déposent ceux-ci contre toi?

63. Mais Jésus garda le silence. Et reprenant la parole, le souverain sacrificateur lui dit :

Θεοῦ τοῦ ζῶντος, ἵνα ἡμῖν εἴπῃς, εἰ σὺ εἶ ὁ Χριστός, ὁ υἱὸς τοῦ Θεοῦ.

Je t'adjure, par le Dieu vivant, de nous dire si tu es le Christ, le Fils de Dieu !

64. Λέγει αὐτῷ ὁ Ἰησοῦς· Σὺ εἶπας. Πλὴν λέγω ὑμῖν, ἀπάρτι ὄψεσθε τὸν υἱὸν τοῦ ἀνθρώπου καθήμενον ἐκ δεξιῶν τῆς δυνάμεως καὶ ἐρχόμενον ἐπὶ τῶν νεφελῶν τοῦ οὐρανοῦ.

64. Jésus lui dit : Tu l'as dit. Toutefois, je vous le dis, désormais vous verrez le Fils de l'homme assis à la droite de la Puissance (1) et venant sur les nuées du ciel.

65. Τότε ὁ ἀρχιερεὺς διέῤῥηξε τὰ ἱμάτια αὐτοῦ λέγων· ὅτι ἐβλασφήμησε· τί ἔτι χρείαν ἔχομεν μαρτύρων; ἴδε, νῦν ἠκούσατε τὴν βλασφημίαν αὐτοῦ.

65. Alors le souverain sacrificateur déchira ses vêtements, en disant : Il a blasphémé ! Qu'avons-nous encore besoin de témoins ? Voici, vous venez d'entendre son blasphème !

66. Τί ὑμῖν δοκεῖ; Οἱ δὲ ἀποκριθέντες εἶπον· Ἔνοχος θανάτου ἐστί.

66. Que vous en semble ? Ils répondirent : Il mérite la mort.

67. Τότε ἐνέπτυσαν εἰς τὸ πρόσωπον αὐτοῦ καὶ ἐκολάφισαν αὐτόν· οἱ δὲ ἐῤῥάπισαν,

67. Alors ils lui crachèrent au visage et ils le frappèrent avec le poing ; et quelques-uns lui donnèrent des soufflets,

68. Λέγοντες· Προφήτευσον ἡμῖν, Χριστέ, τίς ἐστιν ὁ παίσας σε;

68. Disant : Révèle-nous, Christ, quel est celui qui t'a frappé ?

Après que tous les disciples se furent enfuis, Pierre, revenant sur ses pas, suivit Jésus de loin jusqu'à la

(1) Le Clerc a traduit : « à la droite de la puissance *de Dieu*, » empruntant les mots en italiques au passage parallèle de saint Luc, XXII, 69, afin d'éclaircir le sens ; mais c'était inutile, suivant cette remarque de Beausobre : « Il ne faut rien suppléer. *La « Puissance*, c'est *Dieu*. C'est l'explication du mot EL ; car ce « terme, selon la rigueur, pour me servir des expressions d'Eu- « sèbe, signifie δύναμις, *puissance*, ἰσχὺς, *force*. Ainsi, *à la « droite de la Puissance*, signifie *à la droite de Dieu*. » (*Remarques sur le N. T.* La Haye, 1742. Tome I, page 78.) M. Billiet a traduit ainsi. Dieu était nommé *le Fort*, *le Puissant*, chez les Hébreux (Deutéronome, X, 17 ; Jérémie, XXXII, 18), comme nous le nommons *le Tout-Puissant*.

cour du souverain sacrificateur. Saint Jean ajoute qu'un autre disciple le suivit avec Pierre (Jean, XVIII, 15), et personne ne doute que ce n'ait été Jean lui-même. Aussi peut-on expliquer par là les détails plus circonstanciés dans lesquels il entre sur ce qui se passa alors. On ne conduisit pas directement Jésus chez Caïphe; on le mena d'abord chez Anne, son beau-père, qui avait exercé autrefois le souverain pontificat, et qui, bien que dépossédé de cette charge par Quirinius, n'en continuait pas moins, sous ses fils et sous son gendre, qui en furent revêtus successivement, à être un personnage considérable parmi les Juifs. On trouva convenable sans doute de l'informer, en passant, du succès de l'arrestation, à laquelle il ne devait pas attacher moins d'importance que les archiprêtres qui y avaient assisté. (Luc, XXII, 52.) Peut-être ceux-ci demeurèrent-ils avec lui pour prendre ensemble les mesures nécessaires à la réunion du sanhédrin, dont il fallait se hâter, maintenant que Jésus était entre leurs mains, de convoquer les membres.

Lorsque le reste de la troupe arriva au palais du souverain sacrificateur, Jean, qui était connu de lui, n'eut pas de peine à entrer dans la cour en même temps que le Seigneur, et c'est lui qui obtint ensuite de la portière que Pierre, demeuré hors de la porte, pût aussi entrer. (Jean, XVIII, 15, 16.)

C'était la nuit; mais Caïphe n'en fit pas moins comparaître immédiatement Jésus devant lui. Il l'interrogea au sujet de ses disciples et de sa doctrine.

espérant trouver dans ses réponses de quoi l'accuser auprès du sanhédrin, quand il serait réuni. Il était besoin, en effet, de donner des bases à cette affaire, qui n'en avait point encore. Jésus se borna à lui répondre qu'ayant toujours enseigné en public, soit dans la synagogue, soit dans le temple, il n'avait rien de plus à dire que ce que tout le monde savait ; que ce n'était donc pas lui, mais ceux qui l'avaient entendu, qu'il fallait interroger, si l'on croyait avoir quelque chose à lui reprocher. A ces mots, un huissier, prétextant qu'il avait mal répondu au souverain sacrificateur, lui donna un soufflet ; et saint Jean, pour qu'on puisse mieux se représenter cette triste scène, nous informe qu'Anne, qui aurait assurément pu faire délier Jésus lorsqu'on le lui avait amené lié, « l'avait envoyé lié à Caïphe. » (Jean, XVIII, 19-24.) Il était donc alors en cet état devant lui.

Nous n'avons pas à nous occuper en ce moment des reniements de Pierre, bien qu'ils aient eu lieu avant et pendant cette première comparution. (Jean, XVIII, 17, 18; 25-27.) Saint Luc était fondé à les placer avant la réunion du sanhédrin, qui ne s'assembla que « quand le jour fut venu. » (Luc, XXII, 66.) Mais nous devons suivre saint Matthieu qui ne raconte les chutes du disciple qu'après avoir achevé de rapporter ce qui arriva au maître pendant qu'il fut retenu chez le souverain sacrificateur.

On était résolu à faire mourir Jésus ; toutefois on ne savait pas encore comment on pourrait motiver sa condamnation. En raison de son refus de répondre,

il fallait produire des témoins contre lui; mais rien ne semble avoir été préparé à l'avance. Si l'on parvint à en faire venir à la hâte un grand nombre, on n'eut pas le temps de leur faire suffisamment la leçon. Le plus souvent, leurs dépositions se contredisaient, ou bien, quelque contraires qu'elles fussent à la vérité, elles n'étaient pas de nature à faire prononcer la peine de mort. Les évangélistes n'en ont recueilli qu'un seul exemple. « Détruisez ce sanctuaire, et « dans trois jours je le relèverai, » avait dit Jésus trois ans auparavant. (Jean, II, 19.) Il l'avait dit de son corps, dans la prévision qu'ils le feraient mourir, employant le même mot (ναόν) dont saint Paul se servit plus tard pour dire aux fidèles que « leur corps « était le sanctuaire (ναός) du Saint-Esprit, qui était « en eux. » (I. Corinthiens, VI, 19.) Et combien plus n'y avait-il pas lieu de le dire du Christ, « toute la « plénitude de la Divinité habitant corporellement « en lui ! » (Colossiens, II, 9.) Mais les faux témoins ont changé tout cela : à les en croire, le Seigneur n'aurait pas dit qu'il *relèverait* ce sanctuaire, mais qu'il le *rebâtirait*, ce qui ne peut s'entendre que d'un édifice. D'après saint Marc, ils en ont même parlé comme d'un sanctuaire fait par la main des hommes, que Jésus aurait dit vouloir détruire, pour en bâtir en trois jours un autre, non fait de main d'homme, en sorte que leurs témoignages se contredisaient. (Marc, XIV, 58, 59.) Voilà certes des altérations grossières; et néanmoins, si Jésus avait tenu ce langage, on n'aurait pu l'accuser « d'avoir proféré des

« paroles blasphématoires contre le lieu saint » (Actes, VI, 13), duquel, en les supposant sorties de sa bouche, il aurait ainsi prédit, en cas de destruction, la reconstruction miraculeuse. Caïphe le savait bien; aussi, connaissant l'insuffisance de ces faux témoignages, pressait-il Jésus de parler, espérant qu'il se compromettrait en cherchant à se justifier; mais Jésus gardait le silence devant le sanhédrin, comme il l'avait fait quand le souverain sacrificateur l'avait interrogé en particulier.

Les Juifs avaient déjà attribué cette même signification à la déclaration du Seigneur, dénaturée par les témoins, lorsqu'il l'avait faite autrefois dans les termes que j'ai cités, et ils s'étaient alors écriés : « On « a été quarante-six ans à bâtir ce sanctuaire, et tu « le relèveras en trois jours ! » (Jean, II, 20.) Cela revenait à dire : Qui es-tu donc pour oser parler ainsi? La même pensée se retrouve dans la sommation faite à Jésus par Caïphe, au nom du Dieu vivant, de dire s'il est le Christ, le Fils de Dieu. Nul autre que le Christ ne pourrait avoir un tel pouvoir : prétends-tu l'être? Et tous se joignirent au souverain sacrificateur pour le lui demander. (Luc, XXII, 67.)

Dès le commencement de son ministère, quelques disciples de Jean le Baptiste, instruits par leur maître que Jésus était « le Fils de Dieu, » en avaient conclu qu'il était « le Messie, c'est-à-dire le Christ, » ou, comme ils le disaient encore, « le Roi d'Israël. » (Jean, , 34, 41, 49.) C'était tout un pour eux, et c'est parce que beaucoup de gens entendaient la

chose de même, que Jésus défendit aux apôtres, après la confession de Pierre, de dire à personne qu'il fût le Christ. (XVI, 16-20.) D'autres qu'eux le disaient cependant (Jean, IV, 29, 42; VII, 31, 41); et les Juifs de Jérusalem avaient arrêté, pour s'opposer aux progrès de cette croyance, que si quelqu'un reconnaissait Jésus pour le Christ, il serait chassé de la synagogue. (Jean, IX, 22.) Pendant son précédent séjour dans la ville sainte, ils s'étaient assemblés autour de lui, le pressant de leur dire lui-même s'il l'était véritablement; et puis, sur sa réponse affirmative, s'autorisant sans doute de la loi de Moïse, qui prescrivait de lapider les blasphémateurs (Lévitique, XXIV, 16), ils avaient pris des pierres et ils les lui avaient jetées; et comme ils cherchaient à se saisir de lui, il s'était échappé de leurs mains et il avait repassé le Jourdain. (Jean, X, 22-40.) Sachant ce que Jésus avait répondu au peuple, Caïphe, en lui adressant la même question, était certain d'en obtenir la même réponse, et il ne pouvait rien désirer de mieux; car, d'une part, en le condamnant pour ce motif, le sanhédrin donnait raison à l'émeute et s'assurait la faveur populaire, et d'autre part, il lui était facile de s'autoriser de cette réponse de Jésus, s'il la faisait devant ses juges, pour l'accuser de menées politiques et de projets ambitieux auprès des Romains, et solliciter de ceux-ci la confirmation de la sentence qu'on voulait rendre contre lui par un motif tout à fait différent de celui qui l'aurait, en réalité, fait condamner.

Jésus n'eut garde de donner dans le piége. Quand le souverain sacrificateur, se prévalant de l'autorité dont il était revêtu, lui ordonne de dire s'il est ce Christ, ce Fils de Dieu, que les prophètes ont annoncé, qui est l'attente d'Israël et qui doit être sa gloire, il lui répond, il est vrai : « Tu l'as dit; je le « suis » (Marc, XIV, 62); mais, par ce qu'il ajoute, il rend impossible, à moins qu'on n'en tienne pas compte à dessein, de le représenter comme se proposant de délivrer les Juifs du joug que leurs conquérants faisaient peser sur eux. (Luc, XXIV, 21.) Oui, il est le Christ; mais la royauté du Christ ne sera pas ce que le peuple pense. Les temps de son premier avénement vont finir, et alors il ne faudra plus le chercher sur la terre. « Désormais vous verrez le « Fils de l'homme assis à la droite de la Puissance. » (Psaume CX, 1; Daniel, VII, 13, 14; Actes, VII, 55, 56.) Il sera « souverainement élevé » (Philippiens, II, 9) et « couronné de gloire et d'honneur. » (Hébreux, II, 9.) Et puis « vous le verrez venant sur « les nuées du ciel. » Ce sera son second avénement, duquel Jésus parle maintenant aussi ouvertement à ses juges qu'il le faisait depuis quelque temps à ses disciples. (XVI, 27.) Caïphe déchire alors ses vêtements, pour simuler l'indignation et la tristesse. « Il « a blasphémé, s'écrie-t-il. Qu'avons-nous encore « besoin de témoins? Voici, vous venez d'entendre « son blasphème ! » Devant les Romains, ce n'aurait pu être là un chef d'accusation (Actes, XXV, 19); mais il en était autrement devant le conseil des Juifs,

et quand le souverain sacrificateur leur demande ce qu'il leur en semble, heureux de venger leur propre injure en paraissant venger l'injure de Dieu, ils répondent : « Il mérite la mort. »

Ne nous étonnons pas des outrages et des mauvais traitements dont Jésus fut l'objet après le prononcé de l'arrêt. Nous avons vu qu'ils avaient commencé dès le premier interrogatoire. (Jean, XVIII, 22, 23.) On ne les lui épargna pas non plus ensuite, pendant les heures qui précédèrent la réunion du sanhédrin. (Luc, XXII, 63-65.) Mais c'est quand la sentence de mort eut été rendue qu'il dut ne pas y avoir de bornes aux insultes. Qu'elle fût confirmée ou non par le gouverneur, le sanhédrin avait donné gain de cause à la populace qui avait voulu lapider le Seigneur, et ceux qui lui crachaient au visage et qui lui demandaient de deviner qui l'avait frappé, puisqu'il était prophète, flattaient à la fois les chefs de la nation et la plus vile portion du peuple.

XXVI, 69. Ὁ δὲ Πέτρος ἔξω ἐκάθητο ἐν τῇ αὐλῇ. Καὶ προσῆλθεν αὐτῷ μία παιδίσκη λέγουσα· Καὶ σὺ ἦσθα μετὰ Ἰησοῦ τοῦ Γαλιλαίου.

70. Ὁ δὲ ἠρνήσατο ἔμπροσθεν πάντων λέγων· Οὐκ οἶδα τί λέγεις.

71. Ἐξελθόντα δὲ αὐτὸν εἰς τὸν πυλῶνα εἶδεν αὐτὸν ἄλλη, καὶ λέγει τοῖς ἐκεῖ· Καὶ οὗτος ἦν μετὰ Ἰησοῦ τοῦ Ναζωραίου.

72. Καὶ πάλιν ἠρνήσατο μεθ'

XXVI, 69. Cependant Pierre était assis dehors dans la cour. Et une servante s'approcha de lui, en disant : Toi aussi, tu étais avec Jésus le Galiléen.

70. Mais il le nia devant tous, en disant : Je ne sais ce que tu dis.

71. Comme il s'en allait vers la porte, une autre le vit et dit à ceux qui étaient là : Celui-là aussi était avec Jésus le Nazaréen.

72. Et il le nia de nouveau, avec

ὅρκου· ὅτι οὐκ οἶδα τὸν ἄνθρωπον.

73. Μετὰ μικρὸν δὲ προσελθόντες οἱ ἑστῶτες εἶπον τῷ Πέτρῳ· Ἀληθῶς καὶ σὺ ἐξ αὐτῶν εἶ· καὶ γὰρ ἡ λαλιά σου δῆλόν σε ποιεῖ.

74. Τότε ἤρξατο καταθεματίζειν καὶ ὀμνύειν· ὅτι οὐκ οἶδα τὸν ἄνθρωπον. Καὶ εὐθέως ἀλέκτωρ ἐφώνησε.

75. Καὶ ἐμνήσθη ὁ Πέτρος τοῦ ῥήματος τοῦ Ἰησοῦ εἰρηκότος αὐτῷ· ὅτι πρὶν ἀλέκτορα φωνῆσαι τρὶς ἀπαρνήσῃ με. Καὶ ἐξελθὼν ἔξω ἔκλαυσε πικρῶς.

serment, disant : Je ne connais pas l'homme.

73. Et un peu après, ceux qui étaient là, s'étant approchés, dirent à Pierre : Pour sûr, toi aussi, tu es l'un d'eux; en effet, ton parler te fait connaître.

74. Alors il se mit à faire des imprécations et à jurer, disant : Je ne connais pas l'homme. Et aussitôt le coq chanta.

75. Et Pierre se souvint de la parole que Jésus lui avait dite : Avant que le coq ait chanté, tu me renieras trois fois. Et s'en étant allé dehors, il pleura amèrement.

Matthieu, après avoir fait assister ses lecteurs à la condamnation de Jésus par le sanhédrin, retourne à Pierre, qui l'avait suivi jusqu'à la cour de Caïphe, y était entré, et s'y était assis avec les huissiers. (XXVI, 58). On n'a pas oublié qu'au moment où l'on arrêta son maître, il tira son épée et en frappa un serviteur du souverain sacrificateur; mais Jésus, qui lui avait dit de veiller et de prier, lui ordonna de la remettre dans le fourreau, suivant ce qu'on lit dans le livre du prophète : « Non point par armée, ni par force, « mais par mon Esprit, a dit l'Éternel des armées. » (Zacharie, IV, 6.) Pour le faire régner, il faut, non le défendre avec l'épée, mais l'avouer devant les hommes (X, 32) et être prêt à donner sa vie à cause de lui (XVI, 24, 25), ce qui n'est possible que si l'on est animé de son esprit. Pierre, si hardi à rendre témoignage à Jésus de Nazareth et à confesser qu'il

est le Christ, lorsqu'il fut rempli du Saint-Esprit (Actes, IV, 8-12), l'apprend ici à ses dépens par ses défaillances et par ses chutes. Il se croyait si sûr de lui-même qu'il se disait résolu à aller avec le Seigneur en prison et à la mort (Luc, XXII, 33); et voilà qu'à trois reprises, en cette même nuit, il déclare ne pas le connaître.

J'ai déjà dit que ces reniements eurent lieu avant et pendant la première comparution de Jésus devant Caïphe. Il y eut plus de paroles prononcées que Matthieu n'en a recueillies, comme on le peut voir par la comparaison de son récit avec ceux des autres évangélistes; mais elles appartiennent toutes à l'un des trois moments qu'il a indiqués, et auxquels Jésus faisait allusion en disant à Pierre : « Avant que le coq « ait chanté tu me renieras trois fois. » (XXVI, 34.) Il s'agissait, suivant saint Marc, du second chant du coq; le premier s'était fait entendre après le premier reniement. (Marc, XIV, 68,72.) Si Pierre, qui n'avait pas fait attention à l'un, se souvint, en entendant l'autre, de l'avertissement du Seigneur, c'est peut-être parce que Jésus, que Caïphe interrogeait alors, « se tourna et le regarda. » (Luc, XXII, 61.) Ce regard, plus encore que le chant du coq, le fit rentrer en lui-même et le convainquit de sa faiblesse, à laquelle il n'avait pas voulu croire. Il ne resta pas pour voir quelle serait la fin (XXVI, 58), bien qu'il fût venu pour cela; mais, profondément affligé d'avoir renié son maître, il s'en alla de chez Caïphe, et à peine sorti, il répandit des larmes amères sur sa faute.

XXVII, 1. Πρωΐας δὲ γενομένης συμβούλιον ἔλαβον πάντες οἱ ἀρχιερεῖς καὶ οἱ πρεσβύτεροι τοῦ λαοῦ κατὰ τοῦ Ἰησοῦ, ὥστε θανατῶσαι αὐτόν.

2. Καὶ δήσαντες αὐτὸν ἀπήγαγον· καὶ παρέδωκαν αὐτὸν Ποντίῳ Πιλάτῳ τῷ ἡγεμόνι.

XXVII, 1. Or, le matin étant venu, tous les archiprêtres et les anciens du peuple conférèrent ensemble au sujet de Jésus, pour le faire mourir.

2. Et l'ayant lié, ils l'emmenèrent, et ils le livrèrent à Ponce-Pilate, le gouverneur.

Le sanhédrin avait déclaré, dans la séance tenue au point du jour (Luc, XXVI, 66), que Jésus méritait la mort. (XXII, 66.) Le matin venu, ses membres se concertèrent entre eux sur la manière dont il fallait présenter l'affaire au gouverneur, pour obtenir de lui qu'il le fît mourir. L'assentiment des procurateurs de Judée était en effet nécessaire, depuis l'assujettissement du pays aux Romains, pour l'exécution des sentences de mort rendues par ce tribunal. Ces procurateurs avaient leur résidence à Césarée ; mais ils venaient ordinairement à Jérusalem à l'époque des fêtes solennelles, à cause du grand concours de peuple auquel elles donnaient lieu, et ils habitaient alors la forteresse Antonia, située au nord-ouest du temple. On la nommait le Prétoire, depuis qu'elle servait à cet usage, les palais où demeuraient les gouverneurs et où ils rendaient la justice portant ce nom dans les provinces. Ponce-Pilate, en fonction depuis deux ans, s'étant rendu à Jérusalem pour y passer le temps de la Pâque, y était logé, et c'est là que se transportèrent les archiprêtres et les anciens, quand ils eurent résolu d'aller le trouver tous ensemble (Luc, XXIII, 1), afin de donner plus de solennité à

leur démarche. Ils lui amenèrent Jésus lié, témoignant ainsi que la précaution de le garrotter, qu'on avait prise en l'arrêtant, n'était pas inutile, et qu'ils le tenaient pour l'un de ces criminels avec lesquels on ne peut être trop sur ses gardes. Il paraît, au reste, qu'ils avaient coutume de livrer liés au juge ceux contre qui ils avaient prononcé la peine capitale (1).

Voici ce qui se passa à leur arrivée au prétoire. Les soldats de l'escorte y firent entrer Jésus; mais les membres du sanhédrin n'y voulurent pas entrer, de peur que, s'étant souillés, il ne leur arrivât comme à ces sacrificateurs qui, au temps d'Ezéchias, ne purent célébrer la Pâque, ne s'étant pas sanctifiés. (II. Chroniques, XXX, 3.) Pilate, en ayant été averti, sortit vers eux, et leur demanda quelle accusation ils portaient contre le prisonnier qu'ils lui amenaient. Leur réponse ne lui apprenait pas qu'ils l'avaient jugé et condamné; car ils se bornèrent à l'assurer que si ce n'était pas un malfaiteur, ils ne le lui livreraient point. Pilate comprit donc qu'ils voulaient, après avoir fait arrêter Jésus pendant la nuit, se décharger sur lui, en tant que gouverneur, de toute la suite à donner à l'affaire : comment aurait-il pu supposer, en effet, qu'à une heure si matinale, ils en avaient, comme juges, déjà fini avec elle ? Et c'est en raison de cette méprise, que, ne se souciant pas de

(1) « Habebant enim hunc morem, ut quem adjudicassent morti, « ligatum judici traderent. » (Eus. Hieronym., *Commentar. in Evang. Matthæi*, lib. IV.)

se mêler de leurs querelles religieuses, il leur dit : « Prenez-le vous-mêmes, et le jugez selon votre loi. » Les Juifs le détrompent. Il n'est plus question de le juger ; c'est chose faite : ils l'ont condamné à mort, et ils n'ont d'autre but, en le remettant entre ses mains, que d'obtenir de lui qu'il fasse exécuter leur arrêt, ce dont ils n'auraient pas le pouvoir, vu qu'il ne leur est plus permis, à eux, de faire mourir personne. J'ai emprunté ces informations au quatrième Évangile. (Jean, XVIII, 28-31.) C'est à ce moment, je pense, que pour lever les scrupules que Pilate pouvait avoir à acquiescer à leur demande, ils lui dirent, ainsi que saint Luc le rapporte, qu'ils avaient trouvé Jésus « séduisant la nation, défendant de don« ner le tribut à César, et se disant le Christ, le Roi. » (Luc, XXIII, 2.)

Mais le gouverneur ne voulut pas prendre de décision avant d'avoir entendu cet étrange prisonnier, duquel on racontait des choses si extraordinaires, et qui était depuis quelques jours à Jérusalem l'objet de manifestations si diverses. Il rentra dans le prétoire, et fit venir Jésus, afin de l'interroger. (Jean, XVIII, 33.)

Pendant l'entretien qu'il eut avec lui, a dû avoir lieu la scène que Matthieu va raconter. Il ne nous a rien dit de Judas depuis qu'il nous l'a montré à Gethsémané en la compagnie de ceux qui venaient prendre Jésus (XXVI, 47) ; mais on peut supposer qu'il s'en retourna avec eux, qu'après être entré avec eux chez Caïphe, il y passa la nuit, et qu'il y était encore le matin, voulant, comme Pierre, voir, lui aussi, quelle

serait la fin. J'ai donné cette explication de sa conduite, qu'il regardait la cause de Jésus comme perdue parce que Jésus lui paraissait s'abandonner lui-même, et qu'il aimait mieux se ranger du côté du sanhédrin que s'exposer à être poursuivi comme son disciple (1). Mais, en s'engageant à livrer son maître, Judas n'avait pas imaginé que celui-ci pût encourir d'autres peines que celles que le sanhédrin était en droit d'infliger. Quelle ne dut donc pas être sa consternation lorsqu'il apprit, à l'issue du conseil, que la peine de mort avait été prononcée contre lui, et un peu plus tard, qu'on allait le livrer à Pilate pour l'exécution de la sentence ! N'est-il pas naturel de se représenter le malheureux disciple se mêlant, dans son angoisse, à la foule qui conduisit Jésus chez le gouverneur ? S'il était dans ses rangs, il est tout simple qu'il se soit trouvé, quand Pilate fut rentré au prétoire, avec les Juifs assemblés au dehors.

XXVII, 3. Τότε ἰδὼν Ἰούδας ὁ παραδιδοὺς αὐτόν, ὅτι κατεκρίθη, μεταμεληθεὶς ἀπέστρεψε τὰ τριάκοντα ἀργύρια τοῖς ἀρχιερεῦσι καὶ τοῖς πρεσβυτέροις,

4. Λέγων· Ἥμαρτον παραδοὺς αἷμα ἀθῷον. Οἱ δὲ εἶπον· Τί πρὸς ἡμᾶς; σὺ ὄψει.

5. Καὶ ῥίψας τὰ ἀργύρια ἐν τῷ ναῷ (2) ἀνεχώρησε, καὶ ἀπελθὼν ἀπήγξατο.

XXVII, 3. Alors Judas, qui l'avait livré, voyant qu'il était condamné, se repentit et rapporta les trente pièces d'argent aux archiprêtres et aux anciens,

4. Disant : J'ai péché en livrant le sang innocent. Mais ils lui dirent : Que nous fait cela ? C'est toi que cela regarde.

5. Sur quoi, il jeta les pièces d'argent dans le sanctuaire et se retira ; et s'en étant allé, il se pendit.

(1) **Voir page 407.**

(2) ... εἰς τὸν ναόν. (*Codex Sinaïticus.*)

6. Οἱ δὲ ἀρχιερεῖς λαβόντες τὰ ἀργύρια εἶπον· Οὐκ ἔξεστι βαλεῖν αὐτὰ εἰς τὸν κορβανᾶν (1), ἐπεὶ τιμὴ αἵματός ἐστι.

6. Les archiprêtres prirent l'argent; mais ils dirent : Il n'est pas permis de le mettre dans le trésor des offrandes, puisque c'est le prix du sang.

7. Συμβούλιον δὲ λαβόντες ἠγόρασαν ἐξ αὐτῶν τὸν ἀγρὸν τοῦ κεραμέως, εἰς ταφὴν τοῖς ξένοις.

7. Et s'étant consultés entre eux, ils en achetèrent le Champ du potier, pour servir de lieu de sépulture aux étrangers.

8. Διὸ ἐκλήθη ὁ ἀγρὸς ἐκεῖνος ἀγρὸς αἵματος ἕως τῆς σήμερον.

8. C'est pour cela que jusqu'à aujourd'hui ce champ-là a été appelé le Champ du sang.

Judas n'avait pas eu de répugnance à trahir son maître; mais, en le livrant aux archiprêtres, il ne croyait pas le livrer au supplice. Il avait le courage de son crime; mais ce courage ne s'élevait pas à la hauteur du crime de ceux dont il s'était fait l'instrument. De là son désespoir quand ses yeux s'ouvrent; de là ce besoin qu'il éprouve de déclarer aux membres du sanhédrin qui attendent là le retour de Pilate, qu'il a horreur et de ce qu'il a fait et de ce qu'ils font. Pour les mieux convaincre de sa sincérité, il veut leur rendre l'argent qu'il a reçu d'eux. « J'ai « péché, s'écrie-t-il, en livrant le sang innocent! » Mais que leur importe son repentir? Ils n'en ont eux-mêmes aucun, et ils ne veulent pas accepter de sa main un argent qu'il a bien gagné en exécutant à ses périls et risques l'engagement qu'il avait contracté. Repoussé de la sorte, Judas court au temple, dont la forteresse Antonia était pro-

(1) ... τὸν ἱερὸν θησαυρὸν — καλεῖται δὲ Κορβανᾶς. (Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. II, c. ix, § 4.)

che. Il monte les marches qui conduisent au sanctuaire, et arrivé au portique, seule portion de ce magnifique édifice accessible à d'autres qu'aux sacrificateurs, il y jette les trente pièces que les membres du sanhédrin avaient refusé de reprendre, et dont il voulait absolument se débarrasser. Déchiré de remords, il devait se dire en se retirant, comme le Seigneur le lui avait dit la veille au soir, qu'il eût mieux valu pour lui « de n'être point né. » (XXVI, 24.) La vie lui était devenue insupportable, et il ne tarda pas à se donner la mort.

Quand les archiprêtres, en traversant le portique pour se rendre au lieu saint, y trouvèrent les trente pièces d'argent de Judas, ils les ramassèrent (1); mais, en raison de leur origine, ils ne consentirent pas à les mettre dans le trésor sacré comme une offrande faite à l'Éternel. « Ce n'est pas permis, » dirent ces saintes gens, « puisque c'est le prix du sang. » Mais si Judas l'avait reçu, qui donc l'avait payé ; et pourquoi ne se souviennent-ils de ce que la loi défend que lorsqu'il n'est plus de leur intérêt de l'oublier? Résolus à en faire un autre usage, ils décident d'employer la somme à l'achat d'un champ pour la sépulture des étrangers, ou, comme il faut sans doute

(1) S'il fallait lire, au verset 5, εἰς τὸν ναόν (*Cod. Sin.*) au lieu de ἐν τῷ ναῷ, il en résulterait que ce n'est pas dans le portique, où il était monté, que Judas jeta les trente pièces d'argent, mais qu'il les jeta du portique dans le lieu saint, peut-être en soulevant le rideau qui séparait ces deux parties de l'édifice l'une de l'autre, et que c'est dans le lieu saint que les sacrificateurs les ont trouvées.

l'entendre, des Juifs n'ayant pas leur domicile dans la ville sainte, qui y mouraient pendant des séjours accidentels, ce qui devait arriver souvent, surtout à l'époque des fêtes, où ils s'y rendaient en grand nombre (1). Le champ qu'ils achetèrent se nommait *le Champ du potier;* on l'appela dès lors *le Champ du sang,* et il portait encore ce nom lorsque Matthieu écrivit son Évangile. Peut-être Judas, lui-même étranger à Jérusalem, y fut-il enseveli à cause de cela après son suicide. J'incline d'autant plus à le penser que saint Pierre me paraît avoir voulu faire allusion à cette circonstance et à l'emploi que les archiprêtres firent de l'argent qu'il n'avait pas voulu garder, en disant « qu'il acquit un champ du salaire de son crime. » (Actes, I, 18.)

XXVII, 9. Τότε ἐπληρώθη τὸ ῥηθὲν διὰ Ἱερεμίου τοῦ προφήτου λέγοντος· Καὶ ἔλαβον τὰ τριάκοντα ἀργύρια, τὴν τιμὴν τοῦ τετιμημένου, ὃν ἐτιμήσαντο ἀπὸ υἱῶν Ἰσραήλ,

XXVII, 9. Alors eut lieu pleinement ce qui a été dit par Jérémie le prophète en ces mots : « Et je pris les trente pièces « d'argent » (c'est la rémunération dont fut jugé digne celui qu'ils ont récompensé de la part des enfants d'Israël),

10. Καὶ ἔδωκαν αὐτὰ εἰς τὸν ἀγρὸν τοῦ κεραμέως, καθὰ συνέταξέ μοι κύριος.

10. Et ils les donnèrent pour le Champ du « potier, » « selon « ce que le Seigneur m'avait « commandé. »

(1) « Τοῖς ξένοις. Non ἀλλοφύλοις, quorum cura minime tangebat sacerdotes : sed Judæis qui ex longinquis regionibus « Hierosolyma adventabant religionis ergo; ac morte occupati « non habebant ubi sepelirentur : οἱ ἐπιδημοῦντες. Act., II, 10. « Credibile est et ante prospectum fuisse eorum sepulturæ. Sed « ingens confluentium et subinde morientium multitudo plus loci « desiderabat. » (Grotius.)

La citation faite ici par saint Matthieu n'est pas tirée de Jérémie, comme on le lit dans les manuscrits, mais de Zacharie. (XI, 13.) L'erreur doit être attribuée aux copistes, et non à l'évangéliste; car celui-ci, pour alléguer le passage comme il le fait, a dû nécessairement l'avoir sous les yeux, et n'a pu, par conséquent, se tromper sur le livre auquel il renvoie. Il ne cite textuellement que les premiers mots: « Et je pris les trente pièces d'argent (1), » et il met ces mots dans la bouche de Judas, qui fit, en effet, ce qu'ils expriment; mais, comme Zacharie disait cela, non de Judas, mais de lui-même, il rappelle dans une parenthèse à quoi le prophète faisait allusion en parlant ainsi. On fera bien, pour comprendre de quoi il s'agit, de lire les versets précédents dans le livre du prophète. Les Israélites, ayant reconnu qu'il leur parlait au nom de l'Éternel, avaient été mis en demeure par lui de lui assigner un salaire s'ils le trouvaient bon; ils lui accordèrent celui qu'on aurait donné au plus humble ouvrier, à un potier, par exemple: trente pièces d'argent (2). Il les prit; mais l'Éternel,

(1) Ἔλαβον, *je pris*, est une première personne du singulier dans l'hébreu, dans les Septante, et dans toutes les versions de Zacharie. Il est tout à fait arbitraire de le rendre par la troisième personne du pluriel dans la citation que fait saint Matthieu de ce passage, comme le font les traducteurs de son Évangile. Matthieu ne s'en sert pas ici pour faire allusion à la conduite des archiprêtres, mais à celle de Judas, auquel il prête le langage que Zacharie avait tenu autrefois.

(2) Καὶ ἔστησαν τὸν μισθόν μου τριάκοντα ἀργυροῦς. (Zachar., XI, 12. *LXX.*) — Οἱ δὲ ἔστησαν αὐτῷ τριάκοντα ἀργύρια. (XXVI, 15.) — « Quant au prix, il était digne d'être baillé à un potier. » (J. CALVIN, *Commentaires sur le N. T.*, tome I, page 694.)

se sentant méprisé en la personne de son envoyé, ne voulut pas qu'il les gardât, et lui ordonna de les jeter pour servir à la paye d'un ouvrier de cet état. Zacharie les jeta donc « dans la maison de l'Éternel pour un « potier. » Il avait introduit l'ordre qu'il reçut de l'Éternel à cet égard par ces mots : « Et l'Éternel me « dit. » Saint Matthieu, ne citant pas le commandement qui vient après, les a remplacés par ceux-ci, qui lui permettent de le sous-entendre : « Selon ce que « le Seigneur m'avait commandé. »

Nous avons vu que Judas fit comme le prophète : lui aussi, il jeta ses trente pièces d'argent dans le sanctuaire ; après quoi les archiprêtres « les donnè« rent pour le Champ du potier, » en sorte qu'ils furent également, quoique d'une autre manière, pour un potier. Disposé comme Matthieu l'était à terminer ses récits par des citations de l'Ancien Testament, il n'est pas surprenant qu'il ait été frappé de cette double coïncidence : une même somme accordée au pasteur fidèle et à l'apôtre infidèle, et quand l'un et l'autre la jettent loin d'eux, arrivant, en fin de compte, dans les deux cas, entre les mains d'ouvriers de cette même profession. Elle a suffi pour qu'il ait pu dire : « Alors eut lieu pleinement ce qui a été dit par le « prophète; » mais il n'y a rien dans cette citation tronquée qui ait le caractère d'une prophétie. La ressemblance est dans les mots plutôt que dans les choses ; aussi ces détails extérieurs ne me semblent-ils pas avoir été rappelés par l'évangéliste pour eux-mêmes, mais parce qu'il voulait amener ses audi-

teurs à en tirer cette conclusion, que si leurs ancêtres ont été coupables d'estimer si peu celui qui leur annonçait la parole de l'Éternel, leur faute n'était rien auprès du crime de ceux-ci, qui, visités par le Fils, par « la Parole faite chair » (Jean, I, 14), ont payé le même salaire à un traître pour le leur livrer, afin qu'ils pussent le faire mourir.

III. JÉSUS DEVANT PILATE.

XXVII, 11. Ὁ δὲ Ἰησοῦς ἔστη ἔμπροσθεν τοῦ ἡγεμόνος· καὶ ἐπηρώτησεν αὐτὸν ὁ ἡγεμὼν λέγων· Σὺ εἶ ὁ βασιλεὺς τῶν Ἰουδαίων; Ὁ δὲ Ἰησοῦς ἔφη αὐτῷ· Σὺ λέγεις.

XXVII, 11. Or Jésus comparut devant le gouverneur. Et le gouverneur l'interrogea, disant : Es-tu le roi des Juifs ? Et Jésus lui dit : Tu le dis.

Lorsque Caïphe avait sommé Jésus de dire au sanhédrin s'il était le Christ, Jésus avait répondu qu'il l'était; mais il avait ajouté qu'il serait désormais à la droite de la Puissance, et que c'était là qu'il fallait regarder pour le voir, jusqu'au jour où on le verrait « venant sur les nuées du ciel. » (XXVI, 64.) Caïphe ne s'y était pas trompé : il n'y avait rien là qu'on pût faire valoir contre Jésus comme signifiant qu'il aspirait à régner; aussi s'était-il borné, au moment même, à crier au blasphème. Mais, à la suite du conseil tenu le matin (XXVII, 1), on présenta les choses tout autrement à Pilate. Nous avons vu qu'il était faux que Jésus eût défendu de payer le tribut à César (XXII, 16-22); et il prétendait si peu à une royauté temporelle, qu'il se cachait quand on voulait l'enlever pour le faire roi. (Jean, VI, 15.) On n'en substitua pas moins ces allégations mensongères à la déclaration du Seigneur, devant laquelle elles

n'auraient pu subsister. L'accusation contre lui revenait ainsi à ceci : « Il se dit le Christ, le Roi » (Luc, XXIII, 2); « il s'oppose donc à César. » (Jean, XIX, 12.)

Avant de prendre une résolution, Pilate avait jugé nécessaire d'entendre Jésus. Il était rentré dans le prétoire, et pendant qu'au dehors Judas pressait les archiprêtres de reprendre leur argent, il l'avait fait venir et il l'interrogeait. « Es-tu le roi des Juifs? » lui demanda-t-il, parce que c'était là leur grief : Prétends-tu être ce roi ou, comme ils s'expriment, ce Christ, ce Messie, qu'ils attendent? Jésus fit à Pilate la réponse qu'il avait faite à Caïphe : « Tu le « dis; » mais il prit soin, cette fois encore, d'en bien fixer le sens : précisément parce qu'il est ce Christ, ce roi, dont quiconque est pour la vérité doit écouter la voix, sa royauté ne ressemble en rien à celle des rois de la terre; par conséquent, il n'y a pas de motifs pour Pilate de s'en inquiéter. (Jean, XVIII, 33-38.)

Saint Matthieu a omis ces détails donnés par saint Jean, parce que les Juifs, pour lesquels il a écrit son Évangile, n'avaient pas besoin d'être éclairés sur l'idée que Jésus se faisait de sa royauté et de son royaume; ils ne pouvaient plus se tromper à cet égard, tout son ministère ayant été consacré à combattre leur attente d'un roi temporel sous le nom de Christ. Si la nation s'est détournée de lui et l'a rejeté, c'est qu'elle a reconnu que son but n'était pas de rétablir le royaume d'Israël; et cependant ils

prétendent que c'est là ce qu'il veut faire. Leur accusation est donc une pure calomnie ; leur châtiment sera d'avoir, en rejetant Jésus, rejeté le vrai Messie. Après lui, il n'en viendra pas d'autre. Tout ce qui va suivre est destiné à faire ressortir leur acharnement à demander la mort de celui qui leur avait été donné pour être leur salut.

Pilate, à la suite de son entretien avec Jésus, était retourné auprès des Juifs, et leur avait dit : « Je ne « trouve aucun crime en lui. » (Jean, XVIII, 38; Luc, XXIII, 4.) Sur quoi ils insistèrent plus fortement encore, alléguant de nouveaux faits à sa charge et disant : « Il agite le peuple, enseignant par toute « la Judée, ayant commencé depuis la Galilée jus« qu'ici. » (Luc, XXIII, 5.)

XXVII, 12. Καὶ ἐν τῷ κατηγορεῖσθαι αὐτὸν ὑπὸ τῶν ἀρχιερέων καὶ τῶν πρεσβυτέρων οὐδὲν ἀπεκρίνατο.	XXVII, 12. Et lorsqu'il fut accusé par les archiprêtres et les anciens, il ne répondit rien.
13. Τότε λέγει αὐτῷ ὁ Πιλάτος· Οὐκ ἀκούεις, πόσα σου καταμαρτυροῦσι;	13. Alors Pilate lui dit : N'entends-tu pas combien de choses ils déposent contre toi ?
14. Καὶ οὐκ ἀπεκρίθη αὐτῷ πρὸς οὐδὲ ἓν ῥῆμα, ὥστε θαυμάζειν τὸν ἡγεμόνα λίαν.	14. Et il ne répondit absolument sur rien, ce qui étonnait fort le gouverneur.

Pilate, voyant que les Juifs, sans tenir compte de son opinion sur l'innocence de Jésus, continuaient à le représenter comme un grand coupable, ne voulut pas se contenter de l'interrogatoire qu'il lui avait fait subir en particulier. Il le fit sortir du prétoire, et il invita les membres du sanhédrin à répéter, lui

présent, leurs accusations, afin qu'il y pût répondre. Mais Jésus, après les avoir entendus, garda le silence, et quoique Pilate le pressât de parler pour sa défense, il persista à se taire. A quoi lui eût pu servir de se justifier devant des hommes qui savaient parfaitement que leurs inculpations étaient fausses, et qui n'en étaient pas moins résolus à tout faire pour obtenir de Pilate qu'il le fît mourir? A leurs précédents griefs ils ont ajouté celui-ci, que d'abord en Galilée, puis en Judée, et maintenant à Jérusalem, il agite le peuple par son enseignement. Or, cet enseignement, nous l'avons entendu : bien loin de faire appel aux passions populaires, Jésus s'est toujours appliqué à les calmer. A moins de s'aveugler volontairement, on ne pouvait comprendre d'un royaume de la terre ce qu'il a dit de son royaume. En outre, afin de ne donner lieu à aucune méprise, il a défendu à ses disciples de dire à personne qu'il est le Christ (XVI, 20), jusqu'au jour où il le dira ouvertement lui-même (Jean, X, 24, 25), parce que l'heure où il devait aller à son Père étant proche (Jean, XVI, 16, 28), il était nécessaire qu'on sût que par sa venue les promesses faites à Israël étaient réalisées.

Quand Pilate entendit parler de la Galilée, il demanda si Jésus était Galiléen, et ayant appris qu'il était de la juridiction d'Hérode, qui s'était rendu à Jérusalem pour la fête, il imagina de le renvoyer devant lui avant de rien décider. Comme Jésus avait surtout exercé son ministère en Galilée et qu'Hérode était Juif, Pilate espérait, en le consultant, diminuer

sa responsabilité personnelle, à quelque parti qu'il s'arrêtât. Quant aux archiprêtres, comprenant que si Hérode se prononçait contre Jésus, Pilate ne pourrait guère se dispenser de faire de même, ils se hâtèrent de l'accompagner chez le tétrarque, afin de l'accuser auprès de lui avec véhémence. (Luc, XXIII, 6-12.)

L'audience, ainsi interrompue, ne fut reprise que sur une convocation expresse du gouverneur, qui assembla les archiprêtres, les magistrats et le peuple pour les informer qu'Hérode ne paraissant pas avoir trouvé plus que lui que Jésus méritât la mort, il le relâcherait, après l'avoir fait châtier, ce qui était leur donner une espèce de satisfaction. (Luc, XXIII, 13-16.) Mais ils se récrièrent, et comme Pilate leur devait relâcher un prisonnier à la Pâque, ils lui demandèrent de le faire aussi cette fois (Marc, XV, 8); et pour exprimer que nul autre n'était aussi coupable que Jésus à leurs yeux, ils s'écrièrent tous ensemble: « Fais mourir celui-ci, et nous relâche Barabbas! » (Luc, XXIII, 17, 18.) Quelque mauvaises que fussent leurs dispositions, Pilate crut qu'il pourrait peut-être profiter de l'usage qu'ils invoquaient pour sauver Jésus (1); en tout cas, il pouvait penser qu'il les offenserait moins en le graciant, ce qui était admettre sa culpabilité, qu'en se refusant purement et simplement à l'exécution d'une sentence rendue par le sanhédrin.

(1) L'histoire ne nous apprend rien sur l'origine de cet usage. Les Romains évitaient avec soin de froisser les peuples vaincus dans leur religion et dans leurs mœurs. S'ils ont trouvé cette coutume établie en prenant possession de la Judée, ils n'auront eu garde de la supprimer.

XXVII, 15. Κατὰ δὲ ἑορτὴν εἰώθει ὁ ἡγεμὼν ἀπολύειν ἕνα τῷ ὄχλῳ δέσμιον, ὃν ἤθελον.

XXVII, 15. Or le gouverneur avait coutume, à la fête, de relâcher un prisonnier au peuple, celui qu'ils voulaient.

16. Εἶχον δὲ τότε δέσμιον ἐπίσημον, λεγόμενον Βαραββᾶν.

16. Et ils en avaient alors un fameux, nommé Barabbas.

17. Συνηγμένων οὖν αὐτῶν εἶπεν αὐτοῖς ὁ Πιλάτος· Τίνα θέλετε ἀπολύσω ὑμῖν; Βαραββᾶν; ἢ Ἰησοῦν, τὸν λεγόμενον Χριστόν;

17. Comme donc ils étaient réunis, Pilate leur dit : Lequel voulez-vous que je vous relâche, Barabbas, ou Jésus, qu'on appelle Christ ?

18. Ἤιδει γάρ, ὅτι διὰ φθόνον παρέδωκαν αὐτον.

18. Car il savait qu'ils l'avaient livré par envie.

Pilate n'ignorait pas que les émotions du peuple changent aisément. Il pouvait penser aussi que les clameurs auxquelles celui-ci s'abandonnait en ce moment-là feraient place au désir de ne rien demander que de juste, lorsqu'il serait appelé à exercer ce droit de grâce qui lui était accordé une fois l'an. L'option qui lui était laissée par le gouverneur devait avoir pour résultat, s'il ne se prononçait pas pour Jésus, la mise en liberté d'un insigne malfaiteur, tout à fait indigne d'intérêt, puisqu'il avait été arrêté pour un meurtre. (Luc, XXIII, 19.) Les Juifs ne pouvant souhaiter sérieusement qu'on leur relâchât les grands criminels, il y avait toute chance à ce qu'ils renonçassent à préférer Barabbas, et c'est pour cela sans doute que Pilate n'avait pas craint de leur offrir cette alternative. Il savait d'ailleurs que les archiprêtres lui avaient livré Jésus par envie (Marc, XV, 10), craignant que son ascendant ne ruinât leur autorité sur le peuple, qui le regardait comme un prophète. (XXI, 46.) Il était donc très-possible que le peuple,

par un nouveau revirement d'opinion, se séparât des archiprêtres, ce qui aurait fourni à Pilate le moyen de le délivrer.

Il fit battre Jésus de verges (Jean, XIX, 1), ne voulant pas qu'il restât sans châtiment, pour avoir, comme ils l'affirmaient, troublé le pays par ses discours. Quant à la prétention qu'ils lui attribuaient de songer, sans partisans ni soldats, à se faire roi dans le sens politique du mot, le gouverneur la trouvait si insensée, qu'il ne fallait, selon lui, si elle existait, la punir que par le ridicule. Hérode en avait jugé ainsi, et c'est pour cela qu'avant de renvoyer Jésus à Pilate, il l'avait revêtu d'un vêtement éclatant. (Luc, XXIII, 11.) Les soldats qui le gardaient, imitant cet exemple, non contents de le vêtir d'une robe de pourpre, lui mirent sur la tête une couronne d'épines, et en même temps qu'ils lui donnaient des soufflets, ils lui disaient : « Roi des Juifs, nous te « saluons. » Pilate espéra-t-il désarmer le peuple par la vue de ces moqueries? Toujours est-il qu'il amena Jésus dehors en cet état, leur disant : « Voici « l'homme! » et leur répétant « qu'il ne trouvait « aucun crime en lui. » (Jean, XIX, 5, 6.) Les archiprêtres et les sergents n'en criaient pas moins : « Crucifie-le! crucifie-le! » Pilate leur répondit qu'il ne le pouvait faire, ne trouvant en lui aucun crime pour lequel il fût de son devoir de gouverneur de le punir de mort. S'ils ont d'autres raisons à faire valoir contre lui que celles qu'ils ont alléguées, non plus des raisons de lèse-majesté, qu'il a reconnues mal

fondées, mais des raisons tenant à leur religion, lesquelles ne sont pas de sa compétence, qu'ils le disent, et qu'ils le prennent alors et le crucifient : ce n'est pas lui, ce seront eux qui, comme Juifs, en auront la responsabilité. A ces mots ils pensèrent que le plus sûr moyen pour arriver à leurs fins était d'entrer dans cette voie, et ils lui firent pour la première fois cette déclaration : « Nous avons une loi, et selon « notre loi il doit mourir, parce qu'il s'est fait Fils « de Dieu. » (Jean, XIX, 7.) C'était se reporter aux termes mêmes de la décision prise par le sanhédrin (XXVI, 63-66), au lieu de continuer à jouer sur les mots.

Pilate, qui ne s'attendait, paraît-il, à rien de pareil, fut effrayé de la tournure nouvelle qu'ils donnaient à l'affaire. Elle perdait son caractère politique; mais en échappant à la législation qui régissait l'Empire, elle n'en devenait que plus délicate : la détermination qu'il était appelé à prendre devait dépendre, en effet, non plus du texte précis des lois romaines, mais des motifs qu'il pouvait y avoir pour lui de tenir compte des croyances de ce peuple et de l'autoriser, comme gouverneur, à faire, quelque excessif que cela pût lui paraître à lui-même, ce que les Juifs auraient fait, en vertu de leur antique loi nationale, s'ils n'avaient pas été assujettis aux Romains. Or ils viennent de le dire, suivant cette loi-là, pour s'être fait Fils de Dieu, Jésus devait mourir.

L'anxiété de Pilate était grande. Saint Matthieu rapporte un incident qui dut l'accroître encore.

XXVII, 19. Καθημένου δὲ αὐτοῦ ἐπὶ τοῦ βήματος ἀπέστειλε πρὸς αὐτὸν ἡ γυνὴ αὐτοῦ λέγουσα· Μηδέν σοι καὶ τῷ δικαίῳ ἐκείνῳ· πολλὰ γὰρ ἔπαθον σήμερον κατ' ὄναρ δι' αὐτόν.

XXVII, 19. Et pendant qu'il était assis au tribunal, sa femme lui envoya dire : Qu'il n'y ait rien entre toi et ce juste; car j'ai beaucoup souffert aujourd'hui en songe à son sujet.

Jérusalem, depuis six jours, s'occupait exclusivement de Jésus, de l'accueil qu'on lui avait fait à son arrivée, de l'autorité avec laquelle il avait chassé du temple ceux qui le profanaient, de l'enseignement qu'il y avait donné, des piéges que lui avaient tendus ses adversaires, et de la manière dont il avait, devant le peuple, démasqué leur hypocrisie. Comment n'aurait-on pas parlé dans le palais de Pilate, venu à la fête pour avoir l'œil sur les Juifs, de ce qui agitait la ville entière? Des soldats romains avaient d'ailleurs été mis la veille à la disposition du sanhédrin pour prendre part à l'arrestation du Seigneur : cela ne pouvait pas s'être fait à l'insu du gouverneur, et ce fut probablement, le soir précédent, le dernier sujet d'entretien dans sa famille. La femme de Pilate avait été frappée, paraît-il, de la grandeur morale de ce nouveau prophète; et voilà qu'elle apprend qu'on doit, la nuit même, se saisir de lui : de là le rêve qui trouble son sommeil. Son inquiétude redouble quand on l'informe, à son réveil, que Jésus a été conduit dès le matin au prétoire. Plus tard on vient lui dire que Pilate est assis sur son tribunal; elle devine qu'il y est monté pour faire connaître la décision qu'il a prise, et dans son angoisse, elle lui envoie un message pour l'instruire du songe qu'elle a eu, et le

supplier, au nom du tourment qu'elle éprouve, de ne rien faire contre ce juste qu'elle admire.

Au reste, la tournure nouvelle que l'affaire venait de prendre obligeait le gouverneur à l'examiner par ce nouveau côté avant de se prononcer. Il rentre au prétoire avec Jésus, et le soumettant à un second interrogatoire: « D'où es-tu? » lui demande-t-il, faisant allusion à l'accusation portée contre lui, de s'être donné pour Fils de Dieu ; mais il n'obtient de lui aucune réponse. Jésus aurait pu lui dire, comme aux Juifs, qu'il était « descendu du ciel » (Jean, VI, 38); mais quel sens un païen, étranger aux espérances de ce peuple, aurait-il pu attacher à de telles paroles? Pilate se montra offensé de son silence, et pour l'obliger à parler, il lui dit : « Tu ne me dis rien? Ne sais-« tu pas que j'ai le pouvoir de te faire crucifier, et le « pouvoir de te délivrer? » Sans répondre pour cela davantage à la première question que le gouverneur lui avait adressée, Jésus répond à la seconde, parce qu'il peut, en le faisant, lui donner une salutaire leçon : « Tu n'aurais aucun pouvoir sur moi, lui dit-« il, s'il ne t'avait été donné d'en haut; c'est pour-« quoi celui qui m'a livré à toi est coupable d'un « péché plus grand. » Cela signifiait : Caïphe sait bien « qu'il n'est point de puissance qui ne vienne « de Dieu, » et que « le ministre de Dieu » ne doit punir que celui qui fait mal. (Romains, XIII, 1, 4.) Il est donc doublement coupable, lui qui sait aussi que je suis innocent, de m'avoir livré à toi et de te demander de me faire mourir. Et toi, Pilate, n'use

de ton pouvoir sur moi que comme l'ayant reçu d'en haut, et comme devant en rendre compte à Celui de qui tu le tiens! Avertissement solennel, qui retentit dans la conscience de Pilate, déjà préparé à y être attentif par l'avertissement qu'il avait reçu de sa femme : « A cause de cela, » dit saint Jean, c'est-à-dire à cause de cette réponse de Jésus (1), « il « désirait le délivrer. » (Jean, XIX, 9-12.)

Mais, pendant ce temps-là, que faisaient, en dehors du prétoire, les membres du sanhédrin? Saint Matthieu va nous le dire :

XXVII, 20. Οἱ δὲ ἀρχιερεῖς καὶ οἱ πρεσβύτεροι ἔπεισαν τοὺς ὄχλους, ἵνα αἰτήσωνται τὸν Βαραββᾶν, τὸν δὲ Ἰησοῦν ἀπολέσωσιν.

XXVII, 20. Or les archiprêtres et les anciens persuadèrent à la multitude de demander Barabbas et de faire périr Jésus.

Ils se mêlèrent sans doute à la foule après que Pilate fut descendu de son tribunal, s'employant personnellement à agir sur le peuple, qui, malgré les cris poussés, pouvait encore être incertain, et l'excitant à demander ce qu'ils voulaient eux-mêmes. (Marc, XV, 11.) Sous cette pression, la multitude renouvela ses imprécations, mettant Pilate lui-même en cause, tellement que, pendant qu'il était dans le prétoire, il les entendait crier : « Si tu délivres cet « homme, tu n'es pas ami de César; car quiconque « se fait roi se déclare contre César. » (Jean, XIX, 12, 13.) Tandis que le sanhédrin avait fini par se

(1) Ἐκ τούτου, *à cause de cela*. On traduit ordinairement, à tort selon moi, *depuis ce moment*.

décider à s'appuyer sur la loi religieuse pour réclamer la mort de Jésus, voilà donc le peuple qui continue à la demander au nom de la loi politique, en sorte que Pilate se trouvait saisi à la fois de ces deux plaintes. Comme « il avait envie de délivrer « Jésus » (Luc, XXIII, 20), il résolut d'essayer de nouveau d'amener les Juifs à user de leur droit de grâce en sa faveur, ce qui l'aurait dispensé d'intervenir dans l'affaire. Il se hâta donc, pour couper court à leurs cris, de ressortir du prétoire avec Jésus et de remonter sur son tribunal. « C'était, dit « saint Jean, la Préparation de la Pâque, et environ la « sixième heure (1), » à peu près midi. Voulant leur montrer que son intention était de maintenir la cause en l'état où le sanhédrin l'avait d'abord introduite, il leur dit : « Voilà votre roi. » Mais ils ne veulent rien entendre ; ils crient : « Ote-le ! ôte-le ! crucifie-« le ! » Et lorsque Pilate leur dit : « Crucifierai-je « votre roi ? » les archiprêtres, joignant leurs voix à celles du peuple, lui répondent : « Nous n'avons « point d'autre roi que César. » (Jean, XIX, 13-15.) Tout cela n'était que tumulte ; il fallait procéder régulièrement.

XXVII, 21. Ἀποκριθεὶς δὲ ὁ ἡγεμὼν εἶπεν αὐτοῖς· Τίνα θέλετε ἀπὸ τῶν δύο ἀπολύσω ὑμῖν; Οἱ δὲ εἶπον· Βαραββᾶν.

XXVII, 21. Et le gouverneur, prenant la parole, leur dit : Lequel des deux voulez-vous que je vous relâche ? Et ils dirent : Barabbas.

(1) Ἦν δὲ παρασκευὴ τοῦ πάσχα, ὥρα δὲ ὡσεὶ ἕκτη. (Jean, XIX, 14.)

22. Λέγει αὐτοῖς ὁ Πιλάτος· Τί οὖν ποιήσω Ἰησοῦν, τὸν λεγόμενον Χριστόν; Λέγουσιν αὐτῷ πάντες· Σταυρωθήτω.

23. Ὁ δὲ ἡγεμὼν ἔφη· Τί γὰρ κακὸν ἐποίησεν; Οἱ δὲ περισσῶς ἔκραζον λέγοντες· Σταυρωθήτω.

22. Pilate leur dit : Que ferai-je donc de Jésus, qu'on appelle Christ ? Ils lui dirent tous : Qu'il soit crucifié !

23. Puis le gouverneur leur dit : Quel mal a-t-il donc fait ? Mais ils criaient encore plus fort : Qu'il soit crucifié !

Ceux qui se trouvaient là y étant venus à la suite d'une invitation de Pilate (Luc, XXIII, 13), formaient une assemblée représentant le peuple. Leur réponse à la question qu'il leur adressait : « Lequel des deux « voulez-vous que je vous relâche? » devait donc équivaloir à un vote populaire et, d'après la coutume, en avoir l'effet. Le peuple, par leurs voix, s'étant prononcé pour Barabbas, la mise en liberté de Barabbas était assurée; mais rien n'était décidé encore relativement à Jésus, et l'embarras du gouverneur, qui désirait le sauver, était grand. Il leur demande ce qu'ils veulent qu'il fasse de celui qu'ils nomment Christ ou « le Roi des Juifs. » (Marc, XV, 12.) Peut-être pensait-il froisser ainsi l'orgueil national de quelques-uns d'entre eux, qui pouvaient répugner à la pensée d'abandonner Jésus à la vindicte du gouverneur romain, et les diviser par ce moyen. N'y ayant pas réussi, il s'adresse aux sentiments de justice dont il serait étrange que dans une réunion si nombreuse personne ne fût animé : « Quel mal a-t-il « donc fait? » leur dit-il pour la troisième fois. « Je « n'ai rien trouvé en lui qui soit digne de mort; « ainsi, l'ayant fait châtier, je le relâcherai. » (Luc,

XXIII, 22.) Mais c'est en vain. A tout cela ils n'ont qu'une seule réponse : « Qu'il soit crucifié ! qu'il soit « crucifié ! » Leurs cris redoublent, et les archiprêtres s'unissent à eux pour le demander avec instance (Luc, XXIII, 23), sans que, dans toute cette foule, un seul Israélite, disciple ou non, ait osé, en prenant la défense de Jésus, ou en intercédant pour lui, venir en aide à Pilate.

XXVII, 24. Ἰδὼν δὲ ὁ Πιλάτος, ὅτι οὐδὲν ὠφελεῖ, ἀλλὰ μᾶλλον θόρυβος γίνεται, λαβὼν ὕδωρ ἀπενίψατο τὰς χεῖρας ἀπέναντι τοῦ ὄχλου λέγων· Ἀθῶός εἰμι ἀπὸ τοῦ αἵματος τοῦ δικαίου τούτου· ὑμεῖς ὄψεσθε.

25. Καὶ ἀποκριθεὶς πᾶς ὁ λαὸς εἶπε· Τὸ αἷμα αὐτοῦ ἐφ' ἡμᾶς καὶ ἐπὶ τὰ τέκνα ἡμῶν.

26. Τότε ἀπέλυσεν αὐτοῖς τὸν Βαραββᾶν, τὸν δὲ Ἰησοῦν φραγελλώσας παρέδωκεν, ἵνα σταυρωθῇ.

XXVII, 24. Pilate, voyant qu'il ne gagnait rien, mais que le tumulte allait croissant, prit de l'eau et se lava les mains devant le peuple, en disant : Je suis innocent du sang de ce juste. C'est vous que cela concerne.

25. Et tout le peuple répondit : Que son sang soit sur nous et sur nos enfants !

26. Alors il leur relâcha Barabbas, et ayant fait fouetter Jésus (1), il le livra pour qu'il fût crucifié.

J'ai cru devoir rapprocher les uns des autres, dans cette étude, tous les renseignements fournis par les

(1) On traduit ordinairement : *Et après avoir fait fouetter Jésus, il le livra pour être crucifié*, ce qui donne lieu de croire que Pilate n'ordonna la flagellation que comme un châtiment préparatoire qui s'infligeait parmi les Romains à tous ceux qui devaient être mis en croix, tandis qu'il résulte de Jean, XIX, 1, qu'il fit flageller Jésus avant cela, dans l'espoir que les Juifs se contenteraient de ce châtiment. C'est à cette flagellation-là que saint Matthieu fait allusion. Aussi Beausobre, qui est de cet avis, propose-t-il de traduire ainsi : *Et à l'égard de Jésus qu'il avait déjà fait fouetter, il le livra pour être crucifié*. (*Remarques*, tome Ier, page 80.)

Évangiles sur la comparution de Jésus devant Pilate, parce que nous avons besoin de l'ensemble de ces informations pour nous rendre compte de ce qui se passa alors. Les Juifs contemporains de saint Matthieu, pour lesquels il écrivait, n'en avaient pas besoin ; il s'est donc borné, et cela suffisait à son dessein, à marquer par quelques mots les moments importants, et à constater l'accord qui s'était fait entre le sanhédrin et le peuple pour demander la mort du Seigneur.

C'est cet accord que Pilate, jusqu'à la fin, espéra faire cesser ; et c'est, je pense, pour y arriver, qu'après que le peuple eut usé en faveur de Barabbas de son droit de faire grâce, il lui dit, bien qu'il n'appartînt pas légalement au peuple d'exprimer un vœu à cet égard : « Que ferai-je donc de Jésus qu'on appelle Christ? » (XXVII, 22.) Si quelque partisan de Jésus avait élevé la voix, et si l'assemblée s'était montrée divisée, le gouverneur aurait pu se fonder là-dessus pour refuser l'autorisation d'exécuter la sentence rendue par le sanhédrin ; car il en serait résulté qu'une partie de la nation envisageait la question autrement que ses chefs, et si elle avait été douteuse pour le peuple, ce n'eût pas été au gouverneur de la résoudre. Mais non, l'entente s'était faite entre le peuple et le sanhédrin, et en raison de la situation actuelle de l'affaire, Pilate n'aurait pu, à moins de s'écarter des règles de conduite prescrites aux procurateurs pour ce qui se rapportait à la religion, s'opposer plus longtemps à l'exécution de la loi juive

en vertu de laquelle le sanhédrin prétendait maintenant avoir condamné Jésus. (Jean, XIX, 7.)

Voyant donc que, loin de rien gagner, il ne faisait qu'accroître le tumulte par sa résistance, Pilate se décida à ne pas la prolonger. Mais, tout en laissant, pour « satisfaire le peuple » (Marc, XV, 15), un libre cours à la justice du pays, il voulut protester, autant qu'il était en lui, contre un arrêt qu'il regardait comme inique. C'est un juste qu'ils ont condamné ; c'est d'un juste, leur dit-il, qu'ils vont verser le sang. Il en est innocent, car il l'aurait acquitté. Eux seuls veulent sa mort; c'est donc eux que cela concerne, eux qui en seront responsables. Et pour donner plus de force à sa déclaration, il l'accompagne d'un acte symbolique qui a la même signification.

Eh bien oui, répond le peuple, cette responsabilité que tu rejettes loin de toi, nous l'acceptons pour nous-mêmes. L'affaire est juive; s'il y a du mal, cela ne regarde que notre nation : « Que son sang « soit sur nous et sur nos enfants! » Mais en même temps qu'ils le disent, ils se persuadent qu'ils n'ont rien à craindre, puisque, au dire des archiprêtres, la peine de mort qu'ils réclament ne sera que l'application méritée de la loi de Dieu à celui qui, sans l'être, s'est fait Fils de Dieu. Sans le savoir ni le vouloir, ils appelaient par cette parole le châtiment sur eux-mêmes et sur leur postérité (1). Et, en effet,

(1) « Jésus-Christ, qu'ils traitent avec tant d'outrage, dit saint « Jean Chrysostome, fut trop bon pour les traiter avec autant de « sévérité qu'ils témoignaient en avoir contre eux-mêmes et contre

le châtiment le plus terrible atteindra cette génération avant qu'elle ne passe. (XXIII, 36.)

« Alors Pilate prononça que ce qu'ils demandaient, « fût fait. Et il leur relâcha celui qui avait été mis « en prison pour sédition et pour meurtre, et qu'ils « demandaient; et il abandonna Jésus à leur vo« lonté. » (Luc, XXIII, 24, 25.)

Leur volonté, c'était qu'il fût crucifié. (XXVII, 22, 23.) D'après la loi juive contre les blasphémateurs qu'ils avaient invoquée dans le conseil, il aurait dû être lapidé (Lévitique, XXIV, 16); mais ce n'était pas là une peine en usage parmi les Romains; et comme, plutôt que de le faire mourir eux-mêmes, ce qui aurait pu rencontrer de l'opposition chez une portion du peuple, ils préféraient se décharger sur Pilate du soin de son supplice, ils lui avaient indiqué le supplice de la croix comme devant lui être infligé. Il

« leurs propres enfants, et c'est au contraire d'eux et de leurs « enfants qu'il choisit ce grand nombre de personnes qu'il appela « à la pénitence et qu'il combla de tant de grâces. Saint Paul « était de ce peuple, et ces milliers de personnes qui crurent en « Jérusalem : *Vous voyez, mon frère*, dit saint Jacques, *combien « de milliers de Juifs croient maintenant en Jésus-Christ*, et « ces Juifs, sans doute, descendaient de ceux qui faisaient ici des « imprécations si cruelles. Que si quelques-uns ont résisté à sa « bonté et ont rejeté ses grâces, c'est à leur opiniâtreté seule « qu'ils doivent attribuer leur malheur. » (*LXXXVI*[e] *Homélie sur l'Évangile de saint Matthieu.* Traduction de P.-A. Marsilly; tome III, page 655.)

Érasme a une remarque semblable : « Sed Christus clementior « in illos, quam essent in sese, neminem repulit a venia, modo « resipisceret. Complures enim post adoraverunt crucem Christi, « qui tunc in turba clamaverant : Tolle, tolle, crucifige. » (*In Evang. Matthæi Paraphrasis.*)

servait chez les Romains à punir le crime de sédition, et en outre les crimes infamants dont on voulait dégrader les auteurs en leur refusant la mort par le glaive. Les archiprêtres ayant accusé Jésus d'avoir voulu se faire roi, cette peine répondait à l'accusation qu'ils avaient portée contre lui ; et de plus, elle satisfaisait leur haine par ce qu'elle avait de cruel, de terrible et d'ignominieux (1). Saint Paul voulait en faire ressortir toute l'horreur, lorsqu'il s'écriait que le Christ, Jésus, s'était « rendu obéissant jus« qu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix. » (Philippiens, II, 8.)

C'est à cela que Jésus n'avait cessé de préparer ses disciples depuis qu'il leur avait déclaré qu'il était le Christ, leur faisant connaître à l'avance, pour les empêcher de croire plus longtemps à sa royauté temporelle, toute la suite des trahisons, des outrages et des souffrances, aboutissant à sa crucifixion, qui devait rendre pour lui une telle royauté impossible. « Nous montons à Jérusalem, avait-il fini par leur « dire, et le Fils de l'homme sera livré aux archiprê« tres et aux scribes ; et ils le condamneront à mort, « et le livreront aux Gentils, pour être moqué et fla« gellé et crucifié ; » ajoutant toutefois, pour leur apprendre, malgré cela, à tout espérer : « et le troi« sième jour il ressuscitera. » (XX, 18, 19.)

Rien, assurément, n'était plus propre à les désillusionner que ce programme, si je puis employer ce

(1) « Crudelissimum teterrimumque supplicium. » (CICERO, *In Verr.*, V, 64. — « Servile supplicium. » (*Ibid.*, 66.)

mot; et comme c'était à détruire chez les Juifs ces mêmes illusions relativement au Messie que Matthieu voulait plus particulièrement faire servir son Évangile, il entrait nécessairement dans son plan de montrer que la réalisation de ce programme, avec le complément de la résurrection, se conciliait parfaitement avec la véritable idée qu'il fallait se faire du Messie qu'ils attendaient. C'est là-dessus qu'il veut concentrer leur attention : aussi, omettant tous les détails, recueillis par les autres évangélistes, qui n'y pourraient pas servir directement, se borne-t-il, dans ces derniers chapitres, à enregistrer sommairement les faits qui correspondent à la parole de Jésus que je viens de citer. On a pu en juger par ce qui précède; ce sera sa méthode jusqu'à la fin.

IV. LA CRUCIFIXION DE JÉSUS. SA MORT ET SON ENSEVELISSEMENT.

XXVII, 27. Τότε οἱ στρατιῶται τοῦ ἡγεμόνος, παραλαβόντες τὸν Ἰησοῦν εἰς τὸ πραιτώριον, συνήγαγον ἐπ' αὐτὸν ὅλην τὴν σπεῖραν.

28. Καὶ ἐκδύσαντες αὐτὸν περιέθηκαν αὐτῷ χλαμύδα κοκκίνην (1),

29. Καὶ πλέξαντες στέφανον ἐξ ἀκανθῶν ἐπέθηκαν ἐπὶ τὴν κεφαλὴν αὐτοῦ καὶ κάλαμον ἐπὶ τὴν δεξιὰν αὐτοῦ, καὶ γονυπετήσαντες ἔμπροσθεν αὐτοῦ ἐνέπαιζον αὐτῷ λέγοντες· Χαῖρε, ὁ βασιλεὺς τῶν Ἰουδαίων.

30. Καὶ ἐμπτύσαντες εἰς αὐτὸν ἔλαβον τὸν κάλαμον καὶ ἔτυπτον εἰς τὴν κεφαλὴν αὐτοῦ.

31. Καὶ ὅτε ἐνέπαιξαν αὐτῷ, ἐξέδυσαν αὐτὸν τὴν χλαμύδα καὶ ἐνέδυσαν αὐτὸν τὰ ἱμάτια αὐτοῦ καὶ ἀπήγαγον αὐτὸν εἰς τὸ σταυρῶσαι.

XXVII, 27. Alors les soldats du gouverneur, ayant amené Jésus au prétoire, rassemblèrent près de lui toute la cohorte.

28. Puis, lui ayant ôté ses vêtements, ils le revêtirent d'un manteau d'écarlate ;

29. Et ayant tressé une couronne avec des épines, ils la posèrent sur sa tête ; ils mirent aussi un roseau dans sa main droite, et fléchissant le genou devant lui, ils se moquaient, lui disant : Salut, roi des Juifs.

30. Ensuite ils crachèrent contre lui, et ayant pris le roseau, ils lui en frappaient la tête.

31. Et après s'être moqués de lui, ils lui ôtèrent le manteau et lui remirent ses habits, et ils l'emmenèrent pour le crucifier.

(1) La chlamyde (χλαμύς) était une casaque ou un manteau de soldat, principalement en usage dans la cavalerie. Il était rouge pour les simples soldats, et d'un rouge plus vif pour les chefs. Ces couleurs pouvaient faire penser à la pourpre (Marc, XV, 17), portée par les empereurs romains, et chez d'autres peuples par les rois. « Il est vraisemblable, dit Calvin, qu'on n'a pas revêtu Christ « de quelque robe de grand prix, dont nous recueillons qu'elle « n'était pas de pourpre, mais en avait seulement quelque sem« blance. » (*Commentaires sur le N. T.* Tome Ier, page 702.)

Les soldats qui firent rentrer Jésus au prétoire, après que Pilate eut ordonné qu'il serait crucifié, étaient ceux qui entouraient le tribunal du gouverneur. Ils faisaient probablement partie de l'escorte avec laquelle il s'était rendu de Césarée à Jérusalem, et dont le concours pouvait être utile pour maintenir l'ordre dans la ville pendant les fêtes.

Jésus ne portait plus alors le manteau de pourpre dont ceux qui le gardaient l'avaient affublé, à l'imitation d'Hérode. (Jean, XIX, 2-5.) Pilate le lui avait sans doute fait ôter à la suite du second entretien particulier qu'il eut avec lui. (Jean, XIX, 9-11.) Mais les soldats avaient pris goût à cette ignoble plaisanterie; de retour dans la cour du prétoire (Marc, XV, 16), ils appellent leurs camarades, appartenant à la même cohorte qu'eux, afin qu'ils puissent s'en amuser et y prendre part. Cette fois, rien n'y manque, ni le manteau royal, ni le sceptre représenté par le roseau, ni la couronne, ni les soldats assemblés tout exprès pour rendre les honneurs militaires à ce prétendu roi (1). Chez Caïphe, on l'avait bafoué après sa condamnation, comme étant un faux prophète; chez Pilate, on le raille sur sa royauté d'emprunt, et puis, quand on est las de la mascarade, passant des moqueries aux outrages et à la violence, ainsi qu'on l'avait fait chez le souverain sacrificateur, on le couvre de crachats et on le frappe.

Mais ce divertissement devait finir; car l'heure de

(1) « ... quasi ad regem, ut magis irriderent. » (MALDONAT, *Comm. in IV Evangelistas*, col. 703.)

la crucifixion approchait. C'étaient les soldats qui, chez les Romains, exécutaient ceux qui étaient condamnés à mort (1). Ils se hâtent donc de faire reprendre au Seigneur les habits dont ils l'avaient dépouillé, et ils partent avec lui pour le lieu du supplice.

XXVII, 32. Ἐξερχόμενοι δὲ εὗρον ἄνθρωπον Κυρηναῖον, ὀνόματι Σίμωνα· τοῦτον ἠγγάρευσαν, ἵνα ἄρῃ τὸν σταυρὸν αὐτοῦ.

33. Καὶ ἐλθόντες εἰς τόπον λεγόμενον Γολγοθᾶ, ὅ ἐστι λεγόμενος κρανίου τόπος (2),

34. Ἔδωκαν αὐτῷ πιεῖν ὄξος μετὰ χολῆς μεμιγμένον· καὶ γευσάμενος οὐκ ἤθελε πιεῖν.

35. Σταυρώσαντες δὲ αὐτὸν, διεμερίσαντο τὰ ἱμάτια αὐτοῦ βάλλοντες κλῆρον· [ἵνα πληρωθῇ τὸ ῥηθὲν ὑπὸ τοῦ προφήτου· Διεμερίσαντο τὰ ἱμάτιά μου ἑαυτοῖς, καὶ ἐπὶ τὸν ἱματισμόν μου ἔβαλον κλῆρον.]

XXVII, 32. Or, en sortant, ils trouvèrent un homme de Cyrène, appelé Simon, qu'ils requirent pour porter sa croix.

33. Et étant arrivés à l'endroit nommé Golgotha, nom qui veut dire Place du crâne,

34. Ils lui donnèrent à boire du vinaigre mêlé avec du fiel ; et l'ayant goûté, il ne voulut pas en boire.

35. Et quand ils l'eurent crucifié, ils se partagèrent ses vêtements, en jetant le sort, afin qu'eût lieu pleinement ce qui a été dit par le prophète : « Ils ont « partagé mes vêtements entre « eux, et ils ont jeté le sort sur « ma robe. »

(1) « Et vincula et carcerem et supplicia administrabit, nec suarum ultor injuriarum? » (Tertullianus, *De Corona*, cap. XI.) — Pendant le siége de Jérusalem, les soldats romains crucifièrent une multitude de Juifs, leur faisant souffrir toutes sortes d'outrages pendant le supplice de la croix. Voir Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. V, c. xi, § 1.

(2) Saint Matthieu, écrivant pour les Juifs, désigne d'abord cet endroit par son nom hébreu, et en donne ensuite la signification en grec. Saint Jean, qui a d'autres lecteurs en vue, suit la marche inverse : « Jésus vint, dit-il, au lieu nommé Place du Crâne, qui « s'appelle en hébreu Golgotha. » (Jean, XIX, 17.)

36. Καὶ καθήμενοι ἐτήρουν αὐτὸν ἐκεῖ.

36. Et s'étant assis, ils le gardaient là.

37. Καὶ ἐπέθηκαν ἐπάνω τῆς κεφαλῆς αὐτοῦ τὴν αἰτίαν αὐτοῦ γεγραμμένην· Οὗτός ἐστιν Ἰησοῦς ὁ βασιλεὺς τῶν Ἰουδαίων.

37. Ils mirent aussi au-dessus de sa tête cette inscription, marquant l'accusation portée contre lui : Celui-ci est Jésus, le roi des Juifs.

38. Τότε σταυροῦνται σὺν αὐτῷ δύο λῃσταί, εἷς ἐκ δεξιῶν καὶ εἷς ἐξ εὐωνύμων.

38. Deux brigands furent aussi crucifiés avec lui, l'un à sa droite, et l'autre à sa gauche.

Les soldats qui emmenaient Jésus étaient commandés par un centenier. (XXVII, 54.) C'est donc à son initiative, et non à leur caprice, qu'il faut attribuer le soulagement qui lui fut accordé, au moment où l'on sortait de la ville. Les condamnés devaient porter eux-mêmes l'instrument de leur supplice (1), et Jésus n'en fut pas dispensé. (Jean, XIX, 17.) Mais il fallait bien venir en aide à ceux pour qui le fardeau était trop lourd. Un homme de Cyrène, nommé Simon, bien connu, paraît-il, dans le cercle des apôtres, qui revenait des champs, fut en conséquence mis en réquisition, en dehors de la porte de Jérusalem, pour assister Jésus (Marc, XV, 21 ; Luc, XXIII, 26), soit en soutenant sa croix par derrière, soit en l'en déchargeant tout à fait pendant une portion du chemin.

Ce dut être encore par l'ordre du centenier, que, conformément à l'usage des Juifs, on présenta au Seigneur, quand on fut arrivé à Golgotha, lieu de l'exécution, une mixtion destinée à étourdir ou à en-

(1) Telle était la coutume chez les Romains, suivant Plutarque : Ἕκαστος τῶν κακούργων ἐκφέρει τὸν αὑτοῦ σταυρόν. (*De sera numinis vindicta.*)

gourdir les condamnés. Jésus, y ayant porté les lèvres, reconnut ce que c'était et n'en voulut pas boire, afin de demeurer en pleine possession de lui-même (1).

Les soldats chargés de le crucifier l'attachèrent ensuite à la croix. Ils étaient quatre, paraît-il. (Jean, XIX, 23.) C'est à eux que la dépouille des suppliciés devait appartenir (2). Ils se partagèrent ses habits en les jetant au sort, pour savoir ce que chacun d'eux en aurait. (Marc, XV, 24.) Quant à sa robe, elle ne fut pas comprise dans les quatre parts qu'ils avaient faites. On la tira au sort séparément, « afin qu'eût lieu « pleinement, dit saint Jean, ce qui est écrit : Ils ont « partagé mes vêtements entre eux, et ils ont jeté le « sort sur ma robe. » (Jean, XIX, 24.)

Cette citation, empruntée au Psaume XXII, ne se

(1) « Il paraît par le Traité du *Sanhédrin*, dans le Talmud, « que l'on donnait du vin mixtionné à ceux que l'on allait faire « mourir, pour leur troubler la tête, afin qu'ils ne sentissent pas « si vivement l'ignominie et les douleurs du supplice. » (J. Le Clerc, *Le N. T., traduit sur l'original grec, avec des remarques*. Sur Marc, XV, 23.) — La mixtion présentée à Jésus était, suivant Matthieu, un mélange de vinaigre et de fiel. Le *Codex Sinaïticus* et d'autres manuscrits ont οἶνον, *vin*, au lieu de ὄξος, *vinaigre*, ce qui s'accorde avec Marc, XV, 23. — « Le mot χολή, qui « signifie proprement du *fiel*, marque aussi en général tout ce « qui est amer, d'où vient que les Septante s'en sont servis pour « traduire un mot hébreu qui signifie de l'absinthe : Proverbes, « V, 4 ; Lamentations, III, 15. » (J. Le Clerc, *Ibid.* Sur Matthieu, XXVII, 34.) — La myrrhe, dont Marc parle à l'endroit cité, était une gomme très-amère. Matthieu, en n'ayant égard qu'à son amertume, a pu se servir du mot χολή pour la désigner, comme les Septante ont employé, par la même raison, ce mot pour désigner l'absinthe.

(2) *Digesta*, lib. XLVIII, tit. xx. *De bonis damnatorum*, § 6, *Panniculaira*.

rencontrant pas dans les plus anciens manuscrits de saint Matthieu, il est possible que des copistes, après l'avoir trouvée dans le quatrième Évangile, l'aient ajoutée en marge du premier en cet endroit, et que de la marge elle ait passé dans le texte (1). L'addition alors ferait double emploi; mais elle ne saurait avoir aucun inconvénient, et la formule ordinaire de saint Matthieu, pour introduire les passages de l'Ancien Testament qu'il cite, est aussi appropriée à celui-ci qu'aux autres. En effet, on n'avait pris à David que ses biens et ses États, et s'il dit dans le psaume « qu'on « s'est partagé ses vêtements et qu'on a jeté le sort sur « sa robe » (Psaume XXII, 19), ce n'est pas que les choses se soient littéralement passées ainsi pour lui, mais pour donner par ces images une idée de l'étendue du dépouillement qu'il a subi. Pour Jésus, au contraire, ce que les paroles de David expriment a « pleinement eu lieu (2). »

(1) « Totum hoc membrum cum Prophetæ testimonio in nullis « vetustis codicibus reperimus. » (BEZA.) — « Ces mots, jusqu'à « la fin du verset, ne sont dans aucun des manuscrits grecs de « Robert Estienne, ni dans celui d'Alexandrie, ni dans celui de « Cambridge, ni dans plusieurs autres. Les critiques de Rome qui « ont travaillé à un projet d'une nouvelle édition grecque, ne les « ont point aussi trouvés dans dix exemplaires de leurs manu- « scrits, en sorte qu'il y a de l'apparence qu'ils ont été pris de « saint Jean. Ils n'étaient point même dans la nouvelle édition de « saint Jérôme : aussi Robert Estienne et les théologiens de Lou- « vain ont-ils marqué plusieurs anciens manuscrits latins où ils « ne les ont point lus. » (RICHARD SIMON.) — Le *Codex Sinaiticus*, découvert par Tischendorf, n'a pas non plus la citation du Psaume XXII.

(2) Cette remarque est de Calvin : « ... Ce dont David se plaind « luy avoir esté fait,... a esté accompli en Christ à la lettre (comme

Le partage des vêtements se fit, suivant saint Marc, durant la troisième heure qui suivit la mise en croix (1). Les soldats, s'étant assis auprès, gardaient là Jésus. On avait placé au-dessus de sa tête un écriteau, faisant connaître en grec, en latin et en

« on dit) et de faict. Car David, sous ce mot de Vestements, en- « tend ses biens et ses estats... Il amplifie ceste cruauté estrange « par une similitude, disant que ses vestements ont été mis au « sort. » (*Commentaires sur le N. T.* Tome Ier, page 706.)

(1) Καὶ σταυρώσαντες αὐτὸν διαμερίζονται τὰ ἱμάτια αὐτοῦ, βάλλοντες κλῆρον ἐπ' αὐτά, τίς τί ἄρῃ· ἦν δὲ ὥρα τρίτη. Καὶ ἐσταύρωσαν αὐτόν. (Marc, XV, 24, 25.) Les mots ἦν δὲ ὥρα τρίτη, comme on le voit par la ponctuation que j'ai adoptée, me paraissent se rapporter à ce qui les précède, et non, comme on l'entend ordinairement, à ce qui les suit. Ils marquent, non pas l'heure qu'il était alors, mais combien de temps s'était écoulé depuis qu'ils avaient crucifié Jésus : καὶ σταυρώσαντες αὐτόν. (Verset 24.) La troisième heure était commencée : ἦν δὲ ὥρα τρίτη. Saint Marc, dans les mots qui terminent le verset 25, Καὶ ἐσταύρωσαν αὐτόν, revient sur ses pas, pour compléter les détails qui se rapportent au crucifiement lui-même. (Versets 26-28.) Avec l'interprétation que je propose, disparait la contradiction entre saint Marc et saint Jean, que les commentateurs ne pourront jamais faire disparaître, en maintenant la ponctuation en usage : Ἦν δὲ ὥρα τρίτη, καὶ ἐσταύρωσαν αὐτόν, et en traduisant comme on le fait, sans que rien dans le grec l'autorise : *Il était la troisième heure* QUAND *ils le crucifièrent*. Saint Jean dit que c'était *environ la sixième heure*, à peu près midi, quand Pilate consentit à ce que Jésus fût crucifié. (Jean, XIX, 14, 16.) Si Marc avait dit que le crucifiement eut lieu *à la troisième heure*, c'est-à-dire, d'après notre manière de compter, à neuf heures du matin, il l'aurait donc placé trois heures avant celle où il fut autorisé par le gouverneur suivant saint Jean, et en outre il n'y aurait pas le temps nécessaire pour les nombreux événements que les évangélistes racontent comme l'ayant précédé. Tout se trouvera concilié au moyen d'un changement de ponctuation qui n'altère point le texte, puisque la ponctuation manque dans les manuscrits, et que les éditeurs seuls en sont responsables.

hébreu la cause de sa crucifixion. (Luc, XXIII, 38.) Pilate avait rédigé lui-même l'inscription. (Jean, XIX, 22.) Les évangélistes l'ont diversement abrégée. (Marc, XV, 26. Luc, XXIII, 38. Jean, XIX, 19.) En rapprochant leurs extraits les uns des autres on arrive à ceci : « Celui-ci est Jésus le Nazarien, le Roi « des Juifs. »

Deux malfaiteurs avaient été conduits à Golgotha en même temps que Jésus, pour qu'on les fît mourir avec lui. (Luc, XXIII, 32.) Ils furent crucifiés, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, et ainsi, Celui qu'on nommait le Roi des Juifs entre deux malfaiteurs.

XXVII, 39. Οἱ δὲ παραπορευόμενοι ἐϐλασφήμουν αὐτὸν κινοῦντες τὰς κεφαλὰς αὐτῶν	XXVII, 39. Or ceux qui passaient l'outrageaient, hochant la tête
40. Καὶ λέγοντες· Ὁ καταλύων τὸν ναὸν καὶ ἐν τρισὶν ἡμέραις οἰκοδομῶν, σῶσον σεαυτόν· εἰ υἱὸς εἶ τοῦ Θεοῦ, κατάϐηθι ἀπὸ τοῦ σταυροῦ.	40. Et disant : Toi qui détruis le sanctuaire, et en trois jours le rebâtis, sauve-toi toi-même ! Si tu es le Fils de Dieu, descends de la croix !
41. Ὁμοίως δὲ καὶ οἱ ἀρχιερεῖς ἐμπαίζοντες μετὰ τῶν γραμματέων καὶ πρεσϐυτέρων ἔλεγον·	41. Et les archiprêtres aussi, se moquant de même avec les scribes et les anciens, disaient :
42. Ἄλλους ἔσωσεν, ἑαυτὸν οὐ δύναται σῶσαι· εἰ βασιλεὺς Ἰσραήλ ἐστι, καταϐάτω νῦν ἀπὸ τοῦ σταυροῦ, καὶ πιστεύσομεν αὐτῷ.	42. Il a sauvé les autres, et il ne peut se sauver lui-même ! S'il est le roi d'Israël, qu'il descende maintenant de la croix, et nous croirons en lui.
43. Πέποιθεν ἐπὶ τὸν Θεόν· ῥυσάσθω νῦν αὐτόν, εἰ θέλει αὐτόν (1)· εἶπε γάρ· ὅτι Θεοῦ εἰμι υἱός.	43. « Il se confie en Dieu : que « Dieu maintenant le délivre, s'il « l'a pour agréable ; » car il a dit : Je suis le Fils de Dieu.

(1) Citation du verset 9 du psaume XXII (XXI), que les Septante traduisent ainsi : Ἤλπισεν ἐπὶ κύριον, ῥυσάσθω αὐτὸν, σωσάτω

44. Τὸ δ' αὐτὸ καὶ οἱ λῃσταὶ οἱ συσταυρωθέντες αὐτῷ ὠνείδιζον αὐτόν.

44. Et les brigands crucifiés avec lui l'insultaient de même.

Une grande foule avait suivi Jésus à Golgotha. (Luc, XXIII, 27.) Les passants, en s'y joignant, l'accrurent encore. Tous ces gens se tenaient là et regardaient. (Luc, XXIII, 35.) Ils ne paraissent pas avoir eu de mauvaises paroles pour les deux brigands crucifiés avec le Seigneur; leurs outrages ne furent que pour lui. S'emparant de l'accusation portée le matin contre Jésus devant le sanhédrin par les faux témoins, suivant laquelle il aurait dit : « Je puis détruire le sanctuaire de Dieu, et en trois jours le « rebâtir » (XXVI, 61), et aussi de la réponse affirmative qu'il avait faite à Caïphe, lui demandant s'il était « le Christ, le Fils de Dieu » (XXVI, 63), ils s'en firent l'écho sur le lieu même du supplice, et ils en tirèrent cette conclusion, que s'il avait vraiment un si prodigieux pouvoir, et s'il était ce qu'il prétendait être, l'occasion était bonne pour le rendre évident à tous : nul n'en saurait douter s'il se soustrayait à la mort, en descendant de la croix à laquelle il était attaché.

On n'aura pas oublié que des archiprêtres et des anciens s'étaient mêlés au peuple rassemblé devant le prétoire, afin de lui persuader de demander à

αὐτὸν, ὅτι θέλει αὐτόν. Θέλω correspond souvent chez les Septante, et en particulier dans ce passage, à *chaphatz*, qui signifie *aimer*, *avoir pour agréable*, *être propice*. (Voir *The Comprehensive Bible*.)

Pilate qu'il fît périr Jésus. (XXVII, 20.) Sachant combien la multitude est mobile, ils se gardèrent bien de l'abandonner ensuite à elle-même. Ils se rendirent avec elle à la Place du Crâne; et puis, quand ils virent quelles étaient ses dispositions, ils adoptèrent son langage, s'associant à ses moqueries, et renchérissant encore sur elles par leurs allusions aux miracles du Seigneur, qu'ils tâchaient de rendre suspects en insinuant qu'il lui serait impossible d'en faire pour sa propre délivrance. « S'il est le Christ, l'élu « de Dieu, » disaient-ils, et comme on le lisait sur l'écriteau placé au-dessus de sa tête, « s'il est le roi « d'Israël, qu'il descende présentement de la croix! » (Marc, XV, 32; Luc, XXIII, 35.) Ce sera le moyen de vaincre leur incrédulité : ils le verront, et ils croiront.

Il y avait des scribes parmi ces plaisants du sanhédrin. Pour mieux soutenir leur thèse, ils imaginèrent d'alléguer à l'appui un passage des livres saints. Jésus ayant dit : « Je suis le Fils de Dieu, » et ayant déclaré, en outre, en parlant de lui-même, que « le « Père aime le Fils » (Jean, V, 20), ils lui citent, pour le contredire, ces mots d'un psaume : « Il se « confie en Dieu : que Dieu maintenant le délivre « s'il l'a pour agréable. » (Psaume XXII, 9.) C'était lui dire : Où est-il donc ce secours de Dieu, sur lequel, si tu étais son fils, tu devrais, d'après le psalmiste, avoir le droit de compter? Malheureusement pour eux, ces docteurs si bien versés dans les Écritures ne s'étaient pas aperçus qu'au lieu de dire cela

en son nom, David ne citait ces paroles que comme étant celles que ses ennemis prononçaient contre lui. Elles étaient donc sans autorité, et en se les appropriant afin de les opposer à Jésus, ils jouaient le même rôle que les adversaires de ce roi qui, lui aussi, « s'assurait en l'Éternel » (Psaume XXI, 8), et qui n'en fut pas moins, pendant un certain temps, « le méprisé du peuple. » (Psaume XXII, 7.) Les deux brigands lui adressaient en ce moment-là les mêmes outrages que les prêtres. Ils étaient d'accord les uns avec les autres, et si plus tard un changement s'est produit dans les sentiments de quelqu'un d'eux, ce n'est pas dans les rangs des sacrificateurs, mais à l'un des côtés de Jésus et sur une croix qu'il faudra le chercher. (Luc, XXIII, 39-43.)

Quant à l'opinion qu'ils soutenaient que Dieu délivrerait certainement Jésus du péril où il se trouvait alors, s'il l'avait pour agréable, elle ne reposait absolument sur rien. Saint Jean Chrysostome l'a très-bien établi, en s'écriant pour les confondre : « Hommes cruels et insensés, tant de prophètes dont vous avez répandu le sang, ont-ils cessé d'être prophètes, ou tant de saints d'être saints, parce que Dieu ne les a pas sauvés de vos mains ? Votre barbarie leur a-t-elle ravi leur sainteté, et ont-ils cessé d'être justes après l'injustice de vos violences ? Y a-t-il donc un renversement d'esprit et un aveuglement égal au vôtre ? Car si vous êtes contraints d'avouer que les prophètes n'ont point cessé d'être ce qu'ils étaient au milieu des supplices dont vous les avez

« tourmentés, ne deviez-vous pas, à plus forte raison,
« croire la même chose du Sauveur, qui avait tant de
« fois prédit sa mort (1) ? »

XXVII, 45. Ἀπὸ δὲ ἕκτης ὥρας σκότος ἐγένετο ἐπὶ πᾶσαν τὴν γῆν ἕως ὥρας ἐννάτης.

XXVII, 45. Or, depuis la sixième heure, il y eut des ténèbres sur tout le pays, jusqu'à la neuvième heure.

46. Περὶ δὲ τὴν ἐννάτην ὥραν ἀνεβόησεν ὁ Ἰησοῦς φωνῇ μεγάλῃ λέγων· Ἠλί, ἠλί, λαμὰ σαβαχθανί; τοῦτ' ἔστι· Θεέ μου· Θεέ μου· ἵνα τί με ἐγκατέλιπες;

46. Et vers la neuvième heure, Jésus s'écria d'une forte voix : *Éli ! Éli ! lama sabachthani ?* c'est-à-dire : « Mon Dieu ! Mon « Dieu ! pourquoi m'as-tu abandonné ? »

47. Τινὲς δὲ τῶν ἐκεῖ ἑστώτων ἀκούσαντες ἔλεγον· ὅτι Ἠλίαν φωνεῖ οὗτος.

47. Mais quelques-uns de ceux qui étaient là, l'ayant entendu, disaient : Le voilà qui appelle Élie.

48. Καὶ εὐθέως δραμὼν εἷς ἐξ αὐτῶν καὶ λαβὼν σπόγγον, πλήσας τε ὄξους καὶ περιθεὶς καλάμῳ, ἐπότιζεν αὐτόν.

48. Et aussitôt l'un d'eux, étant accouru, et ayant pris une éponge, qu'il trempa dans le vinaigre et assujettit à un roseau, lui offrit à boire.

49. Οἱ δὲ λοιποὶ ἔλεγον· Ἄφες, ἴδωμεν, εἰ ἔρχεται Ἠλίας σώσων αὐτόν.

49. Mais les autres disaient : Cesse ; que nous voyions si Élie vient le sauver.

50. Ὁ δὲ Ἰησοῦς πάλιν κράξας φωνῇ μεγάλῃ ἀφῆκε τὸ πνεῦμα.

50. Et Jésus, ayant de nouveau poussé un grand cri, rendit l'esprit.

Les paroles que Jésus prononça vers la neuvième heure : « Mon Dieu ! mon Dieu ! pourquoi m'as-tu « abandonné ? » sont celles qui ouvrent le psaume auquel les scribes avaient emprunté leur citation inconsidérée (2). Lorsque David les fit entendre, il était

(1) *LXXXVII*e *Homélie sur l'Evangile de saint Matthieu.* Traduction de P.-A. Marsilly. Tome III, page 673.

(2) Ὁ Θεός, ὁ Θεός μου,... ἱνατί ἐγκατέλιπές με; (Ps. XXII (XXI), 1. *LXX.*)

en butte aux railleries et aux violences de ses ennemis, et quoiqu'il criât à l'Éternel, l'Éternel ne se hâtait pas de le délivrer; mais sa confiance n'en était pas ébranlée : « Il n'a point méprisé ni dédaigné « l'affliction de l'affligé; il n'a point détourné sa face « de lui, » disait-il alors même. (Psaume XXII, 25.) Ses adversaires en convenaient, disant de lui, comme nous l'avons vu : « Il se confie en Dieu ; » mais ils prétendaient que c'était à tort.

L'exclamation de David n'avait pu changer de signification dans la bouche de Jésus. Celui-ci, abandonné à son tour à la rage de ses ennemis, était devenu « un homme de douleur et qui sait ce que c'est « que la langueur, » comme parle Ésaïe. (LIII, 3.) Mais, de même que le roi-prophète, il n'avait pas cessé de se reposer sur son Dieu. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler les autres paroles qu'il a dites depuis sa sortie du prétoire jusqu'au moment où il expira sur la croix. Aux femmes qui le suivaient sur le chemin de Golgotha, il dit : « Filles de Jérusa- « lem, ne pleurez point sur moi, mais pleurez sur « vous-mêmes et sur vos enfants. » (Luc, XXIII, 28.) Après qu'on l'eut crucifié, il fit monter au ciel cette prière : « Père, pardonne-leur; ils ne savent ce qu'ils « font. » (Luc, XXIII, 34.) Quand il aperçut près de la croix sa mère et le disciple qu'il aimait, il établit, plein de calme, les rapports qui devaient exister désormais entre eux, disant à Marie : « Femme, voilà « ton fils, » et à Jean : « Voilà ta mère. » (Jean, XIX, 26, 27.) Au malfaiteur repentant, qui le sup-

pliait de se souvenir de lui quand il serait entré dans son royaume, il répondit : « En vérité, je te le dis, « tu seras aujourd'hui avec moi dans le paradis. » (Luc, XXIII, 43.) Et quand l'instant fut venu où il devait passer de ce monde à son Père, voici quels furent ses derniers mots : « Tout est accompli. » (Jean, XIX, 30.) « Père, je remets mon esprit entre « tes mains. » (Luc, XXIII, 46.) Tout cela provenait de sa confiance parfaite en Dieu, que les archiprêtres avaient constatée sans le vouloir. (XXVII, 43.) Mais comment un état d'âme entièrement différent, celui du découragement, du doute sur la fidélité de Dieu, du désespoir à cause de son abandon (les interprètes ont été plus loin encore), pourrait-il se concilier avec ces manifestations, et où lui faire place à côté d'elles?

Les paroles de David, que Jésus s'est appropriées, ne sont autre chose, malgré leur forme interrogative, qu'un recours filial à son Père; et il aurait pu répondre lui-même à cette question qu'il lui adresse: « Mon Dieu! mon Dieu! pourquoi m'as-tu aban- « donné? » Pourquoi? Ce n'est assurément pas pour quelque faute que Jésus aurait commise; car si cela était, il n'en demanderait pas la cause. Ce n'est pas non plus que son Père le veuille désavouer pour son fils, comme les scribes l'ont fait entendre; car il lui a rendu maintes fois témoignage. (III, 17; XVII, 5; Jean, XII, 28.) C'est donc pour un autre motif (1),

(1) « *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné?* « Ce mot du Sauveur a fourni aux païens un prétexte de dire que

et ce motif, il le connaissait bien : c'est que « Dieu a « tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils « unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse « point, mais qu'il ait la vie éternelle. » (Jean, III, 16.) Il avait dit, dès l'entrée de son ministère : « Comme Moïse éleva le serpent dans le désert, de « même il faut que le Fils de l'homme soit élevé. » Et tout récemment encore : « Quand j'aurai été élevé « de la terre, j'attirerai tous les hommes à moi, » marquant par là, dit Jean, de quelle mort il devait mourir. (Jean, III, 14; XII, 32, 33.) Par sa question il se rendait présent, en quelque sorte, tout le conseil de Dieu, cherchant et trouvant pleinement dans sa contemplation les forces nécessaires pour surmonter ses souffrances et son angoisse (1).

« Jésus-Christ s'était désespéré. Il pouvait faire croire à des Juifs « prévenus que Jésus s'était attendu que Dieu le délivrerait et « l'arracherait des mains de ses bourreaux par un miracle. Il est « constant que Dieu n'abandonna point son Fils. Il n'est pas moins « certain que Jésus-Christ savait bien qu'il devait expirer sur la « croix, et être mis dans le sépulcre, comme il l'avait prédit, pour « ressusciter ensuite le troisième jour. Quel peut avoir été son but « en prononçant ces paroles? La mort de Jésus-Christ, succom- « bant sous la puissance de ses ennemis par la permission divine, « était un préjugé contre lui. Dieu l'avait abandonné à ses ennemis : « l'aurait-il fait si Jésus-Christ n'eût pas été un faux prophète? Le « Seigneur veut arracher de l'esprit des Juifs un prétexte si spé- « cieux de le condamner, en leur rappelant la mémoire de David, « qui, tout grand prophète qu'il était, parut comme lui abandonné « de Dieu..... Ces raisons n'ont rien de recherché, et si je ne me « trompe, cela est plus simple, plus naturel et plus certain que « les spéculations théologiques que des savants respectables ont « faites sur ces paroles du Sauveur. » (BEAUSOBRE, *Remarques sur le N. T.* Tome Ier, page 82.)

(1) « Que ce *pourquoi* comprend de choses! On n'y peut bien

De toutes les paroles de Jésus sur la croix, *Éli, Éli, lama sabachthani* est la seule que saint Matthieu ait recueillie, et je ne crois pas me tromper en supposant que s'il l'a choisie entre toutes, ce n'est pas tant en raison de son importance que parce qu'elle a été l'occasion des moqueries qui l'ont suivie, et qui se sont prolongées jusqu'à la mort du Seigneur. Il ne pouvait les passer sous silence, son dessein, dans ces derniers chapitres, étant surtout de mettre en regard des déclarations de Jésus sur sa passion (XX, 18, 19), les faits qui les ont réalisées; et il fallait dire, par conséquent, à propos de quoi fut prononcé le mot d'*Éli*, qui y donna lieu.

« Tournant impudemment en risée sa prière (1), » quelques-uns de ceux qui l'entendirent s'écrièrent qu'il appelait Élie, soit pour dire plaisamment que, n'étant pas écouté de Dieu, il s'adressait à son prophète, soit, ce qui me paraît plus probable, avec la seule intention de jouer sur les mots. Un soldat (Luc, XXIII, 36), peut-être l'un de ceux qui l'avaient tourné en dérision au prétoire, voulut recommencer. A défaut d'Élie, qui ne venait pas, il accourut comme s'il était Élie, et Jésus ayant dit qu'il avait

« répondre qu'en expliquant la chute d'Adam et de sa postérité « en lui; le dessein de la miséricorde de Dieu pour sa réparation; « la nature et la rigueur de sa justice; la nécessité d'un sacrifice « digne de Dieu, et tous les desseins incompréhensibles de sa sa- « gesse dans l'établissement de la religion chrétienne, et dans « l'ouvrage du salut éternel. » (Le P. Quesnel, *Le N. T. avec des Réflexions morales.*)

(1) J. Calvin, *Commentaires sur le N. T.* Tome Ier, page 719.

soif (Jean, XIX, 28), il lui offrit du vinaigre dans une éponge attachée au bout d'un roseau, comme si c'était pour ce bon office que Jésus eût imploré son aide. Mais, au gré du peuple, la plaisanterie aurait ainsi pris fin trop vite; on commanda à ce compagnon de cesser, et lui-même fit alors chorus avec les autres, disant : « Voyons si Élie viendra le déli« vrer. » (Marc, XV, 36.) C'est au milieu de ces bouffonneries impies, que Jésus, ayant poussé un grand cri, baissa la tête et rendit l'esprit. (Jean, XIX, 30.) Si l'on regarde aux Juifs qui le firent mourir, sa mort fut un meurtre juridique et un sacrilége; si l'on regarde à lui, ce fut une très-sainte oblation de lui-même, un sacrifice volontaire par un libre acquiescement à la volonté de son Père.

Jésus expira vers la neuvième heure. Depuis la sixième heure, le soleil s'était obscurci. (Luc, XXIII, 44.) Ainsi, de midi à trois heures, selon notre manière de compter, tout le pays fut dans les ténèbres. Peu importait à la foule insouciante; mais, quelle qu'ait pu être la cause de cette obscurité (1), elle répondait mieux que n'aurait pu le faire un ciel serein à la profonde tristesse de ce jour, duquel le Seigneur avait dit à ses disciples, qu'alors « ils pleureraient et « ils se lamenteraient. » (Jean, XVI, 20.) Mais ensuite, je veux dire quand le Père leur envoya, au nom du Fils, un autre Consolateur, le Saint-Esprit, pour leur enseigner toutes choses, leur remettre en mémoire

(1) « Cette journée-là est une journée de ténèbres et d'obscu« rité, une journée de nuées et de brouillards. » (Sophonie, I, 15.)

toutes celles que Jésus leur avait dites, et demeurer éternellement avec eux (Jean, XIV, 16, 26), il y eut paix et joie pour eux. Depuis lors aussi, cette parole de la croix, dont ma tâche était seulement de rechercher l'intention, est devenue, avec les autres paroles du Seigneur, l'aliment permanent des âmes pieuses. De siècle en siècle, elles l'ont méditée; et voici ce que l'une d'elles, après sa méditation, disait à son Sauveur :

... « Souffrez que mon esprit soit confondu de ce « mystère, qui est trop grand pour lui. Mais, ô mon « Dieu, mon cœur l'a compris, et au jour de la dé« tresse, c'est en lui que je trouve toute ma consola« tion. Vous l'avez dite vous-même cette parole dé« chirante qu'avant votre venue tout homme croyait « pouvoir prononcer pour lui-même. Vous avez « épuisé tout ce qu'elle contenait de douloureux, et « ce n'est plus que comme un gage de votre amour « que nous pouvons nous en souvenir. Nul homme « désormais n'est en droit de la répéter pour son « propre compte. O divin Réconciliateur, daignez le « faire sentir à ceux qui vous abandonnent et qui dé« sespèrent, parce qu'ils croient que c'est vous qui « les avez abandonnés, vous, Seigneur, qui êtes venu « combler l'abîme! Ouvrez leurs yeux, touchez leurs « cœurs, et que mon attente, ô Dieu, ne soit pas « vaine (1)! »

Revenons au récit de saint Matthieu. Son dernier

(1) *Jeanne de Vaudreuil.* Livre II, chapitre V.

mot a été que « Jésus, ayant de nouveau poussé un « grand cri, rendit l'esprit. » Il continue ainsi :

XXVII, 51. Καὶ ἰδού, τὸ καταπέτασμα τοῦ ναοῦ ἐσχίσθη εἰς δύο, ἀπὸ ἄνωθεν ἕως κάτω. Καὶ ἡ γῆ ἐσείσθη, καὶ αἱ πέτραι ἐσχίσθησαν·

52. Καὶ τὰ μνημεῖα ἀνεῴχθησαν, καὶ πολλὰ σώματα τῶν κεκοιμημένων ἁγίων ἠγέρθη,

53. Καὶ ἐξελθόντες ἐκ τῶν μνημείων μετὰ τὴν ἔγερσιν αὐτοῦ εἰσῆλθον εἰς τὴν ἁγίαν πόλιν καὶ ἐνεφανίσθησαν πολλοῖς.

XXVII, 51. Et voici, le voile du sanctuaire se déchira en deux, depuis le haut jusqu'en bas. Et la terre trembla, et les rochers furent partagés,

52. Et les sépulcres s'ouvrirent, et les corps de plusieurs saints qui étaient morts ressuscitèrent;

53. Et sortant des sépulcres après sa résurrection, ils entrèrent dans la ville sainte, et ils se firent connaître à beaucoup de personnes.

Il y avait deux voiles au sanctuaire. L'un était suspendu à la porte du lieu saint; l'autre séparait le lieu saint du lieu très-saint, et ce fut ce second voile (Hébreux, IX, 3) qui se déchira du haut jusqu'en bas au moment de la mort de Jésus. Il n'était plus besoin du sanctuaire fait de la main des hommes et qui n'était que la figure du véritable, maintenant que le chemin du véritable était ouvert, et que le Christ devait entrer dans le ciel même, afin de comparaître pour nous devant la face de Dieu. (Hébreux, IX, 12, 24.) Sa mort était l'abolition légale de tout ce qui devait être réformé. (*Ibid.*, IX, 10.) La caste sacerdotale elle-même, devenue inutile, puisque, grâce à Jésus, Dieu n'était plus un Dieu caché, devait disparaître. Mais les Juifs qui n'avaient pas cru, au lieu de tirer cet enseignement du symbole qui leur était offert, ne

s'en montrèrent que plus attachés aux rudiments dont ils avaient dû se contenter jusqu'alors. Ils se cramponnèrent à ce qu'il était temps de quitter, et restaurant le voile qui s'était fendu dans sa longueur, ils le maintinrent à l'entrée du lieu très-saint. On ne l'enleva de là qu'après la prise de Jérusalem. Il fut alors transporté à Rome, et quand le triomphe des empereurs eut eu lieu, Vespasien le conserva dans son palais avec le livre de la Loi (1).

Le déchirement du voile est attesté par les trois premiers évangélistes. (Marc, XV, 38; Luc, XXIII, 45.) Saint Matthieu est le seul qui parle des autres prodiges. Les rochers séparés les uns des autres par le tremblement de terre nous aident à comprendre le phénomène des sépulcres ouverts, qui permit aux saints ressuscités d'en sortir, lorsqu'ils furent revenus à la vie après la résurrection de Jésus, prémices de tous ceux que, selon sa promesse, « il ressuscitera « au dernier jour. » (Jean, VI, 39, 40.) Comme ils reposaient depuis longtemps dans leurs tombeaux, il est évident que leur mort n'a pas été une mort apparente; leur résurrection donnait donc une sorte de confirmation à celle du Seigneur. Et de plus, elle rendait manifeste l'effet que celle-ci devait avoir pour la famille humaine. « En vérité, en vérité, avait dit « Jésus, le temps vient, et il est déjà venu, que les « morts entendront la voix du Fils de Dieu, et que « ceux qui l'auront entendue vivront. » (Jean V, 25.)

(1) Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. VII, c. v, § 7.

Que ce soit là ou non, comme on l'a prétendu (1), une prophétie de ce qui arriva alors, l'événement a répondu à ce que ces mots expriment, et les fidèles de Jérusalem, à l'instruction desquels il semble avoir été surtout destiné, ont dû, ainsi que le dit Calvin, « élever plus alaigrement leurs esprits en espérance, » en voyant que la résurrection, « qui devait être com- « mune à tous, était comme entamée en quelque pe- « tit nombre d'iceux (2). »

XXVII, 54. Ὁ δὲ ἑκατόνταρχος καὶ οἱ μετ' αὐτοῦ τηροῦντες τὸν Ἰησοῦν, ἰδόντες τὸν σεισμὸν καὶ τὰ γενόμενα, ἐφοβήθησαν σφόδρα, λέγοντες· Ἀληθῶς Θεοῦ υἱὸς ἦν οὗτος.

XXVII, 54. Or, le centenier et ceux qui avec lui gardaient Jésus, ayant vu le tremblement de terre et ce qui était arrivé, furent très-effrayés, et ils disaient : Vraiment celui-ci était fils de Dieu.

Saint Marc et saint Luc ne font pas mention du tremblement de terre; mais ils parlent l'un et l'autre de l'attitude du centenier, qui présidait au supplice, au moment où Jésus venait d'expirer. Le premier reproduit son exclamation à peu près dans les mêmes termes que Matthieu (3). Le second raconte que le

(1) « Dr Whitby supposes John, V, 25, was a prophecy rela- « ting to it. » (DODDRIDGE, *The family expositor*, page 393.)

(2) J. CALVIN, *Commentaires sur le N. T.* Tome Ier, page 721. — « Declarat autem hæc apparitio istos non resurrexisse ut ite- « rum inter homines versarentur, rursus morituri sicut Lazarus, « et alii, sed potius ut in vitam æternam Christum, cujus virtute « resurrexerant, comitarentur : idque ut vivificæ Christi virtutis « certa testimonia extarent. Quod si quis roget quibus apparuerint, « quos sermones habuerint, an et quando in cœlum ascenderint, « dicam me hæc omnia quæ Deus nos celavit, libenter ignorare. » (BEZA.)

(3) Ἀληθῶς ὁ ἄνθρωπος οὗτος υἱὸς ἦν Θεοῦ. (Marc, XV, 39.)

centenier, ayant vu ce qui était arrivé, donna gloire à Dieu, et dit : « Certainement, cet homme était « juste. » (Luc, XXIII, 47.)

« Ce qui était arrivé » (τὸ γενόμενον), ne peut se rapporter, chez Luc, au tremblement de terre, puisqu'il l'a passé sous silence. Il me paraît faire allusion par ces mots aux divers incidents de la crucifixion, aux moqueries des sacrificateurs, des anciens et du peuple, et aux paroles prononcées par Jésus sur la croix; et c'est tout cela aussi, que Matthieu, en les employant (τὰ γενόμενα), a voulu, je pense, également désigner. Frappé de ce qu'il a vu et entendu, le centenier s'écrie que ce n'est pas d'un malfaiteur, comme ils le prétendent (Jean, XVIII, 38), mais d'un juste, que le sanhédrin a réclamé et obtenu la mort. La question entre eux était de savoir s'il était le Fils de Dieu. L'affirmation de Jésus à cet égard avait été la vraie cause de sa condamnation. (XXVI, 63-66; Jean XIX, 7.) Leurs railleries mêmes, lorsqu'ils le pressaient de prouver ses droits à ce titre en descendant de la croix, montrent que c'était là tout le procès. Le centenier, témoin désintéressé de ce qui s'est passé, a pris parti peu à peu pour Jésus contre ses juges. Quand il l'entend, au moment où il va rendre le dernier soupir, nommer Dieu son Père et remettre son esprit entre ses mains (Luc, XXIII, 46), il ne doute plus qu'en un sens ou un autre il ne soit réellement Fils de Dieu; et combien plus encore ne s'en crut-il pas assuré, lorsque, l'instant d'après, Dieu sembla, par ce tremblement de terre, vouloir

témoigner son courroux à ses meurtriers. La victime avait accrédité auprès de lui le prophète; et les quatre soldats qui, assis au pied de la croix, gardaient Jésus, effrayés et émus comme leur chef, le voyant convaincu, se laissèrent convaincre à leur tour, et poussèrent le même cri que le centenier.

XXVII, 55. Ἦσαν δὲ ἐκεῖ γυναῖκες πολλαὶ ἀπὸ μακρόθεν θεωροῦσαι, αἵτινες ἠκολούθησαν τῷ Ἰησοῦ ἀπὸ τῆς Γαλιλαίας διακονοῦσαι αὐτῷ.

56. Ἐν αἷς ἦν Μαρία ἡ Μαγδαληνή, καὶ Μαρία ἡ τοῦ Ἰακώβου καὶ Ἰωσῆ μήτηρ, καὶ ἡ μήτηρ τῶν υἱῶν Ζεβεδαίου.

XXVII, 55. Il y avait aussi là plusieurs femmes, qui regardaient de loin, lesquelles avaient suivi Jésus depuis la Galilée, pour le servir.

56. Parmi elles, était Marie-Madeleine, et Marie, mère de Jacques et de Joses, et la mère des fils de Zébédée.

Marie-Madeleine s'était tenue d'abord, avec la mère de Jésus et la sœur de sa mère, tout près de la croix. (Jean, XIX, 25.) Il est probable qu'elle s'en éloigna ensuite avec elles. La voici maintenant dans un groupe composé des parents du Seigneur (1) et des femmes qui, après l'avoir suivi et servi pendant qu'il était en Galilée, étaient montées avec lui à Jérusalem. (Luc, XXIII, 49.) Elle et Marie, mère de Jacques et de Joses, et la mère des fils de Zébédée en faisaient partie. Saint Matthieu a nommé ces deux Marie, à cause de la touchante fidélité qui leur valut d'être informées les premières de la résurrection de celui qu'elles venaient de voir mourir crucifié. Quant à la mère des fils de Zébédée, c'est elle qui, ne tenant point compte de

(1) Εἱστήκεισαν δὲ πάντες οἱ γνωστοὶ αὐτοῦ μακρόθεν. (Luc, XXIII, 49.)

ce que Jésus venait de dire à ses disciples sur son crucifiement, s'était approchée de lui en chemin et, se prosternant à ses pieds, lui avait demandé que ses fils fussent assis, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, dans son royaume. (XX, 19-21.) Comme elle dut se souvenir de la réponse du Seigneur à la prière qu'une ambition toute mondaine lui avait inspirée, quand, regardant de loin avec les autres femmes, elle le vit attaché à la croix, comme il l'avait annoncé, et les deux malfaiteurs, l'un à sa gauche, l'autre à sa droite! Les voilà au terme de ce voyage, durant lequel elles l'ont servi, et c'est à cela qu'il a abouti! Il faudrait pouvoir se représenter tout ce qu'elles avaient éprouvé jusque-là, pour se faire une idée de la tristesse de leur regard. L'évangéliste n'en dit rien; il les montre seulement se tenant à distance pour voir ce qui avait lieu, et cette simple indication est assurément l'un des traits les plus saisissants de son récit. En voici un autre qui ne l'est pas moins.

XXVII, 57. Ὀψίας δὲ γενομένης ἦλθεν ἄνθρωπος πλούσιος ἀπὸ Ἀριμαθαίας, τοὔνομα Ἰωσήφ, ὃς καὶ αὐτὸς ἐμαθήτευσε τῷ Ἰησοῦ.

XXVII, 57. Puis, quand le soir fut venu, arriva un homme riche d'Arimathée, nommé Joseph, qui, lui aussi, avait été disciple de Jésus.

58. Οὗτος προσελθὼν τῷ Πιλάτῳ ᾐτήσατο τὸ σῶμα τοῦ Ἰησοῦ· τότε ὁ Πιλάτος ἐκέλευσεν ἀποδοθῆναι τὸ σῶμα.

58. S'étant rendu auprès de Pilate, il lui demanda le corps de Jésus; sur quoi Pilate commanda que le corps lui fût remis.

59. Καὶ λαβὼν τὸ σῶμα ὁ Ἰωσὴφ ἐνετύλιξεν αὐτὸ σινδόνι καθαρᾷ,

59. Et Joseph, ayant pris le corps, l'enveloppa dans un grand linceul blanc,

60. Καὶ ἔθηκεν αὐτὸ ἐν τῷ

60. Et le mit dans son propre

καινῷ αὐτοῦ μνημείῳ, ὃ ἐλατόμησεν ἐν τῇ πέτρᾳ, καὶ προσκυλίσας λίθον μέγαν τῇ θύρᾳ τοῦ μνημείου ἀπῆλθεν.

61. Ἦν δὲ ἐκεῖ Μαρία ἡ Μαγδαληνὴ καὶ ἡ ἄλλη Μαρία, καθήμεναι ἀπέναντι τοῦ τάφου.

sépulcre tout neuf, qu'il avait fait tailler dans le roc; et ayant roulé une grande pierre à l'entrée du sépulcre, il s'en alla.

61. Et Marie-Madeleine et l'autre Marie étaient là, assises devant le tombeau.

Ce Joseph d'Arimathée, dont le nom ne s'est pas rencontré jusque-là dans les Évangiles, et duquel il ne sera pas non plus question désormais, était un homme bon et juste, qui attendait le royaume de Dieu. Quoique riche et membre distingué du sanhédrin, il était disciple de Jésus, mais en secret, à cause de la crainte qu'il avait des Juifs. Il était demeuré étranger aux complots des autres conseillers et à ce qu'ils avaient entrepris contre le Seigneur. Saint Matthieu fait même entendre qu'il était absent de Jérusalem ce jour-là, et qu'il n'y arriva que sur le soir, après l'exécution de la sentence de mort. En apprenant ce qui venait d'avoir lieu, il devint hardi, de timide qu'il était; et au risque de paraître protester contre l'injustice de ses collègues et d'attirer sur lui leur colère, il alla trouver le gouverneur, et il lui demanda le corps de ce condamné, auquel, malgré les mépris dont il avait été l'objet et l'ignominie de son supplice, il voulait rendre pieusement les derniers devoirs. (Marc, XV, 43; Luc, XXIII, 50-52.)

Pilate le lui accorda, après s'être assuré que Jésus était déjà mort (Marc, XV, 44); et lorsqu'il eut été détaché de la croix, Joseph le fit déposer dans un sépulcre voisin de Golgotha, qu'il avait fait tailler dans

le roc pour lui-même, afin que, malgré l'heure avancée, on pût l'ensevelir encore le jour même (1). Tout cela se fit avec l'aide de Nicodème, cet autre disciple secret, qui, au commencement, était venu de nuit auprès de Jésus. (Jean XIX, 39.) Après l'avoir enveloppé d'un linceul acheté tout exprès (Marc, XV, 46), avec des drogues aromatiques, suivant la coutume des Juifs (Jean, XIX, 39), ils se retirèrent tous les deux. Mais Marie-Madeleine et l'autre Marie, qui les avaient accompagnés pour voir où était le sépulcre, et comment le corps y avait été mis (Luc, XXIII, 55), s'étant assises en cet endroit-là, y demeurèrent encore quelque temps. C'est ici, où finit la gloire des hommes, que la gloire du Fils de l'homme devait au contraire commencer, pour durer éternellement (2).

(1) « Ils mirent donc là Jésus à cause de la Préparation des « Juifs, parce que le sépulcre était proche. » (Jean, XIX, 42.) Indépendamment de cette raison particulière au jour, il y en avait une plus générale qui, en tout temps, aurait pu faire hâter l'ensevelissement. « Les Juifs, dit Josèphe, sont si portés à donner la sé« pulture aux morts, qu'ils ôtent de la croix et enterrent avant le « coucher du soleil ceux qui ont souffert ce supplice pour puni« tion de leurs crimes. » (Fl. Jos., *Bell. Jud.*, lib. IV, c. v, § 2.)

(2) « Aliorum hominum gloria finitur in sepultura : Christi au« tem gloria a sepulchro incipit, et in perpetuum durat. » (Ferus, *In Evangelium secundum Matthæum enarrationes*, 1564. Fol. 635, *b*.)

V. JÉSUS RESSUSCITÉ.

XXVII, 62. Τῇ δὲ ἐπαύριον, ἥτις ἐστὶ μετὰ τὴν παρασκευήν, συνήχθησαν οἱ ἀρχιερεῖς καὶ οἱ Φαρισαῖοι πρὸς Πιλάτον,

63. Λέγοντες· Κύριε, ἐμνήσθημεν, ὅτι ἐκεῖνος ὁ πλάνος εἶπεν ἔτι ζῶν· Μετὰ τρεῖς ἡμέρας ἐγείρομαι.

64. Κέλευσον οὖν ἀσφαλισθῆναι τὸν τάφον ἕως τῆς τρίτης ἡμέρας, μήποτε ἐλθόντες οἱ μαθηταὶ αὐτοῦ [νυκτὸς] κλέψωσιν αὐτὸν καὶ εἴπωσι τῷ λαῷ· Ἠγέρθη ἀπὸ τῶν νεκρῶν· καὶ ἔσται ἡ ἐσχάτη πλάνη χείρων τῆς πρώτης.

65. Ἔφη αὐτοῖς ὁ Πιλάτος· Ἔχετε κουστωδίαν· ὑπάγετε, ἀσφαλίσασθε ὡς οἴδατε.

66. Οἱ δὲ πορευθέντες ἠσφαλίσαντο τὸν τάφον σφραγίσαντες τὸν λίθον μετὰ τῆς κουστωδίας.

XXVII, 62. Mais le lendemain, qui était le jour après la Préparation, les archiprêtres et les pharisiens se rendirent ensemble auprès de Pilate,

63. Et lui dirent : Seigneur, nous nous sommes souvenus que cet imposteur a dit, quand il était en vie : Après trois jours je ressuscite.

64. Commande donc que l'on s'assure du tombeau jusqu'au troisième jour, de peur que ses disciples ne viennent de nuit (1) l'enlever furtivement et ne disent au peuple : Il est ressuscité des morts. Cette dernière tromperie serait pire encore que la première.

65. Pilate leur dit : Vous avez une garde ; allez, assurez-vous-en comme vous l'entendrez.

66. Et eux, s'en étant allés, s'assurèrent du tombeau, scellant la pierre et installant la garde.

Jésus avait été crucifié le jour de la *Préparation de la Pâque* (Jean, XIX, 14), c'est-à-dire le 10 du

(1) Νυκτὸς, *de nuit.* — Quelques-uns des plus anciens manuscrits, entre autres le *Codex Sinaiticus*, n'ont pas ce mot. Voir XXVIII, 13.

mois de nisan, lequel me paraît avoir été nommé ainsi à cause des préparatifs se rapportant à leur plus grande fête, que les Israélites devaient faire en ce jour-là. (Exode, XII, 3-6.) Si ma supposition est exacte, comme je crois l'avoir établi ailleurs (1), *le lendemain de la Préparation*, c'est le 11 de nisan. Les archiprêtres et les pharisiens, informés de la remise du corps du Seigneur à un membre du sanhédrin qui avait été son disciple, s'en émurent. En en conférant entre eux, ils se rappelèrent cette réponse que Jésus leur avait faite quand, ne tenant nul compte de ses miracles, ils lui avaient demandé un signe de nature à mettre hors de doute la réalité de la mission qu'il s'attribuait : « Une génération méchante et adultère « demande un signe; et il ne lui sera point donné de « signe, hormis le signe de Jonas le prophète. Car « comme Jonas fut dans le ventre du poisson trois « jours et trois nuits, ainsi le Fils de l'homme sera « dans le sein de la terre trois jours et trois nuits. » (XII, 39, 40.) Cela voulait dire évidemment que le séjour du Fils de l'homme, après sa mort, dans le sépulcre, n'aurait pas plus de durée que celui du prophète dans le ventre du poisson : trois jours et trois nuits. Ils n'avaient pas cru à cette parole; autrement « ils n'auraient jamais crucifié le Seigneur de gloire. » (I. Corinthiens, II, 8.) Ils n'y croyaient pas alors davantage; mais ils ne pouvaient pas ignorer que Jésus avait parlé à ses disciples comme à eux, leur décla-

(1) Voir *Le Jour de la Préparation. Lettre sur la Chronologie pascale*. Pages 7 et suivantes.

rant qu'il ressusciterait le troisième jour. (XVI, 21; XX, 19.) Que ne pourrait-il pas arriver si tout à coup le bruit se répandait qu'il est vraiment ressuscité! Ils comprennent qu'il faut absolument le rendre impossible, et c'est pour cela qu'ils se transportent en ce moment chez le gouverneur et qu'ils le prient de faire garder le sépulcre jusqu'à ce que le troisième jour soit passé : on empêchera ainsi que les disciples ne puissent, après avoir dérobé le corps de Jésus déposé dans le tombeau de l'un d'eux, venir dire que leur maître s'est relevé d'entre les morts au jour qu'il avait indiqué. S'ils osaient affirmer sa résurrection, il suffirait, pour détromper le peuple, de faire ouvrir le sépulcre et de constater publiquement que le corps du crucifié s'y trouve encore.

Tel était le motif de la requête adressée par les pharisiens à Pilate. Ils ne se bornèrent pas à lui faire part de leurs craintes; ils lui exposèrent aussi combien il était essentiel que l'on prévînt toute tentative de ce genre. Déjà l'on avait voulu persuader à la multitude que Jésus était le Christ, le roi d'Israël, et c'est pour mettre un terme à l'agitation des esprits produite par cette imposture, qu'ils s'étaient vus obligés de réclamer sa mort; mais on n'aurait rien gagné à le faire mourir, si ses disciples réussissaient à faire croire aux Juifs qu'il est ressuscité. Ce nouveau mensonge, en fanatisant le peuple, ne pourrait manquer d'avoir des effets plus déplorables encore que le premier. Jésus avait été enseveli au second soir du 10 de nisan; on était au 11; c'est jusqu'au troisième

jour, c'est-à-dire jusqu'au second soir du 13 de nisan, où devaient finir les trois jours et les trois nuits, qu'ils demandent au gouverneur de faire garder le tombeau. Si l'on faisait tant que de prendre ces précautions, il importait de les continuer au moins pendant tout ce temps-là.

Pilate pouvait répugner à intervenir personnellement en ces choses; mais il n'avait aucune raison pour ne pas les autoriser à prendre eux-mêmes les mesures qu'ils désiraient. Le sanhédrin ayant encore plus d'intérêt que lui à ce que cette affaire n'eût pas d'autres suites, il lui permit de faire ce qu'il jugerait à propos pour assurer l'inviolabilité du tombeau, en y plaçant une partie de la garde ordinaire du temple (Actes, IV, 1), habituée à recevoir les instructions des sacrificateurs, et plus disposée, par conséquent, à leur complaire qu'aucune autre n'aurait pu l'être. Usant du pouvoir que le gouverneur leur avait accordé, ils posèrent eux-mêmes la garde auprès du sépulcre, et ils apposèrent, en outre, leur sceau sur la pierre, afin de rendre impossible un accord entre les disciples et les soldats pour faire disparaître le corps de Jésus (1).

Moins attentifs, semble-t-il, que les pharisiens aux paroles que le Seigneur avait dites sur sa résurrection, parce qu'ils se préoccupaient surtout de ce qu'il disait de sa mort, les disciples ne témoignèrent aucunement, pendant les trois jours qu'il passa dans le

(1) ... « ne quid fraudis esse possit vel in custodibus. » (ERASMUS, *In Evangelium Matthæi Paraphrasis.*)

tombeau, qu'ils comptaient sur son prochain retour à la vie. Les femmes non plus ; autrement elles ne se seraient pas mises à acheter des aromates et à préparer des parfums pour embaumer son corps. (Marc, XVI, 1 ; Luc, XXIV, 1.) Deux jours leur furent nécessaires pour cela, le 11 et le 12 de nisan ; ensuite vint le sabbat hebdomadaire, durant lequel elles se reposèrent, conformément à la loi. (Luc, XXIII, 56.) C'était le 13. Elles ne purent donc se rendre au sépulcre, pour réaliser leur dessein, que le lendemain 14, qui était le jour de Pâque. Saint Matthieu le raconte ainsi :

XXVIII, 1. Ὀψὲ δὲ σαββάτων, τῇ ἐπιφωσκούσῃ εἰς μίαν σαββάτων, ἦλθε Μαρία ἡ Μαγδαληνὴ καὶ ἡ ἄλλη Μαρία θεωρῆσαι τὸν τάφον.	XXVIII, 1. Or après cela, en celui des sabbats qui luit jusqu'à l'autre des sabbats, Marie-Madeleine et l'autre Marie vinrent regarder le tombeau.

Le mot de *sabbat*, deux fois employé dans ce verset, ne nous fait guère penser qu'au septième jour de la semaine; mais il était chez les Hébreux d'un usage beaucoup plus étendu. Les fêtes solennelles sont nommées dans l'Ancien Testament des sabbats (Lévitique, XXIII, 32), et dans les temps postérieurs cet usage s'est maintenu (1). L'auteur du *Chronicon Paschale* donne tout particulièrement ce nom au jour de Pâque et à la fête des Azymes (2). C'est de ces

(1) Σάββατον πᾶσαν ἑορτὴν ἐκάλουν. (Suidas.) — Οἱ Ἰουδαῖοι πᾶσαν ἑορτὴν σάββατον ὠνόμαζον· ἀνάπαυσις γὰρ τὸ σάββατον. (Théophylacte.)

(2) Voici le passage du *Chronicon Paschale*, où le 14 et le 15

deux fêtes, ou, comme saint Matthieu s'exprime, de ces deux sabbats, qu'il est question ici. Il ne pouvait y avoir aucune incertitude à cet égard pour ses lecteurs, puisqu'il venait de parler du lendemain de la Préparation (XXVII, 62), par où il entendait la Préparation de la Pâque. (Jean, XIX, 14.) Après cette Préparation, arrivaient les fêtes qu'elle introduit, et dont l'une finissait au moment même où commençait l'autre. Aussi, quand l'évangéliste disait : ***En celui des sabbats qui luit jusqu'à l'autre des sabbats***, cette indication devait-elle être aussi claire pour les Juifs que s'il leur avait dit : « Au 14 de nisan, jour de la fête de « Pâque, qui précède immédiatement le 15 de ni« san, jour de la fête des Azymes ; » ou que celle-ci le serait pour nous : « En la première de ces deux « fêtes solennelles. »

C'est alors que les femmes qui étaient venues de la Galilée avec Jésus, et quelques autres avec elles (Luc XXIII, 55 ; XXIV, 1), se mirent en chemin de grand matin et arrivèrent au sépulcre, comme le soleil venait de se lever. (Marc, XVI, 2.) Matthieu ne nomme que deux d'entre elles, Marie-Madeleine et l'autre Marie, mère de Jacques et de Joses. (XXVII, 56, 61.) Elles ne paraissent pas avoir su que le sépulcre était gardé par des soldats, pour empêcher

de nisan sont nommés des sabbats : Εἴωθεν γὰρ ἡ θεόπνευστος γραφὴ ἑκάστην ἡμέραν ἀνάπαυσιν ἔχουσαν σάββατον ὀνομάζειν· σάββατον οὖν καλεῖ οὐ μόνον τὴν ιδ΄ τοῦ πρώτου μηνὸς τῆς σελήνης φθάσασαν ἐν σαββάτῳ, αλλὰ καὶ τὴν ιε΄ τοῦ πρώτου μηνὸς τῆς σελήνης, ἥτις ἐστὶν πρώτη τῶν ἀζυμων ἡμέρα... (*Chronicon Paschale*. Bonnæ, 1832. Vol. I, p. 396.)

qu'on n'en approchât; car, en y allant, elles se demandaient qui leur ôterait la pierre qui en fermait l'entrée. (Marc, XVI, 3.) Il y avait été pourvu, de la manière à laquelle elles devaient s'attendre le moins, par ce qui s'y était passé peu auparavant, et que Matthieu va nous faire connaître.

XXVIII, 2. Καὶ ἰδού, σεισμὸς ἐγένετο μέγας· ἄγγελος γὰρ κυρίου καταβὰς ἐξ οὐρανοῦ προσελθὼν ἀπεκύλισε τὸν λίθον ἀπὸ τῆς θύρας καὶ ἐκάθητο ἐπάνω αὐτοῦ.

3. Ἦν δὲ ἡ ἰδέα αὐτοῦ ὡς ἀστραπὴ καὶ τὸ ἔνδυμα αὐτοῦ λευκὸν ὡσεὶ χιών.

4. Ἀπὸ δὲ τοῦ φόβου αὐτοῦ ἐσείσθησαν οἱ τηροῦντες καὶ ἐγένοντο ὡσεὶ νεκροί.

XXVIII, 2. Et voici, il y eut une grande secousse (1); car un ange du Seigneur, étant descendu du ciel, vint ôter la pierre de devant l'entrée, et s'assit dessus.

3. Sa personne était *lumineuse* comme l'éclair, et son vêtement blanc comme la neige.

4. Et les gardes furent bouleversés de la frayeur qu'ils en eurent, et en tombèrent comme morts.

(1) On traduit ordinairement : *Il se fit un grand tremblement de terre*. Cette traduction est la seule possible dans le passage des Actes (XVI, 26) et dans ceux de l'Apocalypse (VI, 12; XI, 13, 18), où se trouvent les mêmes mots; mais il n'en résulte pas qu'ils aient nécessairement ici cette signification. Quand on traduit ainsi, on est obligé d'admettre que le γὰρ qui suit, représente la descente de l'ange comme la cause du tremblement de terre, ce que saint Matthieu n'a certainement pas voulu dire. Σεισμὸς me paraît désigner la secousse produite par le roulement de la pierre, et qui dut aussitôt attirer l'attention des soldats.

Beausobre a rendu partout, dans ce morceau, le prétérit par le plus-que-parfait, et la raison qu'il en donne, c'est que dans la langue hébraïque, imitée par saint Matthieu, le premier de ces temps est souvent mis pour le second, et que ce qu'il raconte ici a certainement eu lieu avant l'arrivée des femmes. (*Remarques*, tome I, page 84.) J'ai préféré suivre le grec, tout en ayant soin d'avertir le lecteur.

En cette occasion encore, les anges remplirent leur office auprès du Fils de l'homme, comme Jésus avait annoncé qu'ils le feraient. (Jean, I, 51.) Matthieu, se proposant seulement d'expliquer l'état dans lequel Marie-Madeleine et l'autre Marie trouvèrent les choses au sépulcre, ne parle, quoiqu'il y eût deux anges (Luc, XXIV, 4; Jean, XX, 12), que de celui qui ôta la pierre et qui fut vu des soldats; nous ne savons donc pas à quoi l'autre s'employa pendant ce temps-là. Les précautions prises par les archiprêtres et par les pharisiens, pour le cas où les disciples essayeraient d'enlever le corps de leur maître, eurent un tout autre résultat que celui qu'ils pensaient. Jésus qui, comme il l'avait dit, « avait le pouvoir de quitter la vie et le « pouvoir de la reprendre » (Jean, X, 18), était ressuscité sans témoins le matin même. (Marc, XVI, 9.) Le corps du Seigneur n'était donc plus dans le sépulcre. L'ouverture de ce sépulcre par l'ange devait à la fois mettre les gardes en état d'attester ce qu'ils avaient vu à ceux qui les avaient postés là, et servir à préparer les femmes, et par elles les disciples, aux apparitions de Jésus ressuscité. — Les voilà arrivées au tombeau, ne sachant comment elles pourront remplir le saint devoir qui les y amène.

XXVIII, 5. Ἀποκριθεὶς δὲ ὁ ἄγγελος εἶπε ταῖς γυναιξί· Μὴ φοβεῖσθε ὑμεῖς· οἶδα γάρ, ὅτι Ἰησοῦν τὸν ἐσταυρωμένον ζητεῖτε.

6. Οὐκ ἔστιν ὧδε· ἠγέρθη γάρ, καθὼς εἶπε. Δεῦτε, ἴδετε

XXVIII, 5. Mais l'ange, prenant la parole, dit aux femmes : Soyez sans crainte, vous ; car je sais que vous cherchez Jésus, qui a été crucifié.

6. Il n'est pas ici ; car il est ressuscité, comme il l'a dit. Venez,

τὸν τόπον, ὅπου ἔκειτο ὁ κύριος.
7. Καὶ ταχὺ πορευθεῖσαι εἴπατε τοῖς μαθηταῖς αὐτοῦ, ὅτι ἠγέρθη ἀπὸ τῶν νεκρῶν· καὶ ἰδού, προάγει ὑμᾶς εἰς τὴν Γαλιλαίαν· ἐκεῖ αὐτὸν ὄψεσθε. Ἰδού, εἶπον ὑμῖν.
8. Καὶ ἐξελθοῦσαι ταχὺ ἀπὸ τοῦ μνημείου μετὰ φόβου καὶ χαρᾶς μεγάλης ἔδραμον ἀπαγγεῖλαι τοῖς μαθηταῖς αὐτοῦ.
9. Ὡς δὲ ἐπορεύοντο ἀπαγγεῖλαι τοῖς μαθηταῖς αὐτοῦ, καὶ ἰδού, ὁ Ἰησοῦς ἀπήντησεν αὐταῖς λέγων· Χαίρετε. Αἱ δὲ προσελθοῦσαι ἐκράτησαν αὐτοῦ τοὺς πόδας καὶ προσεκύνησαν αὐτῷ.
10. Τότε λέγει αὐταῖς ὁ Ἰησοῦς· Μὴ φοβεῖσθε· ὑπάγετε, ἀπαγγείλατε τοῖς ἀδελφοῖς μου, ἵνα ἀπέλθωσιν εἰς τὴν Γαλιλαίαν, κἀκεῖ με ὄψονται.

voyez le lieu où le Seigneur était couché,
7. Et allez-vous-en promptement dire à ses disciples : « Il « est ressuscité des morts, et « voici, il vous précède en Galilée ; vous le verrez là. » Voici, je vous l'ai dit.
8. Et étant promptement sorties du sépulcre, avec crainte et une grande joie, elles coururent pour l'annoncer à ses disciples.
9. Et comme elles allaient l'annoncer à ses disciples, voilà que Jésus vint à elles, leur disant : Salut. Et elles, s'avançant, entourèrent ses pieds et se prosternèrent devant lui.
10. Alors Jésus leur dit : Ne craignez point ; allez, faites-le savoir à mes frères, afin qu'ils s'en aillent en Galilée ; et là ils me verront.

Saint Matthieu ayant omis ici beaucoup de détails, il faut recourir aux autres Évangiles, si l'on désire connaître tout ce qui eut lieu après l'arrivée des femmes.

Quand elles virent que la pierre avait été ôtée (Marc, XVI, 4), Marie-Madeleine, persuadée qu'on avait enlevé du sépulcre le corps du Seigneur, se hâta de s'en retourner, pour en informer Simon-Pierre et Jean. Ceux-ci y coururent aussitôt. Jean arriva le premier au sépulcre ; mais Pierre y entra avant lui (1). Ils virent tous deux les linges qui y

(1) Saint Luc (XXIV, 12) parle aussi de la visite de Pierre au sépulcre, mais il n'en précise pas le moment.

étaient à terre, et il est dit de Jean « qu'il vit et qu'il « crut. » S'étant ainsi assurés de la disparition du corps, ils s'en revinrent chez eux. (Jean, XX, 1-10.)

Marie-Madeleine, pendant ce temps-là, avait rejoint les autres femmes. Elle se tenait dehors, près du sépulcre, en pleurant. (Jean, XX, 11.) S'étant baissée pour regarder, elle y vit l'ange qui avait causé tant de trouble aux soldats, assis du côté droit, vêtu d'une robe blanche (Marc, XVI, 5), et puis, un peu plus loin, un autre ange. L'un était là où était la tête, l'autre là où étaient les pieds, quand le Seigneur y avait été couché. (Jean, XX, 12.) Elles en furent effrayées (Marc, XVI, 5); et c'est alors que le premier ange, prenant la parole, leur dit de ne pas craindre, et leur apprit, en les invitant à venir s'en assurer elles-mêmes, que ce Jésus crucifié qu'elles cherchaient n'était plus là, parce qu'il était ressuscité. (XXVIII, 5, 6.) Elles entrèrent donc dans le sépulcre, et les deux anges, continuant à les entretenir, leur rappelèrent les paroles que Jésus leur avait dites lorsqu'il était encore en Galilée, et dont elles se souvinrent en effet : « qu'il fallait que le Fils de l'homme fût livré « entre les mains des méchants, qu'il fût crucifié, et « qu'il ressuscitât le troisième jour. » « Pourquoi, » leur disaient-ils aussi, « cherchez-vous parmi les « morts celui qui est vivant? » (Luc, XXIV, 5-8.)

Ces instructions leur étaient bien nécessaires; car le dessein qu'elles avaient eu d'embaumer le corps de leur maître bien-aimé, fait assez voir qu'elles aussi n'avaient pas encore bien entendu ce que dit l'Écri-

ture, « qu'il fallait qu'il ressuscitât des morts. » (Jean, XX, 9.) La résurrection du Christ a été la réponse du Père à la demande que le Fils lui adressait de la croix : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-« tu abandonné? » (XXVII, 46.) Oui, il l'a abandonné sur la croix; mais c'est parce qu'il avait résolu de ne pas l'abandonner (1) dans le sépulcre, comme David l'a dit de lui. (Psaume XVI, 10.)

Maintenant que les femmes le savent, elles reçoivent de l'ange qui leur avait parlé d'abord, la commission d'aller annoncer la résurrection du Seigneur à ses disciples, et en particulier à Pierre (Marc, XVI, 7), qui n'avait pas cru comme Jean quand il avait trouvé le sépulcre vide, mais qui s'était seulement « étonné en lui-même de ce qui était arrivé. » (Luc, XXIV, 12.) En même temps qu'elles doivent leur porter une nouvelle si propre à les réjouir, elles sont chargées pour eux d'une promesse qui, en se réalisant, dissipera les doutes qu'ils pourront encore avoir : Qu'ils s'en aillent en Galilée; là, ils le verront de leurs yeux.

Tel était le message. Il leur avait été ordonné de s'en acquitter promptement. Elles sortirent donc aussitôt du sépulcre, stupéfaites de ce qu'elles venaient d'entendre, de sorte qu'elles ne s'arrêtaient point pour en parler à ceux qu'elles rencontraient (Marc,

(1) Le mot est le même dans les deux endroits : Ἵνα τί με ἐγκατέλιπες; (Matthieu, XXVII, 46; Ps. XXII (XXI), 2. *LXX.*) — Ὅτι οὐκ ἐγκαταλείψεις τὴν ψυχήν μου εἰς ᾅδου. (Actes, II, 27; Ps. XVI (XV), 10. *LXX.*)

XVI, 8), ressentant à la fois une crainte qui les faisait s'enfuir de là, et une si vive joie, qu'elles couraient pour la partager plus vite avec les disciples auprès desquels elles étaient envoyées.

Matthieu est beaucoup plus bref. Il ne se propose rien autre, dans cette dernière partie de son Évangile, que de constater que les choses se sont exactement passées comme Jésus l'avait annoncé, et peu de mots lui suffisent pour cela. Son court récit revient à ceci : Il a été livré, condamné, outragé, crucifié, et il est ressuscité, comme il l'avait dit. (XX, 18, 19.) Jésus avait dit aussi, comme l'ange vient de le répéter, qu'après être ressuscité, il précédera ses disciples en Galilée (XXVI, 32), et Matthieu nous apprendra bientôt comment cette parole s'est également accomplie.

Mais voilà que, pendant que les femmes se retirent, Jésus lui-même s'approche d'elles, les salue, les rassure, et leur donne, de sa propre bouche, pour ceux qu'il daigne nommer ici ses frères, le message qu'elles avaient déjà reçu de l'ange. O bonheur! elles le voient comme ils le verront. Se prosternant à ses pieds, elles les entourent de leurs bras, afin de bien s'assurer que ce n'est pas une illusion, que c'est lui-même. Il se peut qu'on refuse de les croire. (Luc, XXIV, 11; Marc, XVI, 11.) Mais elles n'en attesteront pas moins qu'il est vraiment ressuscité; car elles ont vu, touché et entendu le Seigneur.

XXVIII, 11. Πορευομένων δὲ αὐτῶν, ἰδού, τινὲς τῆς κουσ-

XXVIII, 11. Or, quand elles furent parties, voici, quelques-

τωδίας ἐλθόντες εἰς τὴν πόλιν ἀπήγγειλαν τοῖς ἀρχιερεῦσιν ἅπαντα τὰ γενόμενα.

uns de ceux de la garde, s'étant rendus à la ville, informèrent les archiprêtres de toutes les choses qui étaient arrivées.

12. Καὶ συναχθέντες μετὰ τῶν πρεσβυτέρων, συμβούλιόν τε λαβόντες, ἀργύρια ἱκανὰ ἔδωκαν τοῖς στρατιώταις

12. Et après s'être assemblés avec les anciens, et en avoir conféré ensemble, ils donnèrent une bonne somme d'argent aux soldats,

13. Λέγοντες· Εἴπατε, ὅτι οἱ μαθηταὶ αὐτοῦ νυκτὸς ἐλθόντες ἔκλεψαν αὐτὸν ἡμῶν κοιμωμένων.

13. Leur disant : Dites : Ses disciples sont venus de nuit l'enlever furtivement pendant que nous dormions.

14. Καὶ ἐὰν ἀκουσθῇ τοῦτο ἐπὶ τοῦ ἡγεμόνος, ἡμεῖς πείσομεν αὐτὸν καὶ ὑμᾶς ἀμερίμνους ποιήσομεν.

14. Et s'il en est fait rapport au gouverneur, nous agirons sur lui, et nous obtiendrons qu'on ne vous inquiète point.

15. Οἱ δὲ λαβόντες τὰ ἀργύρια ἐποίησαν ὡς ἐδιδάχθησαν. Καὶ διεφημίσθη ὁ λόγος οὗτος παρὰ Ἰουδαίοις μέχρι τῆς σήμερον.

15. Eux donc, ayant pris l'argent, firent comme on le leur avait enseigné ; et ce bruit est demeuré répandu parmi les Juifs jusqu'à aujourd'hui.

Revenus de leur frayeur, les soldats, auxquels les archiprêtres avaient confié la garde du sépulcre, comprirent qu'il leur importait de les informer eux-mêmes sans retard de ce qui était arrivé, de peur qu'ils ne les accusassent de négligence ou de connivence avec les disciples, s'ils en recevaient la première nouvelle par d'autres que par eux. Quelques-uns se hâtèrent donc d'aller leur en faire part, après le départ des femmes. Qu'on juge de la consternation des membres du sanhédrin ! S'ils ne s'étaient pas adressés à Pilate, s'ils n'avaient pas demandé des gardes, ils auraient pu affirmer avec plus de vraisemblance que le corps de Jésus avait été en-

levé; mais comment le rendre probable après tant de précautions prises dans le seul but d'empêcher que cela ne pût avoir lieu? Il est évident, puisqu'ils ne portèrent aucune plainte contre les soldats, qu'ils ne crurent pas pouvoir mettre en doute leur sincérité. Peut-être supposèrent-ils que l'idée de garder un mort qui avait déclaré pendant sa vie qu'il ressusciterait, leur avait momentanément troublé l'esprit. A moins d'admettre la réalité des faits qu'ils rapportaient, il eût été difficile d'expliquer autrement que par une hallucination leur démarche et leur émotion, qui sans doute durait encore; mais comment la prouver? Les archiprêtres et les anciens, n'espérant rien d'une enquête, trouvèrent plus simple de gagner les soldats en leur donnant de l'argent; ils leur dictèrent le langage qu'ils devaient tenir, et comme ce langage était de nature à les compromettre, ils leur promirent d'intervenir pour les mettre à l'abri des conséquences fâcheuses qu'il pouvait avoir pour eux.

Le corps du Seigneur ayant disparu, ils leur font dire, pour qu'on ne puisse pas croire qu'il est ressuscité, que les disciples sont venus l'enlever de nuit pendant qu'ils dormaient. Ils dormaient; mais s'ils ont à ce point manqué à leur devoir, comment se fait-il qu'on n'ait pas sévi contre eux? Ils dormaient; mais comment peuvent-ils savoir alors ce qui a eu lieu pendant leur sommeil? Ils étaient là, tout auprès du sépulcre qu'ils avaient ordre de garder : s'ils dormaient, est-il possible qu'ils ne se soient pas réveillés

pendant qu'on déplaçait péniblement la grosse pierre qui le fermait?

Mais ces disciples qu'ils accusent, quels sont-ils? Nous avons vu leur pusillanimité au jardin de Gethsémané : d'où leur serait venu subitement le courage qu'il fallait pour une entreprise si hardie contre des gens armés qu'ils ne pouvaient pas croire endormis; et si l'on admet, contre toute vraisemblance, qu'ils l'aient tentée, comment se fait-il que Pilate et le sanhédrin ne les aient pas recherchés pour en tirer vengeance? Et puis, à quoi bon cette supercherie? Ne s'attendant pas à la résurrection de Jésus, les apôtres devaient trouver honorable pour la mémoire de leur maître que son corps reposât dans le tombeau de Joseph d'Arimathée. Il n'en est pas un seul parmi eux auquel on puisse attribuer la pensée impie d'avoir voulu continuer son œuvre sainte à l'aide d'un mensonge. Malheur à celui qui l'aurait eue! Sa trahison aurait été pire que celle de Judas. Malheur aussi à celui qui pourrait croire, comme le bruit en courait encore parmi les Juifs au temps où Matthieu écrivait, que c'est de ce mensonge qu'est sortie la religion qui a commencé à donner une vie nouvelle au monde, et qui le transforme à mesure qu'elle s'y répand et qu'elle le pénètre! A moins de méconnaître l'esprit et les fruits de la sagesse qui est venue d'en haut, ce serait admettre, en effet, que le pur a pu sortir de l'impur.

XXVIII, 16. Οἱ δὲ ἕνδεκα μαθηταὶ ἐπορεύθησαν εἰς τὴν

XXVIII, 16. Les onze disciples s'en allèrent ensuite en Galilée,

Γαλιλαίαν, εἰς τὸ ὄρος, οὗ ἐτάξατο αὐτοῖς ὁ Ἰησοῦς.

17. Καὶ ἰδόντες αὐτὸν προσεκύνησαν αὐτῷ (1)· οἱ δὲ ἐδίστασαν.

18. Καὶ προσελθὼν ὁ Ἰησοῦς ἐλάλησεν αὐτοῖς λέγων· Ἐδόθη μοι πᾶσα ἐξουσία ἐν οὐρανῷ καὶ ἐπὶ γῆς.

19. Πορευθέντες οὖν μαθητεύσατε πάντα τὰ ἔθνη, βαπτίζοντες αὐτοὺς εἰς τὸ ὄνομα τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος,

20. Διδάσκοντες αὐτοὺς τηρεῖν πάντα, ὅσα ἐνετειλάμην ὑμῖν· καὶ ἰδού, ἐγὼ μεθ' ὑμῶν εἰμι πάσας τὰς ἡμέρας ἕως τῆς συντελείας τοῦ αἰῶνος. [Ἀμήν.]

sur la montagne, à l'endroit que Jésus leur avait désigné.

17. Et quand ils le virent, ils se prosternèrent; mais quelques-uns doutèrent *que ce fût lui.*

18. Et Jésus, s'étant approché, leur parla, disant : Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre.

19. Allez donc, et faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit;

20. Leur enseignant à garder tout ce que je vous ai commandé. Et voici, je suis tous les jours avec vous jusqu'à l'accomplissement du siècle. Amen.

Jésus avait chargé les femmes d'annoncer sa résurrection à ses frères, afin qu'ils se rendissent en Galilée, leur faisant dire qu'ils le verraient là. (XXVIII, 10.) Cette commission leur ayant été donnée pour tous les disciples, elles s'en acquittèrent à la fois auprès des onze et auprès de tous les autres. (Luc, XXIV, 9.) Il importait qu'ils fussent informés immédiatement du retour de leur maître à la vie; mais il n'eût pas été à propos qu'il se fît voir à tous à Jérusalem, parce que l'agitation qui en serait résultée aurait pu aisément, en irritant les pharisiens, provoquer des poursuites contre eux. Appartenant, pour la plupart, à la province où Jésus avait exercé le plus longtemps

(1) Αὐτῷ. Le *Codex Sinaiticus* et d'autres manuscrits n'ont pas ce mot.

son ministère, ils y retourneront naturellement quand les jours des pains sans levain seront passés; que ceux des autres portions du pays les y accompagnent; ce sera un exercice pour leur foi, et lorsqu'ils y seront arrivés, il se montrera à eux, et plus de cinq cents frères le verront en même temps. (I. Corinthiens, XV, 6.)

Cependant, s'il y avait des motifs pour renvoyer jusque-là la grande joie qui leur était promise à tous indistinctement, il y en avait aussi pour établir sans retard la certitude de la résurrection du Seigneur. C'est pour cela que Jésus apparut, avant qu'ils ne partissent de Jérusalem, à Pierre (Luc, XXIV, 34; I. Corinthiens, XV, 5), à deux disciples sur le chemin d'Emmaüs (Marc, XVI, 12; Luc XXIV, 13-32), et deux fois aux apôtres réunis, leur offrant tous les moyens de s'assurer que c'était lui, et non un esprit, comme ils l'avaient d'abord supposé. (Luc, XXIV, 36-43; Jean, XX, 19-29.) Ils en furent si bien convaincus que celui d'entre eux qui avait le plus douté, ayant obtenu la preuve qu'il désirait, finit par s'écrier: «Mon Seigneur et mon Dieu!» (Jean, XX, 28.)

Matthieu ne raconte rien de tout cela. Écrivant pour les Juifs au milieu desquels les choses qu'il rapporte s'étaient passées, il s'est borné à opposer l'un à l'autre le récit des femmes, confirmé, comme ils le savaient, par tant d'autres témoins de la résurrection de Jésus qui vivaient encore (I. Corinthiens, XV, 6), du nombre desquels il était lui-même, et le bruit répandu par les soldats : à eux de décider qui ils

voudront croire. Or, personne n'ignore qu'à partir du jour de la Pentecôte, où Pierre et les autres apôtres rendirent publiquement témoignage que le Saint de Dieu était ressuscité des morts, des milliers de Juifs le crurent sur leur parole. (Actes, II, 32, 41, 47.) Par cela même que Matthieu a recueilli ici les ordres que ses compagnons et lui ont reçus de la bouche de Jésus ressuscité, il s'est rendu personnellement garant de sa résurrection. C'était assez; car quelle valeur les autres témoignages qu'il y eût ajoutés, auraient-ils pu avoir pour ceux qui ne se seraient pas contentés de celui qu'il présente en son propre nom dans ce dernier récit de son Évangile?

Certains de l'avoir vu vivant dans la ville sainte et d'y avoir entendu de sa bouche des paroles qui les confirmaient dans l'apostolat (Jean XX, 21), les onze se rendirent, peu de jours après le 21 de nisan, avec lequel finissait le temps pascal (Exode, XII, 18), en Galilée, sur la montagne que Jésus leur avait indiquée, confiants en la promesse qu'il leur avait faite sur le chemin de Gethsémané, que quand il serait ressuscité, il s'y retrouverait avec eux comme un berger avec ses brebis momentanément dispersées. (XXVI, 31, 32.)

A peine arrivés, de loin déjà ils crurent le voir et ils se prosternèrent, bien que quelques-uns d'eux doutassent encore que ce fût lui. Mais ils ne s'étaient pas trompés; Jésus s'approcha et leur parla; et quels discours que ceux qu'il leur fit entendre alors!

Ils l'avaient vu naguère, « sans forme ni éclat, « méprisé et le dernier des hommes, mené à la tue- « rie, et puis retranché de la terre des vivants, » comme l'avait dit le prophète. (Ésaïe, LIII, 2, 3, 7, 8.) Et maintenant, le voilà qui leur dit : « Toute puissance « m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. » Est-ce là le langage dont aurait pu se servir un fils de David ayant pour mission, comme ils continuaient à l'espérer, de « rétablir le royaume d'Israël » (Actes, I, 6); et d'ailleurs, ressuscite-t-on pour si peu? Qu'ils renoncent donc à cette folle pensée et aux mesquines ambitions qu'ils y ont associées! (Marc, IX, 34.) Dieu a fait Seigneur et Christ ce Jésus que les Juifs ont livré pour qu'il fût crucifié, et il veut le faire asseoir sur son propre trône. (Actes, II, 34-36.) « L'é- « levant souverainement » (Philippiens, II, 9), « il « le glorifiera auprès de lui-même, de la gloire qu'il « a eue auprès de lui avant que le monde fût fait. » (Jean, XVII, 5.) Et sur la terre, « il lui donnera la « seigneurie, et l'honneur, et le règne; et tous les « peuples et les nations de toutes langues le servi- « ront; sa domination sera une domination éternelle « qui ne passera point, et son règne ne sera point « détruit. » (Daniel, VII, 14.)

Mais que sera ce règne? Par qui, et de quelle manière sera-t-il établi? Jésus les en charge de nouveau solennellement, et par les termes qu'il emploie pour leur assigner cette tâche, il leur en fait connaître la nature : « Allez, et faites de toutes les nations des « disciples, les baptisant au nom du Père, et du Fils,

« et du Saint-Esprit; leur enseignant à garder tout « ce que je vous ai commandé. » Mission des apôtres, vocation des Gentils, conversion des pécheurs sur toute la face de la terre, fondation, progrès, perfectionnement de l'Église par la foi, l'obéissance et la sanctification, tout cela est dans ces mots, et voilà ce que sera le règne du Christ.

On n'appartiendra à son royaume universel que si l'on devient disciple; mais les disciples de toute nation en feront partie (1) : « Prêchez l'Évangile à toute « créature; celui qui croira et qui sera baptisé sera « sauvé. » (Marc, XVI, 15, 16.) Toutefois il est nécessaire, pour qu'il le soit, que les dispositions dans lesquelles il reçoit le baptême répondent à sa signification. (I. Pierre, III, 21, 22.)

Le baptême de Jean était « le baptême de repen- « tance. » (Marc, I, 4.) Le baptême des apôtres sera « le baptême de la régénération. » (Tite, III, 5.) Il sera donné au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, parce qu'initiés à cette connaissance et participant au renouvellement qu'elle produit, ceux aux-

(1) « Ut pro omnium salute sum mortuus, ita nulla est natio gen- « tium, quæ mei juris non sit. Vestræ partes erunt mihi vindicare, « quod in vobis est, omne hominum genus. Vindicabitis autem « non armis bellove, sed iisdem rationibus quibus ego mihi jus « hoc peperi, doctrina sacra, vita evangelio digna, beneficentia « gratuita, tolerantia malorum. Ite igitur tanquam bonæ fidei le- « gati, ac me autore freti docete, primum quidem Judæos, mox « finitimos, deinde cunctas totius orbis nationes : docete quid de « me credere, quid ex me sperare debeant. Primum, ut agnoscant « Patrem cœlestem, etc. » (Erasmus, *In Evangelium Matthæi Paraphrasis*.)

quels il est destiné seront unis dans une communion mutuelle en ce saint nom qui leur appartiendra à tous, et duquel ils se réclameront tous, en tant que rappelant, quelque diverses que soient leurs origines, la qualité d'enfants de Dieu, de rachetés du Christ et d'hommes spirituels, qui les séparera du monde (1). Ce nom, parce qu'il y a « un seul baptême » (Éphésiens, IV, 5), s'étendra par-dessus les noms désignant les nationalités de ceux qui auront embrassé l'Évangile, en sorte que, malgré leur dispersion sur la terre entière, tous ensemble ils pourront dire : « Nous avons tous été baptisés dans un même esprit, « pour n'être qu'un seul corps. » (I. Corinthiens, XII, 13.)

Baptiser dans une telle intention, c'est « lier sur « la terre ce qui sera lié dans le ciel » (XVIII, 18), où aussi, comme Jésus le dit, « toute puissance lui a « été donnée ; » c'est préparer ici-bas, par la foi et par une vie qui y corresponde, un peuple pour le royaume éternel. En effet, les apôtres du Seigneur n'ont pas mission seulement de publier les vérités qu'il a révélées, mais aussi d'enseigner la loi parfaite qu'il a proclamée, afin que leurs disciples la gardent, comme il leur avait commandé à eux-mêmes de l'observer.

D'autres, après eux, devront continuer leur œuvre;

(1) « Primum docent omnes gentes, deinde doctas intingunt « aqua. Non enim potest fieri ut corpus baptismi recipiat sacra« mentum, nisi ante anima fidei susceperit veritatem. » (HIERONYMUS, *Commentar. in Evangelium Matthæi.*)

en conséquence, Dieu suscitera jusqu'à la fin des temps de nouveaux apôtres, qui se consacreront, les uns après les autres, avec un zèle persistant, voulu de lui, à gagner de nouveaux disciples au Christ. C'est là ce qu'il avait promis en disant : « Et voici, « je suis tous les jours avec vous jusqu'à l'accom- « plissement du siècle. » Ils mourront; mais lui, il est ressuscité pour ne plus mourir. Continuellement présent par son Esprit, de même qu'il va être leur appui, de même il sera l'appui de leurs successeurs, les protégeant, les fortifiant, les éclairant, les dirigeant, leur communiquant toutes ses grâces pour s'acquitter de leur ministère et surmonter les obstacles qu'ils trouveront sur le chemin. Et eux, quelque faibles, quelque misérables, quelque indignes qu'ils se sentent, comptant sur la promesse, et y répondant par un amen plein de confiance, ils partiront, parce que le maître leur a dit : « Allez, » n'attendant l'accroissement promis que de la bénédiction de ce Dieu qui du grain de sénevé fait sortir un arbre, dans les branches duquel les oiseaux du ciel viendront s'abriter. (XIII, 32.)

Nous voici au terme de l'Évangile selon saint Matthieu. Le but que je me suis proposé dans cette étude aura été atteint, si j'ai réussi à montrer qu'il répond au dessein que je lui ai attribué dans l'Introduction de cet Essai, celui d'opposer au vain espoir de la restauration de la royauté nationale entretenu par les Juifs, l'idée de ce royaume spirituel, ou,

comme Jésus le nommait lui-même, de ce royaume des cieux ou de Dieu, que seul le Christ devait fonder, et qui devait se continuer après lui par l'apostolat (1).

Je n'ai pas à raconter ici quels ont été depuis lors les progrès du royaume du Christ dans le monde. C'est une histoire qui commence avec les travaux des apôtres et qui se prolonge jusqu'à nos jours. Déjà au second siècle, Tertullien pouvait nommer une multitude de peuples lesquels avaient accueilli l'Évangile (2), et si tous n'ont pas persévéré, chez combien d'autres ne fait-il pas aujourd'hui d'innombrables disciples !

Un ancien, dans le désir d'expliquer par un noble motif l'ardeur extrême avec laquelle Alexandre pour-

(1) *Essai d'Interprétation*. Première partie, page 8.

(2) « In quem enim alium universæ gentes crediderunt nisi in « Christum, qui jam venit ? » (TERTULLIANUS, *Adversus Judæos*, cap. VII.) A la suite de cette question, Tertullien énumère les peuples qui ont cru ; ce sont les Perses, les Mèdes, les Élamites, les habitants de la Mésopotamie, de l'Arménie, de la Phrygie, de la Cappadoce, du Pont, de la province d'Asie, de la Pamphylie, de l'Égypte, de l'Afrique, de Cyrène, de Rome, de Jérusalem, les Gétules, comprenant des peuples divers, les Maures, les Espagnols, les Gaulois, les Bretons, les Sarmates, les Daces, les Germains, les Scythes, les peuples d'îles encore mal connues. De tous ceux-là il dit : « In quibus omnibus locis Christi nomen, qui jam venit, « regnat. » Sa conclusion est, que le nom du Christ qui est venu, régnant ainsi dans le monde, il ne faut plus en attendre un autre, puisque nul que le Christ, Fils de Dieu, n'aurait pu acquérir un tel empire : « Quis enim omnibus gentibus regnare potuisset, nisi « Christus, Dei filius, qui omnibus in æternum regnaturus nun- « tiabatur ?... Omnibus æqualis, omnibus rex, omnibus judex, « omnibus Deus et Dominus est. » (*Ibid.*)

suivit ses conquêtes, a dit de lui qu'il a voulu par elles « unir ensemble les nations barbares et celles « de la Grèce, parcourir l'univers pour le civiliser, « et en pénétrant dans les terres les plus éloignées, « étendre la Macédoine jusqu'à l'Océan, semer pour « ainsi dire la Grèce dans toutes les parties du monde, « et y répandre avec elle la justice et la paix (1). » S'il a vraiment eu cette pensée, il faut reconnaître que son entreprise a complétement échoué; mais n'est-elle pas, telle qu'elle est ici décrite, une image de celle accomplie au nom du Christ, depuis le jour de la Pentecôte, avec des armes qui n'étaient pas charnelles? (II. Corinthiens, X, 4.) Je ne parle pas, on le comprend, des effets profonds de l'Évangile dans les âmes des vrais disciples; ils sont d'un autre ordre; je parle de son influence plus générale sur les peuples devenus chrétiens. Indépendamment de la religion qu'il leur a enseignée, il en a fait, par la morale découlant de cette religion qu'il leur a apprise, et par les liens dont il les a unis entre eux, une famille distincte dans le monde. Cette famille ne répond pas, il est vrai, dans son ensemble, au beau nom qu'elle porte; mais elle est placée dans des conditions qui lui permettent de regarder à Jésus, et tous ceux qui le font trouvent dans la contemplation du divin modèle qui leur est proposé, avec le sentiment de la distance incommensurable qui les en sépare, une excitation puissante à se conformer toujours plus

(1) PLUTARQUE, *Premier discours sur la Fortune, ou la Vertu d'Alexandre.*

à lui. Toutefois, il faut le dire bien haut, la chrétienté est autre chose que l'Église chrétienne, et ne pas reconnaître la différence qu'il y a entre elles, serait, de nos jours, une erreur aussi funeste que l'était, au temps de saint Matthieu, celle qu'il a combattue, et qui consistait à confondre le royaume d'Israël avec le royaume de Dieu.

APPENDICE.

L'APOSTOLAT DE MATTHIEU

ET SON ÉVANGILE.

On chercherait en vain dans le second livre de Luc l'histoire de l'apostolat de Matthieu. Ce livre, malgré le titre qu'on lui a donné, ne renferme pas les actes de tous les apôtres, mais seulement les actes de Paul, depuis le jour où il consentit à la mort d'Étienne jusqu'à la fin du séjour de deux ans qu'il fit à Rome, où il avait été conduit à la suite de son appel à César. Tout ce qui précède sert d'introduction au récit relatif à saint Paul, et est nécessaire pour nous faire comprendre ce qui le concerne lui-même. C'est de même à son occasion, et pour marquer les changements dans la situation et dans les idées aux divers moments de son histoire, que certains événements auxquels il n'a point eu de part sont racontés dans ce livre; et lorsqu'il y est fait mention de quelques-uns des Douze, c'est surtout en raison des rapports de Paul avec eux. Les informations qu'on y trouve permettent cependant de se représenter d'une manière générale quels ont dû être les premiers travaux des apôtres après qu'ils eurent reçu le Saint-

Esprit ; et comme rien ne nous autorise à penser que Matthieu ne s'y soit pas associé comme les autres, nous trouvons là le point de départ de son activité apostolique.

Trois mille personnes, tant Juifs que prosélytes, furent converties le jour de la Pentecôte. Ce fut le commencement de l'Église, et elle s'accrut de jour en jour, quoique, pour arrêter ses progrès, on eût mis en prison, d'abord Pierre et Jean, puis tous les apôtres, par ordre du sanhédrin. Des sacrificateurs mêmes arrivèrent à la foi. On accourait en foule des villes voisines à Jérusalem pour voir ce qui s'y passait, et comment les apôtres, quand ils eurent été rendus à la liberté, continuaient tous les jours à enseigner, annonçant dans le temple et de maison en maison que Jésus était le Christ. La prédication réclamant ainsi tout leur temps, ils demandèrent que sept diacres leur fussent adjoints pour vaquer, parmi les disciples qui se multipliaient, aux offices de la charité. L'un d'eux fut cet Étienne que les Juifs lapidèrent, et dont la mort devint le signal d'une si grande persécution contre l'Église de Jérusalem que tous ceux qui en faisaient partie furent dispersés par les quartiers de la Judée et de la Samarie ; mais, partout où ils allaient, ils annonçaient la parole de Dieu. Le diacre Philippe prêcha Christ à Samarie, et il le fit avec tant de succès que les apôtres, demeurés dans la ville sainte, en ayant été informés, envoyèrent Pierre et Jean pour lui venir en aide. Ils pourvurent avec le même zèle aux besoins qui se mani-

festèrent ailleurs, et ils devinrent ainsi les fondateurs de ces « Églises de Judée » (Galates, I, 22), croyant au Seigneur, dont saint Paul disait aux Thessaloniciens, qu'ils s'étaient rendus leurs imitateurs, « en « souffrant, de la part de leur propre nation, les mê« mes choses qu'elles de la part des Juifs. » (I. Thessaloniciens, II, 14.) Lorsque la paix leur eut été rendue dans tout le pays, Pierre les visita toutes, et il put s'assurer de leur affermissement, de leur fidélité et de leur accroissement par le recours au Saint-Esprit.

C'est pendant que Pierre était dans ce but à Lydde, qu'il eut la vision qui lui permit de se rendre à Césarée, pour répondre à l'appel du centenier Corneille, et d'annoncer aux Gentils réunis chez lui qu'en toute nation quiconque croit en Jésus reçoit la rémission des péchés en son nom, et après que le Saint-Esprit fut descendu sur eux, de commander qu'on les baptisât au nom du Seigneur. L'évangélisation des Gentils commença de cette manière, et ce n'est qu'après que la conduite de Pierre, d'abord blâmée par les croyants circoncis, eut été approuvée par eux, tellement qu'ils glorifièrent Dieu de ce qu'il donnait aux Gentils mêmes la repentance, afin qu'ils eussent la vie, que les apôtres et les frères de Judée, se souvenant que le champ c'est le monde, purent songer à sortir de leur patrie, suivant l'ordre de leur maître, pour « instruire toutes les nations, les baptisant au nom du « Père, du Fils et du Saint-Esprit. » (XXVIII, 19.)

La tradition n'assigne aucune date précise à leur dispersion, avant laquelle ils devaient annoncer le

royaume de Dieu dans leur propre pays, malgré la persécution qu'ils y rencontreraient (X, 23); mais elle rapporte, et nous avons pour cela un double témoignage, que le Seigneur a dit aux apôtres « de « ne pas partir avant douze ans de Jérusalem (1), » ou, suivant une autre version : « Au bout de douze « ans, allez-vous-en dans le monde, afin que per- « sonne ne dise : Nous n'avons pas entendu (2). » Peu importe que ces paroles aient été prononcées par Jésus ou qu'elles ne l'aient pas été; si, comme cela est probable, elles ne lui ont été attribuées qu'après l'événement, on a dû prendre soin de les faire concorder avec lui, en sorte que leur invention même, alors qu'il était déjà arrivé, nous est une garantie de sa vraie date. La douzième année, en comptant les années depuis la passion du Seigneur en l'an 29 de notre ère, finit en l'an 41, qui est la première année de Claude. Il se peut que Pierre ait été prêcher alors aux Juifs répandus dans le Pont, dans la Galatie, dans la Bithynie, dans la Cappadoce et dans l'Asie, auxquels il adressa plus tard sa première

(1) Eusèbe cite ces paroles attribuées à Jésus d'après Apollonius, qui dit les avoir apprises par tradition : Ἔτι δὲ ὡς ἐκ παραδόσεως τὸν σωτῆρα φησὶ προστεταχέναι τοῖς αὐτοῦ ἀποστόλοις, ἐπὶ δώδεκα ἔτεσι μὴ χωρισθῆναι τῆς Ἱερουσαλήμ. (Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. V, c. 18.)

(2) « Eadem traditio continebatur in *Petri prædicatione*, libro « quidem apocrypho, sed valde antiquo. Ex eo enim Clemens « Alexandrinus, *Strom.*, lib. VI, refert Dominum dixisse Apos- « tolis : ... Μετὰ δώδεκα ἔτη ἐξέλθετε εἰς τὸν κόσμον, μή τις « εἴπῃ, οὐκ ἠκούσαμεν. » (Pearson, *Lection. in Acta Apost.*, page 62.)

épître (I. Pierre, I, 1), et que d'autres apôtres soient partis en ce même temps pour d'autres contrées ; mais nous retrouvons ensuite Pierre à Jérusalem, peu avant la mort d'Hérode-Agrippa en l'an 44, quand ce roi, qui venait de faire mourir Jacques, frère de Jean, par l'épée, le fit aussi arrêter pour être agréable aux Juifs. Il y était donc revenu. Lorsqu'il eut été délivré de prison par un ange, il n'aurait pu y demeurer sans courir risque de retomber en ses mains ; aussi lisons-nous dans les Actes « qu'il s'en alla en « un autre lieu. » (XII, 17.) Que fit-il entre ce moment-là et celui où, de retour dans la ville qui tue les prophètes, il s'y rencontra, longtemps après, avec Paul et Barnabas (XV, 2, 7), qui, dans l'intervalle, avaient accompli à Chypre, en Pamphylie, en Pisidie et en Lycaonie la mission que le Saint-Esprit leur avait confiée, et avaient fait ensuite un long séjour à Antioche ? (XIII et XIV.)

Pierre, selon toutes les probabilités, passa une grande partie de ce temps-là à Rome, où il se rendit pendant le règne de Claude, suivant Eusèbe (1), et où il me semble impossible, par les raisons que je vais dire, qu'il soit allé auparavant.

On se souvient que Claude, à ce que Suétone rapporte, « chassa les Juifs de Rome, parce qu'il y avait « constamment, excités qu'ils étaient par Chrestus, « du tumulte parmi eux (2). » Suétone ne nous ap-

(1) EUSEB., *Hist. Eccl.*, lib. II, c. 14 et 15.

(2) « Judæos, impulsore Chresto assidue tumultuantes, Roma « expulit. » (SUETON., *Claudius*, XXV.)

prend pas à quelle époque cette expulsion des Juifs de Rome eut lieu. On ne peut pas davantage en connaître la date par ce qui en est dit dans les Actes : « Paul, « étant allé à Corinthe, y trouva un Juif, nommé « Aquilas, originaire du Pont, récemment venu « d'Italie avec Priscille sa femme, à cause de l'ordre « donné par Claude à tous les Juifs de sortir de « Rome. » (Actes, XVIII, I, 2.) L'interdiction de séjour ne s'étendant pas au reste de l'Italie, Aquilas et Priscille ont pu s'y établir quelque part, avant d'en partir définitivement, à cause du mauvais vouloir que l'édit de Claude avait dû provoquer dans tout le pays contre les Juifs. Et puis, il n'est pas dit de combien de temps l'établissement d'Aquilas à Corinthe avait précédé l'arrivée de Paul dans cette ville. Voyons donc si nous pourrons nous renseigner mieux ailleurs.

Tacite, qui a parlé, ainsi que Suétone, des rigueurs exercées au temps de Tibère contre les adhérents du judaïsme (1), ne fait, il est vrai, aucune mention de cet édit de Claude dans ses *Annales* ; mais comme il est

(1) « Actum et de sacris ægyptiis judaicisque pellendis : factum« que patrum consultum ut quatuor millia libertini generis, ea « superstitione infecta, quis idonea ætas, in insulam Sardiniam « veherentur coercendis illic latrociniis ; et, si ob gravitatem cœli « interissent, vile damnum : ceteri cederent Italia, nisi certam « ante diem profanos ritus exuissent. » (Tacit., *Annal.*, lib. II, c. 85.) — « Judæorum juventutem per speciem sacramenti in pro« vincias gravioris cœli distribuit : reliquos gentis ejusdem, vel « similia sectantes, Urbe summovit, sub pœna perpetuæ servitutis, « nisi obtemperassent. » (Sueton., *Tiberius*, XXXVI.) — Voir aussi Fl. Jos., *Ant. Jud.*, lib. XX, c. I, § 2.

évident qu'il n'a pu se taire sur une mesure aussi importante, son silence même, dans ce que nous possédons des *Annales*, peut nous aider à en découvrir la date. Claude obtint l'empire en l'an 41 ; mais nous ne connaissons par Tacite l'histoire de son règne qu'à partir de l'an 47, les livres VII à X et le commencement du livre XI, qui contenaient les années 38 à 46, étant perdus. La fin du livre XI et le livre XII comprennent les huit dernières années de Claude : et puisqu'il n'y est pas question de l'expulsion des Juifs de Rome, c'est preuve, je pense, qu'elle a eu lieu en l'une des six premières années de ce prince.

Une fois ainsi sur la voie, d'autres informations peuvent nous venir en aide. Quoiqu'on eût chassé les Juifs sous Tibère, Dion Cassius nous apprend qu'il y en avait un si grand nombre à Rome en la première année de Claude, qu'on n'aurait pu, à cause de cela même, les en renvoyer sans provoquer du trouble. On ne les bannit donc pas alors ; mais on défendit à ceux qui voulaient observer la loi de leurs pères de se réunir, ce qui signifie sans doute qu'on ferma leurs synagogues (1). Le tumulte dont parle Suétone, et qui eut lieu à l'instigation de Chrestus, dut provenir en partie de là ; peut-être aussi Chrestus, imitant ceux qui avaient autrefois protesté en Galilée contre

(1) Τούς τε Ἰουδαίους, πλεονάσαντας αὖθις, ὥστε χαλεπῶς ἂν ἄνευ ταραχῆς, ὑπὸ τοῦ ὄχλου σφῶν, τῆς πόλεως εἰρχθῆναι, οὐκ ἐξήλασε μὲν, τῷ δὲ δὴ πατρίῳ νόμῳ βίῳ χρωμένους ἐκέλευσε μὴ συναθροίζεσθαι. (Dio Cass., lib. LX, c. 6.)

le payement du cens (Matthieu XXII, 17), détournait-il les Juifs de Rome de le payer. Comme Suétone dit que ces agitations se renouvelaient constamment, on est obligé de leur attribuer une certaine durée. Si elles ont commencé en 41, l'expulsion des Juifs, mesure extrême qu'on aurait voulu, paraît-il, ne pas prendre, n'a pu être résolue et accomplie qu'un ou deux ans après, en 42 ou en 43.

Elle a dû nécessairement être antérieure à l'an 44, où mourut Hérode-Agrippa ; car la Judée étant redevenue province romaine après sa mort, Claude, à partir de ce moment, changea de politique à l'égard des Juifs et chercha à se les concilier par la douceur. C'est alors qu'il adressa à la nation juive la lettre bienveillante et habile recueillie par Josèphe, où il dit « qu'il croit juste de permettre à chacun de vivre « dans la religion de son pays (1). » C'était renoncer à leur interdire de se réunir pour la pratiquer, ainsi qu'il l'avait fait auparavant; et après avoir écrit cette lettre, il n'a pu tarder à rouvrir aux Juifs les portes de Rome.

Ceux qui en avaient été bannis n'y revinrent sans doute pas tous, et il fallut du temps à ceux qui y retournèrent pour lever les établissements qu'ils avaient formés en d'autres villes. Pierre, qui avait dû s'en aller de Jérusalem et qui apprit, bientôt après sa fuite, dans le lieu où il s'était retiré, d'abord l'horrible fin de son persécuteur, puis la révocation de

(1) Fl. Jos., *Ant. Jud.*, lib. XX, c. 1, § 2.

l'édit, y arriva probablement l'un des premiers. Il ne devait, par conséquent, y avoir que fort peu de Juifs à Rome lorsqu'il y vint. Il importe de le remarquer; car ce fait nous en fera comprendre d'autres.

Si je me suis appliqué à suivre Pierre jusque-là pas à pas, c'est qu'Irénée, comme j'aurai à le montrer, fait coïncider avec son séjour à Rome le commencement de l'apostolat de Matthieu hors de son pays. Maintenant que nous connaissons l'époque de ce séjour, nous pourrons plus facilement résoudre les questions relatives à Matthieu lui-même.

Ainsi que ses collègues dans l'apostolat, il exerça son ministère dans sa patrie, avant d'en sortir. Peut-être n'en est-il parti qu'après eux. En effet, quand il vit approcher le moment de se rendre chez les nations étrangères, il comprit combien il serait utile de laisser par écrit, en leur propre langue, aux Églises de la Judée tout ce qui, dans la vie et dans les discours de Jésus, avait servi de base à sa prédication, afin que « son Évangile, tenant lieu de sa présence à « ceux dont il devait se séparer, » leur rappelât ce qu'il ne pourrait plus leur annoncer (1). Cette tâche qu'il se donna a pu retarder quelque peu son départ.

Quoi qu'il en soit à cet égard, lorsque Matthieu s'en fut allé, chacun dut suppléer aussi bien qu'il le

(1) Ματθαῖος πρότερον Ἑβραίοις κηρύξας, ὡς ἔμελλε καὶ ἐφ' ἑτέρους ἰέναι, πατρίῳ γλώττῃ παραδοὺς τὸ κατ' αὐτὸν εὐαγγέλιον, τὸ λεῖπον τῇ αὐτοῦ παρουσίᾳ, τούτοις ἀφ' ὧν ἐστέλλετο, διὰ τῆς γραφῆς ἀπεπλήρου. (EUSEB., *Hist. Eccl.*, lib. III, c. 24.)

put à son enseignement, en expliquant ce que le Seigneur avait révélé, selon qu'il en était capable. Papias, sur les paroles duquel j'aurai à revenir, raconte qu'il en fut effectivement ainsi (1).

Mais ce premier Évangile fut bien vite altéré dans les copies qu'on en fit. Les uns y ajoutèrent leurs souvenirs personnels ou, avec plus ou moins d'exactitude, ce qu'ils avaient entendu raconter. D'autres, ensuite, se permirent d'y faire des changements et des retranchements pour le faire accorder avec les doctrines des sectes qui s'étaient formées au sein des Églises de la Judée. Telle paraît avoir été l'origine des premiers Évangiles apocryphes, aujourd'hui perdus, contrefaçons de celui de Matthieu, autant qu'on en peut juger par les citations qu'on en trouve chez quelques anciens auteurs (2). Ils ont disparu avec les sectes qui s'en servaient.

Quant au véritable Évangile hébreu de Matthieu, après avoir été répandu hors de la Palestine, parmi les Juifs, par cet apôtre et par quelques-uns de ses compagnons d'œuvre, ayant été de très-bonne heure traduit en grec, on ne sait par qui (3), peut-être par

(1) Περὶ δὲ τοῦ Ματθαίου ταῦτ' εἴρηται· Ματθαῖος μὲν οὖν ἑβραΐδι διαλέκτῳ τὰ λόγια συνεγράψατο· ἡρμήνευσε δ' αὐτὰ ὡς ἦν δυνατὸς ἕκαστος. (EUSEB., *Hist. Eccl.*, lib. III, c. 39.)

(2) Voir DE WETTE, *Lehrbuch der historisch-kritischen Einleitung in die kanonischen Bücher des N. T. — Alte Unkanonische Evangelien.* §§ 63-74.

(3) « Matthæus... primus in Judæa, propter eos qui ex circumcisione crediderant, evangelium Christi hebraicis litteris verbisque composuit : quod quis postea in græcum transtulerit, non satis certum est. » (HIERONYMUS, *De viris illustribus*, c. 3.)

Matthieu lui-même, il finit par être de nul usage dans son texte original, lorsque les Hébreux convertis ne constituèrent plus que la minorité des Églises composées de Juifs et de Gentils. Il ne fut dès lors qu'un objet de curiosité, conservé, à cause de sa rareté, dans un petit nombre de bibliothèques (1), et il n'en existe plus aujourd'hui un seul exemplaire. Mais, avant cela, il avait été, à cause de la langue dans laquelle il était écrit, un puissant moyen de propagande au milieu des nombreux Juifs établis en Asie et dans les contrées de l'Afrique voisines de l'Égypte. Barthélemi l'emporta avec lui dans l'Inde (2), lorsqu'il y alla prêcher, et Matthieu ne cessa, après avoir quitté la Judée, de le répandre pendant beaucoup d'années en Éthiopie (3); deux noms, sous lesquels on comprenait divers pays dans l'antiquité, dont la signification géographique a été plus ou moins étendue selon les temps, et qu'on doit prendre ici dans le sens restreint qu'ils ont chez Strabon et chez Pline.

Ce long apostolat de Matthieu et la priorité de son Évangile sont affirmés par Irénée dans un passage qu'il faut avoir tout entier sous les yeux pour le bien comprendre, tandis qu'on a coutume de le morceler dans les manuels, ne citant, à propos de chacun de

(1) « Porro ipsum hebraicum habetur usque hodie in Cæsariensi « bibliotheca, quam Pamphilus Martyr studiosissime confecit. Mihi « quoque a Nazaræis, qui in Berœa, urbe Syriæ, hoc volumine « utuntur, describendi facultas fuit. » (HIERONYMUS, *De viris illustribus*, c. 3.)

(2) ... εἰς Ἰνδοὺς. (EUSEB., *Hist. Eccl.*, lib. V, c. 10.)

(3) RUF., lib. X, c. 9. — SOCRAT., *Hist. Eccl.*, lib. I, c. 19.

nos quatre Évangiles, que les mots qui s'y rapportent, ce qui empêche absolument de voir avec quelle précision Irénée assigne à chacun d'eux son rang (1). Voici comment il s'exprime : « Matthieu répandit « au dehors parmi les Hébreux, en leur propre « langue, un écrit de l'Évangile pendant que Pierre « et Paul évangélisaient à Rome et y fondaient « l'Église. Après le départ de ceux-ci, Marc, le dis- « ciple et l'interprète de Pierre, nous a aussi donné « par écrit ce que Pierre avait prêché, et Luc, le com- « pagnon de Paul, a recueilli l'Évangile prêché par « lui dans un livre. Ensuite Jean, le disciple du Sei- « gneur, celui qui se pencha sur son sein, publia « aussi l'Évangile, pendant qu'il demeurait en Asie « à Éphèse (2). »

De quel secours l'Évangile écrit par Matthieu en vue des Hébreux de la Palestine ne dut-il pas lui être au milieu de ceux du dehors, chez lesquels il avait à dissiper les mêmes illusions que chez les premiers,

(1) Voir en particulier De Wette, *Lehrbuch*. Le court passage d'Irénée qui va suivre, y est divisé en cinq fragments, qu'on trouve aux pages 167, 169, 172, 175 et 188 de l'édition de Berlin 1842, et qu'il faut réunir pour avoir le texte complet.

(2) Ὁ μὲν δὴ Ματθαῖος ἐν τοῖς Ἑβραίοις τῇ ἰδίᾳ αὐτῶν διαλέκτῳ καὶ γραφὴν ἐξήνεγκεν εὐαγγελίου, τοῦ Πέτρου καὶ τοῦ Παύλου ἐν Ῥώμῃ εὐαγγελιζομένων καὶ θεμελιούντων τὴν ἐκκλησίαν. Μετὰ δὲ τὴν τούτων ἔξοδον Μάρκος ὁ μαθητὴς καὶ ἑρμηνευτὴς Πέτρου καὶ αὐτὸς τὰ ὑπὸ Πέτρου κηρυσσόμενα ἐγγράφως ἡμῖν παραδέδωκε, καὶ Λουκᾶς δὲ ὁ ἀκόλουθος Παύλου τὸ ὑπ' ἐκείνου κηρυσσόμενον εὐαγγέλιον ἐν βιβλίῳ κατέθετο. Ἔπειτα Ἰωάννης ὁ μαθητὴς τοῦ Κυρίου, ὁ καὶ ἐπὶ στῆθος αὐτοῦ ἀναπεσών, καὶ αὐτὸς ἐξέδωκε τὸ εὐαγγέλιον, ἐν Ἐφέσῳ τῆς Ἀσίας διατρίβων. (Iren., *Adv. hær.*, III, 1. — Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. V, c. 8.)

lorsqu'il alla exercer son ministère au milieu d'eux! L'ayant emporté avec lui dans ce but, quand il partit, un peu avant que Pierre ne se soit rendu à Rome, probablement en 44, comme nous l'avons vu, il continuait encore à le propager dans leurs rangs pendant le séjour de deux ans que Paul fit à son tour dans cette ville, de l'an 61 à l'an 63. Durant tout son apostolat entre ces deux époques, il eut son Évangile pour auxiliaire, tandis que Pierre et Paul, en évangélisant l'un après l'autre à Rome et en y travaillant dans des milieux différents à la fondation de l'Église, n'avaient point d'Évangile qui correspondît à leur prédication. Irénée vient de nous apprendre, en effet, que l'Évangile de Marc n'a été écrit qu'après que Pierre eut quitté Rome, que la rédaction de celui de Luc est postérieure au départ de Paul, et que c'est après cela seulement que Jean écrivit le sien.

Examinons de plus près ce qu'il rapporte de l'origine de l'Évangile de Marc : « Marc, dit-il, le disciple « et l'interprète de Pierre, nous a donné par écrit ce « que Pierre avait prêché. » Je crois avoir établi que Pierre a dû arriver à Rome trop peu de temps après la révocation de l'édit d'expulsion rendu contre les Juifs par Claude, pour que beaucoup d'entre eux aient déjà pu y être revenus. Sa prédication s'y adressait donc presque exclusivement à des Gentils. Elle a dû, par conséquent, y avoir un tout autre caractère que celui qu'elle avait eu en Judée où Pierre

n'avait que des Juifs pour auditeurs. Alors « la « charge de prêcher l'Évangile aux circoncis lui était « confiée » (Galates, II,7); mais il fallait maintenant, comme autrefois à Césarée, « que les Gentils l'en- « tendissent par sa bouche. » (Actes, XV, 7.)

Qu'il parlât à des Romains ou à des Juifs, le cadre de sa prédication était nécessairement toujours le même, puisqu'elle devait toujours avoir la vie, l'enseignement et la mort du Seigneur pour objet; mais il est évident qu'en parlant à des Romains, il n'était appelé à combattre ni les préjugés de ses compatriotes ni l'hypocrisie des pharisiens. Il n'a donc dû faire que peu d'usage des discours de Jésus ayant ce but, que Matthieu a recueillis. Marc n'a pu manquer d'en être frappé, quand, cédant aux prières instantes que lui firent ceux de Rome qui avaient entendu Pierre, de leur laisser un souvenir écrit de sa prédication (1), il examina, dans le dessein de répondre à leur désir, les notes qu'il avait prises. Il rédigea en conséquence son Évangile en vue des Gentils auxquels Pierre avait annoncé le salut, et plus on examinera cet Évangile de près, plus on reconnaîtra que c'est là ce qu'il a voulu faire (2).

Je pense qu'il avait l'Évangile grec de Matthieu sous les yeux, lorsqu'il se mit à l'œuvre. On ne pour-

(1) EUSEB., *Hist. Eccl.*, lib. II, c. 15.

(2) H.-A.-W. Meyer en a donné sommairement les preuves dans une page dont voici la conclusion : « Zunæchst solche Leser « (Heidenchristen) hatte Mark im Auge. » (*Kritisch exegetisches Handbuch über die Evangelien des Markus und Lukas. Einleitung*, § 3.)

rait guère s'expliquer autrement l'emploi fréquent des mêmes mots et les ressemblances de style dans les sections qui leur sont communes. Le Matthieu grec devait certainement exister déjà; car si l'Évangile hébreu pouvait servir aux Juifs de l'Éthiopie et de l'Inde qui avaient conservé l'usage de leur langue, il n'aurait pas été compris par ceux qui habitaient l'Égypte et dont le nombre s'élevait à un million au temps d'Auguste. Ils parlaient grec et lisaient l'Ancien Testament dans la version des Septante. C'est sans doute pour eux que l'Évangile grec de Matthieu a été si vite publié, et peut-être est-ce parce qu'ils étaient accoutumés à cette version que les citations des prophètes dans le premier Évangile lui sont souvent empruntées.

Marc en a conservé le cadre et tout ce qui était en harmonie avec la prédication de Pierre, en le resserrant quelquefois; mais il en a retranché les fragments dont Pierre ne pouvait pas avoir eu l'emploi en présence d'un auditoire comme le sien. De là les ressemblances et les différences principales entre les deux Évangiles. D'autres proviennent du soin pris par Marc d'insérer à leur place des détails et des mots que Matthieu n'avait pas donnés, et qu'il avait recueillis lui-même de la bouche de Pierre. Voici, au reste, suivant le presbytre Jean, disciple du Seigneur, comment les choses se sont passées : « Marc, « étant devenu l'interprète de Pierre, écrivit avec « soin, mais sans ordre, tout ce qu'il se rappela avoir « été dit ou fait par Jésus; car il n'avait pas entendu

« le Seigneur et il ne l'avait pas suivi ; mais plus tard il « accompagna Pierre, lequel donnait ses instructions « selon les besoins, et non en suivant l'ordre des « discours du Seigneur, en sorte que Marc n'est pas « en faute pour en avoir de la même manière écrit « quelques-uns de mémoire ; car il n'avait souci que « d'une chose : ne rien oublier de ce qu'il avait en- « tendu et ne se tromper en rien (1). » Matthieu ayant souvent classé ses matériaux d'après les sujets, Marc ne pouvait pas toujours s'aider de son Évangile pour mettre dans le sien chaque chose à sa vraie place quant au temps. Mais cela importe peu. L'Évangile de Marc n'en répondit pas moins aux besoins des Romains, et quand Pierre, qui les avait quittés, eut été informé « par une révélation du Saint-Esprit, » dit Eusèbe, et de leur pieux désir, et de la manière dont il y avait été satisfait, il se réjouit de leur zèle et il approuva le livre de son fidèle interprète, pour qu'il fût lu dans les Églises (2).

Il y avait certainement des disciples parmi les Juifs expulsés de Rome par l'édit de Claude, puisque des

(1) Καὶ τοῦθ' ὁ πρεσβύτερος (Johannes) ἔλεγε· Μάρκος μὲν ἑρμηνευτὴς Πέτρου γενόμενος, ὅσα ἐμνημόνευσεν, ἀκριβῶς ἔγραψεν οὐ μέντοι τάξει τὰ ὑπὸ τοῦ Χριστοῦ ἢ λεχθέντα ἢ πραχθέντα· οὔτε γὰρ ἤκουσε τοῦ κυρίου, οὔτε παρηκολούθησεν αὐτῷ, ὕστερον δὲ, ὡς ἔφην, Πέτρῳ, ὃς πρὸς τὰς χρείας ἐποιεῖτο τὰς διδασκαλίας, ἀλλ' οὐχ ὥσπερ σύνταξιν τῶν κυριακῶν ποιούμενος λόγων. Ὥστε οὐδὲν ἥμαρτε Μάρκος οὕτως ἔνια γράψας ὡς ἀπεμνημόνευσεν. Ἑνὸς γὰρ ἐποιήσατο πρόνοιαν, τοῦ μηδὲν ὧν ἤκουσε παραλιπεῖν, ἢ ψεύσασθαί τι ἐν αὐτοῖς. (Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. III, c. 39.)

(2) Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. II, c. 15.

Juifs venus de cette ville se trouvaient à Jérusalem le jour de la Pentecôte. (Actes, II, 10.) Il est possible aussi, quoique cela ne soit pas dit expressément, qu'Aquilas et Priscille y demeurassent alors. (Actes, XVIII, 2.) Ils n'avaient pu, pour la plupart, y retourner encore, lors de l'arrivée de Pierre. En l'absence des Juifs, on l'a vu, il ne put recruter les premiers membres de l'Église qu'il y fonda que parmi les Gentils. Mais quand la lettre de Claude à la nation juive et à ses magistrats, écrite après la mort d'Hérode Agrippa, les eut décidés à y retourner, les disciples aussi durent y revenir, et d'autres, en plus grand nombre, avec eux. Aquilas et Priscille, qui avaient travaillé avec Paul pour Jésus-Christ et exposé leur vie pour la sienne, divers compagnons d'œuvre de cet apôtre, des amis qui lui étaient très-chers, des parents même, dont plusieurs avaient cru avant lui, en étaient; nous le savons positivement. (Romains, XVI, 1-15.) Des Juifs convertis se trouvèrent donc dès lors mêlés aux Gentils convertis dans l'Église de Rome, et là, comme à peu près partout, il en résulta des divisions (verset 17), provenant surtout de la supériorité que les premiers s'attribuaient sur les seconds, et que Paul s'appliqua à calmer dans une lettre où il reconnaît hautement les prérogatives du Juif, mais où il montre en même temps quelle est, sans égard à leur origine, l'égalité entre tous ceux qui arrivent à la foi. (III, 1, 2; 28, 29.) Dans cette même épître, se souvenant sans doute des souffrances que la turbulence de ses compatriotes et leur refus

de se conformer aux lois de l'Empire avaient attirées sur eux, Paul exhorte les disciples d'entre eux à Rome à y être soumis aux puissances, à payer les impôts et le cens, et à rendre honneur à qui cela est dû. (XIII, 1-7.)

Très-préoccupé de ce qui les concernait, il avait un grand désir de les aller voir, et il en avait depuis plusieurs années formé le dessein (I, 13; XV, 22-24); mais il ne put jamais l'exécuter avant d'y être conduit pour comparaître devant César. Il est certain, d'après le dernier chapitre des Actes, que les principaux des Juifs alors établis à Rome étaient demeurés jusque-là sans relation aucune avec l'Église de cette ville. Ils ne savaient même rien de Paul, mais seulement qu'on s'opposait partout à cette secte (Actes, XXVIII, 17, 21, 22), en sorte que Paul commença parmi eux une œuvre, tout à fait distincte de celle de Pierre (versets 23-27), qu'il étendit ensuite aux Gentils et qu'il poursuivit pendant deux ans, prêchant le règne de Dieu, enseignant ce qui regarde le Seigneur Jésus-Christ, et concourant ainsi largement, lui aussi, à Rome, comme le dit Irénée, à la fondation de l'Église.

Après son départ, Luc, qui s'y trouvait avec lui et qui l'avait aidé dans ses travaux, ainsi que cela résulte d'épîtres de Paul qu'on a eu raison de regarder comme écrites de Rome (Colossiens, IV, 14; Philémon, 24), « recueillit l'Évangile prêché par lui dans « un livre. » Il nous a appris lui-même avec quelle exactitude, avant d'écrire, il s'est informé de tout

depuis le commencement. (Luc, I, 3.) Irénée nous apprend que par sa tendance et par le souffle qui l'anime, son Évangile correspond à la prédication de Paul. Composé après ceux de Matthieu et de Marc, il appartient à une époque plus avancée, où le christianisme avait fait déjà de grands progrès et où les questions se posaient, en conséquence, autrement parmi les croyants. Ce qui le distingue, ce n'est donc pas seulement de contenir plus de faits et des faits plus exactement classés; c'est aussi de porter le cachet de son temps et celui de l'apôtre dont Luc avait été le compagnon à Rome.

Si l'on a bien voulu me suivre jusqu'ici, on a pu s'assurer que, sauf pour quelques circonstances accessoires, tout, dans cet exposé des faits relatifs à l'origine de nos trois premiers Évangiles, se rattache au texte d'Irénée que j'ai cité, et que mes autres autorités, Papias et le presbytre Jean, sont encore plus anciennes que lui. Leurs témoignages, tels que je les ai produits, s'appuient les uns les autres et se concilient parfaitement entre eux. Et cependant on a rejeté le premier et on a tiré les plus étranges déductions des deux derniers. Je vais, en commençant par Irénée, dire d'où cela vient.

Préoccupé comme on l'était de savoir quand Matthieu a *écrit* son Évangile, on s'est persuadé aisément que c'est là ce que ce Père a voulu nous apprendre dans le passage où j'ai vu tout autre chose; et cela admis, on s'est demandé comment il a pu, ainsi qu'on

le comprenait, placer cette rédaction au temps où Pierre et Paul étaient ensemble à Rome, alors qu'il est certain que Paul y est venu pour la première fois et sans Pierre en 61 sous Néron, et qu'il ne l'est pas moins que tous les autres Pères et tous les anciens historiens ecclésiastiques s'accordent à dire que l'Évangile de Matthieu a été écrit le premier, ainsi avant celui de Marc, publié sous Claude suivant eux. C'était assurément avoir assez embrouillé le texte en en faussant le sens dès l'entrée ; mais on ne s'en est pas contenté, et là où Irénée dit que Marc a composé son Évangile après le départ de Pierre de Rome, et Luc le sien après le départ de Paul (μετὰ τὴν τούτων ἔξοδον), on a traduit que c'est après leur mort à tous deux (1). Il fallait s'en prendre à soi-même de la confusion plus grande encore qui en résultait ; mais ne s'apercevant pas qu'on en était l'auteur, on a prétendu au dix-septième siècle, « qu'il y « a faute en cet endroit dans le texte d'Irénée, » puisqu'il faudrait autrement abandonner tous les autres auteurs (2) ; et de nos jours, « que l'asser- « tion d'Irénée repose sur une donnée trop con- « testable pour être prise en sérieuse considéra- « tion (3). »

(1) « Post horum vero interitum... » (VALESIUS.) — « *Excessum* « non e vita, sed ex urbe Roma hic intelligendum esse patet... » (GRABIUS, *in hunc Irenæi locum*.).

(2) LE NAIN DE TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'Histoire Ecclésiastique*, 1693. Tome Ier, page 653.

(3) RÉVILLE, *Études critiques sur l'Évangile selon saint Matthieu*. Leyde, 1862. Page 111.

Mais non, Irénée n'a pas dit « que Matthieu *écri-« vit* son Évangile lorsque Pierre et Paul prêchaient « tous deux à Rome, » ainsi que l'a compris le dernier critique que je viens de citer (1). Il a dit que Matthieu l'a « répandu au dehors, » par où j'entends qu'il l'a propagé, mis en circulation, « parmi les « Hébreux en leur propre langue ; » et nous avons vu que c'est là ce qu'il a fait d'abord chez ceux de la Palestine, ensuite chez ceux de l'Éthiopie. Écrire un Évangile est une œuvre qu'on ne peut rattacher qu'à une époque assez courte, parce qu'elle arrive nécessairement assez vite à sa fin ; mais le répandre suppose une activité prolongée, et peut-être celle de Matthieu dans ce but ne s'est-elle arrêtée qu'avec sa vie, puisque Irénée nous le montre propageant encore son Évangile pendant que Paul prêchait à Rome, et que suivant Chrysostome la plupart des

(1) Réville, *Études critiques sur l'Évangile selon saint Matthieu*. Leyde, 1862. Page 111.

(2) Le *Thesaurus græcæ linguæ* de Henri Estienne, réédité par MM. Hase et Dindorf, donne, comme premier sens de ἐκφέρειν, *exportare*, *efferre*, et l'oppose à εἰσφέρειν, *importare*, donnant pour exemple de l'emploi des deux mots le passage de saint Paul qui les réunit : « Nihil enim *intulimus* in mundum, nec *efferre* « profecto quicquam possumus. » — « Vel, nihil *importavimus*, « et nihil *exportare* possumus. — At vetus Interpr. ἐξενεγκεῖν « vertit *Auferre*. Proprie de proferendo e loco quopiam. » — C'est dans ce sens que le mot est employé Luc XV, 22 et Actes V, 6, 9, 10, 15, quoique nos versions le rendent tantôt par *apporter*, tantôt par *emporter*. Il n'y a certes pas plus loin de là à *répandre au dehors* qu'à *produire* (Hébreux, VI, 8) ou à *publier*; c'est toujours *faire sortir* d'une manière ou d'une autre, et par conséquent, en traduisant ainsi, on n'ôte rien à la valeur du mot, et on n'y ajoute rien non plus.

apôtres étaient morts avant la ruine de Jérusalem (1).

Si nous lisions quelque part que la reine Élisabeth accordait son appui à la réformation en Angleterre pendant que Charles IX et Henri III s'efforçaient de la détruire en France, nous comprendrions sans peine que l'action qu'elle a exercée en ce sens s'est prolongée pendant le règne de ces deux rois. Eh bien, d'après ce que nous savons des séjours que Pierre et Paul ont faits l'un après l'autre à Rome, il doit nous être tout aussi facile de comprendre, une fois que nous sommes fixés sur la signification du mot ἐκφέρειν en cet endroit, que la dissémination par Matthieu de son Évangile parmi les Hébreux a correspondu, en raison de sa durée, d'abord au temps où Pierre, puis à celui où Paul, ont prêché à Rome et travaillé à y fonder l'Église. Irénée, dans le passage que nous étudions, nous le montre à l'œuvre pendant tout ce temps-là, et ce passage, tel que je l'ai compris, loin de contredire, ainsi qu'on l'a prétendu, les nombreux témoignages de l'antiquité chrétienne, les confirme au contraire et les complète.

J'en viens maintenant aux deux courts extraits de Papias qui nous ont été conservés par Eusèbe et auxquels je me borne à renvoyer le lecteur, les ayant cités tout à l'heure en les traduisant, et les ayant reproduits, en outre, intégralement en grec (2). De tout temps on avait pensé que Papias y parlait de l'Évan-

(1) Chrysostome, *Homélies sur l'Évangile de saint Matthieu*. LXXVIe Homélie.

(2) Voir pages 538 et 544.

gile de Matthieu que nous possédons, et le presbytre Jean, duquel il a recueilli textuellement le témoignage, de l'Évangile de Marc que nous avons encore ; mais il n'en est plus ainsi. Aujourd'hui on conclut de ces passages, dont j'ai montré le rapport avec ce que nous savons par d'autres sources sur l'origine de ces Évangiles, que Papias n'a pas voulu parler de l'Évangile de Matthieu, mais seulement d'un ***Recueil de sentences*** en hébreu fait par lui (Ματθαῖος μὲν οὖν ἑβραΐδι διαλέκτῳ τὰ λόγια συνεγράψατο) ; ni le presbytre Jean, de notre Marc actuel, mais d'une sorte d'ébauche de cet Évangile, d'un ***Prôto-Marc***, comme on le désigne. Les raisons qu'on en donne, c'est que l'un ne fait mention que des *Logia* (λόγια), mot dont j'aurai à rechercher le sens et à motiver l'emploi ; et que l'autre affirme que Pierre ayant enseigné sans suivre l'ordre des discours du Seigneur (οὐχ ὥσπερ σύνταξιν τῶν κυριακῶν ποιούμενος λόγων), Marc a écrit de même ***sans ordre*** (οὐ μέντοι τάξει) ce que le Christ a dit et a fait, ce qui, dit-on, ne répond nullement à l'Évangile qui porte son nom, puisqu'il n'y a pas dans cet Évangile moins d'ordre que dans les autres.

C'est en 1832 que ces deux hypothèses ont été soumises au public savant par Schleiermacher (1). Elles manquent absolument de base ; car Eusèbe, en citant ces deux passages, n'y ajoute pas un seul mot qui nous signale les écrits attribués ici à Matthieu et à Marc comme des ouvrages distincts de

(1) *Studien und Kritiken*. Année 1832.

leurs Évangiles, et je ferai voir, par un examen attentif du plan qu'il a suivi dans la partie littéraire de son *Histoire Ecclésiastique*, que c'est de ceux-ci seulement qu'il peut être question dans les lignes empruntées à Papias, en sorte qu'elles ne sauraient fournir occasion à aucune hypothèse nouvelle.

Celles de Schleiermacher n'en ont pas moins été accueillies avec une extrême faveur. Peut-être est-ce en partie parce qu'elles sont venues à leur heure, à l'heure où une hypothèse antérieure, celle d'un *Évangile primitif*, unique, mais tout à fait inconnu, source commune de nos Évangiles, imaginée par Eichhorn, étant abandonnée, faute d'avoir pu résister aux objections, les esprits curieux se tournaient volontiers vers des propositions nouvelles, qui, se recommandant d'un nom illustre, paraissaient appelées à la remplacer. Grâce à cette faveur, les hypothèses de Schleiermacher ont imprimé une autre direction à l'étude critique des Évangiles ; et une vingtaine d'années après, elles avaient si bien fait leur chemin dans les esprits, qu'une société théologique, « considérant « qu'il est suffisamment démontré par les recherches « critiques les plus récentes que l'Évangile de Mat- « thieu, dans sa forme actuelle, n'est point identique « avec les *Logia*, mentionnés d'après Papias, chez « Eusèbe, par le presbytre Jean, » a pu mettre au concours en 1854 cette question : « Établir, sur des « raisons plausibles, les rapports de l'Évangile de « Matthieu avec les *Logia*, et fixer en même temps les « règles à suivre pour la distinction des éléments de

« différente date que l'Évangile de Matthieu peut « renfermer (1). »

On le voit, c'est sur le résultat des recherches critiques, et non sur des témoignages historiques, que les auteurs de ce programme se sont appuyés pour affirmer la non-identité des *Logia* et de l'Évangile qui porte le nom de saint Matthieu. Pour se décider à entreprendre les recherches critiques dont ils parlent, il a donc fallu commencer par un acte de foi. (Jean, VII, 17.) Mettons-nous à l'œuvre comme si l'hypothèse de Schleiermacher était vraie, ont dû se dire les savants qui ont voulu s'assurer si elle l'était, et le succès de nos efforts en sera la preuve, si nous réussissons. Aussi l'un de ces courageux explorateurs, qu'aucun labeur ne rebute, a-t-il cru pouvoir dire, sa tâche achevée, que ce qui, avant son travail, « n'était « guère qu'une hypothèse comme tant d'autres, est « devenu une sorte de nécessité (2). » N'est-ce pas reconnaître ouvertement que l'hypothèse qui sert de point de départ à son travail ne peut être démontrée à-priori? L'auteur du mémoire couronné par la Société de la Haye a fait sous une autre forme le même aveu, lorsque, pour excuser cette société de l'avoir affirmée aussi catégoriquement dans son programme, il s'est borné à dire vis-à-vis de quels problèmes,

(1) Société de la Haye pour la défense de la religion chrétienne. Programme de l'année 1854.

(2) Ed. Reuss, *Nouvelles études comparatives sur les trois premiers Évangiles au point de vue de leurs rapports d'origine et de dépendance mutuelle.* (*Nouvelle Revue de Théologie*, 1858. Tome II, page 43.)

impossibles à résoudre selon lui, on se trouverait placé, si les *Logia* n'étaient autre chose que notre Évangile (1).

Je sais admirer la sagacité et la patience des hommes qui, après de longues investigations, consciencieusement poursuivies, se sont crus autorisés à conclure ainsi; mais, je l'avoue, ce qui m'étonne surtout ici, c'est de voir avec quelle facilité une thèse carrément posée peut faire son chemin dans le monde. Les études mêmes dont elle est l'occasion pour ceux qui, les premiers, veulent éprouver ce qu'elle vaut, sont de nature à les y attacher. Ensuite viennent les vulgarisateurs qui l'acceptent à peu près de confiance de la main des pionniers de la science, et la présentent, avec moins d'hésitation encore que ceux-ci, comme un résultat qui ne peut être contesté. C'est ainsi seulement que je parviens à m'expliquer comment il se fait que le plus brillant d'entre eux, si sévère envers les écrivains qui s'appliquent à résoudre les difficultés qu'on rencontre dans l'étude des livres saints, le soit si peu pour les auteurs de thèses qui paraissent de nature à les multiplier. Mais ne s'est-il pas exposé, en accueillant celles de l'illustre Schleiermacher sans en avoir, au préalable, examiné les bases, à ce qu'on retourne contre lui le reproche qu'il a fait à d'autres, « de trouver plausibles des hypothèses auxquelles un Bois-

(1) A. Réville, *Études critiques sur l'Évangile selon saint Matthieu*. Leyde, 1862. Page 61.

« sonade ou même un Rollin ne songeraient ja-
« mais (1)? »

S'il eût été nécessaire, avant de nier l'identité des *Logia* et de l'Évangile selon saint Matthieu, de bien établir que ces deux désignations ne se rapportent pas à un même ouvrage, il est tout aussi nécessaire pour moi, avant d'affirmer cette identité, d'en fournir les preuves. Ce n'est, au reste, qu'une question d'histoire littéraire à éclaircir, en raison du côté par lequel je vais l'aborder.

Schleiermacher a été justement loué pour avoir porté le dernier coup à la fausse et dangereuse méthode des textes isolés en lui substituant l'exégèse d'ensemble (2). Que n'a-t-il appliqué à Eusèbe la méthode qu'il a suivie et recommandée pour les Écritures! Je ne pense pas qu'il eût jamais songé à proposer ses célèbres hypothèses sur les *Logia* et le *Proto-Marc*, qui ont tant occupé les théologiens, si, au lieu de concentrer toute son attention sur quelques lignes de Papias qu'Eusèbe a citées dans son *Histoire Ecclésiastique*, il les avait considérées dans leur relation avec les nombreuses citations du même genre faites dans cet ouvrage. Il me faut essayer de faire ce qu'il n'a pas fait.

(1) Renan, *Vie de Jésus*. Treizième édition, 1867. *Préface*, pages VII-VIII.

(2) Dorner, *Histoire de la Théologie protestante, en particulier en Allemagne*. Traduction de A. Paumier. Paris, 1870. Page 693.

Eusèbe, qui, en écrivant vers l'an 324, a dû tenir compte de tous les souvenirs parvenus jusqu'à lui, a résumé dans le chapitre XXIV de son troisième livre ce qu'il regardait comme certain sur l'origine de nos Évangiles, sur l'ordre dans lequel ils ont été écrits, et sur ce qui a imposé en quelque sorte à leurs auteurs l'obligation de les composer. Bien qu'Eusèbe n'y fasse mention que de l'Évangile hébreu de Matthieu, il est évident qu'il ne fait aucune différence entre l'Évangile écrit par lui en cette langue et le Matthieu grec, seul en usage de son temps; car il n'aurait pu, s'il en avait jugé autrement, assigner une place à ce dernier dans ce qu'il nomme, au chapitre suivant, « le saint « quaternaire des Évangiles (1). » Il fait mention, en outre, dans ces deux chapitres des autres livres compris dans notre Nouveau Testament, distinguant entre ceux qui sont unanimement reçus dans les Églises et ceux qui ne le sont pas de tous, et il termine par l'énumération d'écrits, les uns non compris dans ce recueil, mais d'ailleurs estimés en ce temps-là, et dont l'Évangile des Hébreux était le plus important; les autres, publiés par les hérétiques sous le nom de divers apôtres, et qui doivent être rejetés comme contredisant ce qu'ils ont enseigné. Mais avant d'en venir à ceux-ci, il a pris soin d'informer ses lecteurs pourquoi il n'en dit pas plus en cet endroit sur les Évangiles : c'est qu'il trouve plus commode de citer

(1) ... τὴν ἁγίαν τῶν εὐαγγελίων τετρακτύν. (Eusèb., *Hist. Eccl.*, lib. III, c. 25.) — « ... sacra Evangeliorum quadriga. » (Valesius.)

ailleurs, à mesure qu'il en aura l'occasion, les passages des anciens écrivains où il en est question, et il prendra soin de le faire (1). Voilà donc le plan d'Eusèbe et l'intention avouée de ses citations. Il veut nous dire qui a parlé des Évangiles et, quand cela en vaut la peine, en quels termes on l'a fait ; et cette méthode, il la suivra aussi pour les autres livres dont il a donné la liste, bien qu'il n'ait pas pris le même engagement à leur égard.

Ainsi, quand il arrive à Papias, qui fut, au commencement du second siècle, évêque d'Hiérapolis en Asie Mineure, non content d'avoir rapporté d'après lui ce que le presbytre Jean disait de Marc « qui a écrit « l'Évangile, » dit-il, et ce que Papias lui-même disait de Matthieu, il nous apprend encore que Papias s'est servi de citations tirées de la première épître de Jean et de celle de Pierre, et qu'il a reproduit d'après l'Évangile des Hébreux l'histoire d'une femme accusée de beaucoup de péchés devant le Seigneur. Et puis il ajoute en finissant : « Qu'on prenne garde aussi à ceci, « en outre de ce que nous avons dû dire ailleurs (2). »

Ce renvoi, car c'en est un, ne peut se rapporter

(1) Καὶ ταῦτα μὲν ἡμεῖς περὶ τούτων. Οἰκειότερον δὲ κατὰ καιρὸν διὰ τῆς τῶν ἀρχαίων παραθέσεως, τὰ καὶ τοῖς ἄλλοις περὶ αὐτῶν εἰρημένα πειρασόμεθα δηλῶσαι. (Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. III, c. 24.) — « Sed hæc a nobis quidem nunc dicta sint hactenus. Alias vero commodius allatis veterum scriptorum locis, « quid reliqui de eodem argumento tradiderint, docere conabimur. » (Valesius.)

(2) Καὶ ταῦτα δ' ἡμῖν ἀναγκαίως πρὸς τοῖς ἐκτεθεῖσιν ἐπιτετηρήσθω. (Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. III, c. 39.)

qu'aux chapitres XXIV et XXV du troisième livre d'Eusèbe, où il a parlé de tous les écrits dont il dit ici que Papias a fait mention, si toutefois les *Logia* recueillis en hébreu par Matthieu ne sont pas un ouvrage distinct de son Évangile en cette langue. Les *Logia*, en effet, n'y sont pas nommés, en sorte que ceux qui soutiennent que Papias a voulu désigner par ce mot un ouvrage de Matthieu antérieur à notre premier Évangile sont obligés de nous dire où Eusèbe, qui n'aurait pu y renvoyer, s'il n'en avait pas déjà parlé, en a parlé déjà auparavant; et comme ils ne peuvent le faire, le silence gardé jusque-là à cet égard par Eusèbe dans son *Histoire Ecclésiastique* serait, à lui seul, une preuve suffisante que le *Recueil des sentences du Seigneur*, imaginé par la critique actuelle, n'a jamais existé.

On ne pourrait échapper à cette conclusion que si l'on réussissait à montrer, que les mots d'Eusèbe qui terminent ce chapitre, au lieu d'être un renvoi, ne sont autre chose qu'une bizarre recommandation de ne pas accorder moins d'attention à sa fin qu'à son commencement. Mais, pour y lire cela, il faudrait faire violence au texte, et de plus, ne tenir aucun compte du plan que cet historien avait annoncé vouloir suivre pour compléter par de nouveaux renseignements, à mesure qu'il aurait à parler des écrivains des premiers temps de l'Église, ceux qu'il avait précédemment donnés sur les livres écrits par les apôtres, ou qui leur ont été attribués à tort, dont il a dressé la liste.

On ne peut, au reste, ce me semble, conserver aucun doute sur la signification de ce passage, quand on voit Eusèbe, dans son chapitre sur Irénée, auquel j'ai emprunté la citation importante sur l'ordre dans lequel les Évangiles ont été publiés, qui nous a occupés tout à l'heure, rattacher de même ce qu'il dit là sur les livres saints à ce qu'il en a dit auparavant. Dès l'entrée il nous prévient que c'est pour réaliser la promesse qu'il a faite de rapporter les paroles des presbytres et des anciens écrivains ecclésiastiques sur ce qu'ils avaient appris de leurs devanciers sur ce sujet, qu'il va citer celles d'Irénée (1). C'est précisément ce qu'il vient déjà de faire pour Papias, et ce qu'il fera également pour Clément d'Alexandrie (2), pour Origène (3), pour d'autres encore, consacrant quelquefois un chapitre entier à ces citations, ou se contentant d'une mention sommaire à la fin, quand cela peut suffire (4). Nulle part, je crois, dans ces notes complémentaires, il n'ajoute de nouveaux écrits à ceux dont il a donné la liste dans les chapitres XXIV et XXV de son troisième livre. Quelle raison aurait-il donc pu avoir pour faire autrement dans le chapitre sur Papias? Dira-t-on que c'est qu'il a voulu nous révéler, pour l'avoir appris de lui, qu'il en existait deux autrefois, perdus depuis, qui, antérieurs à nos Évangiles, sont entrés plus tard dans la

(1) Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. V, c. 8.
(2) *Ibid.*, lib. VI, c. 14.
(3) *Ibid.*, lib. VI, c. 25.
(4) *Ibid.*, lib., VI, c. 20.

composition des trois premiers? Mais si cela était, Eusèbe, au lieu d'obliger ses lecteurs à deviner cette énigme, ne le leur aurait-il pas dit clairement, comme c'eût été son devoir d'historien? Puisqu'il ne l'a pas fait, c'est qu'il ne s'est proposé rien de pareil.

Il n'aurait certes pu en avoir l'idée en ce qui concerne l'Évangile de Marc, puisque, après avoir raconté dans son second livre, de quelle manière Marc, venu à Rome avec Pierre sous le règne de Claude, fut amené à l'écrire, et l'avoir appelé « l'Évangile selon « Marc, » lequel, dit-il, « on possède encore (1), » Eusèbe invoque expressément, à l'appui de son récit, outre le témoignage de Clément, celui de Papias, évêque d'Hiérapolis (2). Papias attribuant ici à Marc, suivant Eusèbe, l'Évangile qui porte son nom, il est impossible de prétendre, ainsi que l'a fait Schleiermacher, que dans le passage que j'ai cité, il ne le représente que comme l'auteur d'une ébauche de cet Évangile, de ce Prôto-Marc qu'on a imaginé. Eusèbe, on le voit, nous explique Eusèbe, et Papias protesterait, au besoin, contre les inductions qu'on a voulu tirer de ses paroles contre l'unité de rédaction et la date du second de nos Évangiles.

Voyons maintenant ce qu'il faut penser de ce *Recueil de sentences du Seigneur*, antérieur à l'Évangile

(1) ... τῆς τοῦ λεγομένου κατὰ Μάρκον εὐαγγελίου γραφῆς. — ... οὗ τὸ εὐαγγέλιον φέρεται. (EUSEB., *Hist. Eccl.*, lib. II, c. 15.)

(2) Συνεπιμαρτυρεῖ δ' αὐτῷ καὶ ὁ Ἱεραπολίτης ἐπίσκοπος ὀνόματι Παπίας. (EUSEB., *Hist. Eccl.*, lib. II, c. 15.)

selon saint Matthieu, et dont celui-ci serait l'auteur, qu'on a cru découvrir, sous le nom de *Logia*, dans deux autres lignes de Papias.

Eusèbe les a extraites, comme celles relatives à Marc, d'un ouvrage de cet évêque, dont voici le titre : Λογίων κυριακῶν ἐξηγήσεως, ce que Valesius tradúit ainsi : *De interpretatione oraculorum dominicorum.* Les λόγια, c'étaient, en effet, les oracles (*oracula, responsa divina*), et d'après la définition de Suidas, les oracles en prose, par opposition aux χρησμοί, ou oracles en vers, prononcés sous l'inspiration d'une divinité (1). Chez les Juifs, quand les deux mots sont réunis, ils signifient des prédictions et des prophéties, *oracula et vaticinationes* (2). Dans le Nouveau Testament le mot λόγια se rencontre quatre fois (Actes, VII, 38; Romains, III, 2; Hébreux, V, 12; I. Pierre, IV, 11), et il résulte de l'emploi qui en est fait en ces endroits, qu'il y faut entendre par ce mot, non pas seulement des prédictions proprement dites, mais aussi les révélations faites de la part de Dieu aux hommes sur sa volonté et ses desseins, et les enseignements ayant une origine divine qui leur ont été donnés, quels qu'en aient été les intermédiaires et quelle qu'en soit la forme. Tout cela pouvait donc être compris dans les *Logia du Seigneur* que Papias,

(1) Λόγια, τὰ παρὰ Θεοῦ λεγόμενα καταλογάδην. Χρησμοὶ δὲ, οἵτινες ἐμμέτρως λέγονται, θεοφορουμένων τῶν λεγόντων. — Λόγια. Oracula divina, quæ oratione soluta concepta sunt. Χρησμοὶ vero dicuntur oracula, quæ versibus constant, quæque proferunt afflati numine divino. (Suidas, *Lexicon, Græce et latine.*)

(2) Philo, *Vita Mosis*, lib. I, c. 53.

d'après le titre qu'il a choisi, voulait expliquer dans son livre, et on y trouvait effectivement de tout cela, suivant Eusèbe : des prédictions, dont l'une, relative au règne de mille ans du Christ sur la terre après la résurrection des morts, nous a été conservée par Irénée (1); puis, des paraboles, des instructions et des discours du Seigneur, qu'il n'avait pas puisés dans les écrits de ses devanciers (Luc, I, 1), mais recueillis, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, dans ses entretiens avec les disciples des apôtres et avec d'autres saints hommes, tels qu'Aristion et le presbytre Jean. Il pouvait ainsi, tout en risquant d'accueillir des informations inexactes et des traditions « par trop fabuleuses, » espérer d'ajouter des choses nouvelles à ce qu'on savait déjà.

Mais s'il croyait pouvoir retirer plus d'utilité des récits pleins de vie de ses interlocuteurs que des livres (2), il devait cependant s'enquérir aussi avec soin de ce qui avait été publié par d'autres sur le sujet qui l'occupait, et c'est ainsi sans doute qu'il s'est trouvé amené à parler de l'Évangile de Matthieu. Là aussi, comme dans son propre ouvrage, il y avait des λόγια, c'est-à-dire des prophéties, des paraboles, des discours, un enseignement donné par le Seigneur au nom de son Père qui l'avait envoyé, et il est tout simple que Papias y ait fait allusion. Il ne nous reste

(1) Iren., *Adv. Hæres.*, lib. V, c. xxxiii, § 3.

(2) Οὐ γὰρ τὰ ἐκ τῶν βιβλίων τοσοῦτόν με ὠφελεῖν ὑπελάμβανον, ὅσον τὰ παρὰ ζώσης φωνῆς καὶ μενούσης. (Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. III, c. 39.)

de ce qu'il en a dit qu'un court membre de phrase, détaché de ce qui le suivait et le précédait chez cet auteur, et rejeté par Eusèbe à la fin du chapitre qui le concerne, là où il indique, conformément à sa promesse, les livres en usage dans les Églises dont Papias a fait mention. Il n'a cité que ce qui était en rapport avec son but; mais peut-être pourrons-nous sans beaucoup de peine, en tenant compte de ce que nous savons, à l'aide de ce membre de phrase brisé, reconstruire la phrase entière. Je ne crois pas être téméraire en supposant que l'évêque d'Hiérapolis, après avoir dit : « Matthieu recueillit, il est vrai, par « écrit les λόγια » (dans le sens étendu de ce mot), « en langue hébraïque, et chacun les expliqua selon « qu'il en était capable (1), » ait ajouté quelque chose comme ceci : « mais cela ne devait pas m'empêcher « de recueillir et de publier les λόγια dont j'ai eu « connaissance par mes entretiens avec les disciples « des apôtres, et d'en donner ici l'interprétation, « comme je l'ai promis par le titre de cet ouvrage. » Qu'on veuille bien le remarquer, le mot λόγια est dans son titre, et c'est du titre qu'il a passé dans le

(1) Ματθαῖος μὲν οὖν ἑβραΐδι διαλέκτῳ τὰ λόγια συνεγράψατο· ἡρμήνευσε δ' αὐτὰ ὡς ἦν δυνατὸς ἕκαστος. (EUSEB., *Hist. Eccl.*, lib. III, c. 39.) Le mot συνεγράψατο, employé ici par Papias, l'est ailleurs par Eusèbe, lib. II, c. 16, en parlant, non d'un *recueil*, mais de l'Évangile de saint Marc. — Quant à ἑρμηνεύειν, au lieu de le rendre ici, comme on l'a fait souvent, par *traduire*, à quoi rien n'oblige, je l'ai pris dans le sens d'*expliquer*, me conformant en cela à Schleiermacher, qui a proposé *erklært* ou *erlæutert* pour la version allemande. — Au lieu de ἦν δυνατὸς, on lit ἠδύνατο dans plusieurs manuscrits.

membre de phrase cité. Papias ne l'a donc pas employé pour nous révéler l'existence d'un *Recueil de sentences du Seigneur*, formé par Matthieu, ni pour nous dire ce qu'était ce livre; mais il s'en est servi, parce que les λόγια recueillis par lui-même devaient naturellement le faire penser aux λόγια de l'Évangile de Matthieu, dont les siens étaient comme un supplément. Il s'y réfère, bien qu'on ait supposé que Papias, au commencement du second siècle, ne connaissait pas cet Évangile, encore fort peu répandu, assure-t-on, en ce temps-là (1).

Il était, au contraire, alors et depuis longtemps d'un usage très-général parmi ceux auxquels il était destiné. Nous le savons par Irénée, et ce nous sera une preuve subsidiaire de l'identité des écrits dont Papias et Irénée font mention. Quand Papias nous dit que « Matthieu a recueilli par écrit les λόγια en « langue hébraïque, » et Irénée, son disciple (2), qui connaissait les *Logia* de Papias, puisqu'il leur fait des emprunts, « que Matthieu répandit au dehors « parmi les Hébreux en leur propre langue son « Évangile, » avant que les autres Évangiles n'eussent été écrits, comment auraient-ils pu vouloir parler de livres différents? Comment Irénée, je vous prie, aurait-il affirmé de l'Évangile de Matthieu ce

(1) « Zu beachten ist immerhin dass Papias unsern Matthaeus « noch nicht kannte, dieser also damals noch nicht sehr verbreitet « gewesen sein kann. » (Éd. Reuss, *Die Geschichte der heiligen Schriften Neuen Testaments*. 1864. Page 189.)

(2) Hieron., *Epist.*, 29

qui, d'après Papias, en admettant pour un instant qu'il ait dit ce qu'on prétend, ne pourrait être vrai que d'un *Recueil de sentences du Seigneur*, mots qui, d'ailleurs, ne se lisent pas chez lui? Non, cela est impossible; il est donc évident que le maître et le disciple ont parlé du même livre.

Avec ces explications fort simples, auxquelles on arrive par l'étude, non d'un seul chapitre d'Eusèbe, mais de son *Histoire Ecclésiastique* tout entière sous le rapport que j'ai indiqué, disparaissent les *Logia* et le *Prôto-Marc* que Schleiermacher avait cru découvrir dans le texte de Papias.

Notre Marc n'est donc pas, comme on l'a soutenu, une édition, augmentée et complétée par un auteur inconnu, de l'ouvrage primitif de cet évangéliste; c'est son Évangile même, tel qu'il l'a composé.

Notre Matthieu aussi reprend tous ses droits. La priorité de son Évangile, attestée par Irénée, bien avant de l'avoir été d'une voix unanime par tous les Pères et les écrivains ecclésiastiques à partir du quatrième siècle, et à laquelle on a opposé sans motif le témoignage de Papias, ne peut plus être contestée historiquement : il appartient tout entier, par sa date, à l'époque de la première dispersion des apôtres.

Ces résultats me paraissent acquis. Il me reste, pour en faire comprendre l'importance, à montrer de quelle manière quelques-uns de ceux qui ont accueilli chez nous les hypothèses de Schleiermacher, en ont

fait usage pour expliquer l'origine de notre premier Évangile.

Il n'est, suivant l'un de nos plus éminents critiques, qu'un ouvrage de seconde main, ou plutôt un ouvrage dans la composition duquel les deux prétendus livres dont on a cru découvrir que Papias avait parlé, sont entrés chacun pour sa part, et qui a reçu sa forme définitive, on ne sait trop quand, d'un quatrième ou cinquième auteur, lequel a eu à sa disposition d'autres sources encore, mais sans que rien exige que ces autres sources aient été des ouvrages écrits (1).

L'auteur du mémoire couronné par la Société de la Haye ne s'écarte guère de ces conclusions, quand il indique les *Logia*, le Prôto-Marc, un certain nombre de données puisées dans la tradition, et quelques notices provenant des réflexions personnelles du rédacteur, comme les quatre facteurs dont la combinaison constitue l'Évangile qui porte le nom de Matthieu, quoiqu'il ne soit pas l'œuvre de cet apôtre. Ajoutons qu'il a cru pouvoir, dans un tableau synoptique d'une soixantaine de pages, divisé en colonnes, décomposer cet Évangile et en répartir les versets d'après les sources qui ont concouru, suivant lui, à sa formation ; comme si, dans cette supposition que rien n'autorise, on eût pu mieux les distinguer qu'on ne peut, à la marée montante, distinguer, sur la

(1) Ed. Reuss., *Nouvelles études comparatives sur les trois premiers Évangiles au point de vue de leurs rapports d'origine et de dépendance mutuelle. Nouvelle Revue de Théologie*, 1858. Tome II, pages 46 et 74.

rive envahie, l'eau apportée par une vague d'avec celle que d'autres vagues y ont ajoutée (1).

Toutes ces vues sur l'origine de nos Évangiles ont été reproduites dans une célèbre *Introduction*, où on les résume fort bien en disant « que la plus belle « chose du monde est ainsi sortie d'une élaboration « obscure et complétement populaire, » et que l'Évangile de Matthieu ne saurait avoir un cachet individuel, parce que c'est « une composition imperson- « nelle où l'auteur disparaît totalement (2). »

Assurément, s'il en était ainsi, notre Matthieu actuel ne serait qu'un ouvrage de marqueterie, composé de morceaux arbitrairement juxtaposés, entre lesquels il n'y a pas de liaison véritable. Mais que reste-t-il de tout cela si j'ai réussi à prouver que ce que le presbytre Jean et Papias ont dit de Marc et de Matthieu n'a été reproduit par Eusèbe que parce que dans ces passages ils parlaient de leurs Évangiles; et que de plus Irénée, qui vient immédiatement après eux, nous donne par son témoignage le vrai sens de leurs paroles?

Alors, au lieu d'une composition impersonnelle dont l'auteur disparaît totalement, nous avons dans le premier Évangile une œuvre très-personnelle, qui a pour auteur un apôtre. Sachant qu'il a écrit en vue des Hébreux, on est en droit de supposer qu'il a

(1) A. Réville, *Études critiques sur l'Évangile selon saint Matthieu*. Leyde, 1862. Pages xix, xx, 42, 264-323.

(2) Renan, *Vie de Jésus*. Treizième édition. *Introduction*, pages lvi et l.

choisi et classé ses matériaux d'après un plan en rapport avec l'enseignement qu'il voulait leur donner. Cette hypothèse (car c'en est aussi une), qui m'a servi de point de départ dans mon *Essai d'Interprétation de l'Évangile selon saint Matthieu*, se trouve justifiée jusqu'au bout, puisque j'ai fait voir, « qu'au lieu de « ne rendre compte que d'une partie du contenu du « livre, elle le recouvre tout entier (1), » ce qui serait impossible, si ce livre était composé, comme on l'a dit, « de morceaux d'époques et de provenances fort « différentes (2). »

La preuve interne de l'unité de la rédaction par l'unité du plan s'ajoute ainsi à la preuve historique que j'ai fournie dans cet appendice, et confirme les plus anciens souvenirs de l'Église chrétienne, en même temps qu'elle répond à l'impression qu'on reçoit de la simple lecture du premier de nos Évangiles.

Cette impression, bénie de Dieu, suffit heureusement au grand nombre ; mais comme la foi peut être troublée par les résultats auxquels arrivent quelquefois les savants, il est bon de montrer qu'ils ne sont pas tous acceptables. C'est ce que je me suis proposé ici, étant convaincu, avec Vinet, que « les preuves « extérieures sont un boulevard imposant des révé« lations chrétiennes. »

(1) Expression de M. A. Réville, *Etudes critiques sur l'Évangile selon saint Matthieu*, pages 8 et 11.

(2) Renan, *Vie de Jésus*. Treizième édition. *Introduction*, page L.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Essai d'interprétation des premières parties de l'Évangile selon saint Matthieu. In-8°.

Partie I. — Chapitres I et II. . .	1 fr. 50	6 fr. »
Partie II. — Chapitres III-VII . .	1 50	
Partie III. — Chapitres VIII-XIII .	3 »	

La feuille de titre à placer en tête de ces trois parties se trouve à la fin du présent volume, et doit en être détachée, pour les réunir.

Le Jour de la préparation. Lettre sur la chronologie pascale. In-8° . . . . 1 »

Le Recensement de Quirinius en Judée. In-8° . . . 2 »

La Réformation en France pendant sa première période. In-8° 2 50

Notice sur Jean-Frédéric Oberlin, pasteur à Waldbach, au Ban-de-la-Roche. In-8°. *(Épuisé.)*

O-Taïti. Histoire et enquête. *(Épuisé.)*

La Russie et les Jésuites, de 1772 à 1820, d'après des documents la plupart inédits. *(Épuisé.)*

Les Saints inconnus. Lettre d'un Parisien à un sien ami de Provins. In-18. *(Épuisé.)*

CHANTS CHRÉTIENS.

AVEC MUSIQUE.

Les quatre parties. Grand in-12. . . . . 3 »

Soprano. — Contralto. (Voix de femmes.) In-32 . . 1 50

Tenore. — Basso. (Voix d'hommes.) In-32 . . . 1 50

SANS MUSIQUE.

Un volume in-18 . . . . 1 »

7141. — Paris. Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1876.

